This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,085,156

1837
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

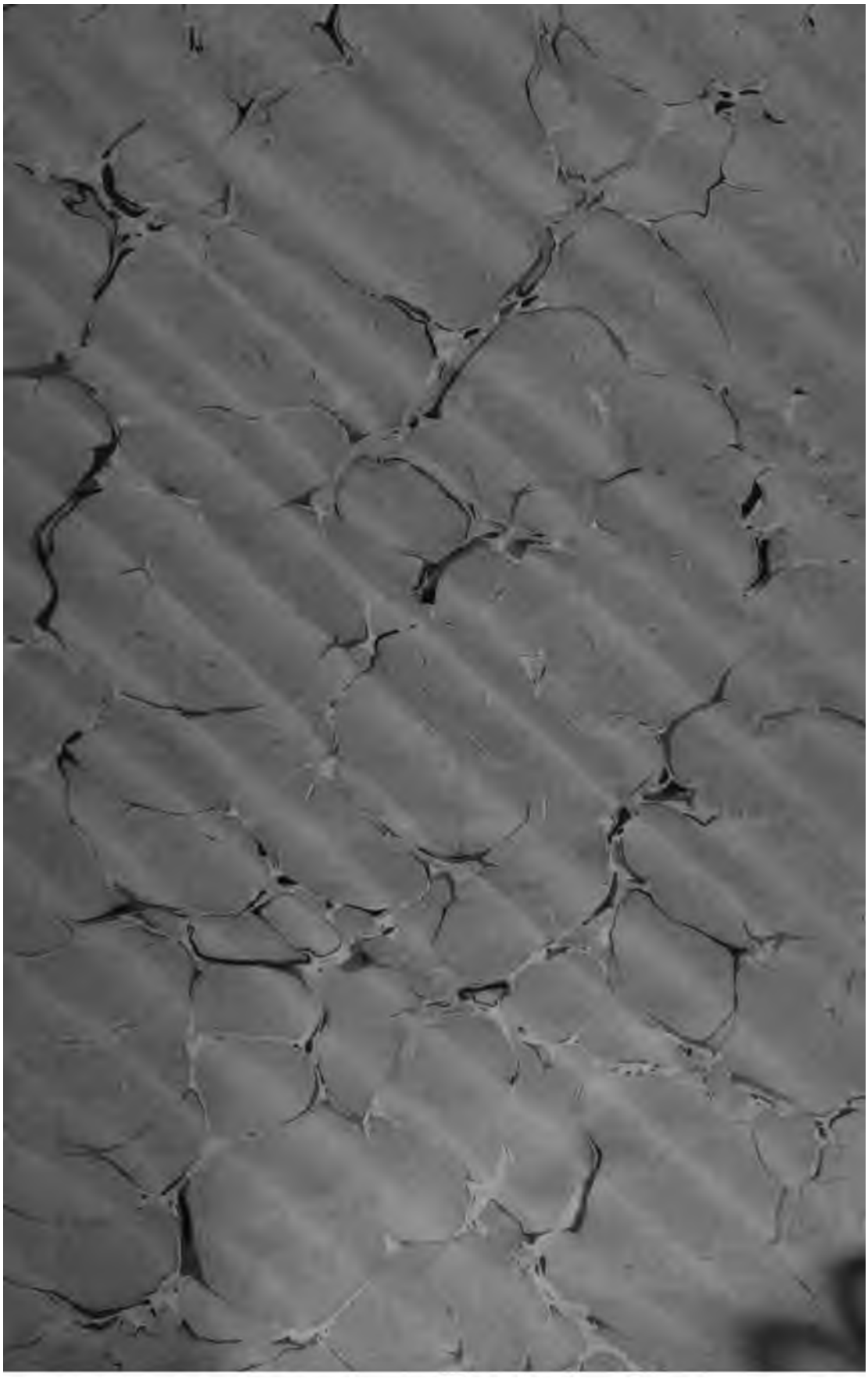

1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

II

I

.R(

II
1
.R

REVUE

HISTORIQUE

REVUE

HISTORIQUE

r-241 5-41

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

TREIZIÈME ANNÉE.

TOME TRENTE-HUITIÈME

Septembre-Décembre 1888.

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
FÉLIX ALCAN, Éditeur
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE
1888

ÉTUDES

SUR

L'HISTOIRE DE MARIE STUART

IV. LES RELATIONS DIPLOMATIQUES.

Le nombre des relations et pièces diplomatiques concernant le règne de Marie Stuart est considérable. Si, dans ces documents multiples, nous voulions analyser tout ce qui se rapporte aux années 1561 à 1569, ainsi que nous venons de le faire pour les historiens contemporains de la même époque, cela nous entraînerait trop loin. Nous nous contenterons donc des dépêches et correspondances datant des deux années 1566 et 1567, et relatives à la triple catastrophe de Darnley, Bothwell et Marie. Elles contiennent sans aucun doute les éléments les plus importants et les plus instructifs de notre travail.

§ 1er. *La correspondance de Marie.*

La correspondance authentique de Marie Stuart ne nous donnera point la solution définitive du problème qui nous occupe; mais nous pourrons y puiser des renseignements importants qui serviront à nous mettre sur la bonne voie et à nous rapprocher ainsi de notre but. En février 1566, Marie informe la reine Elisabeth qu'elle se voit obligée de renvoyer d'Écosse le ministre anglais Randolph qui, en été 1565, avait fait parvenir une somme de 3,000 couronnes à Murray et aux autres conspirateurs, ses amis, par l'entremise d'un certain John Johnston. Mais, pour atténuer cette mesure à laquelle on aurait pu donner une signification hostile, elle envoya Robert Melvil à Londres pour y représenter ses intérêts, quoiqu'il eût pris part aux désordres de l'année précédente[1].

1. Labanoff, t. I, p. 317, 324 s.

Ce serviteur infidèle recommença bientôt à la cour d'Angleterre à tramer des intrigues contre sa maîtresse[1]. La pauvre Marie était de toutes parts entourée de coquins. Son secrétaire d'État même, Maitland de Lethington, participa d'une manière active à la conspiration dirigée contre Riccio ; il y fait déjà allusion dans une lettre que, le 9 février 1566, il adresse à Cecil[2]. Celui-ci fut, ainsi qu'Élisabeth, entièrement informé à l'avance de ce complot. Ce fait seul peut expliquer la manière hautaine dont, le 24 février, la reine d'Angleterre ordonne à Marie d'avoir à accorder une amnistie à lord Murray et à ses coexilés, et le ton impératif et hostile d'une autre lettre envoyée à la reine d'Écosse le 3 mars[3]. Le 5 mars, elle lui annonce qu'elle renvoie en Écosse Robert Melvil « par suite de l'étrange façon dont elle avait traité le sieur Randolph[4]. » Mais Marie, après avoir remporté sur les assassins de Riccio une victoire éclatante due exclusivement à elle-même et à son admirable habileté, répond à sa rivale par une missive pleine de fermeté et de fierté légitime. Elle se plaint de la lettre étrange de sa « bonne soeur » qui, dit-elle, y parle entièrement le langage de ses rebelles. Afin de s'en venger, elle ordonne au comte d'Argyll, le 31 mars, de se mettre en rapport avec Shan O'Neil, chef des révoltés d'Irlande, fait que plus tard elle a toujours essayé de nier[5]. Le 2 avril, elle envoie à l'archevêque de Glasgow, son ministre à Paris, un rapport détaillé sur les événements du mois précédent[6]. Nous n'y relevons que les faits que voici : Darnley ne s'est point repenti volontairement, mais il a changé de conduite, parce qu'il s'est laissé persuader et entraîner par l'éloquent exposé de sa femme ; ce fait a son importance pour les relations ultérieures entre la reine et lui. Murray et Argyll ne sont pardonnés qu'à la condition et sur leur promesse formelle de ne plus jamais s'intéresser aux autres conjurés. Murray, cependant, a violé sa parole d'une manière honteuse en intervenant constamment auprès d'Élisabeth en faveur de Morton, de Ruthven et de leurs amis[7]. Marie, au contraire, par une lettre du 4 avril,

1. *Calend. of State p.; for ser. Eliz.* 1565/68, nos 87, 88, 90, 91.
2. *Ibid.*, no 82.
3. *Ibid.*, nos 132, 152.
4. Thorpe, *Calendar of State papers relating to Scotland* (Londres, 1858), t. I, no 37.
5. Labanoff, t. I, p. 335, 339.
6. Ibid., p. 347.
7. *Cal. of St. p.*, nos 225, 230, 231, etc.

demande à Élisabeth l'extradition des traîtres réfugiés en Angleterre; cependant, en même temps, elle s'efforce d'établir de meilleurs rapports avec la reine, en l'invitant à être marraine de l'enfant dont elle attendait la naissance au mois de juin[1]. En mai, nouvelle lettre de Marie à Élisabeth; elle prouve que celle-ci vient de se rétablir de la petite vérole, maladie que la reine d'Écosse avait déjà eue, étant dauphine, en France, et dans laquelle elle avait été traitée par Fernel, médecin de son beau-père Henri II[2]. Ce document n'est pas sans importance pour notre problème, parce qu'il explique pourquoi, en janvier 1567, Marie a pu rester sans danger au chevet de son époux atteint de la même maladie, et le conduire à Édimbourg, tandis qu'elle n'osait point exposer son jeune enfant au danger de la contagion.

Nous passerons, sans nous arrêter, sur la correspondance de Marie relative aux fêtes du baptême de son fils. D'autant plus importante est, à notre avis, la lettre qu'elle adresse au pape Pie V le 9 octobre. Elle y raconte qu'à grand'peine elle avait obtenu l'assentiment de sa noblesse pour faire baptiser son fils d'après le rite romain, et qu'elle prie Dieu de l'assister afin qu'elle puisse l'élever dans la religion orthodoxe et y faire rentrer tous les siens. Elle promet enfin de se consacrer tout entière notamment à la première de ces tâches ardues[3].

Pendant la grave maladie qu'elle fit à Jedburgh, dans la seconde moitié du mois, et qui menaça de l'enlever, elle ne cessa de songer à l'affaire du nonce, et elle le fit prier par le cardinal de Lorraine de prendre patience; « car Sa Grâce désire beaucoup le voir ici, mais voudrait qu'il ajournât son arrivée jusqu'à l'époque où le baptême sera terminé[4]. »

A peine fut-elle rétablie qu'elle dépêcha un certain Étienne

1. Labanoff, t. VII, p. 299.
2. Ibid., p. 304.
3. Labanoff, t. I, p. 371.
4. Ms. L'évêque de Ross à l'archev. de Glasgow, 27 oct. 1566; British Mus. *Sloane Manuscr.*, vol. 3199, fol. 143 ss.: « The Quenis Matie is sa weik in hir persone that hir Matie can nocht be empeschit with ony bissiness concerning the Nunce. Bot always hir Grace maid any depesche before sho fell seik, bot at yis present ma nocht be inquiait yairwith. And yair fore it is gude ze solicit ye Cardinall of Lorane to caus the Nunce tak patience. For hir Grace is verray desyrous to haiss him heir, bot always wald haif his cuming differit to ye baptism was endit. »

Wilson en France et à Rome. Dans cette dernière ville il dut assurer de nouveau le pape et le collège des cardinaux de son entier dévouement pour la religion catholique. En passant par Londres, Wilson avait à rendre visite à l'ambassadeur espagnol qui y résidait, pour l'engager à écrire à son souverain de la part de la reine que, de toute façon, pendant sa vie entière, elle observerait, garderait et défendrait la religion catholique, même au prix de sa couronne et de son existence. Est-ce qu'elle n'en avait pas donné l'exemple pendant sa dernière maladie où elle s'était préparée à la mort de la manière la plus orthodoxe? En France, Wilson avait à s'adresser au nonce et à lui déclarer qu'elle venait d'obtenir de sa noblesse qu'il pût venir en Écosse. Elle lui demanda de s'y acheminer aussi vite que possible, non par l'Angleterre, mais par les Pays-Bas, sous la conduite de l'évêque de Dunblane et de l'abbé de Dumferline[1]. Cette perspective menaçante d'un futur roi catholique n'aurait-elle pas été une raison toute particulière pour les lords calvinistes et pour toute leur faction de se débarrasser de Darnley, catholique, lui aussi, et de forcer Marie ou de se soumettre à leur domination ou d'abdiquer? Dans chacun de ces deux cas, on pouvait empêcher une éducation catholique de Jacques VI. Cette considération importante n'a jamais encore été relevée, que nous sachions.

Elle devint alors de toute actualité pour l'Angleterre aussi bien que pour l'Écosse. Le 9 novembre 1566, en effet, Marie ne demanda pas seulement à Élisabeth elle-même, mais aussi, pardessus sa tête, au conseil privé d'Angleterre, de reconnaître son droit éventuel, ainsi que celui du jeune prince à la succession d'Angleterre[2]. Élisabeth refusa absolument, quoique, d'un autre côté, elle exigeât de la Chambre des Communes la punition d'un

1. Instructions de Marie pour Wilson, 1566; *Maitland's Narrative of the principal acts of the Regency*, ed. by W. S. F. [William Stevenson Fitch] s. l. et a., fol. L. — Fitch imprime toujours par erreur *Matie.* (Majesty), où il aurait dû lire *Nounce* (nonce).

2. Ms. Rob. Melvil à l'archevêque de Glasgow, 22 oct. 1566; British Mus., *Sloane Mss.*, vol. 3199, fol. 140 : « I west directit from mye soverane to knaw at the Quene heire quhether it be her mynd to move ony thing of the successione, that incaiss it sould come in questione, that my soverane myght send sume noble mene to be present for her interist. I had for answer of her Mate that sho wess not willing it sould be touchit. » — Cf. Raumer, *Beitraege*, t. I, p. 120 s.; Keith, t. II, p. 472 s. (Éd. de la Spottiswood Society.)

orateur qui s'était exprimé d'une manière hostile au sujet de la souveraine d'Écosse et de ses droits de succession[1].

Il est vrai que Marie essaya d'adoucir auprès d'Élisabeth la mauvaise impression produite par sa demande indiscrète, en lui écrivant, le 17 novembre, qu'elle n'avait nullement l'intention de prétendre que l'on reconnût ses droits sur-le-champ, et en lui recommandant de prendre sous sa protection le jeune prince Jacques, à cause de la débilité de sa propre santé[2]. Cependant ce dernier désir ne peut avoir été qu'une pure phrase, d'après ce que nous savons des projets que Marie nourrissait au sujet de son fils.

Bien que Bedford eût été envoyé en mission solennelle par la reine Élisabeth pour assister en son nom au baptême du prince Jacques, et qu'il eût apporté un riche cadeau, les rapports entre les deux royales cousines ne parvinrent pas à s'améliorer. Le 31 décembre 1566, Marie se plaint auprès d'Élisabeth du grand nombre d'étranges actions (mony stronge procedingis) de Bedford. Ces relations fort tendues ne sont pas moins prouvées par une lettre adressée par Marie à Cecil le 8 février 1567, et dans laquelle elle exprime sa conviction qu'il lui était favorable, quoique les apparences semblassent démontrer le contraire[3].

L'explication de cette animosité, nous la trouvons dans une longue épître de Lethington à Cecil, du 4 janvier 1567[4]. Ce document réfute explicitement toutes les objections élevées contre les droits que Marie faisait valoir sur la couronne d'Angleterre. L'affaire de la succession formait donc le centre même des intérêts de la reine d'Écosse. Mais elle croyait avoir raison d'en vouloir aux conseillers de la reine Élisabeth qui semblaient tout faire pour lui nuire aux yeux du public anglais et pour favoriser les prétentions de lady Catherine. Or nous savons que l'obstination montrée ici par la souveraine d'Écosse sur la question de la succession d'Angleterre avait le don d'irriter au plus haut degré sa rivale Élisabeth, qui ne voulait pas que de son vivant on parlât de son héritier[5]. N'avait-elle pas écrit à Marie, le 2 décembre 1563,

1. Élisabeth à la Chambre des Communes, 26 nov. 1566; *Calendar of Cecil Manuscripts*, t. I, p. 341.
2. Keith, t. III, p. 350.
3. Labanoff, t. VII, p. 14, 311.
4. Ms. Brit. Mus. *Stowe Mss.*, n° 354, fol. 9 B ss. (Copie.)
5. Ms. Lettre citée de Leth. à Cecil : « In the meane tyme I pray you coun-

que, de même que Carthage ne pouvait pas supporter deux rois, elle ne voulait pas avoir non plus une rivale dans son gouvernement[1]? Marie tint bon cependant. Elle annonça à Élisabeth, le 3 janvier 1567, qu'elle ne songeait nullement à contester son droit et son titre à la couronne d'Angleterre, et qu'au contraire elle désirait avec ardeur le rétablissement d'une amitié sincère et inviolable entre elles deux et leurs pays. Mais en même temps elle lui déclara qu'elle enverrait quelqu'un à Londres, afin de traiter de sa propre succession au trône d'Angleterre[2]. Il ne faut pas oublier ces circonstances politiques si l'on veut expliquer la conduite hostile qu'Élisabeth a suivie désormais envers sa cousine.

Les rapports entre Marie et son époux n'étaient pas moins tendus que ceux de cette reine avec la souveraine d'Angleterre. Le 24 octobre 1566, Lethington écrit à l'archevêque de Glasgow[3] : « A ce que je vois, la cause de la maladie de la reine [à Jedburgh] consiste en soucis et chagrins, et, comme j'ai pu conclure des ouvertures qu'elle m'a faites elle-même, le roi en est l'objet... Il la paie de tant d'ingratitude, et sa manière de la traiter est si mauvaise que son cœur se brise (*that it is ane hartbreake to hir*) à la pensée qu'il devra rester encore son époux ; et pourtant elle ne voit aucun moyen de se délivrer de lui... Je ne trouve entre eux aucune entente ni présage que plus tard ils pourraient s'entendre de nouveau. » Il est évident qu'après une telle constatation prise sur le vif et communiquée à l'ami le plus fidèle et le plus dévoué de la reine, toute idée d'un rétablissement des bons rapports entre les

cell the Queene your souveraigne as some effectuall reparation may follow without delay. The many sundry traverses and diffavorings committed against the Queene my souveraigne, as the publishing of so manie exemplifications of king Henry, supposed with the secret embrasing (*sic*) of John Hales bookes; the bookes printed and not avowed the last somer, one of the wich my mistris sent by Henry Killagrew to the Queene your soveraigne : the disputes and proceedings of Lincolnes Inne, where the case was unled against the Queene my soveraigne; the speeches of sundry in the last session of Parliament, tending all to my soveraignes derision and nothing said to the contrary by any man, but the matter shutt upp with silence most to her preiudice and by so much the more as every man is gone home setled and confirmed in this error.

« And lastly the Queene your soveraignes resolution to defend now by proclamation all bookes and writings conteyning any discussions of titles whatever : the whole realme hath engendred... a setled opinion against my soveraigne to the advancement of my Lady Katherines title. »

1. Thorpe, *Cal. of St. pap. relat. to Scott.*, t. I, 1566, n° 125.
2. *Ibid.*, 1567, n° 1.
3. Ms. Brit. Mus. *Sloane Manuscr.*, 3199, fol. 142.

deux époux, telle que beaucoup de biographes favorables à Marie Stuart l'ont voulu maintenir, doit être abandonnée. Marie, au contraire, ne pouvait être tentée de s'opposer activement à ce que les lords trouvassent « un moyen de la délivrer de lui » (*to be fre off him*).

Les soupçons devinrent très vifs entre les deux partis; le fait est prouvé par une lettre que Marie écrit au même archevêque de Glasgow[1]. Un des serviteurs de ce prélat, Guillaume Walker, avait raconté, d'après de bons renseignements, prétendait-il, que Darnley nourrissait le projet de faire couronner le jeune prince, avec l'aide de plusieurs gentilshommes, et de prendre en main le gouvernement, au nom de son fils. Interrogé avec beaucoup d'instances, il avoua tenir cette nouvelle de Guillaume Hiegate, autre serviteur de l'archevêque; celui-ci aurait ajouté que le roi annonçait hautement ne pouvoir plus vivre avec certains gentilshommes de la cour de sa femme, et que ou lui ou eux devaient mourir. Confronté avec Walker, Hiegate nia ces propos; il prétendit avoir seulement appris d'un nommé Coldwell, vassal du comte Eglinton, que le roi devait être fait prisonnier. Cette allégation, il est vrai, fut contestée par Coldwell. Toujours est-il que le même bruit était parvenu au comte Lennox, et, par son entremise, au roi. Marie continue : « Quant au roi notre époux, Dieu sait quelle fut toujours notre conduite envers lui; ses agissements et son ingratitude envers nous ne sont pas moins connus à Dieu et au monde; tous nos sujets s'en aperçoivent, et nous ne doutons pas que dans leur cœur ils ne l'en condamnent. Nous le voyons toujours occupé et fort soigneux d'espionner nos actions qui, si cela plaît à Dieu, seront toujours de nature à ce que personne ne trouve occasion de s'en scandaliser ni de parler de nous autrement que d'une manière honorable, quoi qu'ils en disent lui, son père et leurs partisans qui, comme nous le savons, ne manquent pas de bonne volonté pour nous donner du tracas, si leur pouvoir était égal à leurs intentions. Mais Dieu a limité leurs forces et les prive des moyens d'exécuter leurs désirs; car nous espérons qu'ils ne trouveront personne ou fort peu de gens qui approuvent leurs conseils et desseins imaginés à notre déplaisir et à notre dommage. »

De ces documents résultent jusqu'à l'évidence les faits suivants : 1° les bruits les plus alarmants sur les desseins mutuelle-

1. Labanoff, t. I, p. 396.

ment hostiles de Marie et de Darnley circulaient vers la fin de l'année 1566; 2° les rapports entre les deux époux étaient en effet fort tendus; 3° Darnley soupçonna des faits contraires à l'honneur de son épouse (relations avec Bothwell), et fit soigneusement surveiller ses actions; 4° Marie n'était pas sans craindre les complots de la famille Lennox. Ces faits incontestables pourraient, de prime abord, confirmer l'opinion que le voyage de Marie à Glasgow et la réconciliation avec son époux malade n'ont été que des actes d'hypocrisie destinés à l'entraîner à Édimbourg pour s'y débarrasser de lui avec l'aide des conjurés. Cependant, d'après les résultats que nous avons obtenus par l'étude des documents judiciaires (*Revue hist.*, t. XXXVI, p. 61), ainsi que des auteurs contemporains (*ibid.*, t. XXXVII, p. 47), une telle supposition est devenue impossible. Reste donc uniquement l'hypothèse que nous avons déjà énoncée ailleurs[1], à savoir que Marie a sérieusement cherché pendant un moment à se réconcilier avec Darnley, afin de détourner la puissante famille Lennox de toute démarche hostile et même de la regagner à ses intérêts.

Intercalons ici le fragment d'une dépêche de l'archevêque de Glasgow, du 27 janvier 1567, avertissant Marie, à l'instigation de l'ambassadeur d'Espagne en France, d'un complot ourdi contre elle[2].

La catastrophe de la nuit du 9 au 10 février 1567 fut annoncée par Marie à l'archevêque dans deux lettres du 11 et du 18 février, en des termes qui, cela va sans dire, expriment la plus grande horreur pour le meurtre accompli[3]. A cette occasion elle affirme que le ministre d'Espagne à Londres, de même que le prélat, l'en avait avertie d'avance, mais trop tard, malheureusement. Cependant elle ajoute qu'assurément on en voulait aussi bien à sa personne qu'au roi; que seul le hasard l'a sauvée; que cette action avait été même dirigée tout particulièrement contre elle. Il est évident que huit jours après l'événement elle ne pouvait plus conserver sérieusement une telle opinion. On dirait que, par de semblables assertions, elle eût voulu dissiper les soupçons qui s'étaient déjà rassemblés autour d'elle. Il n'est pas moins étonnant de lire dans la première des lettres précitées : « Nous ignorons encore par qui ou de quelle manière le crime avait été com-

1. *Westeuropa*, t. II, p. 201.
2. Keith (éd. de la Spottiswood Society), t. I, p. ciij. Cf. *Revue hist.*, t. XXXVII, p. 42.
3. Labanoff, t. II, p. 3, 9.

mis. Nous ne doutons pas que, selon la diligence que notre conseil a déjà commencé à montrer, la certitude sur l'événement ne soit bientôt établie. » Est-ce que l'infâme assassinat de son mari n'était point un fait assez important pour que la reine d'Écosse daignât s'occuper elle-même d'en tirer vengeance? Est-ce qu'elle n'avait pas agi ainsi pour un simple serviteur, tel que Riccio? Cette conduite si différente dans deux cas si semblables est fort étonnante. Personne ne se contentera d'arguer avec M. Hosack (t. I, p. 274) que, dans les monarchies constitutionnelles, le souverain abandonne la punition des crimes aux magistrats, ni que Marie ait été paralysée dans ses actions par la complicité de la plupart des membres de son conseil privé avec les meurtriers. Après la mort de Riccio, avait-elle hésité à appeler ses vassaux aux armes et à punir les conjurés? Elle aurait dû déployer d'autant plus d'activité dans cette circonstance qu'elle constatait elle-même la négligence de son conseil[1].

Après l'assassinat de Darnley, Élisabeth, qui autrefois avait combattu son union avec Marie et lui avait refusé le titre royal, prit avec passion son parti, même contre la reine. Dans sa lettre du 24 février 1567, elle accuse Marie ouvertement d'avoir approuvé d'avance le crime et de ménager les meurtriers qui lui avaient rendu un grand service[2]. Un tel langage prouve qu'Élisabeth était résolue à rompre avec Marie, dans le cas où cette princesse ne ferait pas taire aussitôt les bruits infamants qui circulaient sur son compte. Elle avertit encore une fois sa cousine par un message, confié le 25 avril à lord Grey, des accusations qui de toutes parts s'élevaient contre elle par suite de l'impunité, voire même de la préférence accordée à Bothwell et à ses complices[3]. Mais cette démarche, de même que les précédentes, resta sans effets. Le message fut froidement accueilli et reçut de Marie même une réponse hautaine et négative[4]. On ne pourrait donc plus prétexter, comme on l'a fait, que Marie n'a pas reçu communication de la lettre d'Élisabeth.

Mais ce n'est pas tout. Marie a encore été avertie par une autre personne, moins suspecte qu'Élisabeth. Le 9 mars, son fidèle représentant à Paris, l'archevêque de Glasgow, lui écrit :

1. Mémoire adressé aux princes d'Europe; Labanoff, t. VII, p. 316.
2. Labanoff, t. VII, p. 102.
3. *Cal. of State p.; for. ser.; Eliz.* 1566/68, nos 1128, 1129.
4. *Ibid.*, no 1179.

« Ici on parle du meurtre d'une telle façon que vous-même êtes calomniée comme étant le principal auteur de toute l'affaire, et comme si tout se fût fait sur votre commandement. Des dépêches de Votre Majesté je ne puis rien conclure, sinon qu'il a plu à Dieu de vous conserver afin que vous en tiriez une vengeance impitoyable; et si cela ne se fait point, il me semblerait mieux pour ce monde que vous eussiez perdu la vie et tout. » L'archevêque l'exhorte toujours de nouveau à se conduire dans cette affaire avec la plus grande énergie et en négligeant tous les intérêts terrestres pour satisfaire Dieu. « Autrement je crains, » ajoute-t-il en véritable prophète, « que ceci ne soit que le commencement et le premier acte d'une tragédie, que je prie Dieu d'éviter à cause de son infinie bonté. » Est-ce que ces paroles ne semblent pas indiquer que le prélat suppose déjà à sa souveraine la ferme intention d'épargner entièrement les assassins de son époux[1]?

Enfin, don Guzman de Silva, représentant à Londres son meilleur ami, le roi d'Espagne, dont elle avait si souvent imploré le secours, lui écrit dans le même sens que l'archevêque Beaton, et avec aussi peu de succès[2].

Au contraire, la reine épouse Bothwell que tout le monde considère comme le véritable auteur du crime. Pour justifier sa conduite, elle envoie à ses parents de Paris l'évêque de Dunblane[3]. Les historiens qui ont entrepris la défense absolue de Marie ont apprécié d'une singulière façon les instructions données à Dunblane : partout où la reine loue Bothwell, elle l'a fait, disent-ils, sous sa dictée; là où elle dépeint la contrainte qu'on a exercée sur elle, son récit est au contraire entièrement digne de foi. Une telle critique ou plutôt un tel manque de critique est inadmissible. De deux choses l'une : ou le document a été rédigé sous la contrainte de Bothwell, — alors il ne mérite aucune confiance, — ou il renferme les vraies convictions de Marie, — alors il faut accepter aussi comme réel son amour pour Bothwell qui s'y montre au grand jour. Quant à notre opinion personnelle, nous n'accordons à ces instructions aucune importance en tant que récit historique. Avec ou sans contrôle de la part de Bothwell, la reine y a relevé toutes les circonstances capables de justifier une démarche que

1. Keith, t. I, p. civ.
2. Le 26 février 1567; Gauthier, t. II, p. 17.
3. Labanoff, t. II, p. 32.

tout le monde condamnait, et de montrer, en même temps, son nouvel époux sous un jour aussi favorable que possible.

Les instructions adressées à Robert Melvil, son ministre à Londres, sont d'une plus grande importance[1]; car ici elle ne dit pas un mot des violences exercées sur elle, n'énumère comme raisons de son mariage avec Bothwell que ses propres intérêts personnels et politiques, ainsi que les mérites et les qualités du comte. Ce fait est d'autant plus significatif qu'auparavant Élisabeth s'était exprimée avec beaucoup de force sur le meurtre de Darnley, et qu'elle avait vivement appuyé les efforts du comte pour obtenir la punition des coupables[2]; Marie avait donc des motifs fort sérieux de rechercher et d'alléguer toutes les excuses possibles pour son union avec un des auteurs principaux de ce crime, surtout comme il s'agissait de Bothwell. Car ce gentilhomme était particulièrement odieux à Élisabeth, qui l'avait toujours considéré comme son adversaire le plus dangereux dans tout le royaume d'Écosse[3]. Marie devait donc savoir le gouvernement anglais trop bien renseigné pour oser lui faire croire que Bothwell lui avait fait une violence quelconque.

Pendant la seconde moitié de l'année 1567, l'archevêque de Glasgow continua de correspondre avec sa souveraine, enfermée au château de Lochleven. Nous ne noterons dans ses dépêches que les faits suivants : avant de retourner de France en Écosse, Murray avait solennellement promis au gouvernement français d'employer tous ses efforts, ainsi que ceux de ses amis, pour la délivrance de sa sœur. Malgré ces engagements il ne cessa de correspondre avec les adversaires de la reine et ne put éviter enfin son arrestation dans le port de Dieppe que par un départ précipité[4]. De même, parmi les lettres écrites par Marie à Élisabeth pendant sa captivité à Lochleven, nous ne citerons que la dernière, datée du 1er mai 1568, peu de jours avant son évasion. Elle y annonce qu'elle envoie quelqu'un pour la justifier devant sa cousine, et lui rappelle ses promesses réitérées et confirmées par une bague de vouloir lui porter secours[5].

1. Ibid., p. 45.
2. Différentes lettres d'Élisabeth; Froude, t. VIII, p. 42.
3. Voir Ms. Instructions d'Élisabeth à Randolph, du 2 février 1566, à la fin de ce travail.
4. Keith, t. I, p. cvj.
5. Labanoff, t. II, p. 67.

Nous nous arrêtons ici, parce que seuls les événements des années 1566 et 1567 nous occupent dans ce travail. L'étude de ce qui est resté de la correspondance de Marie Stuart pendant cette époque a déjà donné des résultats importants. Depuis son mariage avec Darnley, Marie se trouve dans une position des plus difficiles : ses serviteurs et ministres sont des traîtres ; Élisabeth, qui s'est complue en protestations hypocrites d'amitié, est d'accord avec eux et approuve tous les actes hostiles projetés en réalité contre la reine d'Écosse. Après le meurtre de Riccio, cette situation s'aggrave, par suite de ses démêlés avec son mari, dont le repentir d'avoir participé à l'assassinat n'avait pas même été volontaire. Son frère Murray, auquel elle avait rendu sa confiance, continua de se concerter avec ses pires adversaires et de les favoriser de toutes les manières. Malgré les tristes expériences faites pendant et après le 9 mars 1566, elle reprend, en partie du moins, ses desseins en faveur de la contre-réforme religieuse[1]. Elle entretient une correspondance amicale avec Philippe II d'Espagne et se résout à faire baptiser et élever son fils dans la religion catholique, faits qui devaient ouvrir des perspectives menaçantes au parti protestant dans la Grande-Bretagne. Par conséquent, ses relations avec le gouvernement anglais restent fort tendues, malgré toutes les protestations officielles d'amitié. L'opposition entre les deux époux est entre temps devenue si aiguë qu'ils s'attribuent mutuellement les plus hostiles desseins. Darnley soupçonne même sa femme d'entretenir des relations déshonorantes avec Bothwell. Pour apaiser l'inimitié des Lennox, Marie se décide enfin à se réconcilier avec son époux malade. Elle peut sans crainte se rapprocher de lui, puisqu'elle a déjà eu auparavant la petite vérole. Mais après l'avoir ramené à Édimbourg, elle est obligée de le loger dans une maison particulière, afin d'éviter le danger de la contagion pour leur enfant qui se trouve au palais de Holyrood. Darnley est tué à la suite d'un complot dont les ramifications étaient tellement étendues qu'il fut connu, mais trop tard, par les ambassadeurs espagnols en France et en Angleterre. Marie essaie en vain de persuader à l'opinion publique que les assassins en avaient voulu à sa propre personne. Elle amuse Lennox par des affirmations amicales, tandis

1. Voir mon travail : *Marie Stuart et la ligue catholique universelle*, 1561-1567; dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, t. XII.

qu'en réalité elle ne fait rien de sérieux pour punir les malfaiteurs. Ce désintéressement criminel au sujet du meurtre de son mari est d'autant moins pardonnable que ses plus fidèles amis et serviteurs l'exhortent constamment à agir avec vigueur. Élisabeth lui reproche son inaction en paroles amères; on voit qu'elle veut stipuler les conditions auxquelles elle consentira dans l'avenir à vivre en paix avec la reine d'Écosse. Il faut toutefois rendre cette justice à la souveraine d'Angleterre qu'elle a averti sa cousine à plusieurs reprises et avec beaucoup de force. Il est d'autant plus étonnant que Marie ne dise pas un mot de la prétendue violence exercée sur elle par Bothwell pour excuser son mariage avec le comte aux yeux du gouvernement anglais. Malgré tout cela, elle se berce encore de l'espoir qu'Élisabeth ne l'abandonnera pas dans une lutte avec ses adversaires. Enfin nous rencontrons de nouvelles preuves de l'abominable perfidie et de la déloyauté de Murray. — Nous ne pouvons pas nous abstenir de communiquer ici une partie des instructions d'Élisabeth à Henry Middlemore; elles caractérisent fort bien cette reine et sa conduite envers sa malheureuse cousine. Nous savons en effet que dans ses lettres officielles, adressées soit à Marie Stuart, soit à Murray et à ses amis, la reine d'Angleterre prend toujours parti pour la première et prononce contre les derniers les plus terribles menaces. Or, dans l'instruction confidentielle citée plus haut, la princesse montre au contraire sa partialité en faveur des lords rebelles. Sachant que le nombre des partisans de Marie est bientôt devenu supérieur à celui de ses ennemis en Écosse, elle charge Middlemore de conseiller à Murray de ne pas hasarder lui-même et ses amis dans une lutte armée, mais de confier la décision de tous les différends intérieurs à elle, Élisabeth. Murray ne devait pas avoir le moindre doute sur le but de l'intervention anglaise; car c'est à lui qu'elle fait demander ce qu'il voulait qu'elle décidât. L'arbitre se faisait donc dicter son jugement par une des parties en cause. Pour le cas où les ennemis de Murray ne voudraient pas entendre parler de cet arbitrage, Élisabeth encouragea Murray à employer la force et lui promit des secours importants [1].

1. Ms. A memorial to Henry Middlemore being sent in Scotland. 1568, june. Minute de la main de Cecil. (Record Office, Londres, *Scotland, Eliz.*, vol. XV.) Le dernier alinéa porte : « You shall advise ye said Erle [Murray] not to hazard hym self and his frends by waye of battayle, but to be content yat the

§ 2. *Ministres de Toscane.*

Aux archives des Médicis on a trouvé différentes pièces relatives aux affaires d'Écosse pendant l'époque qui nous occupe[1]. L'intérêt montré par la famille grand-ducale à l'Écosse fut sans doute une conséquence du dessein commun d'une ligue catholique universelle. C'est ce point de vue en effet qui domine dans les documents en question. Des relations anonymes, datées des 11, 13 et 28 mars, racontent le meurtre de Riccio et les événements qui l'ont suivi. Elles ne parlent nullement de la prétendue jalousie que Darnley aurait ressentie envers le Piémontais, mais seulement de son désir d'obtenir la couronne matrimoniale qui lui eût donné le véritable pouvoir royal. Les conspirateurs sont appelés *les hérétiques* tout court, de sorte que la conjuration a un caractère purement protestant et anticatholique. Le nouvelliste prétend, en contradiction avec tout ce que nous savons d'autres sources, que Darnley aurait même consenti à l'assassinat de sa femme. En vérité l'on n'a parlé que de son emprisonnement, pour le cas où l'on serait contraint à des mesures extrêmes[2]. Les relations, écrites évidemment en Angleterre, finissent par les mots suivants : « La reine d'Angleterre, qui avait été la cause de toutes ces intrigues, s'attristant beaucoup de la paix conclue entre le roi et la reine d'Écosse, fit écrire dans tout son royaume, par son secrétaire Cecil, que toutes ces choses venaient de ce que le roi avait trouvé Riccio couché auprès de la reine. Mais cela est contraire à la vérité. » Nous n'attachons pas trop d'importance à ces « avis » anonymes, rédigés exclusivement au

inward controversyes may be rather ordered by us, than ended by shedding of blood, and to that end we wold have you with spede advertise us of his contentation what may be thought metest for us to doo. And yet if he shall fynd his adversaryes bont to extremite and cruelty, and that ther is no other waye but for defance of him self, to levy his force, we meane not, in respect he hath hertofore remitted hym self to our ordre, to suffer hym to be oppressed, and therof being advertised from hym, we will not neglect his preservation. »

1. Labanoff, t. VII, p. 60, 63, 86.

2. Tytler (t. VII, p. 363) donne trop de créance sous ce rapport à ces *avis* anonymes.

point de vue catholique et souvent erronés; cependant ils nous montrent à qui l'on attribuait alors la propagation des calomnies dirigées contre Marie Stuart.

Beaucoup plus important est un mémoire détaillé, non daté, qui semble être écrit en 1566. Fort bien renseigné, il raconte le règne de Marie, depuis le retour de la reine en Écosse jusqu'à son entrée triomphale à Édimbourg après la fuite des meurtriers de Riccio. Cette relation est évidemment rédigée par un diplomate de profession; aussi son langage est-il bien plus calme et plus tranquille que celui des *avis*. Voici quelques parties intéressantes de ce récit : biographie de Riccio (p. 65); énumération des raisons politiques qui ont décidé Marie à épouser Darnley (p. 66), et surtout (p. 67 s.) récit du mariage secret de Marie et de Darnley à Stirling, en avril 1565, sur l'instigation de Riccio. Après avoir reçu cette nouvelle, la reine d'Angleterre, pleine de colère, aurait renvoyé sur-le-champ le secrétaire Lethington, venu à Londres pour demander son consentement au mariage de sa cousine. Cette révélation surprenante se trouve confirmée par différents faits : en premier lieu par les indications de Jacques Melvil relatives à la part que Riccio aurait prise à l'union entre la souveraine d'Écosse et le jeune Henri; ensuite par ce que nous savons d'une audience secrète de Lethington chez Élisabeth et de son départ subit qui en fut la conséquence; enfin par trois dépêches du ministre de France à Londres, datées des 26 avril, 2 et 10 mai 1565[1]. Celles-ci nous informent également des raisons qui ont fait ajourner le mariage public : il fallut attendre la dispense du pape, nécessaire pour autoriser l'union de

1. Les deux dernières de ces dépêches sont imprimées dans Teulet, *Relations*, t. II, p. 195 s.; la première, je l'ai trouvée au Record Office de Londres, parmi les transcriptions faites par M. Baschet des papiers de la Bibliothèque nationale de Paris. Voici le passage dont nous parlons : « Madame, le 15 apvril estant arrivé M. de Lethington, pareillement arrivèrent lettres à la Royne d'Angleterre, par lesquelles Rendel [Randolph], son agent en Escoce, luy manda que la Royne d'Escoce s'est mariée avec milord Darnley, fils du comte de Lenos, ne restant pour la consommation que les cérémonies de l'église, dont ladicte Royne d'Angleterre receut un tres grand mescontentement pour luy sembler estrange que une Royne eut épousé son vassal, comme encore pour avoir octroyé à la Royne d'Escoce le père et le filz, en intention de les remettre en leurs biens seullement, dont elle receut tel déplaisir. » Ce mariage secret doit se placer entre le 7 avril, date de la convalescence de Darnley, et le 18 avril, jour où Castelnau rapporte de France le consentement de la reine mère (senza aspettare il ritorno dei due che furon mandati in Inghilterra e Francia).

deux époux qui étaient si proches parents[1]. — Darnley est loué pour sa beauté et sa magnifique prestance, mais aussi blâmé pour l'orgueil que bientôt il montre vis-à-vis de tout le monde et par lequel il indispose la cour entière. Les préparatifs pour le meurtre de Riccio sont narrés avec des détails nouveaux et apparemment exacts, puisqu'ils sont conformes aux indications que Randolph a reçues de la partie adverse. Notre diplomate n'explique pas moins bien pourquoi Riccio a été tué dans la chambre et en présence de la reine : c'est que l'on voulait faire accroire au peuple « que le roi les avait pris en flagrant délit, de sorte qu'il n'avait pas pu faire moins que de tuer cet homme tout de suite » (p. 72). Un des conjurés eut même l'infamie de diriger un pistolet contre la poitrine de la reine. Cette indication se trouve pleinement confirmée par sir Anthony Standen, qui avait eu le mérite d'abattre ce pistolet[2]. C'est Marie qui, par son éloquence, détache Darnley des meurtriers.

Nous possédons encore un troisième récit de l'assassinat de Riccio, daté du 8 octobre 1566, et adressé également à Cosme Ier. Il est pourtant moins important que le précédent. Mentionnons seulement que l'on y donne vingt-huit ans à Riccio lors de son arrivée en Ecosse; on y lit encore que le Piémontais s'écria, après le mariage public de Darnley avec Marie, union qui en grande partie était son œuvre : « Dieu soit loué, maintenant on ne peut plus empêcher ces noces! » La scène de l'émeute populaire contre les assassins, pendant la matinée du 10 mars, est aussi bien dépeinte. Après avoir passé sur tous les événements ultérieurs du prin-

1. Cecil lui aussi avait entendu parler d'un mariage secret entre Marie et Darnley, par les dépêches de Randolph; mais il se trompe en le plaçant au 9 juillet 1565 (voir les notes de Cecil dans Keith, t. III, p. 336, sous la date du 16 juillet 1565). — Don Frances de Alava, ambassadeur d'Espagne à Paris, en avait également reçu avis. Il est vrai que l'archevêque de Glasgow l'a démenti, mais ceci n'a aucune importance, car son démenti est assez vague, et il ne pouvait guère agir autrement dans sa position officielle (dépêche d'Alava, du 4 juin 1565; Teulet, *Relations*, t. V, p. 11 : « Enviame a dezir el embaxador de Escocia *que el no cre* que su ama sea casada »). — Enfin nous citerons ici une lettre adressée à Londres, le 3 mai 1565, par John Brampton à Will. Paston (*Report of Royal Commissioners*, t. VII, p. 550), et dans laquelle on lit : « Deux ambassadeurs sont venus d'Écosse, dans l'intention, à ce que l'on dit, de demander l'assentiment de notre reine au mariage du fils du comte de Lennox avec la reine d'Écosse qui, comme on le prétend avec beaucoup d'assurance, est fortement unie en amour avec le jeune lord. *Quelques-uns racontent même qu'il est déjà marié avec elle.* »

2. *Memorial from Sir Anthony Standen;* Stevenson, *Nau*, p. ciij.

temps et de l'été 1566, on raconte à la fin : « Le 5 ou le 6 octobre[1], en présence d'un grand nombre de seigneurs, Darnley demanda congé à la reine pour quitter le pays, en alléguant qu'il tenait déjà un navire tout prêt. » Au nom de tous, Lethington lui répondit qu'il ne connaissait aucune cause suffisante pour motiver une résolution si violente, et qu'elle les mécontentait vivement. Mais Darnley l'interrompit en s'écriant : « Monsieur de Lethington, vous parlez trop bien le français pour moi. Madame, adieu. » Ainsi, il partit et fit encore 25 milles le même jour. La version que Du Croc, témoin oculaire, donne du même événement[2], ainsi que celle des lords du conseil privé d'Écosse dans leur lettre à Catherine de Médicis, du 8 octobre[3], ne diffère qu'en quelques détails secondaires du récit toscan. Nous découvrons au contraire quelques nouvelles indications concernant la même entrevue dans un récit de Robert Melvil, du 20 octobre 1566, destiné à l'archevêque de Glasgow. D'après lui, le roi aurait exigé la destitution du *Justice clerk* et du *Clerk of register*, comme coupables du meurtre de Riccio, chose que la reine n'avait pu admettre, l'innocence de ces individus lui étant prouvée[4]. Tout cela démontre la haine farouche de Darnley contre

1. C'est une erreur. Ce fut le 30 septembre 1566; cf. dépêche de Du Croc, du 17 octobre 1566; Labanoff, t. I, p. 373 ss. — Aucun biographe de Marie n'a pris connaissance de sa lettre adressée à Lennox le 30 septembre 1566, et dans laquelle elle dépeint au comte la scène qui vient de se passer le même jour (*Report of the Royal commissioners on historical Manuscripts*, t. III, p. 395, n° 192). Elle s'y plaint vivement du fils de Lennox (Darnley) et raconte qu'elle et les lords l'avaient interrogé, en présence de l'ambassadeur français Du Croc, sur les raisons de son mécontentement, et qu'ils lui avaient offert d'y porter remède. Il aurait nié avoir de telles raisons, mais se serait exprimé avec tant de précaution que Marie ne sait pas ce qu'elle doit en penser. Elle en informe Lennox pour qu'il connaisse la situation. — Cette lettre est une nouvelle preuve, fort importante, du grand intérêt que Marie croyait avoir à ne pas irriter Lennox et à l'empêcher ainsi d'ourdir des trames contre elle.

2. Dép. du 8 octobre; Teulet, *Relations politiques de la France et de l'Espagne avec l'Écosse au XVIe siècle*, vol. II (Paris, 1862), p. 282 ss.

3. Chalmers, t. I (2e éd.), p. 289. — Cette relation des lords du Conseil privé ne peut toutefois être considérée comme impartiale, car elle a été rédigée à l'instigation de Marie; cela résulte d'une lettre ms. de Lethington à l'archev. de Glasgow, du 24 oct. 1566 (Brit. Mus. *Sloane*, 3199) : « Upon some bruyte... off the Kyngs voyage towardes Flanders or some other country, sho [Mary] desyrit the Noblemen and others of hir counsell to subscrive letters to the Kyng [of France], Q. Mother and Cardinall off Lorrayne, conteaning a discourse off some proceadings betuix the King and hir. »

4. Ms. Brit. Mus. *Sloane*, n° 3199, fol. 140; voir Appendice II, à la fin de ces études.

chacun de ses anciens alliés et son désir de les perdre; on comprend alors pourquoi, immédiatement après cette entrevue, ils soient convenus à Craigmillar de l'assassiner.

Nous passons ici sous silence une dépêche du commandeur Petrucci, ministre de Toscane à Paris, du 21 mai 1568, qui raconte l'évasion de Marie du château de Lochleven (Lab., t. VII, p. 135), ainsi qu'une autre dépêche du mois de février 1569, contenant une description anonyme, assez fantaisiste, des conférences d'York et de Westminster (*ibid.*, p. 144). Ni l'une ni l'autre ne sont importantes pour le sujet qui nous occupe.

Nous mentionnerons, au contraire, une relation de l'évêque de Mondovi, nonce apostolique en destination d'Écosse, adressée de Paris, le 16 mars 1567, à Cosme Ier (*ibid.*, p. 105). Elle est d'un grand intérêt, parce qu'elle se fonde sur le témoignage de deux personnages revenus depuis peu d'Écosse, le Père Edmond et M. de Morette, envoyé de Savoie à Édimbourg. Il en résulte qu'à ce moment déjà l'on prévoyait la conclusion d'une alliance entre Murray, Morton, Athol et Lennox contre Bothwell et même contre Marie. D'autre part, nous y remarquerons qu'en automne 1566, la cour de Rome avait conseillé à la reine, par l'intermédiaire de l'évêque de Dunblane et du Père Edmond, de faire mettre à mort Murray et les chefs de la noblesse protestante, avec grandes promesses de secours de la part de la ligue catholique, afin que Marie pût se rendre maîtresse absolue de l'Écosse et y rétablir entièrement l'ancienne religion. Marie avait toutefois rejeté ce conseil, probablement parce qu'elle ne connaissait que trop bien la faiblesse et l'insuffisance du parti catholique dans son pays. Dans tous les cas, elle voulait y faire venir l'évêque de Mondovi, ce que le prélat, craignant pour sa sûreté personnelle, n'osa pas entreprendre. Quant aux dépositions fort intéressantes de Morette sur l'assassinat de Darnley, nous les avons déjà mentionnées (*Revue hist.*, t. XXXVI, p. 35). Enfin le Père Edmond, probablement bien renseigné à cet égard, assure que Darnley avait encore entendu en secret la messe, comme à l'ordinaire, le matin du jour même de sa mort.

§ 3. *Diplomates français.*

a. *Castelnau de Mauvissière.*

Michel de Castelnau de Mauvissière a paru quatre fois dans la Grande-Bretagne en qualité d'ambassadeur de France. Sa première mission n'a point de rapport avec notre sujet. De sa seconde relation (en octobre 1565) nous mentionnerons seulement le fait que Castelnau insiste à plusieurs reprises sur l'obstination, l'entêtement et l'énergie de Marie, qui ne veut absolument pas entendre parler d'une paix avec ses sujets rebelles et ne songe qu'à les détruire. Elle a « trop de courage pour souffrir que ses sujets lui fassent la loi et changent son royaume de monarchie en république[1]. » Et l'on veut nous faire accroire que cette même princesse, un an et demi plus tard, eût été un jouet sans volonté ni force entre les mains de Bothwell et des autres meurtriers de Darnley !

Castelnau prononce un jugement absolument identique sur Marie dans ses Mémoires (liv. V, chap. XIII[2]) : « Cette jeune princesse avait l'esprit élevé et inquiet, tout comme celui de feu le cardinal de Lorraine, son oncle ; » il attribue à ces particularités les malheurs qui, par ce prélat, ont frappé la France. Il est évident que, par cette comparaison, il veut imputer au caractère de Marie les tristes événements d'Ecosse. Cependant Castelnau revendique le mérite d'avoir amené pour un moment une réconciliation entre Élisabeth et Marie. Car, en avril 1566, il se rendit en Écosse pour y rétablir la paix intérieure, et en juillet il parut encore une fois à Edimbourg pour féliciter la reine de son heureux accouchement. A cette dernière date il décrit les rapports entre la reine et son mari comme étant momentanément assez amicaux[3].

b. *Paul de Foix.*

Paul de Foix était ambassadeur ordinaire de France à Londres pendant les années 1562-1567. On a prétendu à tort que, pen-

1. D'après les documents authentiques : Chéruel, *Marie Stuart et Catherine de Médicis* (Paris, 1858), p. 41 ss.
2. Jebb, t. II, p. 467.
3. Charles IX à De la Forest, 27 avril 1566; Chéruel, p. 47.

chant vers le protestantisme, ennemi des Guises et de leurs proches, il s'était laissé prévenir contre Marie Stuart par sir Guillaume Cecil. J'ai parcouru ses dépêches dans les copies faites par M. Baschet pour le Record Office de Londres, et j'ai trouvé que, jusqu'à la fin de son ambassade, il défend avec courage et énergie les intérêts de la souveraine d'Écosse. Il est vrai que, lorsqu'il parle de faits, ses données, puisées en grande partie à des sources anglaises, ne sont guère favorables à cette princesse; mais ses appréciations ne montrent aucune hostilité à son égard.

Nous citerons ici sa dépêche manuscrite du 1er août 1565, parce qu'elle donne la clé de toute la politique d'Élisabeth dans les affaires concernant le mariage de sa cousine. La reine d'Angleterre déclare à Foix qu' « elle ne peult s'accorder et estre contente de ce mariage, si non moyennant certains moyens par lesquels elle seroit satisfaite et continueroit tousiours l'amitié comme cy devant, qui sont : qu'elle entretienne la religion qui est auiourd'huy au royaulme, et en ce faisant reçoive en sa bonne grace et en leur premier estat ceux qu'elle a aliénez d'elle, à cause d'icelle, et qu'elle luy fasse déclaration autorisée par son parlement qu'elle ne prétend rien au royaulme d'elle ni de sa postérité, conditions principalles qui la meuvent à ne la pouvoir aymer. »

Élisabeth, pour la même raison qui l'a détournée du mariage, s'oppose à la fondation d'une dynastie destinée à lui succéder : elle ne voulait pas que les regards de ses sujets pussent se tourner vers d'autres qu'elle-même; elle désirait rester seule en évidence dans son royaume.

Selon M. Hosack, le bruit calomnieux d'après lequel Darnley et ses alliés auraient pris Riccio en flagrant délit d'adultère avec Marie a été répandu par Cecil. Cependant les dépêches manuscrites de Foix prouvent que les mensonges concernant des relations criminelles entre cette princesse et le Piémontais sont sortis d'une source encore plus auguste. Foix raconte en effet au roi, le 17 octobre 1565, une audience qu'Élisabeth venait de lui accorder, et dans laquelle la reine lui exposa que Marie voulait pardonner à tous les rebelles, à l'exception de Murray. « Et sur ce que je pressois ladite dame de me dire d'où pouvoit estre advenu, sans quelque grande faulte du dit comte de Murray, que la Royne d'Escosse qui l'avoyt auparavant tant aymé et honoré l'eust en si grande haine, elle s'estant un peu teue et secoué sa

teste, me répondit que c'estoit pour ce que la Royne d'Escosse avoit esté informée que le comte de Murray avoit voulu faire pendre ung italien nommé David qu'elle aymoyt et favorisoyt, luy donnoyt plus de crédit et d'authorité que ses affaires et honneur ne debvoient. »

Le 12 février 1566, il écrit[1] : la reine d'Angleterre en veut à celle d'Écosse pour deux causes : d'abord parce que Marie ne veut pas avouer les torts qu'elle a contractés envers elle par son mariage avec Darnley, et ensuite, parce qu'elle insiste pour que l'on reconnaisse son droit à la succession d'Angleterre. Darnley est allé à la messe, à la Noël de 1565, et a communié d'après le rite catholique[2]. Le récit du meurtre de Riccio par Foix repose si entièrement sur les calomnies des Anglais à l'égard de Marie qu'il ne vaut pas la peine d'en parler.

Bien plus importants sont les renseignements fournis sous la date des 7 septembre et 21 octobre 1566 par son collègue Bochetel de la Forest, qui agit encore de concert avec Foix pendant plusieurs mois. Depuis le départ de Mauvissière, écrit-il[3], le roi et la reine d'Écosse sont séparés de nouveau; « ils ne peuvent rester ensemble pendant trois jours sans se quereller. » D'après Robert Melvil, Darnley se plaignait de ce que sa femme ne lui accordait point la couronne matrimoniale (après sa conduite lors du meurtre de Riccio!), et qu'elle ne lui concédait pas plus d'avantages qu'à n'importe quel gentilhomme écossais. — Nouvel argument à opposer à ceux qui prétendent décrire les rapports entre Marie et son époux comme tout à fait satisfaisants pendant la seconde moitié de l'année 1566!

c. *Du Croc.*

M. du Croc ou, comme il s'appelait lui-même, Le Croc, était avantageusement connu de la reine d'Écosse depuis l'an 1563, date où, sur son ordre et sur celui du cardinal de Lorraine, il avait négocié avec l'empereur le mariage entre Marie et l'archi-

1. Teulet, *Relations*, t. II, p. 259.
2. Cette indication est confirmée par le récit de Randolph, envoyé d'Angleterre à Édimbourg, du 25 décembre 1565; *Cal. of State pap. For ser. Eliz.*, 1564/65, n° 1752.
3. Chéruel, p. 48 s.

duc Charles. Au mois de mars 1564, il s'était même rendu en Écosse pour cette affaire[1]. Il était donc doublement le bienvenu, lorsque, en été 1566, il reparut à Édimbourg, cette fois en qualité d'ambassadeur officiel de la France.

Du Croc informa Catherine de Médicis, les 8 et 17 octobre, des rapports existant entre Darnley d'un côté, Marie et la noblesse de l'autre[2]. On sait que la reine mère n'aimait guère sa bru, qu'elle accusait d'avoir été la cause de l'influence exercée par les Guises pendant le règne de François II. A plus forte raison faut-il remarquer que son diplomate impute toute la faute du malentendu entre les deux époux à Darnley, qui, en outre, aurait excité contre lui la colère de la noblesse entière, par son insolence, jointe à un manque total de tenue. Du Croc n'hésite pas à dire à Darnley : « Qu'il devait se contenter de l'honneur et de la bonne chère que Marie lui faisait tenir, puisqu'elle le traitait et l'honorait en roi et époux et pourvoyait très bien sa maison de toutes choses. » Alors suit la scène que Darnley joua devant la reine, Du Croc et le Conseil privé (voir plus haut, § 2), comédie qu'il termine par ces mots puérils : « Chère Madame, vous ne reverrez plus ma figure avant longtemps. » En effet, il continua encore pendant plusieurs semaines les préparatifs de son voyage d'Écosse. La reine se rendit entre temps à Jedburgh pour tenir les assises dans le district limitrophe. Bothwell est blessé par un brigand; « mais, ajoute Du Croc, il est hors de danger, ce qui réjouit beaucoup la reine, car sa mort aurait été une grande perte pour elle. » Ces mots du diplomate français prouvent de nouveau que Bothwell jouissait alors, à un haut degré, de la faveur de Marie; cependant, s'il y avait eu déjà des relations criminelles entre ces deux personnes, Du Croc se serait exprimé autrement ici, comme dans toute la lettre.

Le 24 octobre il écrivit de Jedburgh à l'archevêque de Glasgow[3]. La reine, dit-il, est sur le point de guérir de sa maladie. « Le roi est à Glasgow et n'est nullement venu ici. Et toutefois il a été averti par quelqu'un et aurait eu assez de temps pour venir s'il avait voulu; c'est là une faute que je ne saurais pas excuser. » De même, l'évêque de Ross, confident de Marie, écrit

1. On trouvera des détails encore peu connus sur ces négociations au British Museum, *Addit. Manuscr.*, n° 19401, ainsi que n° 4126, fol. 17.

2. Teulet, *Relations*, t. II, p. 282 ss.; et Labanoff, t. I, p. 373 ss.

3. Keith (éd. de la Spottiswoode Society), t. III, p. 285.

le 27 octobre à l'archevêque : « Le roi reste tout ce temps à Glasgow et n'est pas encore venu près de Sa Majesté la reine[1]. »

L'hostilité entre les deux époux revêt un caractère de plus en plus aigu. Le 2 décembre, Du Croc écrit à l'archevêque d'Édimbourg[2] : « La reine, qui, pour le moment, se trouve à Craigmillar, est malade de chagrin et de souci. Elle répète continuellement : « Je voudrais être morte. » Elle n'oubliera jamais l'injure qu'on lui a faite. Le roi n'était resté qu'une nuit à Jedburgh. Il vient de passer quatre ou cinq jours auprès de la reine ; mais, d'après ce qu'il a dit à Du Croc, ses rapports avec elle se tendent de plus en plus. Demain il partira, et probablement il n'assistera pas au baptême. Il devrait s'humilier, et il ne veut pas le faire. D'autre part la reine ne le voit qu'avec peur causer avec un gentilhomme, parce qu'elle craint des conspirations de sa part. La grande injure à laquelle Du Croc fait ici allusion est sans doute le meurtre de Riccio, crime que la reine n'a jamais pardonné à son mari. Les relations entre les deux époux étaient devenues insoutenables. Marie craignait tout de Darnley et elle s'efforçait de lui rendre impossible tout commerce avec la noblesse.

Cette situation est exposée de nouveau dans une lettre de Du Croc à l'archevêque, du 23 décembre 1566[3]. Le mardi 17 décembre[4], le prince a été baptisé selon le rite catholique. Darnley est resté à Stirling, mais en s'enfermant dans sa chambre. Sa demande de pouvoir faire une visite à Du Croc a été repoussée par l'ambassadeur, sur l'ordre de son souverain, de la manière la plus formelle. Il est impossible que les choses continuent ainsi. Du Croc trouve la reine couchée sur son lit et pleurant amère-

1. Ms. Brit. Mus. *Sloane*, 3199, fol. 143 ss. Néanmoins Buchanan a l'impudence de prétendre (livre XVIII) : « Rex ubi id rescivit, maximis itineribus Jedburgum contendit ! ! ! »

2. Keith, t. I, p. xcvj.

3. Ibid., p. xcvij.

4. Non, comme Spottiswoode le veut, le dimanche 15. La date de 17 est confirmée par la description contemporaine du séjour de Bedford à Stirling, imprimée dans Stevenson, p. cxlviij ss. — Une narration détaillée des fêtes du baptême se trouve dans une biographie manuscrite anonyme de Marie, dont M. Stevenson donne des extraits p. cxlv ss. et ailleurs. Mais je n'ose pas me servir de cette biographie dont nous ne connaissons ni l'auteur ni l'époque où elle fut rédigée. Ma méfiance est augmentée par le fait que le biographe inconnu fait envoyer par la reine le comte de Morton au-devant de Bedford pour le complimenter, tandis qu'en réalité Morton séjournait alors encore en Angleterre comme exilé.

ment; elle se plaignait d'un terrible mal au côté. Il termine par des paroles fort sympathiques et compatissantes pour Marie. — Ce document réfute l'assertion de Buchanan et de tous ceux qui l'ont copié, disant que la reine avait défendu aux ministres étrangers de frayer avec Darnley. Il n'est pas question de Bothwell, et Du Croc parle de Marie avec tant d'estime, il lui donne tellement raison qu'il est impossible d'admettre pour cette époque des relations adultères entre elle et Bothwell. Il est évident que ceci n'exclut pas qu'elle ait déjà ressenti alors de l'amour pour Bothwell et que ce sentiment ait rendu plus intolérable encore son union avec Darnley.

Malheureusement nous ne possédons qu'en partie la correspondance de Du Croc. La première dépêche de l'année 1567 que nous connaissions date du 14 mai, et il n'en existe qu'une courte table des matières[1] : malgré les instances de Bothwell et de Marie, le diplomate français n'a pas assisté à leur mariage, n'y étant point autorisé par sa cour. Nous avons en entier sa dépêche du 18 mai[2]. Il y conseille à Charles IX et à Catherine d'accueillir défavorablement l'évêque de Dunblane que Marie venait de leur expédier pour justifier son mariage avec Bothwell, cette union ne méritant rien de mieux. Du reste, Marie était déjà malheureuse; elle avait demandé un couteau pour se tuer. Elle se querellait beaucoup avec son nouvel époux. Sauf le comte Crawford, aucun noble ne séjournait près d'elle. Du Croc lui-même avait hautement protesté contre ce mariage et désirait partir sur-le-champ, afin de n'avoir pas même l'air d'approuver la conduite de la reine. Il n'a jamais reconnu Bothwell comme époux de cette princesse.

Cette dépêche, qui contraste si fort avec le ton de ses relations antérieures, est la condamnation la plus sévère de Marie. En vain a-t-on voulu objecter que Du Croc savait que Catherine n'aimait guère son ancienne bru, et qu'il arrangeait ses expressions en conséquence. Nous avons vu, au contraire, que dans la querelle entre la reine et Darnley il avait donné tous les torts à ce dernier. Du reste, Catherine n'avait d'abord nullement pris au tragique la mort de Darnley. Elle en avait écrit alors au connétable de Montmorency[3] : « Mon compère, le roi mon fils vous

1. Teulet, *Négociations*, t. II, p. 296.
2. Labanoff, t. VII, p. 110 ss.
3. Chéruel, p. 51.

envoie ce courrier pour vous avertir des nouvelles qu'il a eues d'Écosse, et vous verrez que ce *jeune fou* n'a pas été longtemps roi. S'il eût été plus sage, je crois qu'il seroit encore en vie. *C'est grand heur pour la reine ma fille* [Marie Stuart] d'en être défaite. » Est-ce que ceci a l'air d'être hostile à Marie Stuart? Ce qui n'est pas moins caractéristique dans les dépêches de Du Croc, c'est qu'il ne s'y trouve pas la moindre allusion à une violence exercée sur la reine ; tout ce qui se passe ne se fait que par elle. Il y a même une brouille passagère entre elle et Bothwell ; plus tard, cependant, ces dissentiments ont disparu, comme nous le savons déjà.

Les relations de Du Croc concernant la courte guerre civile du mois de juin 1567 sont également d'un haut intérêt[1]. Nous en avons cité les passages les plus importants, et n'y ajouterons ici que quelques indications. Déjà, à la date du 12 juin[2], Du Croc essaie de négocier entre la reine et les rebelles. Marie répond avec beaucoup de modération ; « mais s'ilz s'attaquoient à son mari [Bothwell], qu'elle ne voulloyt point d'appoinctement. » Combien est donc faux ce que Gauthier et d'autres défenseurs absolus de Marie ont prétendu, en disant qu'elle s'était séparée de Bothwell d'un cœur léger et même avec plaisir ! Du Croc et le capitaine d'Inch-Keith, dont nous aurons à parler plus tard, attribuent expressément à la reine le fait que le duel entre Bothwell et l'un des révoltés n'eut point lieu à Carberry Hill[3]. Tellement elle était encore attachée à son époux.

Si les Hamilton ont pris les armes pour Marie, ce ne fut point parce qu'ils lui étaient favorables, mais parce qu'ils craignaient que les rebelles ne détruisissent toute la famille des Stuarts[4]. Marie elle-même n'avait presque plus de partisans personnels en Écosse, tant sa conduite paraissait blâmable. Du Croc exprime ce point de vue avec beaucoup de force : « Je voudrais, dit-il, que Marie et Bothwell fussent en France et que le roi [Charles IX] eût à les juger comme leurs faits le méritent; car ces faits malheureux ne sont que trop démontrés. »

1. Teulet, *Lettres de Marie Stuart*, p. 126 ss., 134 ss. — Raumer, t. I, p. 135 ss.

2. Teulet, *Négociations*, t. II, p. 321 s. — Cette dépêche a généralement échappé à l'attention des historiens de Marie Stuart.

3. Du Croc à Charles IX, 17 juin 1567; Teulet, *Négociations*, t. II, p. 318 s. — Cette dépêche donne (p. 312 à 320) des détails fort importants sur les événements avant, pendant et après l'affaire de Carberry Hill.

4. Dépêche du 30 juin ; ibid., p. 326.

L'opinion publique ne lui était guère plus sympathique à l'étranger. Le 23 juin, M. de Villeroy, envoyé extraordinaire français, arriva à Édimbourg[1]. Ses instructions n'étaient rien moins que favorables à Marie[2]. Le roi de France, y disait-on sans ambages, croit juste la cause des lords, puisqu'ils combattent pour l'héritier légitime. Il veut avant tout conserver en Écosse l'influence française, *malgré toutes les folies qui s'y passent*. Ce n'est que dans ces limites qu'il veut venir en aide à sa belle-sœur. On voit qu'il la condamne entièrement.

Nous pouvons tirer des conclusions assez importantes de ces correspondances françaises. La faute des dissentiments existant entre Marie et Darnley n'est imputable qu'à ce dernier. Toutefois, elle garde envers lui, malgré la continuation de sa mauvaise conduite, tous les égards extérieurs, jusqu'au moment où Darnley se sépare complètement de sa femme et, d'une manière ostensible, prépare son départ de l'Écosse. Lorsque la reine tombe dangereusement malade, son mari montre une indifférence révoltante. Il est vrai qu'au fond de son cœur Marie lui avait toujours gardé rancune de sa participation au meurtre de Riccio, et qu'elle craignait de sa part de nouvelles trahisons. A la fin de l'année 1566, les relations entre les époux sont devenues impossibles. Bothwell, au contraire, jouit d'une haute faveur auprès de la souveraine, sans que l'on puisse encore soupçonner entre eux de rapports criminels. Du reste, ce n'est pas Marie, ce sont les gouvernements étrangers qui défendent à leurs agents diplomatiques, réunis à Édimbourg à l'occasion du baptême du prince Jacques, de frayer avec Darnley qui s'enferme dans sa chambre en boudant.

Mais, après son assassinat, la scène change du tout au tout. Marie favorise ouvertement et volontairement un des auteurs principaux de ce crime, le comte Bothwell, et l'épouse même. Malgré quelques querelles passagères, elle lui reste chaleureusement attachée et ne craint pas de se sacrifier pour lui. Pour cette raison, elle est condamnée sévèrement par ses sujets, par ses partisans et par ses parents de la famille de Valois.

1. Birrel's Diary; Raumer, t. I, p. 139.
2. Teulet, *Lettres*, p. 130 ss.

§ 4. *Diplomates espagnols.*

a. *Guzman de Silva.*

Guzman de Silva était ambassadeur d'Espagne à Londres depuis le mois de juin 1564. Ses informations ne peuvent donc être qu'indirectes. Cependant, si nous nous rappelons que les fils de toutes les trames catholiques dans la Grande-Bretagne se concentraient entre ses mains, nous ne négligerons pas à la légère ses indications.

Déjà, à la date du 17 septembre 1564, nous apprenons qu'Élisabeth dépense tous les ans 8,000 couronnes pour entretenir des intelligences en Écosse[1]. Un an après (15 septembre 1565), un avis adressé à Cecil nous informe, en effet, des circonstances importantes que voici : le roi Henri Darnley s'intéresse particulièrement à un agent secret écossais du nom de François Haxley qu'il envoie dans les Pays-Bas, auprès de la duchesse d'Aerschot, parente de Marie Stuart, et, par l'entremise de cette dame, auprès de la gouvernante Marguerite de Parme elle-même. Haxley est chargé de déclarer à cette princesse que Marie, voyant l'autorité des Guises, ses oncles, fortement ébranlée à la cour de France, a l'intention de se lier entièrement avec le roi catholique et de faire valoir ses droits à la couronne d'Angleterre avec l'aide du souverain d'Espagne. Il portait sur lui une liste de gentilshommes anglais qui s'étaient engagés à favoriser la famille Stuart et le rétablissement du catholicisme dans leur patrie. Haxley comptait principalement sur le comte de Feria pour mener ces desseins à bonne fin. Ses négociations émurent beaucoup le gouvernement anglais, mais furent, cela va sans dire, niées avec énergie par Silva et par la duchesse de Parme. Une dépêche du 29 septembre 1565[2] parle de préparatifs belliqueux en Angleterre, destinés à secourir les rebelles écossais au cas où Marie ne satisferait pas aux griefs d'Élisabeth. Il paraît que ces intentions hostiles n'ont été réprimées que par la rapidité de la défaite infligée aux révoltés par la reine d'Écosse. Sa cousine se tira alors d'affaire par des dénégations impudentes.

1. Voir sur ce qui suit Kervyn de Lettenhove, *Relations politiques de l'Angleterre et des Pays-Bas*, t. IV, p. 106, 243 s., 246, 252 s.
2. Teulet, *Relations*, t. V, p. 16.

Dans l'affaire du meurtre de Riccio, Silva se range absolument du côté de Marie. Il n'impute cet événement qu'à la jalousie ressentie par Darnley envers l'influence politique du secrétaire. Castelnau de Mauvissière avait assuré à Silva qu'Élisabeth avait d'avance approuvé le crime[1].

Le 18 décembre 1566, il raconte que vingt jours auparavant Darnley avait vécu et pris ses repas avec sa femme[2]. — Ceci se rapporte à la présence passagère de Darnley à Craigmillar, à la fin de novembre. — Silva veut puiser dans cette circonstance l'espoir que le temps et l'habitude raccommoderont peu à peu les deux époux, bien que pour le moment la reine ne puisse renoncer encore, à cause du passé, à sa haine et à son mépris (*desgusto*) envers son mari.

La dépêche datée du 18 janvier 1567[3] est d'une importance considérable, parce qu'elle confirme entièrement ce que nous savons d'ailleurs sur la conjuration de Craigmillar. « J'ai entendu, écrit-il à son roi, que plusieurs, voyant la profonde aversion qui règne entre les époux royaux, ont offert à la reine d'entreprendre quelque chose contre son mari, mais qu'elle ne l'a pas accepté. Quoique j'aie reçu cette nouvelle de bonne part, je tiens pour incroyable que l'on ait seulement délibéré avec la reine sur un tel projet. » Nous non plus, nous ne pouvons acquitter Marie de l'accusation qui résulte des paroles de Silva de ne pas avoir combattu avec énergie des conseillers si dangereux et si criminels. Dans tous les cas, Silva écrivit sur cette affaire à D. Frances de Alava, ambassadeur d'Espagne à Paris, qui la communiqua à son tour à l'archevêque de Glasgow. Marie, d'autre part, est innocente d'avoir attiré le roi à Kirk-of-Field; il avait lui-même choisi cette résidence, parce que l'air y était salubre et fortifiant. (Dépêches des 22 et 27 février[4].)

Le 1er mars 1567, Silva rapporte que M. de Morette, ambassadeur de Savoie à Édimbourg, a passé par Londres, sur son retour, et qu'il a causé avec lui[5]. Morette ne cache pas le soupçon que la reine ait connu et peut-être même approuvé la cons-

1. Dép. des 23 mars, 18 mai 1566. Gauthier, *Histoire de Marie Stuart*, t. I, p. 265, 270.
2. Froude, t. VIII, p. 348, note 2.
3. Ibid., p. 347, note 2.
4. Gauthier, t. I, p. 326 s., 330, 371.
5. Teulet, *Négociations*, t. V, p. 19 s.; et Froude, t. IX, p. 18, note 1.

piration. Il n'ose pas la condamner directement, mais d'autre part il ne l'acquitte pas non plus. Il a fait mention d'une circonstance qui a produit sur Silva une impression pénible. Un ou deux jours avant sa mort, Darnley voulait donner personnellement à Morette deux chevaux destinés au duc de Savoie. Mais Marie, sans avoir aucunement consulté le diplomate, avait dit à Darnley que c'était impossible, attendu que Morette était trop fâché contre lui à cause de sa participation au meurtre de Riccio, — qui était, comme nous le savons, né sujet du duc de Savoie. Évidemment, par ce mensonge, la reine avait voulu empêcher tout commerce entre les souverains étrangers et Darnley. Son mari ne devait plus être considéré par eux comme leur pair. — La même dépêche nous donne des renseignements précieux sur le rôle joué par Élisabeth après le crime du 10 février 1567. Elle en montre un grand chagrin, délivre incessamment la comtesse de Lennox, mère de Darnley, de la prison où elle avait été enfermée depuis le mariage de son fils, et lui prodigue les soins et les preuves de sympathie.

En route pour la France, Murray arrive à Londres le 16 avril et est reçu par Silva le 19[1]. Il lui raconte qu'il fuit le pouvoir de Bothwell qui commande à 4,000 soldats et est en possession des châteaux d'Édimbourg et de Dunbar, avec toutes les armes à feu et toute la poudre du royaume (le château d'Édimbourg n'avait pas été confié directement à Bothwell, mais à sir James Balfour, qui était considéré comme son partisan absolu). Si l'on voulait s'en donner la peine, on pourrait facilement découvrir les régicides ; trente à quarante personnes avaient pris au crime une part plus ou moins directe. L'on était généralement convaincu que Bothwell divorcerait pour se marier avec la reine.

Une dépêche du 3 mai 1567 rend compte de l'enlèvement de Marie au pont d'Almond, en constatant que tout avait été concerté d'avance, afin que la reine, après la consommation du mariage, pût prétendre que son assentiment lui avait été extorqué par la force[2].

On voit qu'au printemps de 1567 Morette et Silva n'avaient pas de Marie une meilleure opinion que Du Croc. Cependant, pourquoi Morette lui serait-il également hostile ? Et quelle fata-

1. Dép. du 21 avril 1567; Froude, t. IX, p. 37 s., 55, note 2.
2. Ibid., p. 64.

lité que sur les événements qui ont suivi la mort de Darnley tous les contemporains bien renseignés, Espagnols et Anglais, Français et Écossais, soient tous du même avis, tandis qu'aujourd'hui on les accuse tous de parti pris, bien entendu sans pouvoir alléguer le plus petit fait en faveur d'une telle assertion ! Ce n'est pas tout. En effet, nous pouvons prouver, pièces en main, que le prétendu mauvais vouloir de Silva envers la reine d'Écosse est contraire à la réalité. Vers la fin de l'année 1566, elle charge son agent Wilson de remercier en son nom le diplomate espagnol « de l'obligeance qu'il a montrée en toute occasion à nous et à nos affaires[1]. »

Silva sait très bien que Marie n'a jamais pardonné la part prise par Darnley au meurtre de Riccio. La nouvelle preuve que Morette lui en donne a été soigneusement passée sous silence par M. Hosack (t. I, p. 276). Silva est bien renseigné sur la conjuration de Craigmillar. Il est informé par Murray de la grande étendue de la conspiration ourdie contre Darnley, — fait qui est absolument corroboré par les dossiers judiciaires et qui donne seulement à cet événement son véritable caractère, celui d'une grande action politique ; pendant de longues semaines, on prévoyait avec certitude le mariage entre Bothwell et la reine, — et Marie, cette femme autrefois et plus tard si énergique et si pleine de résolution, n'aurait rien essayé pour se soustraire à ce dessein diabolique de l'assassin de son époux, si elle ne lui eût été favorable ? (Comparez *Rev. hist.*, t. XXXVII, p. 47.) Enfin, Silva est convaincu que le rapt du pont d'Almond avait été une comédie concertée d'avance entre Marie et Bothwell. Élevée par un homme d'État catholique hostile à Élisabeth, cette accusation est évidemment d'un grand poids.

Il n'en est pas moins vrai que la correspondance de Silva nous montre encore une fois Darnley dans toute sa sottise et toute son inconstance. En septembre 1565, il est feu et flamme pour les projets de la ligue catholique universelle, et trois mois après il s'allie avec les chefs du parti calviniste d'Écosse. Avoir pris pour époux un tel sot, seulement à cause de ses avantages physiques, est un des plus graves reproches que l'on puisse faire à Marie Stuart, comme femme autant que comme souveraine.

1. *Thankand him of his kindnes he bewis towart us and our affairis at all tymis.* Voir l'instruction de Marie à Wilson, citée plus haut, p. 4, note 1.

Plusieurs autres points ressortant de la correspondance de Silva ont déjà été mentionnés dans les chapitres précédents de ce travail.

b. *Le duc d'Albe.*

Nous n'avons à citer de lui qu'une seule dépêche, assez importante, il est vrai. Pendant la fameuse entrevue de Bayonne, avec Catherine de Médicis, il rapporte, le 29 juin 1565, un entretien qu'il a eu avec l'archevêque de Glasgow[1]. Il lui exprime l'entier assentiment de son maître au mariage de la reine d'Écosse avec Darnley, mais il l'invite en même temps de la manière la plus pressante à ménager la susceptibilité d'Élisabeth et à renoncer à toute proclamation de ses droits de succession en Angleterre, en lui promettant que le roi Philippe, si elle agissait conformément à ses conseils, l'aiderait à arriver à ses fins lorsque le moment serait venu. Pourquoi Marie n'a-t-elle pas suivi ces exhortations pleines de bon sens? Mais, déjà alors, l'ambassadeur d'Écosse ne cacha pas que Marie comptait sur une révolution en Angleterre et qu'elle voulait s'en mêler d'une manière active. On voit qu'au fond ses intentions envers Élisabeth n'étaient pas moins hostiles que les desseins de la reine d'Angleterre envers elle.

c. *Alava.*

Pour terminer, mentionnons encore les dépêches de Frances de Alava, ambassadeur d'Espagne à Paris[2]. En général, elles ont peu d'importance pour l'histoire de Marie, puisque Alava est trop éloigné du lieu des événements et qu'il tient trop ses nouvelles de troisième ou quatrième main pour mériter beaucoup de confiance. Seules, les indications que lui a fournies l'archevêque de Glasgow, catholique zélé tout autant qu'Alava, attirent notre curiosité.

Le 6 mars 1567, il dit avoir appris de l'archevêque que l'assassinat de Darnley avait été occasionné par la reine d'Angleterre et que l'on avait voulu tuer également la reine : deux mensonges qui rendent assez suspecte la véracité de Marie et de ses serviteurs. Nous passons sous silence nombre de bruits plus ineptes

1. Teulet, *Négociations*, t. V, p. 12 ss.
2. Ibid., p. 20-28.

les uns que les autres, pour arriver à la dépêche du 15 mai où Alava parle des intrigues tramées par Murray pendant son séjour en France. Le bâtard y complota avec le prince de Condé et l'amiral de Coligny, qui étaient sur le point de se révolter de nouveau contre leur gouvernement. Nul doute que, dans la grande lutte qui divisait l'Europe occidentale entre la nouvelle et l'ancienne religion, Murray ne se rangeât résolument du côté de la première. Cette considération explique en grande partie son hostilité envers Marie, sans que l'ambition personnelle y soit restée entièrement étrangère.

La dépêche du 16 juin 1567 offre un intérêt réel. Le même évêque de Dunblane, que Marie avait envoyé à Paris et à Rome pour y justifier son mariage avec Bothwell, se prononce à Paris contre elle de la manière la plus sévère. Il l'accuse d'avoir complètement renoncé à l'exercice du culte catholique et d'avoir abandonné son fils aux hérétiques. L'évêque prétend ne s'être chargé lui-même de sa mission que pour se sauver de l'Écosse, mais ne vouloir point se hâter de parler aux souverains de France, ni de se rendre à Rome. C'est là une nouvelle preuve de ce fait que, après son mariage avec Bothwell, Marie s'est efforcée de se concilier la majorité de son peuple, en se montrant favorable aux protestants, — efforts stériles, il est vrai. Aucun des apologistes de Marie n'a seulement mentionné cette dépêche.

Aux dates du 30 juin, des 13, 17, 24 juillet, Alava nous donne des informations sur le départ de Murray de la France. A la nouvelle de l'arrestation de Marie, Catherine de Médicis rappela aussitôt le bâtard de Lyon à Paris (23 juin), où il arriva déjà le 30, et où il fut retenu encore pendant plus de quinze jours par de continuelles négociations avec la cour de France. Il ne se laissa point gagner à servir en Écosse les intérêts français et refusa toute pension de Charles IX. Mais il promit de travailler pour sa souveraine, et c'est à cet effet qu'il demanda son congé[1]. Les gens initiés aux affaires d'Écosse ne doutèrent pas un instant que ce ne fût là une pure hypocrisie destinée exclusivement à

1. Ces indications sont pleinement confirmées par une lettre de Charles IX à Murray, du mois de mai 1568 (ibid., t. II, p. 371); le roi y rappelle au comte sa promesse de rendre la liberté à sa sœur et de la remettre dans l'état où elle avait été avant son emprisonnement.

empêcher que le gouvernement français ne le retînt en France, et étaient convaincus qu'il combattrait sa sœur par tous les moyens. Ils ne se sont pas trompés !

§ 5. *Diplomates anglais.*

Ces hommes d'État nous ont laissé un nombre infini de documents dont beaucoup, il est vrai, ne peuvent être mis à profit sans le contrôle d'une critique serrée. Nous ne citerons que ceux qui ont de l'importance pour la solution des questions historiques dont nous nous occupons ici.

a. *Thomas Randolph.*

Au mois de mars 1561, peu de temps avant le retour de Marie en Écosse, Randolph y fut envoyé comme ambassadeur d'Élisabeth. C'était un brave homme, mais d'une intelligence médiocre ou plutôt faible, entièrement livré aux impressions variables que son entourage exerçait sur lui. Aussi longtemps que les rapports entre les lords protestants et Marie furent amicaux, ses relations avec cette princesse furent si cordiales que Cecil lui en fit de vifs reproches[1]; mais aussitôt que par son mariage avec Darnley la reine fut devenue odieuse à Murray et à ses amis, les dépêches de Randolph sont rédigées en un style de plus en plus hostile à Marie Stuart, et à la fin il se fait le champion de tous ses adversaires et de tous ses rebelles. Depuis le mois d'avril 1565, ses rapports ne peuvent être acceptés que sous bénéfice d'inventaire, pour autant qu'ils concernent la reine. Notons, entre parenthèses, que Leicester, rival constant de Cecil, prit le parti de Marie et exhorta Randolph à différentes reprises, quoique en vain, à écrire sur son compte dans un sens plus favorable[2]. Du reste, Leicester n'était pas seul à défendre sous main les intérêts de Marie; dans l'entourage même d'Élisabeth, bien des gens étaient dévoués à la souveraine d'Écosse.

1. Ms. Cecil à Randolph, 20 août 1563; Brit. Mus., *Add.*, 32091, fol. 199 (copie).

2. Randolph à Leicester, 14 février 1566. *Maitland's Narrative,* fol. H. I. K. — Entre autres : To be counted at home malicious, foulyshe and unadvysed, one that knowethe not to use the worlde... At home I knowe the envie of some to be so greate towardis me that ther is nothynge to be gotten.

Le 16 janvier 1566, Randolph parle de démêlés existant entre le roi et la reine à cause de la couronne matrimoniale[1]. De même, le 24 janvier[2]. Le 7 février, il énumère les grands préparatifs pour l'accession définitive de la reine à la ligue catholique universelle; elle s'est également mise en rapports avec ses amis d'Angleterre, tout espoir de rappel des lords bannis a disparu[3]. Le même jour, il informe sir Richard Throckmorton que la reine avait obtenu de différents nobles la promesse écrite qu'ils l'aideraient dans son dessein de faire accorder par le parlement la liberté complète de conscience en faveur des catholiques[4]. Ces projets de Marie et son intention de faire déclarer hors la loi Murray et les autres chefs du parti protestant qui, avec lui, s'étaient réfugiés en Angleterre, provoquèrent en Écosse une conspiration à laquelle Randolph lui-même prit part. Il écrit à Leicester, dès le 14 février 1566[5] : « Je sais que, si les choses se réalisent telles qu'elles sont projetées, David [Riccio] aura la gorge coupée en dedans dix jours, avec l'assentiment du roi. Plusieurs affaires, pires que celle-là, m'ont été rapportées certaines, même dirigées contre la propre personne de la reine. »

Il résulte de cet important document que : 1° le gouvernement anglais avait été averti du meurtre de Riccio trois semaines avant le crime, ainsi que d'autres desseins menaçant la personne de Marie Stuart, et qu'il n'a rien fait pour empêcher des faits si abominables ; et 2° que Darnley et les autres traîtres en voulaient au moins à la liberté de la reine.

Le contenu de cette dépêche est pleinement confirmé par une lettre de Lethington, adressée à Cecil déjà le 9 février, et dans laquelle on lit[6] : « Mais, grâces à Dieu, les choses ne sont pas encore allées si loin que tout ne puisse être ramené à l'état antérieur, pourvu qu'on y prenne le bon chemin. En effet, je ne vois pas d'autre moyen qui puisse conduire au but que de *frapper la*

1. Wright, *Queen Elizabeth and her times*, t. I, p. 217.
2. Keith, t. I, p. 244 s.
3. *Cal. of State papers, for. ser. Eliz.*, 1566/68, n° 77. — Keith, t. III, p. 345. — Robertson, t. II, app., xiv. — La première assertion de Randolph est fort exagérée; voir mon essai sur *Marie Stuart et la ligue cath. univ.*, *l. c.*, p. 12.
4. Gauthier, t. I, p. 254 s.
5. Tytler, *History of Scotland*, t. VII (Édimb., 1842), p. 19, se trompe en datant cette lettre du 13. — Voir *Maitland's Narrative*, *l. c.*
6. Ms. Record Office (Londres), *Scotland Eliz.*, vol. XII; — voir un extrait dans le *Cal. of St. p.*, *l. c.*, n° 82.

racine même, où, comme vous le savez, est le fondement de l'affaire. Et autant que je suis à même de juger, plus tôt tout sera réglé et attaqué, moins il y a de danger d'échouer. Le porteur pourra vous exposer mon opinion, et je vous prie de lui accorder votre confiance. » — Une autre partie de la lettre de Randolph, citée en avant-dernier lieu, jette une lumière très vive sur les motifs de politique confessionnelle qui ont fait agir les conjurés : « Je vous assure qu'ici on ne prépara jamais plus de mal contre ceux que je suis obligé d'honorer et de servir, et que l'on ne parla jamais avec plus de méchanceté que maintenant, où l'on médit d'eux partout d'une manière intolérable. Jamais on n'a ourdi contre eux tant de trames qu'actuellement. » Sur les raisons qui ont guidé le roi, nous apprenons de Randolph : « Je sais à présent pour sûr que la reine ici se repent de son mariage, qu'elle hait son mari et toute sa famille. Je sais qu'il n'ignore pas lui-même qu'il a un compagnon dans le jeu conjugal. Je sais qu'il y a des intrigues actives entre le père et le fils pour obtenir la couronne matrimoniale contre le gré de la femme. »

Mais, entre temps, on avait découvert la liaison de Randolph avec les conspirateurs de 1565, et Marie le chassa d'Écosse. Au commencement de mars, il quitta ce pays pour se retirer à Berwick sur le territoire anglais[1]. Il avait encore annoncé, le 25 février, que Lennox était parti pour l'Angleterre, et qu'il avait gagné Murray et Argyll pour la nouvelle conjuration. Le 6 mars, Randolph et Bedford s'adressèrent ensemble à Élisabeth et à Cecil, afin de les informer encore une fois du meurtre prochain de Riccio, de l'intention de donner à Darnley la couronne matrimoniale et du texte même de la convention passée entre ce prince et les lords exilés. On y nomme comme participants : Argyll, Boyd, Morton, Ruthven, Lethington, en Écosse, et parmi les exilés : Murray, Rothes, Grange, ensuite Randolph et Bedford eux-mêmes[2]. Nous savons que Murray a toujours osé nier avec beaucoup d'indignation d'avoir trempé dans ce complot.

Le 8 mars, nouveau rapport de Bedfort et Randolph : tout est prêt, Morton et Argyll sont déjà à Édimbourg où Murray et ses amis sont appelés pour le dimanche soir ; mais avant leur arrivée le coup sera porté sur le personnage que l'on sait[3].

1. *Cal. of St. p., l. c.*, p. 107, 114, 134.
2. Tytler, t. VII, p. 24 ss. — Thorpe, t. I, n° 28.
3. *Cal. of St. p., for. ser. Eliz.*, 1566/68, n° 171.

Le 21 mars, Randolph donne de Berwick un certain nombre de détails sur la conjuration et le bannissement des auteurs principaux[1]. En même temps, il envoie une liste de ceux qui avaient consenti et assisté à la mort de Riccio ; parmi ces noms nous rencontrons aussi ceux des ministres calvinistes Knox et Craig. Bedford reconnaît cette liste comme étant authentique[2]. Si nous nous rappelons que Bedford et surtout Randolph, notamment pendant son séjour à Édimbourg, étaient depuis des mois intimement liés aux conspirateurs, la mention des deux prédicateurs nous paraîtra un fait extrêmement grave, d'autant plus que Knox était l'ami de plusieurs des assassins et le gendre d'un des leurs, lord Ochiltree, et que, immédiatement après leur défaite, il s'enfuit d'Écosse. M. Tytler a très bien prouvé (t. VII, p. 359 ss.) que les raisons opposées à ces témoignages ont peu de valeur. Il est vrai qu'il existe une seconde liste, sur laquelle Knox et Craig ne figurent pas ; mais elle se termine par ces paroles expresses : *besides a number of other gentlemen*[3]. De même la liste de proscription, publiée contre les meurtriers de Riccio par le Conseil privé d'Écosse, le 8 juin 1566, et qui comprend trente-trois noms, ne mentionne pas les deux pasteurs, mais ajoute : *with diverse utheris thair cumplices*[4]. Du reste, on voulait évidemment éviter dans cette publication officielle toute apparence de persécution religieuse.

Le 27 mars, Randolph et Bedford certifient en commun que, malgré toutes les promesses qu'il venait de faire à la reine, Murray était toujours le meilleur ami de Morton et de Ruthven. Il avait expédié un de ses serviteurs à Randolph, pour que celui-ci, au nom du comte, intervînt auprès de Cecil en faveur de Morton et de Ruthven « comme ses chers amis[5]. » Le roi, bientôt, dénonce à sa femme tous ses anciens alliés et, naturellement, leur inspire

1. Tytler, t. VII, p. 355.

2. Bedford à Cecil, 21 mars (ibid., p. 354). C'est donc à tort que M. Bresslau me fait un reproche d'avoir dit, pour abréger, dans *Westeuropa*, p. 199, note 2, que Bedford avait reconnu Knox et Craig comme ayant pris part à la conspiration. Ce n'est qu'une nouvelle preuve de la légèreté avec laquelle M. Bresslau s'est arrogé, dans cette question si complexe, l'office de juge suprême, et de son ignorance des documents qui s'y rapportent.

3. Wright, t. I, p. 231, note.

4. I. Hill Burton, *The Register of the Privy Council of Scotland*, t. I (Édimb., 1877), p. 462.

5. *Cal. of St. p.*, *l. c.*, n° 225. — Robertson, t. II, app. xv. — Wright, t. I, p. 226, 325.

ainsi une violente colère contre lui-même[1]. Pour se venger, ils mettent sous les yeux de la souveraine les *bonds* par lesquels Darnley s'était intimement lié avec eux. Cette preuve de la duplicité et de la trahison de son mari, qui, récemment encore, avait nié toute attache de sa part avec les conspirateurs[2], irrita la reine contre le misérable. Ces événements sont les causes et le premier fondement de la haine des gentilshommes calvinistes et de l'invincible antipathie de Marie Stuart envers Darnley, dont, en dernier lieu, ils ont amené la perte.

Le secrétaire d'État de Marie lui-même, le double et triple traître Lethington, continua de tenir Randolphe au courant de tout ce qui se passait en Écosse[3]. Celui-ci raconte que, déjà en avril, Marie a ménagé une réconciliation entre Bothwell, Murray et ses amis ; c'était évidemment afin de former un parti de gouvernement stable, solide et nombreux. Pendant quelque temps, Bothwell et Murray parurent se partager le pouvoir à parts égales. Mais bientôt Bothwell, qui s'était toujours montré le serviteur dévoué et fidèle de Marie, devait nécessairement l'emporter sur le bâtard dont elle avait souvent eu l'occasion de connaître l'ambition criminelle et l'esprit de parti. De là vint la faveur exceptionnelle de Bothwell auprès de sa souveraine. Sa victoire fut décidée lorsque la reine eut été informée par Robert Melvil, son ministre à Londres, que Murray et Argyll avaient de nouveau offert leurs services à Élisabeth. Elle en fut fort irritée et appela ces personnages des traîtres qui ne cherchaient qu'à couvrir leurs crimes du prétexte de la religion[4]. La conduite toujours fidèle de Bothwell, qui contrastait brillamment avec ces agissements infâmes, devait produire une impression profonde sur le cœur de la malheureuse Stuart. Il va sans dire que Randolph s'attache à calomnier, auprès de sa propre souveraine, le nouveau ministre de Marie ; il le décrit comme un homme plus méchant (*naugthy*) que n'importe quel être au monde et adonné à des vices honteux[5].

1. Dép. des 2 et 4 avril.

2. Encore le 6 mai 1566, Darnley a osé affirmer son innocence de ce fait à la reine mère de France ; Stevenson, p. cxxiij.

3. Voir Robertson, t. II, app. xvi ; Keith, t. III, p. 347 s.; Tytler, t. VII, p. 37 ss. — *Cal. of St. p., l. c.*

4. Randolph à Cecil, 17 juin 1566 ; *Calendar of Cecil Manuscripts*, t. I, p. 337.

5. Chalmers, t. II, p. 26.

Nous intercalerons ici une lettre fort intéressante, adressée par Lethington à Randolph, et dont le texte était resté inconnu jusqu'à présent[1]. Le secrétaire écrit, à la date du 27 avril : « Le 24 de ce mois fut bien terrible pour le roi. Le roi avait été assez misérable pour envoyer un message à la reine, à Mauvissière et à tous les lords, disant qu'il n'avait rien su du meurtre de David. Alors mylord Murray dit, le même soir, à la reine et à Mauvissière, qu'il possédait des documents de Darnley concernant l'assassinat de David et prouvant absolument la culpabilité du roi. Tous les deux avouèrent savoir que c'était vrai. Vous jugerez de l'estime dans laquelle on tient le roi ; personne ne se soucie de lui (*How the Kinge is esteemed you may judge, for no man regards him*). Marie a l'intention de travailler à une entrevue avec la reine d'Angleterre, et, à cet effet, elle envoie Robert Melvil à votre cour. De là elle veut passer en France et laisser comme régents Murray, Mar, Huntly, Athol et Bothwell. Par ces moyens elle espère se défaire du roi » (*she will be ridd of the Kinge*). — Ce sont là des nouvelles aussi surprenantes que caractéristiques.

Du reste, l'infâme Lethington n'était pas moins en correspondance avec Morton et Ruthven[2], exilés comme auteurs principaux du meurtre de Riccio. Avec eux et avec les ministres d'Élisabeth, il ourdit des trames pour amener de nouveaux troubles en Écosse. En attendant, il les assure que « Murray et Bothwell sont très grands tous les deux. » Nous citerons encore un passage significatif qui explique fort bien la haine farouche de ce parti contre Darnley : « Le roi est tellement vil qu'il refuse toujours lorsque la reine signe le pardon d'un de vos compagnons[3]. »

Le 7 juin 1566, Randolph rend compte d'une réconciliation, évidemment tout extérieure, qui a eu lieu entre Darnley et Marie. La reine attend son accouchement au château de Stirling. Argyll et Murray logent chez elle, tandis que Bothwell et son beau-frère Huntly sont obligés par la reine de chercher une habitation en ville. La lettre du 14 juin expose principalement les intrigues de l'espion anglais Rokesby en Écosse, ainsi que celles de Marie et d'Argyll avec les rebelles d'Irlande. Il est vrai que ce dernier

1. Ms. Brit. Mus., *Cotton, Calig. B ix*, fol. 294 (copie).
2. Ms. 1er mai 1566 (ibid.).
3. Ibid. : « The King is so miscreant that where the Q. hath subscribed libertie to any of your companie, he refuses it. »

fait a toujours été nié par Marie; nous savons toutefois, par une de ses lettres au comte d'Argyll (plus haut, § 1er), qu'il est parfaitement exact.

Ici se termine pour nous la correspondance de Randolph, car alors il fut rappelé définitivement d'Écosse, sur les plaintes réitérées de Marie, et remplacé par Killigrew.

b. *Comte Bedford* et *sir John Forster*.

Le comte Bedford résidait à Berwick, en qualité de gardien (*warden*) des frontières nord-est d'Angleterre. Par cette position il était sans cesse au courant des affaires d'Écosse. De même que Randolph, il s'attacha aux adversaires protestants de Marie Stuart. C'est par son entremise qu'Élisabeth avait fait parvenir des subventions pécuniaires aux révoltés écossais pendant l'été et l'automne de 1565. Il était donc naturel que Marie le regardât comme un de ses pires ennemis et qu'elle se plaignît officiellement de lui auprès d'Élisabeth, au commencement de l'année 1566[1].

A la date du 8 février, Bedford croit encore à la durée du zèle déployé par Darnley dans la propagande catholique[2]. Mais bientôt il est informé, aussi bien que Randolph, du complot où le roi s'est laissé entraîner par les lords calvinistes. Le 8 mars, la veille du crime, le comte écrit à Élisabeth : « Nous attendons maintenant tous les jours d'apprendre quand cette affaire sera mise à exécution. Mardi prochain est le dernier terme... Nous ne savons ce qui en résultera ni ce que nous en devrons penser; cependant nous n'en prévoyons aucun mal pour le royaume de Votre Majesté[3]. » Darnley continue à dissimuler et agit officiellement comme *papiste* zélé; le jour de la Purification, il porte des chandelles avec sa femme. On se plaint généralement des progrès du catholicisme, et la messe se célèbre à beaucoup d'endroits de l'Écosse[4]. Ces faits jettent de nouveau une vive lumière sur les projets que Marie caressait alors et sur les véritables motifs qui ont guidé les assassins de Riccio.

1. *Cal. of St. p., for. ser. Eliz.*, 1564/65, n° 1536; 1566/68, n°s 3, 14.
2. Stevenson, p. cxxxij, note.
3. Ms. Record Office (Londres), *Scotl. Eliz.*, XII. (Cette partie de ladite dépêche ne se trouve pas analysée au *Cal. of State pap.*)
4. Keith, t. III, p. 345.

Pour ceux qui s'intéressent à l'histoire de la propagande catholique sous Marie Stuart, signalons encore les faits que Bedford raconte sur le sort tragique du dominicain John Black[1]. Mais nous citerons plutôt sa dépêche du 16 mars, où il mentionne le fait qu'Élisabeth a fait parvenir à Murray la somme de 300 livres sterling pour lui faciliter son retour en Écosse[2], donc *avant* et en connexité évidente avec le meurtre de Riccio : nouvelle preuve qu'elle n'a pas seulement su d'avance, mais qu'elle a aussi approuvé le crime. Le sort des différents conspirateurs, après leur défaite, est indiqué par Bedford à la date du 21 mars[3]. Murray, malgré toutes les promesses contraires, intervient en leur faveur auprès de Bedford et de Leicester non moins qu'auprès de Cecil[4]. Élisabeth, cependant, qui, pour le moment, voulait éviter avant tout de paraître avoir trempé dans cette entreprise mal engagée, en traita sévèrement les auteurs, tout comme elle avait agi envers Murray après sa révolte malencontreuse de l'été 1565, à laquelle elle l'avait pourtant excité et encouragé. Elle leur ordonna de quitter les villes situées à proximité de la frontière. Bedford lui-même fut pour le moment rappelé de son poste pour satisfaire aux justes plaintes de la reine d'Écosse[5]. Avant de partir, il envoya encore à Throckmorton différentes nouvelles se rapportant au meurtre de Riccio. La vengeance de Marie continuait à s'exercer contre des conspirateurs subalternes; l'un d'eux, Scott, fut condamné à mort et exécuté sur l'ordre de la reine. Parmi les chefs de la conjuration, Lethington fut arrêté et dépouillé de l'abbaye de Haddington qu'il avait en commende et qui fut donnée à une religieuse. Bedford croyait, à tort, que, même après la disparition de Riccio, Marie allait reprendre ses négociations au sujet d'une ligue catholique universelle; il attribua à ce plan le voyage en

1. Dép. du 13 mars. *Cal. of St. p.*, 1566/68, n° 185. — Sur l'histoire de ce père Black, il faut comparer ce que Dav. Laing en a dit dans son édition des *Œuvres de Knox,* t. II, app. IV, p. 592 ss.

2. Chalmers, t. III, p. 216.

3. Tytler, t. VII, p. 354.

4. Bedford à Cecil, 27 mars; *Cal. of Cecil Manuscripts,* t. I, p. 333 ss. — Morton et Ruthven à Leicester, 9 avril; Stevenson, p. xcviij s. (M. Stevenson se trompe en se vantant [p. xcix, note 2] d'avoir été le premier à constater le fait de l'intervention de Murray en faveur de Morton et de Ruthven auprès de Bedford; il n'a évidemment pas connu la lettre de Bedford publiée déjà avant lui dans les *Cecil Manuscripts.*)

5. *Cal. of St. p., l. c.*, n° 244.

France de Thornton, serviteur de la reine et catholique zélé[1]. Cette menace effraya tellement Élisabeth qu'elle signifia à Morton et à ses coexilés l'ordre péremptoire de quitter l'Angleterre[2], tout en leur laissant un temps infini pour l'exécuter. Le 9 juin, elle rappelle Randolph, tombé en disgrâce auprès de Marie, en termes durs et secs[3]; ils prouvent qu'elle craignait avant tout de voir sa cousine entrer dans une grande alliance catholique, d'autant plus dangereuse pour l'Angleterre que l'Irlande était en pleine rébellion.

Quelques mois plus tard, lorsque de meilleurs rapports se furent établis entre les deux reines, Bedford put retourner à son poste. Le 27 juillet, il écrivit de Berwick que Bothwell était tout-puissant à la cour d'Édimbourg[4], fait confirmé par d'autres informations. Le 3 août, il envoie à Élisabeth un récit absolument calomnieux du traitement infligé par Marie à son époux[5]. Ce qui est vrai, c'est que, entre la reine et Darnley, les relations étaient fort tendues. Ce dernier va à Dumferline (8 août). Le 12 août, Bedford parle d'une réconciliation passagère entre les deux époux, amenée par Castelnau de Mauvissière. Nous savons, en effet, que cette circonstance est corroborée par le diplomate français lui-même (voir plus haut, § 3 *a*). Les faits racontés par Bedford dans cette correspondance sont vrais en majeure partie (*pas tous*) et confirmés par d'autres documents. Il en est ainsi, par exemple, de l'indication contenue dans sa lettre du 15 août, et constatant que la reine avait averti Murray du dessein meur-

1. *Cal. of State pap. Domestic series, Addenda, Eliz.*, 1566/88, n° 5.

2. Ms. Élisabeth à sir John Forster, 7 mai 1566 (copie); Brit. Mus., Lansdowne, vol. IX, fol. 52.

3. Ms. Élisabeth à Randolph, 9 juin 1566 (original); ibid., fol. 55 : « By the Quene. T. and. w. w. gr. you w. — Seing that our sister the Quene of Scotts had no liking of your continuance in our service there (thoug we think not but the same was faithfull towards us yet because she was willing that you shuld not remayne there any longer, and for the desire also which we persuade you have to come up hither to us) : We are pleased that you shall make your repair up hither. And for such intelligence as you are accustomed to receave out of Scotland, we will that you shall cause the same to be imparted to our Marshall there, untill the coming of our cosin the Erle of Bedford, that therby we may be advertised of such occurrents there as shalbe mete for us to knowe. Gyven under our Signet at our Manor of Grenwich, the IXth of junii 1566, the eight yere of our reign. »

4. *Cal. of St. p. For. ser. Eliz.*, 1566/68, n° 601.

5. Robertson, t. II, app., XVII. — Keith, t. III, p. 341. — Froude, t. VIII, p. 296.

trier forgé contre lui par Darnley; celui-ci n'en pouvait point nier la réalité. Le roi est fort jaloux de l'influence que ses adversaires et leurs femmes exercent sur la reine[1].

Bedford alors quitte de nouveau Berwick et est remplacé par sir John Forster, gardien des marches moyennes, dont les récits sont d'un grand intérêt. On connaît le double jeu d'Élisabeth, lorsqu'il s'agissait de satisfaire aux réclamations de sa cousine : elle interdisait officiellement aux meurtriers de Riccio le séjour de l'Angleterre, tandis qu'en secret elle leur permettait de s'y cacher. Sir John Forster écrit à Cecil, le 2 août 1566, qu'il arrange les choses de façon à pouvoir nier, le cas échéant, la présence des conjurés en Angleterre. Le 8 septembre, il affirme que Marie néglige entièrement son époux dont elle n'a pas revu le père, Lennox, depuis la mort de David. D'après sa dépêche du 18 septembre, Marie a réconcilié Lethington avec Bothwell, ce qui ressort également d'une lettre du secrétaire à Cecil, du 20. Influencée par Murray, Bothwell, Argyll et Athol, elle songe déjà à pardonner à Morton, Ruthven et Lindsay. Le 15 octobre, il donne des renseignements sur le séjour de la reine à Jedburgh et relève le fait que Murray assistait à sa visite auprès de Bothwell blessé. Le 16 novembre, il décrit l'excursion de Marie sur le territoire anglais à Berwick, qui est mentionné également par James Melvil. Le 11 décembre, il raconte la vie commune du roi et de la reine à Craigmillar (fin novembre), qu'il attribue aux exhortations des ambassadeurs étrangers. Mais, en réalité, Bothwell jouit de la faveur de Marie, et, bien que protestant, il dirige les fêtes du baptême du jeune prince Jacques[2].

Entre temps, Élisabeth avait fait choix du comte de Bedford pour la remplacer au baptême de son jeune parent. Les instructions données au comte datent du 7 novembre et sont rédigées

1. Robertson, *l. c.* — Raumer, t. I, p. 118 ss. — *Cal. of St. p., l. c.*, nos 624, 660.

2. *Cal. of St. p., l. c.*, nos 618, 706, 723, 725, 761, 844, 850. — Ms. Record Office, *Scott. Eliz.*, vol. XIII. Lethington à Cecil, Édimbourg, 20 sept. : « It pleased the Q. Maty to come to a friends house off myne nygh this town secretly accompanyed only with therles off Argyle Murray and Boithwell to mak aggreance betuix the said erl Boithwell and me, where after some conference with us both in the hearing off th'others, by our consent all differents betuix us were accorded and we made frends. Whearupon her Maty was wel pleased yet I shold resort in her company to this town and receaved me to her gude favour and my former place. »

sur un ton fort amical pour Marie[1]. Tout en refusant de proclamer officiellement les droits de Marie à la succession d'Angleterre, la reine promet de ne rien faire contre eux, ni de souffrir aucune attaque. Elle fait en outre une véritable concession en faveur de Marie : lors de la confirmation du fameux traité d'Édimbourg, elle omettra tout ce qui serait contraire aux droits et prétentions de sa cousine. Enfin, elle revient toujours sur l'inviolable amitié qui doit subsister entre les deux princesses. Dans un supplément à ces instructions, du 13 novembre, Élisabeth se plaint d'un livre qui appelle Jacques prince d'Écosse, d'Angleterre et d'Irlande, et demande la suppression de cet écrit[2].

Malheureusement, ce document ne nous est pas conservé en entier. D'abord, Camden nous informe (p. 109) qu'Élisabeth avait interdit à Bedford d'accorder à Darnley même le titre de roi. Ensuite nous savons, par une lettre d'Élisabeth à Throckmorton, du 27 juillet 1567[3], qu'elle avait chargé le comte de travailler au rétablissement de Morton et des autres meurtriers de Riccio, ordre que Bedford a fidèlement exécuté. Il est fort curieux que les écrivains, qui nous ont conservé ces instructions, ne disent précisément rien des deux parties hostiles à Darnley.

Quoi qu'il en soit, le document diplomatique en question marque une amélioration notable dans l'attitude d'Élisabeth à l'égard de sa cousine. Mais probablement sous l'influence de Bothwell, brouillé depuis longtemps avec les Anglais, Marie refusa la main qu'Élisabeth lui tendait. Nous en avons déjà cité des preuves plus haut, § 1er. Le fait est démontré d'une manière plus décisive encore par la lettre que Marie adresse à Élisabeth le 3 janvier 1567[4], et qui, sous des formes obligeantes, ajourne à un temps indéfini la réalisation des désirs de la reine d'Angleterre, en insistant au contraire sur la discussion immédiate de la question de la succession, sujet très désagréable à cette princesse.

Le 30 décembre, Bedford est de retour à Berwick. Il rend à Bothwell cette justice que ce gentilhomme s'était joint avec beaucoup de zèle aux efforts de Murray, d'Athol et d'autres pour obtenir le pardon des meurtriers de Riccio et notamment celui de

1. Keith, t. II, p. 477 ss. — Raumer, t. I, p. 121.
2. Keith, t. III, p. 350.
3. Chalmers (2e éd.), t. II, p. 292, note.
4. Keith, t. II, p. 490 ss.

Morton, dont il avait été jusqu'alors l'ennemi mortel[1]. C'était évidemment une conséquence du *bond* de Craigmillar. Et pourtant on veut nous persuader que Murray, qui s'était toujours désigné et comporté comme l'ami intime de Morton, soit resté étranger à cette ligue! Assertion d'autant moins acceptable que Bedford, dans sa lettre du 9 janvier 1567[2], insiste beaucoup sur l'étroite union qui alors régnait entre Murray et Bothwell. Il continue : « La réconciliation entre la reine et son mari n'a fait aucun progrès. Il reste maintenant avec son père à Glasgow où il est alité en proie à la petite vérole; la reine lui a envoyé son propre médecin. » Ces dernières paroles, venant d'un adversaire constant de Marie, réfutent victorieusement toutes les calomnies énoncées sur la maladie de Darnley par Buchanan, Knox, Spottiswoode et *tutti quanti*.

Bedford atteste la présence de Bothwell dans le Liddesdale pendant la visite rendue par Marie à son époux malade à Glasgow. Le 28 janvier, il raconte ce qui suit : « Hier, Bothwell fit, avec 80 hommes, une incursion de Jedworth (Jedburgh) dans le Liddesdale et arrêta douze brigands[3]. »

Déjà, le 26, Bedford avait annoncé que Marie enverrait bientôt Lethington à Londres[4], et cette mission projetée a provoqué une lettre très remarquable de Lethington à Cecil à la date du 8 février 1567[5]. Personne n'a encore prêté attention à cette épître; elle ne démontre pas seulement que le rusé secrétaire a très bien connu d'avance le meurtre de Darnley, qui a eu lieu le lendemain soir, mais aussi que *Marie n'a aucune notion précise sur ce crime*. Il raconte que la reine avait voulu l'envoyer en Angleterre, mais que, marié seulement depuis peu, il n'avait point envie

1. Chalmers, t. II, p. 291, note.
2. Tytler, t. VII, p. 57 s. — *Cal. of St. p., l. c.*, n° 885.
3. *Cal. St. p., l. c.*, n° 198.
4. *Ibid.*, n° 913.
5. *Ibid.*, n° 937. — Nous mettons ici le texte même des parties les plus importantes de cette lettre, d'après l'original conservé au Record Office de Londres, *Scotland, Eliz.*, vol. XIII : « Sir, At the returning off my Lord off Bedford, I wrote to you at great lenth, sence which tyme I have heard nothing from you. It was once thought here, yet I shold have made a voïage thither, and in dede I was preassed with it by her Maty; but being so lately maryed it was not reasonable to make a diuersement from my wyfe so soon. » Compliments. « I wold write many things to yow, but his [the messenger's] sufficiency shall excuse my shortnes. »

de quitter sitôt sa femme. Il désirerait écrire encore bien des choses, mais il préfère les laisser narrer par son messager. — Il saute aux yeux que le prétendu amour conjugal de Lethington n'est qu'un pur prétexte et, qu'en réalité, il ne voulait pas s'éloigner d'Édimbourg lors de la catastrophe imminente. Pourquoi, sans cela, aurait-il justement écrit à Cecil? La chose principale était sans doute *les nombreuses choses* qu'il n'avait pas confiées au papier, mais à son messager. D'autre part, si Marie eût été informée du crime qui était sur le point de se réaliser, elle n'eût pas décidé d'en envoyer à Londres un des acteurs principaux. *Ce document est donc un des plus importants pour toute la question qui nous occupe.*

Dans les premiers jours de février, Bedford se rendit à Londres, et sa correspondance sur les affaires d'Écosse prend fin.

c. *Sir William Drury.*

Sir William Drury était maréchal (gouverneur) de la forteresse de Berwick, située tout près de la frontière d'Écosse, sur un territoire qui avait appartenu jadis à ce pays. Lui aussi était considéré comme un ennemi irréconciliable de Marie Stuart[1]. Son premier rapport est daté du 16 février 1566[2]. Darnley est trop adonné aux boissons, y raconte-t-il, et notamment à l'eau-de-vie, qui pourtant était alors peu en usage. Lorsque, dans un banquet, la reine lui en fait le reproche, il répond d'une manière si grossière qu'elle se retire les larmes aux yeux. Il est arrogant, orgueilleux et débauché. Mais il y a aussi entre lui et elle des querelles plus sérieuses : il désire obtenir la couronne matrimoniale ; il demande que les monnaies portent son effigie ; il se plaint de la faveur qu'elle montre au duc de Châtellerault, hostile aux Lennox. Après le meurtre de Riccio, la reine est exaspérée contre son mari et défend à ses propres amis de frayer avec lui. Elle confie les positions occupées autrefois par feu David à son frère Joseph Riccio, venu en Écosse avec M. de Mauvissière. Darnley ne se brouille pas moins avec Murray qu'avec la reine. Le 20 juin, Drury raconte que le même George Douglas qui avait frappé Riccio de son épée par-dessus l'épaule de la reine et qui, entre

1. *Cal. of St. p., l. c.*, nos 428, 429.
2. Keith, t. II, p. 403 ss.

temps, s'était réfugié sur le territoire anglais, accuse hautement Murray d'avoir connu d'avance le projet du meurtre[1]. Le fondement de cette accusation ressort de nouveau de ce fait que bientôt après Élisabeth fit arrêter Douglas, à la demande non point de Marie, mais de Morton, pour qu'il ne divulguât plus les secrets des conspirateurs[2].

Pendant une assez longue absence, Drury est remplacé par sir John Forster, dont nous avons déjà dû nous occuper. Ce n'est qu'en janvier 1567 que Drury envoie derechef des nouvelles de Berwick. Elles se rapportent d'abord à l'affaire assez obscure d'un Italien, Joseph Lutini, que, sous divers prétextes, Marie fit arrêter à Berwick par les autorités anglaises et livrer à l'Écosse[3]. Ensuite, Drury donne des détails sur le meurtre de Darnley; il dit expressément que le malheureux a été trouvé dans les champs, étranglé, et que l'on n'avait fait sauter la maison que plus tard. Plusieurs Français appartenant à l'entourage de la reine sont suspects d'avoir participé à la conjuration, et Marie les met en sûreté immédiatement après l'accomplissement du crime. Dolu, son trésorier particulier, vient d'arriver à Berwick avec huit autres Français, parmi lesquels se trouve le même Sébastien à la noce duquel Marie avait assisté dans la nuit fatale, et qui est désigné comme complice par les placards séditieux affichés aux murs d'Édimbourg. On attend à Berwick encore d'autres suspects, tandis que plusieurs Français ont déjà quitté l'Écosse par mer. Ces faits indubitables jettent une ombre profonde sur le caractère de Marie Stuart.

Le 28 février, Drury rend compte d'une assemblée qui venait d'avoir lieu à Dunkeld, et à laquelle Murray, Morton, Athol, Caithness, Lindsay, Oglebie, Glammis et d'autres lords avaient pris part. La présence de Murray y est d'autant plus significative qu'il avait repoussé les demandes réitérées de la reine de retourner à la cour, sous prétexte de la maladie de sa femme. Peut-être cette assemblée de Dunkeld est-elle l'origine de la nouvelle conspiration dirigée contre Bothwell et en dernier lieu contre Marie; con-

1. *Cal. of St. p., l. c.*, n°s 297, 298, 308, 342, 362, 498, 508, 551. — Drury donne des détails intéressants sur l'affaire Rokesby.

2. Leicester à Cecil, 11 juillet, et Morton à S. John Forster, juillet 1566; *ibid.*, n°s 569, 571.

3. Voir sur ce qui suit Tytler, t. VII, p. 73, 364 ss., 370 ss.; *Cal. of St. p., l. c.*, n°s 943 ss., 1017, 1030, 1034, 1059.

juration qui, il est vrai, devait attendre encore pendant plusieurs mois le moment propice pour éclater au grand jour. La reine séjourne à Seton, entourée d'Argyll, Huntly, Bothwell, Lethington[1], et protégée par une compagnie de sa garde dont le capitaine, Cullen, était particulièrement dévoué à Bothwell. Le 20 février, elle visite le château de lord Hawton. Drury se complaît à répéter une foule de bruits diffamants, comme, par exemple, que la comtesse Bothwell serait empoisonnée et sur le point de trépasser, — tandis qu'en vérité elle a vécu encore de longues années après son divorce, avec deux autres époux consécutifs. Morton joue un rôle singulier : le 7 mars il a avec la reine une entrevue secrète dans laquelle il lui promet ses loyaux services, et quelques semaines plus tard il se lie encore intimement avec Bothwell. Celui-ci devint tout-puissant. Le comte de Mar, commandant du château d'Édimbourg, est obligé, sous peine d'être accusé de trahison, de céder son poste à un partisan de Marie, et toute la garnison est changée.

La dépêche de Drury du 29 mars est d'une importance capitale[2]. Le peuple est d'avis que la reine épousera bientôt Bothwell qui, en effet, prépare le divorce avec sa femme. On veut le traduire en justice, mais c'est une pure formalité, conséquence d'une promesse faite par Marie à l'ambassadeur d'Angleterre Killigrew. Le cardinal de Lorraine est fort mécontent de la conduite de sa nièce. Catherine de Médicis et le roi Charles IX lui ont reproché en termes amers son inaction dans la recherche des assassins de son époux et l'ont menacée d'une rupture officielle. Cette dernière assertion est peut-être exagérée quant à la forme, mais le fond en est véritable, ce qui est démontré tant par les dépêches de l'archevêque de Glasgow (voir plus haut, § 1er) et de Du Croc (plus haut, § 3 *c*) que par les instructions ultérieures de Villeroy (*ibid.*). Drury montre Marie livrée aux luttes morales les plus intenses. Depuis la mort de son époux elle est presque toujours mélancolique ou même malade ; il est donc faux de dire avec le même Drury qu'elle se serait fort amusée et aurait été d'une gaîté exubérante à Seton et à Hawton-House. Cette continuelle indisposition de la reine ressort également de la dépêche de

1. Ceci est inexact; d'après le *Diurnal of Occurrents*, Bothwell et Huntly restèrent à Holyrood pour garder le prince.

2. Froude, t. IX, p. 25, note 1, p. 30, note 2. — *Cal. of St. p., l. c.*, n° 1053.

Drury, datée du 30 mars[1]. Le 15 avril, il raconte l'histoire du messager, envoyé à Édimbourg avec une lettre d'Élisabeth, qui demandait de surseoir au procès de Bothwell, mais qui fut très mal reçu à la cour d'Écosse[2]. Nous aurons à revenir sur ce rapport. Mais relevons déjà ici quelques détails que Sir William avait puisés au récit même du messager qui était le grand prévôt (provost-marshal) de Berwick. Tandis que Lethington et d'autres lui avaient assuré que la reine dormait, il la vit regarder par une fenêtre en compagnie de Lady Lethington; et Bothwell, monté sur un cheval fringant pour se rendre au tribunal, leva les yeux vers elle et en obtint un geste d'encouragement et d'adieu amical[3]. *Ce fait suffirait pour prouver que Marie était alors d'accord avec Bothwell.* Le messager, qui apportait une dépêche importante, désagréable à Bothwell et à ses amis, fut repoussé de la cour du palais de la manière la plus grossière, par un coup en pleine poitrine, aussitôt que l'on eut connaissance du contenu de sa lettre.

Nous omettons, dans la correspondance ultérieure de Drury, tout ce qui est défavorable à Marie et qui n'est pas, en même temps, confirmé par des documents authentiques ou par des témoins oculaires.

Aux premiers jours d'avril, Lennox, qui ne se croit plus en sûreté en Écosse, obtient la permission de quitter le pays. Le 24 avril, Drury raconte que les soldats mêmes de la reine, restés depuis longtemps sans recevoir leur solde, commencent à se révolter; et il annonce d'avance que la reine sera enlevée par Bothwell, événement qui eut réellement lieu le même jour[4]. Je reviendrai sur

1. *Cal. of St. p.*, n° 1054.

2. Tytler, t. VII, p. 372 ss.

3. M. Hosack (t. I, p. 295) accuse le récit de Drury de n'être qu'un bruit diffamatoire et scandaleux tel que le *warden* en avait tant raconté à Cecil. Cependant la scène dont nous parlons avait été vue, sentie, vécue par le grand prévôt même et communiquée verbalement à Drury; ce n'est donc pas un bruit vague. En effet, sir William dit expressément (Tytler, t. VII, p. 375) : « Even now by the marshal I received this more... (P. 376 :) He himself saw her looking out of a window. »

4. *Cal. of St. p., l. c.*, n°s 1079, 1126, 1127. Cependant ce dernier extrait est incomplet. Je préfère donc imprimer ici tout le billet dans ses passages importants, en mettant en relief avec des italiques les passages omis dans le *Calendar* : « *This is to adverteis you*, that the earll Bothwells wife is goeing to paert with hyr huisband, and ane great pairt of the lords hes subscryvid the mariege betwix the quein and hym. The quein raid to Sterweleing this last

ce fait important qui prouve combien la prétendue *surprise* était le secret de polichinelle, et certes n'avait rien d'inattendu pour Marie.

Après avoir parlé de l'enlèvement, il raconte, à la date du 2 mai, l'assemblée des nobles à Stirling, et comment ils ont envoyé au-devant de la reine pour lui demander ses véritables intentions et ce qu'elle voulait, à la fin, faire de Bothwell[1] (4 mai). A la tête de ces nobles se trouvent les comtes d'Athol et de Mar, résolus à protéger avant tout le jeune prince. La reine est presque seule à Dunbar; ses soldats sont mécontents; elle est dépourvue d'argent (5 mai). Si Marie épouse Bothwell, les lords veulent couronner le prince. Elle leur a répondu qu'elle avait été traitée étrangement et fort mal, mais que maintenant elle se trouvait si bien qu'elle n'avait aucune raison de se plaindre et leur ordonnait de se tenir tranquilles. On voit que Marie avait pris parti pour Bothwell, et qu'elle continuait à dire qu'on lui avait fait violence aussi longtemps seulement que cette allégation la délivrait de toute responsabilité (6 mai). Lethington abandonna également Bothwell et la reine.

Avant le mariage, le comte montrait déjà de la jalousie et de la colère envers Marie, et il y avait entre eux des brouilles qui duraient une demi-journée. Malgré cela, elle lui est fort attachée (20 mai). De nouvelles querelles surgissent entre les deux époux. Marie paraît changée et vieillie. L'ambassadeur de France en Angleterre informe Marie que Murray médit d'elle à Londres et qu'il y travaille contre ses intérêts (25 mai). La reine et Bothwell sont réconciliés et font ensemble de fréquentes excursions à cheval (27 mai). Il se conduit envers elle d'une manière très respectueuse et reste toujours la tête découverte en sa présence. Nombre d'Écossais désirent une intervention anglaise (7 juin). Lethington a quitté la cour sans prendre congé. Il ne s'y trouve plus personne (9 juin), à l'exception de Bothwell, Huntly, lord Oliphant et l'archevêque de Saint-André[2].

muonday and returns this thuysday. *I dout not bot ze haif hard,* haw the eirll Bothwell hes gadderit mony of his freinds and as sume say is to ryde in Lyddisdaill. Bot I baleif it not, for he is myndit to meit the quein this day *tellit Tuesday* and to taik hyr be the way and bring hyr to Dunbar. *Judze ze geif it be to hyr will or no,* etc. » — Surtout la dernière phrase est intéressante, parce qu'elle revient textuellement dans le billet que Lennox adresse à sa femme. Voir plus loin.

1. *Cal. of St. p.*, nos 1130, 1139, 1161, 1170, 1173, 1175.
2. *Ibid.*, nos 1199, 1226, 1232, 1233, 1254, 1275.

Entre temps, lord Lennox arrive en Angleterre. Il se recommande humblement à Élisabeth, en la pressant de venger la mort très cruelle de celui qui avait été le pauvre parent de Sa Majesté[1].

Drury rapporte, le 14 juin, que le lendemain du jour où Bothwell se fut enfui de Berwick à Dunbar, la reine l'avait suivi, travestie en homme. De tels faits permettent-ils encore de supposer que Marie n'obéit qu'à une contrainte exercée par Bothwell (16 et 19 juin)? Le porte-étendard de la compagnie du capitaine Read, témoin oculaire de la rencontre de Carberry-Hill, a apporté sur celle-ci des renseignements qui, soit dit entre parenthèses, sont entièrement confirmés par un témoin français, le capitaine d'Inch-Kéith, dont nous aurons à transcrire plus tard la déposition. D'après l'enseigne, Marie avait fait les plus grands efforts pour mener ses soldats au combat; cependant, ils n'avaient pas voulu la suivre, malgré leur supériorité numérique. Enfin, elle s'était rendue auprès des lords, mais avec plus de colère et d'emportement que jamais, ce qui prouve la vérité des récits laissés par Du Croc et Lethington sur la conduite de Marie envers les vainqueurs (20 juin). Les citoyens d'Édimbourg sont exaspérés contre elle et l'accablent d'injures. Le capitaine Blacater, fait prisonnier avec Sébastien, le fameux serviteur de la reine, a été presque lapidé par la populace[2].

D'autres points intéressants qui ressortent de la correspondance de Sir William ont déjà été mentionnés plus haut en différentes occasions.

d. *Henry Killigrew.*

Henry Killigrew[3] fut envoyé en Écosse, vers la mi-juin 1566, afin de féliciter Marie pour la naissance de son fils et de travailler à une meilleure entente entre elle et l'Angleterre. Nous possédons ses dépêches du 24 juin et du 4 juillet[4]. Il en résulte qu'à cette époque, déjà, la cour d'Édimbourg était divisée en deux partis : celui de Murray, auquel appartenaient les comtes Argyll,

1. *Ibid.*, n° 1277.
2. *Ibid.*, n°s 1291, 1292, 1306, 1317, 1324.
3. Il signe lui-même toujours : Killygrew.
4. Ms. Record Office, *Scott. Eliz.*, vol. XII; il y en a des extraits bien maigres dans le *Cal. of St. pap.*, *l. c.*, n°s 521, 522, 551.

Mar et Athol; et celui de Bothwell, qui ne comprenait, parmi les grands, que son beau-frère Huntly. Les deux factions, bien que réconciliées officiellement, ne s'aimaient guère. Au premier abord, Murray et ses partisans semblaient l'emporter; ainsi eux seuls habitaient le château de Stirling avec la reine. Intimidé, Bothwell s'était retiré dans le district des frontières, sous un prétexte. Murray écrit lui-même à Cecil, le 11 juillet, qu'il avait recouvré la faveur entière de la reine. Toutefois, on affirmait généralement qu'au fond l'influence de Bothwell auprès de la reine était déjà plus grande que celle de tous les autres réunis[1]. Murray se plaignit bientôt en secret de ne rien pouvoir. C'est très vraisemblable, en effet, Marie venant alors d'apprendre de nouvelles intrigues infâmes de Murray et d'Argyll avec Élisabeth, comme nous l'avons déjà dit (§ 5 *a*). Killigrew était si peu hostile à Marie qu'il se laissa persuader qu'elle n'entretenait aucune relation avec le rebelle irlandais O'Neill. Malheureusement, il ne resta alors que peu de semaines en Écosse. Nommé ambassadeur ordinaire à la place de Randolph, il fut empêché par une cause quelconque d'occuper ce poste.

Ce fut seulement à la fin de février 1567 qu'il revint à Édimbourg pour porter à Marie les condoléances de sa cousine, à l'occasion de la mort de Darnley. Il ne nous est resté de cette ambassade qu'une seule dépêche, datée du 8 mars[2]. Il y constate que, nonobstant les nombreuses accusations élevées publiquement contre Bothwell, ce gentilhomme continue à jouir de l'amitié de Murray. Le jour même de son rapport, Killigrew avait dîné chez Murray, en présence d'Argyll, de Lethington, de Bothwell et de Huntly. Tous les convives du noble bâtard étaient des conjurés de Craigmillar, des régicides. Killigrew avait eu, d'ailleurs, son audience chez la reine qui avait arrangé cette cérémonie avec une affectation assez théâtrale. Il la trouva dans une chambre

1. Ms. Dépêche du 24 juin 1566 : « The lords of Argyll, of Murray, Mar and Atholl presently in court be lynked together, and Hontlye and Bothwell with their fryndes on the other syde. Therle of Bothwell and Mr. Maxwell be bothe upon the borders of Ingland, bearing the Q. in hand that ther is some practis tot bring in Morton during her chyldbed. But the truthe is that therle Bothwell would not gladly be in the danger of the four above named which lye all in the Castell. And yet it is thought and sayd that Bothwell's credyt with the Q. is more then all the reast together; so as I see lytell trust and good meaning betwixt them. »

2. *Cal. of St. pap.*, *l. c.*, n° 997. — Chalmers (2e édit.), t. I, p. 324 s.

tellement sombre qu'il ne put distinguer les traits de sa figure; ses paroles et le son de sa voix étaient tristes et dénotaient une émotion douloureuse. Killigrew ne vit rien qui annonçât des désordres; il ne rencontra, dans le peuple, que beaucoup de mécontentement au sujet de l'assassinat du roi, crime que l'on considérait comme une honte pour la nation entière. Les prédicateurs excitaient encore davantage le peuple par leurs sermons et leurs prières. Ces faits expliquent la haine générale dont Marie devint l'objet, lorsqu'on eut réussi à tourner tous les soupçons exclusivement contre elle et Bothwell.

e. *Sir Nicolas Throckmorton.*

Ce diplomate avait été longtemps ambassadeur d'Élisabeth à Paris, où il avait su s'acquérir l'estime même des adversaires de sa souveraine et de sa religion. Il avait également eu à négocier avec Marie avant le retour de cette princesse en Écosse. Ainsi, il lui était déjà connu, lorsque, en mai 1565, Élisabeth l'envoya à Édimbourg afin d'empêcher encore au dernier moment le mariage public de Marie avec Darnley. Nous n'empruntons à sa dépêche du 21 mai[1] que cette seule indication que presque toute la noblesse du royaume, à quelques exceptions près, avec tous les chefs du parti calviniste, tels que Murray, Argyll, Morton, assista à la promotion de Darnley aux dignités de comte de Ross et duc d'Albany. Lethington seul se montra opposé au dessein de la reine. En effet, ce traître avait déjà écrit à Throckmorton, lorsque celui-ci était encore à Berwick, pour exprimer le désir que l'Angleterre menaçât Marie d'une guerre, pour le cas où cette princesse épouserait un homme qui était rebelle à la reine d'Angleterre (Darnley)[2]. Voilà les gens dont Marie était obligée de se servir dans les fonctions les plus élevées de l'État! Ce même Lethington avait jusqu'alors favorisé le mariage[3].

Le 1er juillet 1567, Throckmorton se rend encore une fois en Écosse. Il avait reçu de son gouvernement l'ordre de chercher à délivrer Marie, à la faire divorcer avec Bothwell, à amener la condamnation de ce gentilhomme, la pacification du royaume et

1. Keith, t. II, p. 278 ss.
2. Throckmorton à Cecil et Leicester, de Berwick, 11 mai 1565; *Cal. of St. pap., for. ser. Eliz.*, 1564/65, n° 1159.
3. Throckmorton à Cecil, 27 mai; Keith, t. II, p. 291.

l'établissement d'un gouvernement protestant solide et digne de confiance[1]. Malheureusement, il dut reconnaître bientôt que la véritable situation des affaires en Écosse rendait impossible l'exécution de ce beau programme. Les limites fixées à notre travail ne nous permettent pas de donner même un extrait de sa volumineuse correspondance[2]. Nous relèverons seulement quelques faits qui importent à notre sujet.

Le 20 juillet[3], les lords écossais lui expliquent les motifs qui les ont amenés à se révolter et à emprisonner leur reine. Ils affirment qu'au commencement leur rébellion n'avait été dirigée que contre Bothwell, parce qu'il s'était emparé de la souveraine, l'avait forcée à l'épouser par « crainte et violence ainsi que par d'autres mesures extraordinaires et encore plus illégales, » l'avait entourée de soldats après ce mariage et lui avait interdit tout commerce avec la noblesse, enfin parce qu'il avait menacé la vie du jeune prince. Malheureusement, la reine, contre toute attente et malgré toutes les exhortations respectueuses, avait montré un attachement si passionné pour ce criminel, et menacé les adversaires de Bothwell dans des termes si amers, que l'on s'était vu obligé de la mettre pour quelque temps en lieu sûr et de lui interdire les relations avec le monde extérieur jusqu'à ce qu'elle fût revenue à de meilleurs sentiments.

Cette déclaration est un singulier mélange de vérité et de mensonges. Il se pourrait que la majeure partie des lords ne se fût soulevée d'abord que contre Bothwell. Il est certainement vrai que Marie, après les scènes de Carberry-Hill, n'avait pas voulu se séparer du père de l'enfant qu'elle attendait et avait menacé de paroles aigres les ennemis de Bothwell. Mais il est faux de dire que la déposition et l'emprisonnement de la reine étaient seulement passagers. N'avaient-ils pas annoncé déjà à Élisabeth qu'ils avaient l'intention de la détrôner en faveur du jeune prince, c'est-à-dire de Murray, destiné au rôle de régent? Et quelle hypocrisie

1. Extraits de ses instructions dans Keith, t. II, p. 673 ss.; traduction partielle du document original dans Raumer, *Beitraege*, t. I, p. 143 ss.

2. On la trouve dans Robertson, t. II, app. nos XXI et XXII, p. 37-50; Laing, t. II, p. 124 ss.; Keith, t. I, *Advertisement*, p. CX ss.; t. II, p. 677 ss.; Wright, t. I, p. 250-265; des extraits dans le *Cal. of St. pap.*, *l. c.*, n° 1389 ss.; une traduction partielle dans Raumer, *l. c.*, p. 147 ss.

3. La date du 11, que l'on rencontre parfois, est erronée. Throckmorton dit expressément, dans sa dépêche du 21 juillet, avoir reçu la veille au soir la déclaration des lords.

d'alléguer à la fois deux choses impossibles à concilier : la violence exercée par Bothwell sur Marie et l'amour passionné de celle-ci pour le comte !

Throckmorton s'aperçut bientôt qu'il ne fallait pas songer à délivrer et moins encore à rétablir sur le trône la reine captive. Il revient toujours, dans ses dépêches, sur la colère dont le peuple et surtout les femmes sont animés contre Marie Stuart et sur la véritable *folie* avec laquelle on exige sa punition et même sa mort. Il est manifeste que la majorité du conseil privé désirait aussi lui faire un procès capital qui se terminât soit par son exécution, soit, du moins, par son emprisonnement à vie. Knox, Craig et tous les calvinistes étaient ses adversaires irréconciliables et fondaient le droit de la châtier sur la Bible, l'histoire, les lois du royaume et le serment qu'elle avait prêté lors de son couronnement.

D'autre part, Marie fit savoir à Throckmorton qu'elle ne consentirait jamais à divorcer avec Bothwell, parce qu'elle se croyait enceinte depuis sept semaines, donc depuis la fin de mai, et qu'ainsi elle sacrifierait son honneur et infligerait à son enfant le stigmate de la bâtardise. Ces paroles, consignées dans la dépêche officielle de Throckmorton du 18 juillet, prouvent que les lords disaient la vérité en affirmant que Marie tenait fermement à Bothwell, et que, par conséquent, ils se voyaient réellement forcés à mettre Marie hors d'état de leur nuire.

Du reste, déjà le 1er juillet, elle avait repoussé péremptoirement Robert Melvil, qui l'avait suppliée de renoncer à Bothwell, et elle avait excité ainsi de nouveau le courroux de la noblesse et du peuple. Néanmoins, les lords envoyèrent encore une fois Melvil à Lochleven pour renouveler leur demande. Elle refusa derechef, et de la manière la plus absolue, *en exigeant de Melvil qu'il fît porter à Bothwell une lettre qu'elle venait de lui écrire.* Comme Sir Robert ne voulait point s'en charger, ce qui était fort naturel, Marie jeta au feu son épître avec toutes les marques de la mauvaise humeur[1].

Voilà pourquoi les lords résolurent de la forcer d'abdiquer ; et ils l'y amenèrent en la menaçant directement de mort (24 juillet 1567). La France intervint en sa faveur avec beaucoup de mollesse et ne songeait au fond qu'à séparer l'Écosse de l'Angle-

1. Tytler, t. VII, p. 126 s., 134 s.

terre pour l'attacher à elle-même. Les lords, en effet, déclarent à Throckmorton qu'ils aiment mieux braver une guerre avec sa souveraine que de remettre en liberté Marie Stuart qui, indubitablement, les perdrait tous, rappellerait Bothwell et reprendrait tous ses anciens errements. Si l'on irritait trop les Écossais, ils se débarrasseraient de Marie par la mort. Ni Throckmorton ni l'envoyé français ne furent admis à Lochleven. Pour justifier cette conduite violente, Murray, avec son hypocrisie ordinaire, invoquait Dieu, sa conscience et son honneur.

Throckmorton quitta l'Écosse au commencement de septembre sans avoir rien obtenu.

Récapitulons les renseignements que toute la correspondance diplomatique vient de nous fournir. Nous obtiendrons ainsi une série de résultats des plus importants, concordant d'ailleurs parfaitement avec les conclusions tirées des auteurs contemporains.

Darnley, protégé par Riccio, épouse en avril 1565 Marie Stuart, d'abord secrètement, la dispense papale nécessaire à la cérémonie publique n'étant pas encore arrivée. Pourtant Élisabeth espère encore pouvoir empêcher celle-ci ; à cet effet elle envoie Sir Nicolas Throckmorton à Édimbourg en mai 1565. Les chefs de la noblesse calviniste semblaient être alors en très bons rapports avec Darnley. Seul Lethington, ne pouvant oublier que Riccio l'avait écarté de la direction des affaires publiques, insistait auprès d'Élisabeth pour que celle-ci déclarât la guerre à Marie Stuart. En effet, le mariage avec Darnley était pour Marie un pas en avant dans cette voie de réaction catholique où elle espérait réussir avec l'aide du pape, des Guises et de Philippe II. Elle comptait sur une révolution anti-protestante en Angleterre afin de renverser Élisabeth et de se mettre à sa place. Ces faits expliquent, sans les justifier entièrement, la révolte de Murray et de quelques autres chefs protestants et l'assistance qu'Élisabeth leur a fait parvenir, en 1565. Les historiens de Marie Stuart ont considéré tous ces événements à un point de vue trop personnel et n'en ont pas assez envisagé le côté politique.

Les rapports, à l'origine fort amoureux, entre Marie et Darnley se tendent lorsque ce dernier se rend coupable de toutes sortes de débauches, néglige les affaires publiques et demande néanmoins le plein pouvoir royal. Le refus absolument justifié

que Marie lui oppose porte ce même Darnley qui, encore à la Noël 1565 et pendant les deux mois qui la suivent, s'était montré catholique zélé, à s'allier contre Riccio avec les chefs de la noblesse protestante; ceux-ci voulaient empêcher la mise hors la loi par le parlement de leurs amis exilés, ainsi que le rétablissement en Écosse de l'Église romaine et l'entrée de leur pays dans la ligue catholique universelle. Ainsi ils prirent en main, en même temps, la défense des intérêts d'Élisabeth, qui fut avertie d'avance de leur entreprise et ne fit rien pour empêcher ce meurtre politique. Des serviteurs mêmes de Marie, tels que Lethington et Robert Melvil, son ambassadeur à Londres, participèrent à cette conspiration qui, en dehors de l'assassinat de Riccio, était destinée encore à faire disparaître d'autres catholiques de marque, à mettre Marie dans l'impossibilité de nuire ultérieurement, à ramener de leur exil les lords protestants bannis, à procurer un semblant de royauté à Darnley, et à Murray, Morton et leurs amis, la réalité du gouvernement. Élisabeth accorda des subsides tant aux conspirateurs d'Écosse qu'à Murray, ainsi qu'elle l'avait déjà fait l'année précédente. Elle ne dissimule pas son hostilité envers Marie à l'ambassadeur de France. Murray était certainement averti de la conjuration, les ministres protestants les plus influents l'étaient selon toute probabilité. Darnley, leur dupe, pousse l'hypocrisie jusqu'à prendre part aux démonstrations catholiques de sa femme. On tue Riccio dans le cabinet même de la reine, pour faire croire qu'il avait été pris en flagrant délit d'adultère avec elle. Un des conjurés menace Marie d'un pistolet. Mais bientôt cette princesse sait vaincre tous ses adversaires et pousse le faible roi à commettre une nouvelle trahison en abandonnant ses complices et en les dénonçant même à leur souveraine courroucée. Il jure qu'il n'avait pas voulu la mort de Riccio, et ceci à un moment où la reine possède toutes les preuves de sa culpabilité ! Une telle conduite le rend odieux et méprisable tant à la noblesse protestante qu'à la reine. Celle-ci répond à Élisabeth de manière à lui prouver qu'elle connaît parfaitement la part que la reine d'Angleterre avait prise à ces événements. Pour former un gouvernement fort et stable, elle pardonne à Murray et aux autres exilés de 1565 contre leur promesse solennelle de renoncer à toute connivence avec les meurtriers exilés de Riccio : promesse immédiatement violée par Murray, qui les recommande vivement à Élisabeth et à ses ministres. Élisabeth

essaie de nier sa complicité, de même qu'elle l'avait déjà fait après la révolte avortée de Murray. Marie montre publiquement son aversion pour son époux, et la rupture entre lui d'un côté, Murray et les autres chefs calvinistes de l'autre, devient également patente. La reine réconcilie ces nobles avec son fidèle ami Bothwell (avril 1566) : ainsi elle crée un parti gouvernemental dont Darnley est exclu.

Cependant, comme elle attend son accouchement et même la mort, elle rend sa faveur à son mari ; mais de nouveau il gâte tout par sa conduite aussi sotte que criminelle. En juin 1566, l'influence de Bothwell n'égale pas encore celle de Murray et de ses amis qui seuls restent avec la reine au château de Stirling. Immédiatement après la naissance de Jacques, les choses changent de face. Cette nouvelle révolution eut sans doute pour cause la nouvelle trahison de Murray et d'Argyll. L'imposante individualité de Bothwell qui, pour la première fois alors, resta longtemps à la cour, ainsi que le souvenir de sa constante fidélité, exercèrent sur la reine une impression d'autant plus profonde qu'elle se savait ailleurs entourée de traîtres et que, d'autre part, elle désespérait entièrement du caractère de son époux. Bothwell devint tout-puissant vers la fin de juillet. Cependant Élisabeth continue son double jeu : tandis que ses proclamations chassent d'Angleterre les meurtriers de Riccio, elle les fait cacher dans les districts limitrophes de l'Écosse pour les tenir prêts à y rentrer. Sur les instances de Morton, elle fait arrêter en outre George Douglas, qui avait menacé de dévoiler les secrets de la conspiration. Elle renoue ses intrigues avec Murray et Argyll.

Darnley devient de plus en plus jaloux de l'influence prise sur la reine par ses adversaires, et, malgré des réconciliations passagères, il se montre fort irrité. Lethington qui, comme tous les anciens alliés du roi, le hait alors mortellement, rentre également en grâce auprès de la souveraine et devient l'ami de Bothwell (septembre). Le nouveau parti gouvernemental songeait déjà à rappeler les assassins de Riccio : coup terrible pour Darnley. Celui-ci, quoique la reine lui accorde encore les honneurs et la pompe extérieure de la royauté, joue des scènes scandaleuses en pleine réunion du Conseil privé et menace enfin de partir pour le continent. Il exige la punition de tous ceux qui avaient participé au meurtre de Riccio. Marie, d'autre part, tout en faisant semblant d'être au mieux avec la noblesse protestante, assure

le pape de sa fidélité pour la foi catholique et lui promet de faire baptiser et élever son fils selon les lois de l'Église. En même temps, elle renouvelle ses prétentions à être reconnue sur-le-champ héritière d'Angleterre. Ainsi de terribles conflits se préparent de tous côtés pour un avenir rapproché.

La reine se rend à Jedburg. De là elle va, en compagnie de Murray, voir Bothwell blessé à Hermitage Castle. Le rétablissement du comte lui est fort agréable, sans qu'il soit encore question de relations intimes entre elle et Bothwell. Lorsque, aussitôt après, elle devient dangereusement malade, Darnley fait preuve d'une indifférence et d'une froideur révoltantes. On comprend qu'ainsi les rapports entre les époux deviennent insupportables, que Marie soit toujours souffrante de chagrin, et qu'on la trouve souvent noyée dans les larmes. Craignant qu'il n'ourdisse de nouvelles intrigues avec toute la famille des Lennox, elle cherche à lui rendre impossible tout commerce avec la noblesse et même avec les diplomates étrangers. Un court séjour que le roi fait auprès de sa femme à Craigmillar (fin novembre) ne change rien à cette situation. Darnley s'abstient systématiquement de paraître dans les cérémonies du baptême catholique du prince à Stirling, bien qu'il se trouve dans cette ville. Il soupçonne sa femme de lui être infidèle.

A ce qu'il paraît, Élisabeth désespérait alors d'ébranler le règne de Marie, et donna en effet des preuves de sentiments plus amicaux et plus obligeants. Mais la reine d'Écosse, cédant sans doute à l'influence de Bothwell, repoussa la main que sa cousine venait de lui tendre (décembre 1566) et l'irrita en remettant toujours sur le tapis l'affaire de la succession. Elle ne se plaint pas moins aigrement du comte Bedford, qui avait représenté Élisabeth lors du baptême.

A Craigmillar, les lords protestants, persuadés que le roi les haïssait, crurent qu'il fallait se débarrasser de lui. Là fut signé, à l'instigation de Murray, le *bond* dirigé contre la vie de Darnley. Marie a refusé d'y participer, mais elle n'a rien fait pour le détruire. Bientôt de vagues nouvelles de ces événements commencèrent à se répandre dans les cercles bien informés ; surtout l'ambassadeur d'Espagne à Londres en fut averti. Murray, Bothwell, Athol et Bedford amenèrent enfin Marie à gracier les assassins exilés de Riccio ; ainsi Bothwell se montra l'ami intime de Murray.

Au commencement de la fatale année 1567, Darnley se trouvait malade de la petite vérole à Glasgow, chez son père Lennox. Si mauvaises que fussent ses relations avec la reine, celle-ci lui envoya son propre médecin. Elle-même alla le voir à Glasgow. Le désir de mettre un terme aux tentatives hostiles des Lennox lui avait suggéré l'idée de cette démarche, ainsi que celle de la réconciliation, qui se fit alors et qui ne fut sincère que de la part de Darnley. Elle avait pu braver le contact du malade, parce qu'elle avait déjà eu la petite vérole, étant en France. Pendant les quelques jours que Marie passa à Glasgow, Bothwell chassa les brigands des frontières, fort loin dans le Liddesdale, circonstance qui prouve déjà suffisamment l'impossibilité d'un commerce épistolaire entre eux durant le court séjour de la reine à Glasgow.

Marie voulait conduire Darnley à Craigmillar, à cinq kilomètres d'Édimbourg, afin d'éviter tout danger de contagion à leur fils qui se trouvait alors au palais de Holyrood, aux portes mêmes de la capitale. Mais il préféra habiter une maisonnette adossée au mur de la ville, parce qu'ainsi il était plus rapproché de la reine et dans un endroit fameux par sa salubrité. Marie avait à cette époque l'intention d'envoyer à Londres Lethington, comme elle l'avait fait déjà plusieurs fois ; mais le secrétaire qui avait pris part au *bond* de Craigmillar refusa sous un prétexte futile : circonstance qui prouve que tous les conspirateurs étaient alors occupés de l'exécution de leur dessein criminel, mais que Marie lui était restée étrangère. Darnley a été fidèle à la religion catholique jusqu'à son dernier moment et entendait régulièrement la messe. Ce fait a certes contribué à l'hostilité que la noblesse calviniste nourrissait contre lui.

Dans la nuit du 9 au 10 février 1567, Darnley est assassiné, étranglé par une partie des meurtriers en dehors de la maison, que d'autres font sauter par la poudre. A partir de ce moment, la conduite de Marie qui, dans ses dissentiments avec son époux, s'était acquis jusqu'alors les sympathies universelles, devient suspecte à tout le monde. La reine est évidemment contente d'être débarrassée de Darnley, et elle montre une faveur suspecte à Bothwell et à ses amis. Elle veut faire croire que les meurtriers avaient voulu également attenter à sa vie et qu'elle ne leur avait échappé que par miracle ; son ambassadeur à Paris répand le bruit que la reine d'Angleterre avait tramé le crime ; elle déclare

vouloir confier la recherche des assassins à son conseil privé qui, en majeure partie, était composé de gens connus pour avoir fait partie de la conspiration. Lorsqu'il s'était agi de venger son valet Riccio, elle avait pourtant pris elle-même l'affaire en main! En outre, elle renvoie immédiatement hors du pays, et avec de riches cadeaux, tous ceux parmi ses domestiques français qui étaient soupçonnés d'avoir pris part au crime, au lieu de les soumettre à une sévère instruction judiciaire. Les instances et même les menaces avec lesquelles Élisabeth lui demandait la punition des coupables restèrent sans résultat. Déjà des diplomates, témoins du fait, expriment des soupçons sur le compte de Marie. En face de cette indifférence de la reine et même de sa faveur manifeste pour Bothwell, plusieurs nobles semblent avoir tramé à Dunkeld une rébellion ; Murray, malgré sa complicité de Craigmillar, y prit part, cela va sans dire ; il paraît même qu'à cet effet il s'est mis en relations avec Morton et Athol : ce qui ne l'empêcha point de frayer publiquement, de la manière la plus amicale, avec tous les régicides, et notamment avec Bothwell.

Les avertissements de tous genres n'ont pas manqué à Marie pour lui montrer les dangers de sa conduite : après son peuple, après les prédicateurs, après la reine Élisabeth, après ses propres parents de France, ses serviteurs les plus fidèles la suppliaient de faire tomber les soupçons qui, tous les jours, s'élevaient contre elle avec plus de force. Elle ne fit rien, ne répondit rien à toutes ces exhortations ou y répondit avec beaucoup de froideur. Elle négligea tous les avis. Bien qu'ébranlée par des luttes morales très douloureuses, elle ne changea rien à ses résolutions. Toutes les positions importantes furent confiées à Bothwell et à ses partisans. Elle avait confiance dans la prétendue amitié que la noblesse montrait envers son cher Bothwell, et dans les promesses hypocrites des Murray et des Morton. En même temps, elle renoua ses relations avec Rome, comme si elle avait voulu s'appuyer autant sur le pape que sur les chefs de la noblesse calviniste. La cour romaine avait au moins un sentiment exact de la situation en lui conseillant de se débarrasser de ces gens-là par le glaive du bourreau ; mais Marie n'avait ni l'envie ni la puissance d'exécuter des mesures si violentes.

Déjà, à la fin de mars, le public prévoyait que Bothwell se séparerait de sa femme pour épouser Marie Stuart. Et celle-ci aurait été seule à ne pas s'en douter? On osa maltraiter sous ses

yeux le messager officiel que la reine Élisabeth lui avait dépêché afin de demander d'ajourner le jury pour le jugement de Bothwell jusqu'à la réunion des preuves nécessaires. Cet envoyé, auquel on avait raconté qu'elle dormait, la vit à la fenêtre, faisant des signes amicaux à Bothwell et l'encourageant par ses gestes au moment où le comte allait paraître devant ses juges. Dans de telles conditions est-il possible de parler d'une contrainte exercée sur elle par Bothwell ?

Et pourtant le départ du traître Murray pour la France aurait dû avertir la reine que des intrigues s'ourdissaient contre elle (commencement d'avril 1567). Lennox, ne se croyant plus en sûreté en Écosse, quitta également ce pays. Le mécontentement général se montra jusque dans la garde de la reine, qui se révolta à différentes reprises. Alors eut lieu l'enlèvement du pont d'Almond, événement qui ressemble si peu à une surprise qu'il fut connu d'avance même à Berwick, sur le territoire anglais. L'ambassadeur d'Espagne à Londres était convaincu que Marie avait elle-même exigé l'enlèvement, afin de pouvoir excuser par la contrainte son mariage avec Bothwell. Cette contrainte ne fut pas réelle : nous en trouverons une nouvelle preuve dans le fait qu'elle repoussa les adresses des nobles assemblés à Stirling et à Aberdeen, qui la priaient de leur communiquer ses véritables sentiments et lui offraient leurs secours pour la délivrer.

Le criminel mariage avec Bothwell eut lieu le 15 mai 1567. Aussitôt elle envoya des ambassadeurs à Paris, Rome et Londres pour affaiblir la détestable impression que cet événement devait y produire. Notons que Marie, dans l'instruction destinée pour Londres, n'ose point toucher mot d'une violence que Bothwell aurait exercée sur elle, bien qu'un tel fait eût été sa seule excuse envers sa cousine Élisabeth ; mais elle la savait trop bien renseignée pour lui faire un pareil conte.

A Paris, l'évêque de Dunblane ne rencontra pas un meilleur accueil. En effet, Du Croc, ambassadeur français à Édimbourg, autrefois si dévoué à Marie, avait dépeint maintenant sa conduite sous les couleurs les plus sombres. Lui, qui assiste de près aux événements, ne sait absolument rien d'une contrainte à laquelle Marie aurait été soumise par Bothwell. Même, l'évêque de Dunblane ne montra nulle envie d'exécuter sa mission. Il alla jusqu'à se déclarer contre Marie qui cherchait à tromper tout le monde, en donnant d'un côté au pape les assurances les plus chaleureuses

de ses sentiments catholiques, tandis que, d'autre part, elle briguait ouvertement la faveur du parti calviniste et admettait même des mesures de persécution contre les catholiques d'Écosse.

L'orgueil, la brutalité et l'esprit dominateur de Bothwell firent naître des dissensions violentes entre les deux époux dès les premiers jours de leur union. Cependant elles ne durèrent guère, parce que Marie, par amour et par lassitude, céda à Bothwell tout le pouvoir réel et que lui, en retour, conserva envers la reine les formes extérieures de la soumission et de la fidélité.

Entre temps, Lennox et Murray étaient allés en Angleterre et avaient tout fait pour exaspérer encore davantage Élisabeth et ses ministres contre l'ordre de choses nouvellement établi en Écosse.

Il est vrai que dans ce pays le mécontentement augmenta tous les jours. On y ressentait profondément la honte dont les événements des derniers mois avaient couvert la nation entière. La noblesse abandonna la cour. L'isolement dans lequel Marie et Bothwell se trouvèrent aurait dû leur présager la révolte qui, en effet, éclata dans les premiers jours du mois de juin. Marie resta fidèle à Bothwell ; le lendemain de sa fuite de Borthwick à Dunbar, par conséquent n'étant point sous sa pression, elle le suivit, déguisée en homme. Elle refuse la médiation de l'envoyé français pour le cas où les lords ne renonceraient pas à toute hostilité envers son nouvel époux. Par amour pour Bothwell elle l'empêche de risquer sa vie dans un duel. Elle fait tout pour mener ses troupes au combat contre les rebelles, mais elles ne veulent pas tirer l'épée pour sa cause. Alors elle est obligée de se livrer aux lords que, cependant, elle couvre de reproches amers et de menaces passionnées. Elle n'a aucun partisan actif, ni en Écosse, ni à l'étranger, où ses parents de France eux-mêmes l'abandonnent; mais elle n'abandonne point Bothwell : ni la prison ni la menace d'une destitution, ni même le danger manifeste dans lequel se trouve sa vie ne peuvent l'amener à suivre le conseil de tous ses amis et à renoncer à Bothwell. Elle essaie, au contraire, de rester avec lui en correspondance secrète. Comment oserait-on nier encore l'amour passionné que Marie a nourri pour le comte et nous la présenter comme une impuissante victime de la violence et de la brutalité?

Non, il n'y a pour elle aucune justification, tout au plus y a-t-il des circonstances atténuantes. La plus importante est peut-

être la terrible corruption de tout son entourage, la méchanceté et l'immoralité incroyables de la noblesse écossaise à cette époque.

Les ministres mêmes de la reine, ses hommes de confiance, tels que Lethington et Robert Melvil, la trahissent, conspirent contre elle, cherchent à lui susciter des guerres, assistent secrètement les rebelles, tout en restant à la tête de ses affaires. Vivant parmi de tels coquins, elle devait perdre à la fois toute notion du droit et de la vérité. Est-ce que ces hommes éprouvaient le moindre scrupule devant le mensonge, la ruse la plus infâme, les actes de faussaires, l'assassinat? Les plus proches parents de Marie, Henri Darnley et Jacques Murray, étaient les plus coupables. Voilà un fait qui ressort de nos correspondances avec une clarté effrayante. Cependant il y a entre ces deux hommes une profonde différence : le roi, aussi sot que méchant, n'est pourtant pas entièrement inaccessible à de bons mouvements ; Murray, au contraire, est un scélérat endurci, systématique et avec cela fort astucieux. Il trempe dans le meurtre de Riccio pour en récolter les fruits ; il est l'instigateur de l'assassinat de Darnley, mais se retire prudemment avant la perpétration du crime. Il laisse Marie se compromettre avec Bothwell pour tramer contre eux une conjuration ; lorsqu'elle est prête à éclater, il quitte de nouveau l'Écosse et en attend les résultats à l'étranger, en intriguant constamment contre sa sœur. Il promet au gouvernement français de travailler en faveur de la reine captive, mais à peine est-il de retour en Écosse qu'il fait précisément le contraire. Par une ruse indigne, il arrache froidement à sa malheureuse sœur l'autorisation de prendre en main la régence. Voilà le héros du parti calviniste de l'Écosse à ce moment !

Martin PHILIPPSON.

(*Sera continué.*)

LE

PÈRE JOSEPH ET RICHELIEU

LA PRÉPARATION DE LA RUPTURE OUVERTE AVEC LA MAISON D'AUTRICHE

Novembre 1632-mai 1635.

(*Suite et fin.*)

B[1]. — LA MISSION DE CHARNACÉ EN HOLLANDE ET LES TRAITÉS DU 15 AVRIL 1634 ET DU 8 FÉVRIER 1635.

Entre la tâche de Feuquières et de ses collaborateurs en Allemagne et celle de Charnacé en Hollande, il y a une grande analogie. Pour celui-ci comme pour ceux-là, il s'agit d'entretenir la guerre en parlant de la paix, d'obtenir d'alliés lassés de nouveaux efforts, de stipuler nos avantages en faisant briller à leurs yeux l'espoir d'une rupture prochaine. Même analogie dans les résultats que dans le programme. Sous l'empire des mêmes événements, d'événements qui la découvrent et lui interdisent les atermoiements, la France change brusquement d'attitude et contracte avec les Hollandais comme avec les Suédois des rapports nouveaux qui tiennent un compte équitable de leur importance et de leurs intérêts.

La mission de Charnacé se ressentit des circonstances fâcheuses dans lesquelles elle débuta. Il partait sans pouvoirs, sans caractère diplomatique, et pourtant il n'était pas chargé seulement

1. C'est par suite d'une omission que les mots : *L'alliance avec la Suède et les protestants allemands*, qui sont le titre de la première subdivision du chap. : *La campagne diplomatique et ses résultats*, ne sont pas précédés de la lettre A.

d'observer, de sonder et de rendre compte. D'après le résident anglais, on se réservait d'envoyer aux Hollandais le marquis de Brézé en qualité d'ambassadeur extraordinaire, si Charnacé trouvait leurs dispositions telles qu'on les désirait[1]. On ne comprend ni cette défiance pour un diplomate aussi éprouvé, ni la contradiction résultant de l'importance du rôle qui lui avait été donné et de l'impuissance où on le laissait pour le remplir, ni l'imprudence avec laquelle on l'exposait à manquer, dans l'attente de ses pouvoirs, l'objet de sa mission. Le secret de cette situation équivoque se trouve dans une page de Lepré-Balain, écrite sous l'inspiration du Père Ange de Mortagne; ce secret, c'est que Servien, le secrétaire d'État de la guerre, voulait amener l'échec de la négociation confiée à Charnacé. Lepré-Balain va plus loin : ce n'est pas seulement en Hollande que l'influence funeste de Servien se serait fait sentir, partout il aurait paralysé nos affaires, compromis nos intérêts. Quel a pu être son mobile? Lepré-Balain n'a pas voulu le dire, pas plus qu'il n'a osé nommer celui que de sûrs indices nous permettent de deviner. Ce n'est pas, du reste, le lieu de rechercher ce mobile, ni d'expliquer l'hostilité qui régnait entre Servien et le Père Joseph et dont témoigne l'imputation recueillie par le biographe de ce dernier; c'est au moment de la disgrâce de Servien que ces questions trouveront leur place naturelle. Nous n'avons ici qu'à dévoiler le calcul par suite duquel notre représentant n'avait pas reçu les pouvoirs nécessaires pour accomplir sa tâche. Les Hollandais en avaient eu connaissance par d'Hauterive, frère du garde des sceaux disgracié, Châteauneuf. Ce qui rendait la situation de Charnacé encore plus fausse, c'est que le même d'Hauterive avait révélé aussi le dernier mot des concessions qu'il était autorisé à faire.

C'est à ces circonstances défavorables qu'il faut en partie attribuer la temporisation et le silence qui furent reprochés à Charnacé. Il n'y a pas lieu de suspecter son zèle. Il existe, il est vrai, un mot de Bouthillier dont on pourrait s'autoriser pour le faire[2],

1. « ... M. de Charnacé, lequel doibt partir aujourd'huy à cet effet pour s'y acheminer en diligence, sans autre qualité que celle de confident envoyé. Il y sondera les humeurs et, suivant l'advis qu'il donnera de leurs inclinations, l'on parle qu'on pourra se résoudre d'y envoyer par après le marquis de Brezay en ambassade extraordinaire... » Dép. d'Augier. Paris, 7/17 janvier 1633. *Inédit.* Charnacé à Feuquières. La Haye, 7 mai 1634.

2. « On a esté très satisfait de voir la résolution où vous estes de n'attendre plus de nouveaux ordres pour conclure un traité et ne hesiter plus sur les con-

mais ce mot prouve seulement que notre représentant tenait compte, comme il le devait, des conseils qui lui venaient d'un ministre du roi. C'était assez de l'amour-propre professionnel pour lui faire désirer le succès de son entreprise; nous savons, en outre, par un contemporain en mesure d'être bien informé, qu'il attachait autant d'importance que le Père Joseph à la rupture des négociations de trêve[1].

D'ailleurs, en montrant peu d'empressement, Charnacé était dans l'esprit de ses instructions. Sans vouloir critiquer une politique qui avait obtenu en Allemagne de si beaux résultats et à si bon compte, il faut bien reconnaître qu'elle n'était exempte ni d'illusion ni de danger. On s'exagérait un peu en France le besoin que nos alliés avaient de nous; on comptait trop sur leurs avances[2]; on discutait avec un peu trop d'âpreté et de mesquinerie le marché qui devait lier notre fortune à la leur. La Suède et la Hollande avaient leur fierté comme nous avions la nôtre; elles appréciaient à leur juste valeur les services qu'elles pouvaient nous rendre, et le marchandage prescrit à notre diplomatie risquait de laisser nos alliés contracter avec l'ennemi commun d'irréparables engagements. C'est ce qui faillit arriver avec les Hollandais. Au début, on ne doutait guère en France de l'insuccès de leurs négociations avec l'Espagne. Aussi Charnacé devait affecter de ne pas venir pour les rompre et présenter son gouvernement comme également désireux de la continuation de la guerre

seils d'une personne qui est intéressée dans le par|t]is contraire à cause de l'histoire que vous mandes obscurerement à Siriaque qui ne l'a pas bien entendu ; estant venu à moy au conseil, je luy ay expliqué sinistrement, parce que dans le doubte je scay par expérience que vostre intention est toujours mauvaise. La mienne sera toujours de vous servir... » Bouthillier à Charnacé, 8 juillet 1633. *Inédit*. Le personnage auquel font allusion les premières lignes de ce passage est Servien. Siriaque est un des nombreux noms de guerre du Père Joseph. Est-il besoin de faire remarquer l'ironie contenue dans les dernières lignes? « Quoy que je vous aye escrit sur la mesdisance que vous avez faite au P. Joseph, je ne laisse pas de demeurer d'acord avec vous que mess. les Estats peuvent bien avoir eu connoissance de ce que vous n'aviez point de pouvoir, du lieu que vous designez. Si cela est, assurez vous qu'on y pourvoira. » Le même au même. Royaumont, 29 juillet 1633. *Inédit*.

1. « ... Les consequences de cette treve étoient sans doute fort à craindre pour nous..., mais non pas au point qu'on se le représentoit à la cour et que le P. Joseph et Charnassé, qui poussoient fortement à la roue, le figurerent... » Silhon, *Éclaircissement de quelques difficultés*, cité par Bayle, v° *Louis XIII*, numéro 1.

2. Voy. notamment les dépêches inédites d'Augier.

et d'une paix générale. Pressé par les négociateurs hollandais de déclarer s'il était autorisé à accorder la rupture de son pays avec la maison d'Autriche, il répondit donc nettement que ni ses pouvoirs ni les intentions de son maître n'allaient jusque-là ; que le roi ne tendait qu'à une trêve générale, obtenue par une reprise vigoureuse des hostilités et placée sous la garantie réciproque de la France et de ses alliés[1]. Il était sous-entendu que ces hostilités c'étaient les Provinces-Unies qui devaient continuer à en supporter tout le poids, la France bornant son concours au subside d'un million stipulé par le traité du 17 juin 1630. On avait l'air ainsi de ne vouloir reculer la trêve que pour la rendre plus sûre ; en réalité, on l'éloignait indéfiniment et on rouvrait pour la Hollande une période de sacrifices dont on se gardait bien de prendre sa part. C'était faire tort à la clairvoyance du peuple de commerçants à qui on avait affaire que de le croire capable de tomber dans un piège aussi grossier. La France risquait d'être la dupe de ses calculs et de « permettre que les Hollandais ne s'approchent si fort de la paix qu'il n'y ait plus de lieu de les en retirer, » comme le Père Joseph l'écrivait à Charnacé en ajoutant qu'en cela résidait tout « le secret de son affaire[2]. »

C'est le 4 mars qu'était écrite cette dépêche, où le capucin louait notre agent de sa réserve tout en lui recommandant d'en sortir si cela était nécessaire. Mais le 18[3] il lui exprimait son impatience et celle du cardinal de voir les négociations de trêve rompues, le traité avec la France signé, les hostilités reprises ; il trouvait que son correspondant, qui n'avait encore offert que la continuation du subside d'un million, tardait trop à user des moyens de persuasion qu'il avait à sa disposition ; il avait hâte de savoir si, en ajoutant au million l'offre de 4,000 fantassins et de 600 chevaux servant sous les drapeaux de la république, on en viendrait où l'on voulait. Si cette proposition n'était pas suffisante encore, Charnacé devait aller jusqu'au bout de ses instructions. C'est que les Espagnols faisaient dans la région du Rhin des progrès inquiétants ; Coblentz, Ehrenbreitstein, Trèves, l'Alsace elle-même étaient menacées ; le duc de Lorraine devenait plus hardi. Une diversion était urgente, les négociations avec l'Espagne ne

1. Lepré-Balain et *Mémoires de Richelieu*, II, 461 et col. 2.
2. Le P. Joseph à Charnacé. Paris, 4 mars 1633. *Inédit.*
3. Le P. Joseph à Charnacé. 18 mars 1633. *Inédit.* Cf. Lepré-Balain.

devaient pas empêcher le prince d'Orange de la faire, car la trêve n'en serait que plus avantageuse pour son pays.

Les commissaires hollandais qui traitaient avec Charnacé trouvèrent insuffisante l'offre d'un million et d'un corps de 4,600 hommes, et prétendirent qu'ils ne pouvaient refuser au vœu populaire la continuation des négociations avec l'Espagne, même si le roi déclarait la guerre et l'engageait vigoureusement. Au mois d'avril 1633, le gouvernement français crut la trêve à la veille de se conclure, et cette perspective jeta la consternation dans le conseil. Richelieu, fort inquiet lui-même, essaya de calmer les alarmistes par des raisonnements où il faisait contre mauvaise fortune bon cœur[1]. Heureusement, il n'eut pas besoin des consolations qu'il s'était préparées, et l'incompatibilité des intérêts de l'Espagne et des Provinces-Unies dans les Indes occidentales, s'ajoutant aux efforts de Charnacé et à l'influence du prince d'Orange, firent rompre les négociations. La France réussit à limiter pour le moment son concours à un subside annuel de deux millions trois cent mille livres et à subordonner son action militaire à ses convenances et à ses intérêts. Ce qu'il y a de plus important dans le traité du 15 avril 1634[2], c'est cependant la rupture qui n'y est pas nommée; elle est d'ailleurs expressément prévue dans un acte annexe, où la France fixe les circonstances qu'elle est résolue à considérer comme des *casus belli*[3]. Charnacé avait à peine rapporté le traité dans son pays (20 mai) que la question de la guerre se posa de nouveau. Le roi en était partisan, Richelieu encore davantage, mais il redoutait les accès d'humeur et de découragement, les reproches contenus que les vicissitudes de la lutte provoqueraient chez son maître et qu'il aurait à subir. C'est ce qui explique la confusion, pour ne pas dire l'incohérence, de l'avis qu'il lui soumit[4]; on y sent le désir de confirmer le roi dans sa préférence en ayant l'air de la combattre, de façon à lui en laisser toute la responsabilité; de là des objections qu'il affaiblit lui-même en constatant nos ressources et l'infériorité de l'ennemi, en énumérant toutes les raisons qui rendent la guerre opportune et finalement en reconnaissant

1. *Mémoires de Richelieu*, II, 461, 463.
2. Du Mont, VI, 1re partie, p. 68.
3. « Articles concernans les interests que le Roi a à desmesler avec le Roi d'Espagne... » Du Mont, VI, p. 71.
4. « Advis donné au Roy au commencement de juin 1634. » *Inédit*.

qu'elle est nécessaire. Le 8 février 1635, le traité de subsides du 15 avril de l'année précédente se complétait par un traité[1] d'alliance offensive négocié à Paris par Jehan de Knuyt et Adrian Pauw. Chacune des parties contractantes s'engageait à faire entrer dans les Pays-Bas espagnols, à une époque qui ne dépasserait pas le mois de mars, une armée de 30,000 hommes. Ces provinces, dont la fidélité n'était plus sauvegardée par la popularité de l'infante Isabelle, morte le 30 novembre 1633, devaient être appelées à l'indépendance, et, si, dans un délai de trois mois, qui pouvait être prolongé, elles répondaient à cet appel, elles formeraient un État autonome, sinon elles seraient partagées entre les alliés, le roi prenant le Luxembourg, les comtés de Namur et de Hainaut, l'Artois, une partie de la Flandre; les États acquérant le marquisat du saint-empire avec Anvers, Malines, le Brabant et le reste de la Flandre. Le plan d'opérations militaires contenu dans le traité disait assez, quand même la date fixée pour l'entrée en campagne ne l'aurait pas dit, combien la guerre était proche et sur quel point elle allait éclater[2].

Cette perspective prochaine animait l'ardeur guerrière du roi; soldat dans l'âme comme son père, il se faisait une fête de se mettre à la tête de son armée et d'aller à la frontière; il se flattait de surprendre l'ennemi à qui l'issue des négociations avait été longtemps dérobée: il se montrait anxieux de savoir si nos alliés seraient prêts et quand le prince d'Orange arriverait à Nimègue. Heureux de ces dispositions, le cardinal dictait à ses *cinq auteurs* des canevas de pièces dramatiques, fondait l'Académie française et amusait son maître, la cour et lui-même par des spectacles et des ballets, qui n'étaient troublés que par les murmures et les pamphlets du parti dévot, amer censeur de notre alliance avec les hérétiques. A part cette dissonance, Pauw et Knuyt recueillaient partout, du roi, du cardinal, du Père Joseph, de Bouthillier, d'Oxenstierna, avec qui ils se rencontraient à Paris, de vifs témoignages de sympathie et de confiance dans les résultats de l'alliance[3].

1. Du Mont, VI, 1re partie, p. 80. Cf. Wenzelbürger, *Gesch. der Niederlande*, II, 927.

2. Du Mont, VI, nº LXI.

3. « Apud nos alii *plorant*, oscitant alii: hoc in aula gallica cantatur et saltatur. » Grotius à Saalz, Saint-Denis, 4 14 février 1635. Hug. Grotii epist. ined. ex musco Meermanniano. Harlemi 1806. nº IV. Le même au même. Saint-Denis.

Le sort réservé par les alliés aux Pays-Bas espagnols était, on l'a vu, ou l'indépendance ou le démembrement. C'étaient les

19 février/1er mars 1635. Ibid., n° VIII. « Nous ajouterons que nous avons été invités dimanche dernier, le 25 du mois passé, au grand ballet de la marine, que le cardinal-duc offrait au Roi, à la Reine et à toute la cour avec une grande magnificence. Nous y avons été conduits par M. Bouthillier, chancelier de S. A. d'Orléans. Le ballet fini, à minuit, nous avons eu l'occasion et l'honneur de parler d'abord à S. A., puis au Roi. Tous deux étaient de fort bonne humeur. S. M. nous a exprimé plus nettement encore que précédemment sa confiance en vos T. H. P. Le 27 du mois passé, M. Bouthillier était venu nous rendre visite par ordre du Roi. Il nous a exprimé, dans des termes dont la netteté ne laissait rien à désirer, la sympathie du Roi pour vos T. H. P. » Pauw aux états généraux. 2 mars 1635. *Inédit.* Le hollandais n'étant peut-être pas familier à la plupart de nos lecteurs, nous avons cru devoir traduire les dépêches écrites en cette langue. « Le Roy doit arriver demain icy pour voir dancer le balet de la marine que M. le card. fait représenter en l'Arsenal, où au premier jour il s'y doit jouer une comédie dont il a donné le sujet. » Nouvelles de Paris, 25 février 1635. *Inédit.* « Cardinali Riceliaco tantum est otii, ut poetis dictet argumenta comædiarum. Adeo est non tantum par negotiis, sed et supra. » Grotius à Smalz. 12/22 mars 1635. Même recueil, n° XII. « Cardinalis (magna otia Cœli clamaret Juvenalis) novum instituit collegium virorum doctorum qui se variis propositis argumentis vincta solutaque oratione exercent. Ipse sigillorum custos huic collegio adscriptus est. » Le même au même, 18/28 mars 1635. *Ibid.*, n° XIV. « ... S. M. parla ensuite de l'arrivée du marquis d'Aytona à Namur; Elle dit que l'ennemi n'avait fait encore aucun préparatif et serait attaqué à l'improviste, que le traité avait été tenu longtemps secret, avec grande raison, qu'Elle irait à la frontière et se montrerait aussi ailleurs, qu'elle donnerait à l'ennemi par sa présence une grande idée de sa force. S. M. accepta avec plaisir mes félicitations et me pria d'assurer de son affection V. T. H. P. et demanda si tout serait bientôt prêt du côté de V. T. H. P. et quand M. le prince d'Orange se trouverait à Nimègue. Pendant tout le cours de son entretien public avec moi, S. M. témoigna l'estime et la confiance que lui inspirent V. T. H. P. Elle me congédia très gracieusement et, avant ma sortie de la salle d'audience, chargea M. Bouthillier de s'entendre avec moi sur tous les points. Dans l'après-midi, je me suis rendu chez celui-ci; le bonheur a voulu que j'y rencontrasse le P. Joseph, qui me salua et, en apprenant de M. Bouthillier ce que le Roi lui avait ordonné et ce que nous allions faire, déclara que c'était là une œuvre salutaire et nécessaire et qu'au nom de Dieu il fallait la faire. Il me remercia de la courtoisie que ses confrères avaient trouvée à Hispahan chez les représentants de V. T. H. P. et de l'accueil qu'ils avaient reçu des agents de la Compagnie des Indes orientales. Il me demanda la continuation de ces bons procédés et m'assura qu'il saurait toujours les reconnaître. Ensuite nous avons collationné les rédactions respectives, ce que M. Bouth. disait n'avoir jamais fait personnellement pour aucun traité, ajoutant qu'il croyait cette vérification très nécessaire dans une affaire aussi importante. Il a pris la ratification de V. T. H. P. et m'a remis celle de S. M. signée par le Roi et par lui-même. Au moment où j'écris cette dépêche, je reçois dans mon hôtel la visite du chancelier Oxenstierna. Il m'a amplement exposé les négociations entre lui et le commissaire du Roi, les points sur lesquels ils sont d'ac-

circonstances qui devaient faire donner la préférence à l'un ou à l'autre de ces projets; en attendant, le premier servait à dissimuler le second et était présenté comme le seul but de la politique française[1]. Ce qui le justifiait, c'était le complot formé en 1633, de connivence avec la France, par les chefs de l'aristocratie belge. Ce complot fut déjoué par l'énergie et la modération du gouverneur des Pays-Bas, le marquis d'Aytonna, qui pourvut à la mise en état de défense des places de la frontière, fit condamner à mort par contumace le comte de Berghes et arrêter le prince de Barbançon, tandis qu'on s'assurait en Espagne de la personne du duc d'Arschot, et rassura, par une déclaration d'amnistie, les nombreux complices qu'ils comptaient dans la noblesse[2]. Cet échec n'ôta pas à Richelieu et au Père Joseph l'espoir de s'emparer de quelques-unes des places de la frontière qu'on avait promis de leur livrer; leurs vues s'étaient portées sur Landrecies, Bapaume, Arras et Namur. Ce fut le Père Joseph qui se chargea de régler l'exécution de ces entreprises. Bien qu'autorisées par l'état de nos relations avec l'Espagne, dont un agent venait d'être surpris en flagrant délit d'espionnage dans les Pyrénées, elles ne laissaient pas d'être risquées, elles convenaient donc à sa hardiesse. Le 7 août 1634[3], il donnait ses ins-

cord et ceux sur lesquels ils sont encore en dissentiment. Il m'a dit pourquoi on avait dû remanier le traité antérieur et qu'il avait bon espoir dans le résultat de sa mission. Le Roi et le cardinal se sont, ajouta-t-il, entretenus en public avec lui. Il se réjouit infiniment des négociations qui ont eu lieu ici avec V. T. H. P. et qui lui font espérer un bon résultat..... L'ambassadeur de Suède, M. de Groot, a assisté S. É. dans son audience publique, mais ne s'est pas montré ni fait connaître dans les visites échangées entre S. É. et moi. » A. Pauw aux états généraux. 30 avril 1635. *Inédit.* « S. A. est à Blois et tout est tranquille à l'intérieur du royaume. Le petit livre dont j'envoie deux exemplaires ci-joints à V. T. H. P. a paru ici récemment. Il a été fait pour tenir le Roi en bonne intelligence avec le Pape par les cléricaux violents qui désapprouvent l'alliance... Cela donne lieu à d'étranges discours ici par suite de la diversité des opinions, mais les bons Français bien intentionnés louent la résolution du Roi et tiennent en estime V. T. H. P... » A. Pauw aux états généraux. 18 mai 1635. *Inédit.*

1. « ... Noi non vogliamo niente in Fiandra ne in Italia. In Fiandra intendiamo di far doi Republiche, l'una sotto Olandesi, che sara heretica... l'altra cattolica e tutte doi sotto la protettione del Re... » Contarini au doge. Saint-Quentin, 11 mai 1635. *Inédit.*

2. *Mém. de Richelieu*, II, 545.

3. Mémoire au s' Du Bois concernant l'entreprise sur Landrecy. De la main du secrétaire habituel. *Inédit.* Il est intéressant, au point de vue de la valeur de la compilation de Lepré-Balain, de remarquer qu'il a reproduit presque tex-

tructions à Du Bois de Cargrois. Du Bois devait aller à Charleville (Ardennes) et remettre au s^r de la Chappelle, gouverneur de cette place, 2,000 pistoles que ce dernier distribuerait suivant les indications du comte d'Egmont, l'un des principaux conjurés. Le comte le mettrait à même de recueillir toutes les informations nécessaires au succès de l'entreprise sur Landrecies et lui ménagerait des entrevues secrètes avec ceux qui devaient la diriger. Tout devait être prêt pour l'exécution dans trois semaines au plus tard. L'officier subalterne, qui s'était engagé à livrer la place, donnerait son fils en otage, et les 2,000 pistoles, récompense de sa trahison et de celle de ses complices, lui seraient garanties par le comte d'Egmont ou seraient déposées en mains sûres.

Pour Bapaume, on cherchait encore avec qui l'on traiterait du coup de main qui nous livrerait cette ville. Au gentilhomme qui y ferait entrer les Français, on confirmerait la noblesse, une noblesse irrévocable, à l'abri de toute recherche. On ne lui offrait pas davantage, mais on ne refusait pas de discuter et de satisfaire ses demandes dans une mesure raisonnable. On prendrait des otages. Les fonds alloués à Du Bois et à un autre agent secret, le s^r de la Tour, devaient échapper au contrôle de l'épargne. L'exécution était également fixée à trois semaines.

Du Bois de Cargrois rapporta que le projet sur Landrecies était mûr et n'attendait que d'être mis à exécution. Quant à Bapaume, le marquis d'Aytonna y avait jeté des troupes et l'avait mis à l'abri d'une surprise. Celui qui commandait dans Namur en qualité de lieutenant du duc d'Arschot, intimidé par la découverte du complot, refusait de remettre la place à d'autres qu'à son maître[1]. Le secret de l'entreprise sur Arras fut également mal gardé[2].

tuellement cette instruction d'après une minute ou une copie restée dans les mains du P. Ange de Mortagne.

1. Lepré-Balain. Ce passage est un de ceux que Siri a empruntés à Lepré-Balain.

2. « On parle d'une entreprise découverte sur Arras par des malcontents de Flandre retirés à Saint-Quentin... M. de Rembures y est meslé. » Nouvelles de Paris. 14 septembre 1634. *Inédit.* Bibl. d'Inguimbert à Carpentras. Fonds Inguimbert, n° 484, fol. 247.

C. — LE PROJET DE LIGUE ITALIENNE ET LE TRAITÉ DE RIVOLI.

Le rôle que Richelieu et le Père Joseph réservaient à l'Italie dans la guerre qu'ils préparaient était, on l'a vu, celui d'une confédération hostile à la maison d'Autriche et appuyée par une armée française. Ils avaient recueilli ce plan dans l'héritage d'Henri IV; les adversaires de la France n'en avaient pas d'autre pour fortifier leur influence dans la péninsule[1], et ce fut aussi celui que le grand-duc de Toscane adopta quand il essaya d'assurer la neutralité et l'indépendance des princes italiens entre les deux puissances rivales. Il était donc indiqué à la fois par les circonstances et par la tradition. Nos deux hommes d'Etat ne se faisaient pas d'ailleurs illusion sur la possibilité de le réaliser complètement, mais ils savaient qu'en politique comme ailleurs il faut placer son but un peu au delà de celui que la situation permet d'atteindre, pour pouvoir tirer de cette situation tout le fruit qu'elle comporte. C'est seulement sur un succès partiel qu'ils comptaient et ce succès fut obtenu. On va voir, en effet, que, s'ils ne réussirent pas à unir l'Italie tout entière dans un même sentiment, dans une action commune, ils y contractèrent du moins de précieuses alliances.

En poursuivant la formation d'une ligue générale dans la péninsule, le gouvernement français était amené à intervenir, pour les pacifier, dans les différends qui la divisaient. La sérénissime république et le duc de Savoie se disputaient la souveraineté nominale de l'île de Chypre[2]. Les Vénitiens étaient engagés dans un conflit aigu avec le saint-siège au sujet du territoire de Gorro, port du Ferrarais, que le pape voulait agrandir et qui inquiétait leur suprématie dans l'Adriatique[3]. Des questions d'étiquette aigrissaient les rapports de Victor-Amédée et du saint-siège, du saint-siège et de la république[4]. La France ne faillit pas à sa tâche de médiatrice, et elle déploya notamment une grande persévérance pour amener une transaction entre Venise et le souverain pontife.

1. Missions du cardinal Pazman et de Villani.
2. Ricotti, *Storia della monarchia piemontese*, V, 51-52.
3. *Mémoires de Richelieu*, II, 509.
4. Ricotti, V, 50.

C'était à celui-ci qu'à Paris, à Madrid et à Florence on destinait la présidence ou, tout au moins, le patronage d'une confédération conçue ici en vue de la guerre et là comme une garantie de sécurité et de paix. Certes, la conduite passée d'Urbain VIII pouvait inspirer à Paris une certaine confiance dans le parti qu'il prendrait. Aucun de ses prédécesseurs n'avait paru subordonner davantage la cause du catholicisme européen aux intérêts temporels de la papauté, aucun ne s'était montré plus jaloux de son indépendance et de celle de la péninsule, plus hostile par conséquent à la maison d'Autriche. Mais le moment où nous sommes arrivé marque chez lui sinon un changement dans ses sentiments personnels et intimes, du moins un changement dans son attitude. Les succès de la France et de la coalition protestante, en affaiblissant la prépondérance des successeurs de Charles-Quint, avaient réalisé les vœux du pape, mais ils avaient du même coup réveillé en lui le sentiment de la solidarité qui existait entre les Habsbourgs et l'Église; ils lui avaient fait comprendre l'opportunité de mettre au service du catholicisme menacé toute la force morale de la papauté et de tenir plus de compte, dans ses rapports avec les deux maisons rivales, de ses devoirs de père commun. Des deux caractères dont sont revêtus les souverains pontifes, à la fois chefs de la catholicité et princes italiens, c'était le premier qui allait dominer maintenant chez Urbain VIII. D'ailleurs, en envisageant la lutte qui divisait l'Europe comme une lutte politique, le pape n'avait jamais fermé les yeux sur ses conséquences religieuses, jamais ses vœux n'avaient été au delà de la constitution d'un tiers parti catholique capable à la fois de tenir en échec la maison d'Autriche et de refouler l'hérésie. Ce parti, où le Père Joseph et Richelieu à sa suite avaient espéré placer le centre de gravité de l'Europe, devait être principalement composé de la France et de la ligue catholique, et la base en avait été posée, sous les auspices du saint-père, par l'alliance du roi et de Maximilien de Bavière. Mais l'adhésion sans réserve de la ligue et de son chef à l'empereur avait fait de notre pays et du saint-siège les seuls représentants d'un système dans lequel la résistance aux Habsbourgs ne devait rien coûter au catholicisme, ni la sollicitude pour le catholicisme rien coûter à l'indépendance européenne. Toutefois, les deux grands intérêts de l'équilibre et de la religion ne pouvaient être pris également à cœur par la France, où la lutte développait un

sentiment national de plus en plus vif, une ambition de plus en plus prononcée, et par le chef du monde catholique, ne demandant qu'à ne plus être « le chapelain du roi d'Espagne, » mais, ce résultat obtenu, vivement désireux de voir la contre-réformation assurée et étendue par les succès des Impériaux. De là entre lui et notre gouvernement des malentendus et des froissements inévitables. Richelieu, qui par ses alliances protestantes fournit une arme redoutable à ses adversaires, veut leur imposer silence en rendant manifeste son intelligence avec le souverain pontife; il vise à le compromettre sans retour avec l'Espagne, à lui arracher des mesures qui l'engagent de plus en plus ouvertement dans nos intérêts. Mais le pape, qui a trouvé pesant le joug des Espagnols, n'entend pas se faire l'instrument docile du roi très chrétien. Dépositaire d'un pouvoir neutre et cosmopolite par essence, il est encore ramené à la neutralité par la crainte des représailles qui peuvent l'atteindre dans sa juridiction spirituelle, dans les sources de la trésorerie apostolique, dans ses intérêts de famille, car partout où il est entré en compromis et en partage avec le pouvoir civil, il est vulnérable. Aussi, tout en poursuivant avec persévérance la réparation de l'outrage que lui a fait en plein consistoire le cardinal Borgia, il ne veut pas pousser les Espagnols à bout. Il puise plus libéralement que par le passé, en faveur de la cause impériale et catholique, dans le trésor du château Saint-Ange; il subit davantage l'influence de son neveu, Francesco Barberini, partisan de l'Espagne; il exerce d'une façon pressante sa médiation entre les puissances rivales; il refuse d'annuler à la légère le mariage de Gaston et de Marguerite de Lorraine, d'autoriser son neveu, Antonio, à accepter la comprotection des affaires de France et de sanctionner l'étrange prétention de Richelieu de devenir le coadjuteur et le successeur désigné de l'archevêque de Trèves; il accueille peu favorablement la candidature du Père Joseph au cardinalat. A plus forte raison devait-il se dérober à la tentative de le faire entrer dans une confédération dirigée contre la maison d'Autriche[1].

Pour d'autres motifs, les Vénitiens refusèrent aussi de s'y associer. La prudence, pour ne pas dire la pusillanimité, était

1. Sur les sentiments et la politique d'Urbain VIII, voy. Gregorovius, *Urban VIII im Widerspruch zu Spanien u. dem Kaiser* (notamment p. 105), et Ranke, *Römische Päpste*, II, chap. IV, ainsi que la relation d'Alvise Contarini dans l'appendice de ce dernier ouvrage, n° 115.

devenue l'âme de leurs conseils, et, pour la colorer, ils alléguaient les griefs que les traités de Monçon et de Ratisbonne leur avaient donnés contre nous.

Longtemps hésitant sur le parti le plus favorable à sa sécurité et à sa grandeur, ayant peu à se louer et beaucoup à craindre de la France et de l'Espagne, poussé par sa mère, Madame Royale, dans les bras de la première, et par ses frères, le prince Thomas et le cardinal Maurice, dans les bras de la seconde, se rappelant que l'hostilité de son père contre le roi lui avait coûté ses États, Victor-Amédée finit par accepter de son puissant voisin le périlleux présent du Milanais à conquérir et par signer avec lui un traité d'alliance offensive qui prévoyait l'accession des princes italiens et tenait déjà pour acquise celle des ducs de Mantoue, de Parme et de Modène (traité de Rivoli, 11 juillet 1635)[1]. Ce dernier, on le sait, ne devait pas tenir l'engagement pris en son nom par le duc de Savoie[2].

Ce fut vainement aussi que le gouvernement français espéra entraîner dans son alliance le grand-duc de Toscane. Ferdinand II, qui était le neveu de l'empereur, n'osa pas se soustraire par une attitude aussi tranchée à la dépendance onéreuse et humiliante de Madrid; il chercha dans une autre voie, c'est-à-dire dans la constitution d'une confédération italienne étrangère aux deux partis, la dignité et l'indépendance[3].

A l'égard de Gênes, Richelieu et le Père Joseph ne pouvaient se faire aucune illusion. Les banquiers de la république ligurienne vivaient des opérations que les entreprises multiples et étendues de l'Espagne leur faisaient faire; ses capitalistes possédaient dans la monarchie espagnole des biens-fonds qui garantissaient leurs créances et répondaient en même temps de leur fidélité[4]. Dans cette ville, toujours ouverte à ses flottes et traversée par ses soldats, l'Espagne était si bien chez elle que, pendant longtemps, la France n'y avait pas eu de représentant et que M. de Sabran, qui occupa ce poste en 1629, eut de la peine à s'y

1. Du Mont, VI, 1re partie, p. 109.

2. Ricotti, II, chap. v.

3. Mémoire à M. Bachelier. Chantilly, 26 avril 1633. *Inédit.* « On croit que Modène en sera, le grand-duc écoute et ne se montre pas contraire. » Humolpe [le P. J.] à d'Avaux. 8 mai 1635. *Inédit.* Reumont, *Geschichte Toscanas*, I, 408-418.

4. Instructions à M. d'Amontot, 31 décembre 1641, citées dans Saige. *Le Protectorat espagnol à Monaco, ses origines et les causes de sa rupture*, p. 155.

maintenir[1]. A défaut de la défection de Gênes, notre pays en obtint une autre qui devait lui livrer quelques années plus tard une des positions les plus fortes de la Ligurie, la clef des deux routes qui le relient à l'Italie par le col de Tende et par le littoral. C'est, en effet, au mois de février 1635 que furent arrêtées les conditions dans lesquelles Honoré Grimaldi, prince de Monaco, passait du protectorat espagnol sous le protectorat français. La convention du 24 février avait été préparée dès 1630 par des négociations entamées avec Sabran par un capucin de Menton, le Père Giunipero de San Salvadore, et par le fiscal de cette ville, suspendues en 1631 et reprises en 1634 par l'initiative d'Honoré. Cette convention, en réservant la souveraineté du prince, faisait de lui et de ses successeurs les gouverneurs de la place pour le roi très chrétien, en confiait la défense à une garnison française et indemnisait l'ancien allié de nos adversaires de toutes les conséquences de sa défection[2].

Du moment où la guerre devait être portée dans le Milanais, force était de sortir de l'attitude expectante qu'on gardait à Paris au sujet de la Valteline et de ne plus attendre la solution de cette question d'un concert, vainement espéré, avec Venise et les Suisses. Cela était nécessaire non seulement pour fermer aux Impériaux le théâtre des opérations militaires, mais aussi pour donner confiance à l'Italie au moment où on essayait de la tirer de sa torpeur. Les résolutions exigées par les circonstances furent prises avec autant de rapidité que de secret. Au commencement de 1635, Rohan reçut, sans en connaître le motif, l'ordre d'hiverner dans la haute Alsace, puis celui de se saisir de la Valteline en faisant passer ses troupes par la Suisse; il devait s'arranger pour ne pas soulever les protestations des cantons sans leur révéler cependant le but de son mouvement[3].

1. *Ibid.*, p. 157-158.

2. Projet de traité avec M. le prince de Mourgues pour Monaco, 14 février 1635. *Inédit.* Siri, VIII, 152. Saige, *Op. laud.*, 158-167. C'est donc à tort que le savant conservateur des archives des Grimaldi a reculé jusqu'en 1636 l'accord qui substitua à Monaco le protectorat français au protectorat espagnol. L'intervention du P. Giunipero dans la négociation nous avait donné l'espoir de trouver dans les archives monégasques la preuve que ce capucin était dans cette affaire l'agent du P. Joseph, mais nos recherches, quoique secondées par notre obligeant confrère, n'ont pu nous permettre d'établir des rapports qui restent seulement vraisemblables.

3. *Mémoires de Rohan sur la Valteline*, 120, 123, 124-129.

Quelle fut dans les résultats que nous venons de faire connaître la part du Père Joseph? Ici encore il faut d'abord noter son influence sur le choix des agents qui servent en Italie la politique française. Le comte de Brassac, notre ambassadeur à Rome, qu'il a converti au catholicisme, lui doit son poste, comme la comtesse lui devra, elle aussi, sa conversion et sa charge de dame d'atours[1]; si le comte de Noailles conserve le sien, malgré d'Avaux qui le convoite, c'est qu'il est appuyé par lui[2]. C'est lui qui fait désigner M. de la Tour pour porter des conseils à Charles de Gonzague et commander la garnison de Mantoue[3]. Si l'on ajoute ces noms à la liste des diplomates qui sont entrés dans la carrière sous ses auspices ou qui y ont suivi sa direction, on reconnaîtra que le recrutement de notre personnel diplomatique était en grande partie dans ses mains. Il faut ajouter que ce personnel correspondait le plus souvent avec lui et quelquefois par-dessus la tête du secrétaire d'État des affaires étrangères. Sans doute, quand nos agents s'adressent à lui, ce n'est pas seulement à leur directeur politique qu'ils s'adressent, c'est aussi au compagnon inséparable de Richelieu, c'est pour qu'il rende compte au cardinal, dont le temps et les forces ont besoin d'être ménagés, du contenu de leurs dépêches et qu'il fasse valoir leurs services et leurs droits. Mais qu'en résulte-t-il, sinon ce que nous voulons justement établir, à savoir que, par suite de la confiance que Richelieu lui accorde et de l'intimité à laquelle il l'admet, le Père Joseph est son intermédiaire principal avec nos représentants à l'étranger[4] comme avec les représentants de l'étranger dans notre pays?

1. « ... D'Avo e Brassac amendue sue confidenti. » Soranzo au doge. 10 décembre 1631. *Inédit.* « ... Brassac, luogotenente del Re in Poitu, persona confidente del cardinale Rich... è stato Ugonotto ma hora favorisce grandemente la religione catt. e cosi la sua moglie, che il s. card. celebra per una santa. » Bagni à Fr. Barberini. Suse, 22 mars 1629. *Inédit.* Tallemant, *Anecdote de M. et de Mme de Brassac.* Saint-Simon, éd. Boislisle, 190, n. 3. Noulins, *Généalogie de la maison de Galard.*

2. « Il s. d'Avo ha superficialmente dato un tocco come che al Papa non piaccia la nominatione del conte di Novaglia per ambasciator ordinario... et ha... mostrato egli qualche propensione a quella carica... Novaglia pero è appoggiato al capuccino e se bene si crede che il card. sia indifferente, niente di meno è molto da stimarsi quel fondamento... » Zon au doge. Paris, 22 février 1632. *Inédit.*

3. « ... È molto suo amico e... da lui dispende quasi questa nominatione. » Soranzo au doge. Paris, 29 avril 1633. *Inédit. Mém. de Richelieu*, II, 505, 2-506.

4. « ... Passando per le sue mani tutte le lettere che si scrivono a ministri di fuori... » Contarini au doge. Paris, 23 janvier 1635. *Inédit.*

Ce dernier rôle est naturellement celui dans lequel nous le montrent les dépêches des agents italiens. On le voit s'efforçant de faire accepter à la sérénissime république le projet de ligue italienne, mais son interlocuteur, Soranzo, considère ce projet comme voué à un avortement par suite des divisions de la péninsule et propre seulement à attirer sur sa patrie les représailles de la maison d'Autriche[1]. Le Père Joseph n'est pas plus heureux dans ses tentatives pour obtenir le concours pécuniaire des Vénitiens à une campagne en faveur des Grisons; vainement fait-il remarquer que la restitution de la Valteline aux Grisons, que l'interdiction des passages aux Espagnols intéressent plus les Italiens que la France, depuis que celle-ci est maîtresse de Pignerol; vainement fait-il valoir les services rendus par son pays à la cause commune, vainement essaie-t-il de faire comprendre à l'ambassadeur que les Italiens doivent s'aider eux-mêmes, la république ne se laisse séduire ni par la concession du droit de passage ni par l'espoir de réunir à ses États de terre ferme le comté de Bormio. Loin d'étendre ses sacrifices, elle désire restreindre ceux qu'elle fait pour sauvegarder Mantoue[2]. La médiation de notre gouvernement entre elle et le saint-siège ne réchauffait pas cette entente cordiale sans laquelle les grandes entreprises au delà des Alpes étaient bien difficiles. Soranzo se plaignait surtout du Père Joseph, qui, d'après lui, moins impartial que le cardinal, épousait les intérêts de la curie, ne voyait que par les yeux du nonce et cherchait à capter la bienveillance du saint-père en vue de sa promotion au cardinalat[3].

Le Père Joseph s'efforça aussi d'obtenir de la sérénissime république les sacrifices nécessaires pour mettre à l'abri d'une surprise des Espagnols la place forte de Sabionette qui, dans leurs mains,

1. Soranzo au doge. 29 avril 1633. 15 août, 8, 22, 29 novembre, 6 décembre 1633. 28 mars 1634. *Inédit.*

2. « ... Sarebbe bene che le S. V. pensasse al suo vantaggio, perche si potesse havere, come mi assicuro che non vi sarebbe alcuna difficolta, la contea di Bormio, credo che in ogni tempo se ne troverebbe molto bene... » Soranzo au doge. Paris, 16 juin 1634. *Inédit.* Le même au même. 21 mars, 26 avril, 22 novembre, 20 décembre 1633, 9 janvier 1634. *Inédit.*

3. « ... Il cap., c' ha la direttione di mille affari, fabrica le sue fortune con li appoggi del noncio. » Alberti au doge. Paris, 20 septembre 1633. *Inédit.* « Il P. G. intrinsichissimo del card. Bichi. » Gondi au premier secrétaire d'État. 27 avril 1634. *Inédit.* Sur l'attitude du P. Joseph dans le différend entre le saint-siège et Venise, voy. encore Soranzo au doge. Paris, 1er mars, 4 mars, 29 novembre 1633. 28 mars, 11 avril, 18 mai, 5 décembre 1634. *Inédit.*

aurait tenu Mantoue dans une perpétuelle alarme[1]. On désirait à Paris faire occuper cette place par les Vénitiens ou par le duc de Mantoue qui dans ce cas leur aurait cédé un territoire limitrophe du leur; on songeait aussi à faire contribuer aux frais de sa défense le pape, le roi et le duc de Parme[2]. Quand celui-ci en fut devenu dépositaire, le Père Joseph demanda que la république prît à sa charge pour moitié l'entretien de la garnison[3].

C'était par les mains de notre héros que passaient toutes les affaires du duc de Mantoue[4]. L'abandon ou l'ajournement indéfini du projet de croisade n'avait pas effacé les sentiments de confiance et d'affection qu'il avait développés entre le prince et le capucin; les amitiés de celui-ci, tout en étant subordonnées aux considérations générales, étaient aussi durables que ses préventions. Les intérêts de Charles de Gonzague avaient en lui un défenseur zélé[5]. On avait d'abord voulu faire épouser à ce prince sa bru, veuve du duc de Rethel, afin de l'affermir dans ses États par cette union avec l'héritière de la branche aînée des Gonzagues, puis, en présence du refus persistant du pape d'accorder la dispense nécessaire, on songeait à la nièce bien-aimée du cardinal, à la marquise de Combalet[6]. Le Père Joseph restait aussi le plus

1. Sur l'importance de cette place, voy. lettre du cardinal d'Ossat à Villeroy, 19 février 1597, et note d'Amelot de la Houssaye, II, 416.

2. Soranzo au doge. Toulouse, 28 octobre et 12 novembre 1632. *Inédit.*

3. Soranzo au doge. 29 avril 1633. *Inédit.*

4. Druent au duc de Savoie. Paris, 28 janvier 1633. *Inédit.*

5. « ... Ne cui [du duc de Mantoue] interessi il buon Pdre Gioseffo è al solito zelantissimo el m' ha incaricato di scriverle che non è bene per suo servitio et della Sma Casa che la Sra principessa Anna muti ancora di stanza et che conviene si dia un poco di patienza sicome il M. Baillot ne la dovra avvisare. » Priandi au duc de Mantoue. Bar-le-Duc, 25 août 1633. *Inédit.* Voy. encore dans le *Carteggio* de Giustiniano Priandi des dépêches du 31 octobre et du 14 novembre 1634. « ... Essendo sempre parzialissimo del s. duca di Mantova. » Gondi au premier secrétaire d'État du grand-duc. Paris, 29 oct. 1636. *Inédit.* Druent au duc de Savoie. Paris, 28 janvier 1633. *Inédit.* Voy. aussi la correspondance inédite de Priandi avec Charles de Gonzague.

6. Tallemant, reproduisant un vaudeville qui enregistre la rumeur publique à ce sujet, la croit sans fondement (*Historiette de Madame d'Aiguillon*), mais elle est confirmée par une dépêche inédite de Priandi du 31 octobre 1634 et par un aveu implicite du Père Joseph. « ... Del matrimonio col s. duca di Mantoa pure passassimo qualche discorso e mi parve osservare che per quello che tocca l'opinione che si pensi alla Combalet, nepote del cardinale non vi sia certo alcun fondamento. Io procuro di assicurarmene quanto piu sia possibile perchè... se il s. cardinale vi havesse qualche inclinatione, potrebbe haver disgusto che si proponessero altri partiti, etc... e lui [le P. Joseph] mi soggionse

chaud partisan du mariage de Marie de Gonzague avec Gaston d'Orléans, quand l'union de celui-ci avec Marguerite de Lorraine aurait été rompue[1]. A ce projet était attaché un intérêt politique : la France, fatiguée des récriminations et des velléités d'indépendance de Charles de Gonzague, alarmée sur la fidélité de ses successeurs par la conduite de sa belle-mère, l'infante Marguerite de Savoie, ne croyait pouvoir conserver ces États sous sa dépendance que par deux moyens : ou en faisant de Gaston par son mariage avec Marie l'héritier du duc de Mantoue[2] ou en accomplissant cet échange du Mantouan et du Montferrat contre la Bresse, dont le Père Joseph avait dès 1629 porté la proposition à Mantoue[3].

On le voit, dans cette phase des affaires italiennes, ce n'est pas l'homme d'État qu'on a l'occasion d'apprécier chez le Père Joseph, c'est le diplomate. Rien d'analogue ici aux vues générales par lesquelles se manifestent dans nos rapports avec l'Allemagne son originalité politique et son influence particulière. Rassurer les États italiens sur l'ambition de la France[4], les encourager à

subito : « Sara forse accio che lei non si mariti in Francia è che il s. duca « [non] prendi Mª di Combalet. » Soranzo au doge. 12 novembre 1632. *Inédit.* Il fut aussi question pour elle en 1633-34 d'un mariage avec le cardinal de Lorraine. C'est à ce projet que fait allusion une dépêche de Gondi au secrétaire d'État Bali Cioli. Paris, 31 janvier 1634. *Inédit.* Enfin on pensait aussi à Gaston d'Orléans. Voy. la note suivante.

1. « ... Et in proposito della principessa Maria non tralasciero... di dire che ella ha un grande avvocato nella corte, che è il Padre G., affettissimo al padre di lei et quello forse che piu de qualsisia altro ha mantenuto vivi et volti (?) gli spiriti al matrimonio di essa principessa con Monsieur. » Gondi au premier secrétaire d'État. Paris, 7 novembre 1634. *Inédit.*

2. « ... Parlando col residente del duca [de Mantoue] in questo particolare del matrimonio, mi disse qualche concetto a mezza bocca come se qui non si desiderasse che il duca si mariti e, stimolato da me a darmene qualche ragione, mi accennò che non essendo caduto la speranzà che Monsieur sia per maritarsi nella principessa Maria, pensano forse qui che, non maritandosi il duca, possi venire il caso che ella sia herede delli stati. » Soranzo au doge. Bordeaux, 12 novembre 1632. *Inédit.*

3. Pedro de Arce à André Rozas. 16 juillet 1633. *Inédit.*

4. Pour prouver que les craintes de l'Italie étaient déjà éveillées à ce sujet, citons seulement la dépêche suivante de Saint-Maurice au duc de Savoie : « ... Ils veulent amuser tout le monde et faire leurs affaires cependant ; leur dessein n'a pas été de se liguer avec tous ceux qu'ils ont pu rendre ennemis de la maison d'Autriche pour l'empêcher de parvenir à la monarchie, mais bien pour y pouvoir arriver eux... Ils voient que ceux desquels ils se sont servis pour leur dessein l'ont découvert et commencent à penser à leurs affaires..... Leurs meilleurs amis doivent attendre d'eux la grâce de Polipheme d'être

secouer le joug de l'Espagne, leur faire accepter une partie des sacrifices nécessaires aux intérêts communs, de façon à permettre à notre pays de porter ailleurs son effort principal, voilà sa tâche. Il la partage avec Richelieu et les ministres, mais il en porte le poids plus que personne et s'y voue avec une ardeur que rien ne fait faiblir. Quand il est cloué par la goutte ou la fièvre sur son grabat de capucin, il discute encore avec les agents étrangers et c'est son interlocuteur qui s'aperçoit que les forces lui manquent pour continuer l'entretien[1]. Quand il se dérobe à leurs visites, c'est pour travailler aux dépêches ou bien pour délasser et nourrir dans la méditation et la direction de ses chères Calvairiennes son esprit fatigué par le détail desséchant des affaires[2]. Comme Richelieu[3], il savait dans la discussion prendre tous les tons : à une rude franchise, à un coup de boutoir parfois calculé succé-

mangés les derniers si les prospérités leur continuent. » Paris, 1er mars 1634. *Inédit.*

1. « ... Je vis... le P. J. encore fort incommodé d'une defluction qui lui tombe sur le gosier, parce qu'il ne laisse d'incessamment travailler... Je les laissai... M. Mazarini et lui que je voyois déjà travaillé d'avoir tout le jour negocié couché dessus un lit de capucin..... ç'a été une pensée du Père Joseph, lequel V. A. R. ne sauroit croire avec quelle ardeur il se porte en toutes les entreprises. » Le marquis de Saint-Maurice au duc de Savoie. Paris, 6 mars 1635. *Inédit.* « Le lendemain il se purgea et m'envoya faire des excuses de son delai..... Enfin, m'apercevant qu'il avoit quelque ressentiment de fièvre..... » Le même au même. Paris, 1er mars 1634. *Inédit.*

2. « ... J'ai eu quelque vent que le P. J. a employé ces jours passés qu'il s'est tenu caché dans Paris à négocier avec un Père carme déchaussé qui négocie ici pour les Genevois et y est depuis quelques jours, les affaires passent ici si secretement que l'on ne peut découvrir la négociation... » Saint-Maurice au duc de Savoie. Paris, 23 février 1634. *Inédit.* « Il revint au logis de M. le cardinal et fit tant qu'il parla au P. Jacinthe, son compagnon [du P. J.], duquel il ne put avoir adresse du Père. » L'agent de Savoie fait chercher le Père Joseph partout où il pouvait être, à la Bastille, chez son frère, qui en était, comme on sait, gouverneur, chez les Capucins du faubourg Saint-Jacques et du faubourg Saint-Honoré, au Calvaire. Il est introuvable. Le même au même. Paris, 21 février 1634. *Inédit.* « ... We have been hunting Pere Joseph these sive or six dayes... but hee is not to be found by any man weither in the towne nor att Ruelles, which is an argument that there is some great dispatch in hande. » Dép. d'Augier et de Vic. Paris, 16/20 février 1633 (a. s.). *Inédit.* Saint-Maurice, au duc de Savoie. Paris, 11 août 1634. *Inédit.* Soranzo au doge. Paris, 16 juillet 1633. *Inédit.*

3. « Pour M. le card., V. A. R. sait la façon qu'il négocie... entre deux mûres il en donne toujours une verte et, quand il a à faire à quelqu'un qui ne sait pas sa façon de négocier, il s'en prévaut et sur la fin du discours il adoucit toujours ce qu'il a dit d'aigre. Quand l'on est bien instruit de sa coutume et que l'on a la connoissance des affaires, qu'avec respect l'on lui dit de bonnes rai-

dait une bonhomie loquace et captieuse. A la différence du médiocre Chavigny, il mettait le doigt, quand il le voulait, sur le nœud de la question[1], mais quelquefois aussi il se renfermait dans les généralités par crainte de s'engager et dans l'espoir d'amener son interlocuteur à dévoiler le fond de sa pensée[2]. D'ailleurs il réservait toujours le dernier mot au cardinal, dont il se déclarait, dont il était réellement l'organe. Il se montrait ardemment optimiste, non seulement pour échauffer la tiédeur des gouvernements italiens, mais par tempérament et sous l'influence du principe supérieur qui inspirait sa conduite et son langage. Tels sont les traits sous lesquels nous le peignent les résidents italiens dans des dépêches écrites au sortir de leurs conférences avec lui; ces traits nous le font mieux connaître, ils nous en apprennent plus sur la part qui lui revient dans les résultats que nous venons d'exposer qu'une étude comparée des pièces anonymes et collectives sorties du cabinet et des bureaux; cette étude serait, le lecteur peut nous en croire, presque aussi stérile que rebutante.

Le 19 mai 1635, la guerre fut solennellement déclarée à la maison d'Autriche. Au mérite d'avoir, par la politique dont on vient de lire l'exposé, assuré à notre pays des alliances, des diversions et des positions militaires, au mérite d'avoir réuni une armée et un trésor de guerre considérables par des moyens dont nous n'avons pas eu à nous occuper, puisque le Père Joseph y est resté étranger, Richelieu ajoutait maintenant celui sans lequel les autres ne sont rien, à défaut duquel la prévoyance et la précaution deviennent de l'indécision et de l'impuissance : la hardiesse

sons, il se rameine... » Saint-Maurice au duc de Savoie. Paris, 1er septembre 1634. *Inédit.*

1. « ... Il cappuccino, che negotia sempre nel punto [par opposition au secrétaire d'État]... » Soranzo au doge. Paris, 9 janvier 1634. *Inédit.* « Lui [le P. J.] non parla senza fondamento, perche non vi è alcuno che habbia piu l'orecchio del card., col quale sempre si trova per la formatione de dispacci e percio non han fatto difficolta di dar il carico di primo secretario di stato al giovine Bottiglier, che ne è molto incapace... » Le même au même. Montpellier, 26 septembre 1632. *Inédit.*

2. « ... Il cap., che dopo il card. bisogna metter per primo, è frate e tanto basta, oltre che non ardiese parlare timendo inciampare va sempre per li generali, di modo che bisogna piu tosto indovinare che saper quello vuol dire. » Soranzo au doge. Paris, 19 avril 1633. *Inédit.*

de commettre à la fortune ce que la plus grande prudence ne peut jamais lui ôter[1]. Pas plus que le Père Joseph, il ne prévoyait la durée, la tournure si longtemps indécise et, sauf le rayon de la fin, si ingrate de la lutte où il s'engageait. Notre héros l'envisageait avec la même confiance que lui, il lui répondait du succès, en donnait Dieu pour garant[2] et mettait tout en feu[3] pour ne pas le faire mentir, mais c'était à une paix prochaine qu'il croyait marcher par une guerre énergique. Cette paix, il fallait la conquérir à la tête de 200,000 hommes, il le disait et dans des termes qui peignent ingénument les deux besoins en apparence contradictoires de sa nature : le goût de la lutte et l'aspiration vers une ère de concorde et d'union : « La vraye intention du Roy, écrivait-il à d'Avaux le 8 mai, est de faire le plustost qui se pourra une paix générale avec garentie mutuelle pour l'advenir, ce qui seroit un siècle d'or et comme le temps d'Auguste. Le moyen qu'il tient pour cela est d'appuyer toutes sortes de bonnes négociations et ouvertures de paix avec plusieurs armées[4]..... »

G. FAGNIEZ.

1. « ... Il faut en certaines rencontres où il s'agit du salut de l'État une vertu mâle, qui passe quelquefois par-dessus les règles de la prudence ordinaire, et ... il est quelquefois impossible de se garantir de certains maux, si l'on ne commet quelque chose à la fortune, etc..... » *Succinte narration des grandes actions du Roi.*

2. « Le P. Joseph ... respond des affaires d'Allemagne pourveu que je face ce que ses pensées enthousiastiques luy diront. » Richelieu à Bouthillier. Mouchy, 30 avril 1635. Il faut se rappeler le sens premier, le sens étymologique d'*enthousiasme.*

3. « ... Perche vorrebbe mettere in combustione tutto il mondo con tante levate di Scocesi, Svizzeri et Alemanni. » Contarini au doge. Péronne, 6 mai 1635. *Inédit.*

4. *Inédit.*

MÉLANGES ET DOCUMENTS

UNE LETTRE INÉDITE DE LA FAYETTE.

La lettre qu'on va lire appartient à une collection particulière et est tout à fait inédite. Elle est du La Fayette de la Constitution de 1791 et elle se rapporte à son commandement à l'armée du Nord. Elle me semble curieuse pour la partie de la biographie du général qui a trait à ce commandement, quoiqu'il ait eu peu de durée. Il serait à désirer que l'on découvrît d'autres confidences intimes de La Fayette au même moment. La Colombe, à qui est adressée celle-ci, était un de ses aides de camp d'Amérique, et l'un de ses compatriotes (du Puy-en-Velay). La sagacité et la justesse des opérations déployées par La Fayette dans toutes les affaires militaires des États-Unis où il eut un rôle, surtout en dernier lieu dans la campagne de Virginie, peut faire souhaiter aux écrivains qui s'occuperont de lui ultérieurement de savoir comment il se disposait à appliquer ses facultés d'officier général en face des Allemands, à la veille de son insolite démarche en faveur de la Constitution et du roi devant l'Assemblée nationale. D'autre part, il y a dans cette lettre un mot de politique qui a son prix, étant donné le moment où il a été écrit. Elle a été copiée textuellement, et je la donne telle qu'elle est dans l'original.

H. Doniol.

De Brouelle, près Sedan, le 3 aoust 1792, l'an 4 de la liberté.

Je reçois, mon cher la Colombe, votre lettre par Bureau de Pusy. Elle m'annonce un courrier qui n'est pas arrivé. Elle m'annonce aussi que ma frontière s'étendra de Dunkerque à Givet. C'est bien sans doute ce qu'il y a de plus commode pour ma responsabilité, mais j'observerai que dans la lettre que je vous ai écrit, il s'agissoit de s'étendre jusqu'à Sedan, c'est-à-dire d'avoir dans mon commandement tout le département des Ardennes.

Voici quels étoient mes deux motifs principaux :

D'abord il est à croire que le duc de Brunswich essayera de percer avec son armée principale entre la Moselle et la Meuse. Nos armées ne

sont pas en état de le combattre de front, à moins qu'elles ne se renforcent extraordinairement. Qu'avons-nous donc à faire? Tomber sur les flancs de l'armée combinée, couper ses communications et la forcer, pour cheminer en avant, à venir nous combattre sur un terrain que toutes les ressources de l'art auront fortifié. Vous remarquerez que la position de Sedan, en étendant son camp retranché, est la plus commode pour le général de l'armée du Nord qui se destine à remplir cet objet, et l'exécution de cette partie du plan de campagne demande trop de tact pour être indifféremment confiée à tout le monde.

Un autre motif très déterminant est l'obstination du maréchal Lukner sur ce point. Il veut absolument que j'aille jusqu'à Montmédy, ce qui n'est pas raisonnable, puisque j'aurois à deffendre toute la trouée de Carignan, et que je ne pourrois en aucune manière m'occuper de celle de la Capelle. Mais ce seroit bien pir, si on lui donnoit à garder jusqu'à Givet, et je suis persuadé qu'alors il écriroit à l'Assemblée nationale et au roi pour offrir sa démission. Dans cette embarrassante circonstance, mon cher la Colombe, je crois que le ministre peut mettre la totalité du département des Ardennes dans mon commandement pourvu qu'il soit bien reconnu que ma frontière se borne à Sedan et que la deffense de Montmédy, Verdun et tout le département de la Meuse appartient au maréchal Lukner.

J'aurois alors un corps de troupes sous M. Dillon qui, abandonnant le camp de Maulde, se réduiroit à Valenciennes et à Maubeuge. J'aurois un camp retranché très fort à Sedan, et je me tiendrois avec un troisième corps à portée, suivant les circonstances, de me réunir au camp de Maubeuge ou au camp de Sedan.

Je sais bien que de cette manière je me compromets davantage, mais il faut avant tout aller au bien public, or il me semble que c'est là le moyen. Vous remarquerez d'ailleurs que cela ne change en rien les dispositions que vous m'annoncez, puisque je dois placer à Sedan un camp de 6,000 hommes et qu'il suffira de dire que, quoique la frontière militaire soit naturellement de Lille à Givet, je dois étendre ma surveillance jusqu'au camp retranché de Sedan. Alors je serai à portée, si le duc de Brunsvik veut percer par la trouée de Carignan, de donner du secours au maréchal Lukner. Mais il sera censé que la seule trouée dont je sois chargé est celle de la Capelle, et mon secours à la trouée de Montmédy sera uniquement de surérogation. Je crois que ce plan de campagne est le plus propre à bien servir la chose publique.

Il faudroit que la lettre au maréchal, en lui exprimant les inquiétudes de Paris et la nécessité de boucher le chemin le plus court de la capitale, lui promit et lui donna des secours pour deffendre la trouée de Montmédy. Il faut par exemple que le 102e et le 103e régiment soient envoyés à Verdun et à Montmédy, au lieu de rester à Châlons, ainsi que le 13e régiment d'infanterie légère. Quand au bataillon de M. Montesquiou, il est ridicule d'opposer au roy de Sardaigne plus de troupes qu'à l'empereur et au roy de Hongrie.

Il importe beaucoup, mon cher la Colombe, de faire regler les départements qui nous enverront des gardes nationales, ayez pour moi le plus de départements qu'il vous sera possible. La Bretagne et la Normandie, Paris surtout doivent me fournir des bataillons de grenadiers. Si les deux armées pouvoient recevoir chacune 30 ou 40,000 gardes nationales pour trois mois et si les habitants des campagnes opposoient de la résistance aux partis ennemis, le duc de Brunswik seroit fort embarrassé pour envoyer son escorte à Paris. Il faut que le ministère requiert directement les départements pour envoyer au maréchal et à moi leurs compagnies de grenadiers de toutes armées.

Je ne puis pas m'empêcher d'être un peu inquiet de voir les Suisses garder exclusivement des places importantes de Flandre. Songez qu'il ne faut qu'un ordre des cantons pour leur faire mettre bas les armes. J'ai toujours pensé que d'avoir leurs compagnies de grenadiers avec moi étoit une manière de conserver des otages. Parlez-en au ministre. Je pense qu'il vous seroit facile d'arranger par M. d'Affry en interpellant son amitié pour moi, que les deux compagnies de folis à Rouen, les 6 compagnies qui sont en Flandre, et les 4 compagnies des gardes suisses, formassent un bataillon de grenadiers sous les ordres de M. de Maubourg. Un si petit détachement ne nuit pas à la garde du roy à Paris et peut être extrêmement utile dans toutes les hypothèses.

Vous savez que j'ai rendu à M. de Lukner les 5 escadrons et les 6 bataillons qui me sont restés en Flandre. Ainsi ma dette est payée à cet égard. Il est nécessaire, mon cher la Colombe, que vous m'envoyez ici des compagnies de grenadiers de ligne. Je ne puis résister aux ennemis que par des mouvements très lestes et avec des troupes d'élite. J'aime mieux 3 bataillons de ligne, pour le genre de guerre que j'aurai à faire. On m'a dit que l'on avoit détourné beaucoup de compagnies qui alloient en Flandre, faites-y attention, je vous prie.

Est-ce que Paris ne peut pas m'envoyer 2 beaux bataillons de grenadiers composés de citoyens? On me dit que le bataillon des filles Saint-Thomas a envoyé ses grenadiers à Metz. Il seroit assez étrange que, tandis que les levées de Paris doivent naturellement arriver à mon armée, le bataillon des filles Saint-Thomas donna l'exemple de les envoyer dans un autre. Si la composition de ces bataillons n'est pas de la vraie garde nationale, j'aime autant qu'ils aillent ailleurs, mais s'ils sont bons, et que ce soit des citoyens qui se donnent la peine d'y aller eux-mêmes, envoyez-les moi.

Je vous prie, mon cher la Colombe, de lire cette lettre en commun avec Dumas à qui Launoy (?) a écrit dans le même sens. Je répète encore que si pour ma responsabilité il y a quelque avantage à n'aller que jusqu'à Givet et Rocroy, la chose publique demande que ma surveillance s'étende jusqu'à Sédan. Il peut y avoir des circonstances à l'entrée du duc de Brunswick, qui exigent que les manœuvres de Sédan ne soient pas dirigées par un maladroit, et je ne vois pas d'ailleurs comment vous pourriez persuader au m^al Lukner de prendre, outre le

département de la Meuse, celui des Ardennes. Voilà, mon cher la Colombe, les premières idées qui me viennent, mais aussitôt que le courrier du ministre sera arrivé, j'en ferai partir un. J'ajouterai que l'attachement du département des Ardennes pour moi rendroit assez difficile l'établissement d'un officier général autre que moi, et que Sédan particulièrement seroit très fâché d'avoir affaire à un autre.

Nous sommes en fermentation parmi les colonels relativement à M. de Beffroy. J'ai dit à Malzem, qui veut en écrire à l'assemblée et au roy, que M. de Beffroy ne seroit maréchal de camp que dans le cas où il auroit prouvé qu'il est l'ancien de Malzem. Maubourg soutient que cela est ainsi. Il est fort intéressant que la lettre du ministre explique d'une manière catégorique cette ancienneté, et que M. de Beffroy ne soit pas employé dans cette armée-ci. Je mets, comme vous sentez, le plus grand prix à M. Malzem et à M. Labarolliere. Le colonel du premier régiment de cavalerie donne sa démission. Faites-y nommer sur-le-champ Langlais, qui n'en resteroit pas moins avec moi jusqu'à ce que vous soyez maréchal de camp, de même que M. Ysller est resté longtemps avec le maréchal, étant colonel de cavalerie, jusqu'à ce que M. Bournonville ait été maréchal de camp. Ce que j'en veux, c'est que Langlais ne perde pas de rang.

Ce que vous me mandez, mon cher la Colombe, sur les dispositions du roy me fait plaisir, mais je vous déclare qu'en fait de liberté, je ne me fie à lui, ni à personne, et que, s'il vouloit trancher du souverain, je me battrois contre lui, tout comme en 1789. Mais si, respectant la souveraineté nationale, il veut assurer dans ce pays-ci une constitution libre, jouer personnellement un rôle admirable et éviter la perte morale et physique qui l'attend infailliblement au bout du rôle contre-révolutionnaire, alors nous pouvons parler, et ce ne sera jamais que la déclaration des droits à la main.

Je suis très mécontent de nos entrepreneurs de fourrage, — le garde magasin principal a été renvoyé de ma façon. M. Boyer ne se mêle que de faire des phrazes. Il y a un petit Drapier, c'est son nom, qui se mêle beaucoup plus de savoir ce que je fais que de ce qu'il me faut. Tous ces gens-là sentent la maison Polignac et Artois d'une [lieue ?]. Puisque je ne peux pas avoir Dumas, pourquoi ne me donneroit-on pas Delarüe à la tête de cette administration ? Il est actif, honnête, patriote, et personnellement attaché à mes succès. Il choisiroit ses sous ordres, et la machine iroit aussi bien ici que dans l'armée de Lukner.

Bonjour, mon cher la Colombe, je vous embrasse, ainsi que Dumas, de tout mon cœur.

LAFAYETTE.

Je vous embrasse aussi de tout mon cœur, mon cher la Colombe.

Collection de M. Boyer (de Volvic, Puy-de-Dôme).

LA REINE CATHERINE DE WESTPHALIE

SON JOURNAL ET SA CORRESPONDANCE.

(*Suite.*)

Vers la fin de 1810, le roi Jérôme, ayant été dépossédé par l'empereur des bouches de l'Elbe et du Weser, ne voulut pas se trouver à Cassel au 1er janvier 1811, pour y recevoir les ministres étrangers et les grands fonctionnaires de la Westphalie. Il se rendit avec la cour au château de Catherinenthal. C'est à cette résidence que la reine commença son journal le 1er janvier 1811. Elle le continua sans interruption jusqu'au 10 mars 1813, le reprit au mois d'août 1814, le laissa du 22 août au 17 septembre de cette année 1814, au moment de ses couches, le conduisit jusqu'au 21 septembre et le reprit le 13 avril 1818, pour le terminer le 6 août de la même année. En voici les extraits les plus importants :

1er *janvier* 1811. — Depuis longtemps j'ai formé le projet d'écrire un jour l'histoire de ma vie, mais j'en ai été empêchée jusqu'à présent. Elle pourra peut-être paraitre intéressante, car, quoique jeune encore (je n'ai pas vingt-huit ans), j'ai été dans le cas de beaucoup voir le monde, de juger les hommes, non seulement par moi-même, mais par leurs actions. Cette connaissance du cœur humain m'a rendue malheureuse et heureuse, et je me suis bien persuadée qu'il n'y avait point de bonheur durable ni stable dans ce monde, mais que le vrai bon esprit est de prendre les hommes tels qu'ils sont, et de ne donner à toutes choses que leur juste valeur. L'on me dira à cela qu'il est plus facile de prêcher cette maxime que de la suivre; d'accord, mais, au moins, faut-il s'en donner la peine. Je ne dis point que je la suive toujours moi-même. Dans le premier moment, j'ai l'imagination trop vive pour avoir atteint cette perfection à son comble ; cependant, en laissant agir ma raison et mon bon sens, j'y reviens toujours. Tout ce beau préambule n'a d'autre but, et ne doit en avoir d'autre, que celui d'annoncer qu'à commencer d'aujourd'hui j'écris pour mes amis le journal de la vie que je vais mener dans l'année 1811. Je le répète, je leur promets un jour l'histoire de ma vie jusqu'à cette époque; mais, dans ce moment, le temps ne me permet pas de commencer un aussi long

ouvrage[1]. J'en viens enfin à mon journal. Mes amis trouveront peut-être extraordinaire qu'au cœur de l'hiver je fusse célébrer le premier jour de l'an à la campagne, dans un climat aussi froid; mais tel était le bon plaisir du roi, et, en femme soumise et bonne, je me conformais toujours à ses désirs. Cependant, le roi avait des raisons politiques qui l'obligeaient de s'éloigner ce jour-là de sa capitale. La cruelle nouvelle qu'il eut peu de jours avant, *de la réunion des embouchures de l'Elbe et du Weser à l'empire français*, l'y engagea. Nous fûmes donc nous établir à Catherinental, le 30 décembre 1810. Avant de faire la description de notre vie journalière, je vais faire succinctement celle du château et des environs.

Catherinenthal est un des plus jolis châteaux de campagne qu'on puisse voir. Le château a été bâti par le landgrave Frédéric; il est tout en pierres de taille; il a coûté des sommes immenses; c'est au point que jamais le landgrave Frédéric n'a voulu dire la somme qu'il y avait employée, et qu'à mesure qu'il payait les comptes, il les jettait au feu. Le jardin est moitié à l'anglaise, moitié à la française; il est dans ce moment-ci un peu négligé; son entretien coûte immensément, et la ferme qui entretenait tout Catherinental a été prise par l'empereur des Français, et la malheureuse position où est actuellement le pays ne permet pas au roi de penser à y porter remède[2].

L'intérieur du château est meublé à l'antique. Presque toutes les chambres sont boisées et dorées; il n'y en a que quelques-unes tapissées en étoffe de la Chine, ce qui a dû coûter infiniment dans son temps. Tous les appartements sont réguliers, et ils ont une belle proportion; il y a deux appartements au rez-de-chaussée qui sont séparés par une grande salle. La même distribution existe au premier. L'on peut loger commodément soixante personnes, à une chambre et une garde-robe par personne. Il y a des écuries pour quatre-vingts chevaux, et outre cela des logements pour héberger les troupes, les gardes qui accompagnent toujours le roi. Après avoir fini cette petite description, qui m'a paru nécessaire, j'en viens à la distribution de notre temps, de notre journée.

Nous sommes ici vingt-quatre personnes, en comptant le roi, mon frère, le prince royal de Wurtemberg, et moi. Nous déjeunons à onze

1. La reine écrivit seulement une très courte notice sur sa famille et ses premières années.

2. L'Empereur donnait des couronnes à ses frères, mais en se réservant le droit, qu'il prenait quand bon lui semblait, de diminuer, de rogner, d'adjoindre à l'Empire français, en un mot d'agir selon son bon plaisir. Ses frères n'étaient de fait, du moins il l'entendait ainsi, que ses premiers agents, ses préfets. Or, ni les uns ni les autres ne voulaient être des rois *in partibus*. Louis abdiqua, Joseph et Jérôme en manifestèrent maintes fois l'intention. Seul le prince Eugène, vice-roi d'Italie, se bornait à obéir sans observation à toutes les volontés de l'Empereur.

heures avec toutes les dames et mon frère. Après le déjeuner, nous jouons au volant pendant une heure pour nous réchauffer, car le froid est rigoureux. Je m'en allais après cela, pour m'occuper chez moi à lire, à écrire ou à travailler. A cinq heures, je faisais ma toilette; à six heures, nous dînions avec toutes les personnes, hommes et femmes, du voyage. Après le dîner, je jouais avec le roi deux ou trois parties de loups (Wolf) et autant avec le ministre de la justice Siméon, ou le grand-écuyer, M. Morio. La veille du nouvel an, la Saint-Sylvestre, nous fîmes toutes les folies imaginables, entre autres une de faire chercher une bague en or dans un grand plat à farine; il est presque impossible de la trouver avec la bouche. Enfin, j'arrive au premier de l'an. Le matin, tous les messieurs et toutes les dames vinrent complimenter successivement le roi et moi, puis mon frère, simplement en habit de chasse. Après cela, nous nous mîmes à déjeuner; le temps était trop froid pour pouvoir se promener; il fallut donc avoir de nouveau recours aux volants, et puis nous jouâmes à de petits jeux jusqu'à minuit, et nous allâmes nous coucher.

Le roi, s'étant levé un peu plus tard qu'à l'ordinaire, me fit dire de monter chez lui. A peine y étais-je que nous entendîmes arriver un courrier qui venait de Paris. J'avoue que, quand je le vis, je pris un tel battement de cœur que j'en eus un malaise. C'étaient les premières nouvelles que nous recevions depuis l'arrivée du grand-maréchal à Paris. Il y avait été envoyé lors de la nouvelle de la réunion des embouchures de l'Elbe et du Weser, pour annoncer à l'empereur que le roi arriverait douze heures après lui à Paris; cependant le roi changea d'idée et resta à Cassel. Le courrier ne nous a porté ni bonnes ni mauvaises nouvelles. Il paraît qu'il y a de nouveau quelques grands coups de politique qui se trament. L'on attend avec impatience à Paris le retour d'un aide de camp de l'empereur de Russie, Czernicheff. Il paraît que sa mission a rapport avec la paix qui se traite avec la Porte, et que l'empereur Napoléon veut encore s'agrandir jusqu'à Tilsitt. Du reste, il ajoute que ce n'est point par mécontentement qu'il a ôté le quart du royaume au roi, mais que c'est sa politique qui l'y oblige; et il dit que peut-être, dans la suite du temps, le roi peut espérer quelques dédommagements, mais pas pour le moment. J'ai reçu par le même courrier une lettre de la princesse Pauline. Elle aime infiniment son frère et lui a toujours témoigné beaucoup d'amitié. Elle me mande en propres termes : « Je sais, ma chère sœur, que Jérôme doit avoir du « chagrin; je vous prie de lui dire combien j'y prends part et combien « je l'engage à avoir de la patience. Il ne faut pas qu'il vienne ici, à « moins que l'empereur n'y consente. » Que je suis donc satisfaite d'avoir toujours été contre ce voyage! Je dois rendre la justice au comte de Fürstenstein, ministre secrétaire d'État, et à M. Siméon, qu'ils ont été tous deux de mon avis; il n'y avait que le ministre des finances, Bulow, le ministre de la guerre, comte de Höne, le ministre de l'intérieur, Wolfrat, qui fussent d'avis contraire. Je n'ose penser aux suites funestes que ce voyage aurait pu avoir.

2 *janvier*. — Le roi vint à trois heures de l'après-dîner m'engager à me promener, ce que je fis avec grand plaisir; je mis une bonne pelisse, des bottes fourrées, et c'est ainsi que je me mis en campagne. Arrivés devant le bassin qui se trouve devant le château, le roi commença à glisser sur la glace; il fit tout au monde pour m'engager à essayer le même exercice, mais j'assurai que je n'en avais pas le courage. Le roi, voyant qu'il ne pouvait me décider, fit chercher dans tout le village des petits traîneaux de bois; on n'en trouva qu'un, qui était un peu grand. On y fit mettre des soldats de la garde, et il y en eut plusieurs qui le traînèrent, pour essayer si la glace portait tout à l'entour du lac, car le roi avait le projet de m'y faire mettre si c'était le cas. A peine ces pauvres gens avaient-ils fait vingt pas que la glace se rompit, et qu'il y en eut deux qui tombèrent dans l'eau. Fort heureusement que, dans cet endroit du lac, il n'était pas fort profond et qu'on put les tirer de l'eau dans le même instant, car, sans cela, c'était fait de ces pauvres malheureux. Cet accident me fit éprouver une frayeur épouvantable. Le roi fit donner à ces bons soldats force eau-de-vie et quelque argent, ce qui les consola de leur chute.

3 *janvier*. — Le roi fit manœuvrer une partie de la garnison de Cassel, qu'il a fait venir aujourd'hui ici. Il fait si froid que je ne puis me résoudre à sortir : c'est pourquoi je me livre à mes occupations ordinaires. Le roi revient de la manœuvre; il me prie de vouloir bien monter pour voir défiler les troupes. Elles ont, malgré le froid, bonne mine, et ont l'air content. Ils crient tous *Vive le roi!* avec effusion de cœur. Le soir, le roi a fait tirer une loterie aux dames et aux messieurs, composée de très jolis petits bijoux.

4 *janvier*. — Nous sommes partis ce matin de Catherinental, au grand regret de tout le monde. Le petit séjour que nous y avons fait était charmant : jamais nous ne nous sommes mieux amusés. Tout le monde paraissait heureux et content. Après le dîner nous sommes restés, le roi, mon frère et moi, tout seuls, pendant deux heures, à causer sur différents sujets. Le roi m'a dit, entr'autres nouvelles, que le roi de Hollande était décidé à ne plus rentrer en France; il a répondu à l'empereur que, n'ayant point abdiqué par humeur, et se regardant comme politiquement mort, il lui était très indifférent de l'être aussi comme prince français; que, par conséquent, il ne désirait plus rien au monde que de vivre tranquille et ignoré. Il est dans ce moment-ci à Marburg, en Styrie, où il vit comme un simple particulier. Quelle triste situation! Que ce prince, rempli de mérite et de vertu, est donc à plaindre! A quelles vicissitudes les plus grands hommes ne sont-ils pas soumis[1]?

5 *janvier*. — Le roi a reçu aujourd'hui la nouvelle que des dragons français, avec un officier, étaient entrés à Lunebourg; qu'ils y avaient

1. Le roi Louis était un homme de mérite, instruit, honnête, mais ce n'était pas un grand homme. Sa mauvaise santé influant sur son caractère, il était souvent irascible et taciturne.

pris la caisse et avaient pillé. Il a fait donner ordre sur-le-champ au préfet de faire retirer les troupes qui s'y trouvaient et qui avaient voulu se défendre, et de se tenir aussi tranquilles que possible. Jamais procédé pareil ne s'était vu ! nous vivons dans des temps bien cruels.

Le prince royal a eu la nouvelle de Studgard que la duchesse Charles est morte à Kirchheim, à l'âge de soixante-trois ans ; elle était femme du duc Charles de Wurtemberg, notre grand-oncle. Nous danserons ce soir pour commencer le carnaval.

6 *janvier*. — Le bal d'hier a duré très longtemps ; je n'ai pas beaucoup dansé. Le roi était un peu incommodé. Nous avons passé notre soirée comme de coutume, à faire de la musique, à jouer, à parler, et moi à travailler.

7 *janvier*. — J'ai été réveillée ce matin par un cri : *Au feu! Au feu!* C'est une de mes femmes, qui, étant de jour auprès de moi, est entrée ainsi chez moi, à demi endormie. Je ne pouvais concevoir que le feu fût dans ma chambre à coucher ; cependant, me réveillant peu à peu, je vis très distinctement la flamme; je ne fis qu'un saut de mon lit, en jetant bien vite une houppelande sur moi ; je donnai sur-le-champ l'ordre qu'on emportât mes diamants et ma cassette d'argent, et un secrétaire dans lequel j'avais tous mes papiers. Ces ordres donnés, je quittai ma chambre à coucher, et je fis entrer les gens nécessaires pour éteindre le feu, ce qui fut fait dans l'espace de deux heures de temps, le feu n'étant fort heureusement que dans la cheminée. Cependant, il a fait beaucoup de dégâts dans l'appartement qui est au-dessus du mien, qui est celui du grand-maréchal, et c'est un de ces coups heureux du sort qu'on ait découvert sitôt le feu, car, sans cela, tout le château brûlait, et, quoiqu'il ne soit pas fort beau, il aurait cependant été fâcheux de nous trouver dans la rue, car, excepté Napoleonshöhe (qui n'est pas logeable en hiver), nous n'avons point de château dans les environs.

8 *janvier*. — Je transcris deux anecdotes que mon mari m'a racontées aujourd'hui, qui pourront paraître intéressantes.

L'empereur des Français fut envoyé, tout au commencement de la Révolution française, à Ajaccio avec quatre frégates, montées de douze cents hommes, pour soutenir M. de Marbœuf, qui y était gouverneur. A son approche, les Corses prirent mon mari, qui avait cinq ans, et la reine de Naples, qui en avait sept, et les mirent sur les bouches des canons ; et ils firent dire à l'empereur que le premier coup de canon qu'il tirerait, ils feraient sauter son frère et sa sœur ; malgré cela, l'empereur fit faire plusieurs décharges ; aucun coup ne les atteignit, et les Corses ne les firent point périr.

L'on sait que les messieurs Paoli et Bonaparte étaient rivaux de temps immémorial. Les premiers avaient plus de bien, mais nous, nous avions plus de crédit, surtout les troupes étant pour nous, ce qui, dans tous les pays du monde, fait pencher la balance.

L'autre anecdote est celle-ci : L'empereur Napoléon, voyant passer le malheureux Louis XVI, le jour où on le força de rentrer à Paris, et

où M. de La Fayette commandait les troupes, et où l'on avait mis cinq ou six canons devant sa voiture et autant derrière, il dit : « S'il avait « autant de c..... dans ses culottes que moi, il ne serait pas là. »

L'empereur Napoléon a écrit à mon mari, qui a reçu aujourd'hui la lettre où il le félicite pour la nouvelle année, dans les termes les plus tendres. Il lui dit entre autres choses : « Puissiez-vous, mon cher frère, « être aussi heureux que vous le désirez, et nous faire goûter, dans cette « année, le bonheur que j'ai d'avoir un fils. » Cette lettre ne peut être la réponse à celle que mon mari lui a écrite pour la même occasion, car cette lettre n'est partie que le 30, et nous sommes aujourd'hui au 8; il ne lui parle pas de ses affaires. L'opinion de mon mari et la mienne est que, dans cette occurrence, l'empereur se trouve embarrassé vis-à-vis de lui et qu'il veut cependant lui prouver qu'il n'a rien contre lui personnellement, mais que ce n'est que le concert politique qui l'entraîne à prendre toutes ces mesures.

Le ministre de France a dit publiquement hier que les troupes françaises qui marchaient allaient prendre possession des duchés de Saxe-Weimar, Gotha, Meiningen, Hilbourgheim, etc., etc. L'on parle beaucoup d'une régence en Angleterre. Lord Granville doit être nommé chancelier de l'échiquier.

9 *janvier*. — Rien de nouveau, si ce n'est que tous les pauvres habitants des départements du Weser et de l'Elbe sont désespérés de leur changement. Ils ont voulu envoyer toute une année entière de contributions, pour que les Français ne trouvent plus rien quand ils occuperont le pays. Le roi, trop noble, trop généreux, a refusé cette marque de leur attachement en leur disant qu'il ne voulait pas les rendre plus malheureux qu'ils ne le sont déjà, car les Français ne manqueraient pas de les obérer, s'ils apprenaient ce procédé de leur part.

10 *janvier*. — Nous avons dansé pendant toute la soirée; un moment avant de commencer le bal, nous avons eu un petit concert. Le roi nous a raconté, à mon frère et à moi, un propos que l'empereur a tenu le 2 de ce mois. M. de Champagny, duc de Cadore, dit à l'empereur dans la conversation : « Mais, Sire, que deviendra la Westphalie; elle « ne peut subsister telle qu'elle est maintenant? » L'empereur répondit : « L'on ne peut pas faire faire une fausse démarche à ce diable « d'homme. » Ce propos est bien caractéristique. Si le roi n'avait pas mis tant de mesure, tant de sagesse dans toute sa conduite, où en serions-nous? Peut-être où en est le roi de Hollande.

11 *janvier*. — Le grand-maréchal est revenu de Paris. L'empereur n'a point répondu au roi; cependant, on le dit bien intentionné pour le roi; les apparences sont toutes pour lui; tout le monde à Paris a tellement été indigné des procédés de l'empereur vis-à-vis du roi, que l'empereur a fait dire à M. de Malchus, qui était à Paris depuis quelque temps pour traiter d'affaires, de dire qu'il y avait eu un traité secret de frère à frère pour lui rendre, parce que sa politique l'exigeait, les pays qu'il vient de lui prendre. M. de Malchus a répondu au duc de Cadore,

qui avait été chargé de le lui transmettre, qu'il ne doutait nullement, parce qu'il le lui disait, que ce traité subsistât, mais que le roi, son maître, pourrait aussi lui faire trancher la tête s'il disait une chose pour laquelle il n'avait point reçu d'ordre. L'on dit le duc de Frioul (Duroc) et le duc de Bassano (Maret) de nos amis, le duc de Rovigo (Savary) et le duc de Feltre (Clarke) de nos ennemis. Le royaume de Naples doit être réuni à celui d'Italie. La reine de Naples a été invitée par l'empereur aux couches de l'impératrice; elle a écrit à Madame Mère qu'elle la suppliait de dire à l'empereur que, comme il voulait la déshonorer, elle préférait l'être à Naples. Le roi Louis a positivement déclaré que, depuis que l'empereur lui avait fixé un apanage de deux millions, il se croirait déshonoré en revenant en France. L'empereur doit avoir dit qu'il ne voulait plus de petites *reines*, et qu'il ne devait plus y avoir que quatre rois : la Prusse est, à ce qu'on dit, donnée en partie à l'Autriche (la Silésie); par contre, l'Autriche céderait toutes ses possessions en Pologne, et l'on en ferait un royaume qu'on donnerait en échange pour celui de Naples au roi de Naples. Le reste de la Prusse pourrait bien tomber en partage à la Westphalie; la Poméranie suédoise doit aussi être réunie à l'empire français. L'empereur est très mécontent du prince royal de Suède, parce qu'il est trop bon Suédois; le duc de Holstein-Oldenbourg a refusé net toute espèce d'indemnité et a répondu qu'il préférait vivre comme simple particulier, si on lui abat ses États. L'empereur est très mécontent du grand-duc de Baden; il paraît même qu'il sera compris parmi les princes qui disparaîtront. Ce pays, à ce qu'il a dit, pourrait être réuni au Wurtemberg. Il a tenu plusieurs propos au sujet de mon frère le prince royal. Le 6, il est arrivé à Paris un aide de camp de l'empereur de Russie. L'empereur lui a parlé pendant une heure, mais rien n'a transpiré.

Le pape a envoyé une bulle comme quoi il ne reconnaissait pas le cardinal Maury pour archevêque de Paris. L'empereur a fait chasser le pauvre diacre qui l'avait reçu et a fait exiler son frère à quarante lieues de Paris. Le même jour, l'empereur a dit en plein cercle au cardinal Maury : « Si le pape ne se souvient pas que c'est moi qui ai relevé les « autels, du moins je lui ferai souvenir que j'ai le sceptre en main. » Le roi Joseph a abdiqué, mais c'est encore secret[1]. Il a dit qu'il n'abdiquait point entre les mains des États, parce qu'aucun Espagnol ne l'avait encore reconnu, mais qu'il abdiquait, parce qu'il était ennuyé de faire le rôle qu'on lui faisait jouer.

12 *janvier*. — Le roi est allé à la chasse près de Catherinenthal. On

1. Le roi Joseph a eu, en effet, à plusieurs reprises, la pensée d'abdiquer, mais il en a toujours été détourné par l'idée du tort qu'il ferait à l'empereur et à la cause des Napoléons, en agissant ainsi. C'est surtout après la division de l'Espagne en grands commandements qu'il fut obsédé de la pensée d'abdiquer. Joseph, comme Louis, n'étaient pas ambitieux et eussent préféré aux grandeurs une vie douce et paisible.

dit que la cour de France doit aller dans quelque temps à Compiègne pour y attendre l'empereur d'Autriche, qui doit venir à Paris assister aux couches de l'impératrice, sa fille.

13 *janvier*. — Nous avons été au bal masqué : je n'y suis restée qu'une heure; avant d'y aller, nous avons eu cercle.

14 *janvier*. — Le roi a eu cette nuit un courrier de Paris; il paraît que nos affaires vont s'arranger, et qu'on voit enfin que l'on nous a fait tort. La ville de Francfort a envoyé une députation à Paris pour prier l'empereur de la réunir à l'empire français. J'ai eu de nouveau une longue conversation avec le prince royal ce matin au sujet de sa femme. Je l'ai conjuré presqu'à genoux de vivre avec elle, mais je crains bien que toutes mes observations et tous mes conseils n'aient été infructueux.

Dans nos temps il est plus nécessaire que jamais d'être uni avec les siens. Comment, avec tant de moyens, d'esprit, de qualités, même essentielles, peut-on avoir une aussi fausse manière de voir sur un tel point! Je plains mon frère. Je désire être mauvais prophète, mais je crains bien que ce soit la source de mille chagrins, même, de malheurs pour lui. Dieu veuille que je n'y survive pas[1].

15 *janvier*. — Le roi a reçu des nouvelles de Stuttgard par son ministre Girard, qui y est dans ce moment-ci accrédité. Il lui mande que Paul[2] fait beaucoup de sottises. Enfin, le ministre même s'est vu forcé de dire à mon frère qu'il le suppliait de ne plus lui tenir de tels propos contre son père; qu'il est humiliant pour un prince de s'entendre dire des choses pareilles. Comment un prince, un fils bien né, peut-il tenir des propos contre son propre père ? il faut avoir l'âme bien basse pour agir ainsi.

20 *janvier*. — J'ai été au bal masqué, où je me suis beaucoup amusée; j'ai fait plusieurs masques, entr'autres une vieille vendeuse de fleurs, dans lequel personne ne m'a reconnue; puis j'ai fait un quadrille avec mes dames, *la Chenarde napolitaine*. Nous dansions la *Manfredane,* danse polonaise.

22 *janvier*. — Le roi a reçu des nouvelles de M. de Bulow de Paris, qui lui mande que l'empereur lui a parlé longtemps, qu'entr'autres choses il lui a dit : « Mais vous ne pouviez jamais dire que le Hanovre « vous appartînt, car l'Angleterre ne vous l'a pas cédé. » M. de Bulow ne lui a rien répondu, mais il s'est tourné vers le ministre et lui a dit : « Mais la Hesse, le Brunswick n'ont point été cédés au roi; par consé- « quent ils n'appartiennent donc pas au roi. » Réponse très spirituelle; malheureusement, il n'y a pas d'apparence que notre situation change. L'empereur ne paraît pas vouloir dédommager le roi.

Il y a dans la *Gazette de Hombourg* d'aujourd'hui que le prince de

1. Le prince royal avait alors une intrigue, à la cour de Westphalie, avec une des dames d'honneur de la reine sa sœur, Blanche Carrega.

2. Le prince Paul, dernier des enfants du roi de Wurtemberg et frère de la reine Catherine, mort à Paris sous la présidence du prince Louis.

Galles a accepté la régence et qu'il est tout à fait dans les principes de M. son père. Si ces sentiments pouvaient nous amener quelque heureux résultat, quel bonheur, mais dans notre siècle peut-on y compter?

25 *janvier*. — Le roi a reçu un courrier de Paris; Madame Mère écrit au roi que Lucien Bonaparte, après avoir été pris par les Anglais, et avoir été pendant deux mois à Malte, a été transporté avec toute sa famille à Londres. On les traite très bien : tous les Anglais leur témoignent beaucoup de considération. Il me semble qu'il sera intéressant pour la postérité de savoir que le projet, réellement gigantesque, que l'empereur a conçu de réunir les trois principales rivières d'Allemagne avec les eaux de la Seine, ne vient nullement de lui, mais que l'idée lui a été donnée par le roi, mon mari, qui avait fait venir pour cet effet M. Vilukind, fameux ingénieur allemand des ponts et chaussées, au service du roi de Bavière.

Après l'avoir examiné sur les lieux, sur le terrain, M. Vilukind assura au roi que ce projet était aisé à exécuter, et fit commencer tous les travaux. Mon mari avait déjà dépensé pour cet effet un million, quand l'empereur s'empara des embouchures du Weser et de l'Elbe.

27 *janvier*. — Il y a eu grand bal à la cour; plus de trois cents personnes y assistaient. Je n'aime point ces bals, ils sont ordinairement cohues; aussi n'ai-je dansé que la première anglaise avec le roi.

28 *janvier*. — Je suis très triste aujourd'hui, mon frère m'ayant annoncé qu'il avait reçu des nouvelles de Stuttgard qui l'obligent à nous quitter incessamment. Mon père a tenu divers propos en pleine table sur le séjour de mon frère ici. « Je ne m'étonne nullement, « disait-il, que le prince royal reste si longtemps à Cassel, car tout ce « que le roi de Westphalie peut faire pour me contrarier, il le fait. » Combien mon père a tort de juger ainsi mon mari ! Il ne sent pas que, quatre fois déjà, sans mon mari, il ne serait plus à la place où il est. Les procédés de mon mari vont si loin que le comte de Wintzingerode père, qui est notre ministre à Paris, vient d'arranger une affaire assez essentielle pour le Wurtemberg, et l'a mandé à mon mari, croyant que peut-être cela l'indisposerait contre lui. Mon mari lui a répondu : « Je vous saurai le même gré si vous rendez des services à mon beau-« père que si vous m'en rendiez à moi. Je vous ordonne donc de cher-« cher toutes les occasions pour les lui rendre. »

29 *janvier*. — Le roi a découvert, il y a quelques jours, un nouveau complot. Il était composé de personnes à qui le roi a déjà une fois fait grâce de la vie. Deux officiers de la garde et toute la famille Delwich en étaient. On les a surpris dans une assemblée, jurant sur leur épée fidélité à l'électeur. Le roi les a fait chasser et conduire hors du royaume.

31 *janvier*. — Il y a eu ce soir bal masqué chez le comte de Fürstenstein : il était charmant. Il y avait au delà de cinq cents personnes. Nous avons dansé un quadrille tiré des Bayadères. Nos costumes nous allaient parfaitement bien. Le roi a dansé un pas tyrolien avec Mlle Po-

thau, à ravir. La danse, la chaleur excessive qu'il faisait m'ont tellement incommodée que je me suis trouvée mal pendant le souper.

Le roi, mon frère et le comte de Fürstenstein ont été obligés de me porter dans les escaliers pour me transporter au château, ayant perdu, à force de douleurs, toute connaissance. Le roi m'a beaucoup grondée de ce que je m'étais forcée à rester au bal, m'étant trouvée indisposée. Il craint que les ministres étrangers n'écrivent des lettres à leur cour à ce sujet.

1er *février*. — Mon frère vient de me quitter. Jamais je n'oublierai ce moment. Rien de plus cruel que de se séparer de ce qu'on aime : quand on s'aime, on ne devrait jamais se quitter.

Du reste, notre journée s'est passée comme de coutume. Nous avons été au spectacle; après le coucher du roi, il nous a donné un petit souper composé des dames et des messieurs que mon frère aimait le mieux ici.

3 *février*. — Je n'ai pu dormir, mon imagination était trop occupée. Que de larmes j'ai encore données à ce cher frère! Je ne puis voir la place où je l'ai vu pour la dernière fois sans en verser; cette séparation me laisse un vide insupportable : se séparer de ce qu'on aime, c'est le plus grand effort de l'humanité, et c'en est un de se séparer quelquefois de ce qu'on n'aime pas.

4 *février*. — Le roi a reçu cette nuit un courrier de Paris; il a fait si grande diligence qu'il n'a mis que 69 heures. Il n'a rien apporté de fort consolant : l'empereur s'obstine à ne point vouloir dédommager le roi, quoiqu'il assure verbalement, et par écrit, qu'il est très content de la Westphalie et du gouvernement, et qu'il croit même qu'elle est tout à fait dans les intérêts de la France, mais que, malgré cela, il ne peut donner de dédommagement au roi, n'ayant rien à lui donner pour le moment. Le ministre a répondu à cela que jamais le roi ne céderait par *traité* les pays dont l'empereur vient de prendre possession : à cela l'empereur a répondu que ce serait par *décret*.

6 *février*. — Le roi vient de parler au général Bruyères (qui vient de Paris, et qui commande la division qui se trouve au camp français dans le pays de Hanovre), qui lui a dit que le mécontentement était très grand en France, depuis que l'empereur avait chassé et fait emprisonner plusieurs évêques, depuis que la bulle du pape a paru. Tous voudraient l'être, parce que, disent-ils, nous serons des martyrs alors.

Si cet esprit de fanatisme gagne, il en résultera nécessairement des chicanes. Jamais, dans aucun temps, on n'a pu obliger par la force les hommes, les peuples d'avoir la même croyance, et il est dangereux, je dirai même impolitique de nos temps, de toucher au moindre bien sacré de la sainte religion, biens qui tiennent de trop près à la couronne des rois, qui doivent les premiers donner l'exemple à leurs peuples de la soumission la plus aveugle pour ces saints droits. De nos jours, les papes ne sont plus si grands; ils n'ont plus l'influence qu'ils avaient autrefois. Ce n'est qu'avec des souverains faibles qu'ils peuvent avoir

raison. Ces temps-là ne sont plus; pourquoi donc ne pas les laisser jouir de leur seule et unique prérogative?

17 *février*. — Nous avons dansé ce soir. Le bal était charmant. Tout le monde a regretté mon pauvre frère; ces bals l'amusaient beaucoup. A la fin du bal, il est arrivé un petit incident : en dansant le grand-père, qui nous a fait amener le roi, tout d'un coup un lac s'est présenté à nos yeux, comme par féerie. F....., au premier instant, en a paru l'auteur; mais, en l'examinant bien, on a vu qu'il était trop considérable pour qu'il en fût le créateur. Le roi, qui avait vu le commencement de la formation de ce miraculeux lac, et qui est toujours bon dans tous les moments de sa vie, nous faisait des signes pour ne pas rire, et plus il nous en faisait, plus nous riions. Enfin, pour mettre un terme à nos rires immodérés, il fallut finir le bal. La fin de cette énigme est qu'une de mes dames ayant beaucoup ri des figures comiques que nous faisions au grand-père et ayant ri très longtemps, était l'auteur et le créateur de ce lac, miraculeux à nos yeux, mais point aux siens. Nous avons tous soupçonné Mme de S....., femme aimable, originale et spirituelle, et tout à fait bonne femme du reste, mais il faut avouer que cet accident était fâcheux pour elle.

17 *mars*. — Nous avons eu cercle ce soir. Le roi a rappelé M. de Bulow de Paris[1]. L'empereur demande toujours plus, plus il voit qu'on lui cède; alors il est très inutile d'avoir un négociateur là où l'on prend de force.

22 *mars*.—J'ai été réveillée ce matin par les coups de canon, qui m'ont annoncé l'heureuse délivrance de l'impératrice des Français, qui vient d'accoucher d'un fils. Ses couches ont eu lieu le 20, à neuf heures du matin. Que de bonheur pour l'empereur des Français! N'a-t-il pas le seul qui lui manquait? Tout lui réussit. Que je lui envie donc ce dernier bonheur! toutes ses couronnes ne sont rien en comparaison d'une satisfaction aussi complète.

25 *mars*. — Le chambellan de l'empereur, M. de Rambuteau, est arrivé cette nuit pour nous apporter l'heureuse nouvelle des couches de l'impératrice. Il parait qu'il y a eu un moment de dangers; cependant, avec l'assistance de Dieu et les talents de Dubois, tout s'est passé à merveille, et la mère et l'enfant se portent bien. Le même chambellan a apporté une lettre à M. Reinhard, ministre français près de notre cour, du duc de Frioul (Duroc), qui lui mande d'inviter le roi et la

1. M. Bulow, nommé ministre des finances lorsque M. Beugnot quitta le portefeuille et revint en France, en juin 1808, avait été désigné par lui au roi Jérôme, comme l'homme le plus en état de le remplacer. C'était un financier plus capable de bien mener une intrigue que de bien gérer les finances d'un État. Ancien président de la chambre prussienne de Magdebourg, devenu conseiller d'État, il était incapable d'application dans les affaires et s'énonçait avec difficulté, étant atteint de bégaiement. Néanmoins, comme il ne reculait devant rien pour faire entrer de l'argent dans la caisse de la liste civile, il avait été longtemps en faveur près de Jérôme, qui l'envoya à l'empereur en 1811.

UofM

reine, ainsi que la cour, au nom de l'empereur, à venir dans les premiers jours de mai à Paris, pour assister aux fêtes qui se donneront pour le baptême et pour les relevailles de l'impératrice. Il lui dit que, si cette invitation ne s'est pas faite plus tôt, c'est que l'empereur voulait savoir s'il avait un fils ou une fille. La reine et toute sa cour se trouve *soulignée* dans la lettre du duc. Le roi se trouve très contrarié de cette *espèce d'invitation*. Je l'ai beaucoup prié de ne point s'en alarmer, mais il n'a rien fait pour un autre, surtout dans un moment aussi critique. Je désire que mes conseils aient quelque poids, mais je crains bien que d'autres gens moins impartiaux que moi ne lui conseillent de faire un pas qui puisse déplaire à l'empereur. Je suis toujours incommodée; je n'ai pu recevoir le chambellan de l'empereur. Aujourd'hui, il y a eu spectacle le soir dans les petits appartements.

9 *mai*. — Il m'est arrivé aujourd'hui quelque chose de fort extraordinaire. Voici le fait ; j'étais tranquillement à me faire coiffer, cet après-dîner, quand tout d'un coup ma brodeuse Müller vint chez moi me dire qu'il fallait qu'elle aille de suite à Cassel parler à la comtesse de Buhols pour une affaire de la dernière importance, qui ne la regardait pas, mais qui regardait quelqu'un de la cour. Je ne pris pas garde qu'elle avait un air fort extraordinaire en me disant cela, et je crus bonnement qu'elle désirait parler à la comtesse de Buhols au sujet de son mari, qui, je savais, s'intéressait à la placer. Je lui dis donc qu'elle pouvait aller à Cassel, que je lui en donnais la permission. Elle s'en alla. Un moment après, je réfléchis à toute cette affaire, et je dis à mes femmes : « Avez-vous pris garde comme la Müller faisait une mine « importante ? Pourquoi veut-elle aller à Cassel ? » Mes femmes me répondirent qu'elle leur avait paru fort extraordinaire, et qu'à la garde-robe elle n'avait cessé de répéter les mêmes choses qu'à moi. Je dis à cela : « Faites-moi chercher la Müller, il faut que je sache ce que c'est, en « riant. » Elle vint un moment après; je lui dis : « Vieille Müller, « qu'allez-vous donc faire à Cassel? contez-moi cela. » — « Que Votre « Majesté daigne m'accorder un moment d'entretien, et je le lui dirai » fut sa réponse. « Allons, dis-je, quoique j'étais en chemise, venez me « conter cela dans ma chambre à coucher. » Quand j'y fus, elle me dit: « J'ai reçu une lettre fort extraordinaire, qui concerne le roi et Votre « Majesté. » — Je dis : « Le roi et moi? » — « Oui, Madame, et cette « lettre m'oblige à me rendre dans la plus grande diligence à Cassel. » — Je lui répondis : « Allez-moi donc chercher cette lettre; » elle le fit. C'était une lettre écrite en allemand, à son adresse, et dans cette enveloppe il y avait mon adresse. Le facteur de la poste l'avait remise à son mari à Cassel, celui-ci ne la connaissant pas. Le mari l'ouvrit, et après l'avoir lue, il envoya de suite son fils à Catherinenthal avec la lettre, pour dire à sa femme qu'elle devait de suite en instruire une personne quelconque de la cour; c'est pourquoi cette femme, ne connaissant personne que la comtesse Buhols, voulut absolument aller à Cassel pour la lui remettre. La lettre était signée d'un nommé Keller et du gardien

des galeries de Paderborn. La lettre était datée du 1er mai, de Paderborn; le résumé de la lettre était qu'on voulait attenter à la vie du roi, et que sa perte était jurée; qu'on dénonçait tout ce complot par ancien attachement pour le roi, parce qu'on avait servi le ministre de la guerre. J'avoue qu'après avoir pris lecture de cette fameuse missive, je me trouvai presque mal, et je devins pâle comme une morte. Je montai cependant de suite chez mon mari, et je lui communiquai la lettre. Il rit beaucoup de ma frayeur, et m'assura qu'il recevait tous les jours des lettres pareilles. Cependant il me promit de faire faire des perquisitions. J'ai oublié de dire que cet homme disait dans sa lettre qu'il fallait qu'on prît toutes les précautions imaginables pour que personne n'en eût vent, et que si le roi ne voulait pas lui parler à lui-même, qu'il devait lui envoyer un valet de chambre, un affidé, qu'il lui remettrait tous les papiers nécessaires, et dans le dedans de mon enveloppe il y avait : « A « remettre en toute hâte à S. M. la reine, car la mort du roi est infail- « liblement jurée. » Le roi fit venir son aide de camp Lœwenstein, le mit au fait de toute l'affaire, et lui enjoignit de se rendre de suite à Paderborn, et de faire des perquisitions pour trouver ce Keller et le gardien des galeries, en lui disant de se faire passer comme le valet de chambre du roi. En même temps, mon mari a fait écrire au ministre de la guerre pour savoir si jamais il a eu un domestique de ce nom. Le roi, qui m'avait beaucoup parlé sur cette affaire, me dit : « Je ne serais pas « étonné que ce ne fût en rapport avec une affaire que je poursuis « depuis longtemps. » Il me dit alors, sous le sceau du plus grand secret, que M. de Schick, chambellan et conseiller d'État, ainsi que plusieurs autres personnes, étaient dans un grand complot, qu'il en avait fait l'ouverture au roi lui-même, croyant qu'il y donnerait les mains. Il n'est question dans ce complot que d'expulser tous les Français de l'Allemagne et de bouleverser tout l'ordre de choses actuelles, que, si mon mari consentait à entrer dans cette ligue, il le rendrait entièrement grand et puissant. M. de Schick fit cette ouverture à mon mari dans le moment où l'empereur avait pris les embouchures de l'Elbe et du Weser, croyant que le mécontentement que le roi ressentait en ce moment-là contre l'empereur pouvait le faire manquer à ses principes et à sa vie politique. Le roi eut l'air de ne pas rejeter trop loin ces projets, pour savoir tout le complot : il en écrivit à l'empereur sur-le-champ, sans cependant nommer l'homme qui lui en avait fait l'ouverture.

L'empereur lui répondit de ne pas avoir l'air trop empressé, ni d'en être trop éloigné, mais de feindre pour ne donner aucun soupçon. L'on poursuit l'affaire avec chaleur. Depuis que M. de Schick sait que le roi va à Paris, il est au désespoir, parce qu'il voit qu'il est dédaigné; il fait le malade; j'avoue que je ne reconnais plus là le caractère loyal et franc des Allemands; je ne retrouve plus que des assassins, des comploteurs.

10 *mai*. — Le roi a reçu ce matin la réponse du ministre de la guerre au sujet de ce Keller. Il n'a jamais eu de domestique de ce nom; mais

un auditeur au conseil d'État, qui est dans le département de la guerre, a eu il y a quatre ou cinq mois un domestique de ce nom : il est Wurtembergeois. Il a été au service de M. de Gemming, qu'il a quitté après avoir reçu les meilleurs certificats de lui. Il est entré au service de cet auditeur; après y avoir resté quelques mois, on a trouvé que ce même Keller avait volé et fait plusieurs escroqueries; la justice l'a condamné à être mis aux fers; il écrivait depuis au comte Merfeld, maître des requêtes, il y a quelques mois, une lettre semblable à celle que j'ai reçue hier, en l'assurant qu'il lui ferait les plus grandes révélations, s'il voulait l'entendre. M. de Merfeld ne fit aucune attention à cette lettre.

L'aide de camp est revenu de Paderborn hier soir. Le nommé Keller n'est qu'un fou qui, par ses escroqueries, s'est fait mettre dans les galériens. M. Lœwenstein lui ayant parlé et lui ayant demandé quelles révélations il avait donc à faire, il lui a dit « qu'étant renfermé cet hiver au castel à Cassel, il avait entendu deux soldats se parler; qu'il ne se rappelait, il est vrai, ni leur nom ni le nom de leur régiment, mais qu'ils avaient dit que, se trouvant très mal où ils étaient, ils voulaient tuer le roi, et que pour cela ils avaient un sûr moyen, que le prédicateur de Juntefeld avait un vieux livre où ils conjureraient le saint de tuer un homme à deux lieues de distance, et que c'était ainsi qu'ils voulaient le tuer; et que lui, comme honnête homme, avait voulu l'annoncer, et qu'il avait espéré que ce moyen le délivrerait des galères. » Voilà donc le fin mot de la chose, et grâce à lui j'en suis quitte pour la peur.

Hier aussi M. de la Ville est revenu d'Ems. Il est décidé que je partirai le 20 de Cassel avec le roi; mon médecin espère tout le bien imaginable de ces eaux. Dieu le veuille!

30 *mai*. — Nous avons passé notre soirée à Nassau, campagne qui appartenait autrefois à M. de Stein, ministre d'État en Prusse, mais qui a été séquestrée depuis la dernière guerre avec l'Autriche, à cause des libelles qu'il avait faits contre plusieurs princes de la confédération du Rhin. Il me paraît inconcevable que l'homme qui a une fortune aisée, un beau nom, sacrifie tous ces avantages, toutes ses amitiés, pour intriguer, et c'est bien là le cas de M. de Stein. Jamais l'on n'a vu une plus jolie campagne que celle de Nassau. Sanche, et la maison qui porte ce nom, paraît être tombée en ruine tout exprès pour rendre le paysage plus pittoresque. M. de Stein a fait faire des chemins et planter plusieurs beaux arbres, ce qui lui donne l'air d'un jardin anglais. En y arrivant, nous avons été fort effrayés par une fille qui se trouvait justement sur notre chemin. Elle jetait des cris affreux. En revenant de Nassau, j'ai reçu un courrier du roi qui m'a apporté une lettre charmante de mon bon Jérôme et tout un petit carton rempli de délicieux petits bijoux; il n'est pas possible de pousser l'amabilité, la délicatesse plus loin; comment jamais trop chérir un être aussi incomparable?

23 *juin*. — Ce matin, en me promenant, j'ai reçu un courrier du roi

qui m'annonce qu'il arrivera ici le 28 ou le 30. Cette nouvelle m'a fait un sensible plaisir. J'ai reçu en même temps une lettre fort aimable de l'impératrice et le portrait du roi de Rome; le portrait est charmant. Ce n'est pas, je l'avoue, sans un sentiment pénible que j'ai regardé ce joli enfant. Que n'ai-je le même bonheur d'être mère! Quelquefois je désespère de jouir d'une pareille satisfaction. Cette idée, qui me quitte rarement, verse bien de l'amertume sur mon existence; je n'en ai de repos ni jour ni nuit. Je me réveille parfois en sursaut et me dis à moi-même : Que sert-il que je vive, je n'aurai jamais d'enfant! la prière constante que je fais à Dieu, c'est de me donner toute la résignation nécessaire pour supporter avec calme ce malheur. Aussi, jusqu'à présent, j'ai du moins gagné devant le monde une apparence d'indifférence, mais si l'on savait le mal que l'on me fait quand l'on parle devant moi d'enfant ou quand je vois une femme enceinte, je suis sûre que j'inspirerais souvent de la pitié.

27 *juillet*. — Le roi m'a conté aujourd'hui un trait de dévouement et d'attachement de deux Espagnols, qui mérite d'être gravé dans le souvenir et le cœur de chaque homme bien pensant.

L'ambassadeur d'Espagne, M. de (*nom en blanc*), qui vient de mourir il y a peu de mois à Paris, ayant appris que le roi d'Espagne doit venir en France, comme il avait presque toutes ses terres entre Madrid et Bayonne, il fit dire à tous ses fermiers qu'il leur remettait pour vingt ans leur bail (ce qui fait la somme de 600,000 francs) s'ils traitaient bien le roi à son passage. Effectivement, partout où le roi arrivait, non seulement il était défrayé de tout, mais même toute sa suite et toutes ses escortes. On venait même lui présenter, lui offrir de l'argent. Le roi ne comprenant rien à cette conduite, sachant que ces gens étaient des insurgés, demanda enfin ce que cela signifiait; ils lui apprirent ce que leur maître avait ordonné et lui contèrent le trait ci-dessus.

Le roi n'a pas pu reconnaître ce trait sans exemple de dévouement, car, peu de jours après l'arrivée du roi à Paris, l'ambassadeur mourut, et cela si pauvre, si dénué de toute ressource, qu'on n'a pas même pu payer les frais de son enterrement.

29 *juillet*. — Il parait presque décidé que le royaume de Naples sera réuni à l'empire français. Il parait que c'est la conduite, ainsi que les propos inconsidérés du roi, qui ont donné lieu au mécontentement de l'empereur. En retournant la dernière fois dans ses États, il rencontra un évêque qui allait assister au concile à Paris. Il se permit des propos excessivement vifs, outrageants, vis-à-vis la cour de France. Il a même fait quelques portraits si ressemblants qu'on ne peut s'empêcher de les reconnaître. Il finit sa conversation en disant : « J'ai 45,000 hommes, je puis en rassembler 80,000, et, à voir l'amour de mes peuples, on trouvera à qui parler. » De plus, il arrêta à ce même voyage les dépêches du courrier ordinaire, qui était porteur d'une dépêche à M. Donat. Ce n'est qu'avec peine que l'ambassadeur de Naples a obtenu de l'empereur d'en écrire particulièrement au roi pour le supplier de la rendre,

l'empereur ayant déjà fait expédier une note fulminante à M. Donat à ce sujet.

6 *août*. — J'ai appris aujourd'hui une chose qui me peine vivement. Le roi, se promenant ce soir avec moi, me dit : « J'aimerais bien te « dire quelque chose, mais je crains qu'en te l'apprenant tu paraisses « trop indignée vis-à-vis des personnes que cela regarde; et il est de mon « intérêt comme de ma volonté qu'elles ne sachent jamais que je t'ai « dit la chose. » Ce préambule me parut singulier. J'assurai le roi qu'il pouvait compter sur ma discrétion, et que jamais je n'irais abuser de sa confiance. Enfin, après lui avoir promis, juré même, de ne jamais en parler : « Ton frère aîné, dit-il, a réellement couché avec Mme Blanche « La Flèche (Kindelstein). L'intrigue a eu lieu. Ainsi, le séjour que « le prince royal a fait ici cet hiver pendant trois mois a donné lieu à « cette intrigue ridicule. »

J'avoue que, connaissant mon frère sur ce point-là, je dis, peu de temps avant son arrivée, en plaisantant avec mes dames : « Ah ! je parie « que mon frère fera la cour à Mme Blanche; c'est une de ces figures, « c'est une de ces belles qui lui plaisent. » Je dis cela en riant, et sans mettre d'autre importance. A peine mon frère était-il arrivé, et qu'il fût ici quelques jours, que je m'aperçus que Mme Blanche avait fait sur lui une impression profonde; j'avoue que j'eus la bonhomie de croire que cet amour n'aurait aucune suite réelle que celle que la société, l'amabilité, la galanterie permettent à une cour, en un mot qu'ils en resteraient à l'amour purement platonique; mais mon très cher frère (qui, quoiqu'il veuille paraître un Caton, est un franc libertin) n'entendit nullement filer un parfait amour, tel que je disais.

M'étant fait une loi de ne jamais rechercher les confidences, mais de les attendre patiemment, je ne fis aucune question ni à mon mari, ni à mon frère. J'ai su hier du roi que le prince royal lui avait fait une confidence entière de toutes ses erreurs, et il dit au roi qu'il lui annonçait qu'il lui avait fait un mensonge à Cassel, et qu'il avouait tous ses torts. Le roi, piqué au vif de ce que mon frère le prenait pour confident, lui dit en propres termes : « Je vous prie de croire, mon frère, « que je n'ai jamais joué le rôle de confident, et que tout au plus mes « valets de chambre ont été les miens. » Le prince royal fut pétrifié de cette réponse. Peu de moments avant notre départ d'Ems, il a encore intercédé auprès du roi à cause de Mme Blanche. Le roi lui répondit : « Mon frère, votre liaison est encore trop fraîche pour qu'une pareille « intercession soit nécessaire. Si j'ai voulu du bien jusqu'à présent à « Mme Blanche, c'est que j'ai vu qu'elle le méritait; si dans la suite je « lui ai promis encore, c'est que je croyais encore qu'elle le méritait. » — « Du moins, répliquait mon frère, que Votre Majesté ne parle jamais « de cette histoire à ma sœur. »

Depuis que nous sommes de retour d'Ems, le prince royal écrit des lettres de quatre et huit pages à Mme Blanche, les unes plus folles, plus passionnées, que les autres. Le roi les fait toutes copier et les garde.

J'en ai lu trois. Ce qui a engagé le roi à me parler de toute cette histoire-là, c'est qu'il a remarqué que je témoignais plus de bonté, plus d'amitié à Mme Blanche, et il a craint, comme de raison, que le public, toujours méchant, ne pût croire que c'était parce qu'elle était la maîtresse de mon frère. Ce que je pardonne le moins au prince royal dans toute cette affaire, c'est cette dissimulation, cette fausseté d'hypocrisie qu'il a toujours eue avec moi sur l'article de l'amour, dont, cependant, je n'ai pas été tout à fait la dupe, et la manière indigne dont il m'a compromise à Ems. Mille et mille fois il me disait : « Moi, avoir une « passion, non jamais; je suis revenu de toutes ces erreurs-là. » Il me tenait tous ces beaux discours de propos délibéré. J'avoue aussi que mon amour-propre a été fortement blessé de voir que toutes les visites qu'il m'a faites à Ems n'étaient nullement pour moi, mais pour les beaux yeux de Mme Blanche; aussi, depuis ce moment, quoique je chérisse infiniment mon frère et que je vante les mille bonnes qualités qu'il a, cependant je serai à l'avenir plus circonspecte avec lui; je n'aurai plus cet abandon, charme si doux d'une franche et loyale amitié.

Le roi a eu des nouvelles de France. L'empereur a tenu le conseil intime et fait emprisonner deux de ses aumôniers, l'abbé de Boulogne et un autre dont je ne sais pas le nom [1].

J'ai vu une lettre que le prince royal a écrite à Mme Blanche; elle est plus passionnée que jamais; il y parle de la possibilité de venir la voir. Ce qui me fâche le plus dans ses lettres, c'est que le prince royal parle de toutes les petites tracasseries de famille. Il me semble que pour un roi toutes ces choses-là devraient être sacrées; mon amour-propre me le défendrait.

15 *septembre.* — Je ne puis encore quitter mon lit; j'ai eu une forte fièvre cette nuit. Le roi a reçu un courrier de Berlin, qui lui a apporté une dépêche fort intéressante. C'est une conversation que le comte de Hardenberg, grand chancelier, a eue avec notre ministre. Il lui a dit que, comme la Westphalie, la Bavière, le Wurtemberg armaient, le roi son maître en ferait de même, et qu'il aimait mieux s'écrouler avec gloire que comme l'électeur de Hesse. Après avoir touché ce propos, il a voulu se reprendre et a dit : « Que, cependant, il ne doutait pas de l'amitié de l'empereur des Français, etc., etc. » Mais le coup était porté, et ces propos, s'ils étaient jetés en l'air, n'en ont pas eu moins de conséquences. La Russie vient de renvoyer des renforts assez considérables en Turquie, et a par conséquent dégarni la Pologne. C'est une grande faute qu'elle vient de faire là; il aurait fallu ne jamais retirer ses troupes du côté du Danube, battre les Turcs et faire la paix avec elle, et alors la Russie pourrait faire la loi à la France. Aujourd'hui, c'est la France qui la lui fera et qui lui dira : abandonnez la Prusse, ou je vous fais la guerre. Qu'il est donc fâcheux que l'empereur Napoléon n'ait pas

1. Avec l'abbé de Boulogne, évêque de Troyes, furent aussi arrêtés M. d'Hirn, évêque de Tournai, et M. de Broglie, évêque de Gand.

l'ombre de souverain vis-à-vis de lui qui ait les moindres moyens. Ce sont tous des hommes faibles et sans moyens, ou qui ont de trop petits États pour lui tenir tête. Le comte de (*illisible*) a passé hier ici pour aller à Baden.

Nous avons accompagné Madame Mère jusqu'à Volers, et là nous nous sommes quittés. Cette séparation m'a vivement peinée; à l'âge où elle est et dans le siècle où nous vivons, il est bien difficile de prévoir le moment de se revoir. Cette séparation m'a doublement coûté, car pour moi elle était une société; elle a beaucoup d'esprit et beaucoup de moyens. Étant presque continuellement seule et vis-à-vis de moi, elle m'était d'une grande ressource; puis le cœur d'une femme a parfois besoin de s'épancher dans celui d'une femme. Les hommes ne connaissent pas mille petites mesures, sensations, affections que nous autres femmes nous comprenons si bien, surtout quand on vit comme moi dans cette éternelle incertitude, dans ce rayon d'idées, dans cette fluctuation continuelle. Il y a des moments alors où, malgré tout, on trouve un vide cruel en soi.

19 *septembre*. — Nous avons été à la revue aujourd'hui, qui a duré trois heures; il y avait 18,000 hommes effectifs. Le courrier que Madame Mère a envoyé au roi Louis est revenu ce matin. Le roi lui avait écrit par cette voie, et avait mis l'adresse : « au roi Louis. » Le roi la lui a envoyée non décachetée et a mis dessus : il n'y a pas ici de *roi Louis*, mais bien Louis Bonaparte, comte de Saint-Leu. Je trouve ce procédé peu généreux, peu délicat du roi Louis, surtout après tous les désagréments que mon mari a déjà supportés. Au reste, le courrier a assuré qu'il avait trouvé le roi mieux que jamais, que sa maison était très bien montée, et surtout qu'il a acheté une terre dont le château doit être magnifique. Il s'occupe beaucoup de cette campagne : on dit qu'il l'embellit prodigieusement, parce qu'il ne manque de rien, comme on a bien voulu nous le faire croire.

25 *septembre*. — J'ai lu dans les gazettes que les fiançailles de la princesse Louise avec le prince de Hohenlohe avaient eu lieu le 18, et que la fille aînée de la duchesse Louise-Marie était devenue coadjutrice de Marie de Oberstenfeld; j'avoue que ces fiancés ont manqué à toutes les convenances en ne me l'annonçant pas. Je ne mérite pas de semblables procédés, car il est impossible d'être meilleure que moi pour sa famille : que de désagréments ne me suis-je pas déjà attirés pour l'amour d'elle!

Le roi a reçu des nouvelles de Paris. On dit qu'il y a de la brouille dans le ménage, que l'impératrice est très jalouse, que même elle a eu des torts non excusables vis-à-vis de l'empereur, et c'est le cardinal Fesch qui l'a fait dire au roi. L'empereur a, devant ce manque d'égards, été furieux à ce qu'on dit; comment une femme peut-elle s'abaisser à ce point? L'impératrice a malgré cela suivi l'empereur. L'empereur est parti de Compiègne le 19, et l'impératrice devait le suivre le 20.

21 *octobre*. — Il y a eu aujourd'hui le premier cercle à la cour. J'ai

reçu ce matin une lettre de Madame Mère; elle nous mande qu'il n'est que trop vrai que la duchesse de Montebello, dame d'honneur de l'impératrice, est la maîtresse déclarée de l'empereur. Elle me mande de plus qu'elle a trouvé la reine de Naples bien triste et bien changée. Nous avons joué ce soir les Étourdis; tout le monde s'est mis à dire que nous avions bien joué.

24 *novembre*. — Cette nuit, à minuit et demi, le roi est venu me réveiller en me disant que le feu était au château. Je n'ai eu que le temps de passer une redingote, et c'est en pantoufles que je suis venue à pied, accompagnée du roi, du général Hammerstein, aide de camp de jour, et de deux gardes du corps, depuis le château à Bellevue, où demeure le grand écuyer. Le roi est retourné de suite au château. Il a déployé, comme à son ordinaire, la bonté, la générosité, la grandeur d'âme et le calme de son caractère. Enfin, il a mieux aimé tout perdre que d'avoir à pleurer la vie d'un de ses sujets. Le roi et moi avons sauvé mes diamants et notre argent; le reste a été plus ou moins abîmé, perdu, volé; la moitié du château a été la proie des flammes, l'autre celle du pillage. Enfin on ne le reconnait plus. Le feu a commencé dans la chambre du grand maréchal, au-dessous de la chambre à coucher du roi. Ce qu'il y a de fort extraordinaire, c'est que, dix minutes avant que l'incendie ne se manifestât, l'adjudant supérieur du palais, un fumiste, le capitaine des gardes, et plusieurs autres personnes chargées de faire leurs rondes toutes les nuits au château, avaient été dans cette même chambre. Bien plus encore, le grand maréchal, se trouvant fort incommodé, voulut faire bassiner son lit; la femme qui en fut chargée ne trouva de braise nulle part; il a fallu chercher dans la cuisine, et dix minutes après, non seulement tous les appartements du grand maréchal étaient en feu, mais même ceux du roi, qui, heureusement, ne pouvant dormir et se sentant déjà asphyxié par la fumée, prit machinalement le cordon de sa sonnette pour sonner son valet de chambre. Dans l'intervalle qu'il vint, le danger devenant de seconde en seconde plus pressant, n'ayant pas la force de se lever, il se laissa glisser de son lit, et c'est au bord de son lit que le valet de chambre, en ouvrant la porte, le trouva à demi mort. L'air et les prompts secours lui firent reprendre ses sens peu de minutes après. Cependant, sa première pensée fut d'aller appeler lui-même ses gardes du corps, croyant que dans le premier moment ce n'était qu'une échauffourée pour l'assassiner ainsi que moi. Après leur avoir donné les ordres les plus précis, il alla lui-même tout seul au corps de garde du château, et leur enjoignit la même défense. Remonté chez lui, il alla éveiller son aide de camp de service, qui ne couchait pas dans la chambre que le roi avait désignée. Par une confusion, le roi n'avait pas voulu l'éveiller de suite, ne se fiant pas extrêmement sur lui. Après avoir donné tous ses ordres, il vint me trouver et m'emmena chez le grand écuyer. Revenu au château à cheval, en sûreté avec cinquante gardes du corps, il vit bien que ce n'était autre chose qu'un incendie. Le grand maréchal a tout perdu; il

n'a pu se sauver que par une de ses fenêtres donnant au rez-de-chaussée et enveloppé dans la redingote de son valet de chambre.

27 *novembre.* — Je dois recevoir demain la députation de la ville. Elle veut m'offrir 400,000 francs; j'avoue que je répugne de l'accepter; cependant, le roi me l'a ordonné, venant de refuser de sa personne un don de 800,000 francs que la ville voulait lui faire; il m'a fait observer qu'en refusant les 400,000 francs on pourrait croire que c'est par humeur, ou parce que je ne trouverais pas la somme assez considérable. J'ai cédé à cette observation.

Le roi a reçu la députation; il lui a tenu le discours suivant :

« MM. les députés de ma bonne ville de Cassel, je suis sensible à « l'empressement que vous mettez à vouloir réparer une partie des « pertes que j'ai éprouvées dans la triste nuit du 24; mais, comme ces « pertes ne se composent presqu'en entier que d'objets de luxe et de « représentation dont je puis également et me servir et me passer, je « n'accepte le libre don que vous m'offrez qu'afin de vous le remettre. Je « désire qu'il soit employé à achever la construction des casernes com- « mencées et à soulager les autres charges que vous auriez à supporter « l'année prochaine. Je vous sais aussi bon gré de l'offre que vous vou- « lez faire à la reine; je verrai avec plaisir qu'elle accepte en son par- « ticulier cette marque de votre loyal attachement. Je ne veux point « finir sans vous témoigner principalement ma satisfaction pour le zèle, « le dévouement et la fidélité dont mes bons habitants de Cassel ont « fait preuve dans cette circonstance malheureuse, et je ne doute pas « que leurs efforts n'eussent prévenu ou arrêté le désastre, si cela eût « été possible à des forces humaines. »

Après l'audience du roi, elle est venue chez moi. Je leur ai répondu ce qui suit :

« MM. les députés de Cassel, avec la permission du roi mon époux, « je reçois et j'accepte le don que vous m'offrez au nom de la ville. Je « n'y suis sensible que parce que je le considère comme une marque « fidèle de votre attachement au roi et à moi. Je vous en fais mes « remerciments. »

J'ai employé l'argent ainsi qu'il suit :

J'ai donné 100,000 francs au roi pour frais d'établissement dans la nouvelle maison que nous allons occuper, 150,000 francs pour payer mes dettes, 50,000 francs pour les pauvres ou pour un établissement quelconque, et 100,000 francs que je mettrai dans une cassette particulière.

6 *décembre.* — Le roi a envoyé aujourd'hui un courrier à l'empereur, pour lui exposer le triste état des choses présentes. Le roi m'a communiqué la lettre qu'il lui a écrite à ce sujet : elle est conçue en termes précis, véridiques et énergiques. Puisse l'empereur ne pas se repentir de ne pas vouloir croire à la fermentation qui existe dans tous les pays de la confédération du Rhin !

8 *décembre.* — Pendant que nous étions à dîner, il est arrivé un courrier de Paris qui a apporté une lettre de l'empereur au roi. Cette lettre

contient des détails trop intéressants pour que je ne la transcrive pas. D'abord il s'exprime dans des termes très amicaux sur les malheurs que nous avons éprouvés dans la nuit du 24; puis il continue en ces termes : « L'affaire doit bientôt commencer; comment pouvez-vous, « dans ce cas, me donner des secours? Je désire aussi que vous me « donniez le meilleur plan d'occupation pour s'emparer de la Silésie. « Vous, mieux que personne, êtes à même de m'en donner, d'après les « glorieux succès que vous avez eus dans ce pays en 1806 et 1807. »

Le premier article de sa lettre est écrit de la main de M. de Mainneval, son secrétaire, et datée du 19 décembre.

Le roi tient dans ce moment-ci un conseil secret qui est composé du comte de Fürstenstein, du grand écuyer Morio, et du ministre de la guerre, comte de Höhe.

Le grand maréchal a été destitué de sa place; on a trouvé plusieurs dilapidations dans son administration; il a eu la place de colonel général de la garde.

J'ai reçu presque tous les ministres étrangers. Ils ont été chargés de me féliciter d'être échappée aux dangers imminents que j'ai courus dans la nuit du 24. Il n'y a eu que le ministre de Wurtemberg qui n'ait eu aucun ordre de sa cour. Il est affligeant pour moi de voir que ma famille fait toujours moins pour nous, et pour moi, que la famille impériale, et je dirai même que tous les autres souverains.

Hier au soir, j'ai été agréablement surprise en recevant dans trois caisses les plus jolis ajustements possibles de l'impératrice Louise. Cette attention me parait tout aimable de sa part; ce n'est pas la valeur des choses qui peut me flatter, mais l'attention, le souvenir; et cela me fait d'autant plus de plaisir qu'elle ne l'a pas fait sans la participation de l'empereur.

19 *décembre*. — Le roi a reçu la réponse de l'empereur à sa lettre du 6. Il parait être fâché des représentations que le roi lui fait et prétend que, si les peuples d'Allemagne ne lui sont point attachés, c'est la faute du roi, comme si le roi pouvait quelque chose aux énormes contributions que ces pauvres peuples sont obligés de payer, et qui est une des principales causes de leur juste mécontentement. Je le répète, puisse l'empereur ne jamais se repentir de n'avoir pas écouté ces avis salutaires!

Le comte de Wintzingerode écrit aussi une lettre au comte de Fürstenstein, qui m'a paru remarquable, sur une conversation qu'il a eue avec la reine de Naples. Wintzingerode lui dit entr'autres qu'il paraissait bien étonnant, bien surprenant que dans une occasion pareille, où le roi avait tout perdu, l'empereur ne vint point à son secours.

La reine de Naples lui répondit que là-dessus il n'entendait pas raison, et qu'elle n'avait pu rester sur un aussi bon pied avec lui à Paris qu'en lui persuadant bien qu'elle ne venait pas dans l'intention de lui rien demander, et que, si elle avait un conseil à donner, ce serait que le roi et la reine de Westphalie ne devaient plus rien faire venir de Paris, pour persuader à l'empereur qu'on n'avait plus d'argent, qu'elle savait

que l'impératrice envoyait quelques robes à la reine, mais que pourtant on lui avait répondu que la reine en avait commandé de bien plus belles, et que le comte de Wintzingerode devait avoir écrit cela au roi. Le comte, avec beaucoup d'esprit, lui a répondu que jamais il ne se mêlait des affaires du roi son maître, mais que sans doute la reine en avait informé son auguste frère. Le roi a répondu à la reine de Naples une lettre qu'elle ne montrera pas, tout en l'assurant qu'il la remerciait de ses bons conseils. Je connais assez la reine pour savoir qu'elle ne l'a dit que dans l'intention de s'ingérer dans nos affaires et d'intriguer, car si je dépense près de 60,000 francs à Paris, c'est le bout du monde.

21 *décembre.* — Je suis encore indisposée. Le roi vient de recevoir à l'instant le courrier qu'il avait envoyé à l'empereur le 13, avec le plan de campagne d'occupation pour la Silésie. L'empereur n'a pas gardé le courrier six heures de temps; il lui écrit que, si la guerre se fait, la Prusse sera pour nous, et point contre nous; que par conséquent cela détruit tous ses plans d'opérations. Il lui mande de plus : « Je crois que « vous feriez mieux de faire commander par quelqu'un les 16,000 hommes « que vous voulez donner au général Morio, auquel je ne crois pas de « talent. Je crois qu'il serait un bon premier aide de camp général « commandant du génie, mais encore meilleur grand maréchal. Le « prince de Hesse ne peut l'être sous aucun titre, quoique je le crois un « très brave homme et fort attaché, mais son nom, c'est le prince de « Gaëte, devrait vous éloigner à lui donner la garde de votre personne, « en le nommant grand maréchal. Toutes les cours riraient d'une « pareille nomination. Elle serait de plus impolitique. Je vous dis tout « ceci, quoique je n'aye pas voix au chapitre, mais c'est là le conseil et « l'avis d'un homme sage. »

Le roi m'a consultée, et je l'ai beaucoup engagé à faire, dans cette circonstance, simplement ce que disait l'empereur.

22 *décembre.* — Le roi envoie un courrier à l'empereur, en réponse à celui qu'il a reçu hier soir. M. Morio paraît ne pas désirer la place de grand maréchal. Le roi, en conséquence, a écrit à l'empereur qu'il ignorait peut-être que M. Morio était grand écuyer depuis quinze mois et qu'il en était très content; que, dès que l'empereur ne voulait pas qu'il commande les 16,000 hommes de troupes, il ne lui demandait plus de commandement; que le prince de Hesse n'était point celui de Gaëte, comme il paraissait le croire, mais prince de Hesse-Philipstadt; que de plus il venait d'envoyer ses deux fils à Paris pour les élever; qu'au reste il ne ferait rien avant la réponse de l'empereur.

Je viens d'avoir un effroi mortel : j'étais tranquillement à écrire dans mon cabinet, à une heure de l'après-diner, quand tout à coup un affreux tumulte s'est fait entendre, et des cris à l'assassin! à l'assassin! et j'ai vu entrer de tous côtés une foule de monde, de soldats, de militaires dans notre maison.

J'ai cru dans le premier moment que le roi avait été la victime de quelque scélérat. Aussi, plus morte que vive, je me suis précipitée vers le salon de service pour savoir si mes horribles conjectures étaient

fondées. Heureusement que ces messieurs ont pu me tranquilliser sur le compte du roi; mais en même temps ils m'ont appris l'assassinat affreux du grand écuyer. C'est un maréchal-ferrant qui a commis ce crime; il le méditait depuis deux mois, et il attendait pour le consommer que mon grand maître, M. de Gilsa, se trouvât avec M. Morio. Il en voulait principalement à ce dernier. Mon grand écuyer consultait Valentin Gilsa sur tout ce qui a rapport aux chevaux, Gilsa étant réellement connaisseur; mais s'étant plaint plusieurs fois que les chevaux du roi se blessaient facilement, Gilsa crut en voir la raison dans la manière dont on les ferrait, et il le dit au grand écuyer. Celui-ci le pria de s'informer s'il ne pourrait pas en avoir un autre, sans pour cela renvoyer celui-ci. Gilsa lui en recommanda un de Hanovre. Ceci a tellement blessé l'amour-propre de cette bête féroce qu'il a tramé cet indigne assassinat et il a commis son crime pendant que le grand écuyer et Gilsa étaient aux écuries, et qu'ils parlaient sur un nouveau cheval dont le grand écuyer voulait faire l'acquisition. En tombant, le grand écuyer dit : « Je suis un homme mort, c'est Lesage qui m'a assas- « siné. » Le second coup de pistolet que ce forcené a tiré était destiné à M. de Gilsa; c'est un palefrenier qui l'a reçu, mais une clef qu'il portait dans sa poche a amorti la balle. Enfin, l'on a encore trouvé deux pistolets sur lui, qui, à ce qu'il a dit, étaient destinés pour lui-même, mais on ne lui a pas laissé le temps de s'en servir : il vient d'être arrêté dans notre maison. Je vais voir la pauvre femme, qui doit être dans un état effroyable.

Je reviens à l'instant de chez cette pauvre Mme Morio. Il y a peu d'espoir pour son mari; il paraît que l'épine du dos a été fracturée.

Nous avons été à Catherinenthal pour passer le 1er janvier, le roi ne pouvant être à Cassel le jour de l'enterrement du grand écuyer, à cause de tous les honneurs qu'on lui rend. Nous sommes ici avec trente-neuf personnes.

On a rendu les derniers devoirs aujourd'hui à midi au grand écuyer. On dit que la cérémonie a été fort belle. Le discours que le ministre Siméon a tenu pour cette occasion est simple et beau.

Le soir le roi a fait tirer des loteries à ces dames et à ces messieurs. J'ai gagné un rang de perles de 24,000 francs [1].

Baron Du Casse.

(Sera continué.)

1. Il est intéressant de comparer au *Journal* de la reine Catherine les rapports que nous avons publiés aux tomes XV à XX sur la cour de Westphalie. On les retrouvera dans le recueil de pièces formé par M. le baron Du Casse sous le titre : *les Rois, frères de Napoléon Ier*. (Alcan.)

L'EXPÉDITION D'ANCONE

1832.

Le *Correspondant* des 10 et 15 juin 1887 contient une étude de M. Thureau-Dangin, sur la politique française en Italie, au lendemain de la Révolution de juillet. L'écrivain s'est servi des Mémoires, inédits encore, de M. de Sainte-Aulaire, notre ambassadeur à Rome à cette époque, et consacre l'un de ses articles à l'histoire de l'expédition d'Ancône en 1832. Nous avions réuni un assez grand nombre de documents nouveaux relatifs à cette affaire, et le travail était à peu près terminé, quand parut le *Correspondant ;* nous n'avons pas la prétention de refaire l'œuvre de M. Thureau-Dangin; mais les lettres du comte de Sainte-Aulaire, lettres familières, écrites sous le coup des événements, sont peut-être plus animées que ses mémoires, et peuvent, sur quelques points, fournir de plus amples détails. Ce sont ces détails que nous nous proposons de donner ici, laissant le plus souvent la verve de l'ambassadeur suppléer à notre inexpérience.

I.

On connait le mot de l'électeur de Hesse rentrant à Cassel en 1815 : « J'ai dormi pendant sept ans. » Si le pape Pie VII, à son retour dans Rome, ne prononça point le mot, il eut du moins une pensée semblable. La Campagne, les Légations, la Romagne retombèrent sous l'autorité exclusive des clercs, comme si le général Miollis n'eût été qu'un fantôme, la captivité de Savone et de Fontainebleau un songe. Les papes Léon XII et Pie VIII, de 1823 à 1830, n'avaient rien changé à l'état des choses, et Grégoire XVI, intronisé le 2 février 1831, eût suivi sans doute les errements de ses prédécesseurs, si les Italiens n'avaient réclamé par les armes ce que leur longue patience n'avait pu leur obtenir. Le 3 février, le duc de Modène était mis hors de ses États; le surlendemain de l'élection de Grégoire XVI, sa ville de Bologne chassait archevêque, prolégat, troupes pontificales, et, sous l'étiquette garde-nationale, organisait le premier corps de l'armée des Provinces-Unies. L'insurrection mal conçue,

mal préparée, n'avait pas pour cause unique les aspirations de l'Italie à la liberté : elle avait été encouragée d'une manière directe par le spectacle de la Révolution de juillet, et les paroles imprudentes que prononçaient, à la tribune, tantôt Laffitte, tantôt Sébastiani, au sujet du principe de non-intervention. Souvent l'on croit ce que l'on désire, par le fait seul du désir, lors même que rien n'explique l'espérance. L'espérance des Italiens semblait du moins quelque peu fondée : n'avaient-ils pas des raisons de compter sur le secours de la France, quand un premier ministre ne se cachait point pour dire « qu'il y avait possibilité de guerre si on occupait Modène, probabilité si on entrait dans les États romains, certitude si on envahissait le Piémont ? » L'on occupa Modène, l'on entra dans Bologne, la guerre probable n'eut pas lieu. Les révolutionnaires, en vrais Italiens, disent les rapports de nos chargés d'affaires, s'enfuirent à l'approche des troupes du général Krabowski jusque dans Ancône ; encore les murs de cette place ne leur semblèrent-ils pas un assez sûr abri, et, devant que les baïonnettes autrichiennes eussent lui dans les lointains, ils se dispersaient, non sans avoir magnifié leur héroïsme en une proclamation suprême.

Casimir Périer, le successeur de Laffitte, n'avait point jugé que la cause des Italiens valût qu'on exposât la France à l'aventure d'une guerre européenne. Mais, d'autre part, l'on songeait à dissoudre la Chambre de 1830, il fallait penser aux élections prochaines ; et ne rien faire, ne rien tenter en faveur des sujets du pape, c'était laisser la partie trop belle aux adversaires du Cabinet, fournir une matière trop abondante et trop facile aux déclamations de la gauche. Le ministre simula des armements, demanda un crédit de 100 millions, le motivant par l'occupation de Bologne, tandis que M. de Sainte-Aulaire, nommé dans le courant de mars à l'ambassade de Rome, devait presser le gouvernement pontifical de consentir des réformes et d'accorder les libertés indispensables. L'ambassadeur fut appuyé dans ses démarches par ses collègues de Prusse, de Russie, d'Autriche, d'Angleterre, réunis en conférence, et à la fin des séances les plénipotentiaires des cinq puissances remirent au cardinal Bernetti, secrétaire d'État, une note restée célèbre sous le nom de Mémorandum du 21 mai, large esquisse d'une réorganisation générale, tant administrative que judiciaire. Grégoire XVI accepta le principe des réformes, moyennant garantie des puissances de le soutenir en cas de rébellion nouvelle : la France entraina les puissances à n'accorder cette garantie que moyennant la retraite des troupes autrichiennes, l'accomplissement des réformes promises et l'amnistie aux révoltés. En somme, au 15 juillet 1831, les libéraux avaient, à leur soulève-

ment, gagné dans les Légations une sorte d'administration laïque, et pour l'avenir une promesse de réorganisation complète; le Saint-Père, par ses concessions, avait obtenu des puissances la garantie de sa souveraineté; les Autrichiens, vaincus par la diplomatie française, abandonnaient Bologne. Mais l'échec n'était qu'apparent, et la garantie demandée par le pape sous l'inspiration du comte de Lützow laissait à l'Autriche la faculté de rentrer à son heure dans les provinces qu'elle était contrainte d'évacuer.

Cette négociation avait exigé de notre ambassadeur autant de souplesse que de fermeté : souplesse devant la douceur de fer de Grégoire XVI, fermeté devant le mauvais vouloir secret des Autrichiens et les mécontentements avoués des libéraux. Chose singulière, ce fut à Paris que l'on se fit le moins d'illusions sur la valeur des concessions arrachées. Le pape, excellent religieux, mais piètre politique, ne pouvait, le cœur joyeux, laisser amoindrir son autorité, et, eût-il été disposé à la résignation, les Zélanti, les cardinaux autoritaires, l'eussent détourné de ce qui pour eux était une faiblesse, non point une vertu. M. de Metternich, le chef des conservateurs européens, le ministre de la sainte Alliance, l'homme des Congrès, ne voyait point d'un bon œil les progrès des idées libérales; chancelier d'Autriche, il songeait à créer à son souverain un parti en Italie, pour refaire à son profit l'unité de la Péninsule, et les concessions obtenues par l'intermédiaire de la France, allant au delà de ce qu'il aurait accordé, ne pouvaient lui être qu'importunes, comme un empiétement sur son influence, une atteinte à sa future autorité. Dès que se présenterait l'occasion de pénétrer de nouveau en Romagne, M. de Metternich la saisirait, et les libéraux ne devaient point mettre sa patience à trop longue épreuve. Leurs colères, en effet, n'étaient pas moindres que celles du chancelier : les causes étaient différentes, les effets demeuraient les mêmes; de part et d'autre, on s'irritait de l'intervention de la France, celui-ci parce qu'on avait trop accordé, ceux-là parce qu'ils aspiraient non point à l'amendement du pouvoir religieux, mais à sa destruction. Vainement M. de Sainte-Aulaire tentait de rappeler les meneurs à la raison; des pamphlets répondaient à ses objurgations. L'aménagement de la demeure se transformait bien, mais l'enseigne restait la même, et c'était à l'enseigne que les libéraux en avaient. Les ministres le sentaient et l'on écrivait de Paris à l'ambassade de Rome[1] « que toute réforme serait inutile et que les soupçons et la méfiance paralyseraient les meilleures intentions, tant que l'on verrait des cardinaux mener l'armée, gérer les finances. »

1. Documents inédits.

En effet, dans les trois provinces de Bologne, de Ravenne et de Forli, les révolutionnaires, sans être en insurrection ouverte, ne laissaient publier aucun édit de réforme; l'impôt n'était plus payé, la bannière pontificale avait même disparu devant les trois couleurs italiennes : exemple dangereux pour les provinces voisines, pour qui la tentation devait être forte de se joindre aux trois villes révoltées. Au mois de décembre 1831, la situation était devenue telle qu'il fallut se décider à soumettre la Romagne par les armes; le 8, le secrétaire d'État Bernetti annonçait à M. de Sainte-Aulaire que le cardinal prince Alboni, son ennemi particulier, prenait le commandement des troupes pontificales.

Un vieillard de quatre-vingts ans menant au feu quelques milliers de bandits, écume des Calabres, c'était une déroute assurée à la première rencontre : Casimir Périer, qui gardait encore des illusions sur la bravoure italienne, le craignait, M. de Metternich l'espérait. Une défaite des pontificaux entrainerait l'insurrection générale des États de l'Église, par suite, en vertu de la garantie donnée au Saint-Père, le retour des troupes autrichiennes dans la Romagne et les Légations. A Paris et à Rome on travailla à écarter ce danger. Casimir Périer eut, avec le comte Apponyi, ambassadeur d'Autriche, plusieurs entretiens; il ne dissimula point ses inquiétudes sur l'issue de l'expédition d'Alboni contre Bologne et Forli, son irritation contre les révolutionnaires, son intention de les abandonner au sort qu'ils avaient mérité ; mais en même temps il affirma sa volonté de ne point laisser l'Autriche intervenir seule pour rétablir l'ordre dans les États romains. Il proposa un moyen terme, c'était de confier la répression à une puissance qui ne pût prêter à aucun soupçon, telle que la Sardaigne. Des instructions en ce sens étaient envoyées à M. de Sainte-Aulaire ; si la cour de Turin se récusait, si le pape appelait les Autrichiens dans Bologne, la France demandait que la place d'Ancône fût remise à ses troupes; au cas où Grégoire XVI refuserait son consentement, il n'était pas impossible que l'on passât outre. A la fin d'une entrevue avec le cardinal Bernetti, rapportée dans les Mémoires du comte de Sainte-Aulaire, et résumée en des termes un peu différents dans une dépêche de janvier 1832, le secrétaire d'État, à la menace d'occupation, avait répondu : « Vous pouvez écrire à Paris que le saint-père est accoutumé à la résignation[1]. » Ce mot souligné, transmis à Casimir Périer, l'amena à presser la concentration d'un corps expéditionnaire au port de Toulon.

1. Documents inédits.

Il semblait du reste que tous les obstacles dussent s'aplanir par la soumission volontaire des Romagnols, qui, très courageux contre les bandes du cardinal Alboni, se sentaient moins à l'aise en présence des mouvements autrichiens à la frontière. Ces mouvements avaient été fort approuvés par Casimir Périer, de même que la publication des notes remises le 12 janvier par les quatre ambassadeurs au cardinal Bernetti, notes dans lesquelles, après avoir énuméré les réformes entreprises depuis le mémorandum du 21 mai, les ambassadeurs concluaient en blâmant sévèrement la conduite des insurgés et en annonçant au nom de leurs gouvernements respectifs « que l'on emploierait au besoin tous les moyens pour assurer l'indépendance et l'intégrité des États du Saint-Père. » Le 15 janvier l'on était à la conciliation : mais tout devait être surprise en cette année 1832, et Casimir Périer avait compté sans le cardinal Alboni. Si la résignation était la vertu de Grégoire XVI, la patience n'était, non plus que l'indulgence, la qualité dominante du prélat-soldat : le 20 janvier, il écrasait, à Cézène, dans la province de Bologne, les gardes-nationales romagnoles, et ses Calabrais se livraient dans la ville à de tels actes de sauvagerie que les Légations entières se levèrent : affolé, l'octogénaire appela les Autrichiens, et, le 28, aux acclamations de la population, qui saluait en eux des sauveurs, les soldats de Krabowski entraient pour la deuxième fois dans Bologne.

C'est ici le lieu de se demander si M. de Metternich avait été de bonne foi dans cette affaire, si l'appel fait aux troupes autrichiennes n'était point préparé, si ce ne fut point un impromptu militaire longuement médité. Que l'appel ait été au moins désiré, on n'en saurait douter. Mais M. Thureau-Dangin estime que, si les apparences condamnaient le chancelier, en réalité il y avait bien eu surprise et que « le cabinet de Vienne était le premier à trouver que ses généraux avaient été un peu vite[1]. » Il est certain que dans un fragment du journal de la princesse de Metternich, l'entrée à Bologne est qualifiée d'événement « aussi inattendu qu'inutile, » et l'on se déclare « fatigué de jouer le triste rôle de police pontificale. » — Pourquoi M. de Metternich confie-t-il à une plume étrangère l'expression de semblables sentiments ? Comment expliquer les singulières instructions adressées, du 15 au 20 janvier, au comte Apponyi et communiquées de vive voix à Casimir Périer : « M. Périer vous a dit, écrivait Metternich, qu'il désirait nous voir prendre une part plus active à la répression de la rébellion. *Vous pouvez l'assurer que nous lui donnerons une preuve de notre énergie et de notre amour pour la cause de l'ordre* dont il

1. *Correspondant* du 25 juin, p. 985.

est le soutien en France[1] ? » — L'occupation de Bologne, huit jours plus tard, n'était-elle pas cette preuve d'énergie ? Dans tous les cas, la dépêche empruntait des événements un sens étrangement ironique, et la violence de Périer, la souplesse et la prudence de Metternich connues, ne s'explique-t-on pas l'empressement du ministre autrichien « à rédiger un long travail » pour justifier sa conduite à Paris ? Quoi qu'il en soit, Casimir Périer n'attendit pas les explications du cabinet de Vienne, et, le 7 février, les forts de Toulon saluaient le corps expéditionnaire, prenant la mer pour gagner Ancône.

II.

Le corps expéditionnaire comprenait trois bataillons du 66e de ligne, colonel Combes, une batterie du 3e d'artillerie, 60 sapeurs avec leurs officiers, deux officiers du génie[2]. La flottille, sous les ordres du capitaine Gallois, se composait d'un vaisseau de ligne, le *Suffren*, armé de 90 canons, et de deux frégates, l'*Artémise* et la *Victoire*, l'une de 56 canons, l'autre de 44. Un brick, l'*Éclipse*, avait été envoyé en éclaireur devant Ancône, et un vapeur, le *Nageur*, devait en outre être mis à la disposition du commandant en chef de l'expédition, le maréchal de camp de Cubières, chef d'état-major de la première division militaire à Paris. Au lieu d'accompagner les troupes, il devait gagner seul Civita-Vecchia et de là Rome, pour prendre les dernières dispositions avec le comte de Sainte-Aulaire, chargé d'obtenir du Saint-Père l'autorisation d'occuper Ancône. Comme on craignait que les Autrichiens ne s'étendissent, ainsi qu'en 1831, jusqu'à cette place, le ministre de la marine avait prévu le cas dans ses instructions et donnait l'ordre à M. de Cubières d'occuper sur-le-champ, sans consentement préalable, Civita-Vecchia, avec un bataillon. Il fallait enfin prévoir l'hypothèse où M. de Metternich, averti de notre tentative, aurait fait évacuer les Romagnes pour nous enlever tout prétexte d'occupation : les troupes devaient alors gagner Oran. L'amiral de Rigny terminait sa lettre en ces termes : « Il importe que dans votre conduite, votre langage, rien ne donne lieu à ce qu'on puisse nous accuser d'exciter à la propagande ; c'est une mission de paix et de garantie que nous voulons remplir[3]. » C'était sous les

1. Documents inédits.
2. Documents inédits. Portefeuille 3. Ordre de départ à M. de Cubières. Ministère de la guerre, 9 février 1832.
3. Documents inédits. Portefeuille 3. Instructions à M. de Cubières. Ministère de la marine, 9 février.

mêmes couleurs que le comte de Sainte-Aulaire avait charge de présenter l'expédition à la Curie et aux ambassades étrangères : nous commentions simplement le mot du cardinal Bernetti, lors des premières ouvertures au sujet de l'occupation, « nous entrions dans Ancône pour que les Autrichiens sortissent de Bologne, » et nous apportions au pape le concours de nos baïonnettes. Sa résignation chrétienne l'amènerait à supporter ce témoignage d'un zèle, qu'en lui-même il qualifierait peut-être d'importun.

Casimir Périer avait fait fond à tort sur cette résignation; aussi bien avait-il été trompé par l'air presque indifférent avec lequel le chancelier d'Autriche avait connu des desseins de la France; sous main, M. de Lützow, à Rome, pressait le pape de ne point souffrir nos exigences, et notre ambassadeur n'éprouva pas peu d'étonnement lorsque le cardinal Bernetti, au nom de son maître, refusa d'admettre nos bataillons dans les États romains. L'on prit même un ton comminatoire, quand on apprit que la flotte française avait quitté Toulon, et, le 13 février, on demanda par note des explications : que voulait le gouvernement français, de quel péril le Saint-Père était-il menacé? Le comte de Sainte-Aulaire répondit qu'il n'avait point encore d'instructions, mais que la France n'entreprendrait rien contre l'indépendance de Grégoire XVI, que le corps expéditionnaire ne débarquerait en aucun point sans que la Curie eût accordé au moins son consentement tacite, qu'enfin le général de Cubières, attendu d'un jour à l'autre, apporterait de plus amples informations, mais que la remise d'Ancône à nos troupes semblait dès à présent inévitable, pour sauvegarder l'honneur de notre pavillon. Le 17 février, un peu surpris du retard de M. de Cubières, qui avait dû partir de Toulon le 13, l'ambassadeur envoyait à M. Quillet, agent consulaire à Ancône, un ordre à transmettre au commandant Gallois, dès qu'apparaîtrait l'escadre, ordre lui interdisant toute entreprise avant de nouvelles instructions.

III.

Pendant que l'ambassadeur, croyant avoir paré à toute surprise, continuait à Rome ses négociations, le *Suffren* et les deux frégates se présentaient devant Ancône le 21 février. Le 22, le commandant du port rendait visite au capitaine Gallois, qui annonçait, pour le 23 au matin, son entrée sous le môle et fixait le cérémonial au cas où il prendrait terre. Le 23, au matin, ainsi qu'il l'avait annoncé, il était dans la ville. A trois heures, quinze cents hommes descendus dans les canots de l'escadre abordaient, face à la porte del Macello, et

reçu ce matin une lettre de Madame Mère; elle nous mande qu'il n'est que trop vrai que la duchesse de Montebello, dame d'honneur de l'impératrice, est la maîtresse déclarée de l'empereur. Elle me mande de plus qu'elle a trouvé la reine de Naples bien triste et bien changée. Nous avons joué ce soir les Étourdis; tout le monde s'est mis à dire que nous avions bien joué.

24 *novembre*. — Cette nuit, à minuit et demi, le roi est venu me réveiller en me disant que le feu était au château. Je n'ai eu que le temps de passer une redingote, et c'est en pantoufles que je suis venue à pied, accompagnée du roi, du général Hammerstein, aide de camp de jour, et de deux gardes du corps, depuis le château à Bellevue, où demeure le grand écuyer. Le roi est retourné de suite au château. Il a déployé, comme à son ordinaire, la bonté, la générosité, la grandeur d'âme et le calme de son caractère. Enfin, il a mieux aimé tout perdre que d'avoir à pleurer la vie d'un de ses sujets. Le roi et moi avons sauvé mes diamants et notre argent; le reste a été plus ou moins abîmé, perdu, volé; la moitié du château a été la proie des flammes, l'autre celle du pillage. Enfin on ne le reconnaît plus. Le feu a commencé dans la chambre du grand maréchal, au-dessous de la chambre à coucher du roi. Ce qu'il y a de fort extraordinaire, c'est que, dix minutes avant que l'incendie ne se manifestât, l'adjudant supérieur du palais, un fumiste, le capitaine des gardes, et plusieurs autres personnes chargées de faire leurs rondes toutes les nuits au château, avaient été dans cette même chambre. Bien plus encore, le grand maréchal, se trouvant fort incommodé, voulut faire bassiner son lit; la femme qui en fut chargée ne trouva de braise nulle part; il a fallu chercher dans la cuisine, et dix minutes après, non seulement tous les appartements du grand maréchal étaient en feu, mais même ceux du roi, qui, heureusement, ne pouvant dormir et se sentant déjà asphyxié par la fumée, prit machinalement le cordon de sa sonnette pour sonner son valet de chambre. Dans l'intervalle qu'il vint, le danger devenant de seconde en seconde plus pressant, n'ayant pas la force de se lever, il se laissa glisser de son lit, et c'est au bord de son lit que le valet de chambre, en ouvrant la porte, le trouva à demi mort. L'air et les prompts secours lui firent reprendre ses sens peu de minutes après. Cependant, sa première pensée fut d'aller appeler lui-même ses gardes du corps, croyant que dans le premier moment ce n'était qu'une échauffourée pour l'assassiner ainsi que moi. Après leur avoir donné les ordres les plus précis, il alla lui-même tout seul au corps de garde du château, et leur enjoignit la même défense. Remonté chez lui, il alla éveiller son aide de camp de service, qui ne couchait pas dans la chambre que le roi avait désignée. Par une confusion, le roi n'avait pas voulu l'éveiller de suite, ne se fiant pas extrêmement sur lui. Après avoir donné tous ses ordres, il vint me trouver et m'emmena chez le grand écuyer. Revenu au château à cheval, en sûreté avec cinquante gardes du corps, il vit bien que ce n'était autre chose qu'un incendie. Le grand maréchal a tout perdu; il

puisque M. Thureau-Dangin ne cite rien des *Mémoires* sur ce sujet. En effet, il n'y a rien sur quoi fonder un jugement, ni écrits, ni paroles, ni fragments de conversations, pas un mot dans la correspondance du général de Cubières, pas une phrase nette et formelle dans les dépêches ministérielles; il semble que l'on ait à l'envi gardé le silence sur cette affaire, et c'est seulement en groupant une série de petits faits que l'on peut arriver à une conclusion, pure hypothèse du reste.

Toute responsabilité parait d'abord retomber sur le commandant Gallois et le colonel Combes, principalement sur le premier, puisqu'en mer il avait la haute main sur l'expédition, et qu'il lui suffisait de refuser de mettre ses chaloupes à l'eau pour empêcher tout débarquement, puisque c'est à lui qu'avaient été remises, sous pli cacheté, les instructions du ministre de la marine : l'amiral de Rigny ne goûtait guère les audaces de Casimir Périer et, dans ses notes au général de Cubières, il insistait sur le caractère pacifique et amical de la mission; le ton était vraisemblablement le même dans le pli remis au commandant Gallois. Or, c'est lui qui, le 22, après la visite du commandant du port, préside le conseil de guerre dans lequel on fixe le débarquement au matin du 23; ce serait lui, si l'on s'en rapportait à la lettre adressée à son frère le colonel Gallois, qui aurait encore tout dirigé à terre, arrêté le délégat, occupé la citadelle. Sa culpabilité serait d'autant plus grande, selon M. Thureau-Dangin, que Quillet lui avait remis lui-même l'ordre de l'ambassadeur de ne rien entreprendre sans le général de Cubières. — Ici commencent les doutes; on trouve dans la lettre déjà mentionnée du capitaine Gallois : « J'avais ordre d'attendre ici un délégué de M. de Sainte-Aulaire, ambassadeur de France à Rome; mais, cet envoyé ne s'étant pas présenté, j'ai jugé convenable de débarquer sans lui... » Quillet affirme avoir rempli sa mission. Quel intérêt le capitaine Gallois avait-il à mentir à son frère, alors que, dans tout le reste de sa lettre, il n'essaie nullement d'atténuer l'incorrection de ses procédés? Pourquoi se fier plus à la parole d'un subalterne qu'à celle d'un officier appartenant à un corps dont la loyauté est proverbiale? M. de Sainte-Aulaire ne tenait point du reste son agent en si haute estime. Dès le 6 mars, — la lettre du capitaine Gallois est datée du 8, — Frédéric Quillet est mis en sous-ordre et M. Beyle nommé consul à Ancône[1]. Au 17 avril, après la conclusion du traité avec le pape, en exécution d'un article qui établit un agent politique auprès du général de

1. Documents inédits. Dépêche du 6 mars. Portefeuille 1. — M. Beyle n'est autre que Stendhal.

contient des détails trop intéressants pour que je ne la transcrive pas. D'abord il s'exprime dans des termes très amicaux sur les malheurs que nous avons éprouvés dans la nuit du 24; puis il continue en ces termes : « L'affaire doit bientôt commencer; comment pouvez-vous, « dans ce cas, me donner des secours? Je désire aussi que vous me « donniez le meilleur plan d'occupation pour s'emparer de la Silésie. « Vous, mieux que personne, êtes à même de m'en donner, d'après les « glorieux succès que vous avez eus dans ce pays en 1806 et 1807. »

Le premier article de sa lettre est écrit de la main de M. de Mainneval, son secrétaire, et datée du 19 décembre.

Le roi tient dans ce moment-ci un conseil secret qui est composé du comte de Fürstenstein, du grand écuyer Morio, et du ministre de la guerre, comte de Höhe.

Le grand maréchal a été destitué de sa place; on a trouvé plusieurs dilapidations dans son administration; il a eu la place de colonel général de la garde.

J'ai reçu presque tous les ministres étrangers. Ils ont été chargés de me féliciter d'être échappée aux dangers imminents que j'ai courus dans la nuit du 24. Il n'y a eu que le ministre de Wurtemberg qui n'ait eu aucun ordre de sa cour. Il est affligeant pour moi de voir que ma famille fait toujours moins pour nous, et pour moi, que la famille impériale, et je dirai même que tous les autres souverains.

Hier au soir, j'ai été agréablement surprise en recevant dans trois caisses les plus jolis ajustements possibles de l'impératrice Louise. Cette attention me parait tout aimable de sa part; ce n'est pas la valeur des choses qui peut me flatter, mais l'attention, le souvenir; et cela me fait d'autant plus de plaisir qu'elle ne l'a pas fait sans la participation de l'empereur.

19 *décembre*. — Le roi a reçu la réponse de l'empereur à sa lettre du 6. Il parait être fâché des représentations que le roi lui fait et prétend que, si les peuples d'Allemagne ne lui sont point attachés, c'est la faute du roi, comme si le roi pouvait quelque chose aux énormes contributions que ces pauvres peuples sont obligés de payer, et qui est une des principales causes de leur juste mécontentement. Je le répète, puisse l'empereur ne jamais se repentir de n'avoir pas écouté ces avis salutaires!

Le comte de Wintzingerode écrit aussi une lettre au comte de Fürstenstein, qui m'a paru remarquable, sur une conversation qu'il a eue avec la reine de Naples. Wintzingerode lui dit entr'autres qu'il paraissait bien étonnant, bien surprenant que dans une occasion pareille, où le roi avait tout perdu, l'empereur ne vint point à son secours.

La reine de Naples lui répondit que là-dessus il n'entendait pas raison, et qu'elle n'avait pu rester sur un aussi bon pied avec lui à Paris qu'en lui persuadant bien qu'elle ne venait pas dans l'intention de lui rien demander, et que, si elle avait un conseil à donner, ce serait que le roi et la reine de Westphalie ne devaient plus rien faire venir de Paris, pour persuader à l'empereur qu'on n'avait plus d'argent, qu'elle savait

pondance *particulière* du 26 février 1832 à janvier 1833; quand il parle de la matinée du 23 février, il a toujours grand soin de disculper le général : tous ses soupçons portent sur le gouvernement. Le 6 mars, il écrit qu'on a voulu lui donner un rôle « de *mannequin diplomatique.* » Il écrit le 15 :

Il me devient chaque jour plus difficile de comprendre et de m'expliquer ce qui s'est passé. A la première nouvelle des événements d'Ancône, je n'ai pas douté que des instructions étrangères aux miennes n'eussent été données directement à Ancône; je m'attendais à en recevoir l'avis et l'explication d'heure en heure..... Ce que je n'avais pas prévu, c'est qu'on continuerait à m'écrire de Paris, le 26, dans des termes qui supposent encore une négociation amicale et qui me recommandent les procédés les plus obligeants... On me déclare chaque jour qu'avant de se raccommoder il faut s'expliquer; on me somme de déclarer catégoriquement si nous avouons *oui* ou *non* le fait d'Ancône. Je réponds que j'attends des instructions; mais dans trois jours elles arriveront et elles laisseront vos officiers, moi, ou le ministère dans une fâcheuse position..... Je vous parle avec toute liberté, parce que vous êtes hors de la question, la date de votre arrivée répond à tout [1].

Ces doutes sur la sincérité du gouvernement, on les trouve déjà dans une lettre du général de Cubières :

Il est évident pour moi que le ministère, voulant brusquer l'occupation d'Ancône, jugea à propos de tenir en dehors de ses combinaisons à cet égard l'ambassadeur qui ne pouvait les seconder; on s'est servi de vous pour masquer le mouvement, mais, n'y ayant pris aucune part ni dans le conseil, ni dans l'action, vous n'en êtes que plus libre d'appuyer le système dont on n'est sorti que pour mettre le pied à terre, et dans lequel on paraît vouloir se renfermer [2].

Au 10 mars, dans une dépêche où il examine la conduite du général, Casimir Périer ne formule aucun blâme et ne trouve à reprendre qu'un mot d'une proclamation : « J'ai vu votre proclamation : tout en l'approuvant généralement, j'aurais préféré que vous eussiez conservé le mot d'*habitants* au lieu d'employer celui de *citoyens.* » La critique est bien légère.

Dernier détail, lorsque, le 20 mars, le gouvernement se décide à parler, on frappe le colonel Combes et le capitaine Gallois, on frappe M. de Sainte-Aulaire lui-même : pas un blâme pour le général de Cubières :

M. de la Susse vous porte cette lettre, mon cher général, et un gros

1. Documents inédits. Portefeuille 1. Lettre de Sainte-Aulaire, 15 mars.
2. Documents inédits. Portefeuille 1. Lettre du général de Cubières, 9 mars.

volume d'instructions ministérielles. Je ne sais ce que vous y trouverez, mais voici le contenu des miennes : désaveu formel exprimé dans les termes les plus explicites de ce qui s'est passé à Ancône : « On reconnait que le pape a tout sujet de se plaindre, que l'on a transgressé les ordres du gouvernement, que la conduite du capitaine Gallois est inconcevable, que ses instructions ne parlaient ni de violence ni de surprise. » Tout ceci est officiel; puis, dans une lettre autographe de Rigny, il ajoute « qu'en pays chrétien rien de pareil n'est arrivé depuis les Sarrasins[1]. » — Jusqu'ici tout ne va pas mal, mais vient ensuite le déplaisir pour mon compte; on ajoute : « Que ma conduite à moi aussi est incompréhensible; qu'on n'aurait jamais pensé qu'un homme de mon expérience pût prendre si peu d'autorité et laisser faire de telles choses lorsque la direction suprême lui était confiée, et que rien ne devait se passer que d'après ses ordres. » Vous voyez, mon très cher, que, si MM. Gallois et Combes ont envie de rire, je puis rire avec eux[2].

La dépêche gouvernementale est plus incompréhensible que la conduite de l'ambassadeur; le capitaine Gallois avait dit : « Je pense que le gouvernement me saura gré de lui avoir donné l'initiative sans responsabilité, car il peut me désavouer *ou* accepter l'opération et ses conséquences. » Le gouvernement, plus habile que ne le prévoyait le capitaine, désavoua *et* accepta les conséquences de l'opération. La conclusion c'est que la surprise d'Ancône a été espérée et voulue par les ministres, au moins par quelques-uns : si M. de Rigny répugnait à ces mesures, le maréchal Soult ne dédaignait pas les coups de force; tandis que l'un prêche la concorde et la neutralité, l'autre envoie au général de Cubières des ordres quelque peu opposés. On lisait dans les instructions du 26 février au comte de Sainte-Aulaire :

Nous ne voulons en aucune façon intervenir par la force dans le régime des États de l'Église. Loin d'aspirer à y exercer une propagande armée ou même à appuyer moralement les agitateurs par notre présence, nous continuons à considérer le maintien de l'autorité temporelle du Souverain Pontife comme une des bases principales de l'équilibre de l'Italie et de la tranquillité en Europe[3].

C'est seulement au 27 juin que le ministre de la guerre parle du même ton : « Vous devez contribuer de tous vos moyens à faire

1. Ce mot a été attribué tour à tour aux cardinaux de l'entourage du Saint-Père (L. Blanc), et à sir R. Vivyan à la chambre des communes (M. Thureau-Dangin).

2. Documents inédits. Portefeuille 1. Lettre de Sainte-Aulaire, 20 mars.

3. Documents inédits. Portefeuille 1. 6 mars, réponse à la note de Bernetti du 5 mars.

respecter l'autorité du pape, et je *déroge en cela à ce que mes instructions antérieures pouvaient avoir de contraire à ce que je vous écris aujourd'hui*[1]. » On ne saurait exiger aveu plus brutal de la politique double du gouvernement français. Casimir Périer a-t-il connu ces procédés, les a-t-il approuvés ? Nous ne pouvons trancher la question : remarquons que M. Thureau-Dangin, dans le *Correspondant,* croit certain que Casimir Périer est « demeuré absolument étranger » à cette politique, alors que, dans la première édition de l'*Histoire de la monarchie de juillet,* il affirmait, avec Hillebrand, que seul le premier ministre avait préparé et mené cette expédition d'Ancône.

IV.

Nous ne nous occuperons pas de l'effet produit en Europe et en France par la nouvelle de l'occupation d'Ancône. Louis Blanc, dans l'*Histoire de dix ans,* M. Thureau-Dangin, dans le *Correspondant*, ont dépeint la stupeur universelle, l'un avec des touches violentes, l'autre avec une conscience qui ne laisse plus rien à ajouter au tableau. C'est à la seule histoire des négociations à Rome, et de l'occupation à Ancône, que nous nous attachons. Cette histoire se divise en deux périodes très nettes : une première période, où le comte de Sainte-Aulaire travaille à réparer les fautes du ministère et à obtenir de Grégoire XVI la reconnaissance du fait accompli; elle s'étend du 26 février à la signature du traité, le 16 avril 1832. Du 17 avril au 25 août, les négociations continuent, non moins importantes, non moins épineuses, pour que le traité ne demeure point lettre morte, pour obtenir du général de Cubières son concours au rétablissement de l'autorité pontificale, du cardinal Bernetti la volonté de rétablir cette autorité. Dans les deux périodes apparaît sans cesse la duplicité du gouvernement français, protestant à Rome de ses intentions conservatrices, laissant à Ancône le général de Cubières accueillir les libéraux ennemis du Saint-Père. Cette duplicité eût tourné contre les ministres, car l'ambassadeur et le général agissaient tous les deux de bonne foi, si, amis de vingt ans, voyant clair dans le jeu de leurs supérieurs, ils ne s'étaient jamais blessés des démentis perpétuels que les paroles et les actes de l'un infligeaient aux paroles et aux actes de l'autre. Dans une lettre d'une infinie tristesse, le comte de Sainte-Aulaire disait au général :

Si nous n'étions tous deux de vieux amis et de bon caractère, il ne tiendrait qu'à nous de nous brouiller, et nos ministres respectifs

1. Documents inédits. Portefeuille 2. Lettre de Sainte-Aulaire.

semblent disposés à nous y aider..... Jusqu'à ce jour on ne vous avait pas engagé aussi positivement « à vous conformer aux instructions reçues ou à recevoir de notre ambassadeur à Rome, » et cependant on me *poussait à requérir* de vous tout ce qui paraitrait conforme à la nécessité des affaires. Enfin, sans regarder en arrière, réunissons nos efforts pour sortir d'une situation qui nous compromet tous deux et qui a des inconvénients plus graves encore..... Je reviens avec une nouvelle énergie, mon cher ami, vous conjurer de vous unir à moi. Vous voulez vous en aller, on vous retient; moi aussi je voudrais être bien loin, croyez-le bien. Mais puisqu'on nous attèle l'un à l'autre, tirons du même côté et ne nous réduisons pas, faute d'accord, à récriminer un jour l'un contre l'autre quand tout sera perdu [1].

Si rien ne fut perdu, la France n'en doit être reconnaissante qu'au patriotisme, à l'abnégation de ces deux hommes.

La présence du général de Cubières à Ancône ne changea pas le ton provoquant des officiers français et ne diminua en rien les espérances qu'avaient conçues les libéraux. Ne leur avait-on pas annoncé que le corps d'occupation n'était que l'avant-garde d'une puissante armée [2] ? La possibilité de l'approche des troupes autrichiennes n'avait-elle pas été prévue lors de la capitulation de la citadelle [3] ? Le placard du capitaine Gallois ne jaunissait-il pas aux murs, entre cent autres affiches, déclarations, caricatures aux intentions libérales et antipapistes ? Les autorités pontificales s'étaient retirées chez elles, ne se mêlant de la vie publique que pour expédier au secrétaire d'État de quotidiens et sinistres rapports sur les désordres que causaient ou toléraient les Français. Le délégat parlait même d'évacuer la ville, comme l'avaient évacuée déjà les troupes du colonel Lazzarini [4]. Les prisons renfermaient des détenus politiques et l'adjudant-major Pagès, animé du souffle de 89, brisait les Bastilles ancônaises [5]. Dans les derniers jours de février, les officiers du 66e assistaient au théâtre à la représentation d'un opéra : la partition s'enrichit aussitôt de couplets à la gloire de la liberté, on monte sur les banquettes, on acclame les acteurs, on siffle le gouvernement, puis on va par les places chantant et criant [6]. Dieu sait ce que, en ces temps du moins les murs d'Ancône ont entendu de *Evviva la Francia !* avec l'accompagnement connu : *Evviva l'Italia ! Evviva la libertà !* Aux fortifi-

1. Documents inédits. Portefeuille 2. Lettre du 27 juin.
2. Proclamation du capitaine Gallois.
3. Documents inédits. Portefeuille 1. Lettre du 26 février.
4. Documents inédits. Portefeuille 1. Dépêche du 2 mars.
5. Idem. Note du cardinal Bernetti, 3 mars.
6. Idem.

cations, les portes s'ouvraient aussi aisément qu'aux prisons, et les libéraux de toute la Romagne, les gens compromis l'année précédente, ceux exceptés de l'amnistie de mai 1831, mettaient à s'enfermer dans la place autant d'empressement que d'autres à sortir. Il n'y a pas de fête sans couteau pour l'Italien : le 3 mars, on le fit bien voir à un infortuné garde de police, et ses camarades, attaqués dans leur caserne, ne durent leur salut qu'à l'intervention de la troupe française : le pape ne nous sut du reste aucun gré d'avoir sauvé ses agents, parce qu'on se « bornait à dissiper la foule avec des paroles obligeantes (*sic*)[1]. » Nos mathurins ont la joie moins sanguinaire : un dimanche, une trentaine d'entre eux, en grand uniforme, tambours et clairons en tête, s'amusèrent à promener par les rues un drapeau tricolore : cela se passait durant l'office divin et il en résulta une note éplorée le 9 mars[2]. Et comme la fatalité s'en mêlait, le lendemain lundi on eut la malencontreuse idée de donner de l'air à trois compagnies du 66e et de les envoyer en promenade sur la route de Sinigaglia : le délégat vit déjà les pantalons rouges aux portes de Rome[3] ! Ce fut bien pis encore lorsque, le 11 mars, la gabarre *le Rhône* débarqua, sur le môle, un nouveau bataillon de ligne, 450 hommes, et de l'artillerie : « *en cet honneur les factieux auraient assassiné un sergent des troupes auxiliaires*[4]. » Ce qui était mieux prouvé et plus grave, c'était le ton d'autorité sur lequel nos officiers le prenaient avec les magistrats, comme si Ancône eût été ville conquise :

M. le Gonfalonier, écrit le colonel Combes, j'avais déjà eu l'honneur de vous déclarer que partout où flottait le pavillon français, les lois et les citoyens seraient respectés et que l'arbitraire cesserait. Exiger l'expulsion d'un citoyen est un acte injuste, illégal, et qui porte atteinte aux droits de l'homme. Une pareille mesure ne peut jamais être prise qu'après qu'un jugement solennel a prononcé.

La demande que vous m'avez faite de chasser un citoyen sans jugement préalable ne peut (*sic*) et ne sera jamais accueillie.

Ainsi M. Pantaleoni, aussi longtemps qu'il ne troublera pas l'ordre et qu'il ne se rendra pas passible des lois, *restera sous notre protection*

1. Documents inédits. Portefeuille 1. Notes du 9 mars et du 29 mars.

2. Idem. C'est vraisemblablement à propos du même fait que M. Thureau-Dangin parle d'entrée en masques dans les églises. Nous n'avons rien trouvé de semblable dans les notes du cardinal Bernetti; Dieu sait pourtant s'il eût fait grâce des masques !

3. Idem.

4. (*Sic.*) Note du 15 mars jointe à la dépêche du 17. Documents inédits. Portefeuille 1.

comme tous les autres citoyens et il ne sera jamais porté atteinte à sa liberté[1].

Si le gonfalonier, après cette missive, ne fut point convaincu de la sainteté des droits de l'homme, c'est sans doute que le style fantaisiste de l'indigné colonel lui causa quelque distraction. Il s'adressa au général de Cubières et ne fut pas plus heureux, pour être plus poliment éconduit : l'expulsion du reste n'avait guère de causes politiques :

Le gonfalonier, raconte le général au comte de Sainte-Aulaire, voulait expulser de la ville un acteur ; j'ai répondu que je n'avais pas ce droit-là. Ce magistrat paraissait craindre quelque malheur, et le malheur arriva : l'acteur surprit un parent du gonfalonier en conversation avec sa femme, laquelle fut battue par son mari, ce qui est tout naturel, mais encore par le parent du magistrat, qui se fit arrêter par la garde, et qui, pour un trait si noir, ne passa qu'une nuit au corps de garde[2].

Le général avait aussi son Pantaleoni, un Pantaleoni de haute marque, car le premier n'a point laissé d'autres traces en l'histoire, tandis que le second causa maintes insomnies au comte de Sainte-Aulaire. Il s'appelait Orlandi. Il avait été exclu nominativement de l'amnistie pour avoir pris part à l'insurrection de 1831, bien qu'en réalité son seul crime eût été d'accepter des fonctions après le départ des magistrats pontificaux[3]. Il n'était pas inutile au général, qui s'en servait pour « maintenir dans la soumission et dans le calme, non « seulement les patriotes exaltés des Marches, mais même ceux des « Légations. » Aussi le défendait-il avec énergie :

Je n'oserais pas aujourd'hui ce que je fis en Espagne en 1825, où je donnai asile dans la caserne du 27e de ligne au général Zayas, qui, proscrit comme M. Orlandi, se jeta comme lui dans mes bras!... L'on peut me blâmer, me désavouer, mais d'avance je suis absous dans ma conscience.

Grégoire XVI, de nature, était rancunier ; il considérait Orlandi comme son ennemi personnel, et, malgré six mois de démarches et de négociations, on n'obtint pas la grâce du protégé de M. de Cubières.

Il n'est pas certain qu'en cette affaire le comte de Sainte-Aulaire ait usé de toute son influence : il avait de bien autres soucis, des intérêts autrement importants à défendre. A la première nouvelle de

1. Documents inédits. Portefeuille 1. 8 mars.
2. Documents inédits. Portefeuille 1. Lettre de Cubières, 9 mars.
3. M. Thureau-Dangin le nomme et l'appelle « un révolutionnaire violent. »

l'occupation d'Ancône, il crut à la guerre immédiate avec l'Autriche : tout le corps diplomatique se détournait de lui, le pape refusait de le recevoir, le cardinal Bernetti l'interrompait à toute tentative de négociation par un éternel : *oui* ou *non*, avouez-vous le fait d'Ancône[1] ? et la réplique de l'ambassadeur ne variait guère : « Je ne sais rien, j'attends des instructions ! » L'amertume des regrets le fit pourtant sortir de sa réserve le jour où il apprit au Vatican que la résistance du pape à la demande d'occupation était de pure forme, et que « l'ordre était déjà préparé pour les troupes pontificales de vider les lieux à heure et à date fixes[2], » quand l'escalade était venue tout gâter : ce jour-là, il désavoua de sa seule autorité et le colonel Combes et le capitaine Gallois. Il se rassura sur le péril de guerre quand le cardinal Bernetti, malgré qu'il refusât tout accommodement, fit poster aux points intermédiaires entre Bologne et Ancône un cordon de troupes destiné à empêcher tout contact avec les Autrichiens[3] ; quand on lui annonça de Paris l'arrivée d'un ministre anglais chargé de l'appuyer auprès du pape[4] ; lorsqu'enfin il connut la lettre que, de Vienne, notre ambassadeur adressait au général de Cubières.

Il a été convenu entre le prince de Metternich et moi, écrivait le maréchal Maison, que le comte de Lützow interviendrait près du gouvernement papal pour obtenir que le Souverain Pontife cessât de regarder Ancône comme une place conquise par l'ennemi, et qu'il consentît à y reprendre l'exercice du pouvoir souverain, ou du moins qu'il réintégrât dans leurs fonctions les autorités civiles, dans le cas où il ne lui paraîtrait pas convenable que ses troupes revinssent faire le service concurremment avec les nôtres[5].

L'Autriche ainsi disposée, il semble que les difficultés eussent dû s'aplanir rapidement. Mais, outre que la conduite du corps d'occupation ne facilitait pas la tâche de Sainte-Aulaire, la bienveillance de M. de Metternich était plus apparente que réelle. Nous n'avons pas eu en main moins de cinq notes relatives à Ancône du 3 au 27 mars, et si d'aventure quatre jours s'écoulaient sans quelque réclamation du cardinal Bernetti, l'ambassadeur s'en félicitait comme d'un gros succès. Quant à l'Autriche, si elle ne songeait plus à nous faire la

1. Documents inédits. Portefeuille 1. Dépêche de Sainte-Aulaire, 13 mars. Lettre de Sainte-Aulaire, 15 mars.
2. Idem. Dépêche du 2 mars.
3. Idem. Dépêche du 1er mars.
4. Idem. Lettre du 6 mars.
5. Idem. Lettre du maréchal Maison, 13 mars.

guerre, du moins espérait-elle « nous barbouiller de la tête aux pieds [1], » en conservant des dehors aimables.

L'Autriche affecte pour nous les procédés les plus amicaux; je suis ici comblé de prévenances par le comte de Lützow. S'il y avait un général autrichien à Ancône, il vous donnerait des fêtes; en attendant elle pousse le pape contre nous, lui inspire les plaintes les plus amères, les mesures les plus dangereuses pour notre sécurité intérieure; on magnifie les moindres sujets de plainte que nous lui donnons et l'on fait chorus pour soulever contre nous une indignation générale en France et en Europe.

Puis l'ambassadeur ajoute :

Si cette conduite ne vous paraît pas habile, faites mieux; franchement, je ne sais par où nous nous tirerons de là; au lieu de 2,000 soldats qui sont sous vos ordres, il nous faudrait 2,000 diplomates plus habiles que moi [2].

Et en fait, tandis que le comte de Lützow, dans une conversation avec M. de Sainte-Aulaire, s'étonnait de ce que le général de Cubières ne nouait point de relations avec les officiers autrichiens de Bologne, et l'engageait à une démarche amicale, M. de Metternich recevait directement d'Ancône, par quelque agent secret, des rapports lamentables sur la conduite des troupes françaises et les transmettait à Paris, avec les commentaires les plus acrimonieux [3]. Cette duplicité de l'Autriche embarrassa particulièrement l'ambassadeur, quand au 15 mars, alors que le général de Cubières signalait une pointe des Autrichiens sur Pesaro et dans la direction d'Ancône, il reçut du secrétaire d'État une note où l'on se plaignait fort d'un marché conclu pour la subsistance des troupes en prévision de l'occupation de Sinigaglia [4], de l'arrivée de renforts, de réparations à la citadelle et de fortifications nouvellement entreprises. Ce qui avait achevé d'exaspérer Grégoire XVI, c'était la prétention du général de Cubières de faire supporter au gouvernement pontifical les frais du casernement de nos troupes. Jamais le langage de la cour de Rome n'avait

1. Idem. Lettre du 15 mars. Sainte-Aulaire.
2. Idem. Lettre de Sainte-Aulaire, 20 mars.
3. Idem. Lettre de Sainte-Aulaire, 27 et 31 mars.
4. Marché passé entre le général de Cubières et le sieur Beneditte Constantini. — Art. 11. Le présent marché sera exécutoire pour les détachements des troupes françaises qui occuperont les environs d'Ancône dans un rayon de six lieues, ainsi que pour les corps ou portions de corps qui pourraient être par la suite détachés d'Ancône pour cantonner à Sinigaglia, Jesi, Ossimo, Loreto et villages circonvoisins. Documents inédits. Portefeuille 1.

été aussi sec et la sommation de s'expliquer aussi pressante; la note se terminait en ces termes :

Sa Sainteté, voyant que les faits ne sont pas d'accord avec les paroles et dix-neuf jours s'étant déjà écoulés depuis la première réclamation faite au gouvernement français, sans que celui-ci ait fait une réponse catégorique, elle se trouve dans la nécessité comme dans le droit de demander à connaître quelles sont les intentions du gouvernement français, et, conformément aux ordres de son souverain, le soussigné en fait la demande formelle à Votre Excellence en la priant de l'honorer d'une prompte réponse, afin de mettre Sa Sainteté en mesure de prendre les déterminations qu'elle jugera convenables [1].

Il faudrait pouvoir citer en entier la longue réponse du comte de Sainte-Aulaire, chef-d'œuvre de diplomatie, de ton modéré, avec une nuance de tristesse en présence du mécontentement du Saint-Père, de fermeté en face de sommations trop impérieuses. Il récapitulait au début les nombreuses marques de dévouement données à Grégoire XVI lors de la première insurrection des Romagnes; il rappelait que dès longtemps la France avait manifesté à toute l'Europe sa volonté de ne point laisser les Autrichiens intervenir seuls dans les États romains; il réduisait ensuite à leur juste valeur les commérages relatifs à Ancône et finissait en quelques phrases très dignes :

Le soussigné ne saurait admettre que les actes du gouvernement français ne concordent pas avec ses paroles. — Les paroles ont toujours été empreintes d'un respect et d'une affection dont le soussigné s'est estimé heureux d'être l'organe. Les actes ont été des services rendus et une sollicitude constante pour des intérêts que la position du gouvernement du roi rendait peut-être difficiles à ménager; enfin, lorsque l'entrée des troupes autrichiennes dans la Romagne a amené les troupes françaises en Italie, comme une conséquence dès longtemps prévue et annoncée au Saint-Père et à ses alliés, les intentions du gouvernement français n'ont pas changé et se manifestent chaque jour par des procédés qui, pour être méconnus, n'en sont pas moins bienveillants et sincères. — Le soussigné désire que ses explications aient pour effet d'adoucir une impression qui semble malheureusement s'aggraver chaque jour. S'il devait renoncer à l'espoir du succès, il garderait comme consolation la conscience de n'avoir rien négligé pour y parvenir [2].

Ce fut le moment le plus aigu de la crise, et le comte de Sainte-Aulaire était las au point de songer une fois encore à quitter la partie. Les dépêches ministérielles arrivées le 20 mars et contenant

1. Idem. Note du 15 mars.
2. Documents inédits. 15 mars. Réponse à la note du cardinal Bernetti.

le désaveu des événements d'Ancône le tirèrent de peine; il aperçut immédiatement une issue, si toutefois le capitaine Gallois et le colonel Combes trouvaient bon de retourner en France et n'allaient point demander d'indulgence à Rome[1]. Dès le 26, un projet de traité, ébauché avec le cardinal Bernetti, était expédié par courrier extraordinaire à Casimir Périer; le 31 mars, le traité, approuvé sans modification, était renvoyé à l'ambassade de Rome. Parmi les conventions s'en trouvaient deux qui causèrent autant de soucis à M. de Sainte-Aulaire que la rédaction même des articles : le pape exigeait le renvoi du colonel Combes et le retrait du pavillon français flottant au-dessus de la citadelle d'Ancône. Depuis longtemps déjà la dernière question était pendante : l'on avait, par toute l'Europe, protesté contre cette prétention d'arborer nos couleurs sur une ville papale, comme sur une place prise à l'ennemi, et l'Angleterre, qui cependant nous appuyait à Rome, n'avait pas été la dernière à nous blâmer. Du ministère des affaires étrangères, M. de Sainte-Aulaire avait reçu l'ordre de donner satisfaction au pape à ce sujet, et le comte avait demandé au général de Cubières d'amener bas le pavillon tricolore. Nous retrouvons ici la politique double du cabinet; le général, recevant des instructions différentes du ministère de la guerre, refusait d'obtempérer aux réquisitions de l'ambassadeur, sous prétexte qu'amener le drapeau semblerait une concession consentie par crainte de l'Autriche. M. de Sainte-Aulaire, au 20 mars, se croyait obéi, mais le drapeau disparut seulement après la signature du traité, non sans une comédie, du reste, que le général de Cubières prend soin de conter dans une dépêche au maréchal Soult. Le drapeau avait été emprunté à l'escadre : c'était un de ces larges pavillons que les vaisseaux de guerre déroulent à leur corne d'artimon : le général le rendit à la marine et mit à la place un pavillon plus modeste et moins solide; les brises du large eurent tôt fait d'arracher deux des couleurs, et lorsque l'étendard fut réduit à une loque bleue, on l'abattit et on ne le remplaça point[2]. A propos du colonel Combes, odieux au saint-père pour sa fameuse lettre, le général se montra plus intraitable encore. L'ambassadeur lui demanda deux fois le départ, et deux fois le général se refusa à se séparer, sans un ordre formel du maréchal Soult, d'un officier qu'il tenait en très haute estime; tout au plus consentait-il à l'envoyer en congé à Naples. Le capitaine Gallois prenait de moins mauvaise grâce le repos forcé que l'ambassadeur lui avait fait octroyer; il avait gagné Civita-

1. Lettre au général de Cubières.
2. Documents inédits. Portefeuille 3.

Vecchia, et y avait loué un appartement pour quinze jours; le comte de Sainte-Aulaire bondit à cette nouvelle, ne pouvant croire qu'on trouvât du plaisir pour un si long temps dans cette ville; il expédia en hâte le comte Beugnot pour « emballer » le capitaine; encore ne se rassura-t-il qu'à moitié, tremblant qu'il ne prît Viterbe au passage[1] !

Enfin le 17 avril, après deux mois environ de négociations, le comte de Sainte-Aulaire eut la joie d'annoncer au général de Cubières que notre position était régularisée et l'accommodement conclu; nous étions désormais à Ancône aux mêmes conditions que dans une ville française où nos troupes eussent tenu garnison : ainsi pouvaient se résumer les dix articles du traité. Mais cet avantage était acheté au prix de nombreuses concessions, et les formules blessantes pour notre amour-propre ne nous étaient point épargnées; on ne manquait pas de nous rappeler notre qualité d'intrus, à la différence des Autrichiens qu'on avait appelés[2]; nous nous interdisions de renforcer, sous aucun prétexte, garnison ou escadre; nous rapatriions même les 450 hommes du *Rhône;* point de fortifications qu'il nous fût permis d'entreprendre, interdiction de nous étendre hors des murs, engagement de n'entraver en rien l'action de la police pontificale; tous les frais à notre charge; enfin, obligation de mettre le corps expéditionnaire sous les ordres de l'ambassadeur et de tenir à Ancône un agent politique revêtu de pouvoirs nécessaires pour veiller à la stricte exécution des articles[3]. Quant à l'évacuation, elle devrait s'opérer dès que le pape n'aurait plus besoin du secours *demandé* aux troupes autrichiennes[4].

Le jour même de la signature, le comte de Sainte-Aulaire jugeait le traité à sa juste valeur : on l'avait accepté parce que l'on pensait en finir de la sorte avec les difficultés et les embarras suscités à notre diplomatie par l'occupation d'Ancône; vaine espérance, l'exécution du contrat allait donner plus de mal et causer plus d'angoisses que sa rédaction. La tragi-comédie continuait, la scène et les personnages

1. Idem. Portefeuille 1. Lettres de Sainte-Aulaire, 7 et 10 avril.

2. Art. v. Quando il governo pontificio non avra piu bisogno *del soccorso che ha domendato alle truppe Austriache*..... — Documents inédits. Portefeuille 1.

3. Articles 3—1—4—7—8—9—2—10.

4. Art. 5. Il est curieux de comparer la rédaction proposée par le ministère avec celle que nous avons citée plus haut : « Les troupes françaises évacueront Ancône huit jours après que le gouvernement pontifical, n'ayant plus besoin du *secours des deux puissances,* aura déclaré que les troupes autrichiennes quitteront les légations à la même époque. » L'article 8 avait été de même modifié de façon à le rendre blessant pour la France.

changeaient du reste et les premiers acteurs passaient aux banquettes; de Rome l'action était transportée à Ancône, et le premier rôle appartenait désormais au général de Cubières, non plus au comte de Sainte-Aulaire. Cela dura deux mois; le 17 juin l'on était moins avancé qu'au 17 avril, la situation étant aggravée par le piteux échec essuyé à tenter de rétablir l'autorité pontificale dans Ancône. La responsabilité, selon M. Thureau-Dangin, pèse sur le général seul; il ménagea trop et trop longtemps les révolutionnaires italiens. Les faits donnent raison à l'historien, mais l'examen détaillé de la conduite de M. de Cubières, la recherche des causes qui l'ont fait agir permettent de reconnaître que, s'il est responsable, nombre d'excuses aident du moins à l'absoudre. Et d'abord, une fois de plus, il est couvert par les ordres de son supérieur; en ne jetant pas violemment dehors les réfugiés, il obéit aux instructions du maréchal Soult; le maréchal de France et le simple brigadier sont tous deux des libéraux, ils suivent leurs penchants; en outre, le maître agit par mesquine taquinerie contre le général Sebastiani, le subordonné ne se laisse guider que par l'humanité; est-ce une excuse de mince valeur? S'autorisant de l'exemple des généraux autrichiens, M. de Cubières a bien accueilli les Romagnols; peut-il sans transition leur retirer son appui, quand il sait quel sort les menace : l'exil pour ceux qui n'attendront pas la rentrée des pontificaux, aux autres la prison? Il ne faut pas songer à intercéder en leur faveur, nous nous sommes lié les mains, l'article VIII nous interdit toute intervention dans la police de la ville; et ce n'est pas seulement la neutralité qu'on exigera du général, le saint-siège voudra le faire l'instrument de ses vengeances; on lui demandera d'arrêter lui-même les gens qui ont eu foi en lui. Les retards ont eu pour but de permettre aux réfugiés de choisir leur retraite. Au surplus, leurs intérêts ne se trouvent pas les seuls compromis : les peuples sont aussi sacrifiés que les individus; le général de Cubières, s'il ne s'en était point aperçu, en était prévenu dès le 17 avril par le signataire du traité.

Maintenant, disait le comte de Sainte-Aulaire, la question est d'obtenir quelque chose pour les peuples; car je ne me dissimule pas que, si nous les laissons dans l'état où nous les avons trouvés, ils seront peu reconnaissants de notre venue. Je ne sais trop sur quels moyens de succès compte notre gouvernement; il me semble qu'il se désarme en consentant à évacuer sans autre condition que l'évacuation autrichienne[1].

Le péril était plus grand que ne le prévoyait l'ambassadeur, car

1. Documents inédits. Portefeuille 1. Lettre de Sainte-Aulaire, 17 avril.

on ne risquait pas seulement de laisser les peuples en l'état où nous les avions trouvés; leur sort menaçait d'être pire, le retrait des concessions accordées après le mémorandum de 1831 n'étant pas douteux, la ville une fois évacuée. Le général de Cubières n'aurait-il pas voulu, en laissant l'anarchie se développer dans Ancône, montrer au gouvernement pontifical la nécessité de concessions à l'esprit nouveau? N'espérait-il pas tirer le bien de l'excès du mal, et pour prix de son concours à la répression des désordres, ne pensait-il pas obtenir du Saint-Père des garanties pour ses sujets? Faux calcul dans la circonstance, mais calcul désintéressé et fort excusable, pour peu qu'on regarde de près l'histoire intérieure des États de l'Église dans la première moitié du XIXe siècle. Cette hypothèse parait encore plus vraisemblable, si l'on considère qu'avant la signature du traité l'ordre est maintenu à Ancône, que tout le monde est frappé de stupeur, quand les troubles éclatent au mois de mai, que le général temporise jusqu'au jour où tout espoir de concessions est perdu et qu'alors il apporte à la pacification une remarquable fermeté. La tâche en somme n'était guère facile. De tous les points de l'Italie, les libéraux étaient accourus dans Ancône, et nombre d'entre eux ne brillaient pas par une conscience scrupuleuse. Gens à ne reculer devant aucun moyen pour parvenir à leurs fins, affiliés à la société secrète de la *jeune Italie*, ils avaient organisé un tribunal et une force armée. Le tribunal siégeait près du palais Sinconetti : tout nouvel arrivant y était mandé pour subir un interrogatoire, et, quand les réponses et les promesses n'avaient point édifié ses juges, il recevait l'ordre de quitter immédiatement la ville sous peine de mort. Ces menaces n'étaient point vaines et il y a lieu de croire que ce même tribunal ordonna l'assassinat du comte Bosdari, gonfalonier de la ville, poignardé chez lui dans la nuit du 23 mai; quelques jours auparavant deux prêtres avaient été frappés ainsi dans la rue. Les sicaires du tribunal appartenaient, cela va sans dire, à la *colonne mobile*, réunion de 150 à 200 bandits divisés en quatre compagnies, armés de stylets et de fusils, et qui osèrent, en plein jour, les coups de main les plus audacieux. Dans le courant de mai, ils sortirent de la ville en armes, et s'en furent donner l'assaut à un poste de gardes de police établi hors des murs : les malheureux gardes subirent d'horribles traitements et ne se tirèrent vivants de l'aventure que grâce à l'arrivée d'un piquet de ligne. Finalement, les bandits s'étaient installés dans la caserne des gardes. Machiavels aux petits pieds, ils cherchaient dans leurs excès un moyen de se faire reconnaître force publique : ils troublaient la paix pour avoir à la rétablir et poussaient l'audace jusqu'à demander à la municipalité une solde, déguisée

sous le titre de secours aux indigents; cet excès d'habileté les perdit. Ils fournirent de la sorte au général de Cubières une liste complète des affiliés : le coup de balai final n'oublia personne [1].

Le comte Beugnot avait quitté Rome le 17 avril pour venir occuper à Ancône le poste d'agent diplomatique; notre ambassadeur pensait que tout était terminé, et le 3 mai, après une audience du Saint-Père, il écrivait, confiant et presque joyeux, au général de Cubières. Or, ce jour-là, 150 carabiniers, symboles de l'autorité pontificale rentrant dans la ville, furent accueillis par de formidables huées et ne purent gagner leur caserne que protégés par nos fantassins. Le coup avait été monté par les gens de la colonne mobile; M. de Sainte-Aulaire ne vit qu'une solution, l'expulsion à bref délai de tous les étrangers : l'honneur national étant en jeu, il ne voulait pas se voir contraint de quitter la place, sifflé par toute l'Europe. Beugnot avait regagné Rome, lassé en quinze jours; M. de Sainte-Aulaire le remplaça par son fils, le 11 mai. Le jeune homme apportait au général la lettre suivante :

Le départ de tous les étrangers qui se trouvent sans passeports à Ancône est la difficulté du moment. Elle est, dit-on, extrême, mais ne perdez pas de vue que la question est vitale. Notre accord s'est fait ici presque en conférence européenne. Les conditions ont été placées sous la garantie de toutes les puissances. La première de ces conditions est le rétablissement de l'autorité pontificale. Vainement nous répéterions qu'il ne tient pas à nous que cette autorité soit rétablie : on nous dira toujours que la ville était soumise avant notre arrivée, que notre devoir est de la rendre telle que nous l'avons prise. — ..... J'ai bien établi auprès du secrétaire d'État qu'on ne pouvait exiger de nos troupes qu'elles coopérassent à des vengeances politiques. Je lui ai même déclaré que jamais elles n'en seraient tranquilles spectatrices, si les vengeances prenaient un caractère de cruauté; on m'a répliqué « que cependant nous avions promis de n'intervenir en rien dans la police et la justice de la ville. » — Cela est vrai; aussi serions-nous sans droit positif pour empêcher des réactions violentes. A Dieu ne plaise néanmoins qu'en pareil cas je proposasse de sacrifier au droit l'honneur et l'humanité. Mais, quand il ne s'agit que de renvoyer chez eux, ou en France, des hommes plus ou moins intéressants et dont la présence est un scandale et un danger, je ne me ferais aucun scrupule de les pousser par les épaules, s'ils ne se laissent pas éconduire poliment [2].

Le général ne céda point, il voulait une amnistie pour ses proté-

1. Documents inédits. Portefeuilles 1 et 2. Notes de Bernetti, 19-26-31 mai. Dépêches de Sainte-Aulaire, 19 et 26 mai. Lettre de Sainte-Aulaire, 28 juin.
2. Documents inédits. Portefeuille 1. Lettre du 11 mai.

gés; à force de démarches, le comte de Sainte-Aulaire arracha au cardinal Bernetti, dans une lettre confidentielle du 19 mai, la promesse qu'aucun des étrangers qui quitteraient Ancône, avec un passeport délivré par les autorités pontificales, ne serait inquiété à son retour dans sa patrie : seuls, six individus les plus compromis devaient être arrêtés. Cela valait amnistie, et l'ambassadeur espérait avoir levé les scrupules du général : faut-il croire que M. de Cubières était réellement impuissant? — Il était obligé de veiller à sa propre sûreté et d'abriter chez lui le jeune de Sainte-Aulaire, « pour lequel, au milieu des diables déchaînés, il craignait les coups de poignard. » — Reculait-il devant la crainte d'une résistance armée et l'effusion du sang? — Au lieu de la nouvelle de la pacification, le 26 on apprenait à Rome l'assassinat du gonfalonier. L'ambassadeur perdit patience :

Mon cher général, vous savez que je vous aime et vous honore depuis longues années. Vous êtes en ce moment ma seule tranquillité contre la plus horrible crainte dont puisse être tourmenté un père. Je ne puis cependant vous déguiser ma pensée. Si vous ne croyez pas pouvoir prendre sur vous de traiter la canaille d'Ancône à coups de baïonnettes et si vous ne jetez pas au cachot une vingtaine de bandits, il existera entre mes paroles et vos actions un désaccord qui nous placera dans une opposition complète. J'ai promis que la présence d'une garnison française dans Ancône ne nuirait pas au gouvernement du pape. De bonne foi ma parole est-elle dégagée? Puis-je dire que le juif Sanson est introuvable? que Pandolfe est inconnu? qu'on ne sait pas à Ancône quels sont les membres et les meneurs de la colonne mobile? — Quand l'expédition a été placée sous mes ordres par le gouvernement, puis-je me dispenser de vous requérir de rétablir l'ordre dans la ville qui nous est confiée? Si cependant, après quarante jours de notre accord conclu, l'ordre n'est pas rétabli, ne doit-on pas conclure que vous n'êtes pas maître de vos troupes? Car, assurément, ce n'est pas votre volonté qui peut être suspectée. Quoi, nos soldats accomplissent à Paris, à Lyon, à Grenoble le rigoureux devoir de charger leurs concitoyens, et ils ne chargeraient pas la colonne mobile d'Ancône? — Songez, je vous en conjure, à l'état de l'Europe, au changement du ministère anglais, aux colonnes autrichiennes qui se préparent. Sans doute, il faut braver tout cela si nous avons raison. Mais aurons-nous raison si nous persistons à vouloir rester dans une ville livrée, de notre aveu, à l'anarchie par notre présence? Il faudrait donc partir avant les Autrichiens, c'est-à-dire chassés par eux, et cela pour avoir voulu ménager des bandits! — Mon cher ami, je vous écris presque les larmes aux yeux; finissez, je vous en prie, cette angoisse [1].

1. Documents inédits. Portefeuille 1. 26 mai.

Inclinons-nous devant cette haute figure et ce grand cœur ; inclinons-nous d'autant plus que pour toute récompense de son zèle on le blâmait sévèrement, de Paris, du ton « *ultra déférent* » qu'il prenait en présence du Saint-Père[1] ; son patriotisme et son honnêteté l'élevèrent au-dessus de ces injustices ; il demeura jusqu'au bout à son poste, parce qu'il ne voulait pas que la signature de la France pût être jamais protestée. A sa lettre était joint l'ultimatum du cardinal Bernetti. Dans les sept jours, nous devions avoir délivré la ville des factieux ou avoir conduit hors de la citadelle les carabiniers bloqués. Le général de Cubières, sommé par le secrétaire d'État, sommé par l'ambassadeur, dut enfin s'occuper de cette police intérieure, à laquelle il avait toujours refusé de se mêler ; le 2 juin, il fit afficher un ordre du jour, envoyé au préalable à Rome et soumis à l'approbation du cardinal Bernetti. Il interdisait de jour et de nuit toute réunion d'hommes armés, mettait la troupe à la disposition de l'autorité pontificale pour toute arrestation, et commandait chaque nuit, pour un service extraordinaire de vigilance, un détachement de cent hommes, avec armes chargées. Il n'y a pas que l'enfer où l'on marche sur les bonnes intentions : l'ordre du jour demeura lettre morte, et le 7 juin, au lieu de l'entrée d'un nouveau bataillon pontifical dans Ancône, on signalait le départ des carabiniers. L'inertie des officiers du pape, le mauvais vouloir, l'opposition sourde du délégat, qui avait déjà eu des difficultés avec le général, avaient amené ce nouvel échec. La situation était jugée inextricable, lorsqu'enfin, le 27 juin, le ministère, renonçant à la duplicité, envoya à M. de Cubières, comme à M. de Sainte-Aulaire, les ordres les plus formels pour la pacification de la ville.

Le gouvernement se prononce, mon très cher, aussi nettement que possible : c'est sur vous et sur vos troupes qu'il compte pour rétablir dans Ancône l'autorité pontificale sans le concours d'aucune autre autorité civile ou militaire.

Pour rassurer la conscience du général sur le sort des gens à arrêter, M. de Sainte-Aulaire ajoutait :

Si les réactions pouvaient devenir trop sévères, nous serions toujours à temps de les faire évader ; mais quelque grand éclat est indispensable..... Il y a vingt ans que pour de moindres nécessités les généraux français en Italie procédaient par des voies autrement énergiques. Assurément vous ne ferez fusiller personne sur la place publique, parce qu'il aura été trouvé armé d'un poignard. Tâchez de faire de la terreur à

1. Documents inédits. Portefeuille 1. 28 mai.

meilleur marché, mais détruisez l'idée que nous sommes ici les patrons des gens qui nous assassinent dans les rues de Paris[1].

Le 3 juillet, les six individus désignés comme étant les chefs de la colonne mobile[2] étaient sous les verrous, et le reste de la bande se dispersait en hâte aux quatre coins de l'horizon; le pape rappelait en même temps l'incapable monsignore Fabrizzi et le remplaçait par le délégat d'Ascoli, monsignore Grassellini. Un mois après, le secrétaire d'État adressait à M. de Cubières une lettre de félicitations, et en remerciements un passeport pour M. Orlandi; et le nouveau délégat, chantant les louanges du général, entrait sans escorte dans la place d'Ancône.

C'est encore au comte de Sainte-Aulaire que nous emprunterons un jugement d'ensemble sur l'expédition et ses conséquences; plus que tout autre il fut à la peine, plus que tout autre il doit être à l'honneur; il est le seul qui n'ait point commis de fautes, le seul qui ait su réparer les maladresses d'autrui; il est aussi le seul qui ait prévu combien vaine serait notre intervention et qu'elle nuirait aux libéraux plus qu'elle ne serait utile à leur cause; dès le 24 avril, il l'écrivait au général de Cubières :

L'expédition d'Ancône, quoi que nous en ayons pu dire, a été entendue comme un défi porté à toute l'Europe. Si le gant eût été relevé, rien de plus hardi et de plus fier que notre position avec 1,800 hommes entourés d'armées ennemies. Si, en définitive, nous avions été les plus forts, il y aurait eu gloire et profit pour les Italiens compromis pour notre cause. Mais les choses n'ont pas ainsi tourné. L'Autriche nous a laissés faire, et ce parti, peu brillant au début, lui promet des avantages que nous ne pouvons déjouer sans beaucoup de mesure et d'adresse. Quel moyen avons-nous, par exemple, d'empêcher que dans toute l'Italie, *hors Ancône,* nos amis ne soient dès aujourd'hui l'objet de persécutions sourdes? Fussent-ils parfaitement sages et le gouvernement pontifical parfaitement généreux, cela arriverait ainsi. Or nous savons bien que nos amis ne sont pas sages et que le gouvernement pontifical est fort rancuneux. *Dans Ancône,* je vous dirai encore : quel moyen avons-nous d'empêcher qu'après notre départ tous les hommes signalés pour leurs sentiments français ne deviennent l'objet d'une malveillance ingénieuse, si ce n'est de persécutions ouvertes? Tout cela, je vous le répète, mon cher général, est inévitable; je n'ai nul moyen de nous y soustraire.

1. Documents inédits. Portefeuille 11. 28 juin.

2. Voici leurs noms, pris dans une note du 24 mai du comte Fiorenzi : Sanson, juif de Sinigaglia; Paggi Achille; Marinelli Pandolfo; Corinaldesi il Sinigagliese; Baldassare Fornario; Candia il figlio. Noter qu'ils sont tous étrangers à Ancône.

Et en effet, pendant les sept années que doit encore durer l'occupation, M. de Cubières, le comte de Sainte-Aulaire, leurs successeurs, M. de la Tour-Maubourg, le général Gazan, ne pourront qu'assister impuissants à des épurations de conseils provinciaux, à des emprisonnements, à des persécutions de toute sorte, auxquels viendront seules mettre un terme la mort de Grégoire XVI et l'exaltation d'un illustre Pontife.

Albert MALET.

Nous tenons à remercier ici M. l'administrateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève de l'obligeance avec laquelle il nous a communiqué les documents cités dans cet article. Nous regrettons que la parole donnée nous interdise d'exprimer publiquement notre reconnaissance à une autre personne.

A. M.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Documents. — Le 4e fascicule du *Liber Pontificalis,* qui vient de paraître, commence le tome II de cette admirable publication (Thorin); il comprend la fin du texte de la seconde édition[1], c'est-à-dire la biographie des papes de Léon III à Étienne V (795-891). Est-il nécessaire d'ajouter ce qui a été déjà dit à l'occasion des fascicules précédents : que le texte a été établi après l'étude la plus scrupuleuse de tous les mss. connus, que les variantes sont notées au bas des pages et que de copieuses notes explicatives suivent chacune des biographies pontificales? C'est là que M. l'abbé Duchesne a prodigué les trésors de son érudition si profonde. L'histoire et la topographie de la Rome pontificale, la description de ses monuments religieux, les rapports des papes avec les empereurs carlovingiens y reçoivent à chaque pas les renseignements les plus précieux puisés aux sources les plus sûres. Historiens et archéologues y peuvent prendre à pleines mains.

Nous avons déjà annoncé l'important volume des *Archives anciennes de Saint-Quentin*[2] en rendant compte de l'étude sur les Origines de la commune de cette ville par M. Giry, placée en tête du volume. Mais il est nécessaire d'y revenir pour dire un mot du volume lui-même, qui fait le plus grand honneur à son éditeur M. Lemaire et à la Société académique de Saint-Quentin. Cette Société a entrepris avec beaucoup de méthode et d'intelligence la publication de tous les documents qui intéressent l'histoire de la ville. Elle a commencé, dans ses volumes in-8° de Mémoires, l'impression des registres de la Chambre du Conseil, dont la série très complète existe de 1560 à

1. Chapitre v de l'édition; t. I, p. 115, ce chapitre porte par erreur le chiffre iv; l'erreur a été rectifiée à la table. Le chap. vi contiendra le *Liber Pontificalis* de Pierre-Guillaume, à peine commencé au dernier feuillet que nous annonçons (p. 199).

2. *Archives anciennes de la ville de Saint-Quentin,* publiées par M. Emm. Lemaire. T. I, 1076-1328. Publication de la Société académique de Saint-Quentin. Saint-Quentin, impr. Ch. Poette, 1888, 562 p. gr. in-4°.

la Révolution. En même temps, elle reproduit, dans de beaux volumes in-4°, les pièces les plus importantes des archives anciennes, qui présentent malheureusement de regrettables lacunes. Un premier volume, contenant le *Livre rouge* de Saint-Quentin, recueil des privilèges municipaux et des actes royaux en faveur de la ville, formé au XIVe siècle, a été publié en 1881 par MM. Bouchot et Lemaire[1]. Ce dernier entreprend aujourd'hui de réunir en trois volumes les pièces les plus importantes des Archives de Saint-Quentin depuis 1076 jusqu'à 1560. Le premier de ces volumes fait très bien augurer de l'ensemble du recueil, et M. Lemaire en a mis l'intérêt en lumière en résumant dans une excellente introduction d'abord les faits principaux de l'histoire politique de Saint-Quentin, depuis les origines jusqu'à 1214, époque de sa réunion au domaine royal, et depuis 1214 jusqu'à l'avènement des Valois, puis ce que les documents de ce premier volume nous apprennent sur l'organisation municipale, sur les finances et l'organisation judiciaire, enfin sur l'état économique, industriel et social de la ville. Les documents relatifs aux droits de justice sont peut-être les plus importants de tous, en nous montrant les transformations de la juridiction des échevins, nommés d'abord par le comte de Vermandois, puis par le vicomte royal, enfin par le maire et les jurés, et les efforts de la commune pour empiéter sur la justice royale. Quant à l'histoire financière de Saint-Quentin, comme celle de presque toutes les communes, c'est une histoire lamentable qui nous fait toucher au doigt l'impéritie des administrations bourgeoises, les exigences tyranniques de l'autorité royale et la cause la plus habituelle de la ruine des libertés principales. L'exécution typographique du volume et celle des plans et fac-similés sont dignes de tous les éloges.

Le prince actuellement régnant de Monaco, Charles III, est l'héritier et le représentant de trois grandes maisons : les Grimaldi, les Matignon et les Mazarin. Il possède de belles archives, dont la garde a été confiée, il y a quelques années, à M. Gustave Saige, ancien archiviste aux Archives nationales, et il en a décidé la publication. M. Saige, déjà connu par d'excellents travaux d'érudition, a déterminé trois groupes principaux de documents qui pourront être successivement édités : 1° les documents relatifs à l'histoire de la principauté de Monaco depuis le XVe siècle; 2° le trésor des chartes du comté de Rethel, provenant des ducs de Mazarin; 3° la correspondance de Jacques de Matignon, maréchal de France et gouverneur de la Guienne de 1559 à 1597. Ces deux dernières séries sont complètes

1. Cf. *Rev. hist.*, XVIII, 392.

aux archives de Monaco; mais la première présente des lacunes si graves que le premier soin de M. Saige a été d'en reconstituer l'intégrité. Plus de deux mille pièces copiées sur les originaux de la Bibliothèque nationale et des Affaires étrangères, des archives de Provence, de Gênes, de Florence, de Milan surtout, ont réparé les pertes subies par les archives des Grimaldi jusqu'au XVIe siècle. C'est après ce long travail préparatoire que M. Saige s'est mis à l'œuvre. Tout d'abord il s'est imposé comme point de départ, pour les documents à publier, le commencement du XVe siècle. Ce n'est pas que l'histoire des Grimaldi commence seulement à cette époque. Cette famille était, au XIIIe siècle, à la tête des Guelfes de Gênes. Bannie en 1270, elle s'était établie à Monaco, dont Charles Ier avait fait la plus forte place d'armes de toute la Rivière du Ponent; il avait occupé Vintimille, acheté Menton (1346), Castillon (1348), Roquebrune (1355) et constitué de la sorte un État indépendant avec lequel la république de Gênes, le comte de Provence, le duc de Savoie, devaient désormais compter. Les habitants ne pouvant vivre des produits d'un sol ingrat et d'une mer stérile, les Grimaldi organisèrent une marine de pirates dont les courses furent souvent fructueuses, ou formèrent de vaillants corps d'archers qu'ils emmenèrent avec eux dans les guerres italiennes. Le droit de mer ou de péage imposé à tout navire qui traversait les eaux de la seigneurie, les subsides payés aux chefs des condottieri monégasques formèrent pendant longtemps les ressources essentielles de cet état guerrier. En 1357, les Génois mirent à profit la mort de Charles Grimaldi pour assiéger et prendre Monaco, où les Grimaldi rentrèrent seulement en 1419. C'était Louis II d'Anjou qui les avait ramenés; aussi restèrent-ils fidèles à la maison d'Anjou, qui les entraîna dans ses entreprises italiennes. Une nouvelle époque commence alors pour les Grimaldi. A la première période, purement guerrière et maritime, de leur existence, succède une période de négociations, de traités, d'alliances qui ont pour but de consolider l'indépendance de la seigneurie. Charles Ier, ou le Grand, a été le principal personnage de la première période, Lambert de la seconde. A la mort de Lambert (1494), l'indépendance de Monaco était formellement reconnue par les chancelleries.

Les documents publiés par M. Saige se rapportent exclusivement à cette seconde époque, à la « période diplomatique, » qui embrasse tout le XVe siècle. Depuis la rentrée des Grimaldi à Monaco (1412-1494), ils sont au nombre de 301, inédits pour la plupart. Les plus anciens sont rédigés en latin, les plus récents en italien; plusieurs aussi sont en français. M. Saige s'est appliqué à reproduire avec la plus grande fidélité les textes originaux. Ils ont été imprimés à Monaco

même, dans l'atelier typographique du palais. M. Saige demande qu'on ait de l'indulgence pour des ouvriers un peu inexpérimentés. En réalité, il y a bien peu de fautes, et l'on peut dire que l'impression est remarquable; elle fait grand honneur à celui qui l'a dirigée. L'introduction est un morceau considérable qui ne comprend pas moins de 280 pages in-4°. M. Saige y a raconté, avec une grande abondance de détails, tous puisés aux sources les plus sûres, l'histoire de la seigneurie de Monaco, surtout au XVe siècle; on a pu voir par quelques indications données plus haut qu'elle intéresse encore d'autres pays que la Rivière du Ponent, que la maison des Grimaldi a été mêlée à d'autres luttes que celle des Guelfes et des Gibelins génois. Un second volume contiendra la suite des documents pour le XVIe siècle, et M. Saige nous y promet une étude sur les institutions monégasques. Sans attendre que cette première partie de sa tâche soit terminée, il faut le remercier du zèle avec lequel il a réuni ses documents, du soin avec lequel il les a publiés, de l'intelligence avec laquelle il les a mis en lumière; mais on ne peut oublier que c'est à la libéralité du prince que nous devons ce beau volume[1].

Jean de Gontaut, baron de Salignac, a été un des plus fidèles serviteurs de Henri IV; après avoir combattu vaillamment à ses côtés pendant la guerre, il le servit dans la diplomatie; nommé ambassadeur à Constantinople en 1603, il partit pour l'Orient en juillet 1604, et mourut dans la capitale de l'empire ottoman quelques mois après Henri IV (octobre 1610), emporté, croit-on, par le chagrin que lui causa la mort du roi. Le récit de son voyage et de son séjour à Constantinople nous a été conservé dans une relation rédigée par un serviteur de l'ambassadeur, le Périgourdin Bordier; cette relation, restée inédite sauf quelques passages utilisés par M. de Biran dans un article sur l'ambassade de M. de Salignac[2], a été publiée en partie par M. le comte DE GONTAUT-BIRON dans les Archives historiques de la Gascogne (Paris, Champion; Auch, Cocharaux). Cette partie contient le récit du voyage, par Strasbourg, Ulm, Innsbruck, Vérone, Venise et la mer, de l'arrivée à Constantinople, des visites officielles, des divertissements auxquels se livraient l'ambassadeur et ses gens. En sa qualité d'écuyer de l'écurie de Salignac, chargé d'organiser les chasses, Bordier parle beaucoup de cet exercice auquel il se livrait avec passion; il nous parle peu ou point d'affaires politiques. Sa

1. *Documents relatifs à la principauté de Monaco depuis le XVe siècle.* (En dépôt chez A. Picard.)

2. *Une ambassade de France en Turquie sous Henri IV*, dans l'Annuaire de la Société philotechnique, 1880.

relation n'a d'intérêt qu'au point de vue des mœurs, encore les observations sont-elles bien superficielles. Dans l'introduction, M. le comte de Gontaut-Biron a présenté un résumé consciencieux de la vie du baron de Salignac, qui mérite une place honorable parmi les compagnons de Henri IV[1].

La *Société de la Révolution française* a inauguré ses publications en réimprimant les deux célèbres pamphlets de l'abbé Sieyès : *Qu'est-ce que le tiers état?* et l'*Essai sur les privilèges*. La préface écrite par M. Edme Champion ne présente qu'un médiocre intérêt. Au lieu de montrer les origines logiques des idées de Sieyès et la place qu'elles occupent dans les théories politiques du XVIIIe siècle, il s'en prend à tous les écrivains qui, depuis Bertrand de Moleville jusqu'à M. Taine, ont parlé avec peu de révérence de l'homme et de l'écrivain. Il a droit néanmoins à notre gratitude pour le soin avec lequel il a édité ces deux textes si intéressants pour l'histoire de la Révolution à ses tout premiers débuts.

Denis Belot, d'une famille bourgeoise de la Brie, est un de ces volontaires de 1791 qui constituèrent un élément si précieux des premières armées républicaines. Engagé à vingt ans, tout chaud de la lecture de Rousseau et des sentiments du patriotisme le plus désintéressé, il conserva cet enthousiasme des premiers jours au milieu des plus rudes épreuves de la campagne de 1793 : il assistait au siège de Thionville, à la bataille d'Arlon, puis, sous Hoche, aux combats de Kaiserlautern et de Wissembourg, qui débloquèrent Landau et sauvèrent l'Alsace. Ses lettres, écrites à son père sur un ton de sincérité peu ordinaire, surtout chez les jeunes soldats, intéressent et émeuvent ; on peut les rapprocher du *Journal de marche du sergent Fricasse;* aussi faut-il savoir gré à M. Bonneville de Marsangy de les avoir publiées en les reliant les unes aux autres par une sorte de récit continu. Cette trame n'est pas très solide, mais elle est suffisante pour donner leur pleine valeur aux documents[2].

M. Albert Babeau ne se lasse pas. Sous le titre *la France et Paris sous le Directoire* (Firmin Didot), il publie cette fois la traduction des lettres d'une voyageuse anglaise qui traversa la France en 1796. Débarquée à Calais à la fin d'octobre, elle séjourna dans Paris du 18 novembre au 4 décembre, puis se rendit en Suisse par Lausanne

1. *Ambassade en Turquie de Jean de Gontaut-Biron, baron de Salignac*, 1705-1615. M. le comte de Gontaut-Biron prépare la publication de la correspondance diplomatique du baron de Salignac ; l'histoire générale y trouvera sans doute plus de profit qu'à la relation de Bordier.

2. *Journal d'un volontaire de* 1791. Librairie académique.

et Genève, visita Aix, Chambéry, Lyon, pour revenir enfin à Genève. Ces lettres anonymes, écrites à une amie inconnue[1], sont réellement très intéressantes. Nos voyageurs (la dame accompagnait son mari) observaient beaucoup, interrogeaient souvent, notaient curieusement leurs impressions. Ils avaient visité la France avant la Révolution et pouvaient faire d'instructives comparaisons. Ils constatent les ruines matérielles qui couvraient le pays, le bon état des campagnes cultivées, l'abondance relative qui régnait dans les villes, la liberté avec laquelle étaient exprimées les opinions politiques, chez beaucoup le regret de l'ancien régime, chez tous l'amour exalté de la patrie, la haine pour les ennemis du nom français, l'enthousiasme pour la guerre nationale; un peu partout, l'insouciance, la gaieté, l'entrain au plaisir, aucune confiance dans le gouvernement. Ce ne sont point là des révélations; les lettres de notre Anglaise ne font que constater ce que disent les autres voyageurs allemands, anglais ou américains, dont nous avons les relations sur la même époque; mais cette confirmation même a son prix. Le volume se termine par des extraits des lettres écrites par Henry Swinburne dans l'hiver de 1796-1797.

L'histoire ne trouvera que peu à glaner dans les *Souvenirs et notes biographiques* de M. Désiré Nisard (C. Lévy). Ces souvenirs seront simplement un régal pour le petit nombre de ceux qui aiment encore la langue française et qui savent jouir de la beauté du style sans trop se préoccuper de la valeur réelle des pensées. Ces *Souvenirs* sont si délicieusement écrits que mainte page, vide ou enfantine au fond, donne l'illusion d'une pensée nourrie et serrée. M. Nisard a vu de près le monde officiel du temps de Louis-Philippe et celui du temps du second Empire. Il n'a rien su nous en dire et tout ce que nous apprenons par lui de Napoléon III, c'est qu'il a rétabli la fortune de M. Nisard, ruiné par la Révolution de février. Sur les hommes éminents qu'il a connus, Villemain, Sainte-Beuve, Lamartine, Hugo, Musset, Leverrier, Pasquier, il ne nous rapporte que des anecdotes sans importance et dont l'exactitude n'est pas toujours très sûre, ou bien il les dénigre et les rabaisse, il satisfait d'anciennes et mesquines rancunes sous des airs de feinte impartialité et de menteuse indifférence. Chose curieuse, ce littérateur de si rare mérite, cet admirable écrivain n'a pas eu un ami parmi les hommes supérieurs de son temps. Ses amis (et il semble les avoir tendrement aimés) ont été des inconnus, des impuissants ou des hommes dont la carrière, comme celle de Montigny, ne pouvait laisser chez lui aucune place à la jalou-

1. Elles ont été publiées en 1798 par C.-L. Moody, sous le titre : *A Sketch of modern France*, 1796-97.

sie. Ce qui ressort de plus clair de ces *Souvenirs*, c'est que ce grand écrivain n'a été ni un grand caractère, ni un grand esprit.

Moyen age. — Nous sommes trop habitués en France et en Allemagne à étudier les premiers siècles du moyen âge en prenant pour point de départ et pour centre exclusifs de notre étude les peuples barbares qui ont envahi l'Empire romain et les pays qu'ils ont occupés. Nous savons pourtant qu'aux yeux mêmes de ces barbares, les anciennes capitales du monde, Rome et Constantinople, n'avaient pas perdu leur caractère de capitales, et que, si l'on veut obtenir une vue synthétique du développement historique pendant cette période du moyen âge primitif, c'est à Rome et à Constantinople qu'il faut se placer. M. Gasquet a eu une idée heureuse et a rendu un véritable service aux études historiques en écrivant son volume sur l'*Empire byzantin et la monarchie franque* (Hachette). Bien que sur plusieurs points de détail nous conservions des vues qui diffèrent des siennes, et que sa critique des textes nous paraisse parfois trop subtile ou trop aventureuse, son livre nous a vivement intéressé et nous paraît de nature à faire mieux comprendre notre histoire nationale à l'époque franque, en la rattachant plus étroitement à l'histoire de l'Empire qui, aux yeux des hommes du vi^e ou du viie siècle, ne cessait pas de subsister dans son unité. M. Gasquet fait très justement remarquer que, lorsque Charlemagne prit la couronne impériale, il eut la prétention de faire passer sur sa tête les droits mêmes des souverains de Constantinople; que, n'y ayant pas réussi, lui et ses successeurs voulaient établir une sorte de confraternité entre les deux empires d'Orient et d'Occident, et que le schisme d'Orient vint seul détruire à jamais ce rêve de confraternité et d'unité. Il faut cependant, tout en lisant le livre de M. Gasquet, se garder d'être le jouet d'une illusion dont peut-être il ne s'est pas suffisamment gardé lui-même. Cette unité romaine qui subsista, grâce à Constantinople, ces liens de déférence entre les rois barbares et les empereurs, cette confraternité même des deux empires, tout cela c'est en majeure partie une fiction où se complaisait la vanité des empereurs de Byzance et où l'habileté intéressée des rois barbares trouvait parfois son compte. Sous ces formes, comme sous les formes romaines empruntées par les Francs ou les Goths à ceux qu'ils avaient vaincus, vivent des réalités nouvelles bien autrement importantes, et les royaumes, vassaux de l'Empire en théorie, jouissent en fait d'une pleine autonomie. On ne doit pas l'oublier en lisant M. Gasquet, et je crains qu'il ne se le soit pas toujours suffisamment rappelé. Son ouvrage, si intéressant, si consciencieusement fouillé, si suggestif, risque de laisser une impression sinon fausse, du moins exagérée. On y subit le

mirage de grandeur et de puissance dont les empereurs grecs ont été eux-mêmes les premières victimes.

Il y a peu de chose à dire sur le livre de M. Emmanuel Rodocanachi : *Cola di Rienzo. Histoire de Rome de 1342 à 1354* (Lahure). C'est un agréable récit sans vues d'ensemble et sans jugements d'une grande portée, mais ce n'est pas une étude critique sur la singulière et théâtrale épopée du tribun romain. Ni le caractère de Cola di Rienzo ne nous est mieux connu, ni celui des papes de son temps, ni le sens de la révolution qu'il a tentée. Cependant, comme M. Rodocanachi s'est servi d'un certain nombre de documents que Papencordt n'avait pas connus, son livre remplacera utilement celui de ce dernier, en attendant mieux.

La famille de M. Ch. Jourdain a eu l'heureuse idée de réimprimer en format grand in-8° l'*Histoire de l'Université de Paris au XVIIe et au XVIIIe siècle* (Didot et Hachette, 2 vol.) qui, sous le format in-fol., était d'un accès un peu difficile. Elle a aussi réuni, sous le titre d'*Excursions historiques et philosophiques à travers le moyen âge*, une série d'articles et de mémoires qui donnent une idée complète de l'étendue des connaissances et de la pénétration de M. Jourdain. La plus grande partie du volume est formée d'articles sur l'Université de Paris au moyen âge, qui font regretter que M. Jourdain n'ait pas pu écrire l'histoire complète de cette grande Université qu'il connaissait si bien. A côté de ces précieux fragments nous devons signaler ses excellentes dissertations sur la biographie de Roger Bacon et sur l'authenticité de quelques écrits attribués à Robert Grosse-Tête. M. Jourdain a prouvé que de fausses attributions avaient transformé ce défenseur de la cour de Rome en un ardent adversaire. M. Jourdain avait aussi porté ses regards sur la philosophie politique au moyen âge; ses mémoires sur les commencements de l'économie politique dans les écoles du moyen âge et sur la royauté française et le droit populaire d'après les écrivains de cette époque sont des écrits d'une véritable portée pour l'histoire des idées.

Époque moderne. — Au moment où commence de paraître l'*Histoire de la Renaissance* de M. E. Müntz (Hachette), M. Perrens nous donne très opportunément la suite de sa belle *Histoire de Florence* (Quantin). Il avait arrêté la première série des volumes consacrés à ce grand sujet au moment où Cosme de Médicis, chassé de Florence par la réaction aristocratique des Albizzi, y rentre triomphant. La seconde partie de son ouvrage comprendra trois volumes et sera consacrée à l'histoire de Florence pendant le siècle qui s'étend de la rentrée de Cosme à la ruine définitive de la République (1439-1534). Le premier volume, seul paru jusqu'ici, traite du gouvernement de

Cosme, de Pierre et de Laurent, c'est-à-dire des années 1434 à 1492. Après Roscoe, après Reumont, après G. Capponi, M. Perrens a su renouveler ce sujet, grâce aux nombreux documents nouveaux publiés ou utilisés dans ces dernières années, grâce aux documents inédits qu'il a été le premier à consulter (tels que les rapports des ambassadeurs milanais accrédités à Florence), grâce enfin au point de vue nouveau auquel il a envisagé la domination de Cosme et de Laurent de Médicis. Il ne s'est pas laissé éblouir, comme la plupart de ses devanciers, par l'éclat que les lettres et les arts ont jeté pendant qu'ils gouvernaient Florence, bien qu'il ait rendu justice à ce qu'ils ont fait, à ce que Laurent surtout a fait pour les protéger et les encourager, et bien qu'il ait tracé un tableau très brillant de la Florence littéraire et artistique du xve s. Mais il ne peut pardonner à Cosme et à Laurent d'avoir employé l'immense et légitime influence dont ils jouissaient à fausser tous les ressorts de la Constitution florentine et à préparer l'établissement du principat au lieu d'y rétablir sur des bases plus solides le régime républicain. Il a analysé avec une grande sagacité la série de mesures par lesquelles ils ont successivement supprimé l'autorité et l'indépendance de tous les pouvoirs savamment combinés qui composaient le gouvernement florentin, podestat, gonfalonier, seigneurie, conseils, pour les réduire à de purs instruments de leur caprice. Peut-être trouvera-t-on son jugement sévère, et pensera-t-on qu'au lieu de les condamner aussi durement au nom de la justice et de la morale absolue, il serait équitable de se replacer au temps où ils vivaient, au sein de cette Italie livrée à des tyrannies bien autrement violentes et arbitraires que celles de Médicis. On se demandera si le maintien du pur régime républicain (à supposer que ce régime ait jamais existé à Florence et qu'il eût été jamais autre chose que la tyrannie d'un parti) était possible à la fin du xve s., s'il eût été conforme aux vrais intérêts de Florence et aux désirs de la majorité des citoyens, si les Médicis n'ont pas trouvé une conciliation assez habile entre les formes traditionnelles du gouvernement de leur ville et le besoin qu'on éprouvait partout d'une autorité forte, d'un principat. Quoi qu'il en soit, M. Perrens a très bien montré ce que le gouvernement des Médicis a eu de dur, de violent et d'hypocrite tout à la fois, l'audacieux arbitraire avec lequel ils ont distribué les impôts, s'en servant pour accroître leur fortune personnelle et celle de leurs amis, et surtout pour écraser et ruiner leurs ennemis. Cette tyrannie doucereuse qui se couvre des apparences de la légalité et de faux semblants de modération a en effet un côté répugnant et plus profondément démoralisant que la tyrannie ouverte et cruelle. Dans le prochain volume

nous verrons la tentative généreuse et chimérique de Savonarole, dont l'originale figure apparaît déjà dans ce volume au lit de mort de Laurent le Magnifique.

Les personnes qui se demandent encore à quoi peut servir l'érudition minutieuse, et qui regardent de haut ceux qui se livrent à la chasse des documents inédits, devront lire l'ouvrage que M. Abel Lefranc vient de consacrer à *la Jeunesse de Calvin* (Fischbacher). Ils verront comment l'étude attentive des registres municipaux de la ville de Noyon a pu jeter une vive lumière sur un sujet du plus haut intérêt : le développement des idées de Calvin dans sa première jeunesse et sa séparation de l'Église catholique. Ce n'est pas seulement l'histoire morale de Calvin que M. Lefranc se trouve avoir éclaircie, c'est aussi l'histoire religieuse de Noyon. C'est toute une page absolument inconnue de l'histoire de la Réforme qu'il a reconstituée avec un véritable talent. Si son style pèche quelquefois contre l'élégance ou même contre la correction, il est vif, chaleureux, entraînant, et son livre n'est pas seulement un recueil de notes et de documents, c'est un ouvrage bien composé, plein d'idées intéressantes et qui a une véritable portée. M. Lefranc a prouvé qu'avant l'époque où Calvin a renoncé définitivement au catholicisme, époque qui doit être fixée à l'année 1533, un mouvement très prononcé de réforme et d'opposition au clergé catholique s'était produit à Noyon sous l'influence de Pierre Robert, dit Olivétan; que jusqu'en 1564, date de la mort de Calvin, les réformés furent à Noyon nombreux et puissants, et qu'ils ne cessèrent pas, depuis le moment où Calvin fut fixé à Genève, d'entretenir avec lui d'étroites relations qui eurent pour résultat l'émigration à Genève d'un grand nombre d'entre eux; enfin que le père et le frère de Calvin eurent des démêlés fort aigres avec le clergé de Noyon avant que Calvin eût résigné ses bénéfices et changé de foi religieuse, que Calvin fut mêlé à ces querelles et qu'il y puisa peut-être des sentiments d'hostilité contre l'Église catholique. M. Lefranc a aussi découvert un épisode tout nouveau de la vie de Calvin : un emprisonnement de plusieurs mois subi, en 1534, à Noyon, pour tumulte excité par lui dans la cathédrale. Il voit dans cet emprisonnement, non sans vraisemblance, l'origine de la stupide calomnie de Bolsec qui a prétendu que Calvin avait été emprisonné à Noyon pour vices contre nature. On ne lira pas avec moins d'intérêt les chapitres consacrés par M. Lefranc à la vie universitaire de Calvin à Paris, à Orléans et à Bourges. Il a précisé les dates et les influences, écarté celle de Wolmar comme une des causes déterminantes de la conversion de Calvin, retrouvé les origines de la légende du vol d'un vase d'argent par Calvin, montré un Calvin jeune et

aimable que l'on connaissait peu. Nous sommes heureux d'avoir vu ce sujet difficile et délicat traité par un écrivain non protestant, qui n'y apportait aucune prévention religieuse, et qui nous a donné un Calvin inédit qui est bien le vrai Calvin. Et en somme la figure de Calvin sort plus sympathique et plus belle de cet impartial examen.

Notre collaborateur M. Fr. Decrue de Stoutz a composé un très agréable et instructif petit volume des articles parus dans la *Bibliothèque universelle et Revue suisse* sur : *la Cour de France et la société au XVIe siècle*. Le biographe d'Anne de Montmorency a montré une fois de plus qu'il connaît bien cette époque si féconde au point de vue politique, intellectuel et social; mais cette fois il n'a pas voulu faire œuvre ni étalage d'érudition. Ses chapitres sur la sociabilité, le gouvernement, les classes de la société, la France militaire, les passe-temps de la société, la femme au temps de François Ier et de Henri II ne sont accompagnés d'aucun appareil bibliographique ni critique; c'est de la science aimable.

Un des plus sûrs symptômes du progrès des études historiques en France est de voir les jeunes historiens entreprendre des travaux de détail, exigeant de longues recherches dans les documents inédits, sur des points d'histoire étrangère. Les missions envoyées régulièrement en Allemagne dans ces dernières années auront à cet égard été fructueuses. Nous avons déjà rendu compte des publications de MM. Bourgeois et Auerbach, nous avons parlé des recherches de M. Flammermont. Aujourd'hui voilà M. Waddington qui nous apporte deux thèses de doctorat, une thèse latine sur *Hubert Languet* et une thèse française sur l'*Acquisition de la couronne royale de Prusse par les Hohenzollern* (E. Leroux) dont les matériaux ont été en grande partie recueillis en Allemagne. Ce dernier ouvrage traite en détail d'un épisode capital de l'histoire de Prusse, celui par lequel l'électeur de Brandebourg, duc indépendant en Prusse depuis 1657, a obtenu de prendre le titre de roi en Prusse (titre changé bientôt en celui de roi de Prusse), et a ainsi pris rang parmi les souverains de l'Europe, a traité avec eux d'égal à égal, et est bientôt apparu pour tous les princes et tous les peuples allemands hostiles à l'Autriche comme leur chef naturel. M. Waddington a donné de cet événement un récit minutieux qui n'avait encore jamais été fait, et il a en même temps rendu à Frédéric Ier, comme roi et homme d'État, une justice qui lui avait été d'ordinaire refusée par les écrivains prussiens eux-mêmes. Il a parfaitement démontré qu'en s'acharnant comme il l'avait fait, pendant toute sa vie, à cette unique question de la couronne de Prusse, Frédéric avait plus fait pour la grandeur de son pays qu'en lui procurant des agrandissements territoriaux, et que,

dans ces longues négociations dont Frédéric ne vit pas la fin, il fit preuve d'une incontestable habileté diplomatique. Je crois cependant que M. Waddington a été trop loin en sacrifiant à Frédéric Ier son fils Frédéric-Guillaume Ier. Celui-ci, malgré tous ses défauts et tous ses ridicules, a eu comme administrateur et colonisateur des qualités éminentes, et a préparé puissamment l'œuvre de Frédéric II. L'ouvrage de M. Waddington se compose de trois parties. La première et la troisième sont purement diplomatiques. La première nous raconte les négociations par lesquelles Frédéric obtint de l'empereur son consentement à l'érection de la Prusse en royaume, et prépara ou chercha à obtenir l'acquiescement des diverses puissances européennes à cette transformation. Dans la troisième, nous apprenons comment les diverses puissances reconnurent officiellement la nouvelle royauté après sa proclamation. Le récit de négociations diplomatiques, quand il est très détaillé, est rarement récréatif; c'est surtout le cas quand, comme ici, ces négociations ne portent pas sur de grandes questions internationales, mais sur des questions de chancellerie, de traditions, de titres et d'étiquette. M. Waddington était néanmoins obligé de suivre ces négociations à travers toutes les subtilités des chancelleries de l'époque, et, s'il n'a pas répandu sur le sujet un agrément qu'il ne comportait pas, il a su du moins y apporter une clarté qui nous fait apprécier l'importance des questions en jeu. La question de la Silésie se trouve mêlée aux négociations avec l'empereur, la guerre de succession d'Espagne aux négociations avec la France; dans les négociations avec la Pologne et la Russie on peut prévoir le moment où la Pologne servira d'enjeu entre la Russie et la Prusse, comme dans celles avec les princes d'Empire celui où la Prusse deviendra la rivale de l'Autriche. M. Waddington a prouvé d'ailleurs que, s'il savait débrouiller avec sagacité un écheveau diplomatique, il savait aussi peindre des caractères, conduire avec agrément une narration, voir les côtés pittoresques de l'histoire. La seconde partie de son ouvrage comprend le récit du couronnement de Frédéric, l'analyse de son caractère et de celui de sa femme Sophie-Charlotte, la peinture de leur cour et de la société qui les entourait. Tout le livre se lit avec intérêt quand on est historien; mais cette partie du livre sera lue avec plaisir même par ceux qui ne le sont pas.

On a beaucoup écrit depuis dix ans, surtout en France, sur l'histoire de l'enseignement; mais tout n'a pas été dit, il s'en faut de beaucoup. M. Paul Lallemand, prêtre de l'Oratoire, le prouve en publiant son *Histoire de l'éducation dans l'ancien Oratoire de France* (Thorin). Quoique M. de Bérulle, en fondant cette congrégation, se fût

refusé d'abord à permettre à ses prêtres d'enseigner, pour ne pas être même soupçonné de faire concurrence aux Jésuites récemment rétablis, il consentit en 1614 à ouvrir un collège oratorien à Dieppe. Depuis, l'ordre ne cessa de se développer : en 1792, il possédait 70 maisons, dont 30 collèges. Cette prospérité n'avait pas laissé cependant d'être compromise plusieurs fois. L'Oratoire fut en effet suspect à Louis XIV pour deux grosses offenses à l'absolutisme royal : il était favorable à la philosophie cartésienne et en partie même aux doctrines jansénistes! Ce que nous considérons volontiers comme un titre de gloire attira contre l'Oratoire des persécutions souterraines ou manifestes qui compromirent jusqu'à son existence. Au XVIIIe siècle, la faveur lui revint, surtout après la destruction de la Compagnie de Jésus, et c'est aux Oratoriens que Louis XVI confiait en 1786 la direction des écoles militaires de Tournon, d'Effiat et de Vendôme. Au point de vue pédagogique, l'Oratoire se distingue nettement de l'enseignement des Jésuites et plus tard de l'Université : il est plus pratique; on y considérait moins les humanités comme étant leur but à elles-mêmes; on y enseignait le latin comme une langue morte, qu'il était utile de pouvoir comprendre, mais qu'il était superflu d'apprendre à parler; on y faisait une part plus grande à l'étude du français et des sciences, on y enseignait l'histoire nationale. Toutes différences gardées, c'est le même esprit qui règne encore aujourd'hui dans l'Université, du moins chez ceux qui réprouvent l'abandon des études classiques. A tous égards, en ce qui concerne son histoire extérieure ou intérieure, l'Oratoire est donc très digne d'être étudié; il a contribué pour sa part, inconsciemment peut-être, à la marche des esprits dans la voie de l'émancipation intellectuelle. Il valait donc la peine qu'un de ses enfants dévoués consacrât un gros livre à ce passé qui fut si noble : l'histoire de l'enseignement secondaire en France lui devra beaucoup.

M. Bardoux a donné un pendant à sa Pauline de Beaumont en écrivant la vie de *Mme de Custine* (C. Lévy), elle aussi une des victimes du grand égoïste, victime, elle aussi, fière sinon heureuse de son martyre. Toutefois Châteaubriand ne joue qu'un rôle sacrifié dans le nouveau livre de M. Bardoux. Sauf le mot bien connu de Mme de Custine : « C'est là qu'il était à vos genoux? » — « Qui vous dit que ce n'était pas moi qui étais aux siens? » mot qui révèle mieux que tous les commentaires le fond de cette âme sincère, naïve et passionnée, nous n'apprenons presque rien sur les relations de Châteaubriand et de Mme de Custine. Nous voyons seulement qu'il n'y eut chez le premier qu'un très court caprice, suivi d'une assez froide reconnaissance, tandis que chez Mme de Custine il y eut un élan de passion

absolue, suivi d'une inébranlable et inutile fidélité. Les lettres inédites de Châteaubriand à Mme de Custine que M. Bardoux a pu recueillir sont l'insignifiance même et ne tirent quelque intérêt que de l'excès de cette insignifiance. Il y a heureusement dans le livre de M. Bardoux autre chose que l'histoire des amours de René et de Delphine. Il y a l'admirable drame où Mme de Custine, devant le tribunal révolutionnaire, dispute aux bourreaux la tête de son beau-père et de son mari, puis les années de terreur et de misère où elle ne vit que pour son fils Elzéar. Il y a ensuite la très curieuse correspondance de Fouché avec Mme de Custine qui nous montre l'ex-oratorien sous un jour, je ne dirai pas plus sympathique, mais plus favorable tout au moins qu'on n'est accoutumé à le considérer. Avoir eu l'amitié de Mme de Custine, n'est-ce pas là déjà pour Fouché une circonstance atténuante? A moins qu'au contraire ce fait d'avoir été l'amie de Fouché n'indique chez Mme de Custine l'absence de certaines délicatesses. On lira aussi avec plaisir le récit de ses relations avec Mme de Staël, avec Rachel de Varnhagen, et, si l'on quitte le livre un peu décousu de M. Bardoux sans avoir une idée très nette ni du caractère de Mme de Custine, ni de la portée de son esprit, on ne s'en prendra ni à M. Bardoux ni à son héroïne, mais aux circonstances qui l'ont ballottée de la Révolution à l'Empire, de l'Empire à la Restauration, de la France à l'Allemagne, de Custine à Châteaubriand, de Châteaubriand à Fouché, et qui ont mêlé de beaucoup d'alliage le métal noble et pur transmis par sa mère, la charmante Mme de Sabran.

M. Barbey d'Aurévilly vient de consacrer dans sa série de volumes de critique intitulés : *les Œuvres et les Hommes* (Quantin) un volume aux *Historiens*. Nous y voyons défiler une série de figures grandes et petites : Taine, Forneron, Goncourt, Carlyle, Boissier, Fustel de Coulanges, etc. Je ne sais ce qu'on doit le plus admirer dans ces portraits, le vide de la pensée ou la prétention du style. Il est impossible d'unir une plus foncière ignorance à une plus laborieuse originalité. C'est du Carlyle sans idées et sans poésie. Toute l'originalité de M. Barbey d'Aurévilly dans ses œuvres d'imagination a consisté à associer un fond de dépravation sensuelle à un étalage de catholicisme de parade et de faux mysticisme. Pour lui nul n'a du talent s'il n'est à la fois libertin et catholique, s'il ne s'enivre alternativement ou simultanément de l'odeur de l'encens et de l'odeur des jupes. Ajoutez à cela un style disparate où toute la défroque du romantisme se mêle à tous les raffinements de l'école décadente et à toutes les gentillesses du faux classique du XVIIIe siècle; un style qui rappelle en même temps Michelet, Hugo, Goncourt, Bourget, Parny, Châteaubriand et Veuillot. Dans son livre sur les historiens, le libertinage manque, il ne

reste que l'odeur de l'encens, un fanatisme catholique trop absolu et trop énorme pour être pris au sérieux, et ce même style extravagant. On sort de cette lecture le cerveau vide et pourtant éreinté par le spectacle de cette acrobatie littéraire, cette jonglerie de mots dépourvus de sens[1].

Dans son étude sur l'*Amiral Baudin*, M. le vice-amiral Jurien de la Gravière a insisté surtout sur deux époques : celle de l'Empire, où Baudin s'illustra sur le *Renard* dans les mers indiennes, et l'expédition dirigée contre le Mexique en 1838. Ici Baudin commandait en chef; il y déploya les qualités d'un homme de guerre de premier ordre. M. de la Gravière en parle en témoin oculaire, puisqu'il faisait partie lui-même de l'expédition; aussi ses souvenirs personnels viennent-ils souvent donner une vie particulière à ces récits d'histoire maritime où se complaît la verve intarissable du conteur.

Histoire locale. — Pourquoi M. Henri Carré a-t-il choisi, pour étudier l'organisation intérieure du Parlement de Bretagne, la partie du règne de Henri IV qui va de la fin de la Ligue à la mort du roi (1598-1610)? Est-ce une époque clairement distincte dans l'histoire de ce parlement? Son organisation a-t-elle alors été autre qu'elle n'avait été auparavant ou qu'elle ne fut après? A ces questions qui se posent naturellement, M. Carré ne fait aucune réponse; il entre *ex abrupto* dans le sujet dont il s'est imposé à lui-même les limites; il le quitte de même et il laisse au lecteur cette impression que le Parlement de Bretagne après la Ligue est comme un phénomène isolé dans le temps et dans l'espace. Prologue et épilogue, il faut les suppléer soi-même; mais si, laissant s'effacer cette impression fâcheuse d'isolement, on pénètre à la suite de l'auteur dans le sujet qu'il a choisi, un peu arbitrairement, à ce qu'il semble, on oublie promptement qu'on souhaitait de l'auteur un peu plus de lumière sur les alentours de son sujet, car on se trouve en présence d'un travail approfondi, composé presque uniquement à l'aide des archives mêmes du Parlement, que M. Carré connaît à fond après avoir vécu, pour ainsi dire, dans leur intimité pendant plusieurs années, et l'on acquiert enfin cette conviction qu'on a devant soi un des meilleurs livres d'histoire provinciale qu'on ait écrits dans ces dernières années[2]. Après avoir brièvement exposé les origines du Parlement de Bretagne, créé par un édit de mars 1553

1. Sur la méthode critique et historique, nous aurions à signaler ici le petit livre de M. Hennequin : *la Critique scientifique* (Perrin), et le savant traité de M. L. Bourdeau, *l'Histoire et les historiens* (Alcan). Nous y reviendrons dans le prochain numéro.

2. *Le Parlement de Bretagne après la Ligue*. Quantin.

(vieux style), les modifications qu'il subit dans son organisation primitive, la formation d'un parlement ligueur à Nantes et sa suppression par Henri IV converti et victorieux, il expose avec une grande abondance de détails le personnel du Parlement, les usages et règlements qui le concernent, les privilèges des magistrats et leurs relations entre eux, la compétence judiciaire de la cour, son rôle en matière politique et dans la police générale du royaume. La vie circule dans ces pages tirées d'archives en partie abandonnées aujourd'hui encore; la lutte entre les officiers « originaires » et les « non originaires, » c'est-à-dire entre les officiers français ou bretons d'origine, la rivalité entre le parlement de Rennes, resté royaliste même après la mort de Henri III, et le parlement ligueur de Nantes, les violentes querelles des magistrats entre eux nous initient aux mœurs de ce monde parlementaire si exclusif, si passionné, si révolutionnaire même; l'étude des procès civils et criminels nous fait connaître l'état des esprits et de la société au lendemain des guerres de religion en Bretagne; le chapitre sur le rôle du Parlement dans la police générale de la province intéresse les intérêts matériels des populations. Ainsi l'histoire des mœurs et celle des institutions politiques et judiciaires trouvent beaucoup à prendre dans ce travail si consciencieux. Après M. Dupuy, qui a raconté avec le succès que l'on sait la réunion de la Bretagne à la France, M. Carré, son collègue à la faculté des lettres de Rennes, s'est établi en maître dans les anciennes archives du Parlement et des états de la province. L'histoire provinciale ne peut que gagner à se trouver ainsi accaparée par des professeurs initiés aux saines méthodes de l'érudition et familiers avec les grands faits de l'histoire générale.

M. Flammermont a professé en 1887-88 un cours public à Lille, sur l'histoire de cette ville au moyen âge. Ces leçons, recueillies avec soin par un auditeur du professeur, ont été rédigées sous l'œil de ce dernier et publiées dans l'*Écho du Nord*. Elles viennent de paraître en un petit volume[1] qui résume très exactement l'histoire municipale de cette capitale de la Flandre wallonne. Ce n'est pas un ouvrage d'érudition : les renvois bibliographiques font entièrement défaut; mais les faits sont puisés aux meilleures sources et exposés avec une nette intelligence des anciennes institutions locales. On pourra consulter en toute confiance ce nouvel écrit de l'historien de Senlis.

Bien moins instructive est l'*Étude historique et descriptive sur la Cerlangue et Saint-Jean-d'Abetot*, écrite par l'historien du Havre,

1. *Lille et le Nord au moyen âge.* Lille, librairie centrale (et à Paris, chez A. Picard).

M. Alphonse MARTIN (Fécamp, Durand); c'est néanmoins une très estimable monographie. La Cerlangue est une paroisse créée au XIIIe siècle dans un essart de la forêt de Lillebonne; elle relevait des comtes de Tancarville; la paroisse d'Abetot est antérieure d'au moins deux siècles. L'une et l'autre possèdent une église intéressante au point de vue archéologique, celle de Saint-Jean surtout, qui a conservé des peintures murales remontant peut-être au XIIe siècle ou même plus haut. M. Martin, à qui revient le mérite de les avoir retrouvées sous plusieurs couches de badigeon, en donne une description fidèle, accompagnée de curieuses reproductions photographiques.

Nous venons de contracter une nouvelle dette de reconnaissance envers le savant archiviste de Colmar, M. X. MOSSMANN, qui vient de publier sur papier teinté et en belle impression les *Recherches sur l'histoire de la ville de Ribauvillé*, effectuées et rédigées il y a longtemps par un ancien élève de l'École des chartes, M. Bernard BERNHARD (Colmar, Barth). Bernhard avait réuni, soit dans les chartes anciennes, soit dans les chroniques, un grand nombre de faits concernant l'histoire féodale, politique, communale de sa petite ville natale, et il en avait composé une sorte de chronique municipale, commençant aux temps les plus anciens et poursuivie jusqu'en 1789. M. Mossmann y a ajouté une notice sur l'ancien pèlerinage de Notre-Dame de Dusenbach et une autre sur la confrérie des joueurs d'instruments d'Alsace, dues l'une et l'autre à Bernhard, et qui se rattachaient assez étroitement au sujet principal du livre. Enfin l'éditeur a rédigé une table très détaillée des noms de lieux et de personnes, et il a enrichi le texte de reproductions photographiques intéressant la topographie, l'architecture, les arts de Ribauvillé. Il est d'autant plus nécessaire maintenant que les Alsaciens publient les monuments de leur histoire que les archives d'Alsace-Lorraine, par une mesure inqualifiable, sont désormais interdites aux érudits français.

M. Rod. REUSS, qui nous donnait, il y a peu de temps, un si intéressant chapitre de l'histoire religieuse du XVIIe siècle en étudiant les destinées de l'église protestante de Strasbourg sous Louis XIV, vient d'écrire un chapitre non moins remarquable de l'histoire religieuse du XVIIIe siècle, en étudiant les destinées du culte catholique à Strasbourg de 1789 à 1802[1]. On trouvera dans ce livre singulièrement attachant la confirmation d'une vue émise par Quinet dans sa *Révolution* et précisée par M. Sorel dans le t. II de son bel ouvrage sur

1. *La Cathédrale de Strasbourg pendant la Révolution*. Études sur l'histoire politique et religieuse de l'Alsace. Paris, Fischbacher, 1888, petit in-12 de 659 p.

l'*Europe et la Révolution*, d'après laquelle la question religieuse a contribué plus que toute autre à amener la chute de la royauté, la guerre civile, l'anarchie et les violences de la Terreur. C'est la constitution civile du clergé qui a jeté Louis XVI dans les bras de l'étranger; c'est elle qui a allumé dans les cœurs des fureurs inexpiables. M. Reuss nous fait assister aux premières mesures contre les biens du clergé, puis à la prise de possession de la cathédrale et de toutes les églises par le clergé constitutionnel, à laquelle le prince-évêque de Rohan répond en fulminant des anathèmes, et le clergé réfractaire par des violences inouïes non seulement de langage, mais d'actes. A ces violences on répond par la persécution. Ce n'est toutefois qu'à la fin de 1793 que la Terreur commence vraiment à Strasbourg. Le clergé assermenté, qui depuis longtemps faisait cause commune avec le parti jacobin, abandonne alors les églises ou en est chassé, et le culte de la Raison est installé dans la vieille cathédrale gothique. L'installation du culte de la Raison est suivie aussitôt d'actes de vandalisme; ce sont d'abord les cloches, puis les portes, puis les grilles qu'on enlève, ensuite la chaire de Tauler, enfin les statues qu'on brise. Peu s'en fallut qu'on ne détruisit la flèche, « élevée par la superstition du peuple, qui rappelait les anciennes erreurs et que les Strasbourgeois avaient le tort de regarder avec fierté. » Au culte de la Raison ne tarde pas à succéder celui de l'Être suprême, ou plutôt la cathédrale n'est plus qu'un lieu de réunion publique où l'on prononce des discours dans les solennités patriotiques. Le récit du retour du culte catholique dans le vénérable sanctuaire n'est pas moins curieux. Dès le 10 thermidor, le catholicisme reparait, vivace et puissant, mais les violences, les excès des prêtres réfractaires revenus sur le sol français et ceux de leurs adeptes réveillent la persécution. En 1796, un très curieux essai de culte libre fut tenté dans la cathédrale par la *Confrérie marianique des bourgeois allemands*, et l'on vit des catholiques laïques et orthodoxes diriger ce culte d'un nouveau genre. En même temps l'église constitutionnelle se réorganisait avec plus d'ordre et de sérieux qu'elle n'en avait eu de 1790 à 1793 et elle eût peut-être là comme ailleurs fondé un établissement durable si le Concordat de 1801 n'avait rétabli une église à la fois papale et impériale. La figure la plus saillante du récit de M. Reuss est celle d'Euloge Schneider, l'ancien professeur de Bonn, que nous voyons figurer ici successivement comme vicaire de l'évêque constitutionnel Brendel, comme prédicateur, tribun, journaliste et accusateur public. M. Reuss s'est servi avec beaucoup de bonheur des articles de l'*Argos* de Schneider et de ses sermons pour faire revivre la physionomie de Strasbourg pendant ces temps si troublés.

G. Monod. Ch. Bémont.

P.-S. — Je ne saurais parler comme il convient de la *Bibliographie de l'histoire de France* que M. Gabriel Monod vient de faire paraître chez Hachette; l'éloge et le blâme pourraient paraître également malséants. Je puis dire cependant que cette Bibliographie est divisée en deux parties : 1° recueils et ouvrages généraux (sources auxiliaires, sources, travaux de seconde main, recueils de mémoires et périodiques); 2° histoire par époques (des origines à l'invasion des Francs; la Gaule, de l'invasion franque à l'avènement des Capétiens; la France sous les Capétiens directs; la guerre de Cent ans et la ruine de la féodalité; guerres d'Italie, renaissance et réforme, guerres de religion, lutte contre la maison d'Autriche; la monarchie absolue jusqu'en 1789). L'auteur a voulu mettre aux mains des étudiants pour la France un répertoire comme celui de Dahlmann-Waitz pour l'Allemagne : il n'a pas eu la prétention d'indiquer tout ce qui a paru sur l'histoire de France, mais seulement d'indiquer les travaux qu'il est vraiment utile de connaître, ceux qu'on n'a pas le droit d'ignorer. Commencée depuis longtemps, cette bibliographie a été mise sous presse en 1884 et elle vient seulement d'être terminée. De l'aveu même de l'auteur, c'est là un fait regrettable : une bibliographie doit être au courant. L'idéal serait qu'elle fût dressée en six mois, imprimée sans retard et livrée au public sur-le-champ. Il n'a pu en aller de la sorte; aussi M. Monod compte-t-il sur une seconde édition pour améliorer son ouvrage, sinon pour le refondre entièrement; l'utilité ou les défauts de pareils livres ne peuvent bien s'apprécier que par l'usage qu'on en fait. Tel qu'il est déjà, je crois pouvoir dire qu'il rendra de très grands services. M. Monod a trouvé parmi ses anciens élèves de zélés collaborateurs; il espère que les observations du public savant lui aideront à faire de son livre un instrument de travail de plus en plus perfectionné; c'est aux jeunes gens surtout qu'il s'adresse, à ceux que leur inexpérience bibliographique « oblige à de si longs tâtonnements et expose à tant d'erreurs; » ils lui en seront certainement reconnaissants.

Ch. B.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

The second punic war by the late Thomas ARNOLD, regius professor of modern history in the University of Oxford. Edited by William T. Arnold. Londres, Macmillan, 1886. In-8°, 435 pages et 8 cartes.

Ce livre posthume devait former les chapitres XLII-XLVII de l'Histoire de Rome du docteur Arnold. C'est la monographie la plus détaillée qu'on ait encore faite de la seconde guerre punique, un récit clair et attrayant, mais qui n'apporte rien de nouveau à la science. Certains points, comme la composition de l'armée d'Hannibal, sont à peine touchés. Le volume se termine par une quinzaine de notes ou plutôt de petites dissertations dont quelques-unes sont intéressantes et neuves : par exemple la discussion sur le passage des Alpes, où l'auteur se prononce pour le petit Saint-Bernard, les études sur l'autorité de Polybe comme géographe, sur les ruines d'Espagne, sur une des principales causes de la défaite d'Hannibal, son manque de matériel de siège et son inexpérience en cette matière.

Dr Joseph FELTEN. **Robert Grosseteste, Bischof von Lincoln,** ein Beitrag zur Kirchen-und Culturgeschichte des dreizehnten Jahrhunderts. Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1887, 112 p. in-8°.

Bonne monographie, intéressante et sensée. L'auteur n'apporte pas de documents nouveaux : la correspondance de l'évêque de Lincoln et celle d'Adam de Marsh, la Grande chronique de Mathieu de Paris sont les sources principales où il puise. Peu d'idées nouvelles aussi : il y a vingt ans que Charles Jourdain a montré la fausseté de l'opinion qui a fait pendant si longtemps de Robert Grossetête le précurseur de Wiclif et de la Réforme; les écrits sur lesquels on s'était fondé ou ne sont pas de Robert, ou bien ont été mal interprétés. Le témoignage de Mathieu de Paris est plus que suspect : le moine bénédictin de Saint-Alban était naturellement prévenu contre un prélat qui favorisait les Frères prêcheurs et les Franciscains, contre un évêque jaloux de ses prérogatives, sans cesse en lutte contre les monastères qui prétendaient se soustraire à sa juridiction. M. Felten a rendu justice à ce bref mais substantiel mémoire[1]. Il n'y change rien d'essentiel. On pourrait lui

1. Ce mémoire, inséré d'abord dans le *Bulletin de l'Académie des inscriptions*

reprocher de n'avoir pas assez approfondi le sujet, de n'avoir pas recherché, par exemple, quels pouvaient être les plans de réforme politique agités entre Robert Grossetête, Adam de Marsh et le comte de Leicester. Il n'en reste pas moins que cette biographie est fort estimable et qu'on peut y puiser en toute confiance.

Ch. B.

The governance of England, otherwise called The difference between an absolute and a limited monarchy, by sir John Fortescue; a revised text, edited with introduction, notes and appendices, by Charles Plummer. Oxford, Clarendon press (Henri Frowde), 1885. XXIII-387 p. in-8°.

Nous sommes bien en retard avec cet ouvrage; mais il n'est pas de ces œuvres de circonstance qu'on a oubliées six mois après leur apparition : un texte historique très intéressant et bien publié ne vieillit pas aussi vite.

Le « Gouvernement de l'Angleterre » paraît être la dernière production littéraire de Fortescue; elle a été rédigée entre 1471 et 1476, c'est-à-dire entre le second retour d'Édouard IV en Angleterre, événement qui marque la chute définitive du parti lancastrien, et la mort de Fortescue, de qui l'on entend parler pour la dernière fois en février 1476. A cette époque, Fortescue, né entre 1390 et 1400, était plus que septuagénaire. Son traité pourrait donc être le résumé d'une longue expérience politique, si les temps de révolution n'avaient encore plus souvent pour effet d'émousser les caractères que de former les jugements des hommes d'État. Serviteur zélé de la maison de Lancastre, fait prisonnier à la bataille de Tewkesbury, qui ruina les espérances de la Rose rouge, il se rallia promptement à la maison d'York; après avoir établi les droits des Lancastre à la couronne, il fut chargé par Édouard IV de démontrer ceux des York et se fit un titre auprès de son nouveau maître du zèle avec lequel il s'acquitta de cette tâche. Libéral sincère, il exposa la théorie du pouvoir royal en des termes qui ne pouvaient pas déplaire aux souverains qui ont organisé en Angleterre le nouveau régime monarchique (*New Monarchy*). Quoi qu'il en soit, un traité sur le système de gouvernement qui convient à l'Angleterre, par l'auteur du *De laudibus legum Angliae,* ne peut manquer d'être un document important pour l'histoire des idées politiques chez ce peuple qui a donné à l'Europe le modèle du régime parlementaire.

Ce traité n'était pas inédit : il a été publié en 1714 et en 1719 par M. John Fortescue Aland, qui devint plus tard lord John Fortescue de Credan; mais ces deux éditions sont devenues très rares. Une plus

et belles-lettres (1868), vient d'être réimprimé dans le volume des *Mélanges* de Ch. Jourdain. (Didot et Hachette, 1888.)

récente figure dans la collection des Œuvres complètes de Fortescue donnée par un de ses descendants, lord Clermont[1]; mais cette édition n'a pas été mise dans le commerce. M. Plummer n'aurait donc pas fait un travail inutile, alors même qu'il n'eût publié autre chose que le texte.

Le traité de Fortescue est divisé en 20 chapitres, dont voici l'analyse :

Chap. I : différence entre le *Dominium regale* et le *Dominium politicum et regale*. Dans le premier cas, le roi peut gouverner ses sujets par les lois qu'il leur donne lui-même, exiger d'eux des tailles et impositions sans leur consentement; dans le second cas, il ne peut gouverner que par les lois consenties par la nation, il lui faut son assentiment pour établir des impositions nouvelles. — Chap. II : pourquoi un roi gouverne-t-il *regaliter* et un autre *politice et regaliter?* Parce que, dans le premier cas, le royaume est une création du prince; ainsi Nemrod, Bélus, Ninus, etc. La volonté de ces princes fait la loi; quand le prince est bon, la loi est bonne, aussi des princes chrétiens ont-ils pu appliquer cette forme de gouvernement que résume l'adage latin : « Quod principi placuit, legis habet vigorem. » Mais, « quand l'humanité est devenue plus douce et mieux disposée à la vertu, de grandes communautés, telles que les compagnons qui vinrent en ce pays (en Angleterre) avec Brut, désireux de s'unir et de constituer un corps politique appelé royaume, choisirent ce Brut pour chef. Ce chef même et ses compagnons ordonnèrent que le royaume fût gouverné par des lois approuvées. En conséquence, cette loi a été appelée *politicum* et, comme elle est appliquée par un roi, *regale*. » — Chap. III : les conséquences du *Jus regale* et du *Jus politicum et regale*. On en jugera par une comparaison entre l'Angleterre et la France. « En France, les rois gouvernent *dominio regali*; cependant ni saint Louis, ni aucun de ses prédécesseurs n'avaient mis d'imposition sur le peuple sans l'assentiment des trois états dont la réunion ressemblait à la cour du parlement d'Angleterre; cet état de choses a duré jusqu'à la guerre anglaise. Alors les trois ordres du royaume n'osèrent plus se réunir; et, pour défendre le pays, les rois durent lever des tailles et des impôts sur le peuple sans son consentement, sauf les nobles dont ils craignaient le soulèvement. D'autre part, ne pouvant obtenir de service militaire que des nobles qui échappent aux impositions, ils ont dû recourir à des troupes étrangères. Tels sont les fruits du *jus regale*. Si l'Angleterre était soumise à cette loi, comme c'est une île et qu'il lui est difficile de faire venir des secours étrangers, elle serait la proie des autres nations conquérantes; c'est ce qui eut lieu au temps des Bretons. Mais, grâces à Dieu, cet état de choses a disparu

1. En 1869, sous le titre général : *Sir John Fortescue, knight; his life, works and family history*; 2 vol. in-4°. Le tome I contient la vie et les œuvres de Fortescue, le second l'histoire de la famille de Fortescue et de toutes ses branches. Notre traité, imprimé sous le titre : « De dominio regali et politico, » occupe les pages 445-474 du tome I.

depuis longtemps; le peuple jouit d'un grand bien-être et peut résister à tous ses adversaires. Voilà les fruits du *jus politicum et regale* sous lequel nous vivons. » — Chap. IV : comment ont grandi les revenus de la couronne de France. Le devoir d'un roi consiste en deux choses : 1° défendre son royaume par l'épée contre l'ennemi extérieur; 2° défendre son peuple contre l'injustice. C'est ce que ne fait pas le roi de France; il opprime ses sujets plus que n'auraient pu faire tous les malfaiteurs du royaume ensemble; cette conduite s'appelle tyrannie. Il a des revenus plus considérables que le roi d'Angleterre, mais ils ont une source impure, et c'est pourquoi la force de son royaume est détruite. Il ne faudrait pas que le roi d'Angleterre augmentât de la même façon ses revenus; il est cependant nécessaire que le roi ait en abondance de quoi mettre ses affaires sur un pied honorable.

Les chapitres qui suivent développent cette dernière proposition : dommage causé par la pauvreté du roi (chap. V); règlement pour les dépenses ordinaires de la royauté (chap. VI); dépenses extraordinaires de la royauté (chap. VII); si les revenus personnels du roi sont insuffisants, ses sujets doivent y ajouter (chap. VIII).

Outre les revenus assignés au roi pour faire face aux dépenses ordinaires, il faut que la fortune du roi soit supérieure à celle du plus grand seigneur d'Angleterre (chap. IX), car « le peuple ira vers celui qui pourra le mieux le soutenir et le récompenser. » Comment donc la couronne pourra-t-elle être mieux dotée? En révoquant les aliénations du domaine (chap. XI), coutume funeste qui a ruiné la royauté; le roi aurait dû récompenser les services de ses gens avec de l'argent, des charges, des pensions viagères. Le peuple lui accorderait volontiers un subside pour lui permettre de reconstituer ce domaine perpétuel et inaliénable; mais, si ce domaine était encore une fois aliéné, il faudrait un nouveau subside, ce qui tiendrait le pays en une perpétuelle pauvreté. On a bien dit (chap. XII) qu'il serait bon pour le roi que le peuple anglais fût aussi pauvre que celui de France, car alors il ne se révolterait pas aussi souvent qu'il l'a fait. Mais il faut se rappeler que la force de l'Angleterre repose sur ses archers qui ne sont pas riches; si on les rendait plus pauvres encore, ils n'auraient plus de quoi acheter des arcs, des flèches, des jaques; appauvrir le commun peuple, ce serait ruiner notre corps d'archers. En outre, si le peuple ne peut se soulever, comment pourrait-il repousser un grand seigneur rebelle? Il y a, il est vrai, l'exemple de la France (chap. XIII); aucun peuple dans ce pays n'a été plus pauvre que celui de Caux; là, les paysans se soulevèrent, nous prirent nos villes, nos châteaux, tuèrent nos capitaines et nos soldats; mais ils ont profité du moment où nous avions peu de troupes dans le pays; ce n'est donc pas la pauvreté qui empêche les Français de se soulever, c'est la lâcheté. Suit une phrase singulière plusieurs fois citée : « On a vu souvent en Angleterre trois ou quatre voleurs par pauvreté attaquer six ou sept personnes et les détrousser; on n'a jamais vu en France six ou sept voleurs assez braves pour détrousser trois ou quatre

hommes. Il est très rare que les Français soient pendus pour vol, car ils n'ont pas le cœur d'accomplir un pareil acte. Il y a plus d'hommes pendus en Angleterre pour vol et homicide en une seule année qu'il n'y en a dans sept ans en France pour les mêmes crimes. »

Pour décider à l'avenir des récompenses que le roi devra distribuer pour les services rendus, il sera bon d'établir un conseil (chap. XIV); le chap. XV expose comment ce conseil devra être composé et organisé, et le chap. XVI comment les Romains prospérèrent tant qu'ils eurent un grand conseil. Puis Fortescue donne des avertissements sur la façon de distribuer les offices de la royauté (chap. XVII); il expose comment on pourra donner les provisions (conrois) et pensions (chap. XIX), quel grand bien naîtra d'une solide dotation de la couronne (chap. XIX) : « Quand le roi aura recouvré tous ses domaines, s'il veut les établir et, comme on dit, les amortir, de telle façon qu'ils ne soient plus jamais aliénés sans l'assentiment du parlement, il deviendra le plus grand fondateur du monde. D'autres rois ont fondé des évêchés, des abbayes et autres maisons religieuses. Le roi aura fondé un royaume entier et l'aura doté de plus de possessions et mieux que ne le fut jamais aucun royaume chrétien..... S'il agit ainsi, chaque homme de ce pays sera plus joyeux, plus en sécurité, plus heureux dans son corps et dans ses biens..... Ce sera un collège où chanteront et prieront sans fin tous les hommes d'Angleterre, temporels et spirituels. Leur prière sera en ces termes : Je bénis N.-S. Dieu d'avoir envoyé le roi Édouard IV pour régner sur nous. Il a plus fait pour nous que n'ont jamais fait les rois d'Angleterre. Les maux qui se sont produits quand il a recouvré son royaume sont maintenant tournés par lui à notre bien et profit. Nous pouvons maintenant jouir de nos biens et vivre sous la justice, ce que nous n'avons pas eu de longtemps, Dieu le sait! »

Ce résumé de l'œuvre de Fortescue permet de reconnaître les sources où il a puisé ses inspirations. Il procède directement de saint Thomas et de Gilles de Rome; M. Plummer a encore noté d'étroites ressemblances avec le *De morali principum institutione* de Vincent de Beauvais et avec le *Compendium morale* de Roger de Waltham; il a eu entre les mains le manuscrit même de Vincent que Fortescue a suivi. Mais, d'autre part, Fortescue s'est réglé d'après les idées de son temps et de son pays. C'est un Anglais qui fait ces singulières comparaisons entre la tyrannie française et la liberté anglaise; c'est un jurisconsulte anglais qui veut rétablir la puissance royale à l'aide du parlement et de ce grand conseil chargé de protéger le domaine royal contre le roi lui-même. Enfin c'est le vieillard fatigué des révolutions qui demande à s'abriter, lui et ses concitoyens, sous un pouvoir fort; c'est un scolastique imbu de la loi anglaise qui commence à dévier vers la monarchie absolue.

Le traité de Fortescue a été rédigé en anglais. Il en existe dix manuscrits que M. Plummer a collationnés avec le plus grand soin. Son texte est établi avec un scrupule et une précision qui pourront servir de

modèle à plus d'un, à plusieurs des érudits, par exemple, qui sont chargés de publier des œuvres du moyen âge dans la collection du maître des rôles. Son introduction (p. 1-102) est divisée en trois parties : 1° de l'histoire politique de l'Angleterre sous les Lancastre et sous les York (1399-1483); 2° vie de sir John Fortescue; 3° ses écrits, ses opinions et son caractère. Le texte est suivi de notes critiques, qui auraient été mieux placées au bas des pages du texte lui-même, et de notes générales. Ces dernières occupent plus de la moitié du volume (p. 169-356); il se termine par un glossaire et un index très complet.

Les notes sont très instructives; elles constituent une sorte de tableau abrégé des idées et des institutions politiques de l'Angleterre aux XIVe et XVe siècles. On peut signaler celles qui exposent la constitution écossaise au moyen âge (p. 190); le budget royal des années 1411, 1421, 1433 (p. 210); l'organisation de la maison du roi et de la garde personnelle du souverain (p. 219 et 223); la piraterie anglaise et la flotte royale au XVe siècle (p. 233 et 234); les débuts de la diplomatie anglaise au XVe et au XVIe siècle (p. 252); la condition de la classe moyenne au XIVe et au XVe siècle (p. 286); l'organisation du conseil privé (p. 294-307); les grands officiers de la couronne (p. 326-334). Sur tous ces points, M. Plummer suit, précise ou complète le beau livre de Stubbs, dont il est un digne commentaire[1].

L'analyse de ce livre suffit pour montrer quelle en est l'importance. Il y aurait un traité fort intéressant à écrire sur le développement des idées politiques en Angleterre depuis le haut moyen âge, quelque chose comme l'ouvrage de M. Paul Janet dont M. Plummer s'est inspiré souvent. M. Plummer le tentera-t-il?

Ch. Bémont.

1. Voici seulement quelques rectifications de détail : p. XV, dans la liste bibliographique, il eût été bon de dire que le plus célèbre des ouvrages de Fortescue, le *De laudibus legum Angliae*, a été publié, avec une introduction en anglais, par Fr. Grégor, et avec des notes par A. Amos, à Cincinnati, en 1874; cette édition au moins est dans le commerce. — Page 1. Plus d'un lecteur français sera peut-être arrêté par un renvoi tout sec à « Bekynton's correspondence. » Il fallait faire entendre que c'est la correspondance officielle de Bekynton, évêque de Bath et Wells, qui a été publiée en 1872 par le Rév. G. Williams, dans la collection du maître des rôles sous le titre de *Memorials of the reign of Henry VI*. — Pages 64 et 86. Saint-Mighel en Barrois est aujourd'hui Saint-Mihiel. — Page 181. Pour Guillaume d'Auvergne, il fallait citer le travail de M. Noël Valois, le dernier et le plus complet sur le sujet. — Page 252, la collection des conciles est du père Labbe et non Labbé. Une note de la page 255 sur Clovis contient plusieurs faits erronés : on ne peut dire que Clovis ait été le petit-fils de Mérovée, car nous ignorons le lien de parenté qui unit Mérovée à Childéric, père de Clovis. En outre, le lieu où Clovis battit les Alamans n'est très probablement pas Zulpich (Tolbiacum); enfin Childéric III a été déposé en 751, non en 752. — Page 267. Le sel, dit M. Plummer, paraît avoir été imposé pour la première fois en 1331; il l'était déjà en 1318. En outre, M. Plummer n'a pas identifié le nom de Jean « Abbot of Laudun, » cité par Du Cange au mot *gabella*.

La Storia di Girolamo Savonarola e de' suoi tempi, narrata da Pasquale VILLARI, con l'aiuto di nuovi documenti. Nuova edizione, aumentata e corretta dall' autore. T. I, de XXXIX-533, CLXVIII pages in-8°. Florence, Lemonnier, 1887.

Personne assurément ne pensera qu'il soit trop tôt, en 1887, pour publier la seconde édition d'un ouvrage remarquable, dont la première date de 1861. Plusieurs même, sachant ce que le nom de l'auteur rappelle de talent et de science, penseront que c'est un peu tard. Mais les gros livres, plus encore que les petits, *habent sua fata*. Il ne suffit pas d'être l'historien le plus distingué de l'Italie actuelle, le plus lumineux, et je dirais, à cause de cela même, le plus français, si je ne craignais de déplaire à M. Villari, pour qu'un bon ouvrage d'histoire s'enlève comme un mauvais roman. Tout vient à point, dit-on, à qui sait attendre. Pour cette fois, le proverbe aura dit vrai.

Dès la première page de la préface on lit ces lignes : « Si aujourd'hui j'entreprenais d'écrire un livre sur Savonarola, je ferais sans contredit un travail très différent, quoique mon jugement sur le caractère et la valeur historique du personnage soit resté en substance le même. Mais maintenant je n'entends pas présenter au lecteur un livre nouveau; je veux au contraire reproduire l'ancien livre avec la physionomie qu'il eut dans le temps où il fut écrit, en y faisant seulement les corrections et additions nécessaires. »

J'avoue que je ne comprends pas. Si M. Villari croit qu'il ferait autrement son ouvrage aujourd'hui, c'est qu'il reconnaît soit que son esprit a mûri, soit que les documents publiés depuis sa première édition ont apporté du nouveau. Toutefois, il ne s'arrête point aux motifs de sa déclaration. Les documents publiés depuis vingt-cinq ans ne changent rien d'essentiel à la conception qu'il s'était faite de la vie et du caractère de Savonarole, et il invoque à cet égard l'autorité de son ancien disciple, notre regretté collaborateur M. Antonio Cosci. Il ne voit donc que « quelques corrections de détail à faire, quelques particularités dont il convient de tenir compte. »

C'est évidemment faire tort à cette ample moisson de pièces que le labeur italien a mises dans la circulation. Il en est de deux sortes qui permettent et même rendent nécessaire de modifier d'une manière sensible les jugements portés jadis par M. Villari. Les unes sont des dépêches que les orateurs de Milan, ennemis du *frate*, ceux de Ferrare, ses amis, et ceux de diverses petites cours adressent à leurs maîtres, et qui, suspectes ou non, ne permettent plus de voir en Savonarole l'homme presque impeccable qu'on avait voulu nous montrer. Les autres font connaître les rapports de la curie romaine avec la république florentine, et l'on y voit qu'Alexandre VI, quels qu'aient pu être d'ailleurs ses travers et ses vices, usa d'une patience incontestable, et qu'on pourrait presque appeler magnanime, dans cette lutte du chef de l'Église contre

un simple dominicain. L'obstination de ce dernier paraît bien plus folle qu'on ne le soupçonnait, et de lui comme de tant d'autres, tout en respectant la pureté de ses motifs, on peut bien dire qu'il fut l'artisan de son malheur.

Or, quiconque a lu l'ouvrage de M. Villari sait que le nom d'apologie ou de plaidoyer lui convient mieux que celui d'histoire. *Scribitur ad probandum*, rien de plus légitime et même de plus élevé, à condition que ce qu'on veut prouver soit la vérité et non une thèse. On a souvent comparé notre auteur à un avocat, et jamais comparaison n'a été plus juste. Que son héros soit Savonarole ou Machiavel, c'est toujours son client, et un avocat ne cherche point par amour du vrai si son client est ou non coupable, il cherche *per fas et nefas* à en établir l'innocence. Ce qui distingue M. Villari de ses confrères du barreau, c'est qu'à force de plaider l'innocence de Machiavel et de Savonarole, il a fini par y croire.

Voilà pourquoi je tiens pour regrettable que ces deux volumes n'aient pas été refaits. Si l'auteur en avait eu le courage, il aurait certainement modifié ses appréciations. Mais il annonce du moins des corrections et des additions. Voyons donc dans quelle mesure il a donné cette satisfaction à la critique.

Le premier volume, dans les deux éditions, contient les mêmes matières, je veux dire les trois premiers livres de l'ouvrage. Toute la différence est que, dans la première édition, tous les appendices étaient rejetés à la fin du deuxième volume, tandis que, dans la seconde, le premier volume ayant été publié avant que l'autre fût prêt, il a paru, et avec raison, convenable d'y comprendre les appendices et pièces se rapportant aux parties de cette histoire qui y sont traitées. C'est à peine, d'ailleurs, si une lecture attentive et comparative permet de reconnaître d'une édition à l'autre quelques changements sans importance dans le texte. Il y en a même qui étaient absolument nécessaires et qui n'ont pas été opérés. Je n'en fournirai qu'un exemple. A la page 21, note 1, M. Villari dit que le portrait de Savonarole attribué à Bartolommeo della Porta a été laissé par M. Ermolao Rubieri à ses héritiers. Cela est vrai; mais depuis 1861 ce chef-d'œuvre a passé au couvent de Saint-Marc. On l'y admire dans la cellule de Savonarole, et le guide Du Pays l'y signale déjà dans sa septième édition (1877). Cette négligence est si extraordinaire que j'en suis à me demander si ce n'est pas moi qui me trompe, si je ne suis pas dupe d'une illusion. Je crois pourtant être sûr d'avoir vu de mes yeux, en 1851, ce beau portrait chez M. Rubieri, et de l'avoir retrouvé à Saint-Marc en 1877.

Veut-on s'assurer que les additions de M. Villari ne peuvent pas être considérables? Un simple rapprochement de chiffres y suffira. Le texte du premier volume compte, dans la première édition, 486 pages in-12, dans la seconde 533 pages in-8°. En tout, une différence de 47 pages. De l'in-12 à l'in-8°, on le sait, il y a peu de différence quant au nombre des lignes : il passe de 38 à 42. En tout donc 1,942 de plus. Presque

tout ce supplément est dans les notes, et rien de plus naturel : puisqu'on reculait à remanier le texte, il fallait bien, dans les notes, mentionner, au besoin analyser ou discuter les documents nouveaux, ne fût-ce que pour qu'il y eût une raison de préférer la seconde édition à la première. Mais on voit où le bât nous blesse. Si les documents indiqués dans les notes apportent du nouveau, il est regrettable de n'en pas trouver trace dans le texte. Le texte a des rides, et la fontaine de Jouvence, en coulant à ses pieds, ne le rajeunit point.

Si l'on veut bien remarquer maintenant que les documents des appendices occupent 158 pages dans la seconde édition et que les documents de la première, qui peuvent être regardés comme correspondants parce qu'ils se rapportent aux trois premiers livres, occupaient 138 pages, soit une différence de 20 pages, il résulte que les notes supplémentaires mises au bas de 533 pages de texte n'en forment ensemble que 27. On avouera que c'est peu. Dans ses appendices, M. Villari publie quelques pièces qui n'avaient pas encore été imprimées, mais uniquement parce qu'on les avait jugées sans importance, car on les connaissait pour la plupart. C'est de celles-là qu'il est permis de dire qu'elles ne modifient en rien ce qu'on savait.

Je pourrais me borner là. Peut-être cependant n'est-il pas hors de propos d'indiquer quelques-uns de nos *desiderata*, au point de vue tant de la méthode critique que des jugements portés.

1° M. Villari cite avec précision les documents; pourquoi donc néglige-t-il d'en faire autant pour les auteurs? Ils sont connus, doit-il se dire. A la bonne heure. Pourtant à qui et à quoi peut-il servir de lire au bas des pages leurs noms : Nardi, Guicciardini, Sismondi, Michelet, ou tout au plus, quelquefois, par caprice, le nom de l'ouvrage, sans indication du volume et de la page, du livre et du chapitre? Quelle garantie en résulte pour les assertions émises, et quel moyen de vérifier sans de longues recherches, devant lesquelles reculera un lecteur affairé ou pressé?

2° Quant aux ouvrages récemment imprimés, par exemple le *Diario* de Luca Landucci, les *Diarii* de Marin Sanuto (ces derniers toujours en cours de publication), le *Bessarion* de M. Vast, etc., je les vois bien indiqués en note, je ne vois pas qu'il en ait été tiré parti.

3° C'est très résolument, nous le savons déjà, que M. Villari ne change rien à ses jugements sur Savonarole. Ce n'est pas ici le lieu de discuter en détail les modifications qui m'auraient paru nécessaires. Notre auteur a sans doute raison de voir dans son héros le champion du christianisme et de la morale dans les temps immoraux de la Renaissance; mais il n'aurait pas dû oublier de dire que cette défense contre ceux qui avaient officiellement la charge de la prendre a quelque chose de séditieux, d'équivoque, de louche, qui est un grand élément pour expliquer la vie et la mort de Savonarole. Je voudrais aussi voir M. Villari plus difficile en fait de témoignages. Pour prouver que la prédication de Savonarole était bonne, éloquente, il cite le jugement favorable

qu'en portent Cerretani, un contemporain encore inédit, tant on lui accorde peu d'importance, et Guicciardini. Il est bien clair que Savonarole a plu aux gens qui allaient l'entendre, sans quoi son règne passager ne s'expliquerait pas. Mais ce suffrage peut-il être de quelque poids aux yeux de la critique littéraire?

4° Il y a des points controversés sur lesquels, dans sa première édition, M. Villari avait pris une position à notre avis intenable. Il prétend toutefois s'y maintenir. Ainsi il s'obstine à nier que Savonarole fût l'ennemi de la Renaissance. A l'entendre, le *frate* voulait seulement y ajouter ce qui y manquait, la vertu chrétienne. Mais quand, pour faire triompher cette vertu, on fait brûler les chefs-d'œuvre qu'on y juge contraires, on est le champion du progrès à la manière de M. de Bonald, demandant qu'on ne publiât plus que des éditions expurgées de nos grands classiques, ou de M. de la Rochefoucauld, surintendant des théâtres, exigeant que les maillots des danseuses passassent du rose au vert. M. Villari ne voit pas, ou du moins il ne fait pas voir que son héros est un attardé du moyen âge, un disciple de saint Thomas d'Aquin égaré dans un siècle de Renaissance.

Ainsi encore, sur la question de l'entrevue qu'eut Savonarole avec Laurent de Médicis mourant, M. Villari a tout le monde contre lui, depuis Politien jusqu'à Ranke, sauf, bien entendu, les biographes apologistes du *frate*. Il n'en reste pas moins inébranlable. Il ne veut pas qu'on ajoute foi à Politien, parce qu'il est ami de Laurent, mais il veut qu'on ajoute foi à Cinozzi, à l'auteur anonyme d'une biographie latine, quoiqu'ils soient amis de Savonarole. Comme dernier argument, il allègue un article de feu M. Rubieri qui contredit Politien. La belle autorité! M. Ermolao Rubieri, bon versificateur, passable dramaturge, n'avait pas l'ombre de sens historique. Dans son drame sur Savonarole, comme on lui reprochait avec surprise d'avoir fait de lui un précurseur de la Réforme : « Je l'ai pris ainsi! » répondait-il ingénument. C'est justement de l'avoir pris ainsi qu'on le blâmait.

5° Passe encore d'être partial pour son héros; mais pourquoi être si dur pour les Français? Quand M. Villari trouve dans Cerretani cette assertion, assez comique au bout d'une plume italienne, que les Français et les Suisses, quoique armés, tremblaient comme des femmes, il n'a garde d'omettre ce précieux détail, qui rappelle Massimo d'Azeglio et sa *Disfida di Barletta;* mais quand il trouve dans Luca Landucci, l'épicier, que nos soldats respectaient les femmes au point de ne leur pas même adresser des propos inconvenants, il n'a garde de citer ce témoignage si fort à l'honneur de nos barbares pères. Le vrai, qu'il aurait fallu dire, c'est que Charles VIII craignait, pour employer ses propres paroles, *furor populorum,* et les Italiens la *furia francese.* Renvoyons, si vous voulez, les deux peuples dos à dos, mais c'est un minimum, et M. Villari ne consent pas à nous l'accorder. Que voulez-vous? Les Italiens ne se sont pas encore suffisamment vengés de Magenta et de Solferino.

Nous regrettons que M. Villari n'aime pas un peu plus la France et les Français, car nous professons pour son talent et son savoir une estime dont les observations mêmes qui précèdent sont une preuve. L'ouvrage est excellent; nous l'aurions souhaité meilleur encore, puisque c'était possible. Tel qu'il est, en sa seconde édition, son grand avantage sera de n'être plus introuvable pour les acheteurs.

P.

Cet article était depuis longtemps rédigé et remis quand a paru le second volume de M. Villari. Je n'ai rien à retirer de ce qui précède : il ne me reste qu'à ajouter quelques mots. 261 pages de texte, 299 de documents, tel est le bilan de ce second volume. Les documents sont pour la plupart les mêmes que dans la première édition. Il y a pourtant quelques lettres nouvelles de Paolo Somenzi, de Francesco Tranchedino, orateurs de Milan, l'un à Florence, l'autre à Bologne, et de deux ou trois autres personnages. M. Isidoro del Lungo ayant publié dans l'*Archivio storico italiano* les dépêches de Somenzi, l'idée est heureusement venue à M. Villari de faire exécuter des fouilles dans les archives milanaises, ce qui lui a permis de compléter la publication de son prédécesseur.

M. Villari est trop honnête pour supprimer des textes qui dérangent peu ou prou son point de vue; mais il est trop convaincu d'avoir raison pour le changer. Sur l'épreuve du feu, par exemple, il maintient ses positions, à la grande surprise de M. Alessandro Gherardi, qui, dans la seconde édition qu'il vient de publier de ses Documents au sujet de Savonarole (p. 215), ne parvient pas à s'expliquer comment la première édition, qui contenait des pièces irréfragables, n'a pas déterminé M. Villari à faire quelques concessions à l'évidence. Être immuable comme Charles X, infaillible comme Pie IX, c'est fort bien ; mais pourtant contre les dates ! Est-il possible de persister à soutenir qu'en 1498 le 7 avril était un lundi? Il n'y a qu'à consulter l'*Art de vérifier les dates* pour s'assurer que c'était un samedi.

Il va sans dire dès lors qu'aux choses d'évidence moindre, M. Villari reste encore plus intransigeant. Le malheur est qu'on ne pense pas à tout, et que les textes qu'il cite se retournent quelquefois contre lui. Ainsi il reproche à un de ses devanciers l'erreur *gravissimo* d'avoir dit que Savonarole ne fut point brave devant la peste. Il aurait pu se rappeler que personne ne l'était alors en Italie, et que ce n'était par conséquent pas un grand crime. Il aime mieux dire que son héros étant excommunié ne pouvait *andare attorno a prestare i sacri ufficii* (II, 40). C'est oublier que Savonarole continuait de dire la messe à San Marco, que ses fidèles y assistaient, qu'ils auraient très volontiers reçu les sacrements de sa main, et que ses adversaires eux-mêmes, malades ou gardes-malades, n'auraient eu garde de refuser les secours temporels qu'il leur aurait apportés. Si indiscutable que cela nous paraisse, je n'aurais point l'espoir de persuader M. Villari; mais quoi ! c'est lui-

même qui me fournit des armes : il écrit ailleurs (t. II, p. 109, note 2) la phrase suivante : « Un des arguments sur lesquels Savonarole revint souvent dans ses sermons, c'est le caractère *indélébile* du prêtre. — Le pape, disait-il, ne peut l'ôter ; on le porte jusqu'en enfer ; l'excommunication ne rend pas inefficace l'administration des sacrements. Telle est l'opinion de saint Thomas. » Inutile de discuter plus longtemps ce point, n'est-ce pas?

Sur bien d'autres encore nous pourrions présenter des observations critiques. C'est, nous l'avons déjà dit, mais il faut le répéter, que M. Villari est un avocat et non un juge. Il l'est avec toutes les conséquences de son rôle et de l'attitude qu'il lui impose : des pièces qui le gêneraient il ne souffle mot dans son texte. Nous avons dit l'étonnement de l'impartial M. Gherardi. Nous pourrions rappeler pareillement celui d'un des meilleurs élèves de l'éloquent Napolitain, M. Antonio Cosci, trop tôt ravi aux lettres. M. Cosci ne comprend pas que son maître s'obstine à montrer, dans la seigneurie qui s'empara de Savonarole et qui le fit périr, un acharnement que démentent les actes, car le supplice lui fut imposé et elle avait tout fait pour éviter d'en venir à cette extrémité.

Toutes ces réserves n'empêchent pas de reconnaître que le *Savonarola* de M. Villari, quoique trop peu modifié, quoique inférieur à son *Machiavelli*, est une œuvre importante, capitale, par le talent lumineux de l'auteur, comme par les copieux documents qu'il a su trouver et produire.

KOSER. **Friedrich der Grosse als Kronprinz.** Stuttgard, Cotta, 1886, in-8°, 267 p.

M. Koser, qui travaille depuis longtemps aux publications de l'Académie de Berlin et à celles des Archives de Prusse sur Frédéric II, a réuni en un récit suivi et composé tout ce qu'il a recueilli sur les années de jeunesse du roi. Ce récit est intéressant ; il s'adresse au grand public ; il est présenté sans aucun appareil d'érudition, ainsi que l'habitude tend à s'en établir chez les historiens prussiens. Les notes très solides de M. Koser sont rassemblées à la fin du volume. Relevons parmi les épisodes approfondis et, pour quelques-uns, renouvelés en quelque sorte par M. Koser, l'étude sur les idées politiques du prince royal, et notamment l'histoire du fameux écrit : *Considérations sur l'état présent de l'Europe, en* 1738, dont le sens ironique, souvent méconnu en France, avait été bien dégagé par M. Duncker.

Noël VALOIS. **Inventaire des Arrêts du Conseil d'État. Règne de Henri IV.** T. I. Paris, 1886. Impr. nat. In-4°, CLII-482 p. (Inventaires et documents publiés par la Direction générale des Archives nationales.)

Tandis que le Parlement et la Chambre des comptes ont conservé la série presque complète de leurs actes, les anciennes archives du Conseil du roi sont aujourd'hui perdues. L'ordonnance du 16 novembre 1318 prescrivait aux notaires du roi de recueillir les principales décisions du Conseil et, en 1321, un clerc du roi, Pierre Barrière, rédigeait déjà un journal des délibérations; mais ces précieux documents ont disparu et on est obligé de descendre près d'un siècle et demi pour trouver le texte le plus ancien, un fragment du journal original du Conseil pour les mois compris entre mars et juin 1455. Viennent ensuite quelques pièces relatives aux séances des 9, 10, 11 et 21 décembre 1483, une copie de Baluze contenant le compte-rendu de trente-trois séances (4 mars au 24 juillet 1484), un registre original de procès-verbaux incomplet allant du mois d'août à la fin de décembre de la même année, un volume de transcriptions d'arrêts rendus entre 1547 et 1554. Il faut arriver jusqu'en 1563 pour trouver des têtes de séries qui présentent encore bien des lacunes. Ce sont d'abord des analyses d'arrêts du Conseil privé rendus entre le 3 janvier 1563 et le 13 août 1578, qui forment un volume de la bibliothèque de Dijon, puis des registres de transcriptions d'arrêts du Conseil privé (1563-1567), du Conseil des parties (1563-1569) et du Conseil des finances (1566-1672) conservés à la Bibliothèque nationale. Le règne de Henri III est également représenté par un petit nombre de résultats originaux et de volumes de copies fort incomplets. Sous Henri IV, les lacunes deviennent moins considérables et, si les pièces des Conseils du roi sont encore disséminées, c'est aux Archives nationales que se trouve le plus grand nombre de minutes et de transcriptions. A partir de Louis XIII, les différentes séries d'arrêts se poursuivent sans interruption jusqu'en 1791 et forment une des collections les plus importantes de l'hôtel Soubise. Ce fonds, où sont consignés les principaux faits de l'histoire administrative des deux derniers siècles, a été jusqu'ici fort peu exploré. L'insuffisance des tables manuscrites qui en ont été dressées y rend les recherches très difficiles; elles sont même impossibles quand on remonte aux règnes de Henri IV et de Louis XIII pour lesquels il n'existe pas de répertoire. Aussi M. le marquis de Laborde fit-il comprendre, dès 1857, un inventaire des arrêts du Conseil d'État dans le programme des publications que devait entreprendre la Direction générale des Archives, et un archiviste, M. Gorré, prépara un inventaire des arrêts du Conseil d'État pendant la période de la Ligue (1591-1593), dont l'impression fut commencée en 1869. Les événements de 1870 et de 1871 suspendirent cette publication dont le caractère trop restreint ne répondait pas au but qu'on s'était proposé. On sentait aussi de plus en plus la nécessité de combler les lacunes que présentait la collection des Archives à l'aide des docu-

ments de la Bibliothèque nationale et de constituer ainsi un répertoire complet de tous les actes du Conseil pendant une période de son histoire : le règne de Henri IV fut choisi pour point de départ. Après six ans d'interruption, ce travail fut repris par M. R. de Lasteyrie sur un plan nouveau dû en grande partie à l'initiative de deux chefs éminents de la section administrative, de M. Boutaric et surtout de M. Jules Tardif qui considérait cet inventaire comme la pierre d'attente d'une série de publications destinées à faire connaître au public les richesses d'une section jusqu'ici si négligée[1]. M. R. de Lasteyrie s'occupait activement de rechercher les minutes et les transcriptions conservées au département des manuscrits, en même temps qu'il poursuivait le relevé des arrêts déposés aux Archives, quand la nomination de ce savant archéologue à une des chaires de l'École des chartes vint encore une fois menacer de compromettre cette publication. Heureusement M. R. de Lasteyrie trouva un successeur dans M. Noël Valois, qui lui avait déjà prêté son concours pour le dépouillement des collections de la Bibliothèque nationale, et qui a pu, grâce à un travail opiniâtre, mener à bonne fin cette entreprise tant de fois interrompue. Le premier volume qu'il vient de faire paraître et qui représente environ la moitié des actes du Conseil d'État pendant le règne de Henri IV renferme l'analyse de 5,712 arrêts.

M. Valois a joint à son inventaire une table alphabétique des noms de lieux et de personnes, dressée avec le plus grand soin, et une savante introduction qui éclaircit un grand nombre de points restés obscurs dans l'histoire administrative de l'ancienne monarchie. Il s'était du reste préparé à ce travail par de remarquables mémoires sur certaines périodes de l'histoire du Conseil, notamment pendant la captivité du roi Jean et la minorité de Charles VIII. Cette étude historique, qui s'étend depuis les origines du Conseil du roi jusqu'à la fin du règne de Henri IV, est divisée en deux parties : la première offre le tableau des divers démembrements du Conseil (Grand Conseil, Conseil des affaires, Conseil des parties, Conseil des finances); les chapitres de la seconde partie sont consacrés au personnel du Conseil, à ses attributions, à sa procédure, à l'histoire de ses archives.

Le Conseil du roi dérive, comme le Parlement et la Chambre des comptes, de l'ancienne cour du roi; mais, si la scission est déjà marquée à la fin du règne de saint Louis entre la commission financière et la cour de justice, la distinction est à peine sensible entre ce dernier corps et le Conseil, jusqu'au XIVe siècle, ainsi que l'indiquent le règlement de l'Hôtel du 23 janvier 1286 et surtout les termes du serment prêté par les gens du Conseil. M. Valois en a fort heureusement retrouvé la vraie formule, au lieu du *juramentum fidelitatis* des vassaux que M. Boutaric avait pris à tort pour le serment des conseillers du roi. L'emploi cons-

1. *Bibl. de l'École des chartes*, 1884, t. XLV, p. 462. — *Revue historique*, 1883, t. XXI, p. 229.

tant, à partir de 1303, des expressions *Consilium, Magnum consilium,* pour désigner plus spécialement le Conseil de gouvernement, est un signe que la distinction des trois sections originaires de la cour du roi s'accentue davantage. Mais, malgré leur séparation, il reste toujours des traces de la communauté d'origine. On lit ainsi, au bas d'un grand nombre d'actes : « *Par le Conseil estant dans la Chambre du Parlement.* — *Par le Conseil estant en la Chambre des comptes,* » mentions que l'on interprète d'ordinaire comme indiquant une réunion temporaire du Conseil soit au Parlement, soit à la Chambre des comptes. M. Valois s'élève avec raison contre cette explication invraisemblable. Il établit d'une façon péremptoire que ces expressions désignent tout simplement le Parlement ou la Chambre des comptes. Parmi les nombreux exemples qu'il cite à l'appui de ce fait, voici un des plus frappants : lorsque l'hommage d'un vassal de la couronne était rendu au bureau de la Chambre des comptes à la personne du Président, les lettres de foi et hommage portent constamment : « *Par le Conseil estant en la Chambre des comptes;* » or il ne peut être question ici que de cette cour. L'ancienne opinion qui a eu si longtemps cours en diplomatique n'est donc plus vraie que dans le cas où la formule finale indique les noms des conseillers qui se sont joints aux officiers du Parlement ou de la Chambre des comptes ou indique un déplacement effectif du Conseil. Du reste, la séparation de ces différents corps était bien moins marquée dans la pratique qu'on ne le croit généralement. Des membres du Parlement et de la Chambre des comptes avaient entrée au Conseil. Ce fut d'abord l'effet d'une faveur spéciale; mais Henri III accorda voix délibérative aux présidents du Parlement de Paris, de la Chambre des comptes et des Parlements de province (Règlement du 11 août 1578). De leur côté, les gens du Conseil prétendaient avoir droit de siéger dans les cours souveraines. Le Parlement combattit vivement cette prétention pendant le XIVe et le XVe siècle; mais il dut céder à la fin du XVIe siècle.

La première transformation du Conseil appartient à la période qui suit la mort de Philippe le Bel. Les textes emploient alors les termes de « Conseil étroit, » « Conseil du mois, » « Grand Conseil, » qui ont embarrassé les historiens. M. Valois paraît avoir résolu cette question. L'expression « Conseil étroit, » qui apparaît en décembre 1314, désigne le Conseil du roi épuré à la suite de la réaction aristocratique qui marqua l'avènement de Louis le Hutin; à partir de 1318 et de 1319, il est fréquemment appelé « Conseil du mois, » à cause des réunions mensuelles prescrites par le nouveau règlement. Le Conseil du mois disparaît à la fin de l'année 1320, pour faire place à une assemblée réunie à intervalles irréguliers et qualifiée de *consilium majus,* mais dont la composition rappelle celles du Conseil du mois de 1320 et du Conseil étroit de 1316, en tenant compte des variations dues aux nécessités de la politique ou à l'absence des grands seigneurs.

Sous Philippe de Valois apparaît une nouvelle dénomination, le « Secret Conseil, » qui marque un premier essai de démembrement du

Conseil. On avait cru jusqu'ici sur la foi de Laurière que c'était un Conseil supérieur de gouvernement composé de cinq membres. M. Valois montre encore le peu de fondement de cette opinion. Le secret Conseil n'est autre chose qu'une commission sédentaire du Conseil chargée depuis 1347 environ de l'expédition des affaires courantes pendant que le grand Conseil suivait le roi. Cette commission, qui a compté jusqu'à dix-sept membres et qui se composait principalement d'anciens présidents de la Chambre des comptes ou d'anciens trésoriers de France, s'occupait principalement de questions de finances. L'institution du secret Conseil ne paraît pas avoir survécu au règne de Philippe VI; mais cette tentative eut pour résultat de fixer de plus en plus le siège du Conseil à Paris.

Jusqu'à la fin du xve siècle, le Conseil du roi ne subit que des modifications passagères; c'est à cette époque seulement que remonte le premier démembrement durable de ce corps. Une branche s'en détache alors pour former une cour suprême de justice sous le nom de grand Conseil.

Le Conseil du roi n'avait jamais cessé d'exercer des fonctions judiciaires; mais, pendant les troubles qui suivirent la démence de Charles VI, chacun des partis s'efforça de réserver la connaissance des procès au grand Conseil dont la composition variait au gré des factions. Le nombre des affaires portées au Grand Conseil s'était tellement accru sous le règne de Charles VII que, trois jours par semaine, il se tenait un Conseil de justice présidé par le chancelier et ayant déjà un personnel distinct. Charles VII s'efforça de faire rentrer cette juridiction dans les limites de sa compétence habituelle, en écartant les contestations en matière d'impôts et les débats de partie à partie; mais ces tentatives restèrent sans effet et, sous Louis XI, la section judiciaire du Conseil prit un nouvel essor. Les recherches de M. Valois établissent que c'est à ce règne qu'il faut reporter la constitution du Grand Conseil que tous les historiens regardent jusqu'ici comme créé de toutes pièces le 2 août 1497. A la mort de Louis XI, la nouvelle juridiction a son organisation complète : elle est présidée par le chancelier; si elle compte dans son sein des membres du Conseil proprement dit, elle a aussi son personnel distinct, des clercs et des magistrats qui ne font partie d'aucun autre corps, un procureur général du roi au Grand Conseil et des procureurs chargés de représenter les parties. Elle enregistre et publie des ordonnances; elle reçoit en même temps que le Parlement des lettres adressées par le Conseil du roi. Elle a aussi des attributions distinctes quoique mal délimitées : elle connaît des conflits de compétence, des recours formés contre les officiers du roi, des contestations relatives aux fiefs et surtout aux bénéfices. Cette compétence spéciale du Grand Conseil dans les questions ecclésiastiques qu'il garda pendant toute sa durée explique son extension sous Louis XI : pour vaincre la résistance du Parlement à la révocation de la Pragmatique sanction de Bourges, ce prince transporta au Grand Conseil la connaissance des matières bénéficiales. Peut-

être aussi était-il disposé à grandir une juridiction docile devant laquelle il pouvait renvoyer les procès ayant un caractère politique.

Le Grand Conseil rencontra dès sa naissance une vive opposition. L'abus qui avait été fait des évocations dans les dernières années du règne de Louis XI amena de nombreuses réclamations dans le sein des états de Tours en 1484. Le gouvernement, pour répondre à ces vœux, promit de restreindre l'usage des évocations et d'exiger l'avis préalable du Grand Conseil et du Conseil étroit. Ce n'était là qu'une hostilité passagère : le Grand Conseil avait un ennemi plus redoutable dans le Parlement qui, dès l'avènement de Charles VIII, se refusa à exécuter les lettres d'évocation. La connaissance des matières bénéficiales et des procès relatifs à la possession des offices était le terrain de la lutte; elle fut vive et le gouvernement dut céder.

L'ordonnance du 2 août 1497 donna au Grand Conseil son organisation définitive : elle porta à dix-sept le nombre des conseillers ordinaires, érigea leurs charges en titre d'office et fit ainsi passer le Grand Conseil au rang des cours souveraines; c'est ce qui explique comment on a pu si longtemps faire remonter à cet acte l'origine de l'un des grands corps judiciaires de l'ancienne France.

De tout temps il y eut dans le Conseil un certain nombre de membres auxquels les rois accordaient une confiance particulière et qu'ils consultaient sur les affaires politiques les plus importantes. Dès le règne de Jean le Bon, on remarque l'emploi d'une dénomination spéciale pour désigner ce petit nombre de conseillers intimes (« Grand et Secret Conseil, » « Principal Conseil, » « Plus spécial Conseil »).

Ce petit Conseil politique s'organise seulement sous François Ier, vers 1526 : il s'appelle alors « Conseil des affaires » ou plus brièvement les « Affaires; » il se tient au lever du roi; on s'y passe de secrétaire et les questions les plus graves y sont traitées sans que rien ne transpire. L'importance de ce Conseil grandit sous Henri II ; le chancelier et un secrétaire des commandements y assistent pour dépouiller la correspondance diplomatique; c'est là que se prennent toutes les grandes mesures administratives ou politiques. La régence de Catherine de Médicis amena dans la composition du Conseil des affaires des modifications qui lui firent perdre le caractère intime qu'il avait eu jusque-là : elle en ouvrit l'accès non seulement aux princes du sang et aux cardinaux, mais encore aux secrétaires d'État, au trésorier de l'Epargne, aux intendants et au contrôleur des finances. Dans les affaires les plus importantes, le Conseil ne comprenait plus que le roi, la reine mère et le duc d'Anjou. Henri III se montra plus réservé que sa mère et, s'il fut parfois obligé de laisser entrer aux « Affaires » de grands personnages, il les tenait le plus possible à l'écart et préférait soumettre ses doutes à quelques-uns de ses confidents comme d'Épernon et Joyeuse. Sous Henri IV, le Conseil des affaires ne se tint plus au lever du roi, mais dans la matinée. Les secrétaires d'État n'en faisaient plus partie et le roi variait la composition du Conseil suivant la nature des affaires.

L'extension du Conseil des affaires eut pour conséquence le déclin rapide du Conseil proprement dit ou Conseil privé. S'il intervient quelquefois dans les négociations diplomatiques du temps de Henri II, s'il conserve encore quelques attributions militaires sous Charles IV, il perd toute son importance politique à partir de Henri III et de Henri IV et se voit confiné dans le domaine de l'administration.

L'institution du grand Conseil de la justice dans les dernières années du xve siècle eût dû, ce semble, écarter pour toujours le Conseil du roi de l'administration de la justice; mais ce résultat ne fut pas atteint et on vit au contraire se former au sein de ce corps une section du contentieux, qui se maintint en dépit de toutes les oppositions : ce fut le « Conseil privé » ou « Conseil des parties. » Cette nouvelle section apparaît sous le règne de François Ier et l'influence du chancelier Poyet n'y aurait pas été étrangère. On trouve ainsi, dès 1535, un procureur général du roi en son Conseil privé. L'emploi fut supprimé en 1555, mais le règlement du 30 oct. 1557 donna au Conseil des parties sa consécration légale et décida qu'il y aurait deux séances par semaine consacrées à l'examen des affaires des particuliers; les maîtres des requêtes de l'Hôtel, les secrétaires d'État, les trésoriers de France, les généraux des finances avaient entrée aux séances. Sous les fils de Henri II, la section judiciaire prend le nom qu'elle gardera désormais de Conseil des parties, et depuis Henri IV le nombre croissant des affaires l'oblige à tenir trois séances par semaine. L'activité de cette juridiction nouvelle se manifeste par de nombreux arrêts de cassation, de règlements de juges, par des arrêts rendus sur appels interjetés contre les arrêts de la Chambre des comptes ou du Parlement, par des décisions en premier et dernier ressort dans les procès relatifs aux offices royaux, aux bénéfices ou aux différends soit entre protestants et catholiques, soit entre Français et étrangers. Dans le plus grand nombre de ces cas, l'intervention du Conseil n'était justifiée ni par la qualité des parties, ni par l'importance de l'affaire.

Les progrès constants du Conseil des parties ne manquèrent pas de soulever les plus vives réclamations dans les États d'Orléans (1560), de Blois (1576 et 1588), dans l'Assemblée des notables de Rouen (1596) et de susciter l'opposition du Parlement et du Grand Conseil. La royauté dut d'abord céder et donner gain de cause au Parlement. Les règlements de 1578 et de 1579 renvoyèrent au Parlement et au Grand Conseil toutes les affaires qui n'auraient pas été retenues par ordonnance expresse et rendirent au Grand Conseil la connaissance des récusations et des matières bénéficiales. L'ordonnance de Blois, complétée par le règlement de 1581, supprima même le nom de Conseil des parties. Mais les évocations n'en subsistèrent pas moins et Henri IV était encore obligé de les combattre par l'édit de janvier 1597. Le roi était alors disposé à faire disparaître définitivement cette juridiction superflue; Sully fut chargé d'étudier les moyens : la mort de Henri IV ne permit pas de réaliser ces projets. Trop de personnes d'ailleurs étaient intéressées au maintien

de l'état de choses pour que Henri IV et son ministre eussent pu réussir. A côté des maîtres des requêtes, il y avait les greffiers, les huissiers, les « procureurs au Conseil du roi, » qui s'étaient habitués à voir dans le Conseil des parties une source de gros revenus; il fallait encore compter avec une classe de plaideurs qui avaient le plus grand intérêt au maintien de cette juridiction : c'étaient les fermiers des impôts, les partisans qui, grâce aux évocations, pouvaient braver les tribunaux ordinaires et se livrer à toutes les concussions. Le Conseil privé ou des parties se maintint donc sous forme de section spéciale avec des jours de séances et des attributions distinctes; seulement son personnel se confondait avec celui du Conseil d'État.

Le Conseil du roi n'est pas non plus resté étranger à l'administration financière. Au XIVe siècle, quand la Chambre des comptes joue le principal rôle, c'est le Conseil du mois qui examine l'état des dépenses du Trésor. Sous le nom de Conseil secret, il hérite des attributions financières de la Chambre des comptes qu'il partage avec les trésoriers de France et les généraux sur le fait des aides. Il semble qu'il y ait eu déjà sous Charles VII et Charles VIII une sorte de Conseil des finances; mais ce Conseil se montre encore plein de réserve et la plupart du temps il renvoie les requêtes en matière de finances à l'examen des trésoriers de France ou des généraux des finances. C'est seulement à partir de François Ier que les questions de finances commencent à tenir une place importante dans les travaux du Conseil. L'élévation de Semblançay avait relégué au second plan trésoriers de France et généraux. Après sa chute, sa succession fut partagée entre le Conseil et le trésorier de l'Épargne.

L'organisation du Conseil des finances comme section distincte ne date que de la régence de Catherine de Médicis; elle décida que le Conseil consacrerait exclusivement aux finances une séance par semaine; ce Conseil, qui devait se tenir dans la chambre et en présence du roi, comprenait, outre les membres du Conseil des affaires, les secrétaires d'État, le trésorier de l'Épargne, un secrétaire des finances et deux intendants de finances (Règlement du 23 octobre 1563). Le chancelier de L'Hôpital, tout en laissant une séance du Conseil privé spécialement affectée à l'examen des requêtes en matière de finances, transforma le Conseil des finances en une réunion préparatoire tenue chez le chancelier, où le trésorier de l'Épargne exposait la situation financière de la semaine et où on arrêtait les termes des propositions qui devaient être soumises au Conseil (Règlement du 18 février 1566). La constitution du Conseil des finances est désormais accomplie : les secrétaires tiennent, à partir de cette époque, un registre des procès-verbaux et le Conseil privé lui renvoie souvent l'examen des affaires financières. Le règlement du 11 janvier 1570 modifia l'organisation du Conseil des finances qui ne compta plus, avec les princes du sang, les secrétaires d'État et le trésorier de l'Épargne, que cinq ou six grands personnages. Les membres

qui faisaient tous partie du Conseil des affaires du matin devaient se réunir tous les jours dans le cabinet du roi ou de la reine mère et leur adresser tous les samedis un rapport sur les travaux de la semaine. La composition de ce Conseil ne varia pas pendant toute la durée du règne de Charles IX.

Henri III supprima le Conseil des finances et rétablit la surintendance en faveur de Pompone de Bellièvre; mais les questions de finances importantes n'en furent pas moins traitées au Conseil privé et, le 11 août 1578, le roi transporta à ce Conseil, devenu désormais Conseil d'État, toutes les attributions de l'ancien Conseil des finances : plusieurs séances chaque semaine étaient consacrées à ce genre d'affaires; quatre ans ne s'étaient pas écoulés que le Conseil des finances était reconstitué avec des attributions, des séances et un personnel distincts (Règlement du 31 mai 1582). Il ne survécut pas au bouleversement qui suivit la mort de Henri IV et ses fonctions passèrent encore une fois au Conseil d'État, dont trois séances par semaine furent consacrées aux matières de finances.

Après la mort de François d'O, qui avait toujours conservé le titre de surintendant des finances, les attaques auxquelles avait donné lieu cette charge décidèrent le roi à rétablir un Conseil des finances composé de neuf membres en titre, qui dut se réunir l'après-midi, au moins trois fois la semaine (Règlement du 25 novembre 1594). L'histoire de ce nouveau Conseil, restée jusqu'ici fort obscure par suite des contradictions des contemporains, a été éclaircie par M. Valois qui a montré la persistance d'un Conseil tenu pour les finances de 1596 à 1604. Il a aussi fixé la date de l'entrée de Rosny au Conseil de finances d'une façon plus précise qu'on ne l'avait fait jusqu'ici : cette nomination, résolue à Amiens, fut publiée pendant le séjour que le roi fit au château de Monceau, du 16 juillet au 13 août 1596. L'influence croissante de Rosny, devenu surintendant après 1601, amoindrit de plus en plus le rôle du Conseil des finances, qui se bornait à approuver les règlements et les états préparés d'avance par le puissant ministre de Henri IV; mais le roi n'entendait pas faire disparaitre ce rouage administratif et, en 1609, il invitait Sully à préparer un projet de réforme du Conseil des finances. Le surintendant, jaloux de son autorité, proposa de restreindre le rôle de ce Conseil au contentieux financier et de le subordonner entièrement au Conseil d'État.

Après avoir étudié isolément les diverses branches du Conseil du roi qui se sont peu à peu détachées de cette souche commune, M. Valois concentre son attention sur le Conseil proprement dit qui, sous ses diverses dénominations de Conseil étroit, Grand Conseil, Conseil privé, Conseil d'État, est le véritable représentant de l'ancienne cour du roi.

La question du choix des conseillers a fourni à l'auteur des développements du plus haut intérêt. Les rois ont toujours eu le droit de choisir leurs conseillers; ainsi, dès le XIIIe siècle, ils firent entrer dans

leur Conseil, à côté des grands vassaux, de petits vassaux du domaine royal, des clercs et des légistes. Si les princes du sang ont toujours fait partie de droit du Conseil, on savait bien au besoin les écarter des affaires. Parmi les grands dignitaires de la couronne, le chancelier, le connétable, l'amiral, les maréchaux, les gouverneurs et lieutenants généraux des provinces avaient aussi entrée au Conseil; mais si ce privilège était attaché à la charge, ils devaient leur commission ou leur office à la faveur du roi. Du reste, le choix du souverain a été souvent influencé par les circonstances politiques et, aux époques de troubles, alors que l'autorité royale était amoindrie, les membres du Conseil n'ont été que les chefs ou les représentants de la faction victorieuse. M. Valois n'a pas cherché à suivre dans le détail toutes ces intrigues : il s'est borné à rechercher si les assemblées de délégués autorisés de la nation, les États généraux, ont exercé quelque influence sur le choix des conseillers et pour cela il s'est placé successivement aux époques de 1357, de 1484, de 1561, de 1576, de 1588 et de 1596.

Dans un article justement remarqué[1], M. Valois avait relégué au rang des légendes l'existence du Conseil souverain élu par les représentants des trois ordres et imposé au dauphin par les États de 1357. Il résume la démonstration qu'il avait déjà faite et la complète. Il montre d'une part que la chronique de Jehan le Bel, source du passage correspondant de Froissart, ne mentionne pas le fait de l'élection des conseillers, d'autre part que les trente-quatre délégués énumérés dans l'acte d'accusation contre Robert Le Coq ne sont autre chose qu'une commission chargée momentanément de s'entendre avec le dauphin et de rédiger des remontrances. La vérité est que les députés se bornèrent à faire entrer dans le Conseil quelques-uns de leurs partisans qu'ils désignèrent vraisemblablement dans la séance du 10 mars. Le dauphin se débarrassa quelques mois après des intrus et rappela ses anciens conseillers. Il n'y eut donc là aucune tentative d'introduction d'un gouvernement représentatif, mais simplement un épisode de l'émeute qui accompagna la tenue des États de 1357.

C'est aux États de Tours de 1484 que l'idée de l'élection des conseillers par les États fut pour la première fois sérieusement mise en avant. La Normandie et la Bourgogne réclamèrent l'adjonction aux membres du Conseil étroit constitué à la mort de Louis XI de nouveaux conseillers élus par les États. L'orateur de la Bourgogne, Philippe Pot, seigneur de la Roche, soutint que le Conseil institué par la régence n'était que provisoire et que sa composition devait être ratifiée par les États. Les autres provinces, qui comptaient dans le Conseil des membres influents ou qui appartenaient au parti des ducs d'Orléans et de Bourbon, se montrèrent hostiles à ces projets et les États se contentèrent de

1. *Le Gouvernement représentatif en France au XIVe siècle. Étude sur le Conseil du roi pendant la captivité de Jean le Bon* (*Revue des Questions historiques*, 1885, p. 63-115).

demander que le roi, tout en conservant les quinze conseillers en exercice, en choisit douze nouveaux dans le sein des États. La satisfaction donnée à ces vœux fut bien peu de chose, puisque sur douze nouveaux membres neuf avaient déjà fait partie du Conseil et l'année ne s'était pas écoulée qu'Anne de Beaujeu rappelait dans cette assemblée la plupart des anciens conseillers de son père. M. Valois avait du reste, dans un savant mémoire sur le Grand Conseil sous le règne de Charles VIII, ramené l'œuvre des états de Tours à ses vraies proportions[1].

Les États réunis pendant les guerres de religion revendiquèrent plusieurs fois hautement le droit d'intervenir dans la nomination des membres du Conseil du roi. En 1561, les États de la prévôté de Paris et l'assemblée de Pontoise réclament l'institution d'un Conseil élu par les États généraux : les députés, préoccupés surtout d'écarter les Guise et leurs partisans, cherchent à faire prévaloir dans le Conseil l'élément laïque. Les États de 1576 demandent au contraire la formation d'un nouveau Conseil entièrement catholique. Un vœu commun à toutes ces assemblées est que les membres du Conseil doivent être choisis de telle sorte que chaque province y soit représentée.

Au dire des historiens, l'assemblée des notables de Rouen de 1596 aurait encore essayé d'assurer aux représentants de la nation une part dans le gouvernement et réclamé l'établissement d'un Conseil de raison dont les membres, choisis pour la première fois par eux, devaient, en cas de vacance, l'être par les gens du Parlement. Le Conseil de raison aurait eu la faculté de disposer de la moitié des revenus de l'État, sans que le roi pût en changer la destination. Henri IV, sur le conseil de Sully, qui était convaincu de l'insuccès de cette tentative, aurait donné son adhésion immédiate et les notables auraient aussitôt procédé à l'élection des membres. M. Valois conteste avec beaucoup de vraisemblance l'existence de ce prétendu Conseil de raison, dont les *Œconomies royales* seulement nous ont conservé le souvenir[2]. En effet, ni les Mémoires du président Claude Groulart, qui a pris une part active aux travaux de l'assemblée, ni les cahiers des États n'en font mention; dans l'Avis au roi, il est seulement parlé de la séparation des revenus du royaume en deux parts, mais c'est un simple vœu. Non content de démontrer le peu de vraisemblance de ce prétendu Conseil de raison, M. Valois a réussi à mettre en lumière les faits qui ont pu donner naissance au récit des *Œconomies royales*. En 1597, Henri IV, pour calmer l'irritation causée par les expédients financiers auxquels la guerre l'avait forcé de recourir, constitua, sous la présidence du cardinal de Gondi, une commission chargée d'opérer le partage demandé par l'assemblée des notables de Rouen; mais ce Conseil n'eut qu'une durée éphémère et il n'a laissé aucune trace dans l'histoire.

1. *Le Conseil du roi et le Grand Conseil pendant la première année du règne de Charles VIII* (*Bibl. de l'École des chartes*), 1882, t. XLIII, p. 594-618).

2. *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1885, p. 248-256.

Le nombre des membres du Conseil a toujours été considérable, malgré de nombreuses tentatives faites pour le restreindre; mais le peu d'exactitude de la plupart d'entre eux empêchait que leur nombre nuisit à la bonne tenue des séances. Les rois ont toujours choisi leurs conseillers dans les différentes classes de leurs sujets, sans s'astreindre à conserver de proportion entre elles. Au XIVe et au XVe siècle, le Conseil comptait dans son sein un grand nombre de bourgeois. La proportion diminua dans la première moitié du XVIe siècle; mais à partir de Charles IX, les conseillers de robe longue dominèrent. Quant à l'élément ecclésiastique, il a toujours été très variable; mais ce n'est qu'à partir de la Réforme que la présence des ecclésiastiques au Conseil a été combattue.

Le titre de conseiller était conféré par un acte royal appelé généralement « retenue; » c'étaient des lettres patentes solennelles rédigées d'abord en latin, puis, à partir du XIVe siècle, en français. Elles contenaient l'énumération des titres du nouveau conseiller, l'indication des services qu'il était appelé à rendre, ainsi que le montant de ses appointements. Sous Henri II, on prit l'habitude de dresser en outre un brevet sous forme indirecte signé par un secrétaire d'État. Charles IX et Henri IV se contentèrent d'un simple brevet signé alors de la main du roi. Les conseillers nouvellement nommés devaient prêter serment entre les mains du roi ou du chancelier avant de pouvoir prendre rang et séance au Conseil. Ils jouissaient de nombreuses prérogatives, du privilège de *committimus,* de l'exemption des taxes et des droits de péage. Ils avaient des gages élevés dont le montant a varié suivant les temps et les personnes : au XIVe et au XVe siècle, la moyenne est de 1,000 livres; au XVIe, de 2,000 livres.

Le Conseil comprenait à côté des conseillers des fonctionnaires dont les charges constituaient des offices et notamment les maitres des requêtes de l'Hôtel. A l'origine, les maitres des requêtes ne faisaient l'office de rapporteurs que dans les séances où le roi examinait les requêtes, tenait ses « pleines requêtes; » ils présentèrent ensuite les suppliques aux gens du Conseil en l'absence du prince et ils finirent par être chargés de faire les rapports dans toutes les affaires concernant des particuliers. L'organisation du Grand Conseil de la justice, à la fin du XVe siècle, offrit un champ plus vaste à l'activité des maitres des requêtes; mais, quand une section judiciaire se fut de nouveau constituée au sein du Conseil sous le nom de Conseil des parties, ils virent diminuer considérablement leur influence. Au Conseil d'État, les intendants des finances étaient avec les conseillers eux-mêmes les seuls rapporteurs : ils avaient d'abord fait partie du Conseil spécial des finances, puis ils étaient passés de là au Conseil d'État et des finances, puis au Conseil d'État. Ils avaient les mêmes prérogatives que les conseillers titulaires et examinaient spécialement les requêtes présentées par des particuliers et relatives à des matières de finances.

Le président du Conseil faisait les propositions et recueillait les voix;

les conseillers opinaient en commençant par les derniers reçus. Les arrêts étaient rendus à la pluralité des voix en l'absence du roi et même en sa présence quand il s'agissait d'intérêts privés; mais, en matière de guerre ou d'affaires d'État, le roi pouvait faire prévaloir l'opinion de la minorité. Ces décisions étaient exécutoires dans tout le royaume sans qu'il y eût besoin de *pareatis*, pourvu qu'elles eussent été approuvées par le roi; cette approbation se traduisait par l'assistance du roi aux séances ou simplement par la signature du procès-verbal. Les arrêts ne pouvaient être attaqués : on avait seulement la faculté de se pourvoir par proposition d'erreur ou par une simple supplication, à moins que l'arrêt n'eût été rendu sur requête; dans ce cas la voie de l'opposition était ouverte.

Les procès-verbaux de chaque séance étaient rédigés par les secrétaires du Conseil, qui consignaient sur un registre l'analyse des délibérations et les noms des conseillers présents. Dans le fragment de registre de l'année 1455, le greffier a laissé une marge destinée à recevoir les observations royales ou simplement le nom du secrétaire chargé de l'expédition, qui y apposait sa signature et son paraphe. Les secrétaires ne s'astreignaient malheureusement pas à tenir ce journal jour par jour; souvent aussi, comme Étienne Petit et Jean Mesme dans le registre de 1484, ils notaient seulement les affaires qu'ils étaient chargés d'expédier. A cette époque s'introduisit aussi l'usage de faire signer le procès-verbal de chaque séance par un des conseillers présents. Sous Charles IX, les procès-verbaux du Conseil privé et du Conseil des parties étaient rédigés pendant ou après chaque séance sur un cahier de papier; ils étaient soumis le lendemain à l'approbation royale et transcrits plus tard sur des volumes par les secrétaires du Conseil. Les cahiers de feuilles volantes étaient proprement les « registres du Conseil; » à partir de Henri III, ils prennent le nom de « résultats. » Le résultat était rédigé par le secrétaire de quartier immédiatement après la séance à l'aide des notes qu'il avait prises; au commencement de la séance suivante, le secrétaire donnait lecture du résultat au Conseil, puis le remettait à un secrétaire d'État qui le lisait au roi; celui-ci faisait noter en marge les modifications, signait, puis un secrétaire d'État contresignait et le résultat était renvoyé au Conseil pour que le texte définitif en fût transcrit sur les registres de ce corps. Henri IV cessa de signer les résultats qui disparurent peu à peu : on ne les retrouve plus au Conseil d'État à partir de 1603 et au Conseil des parties à partir de 1629. Le plus souvent, à cette époque, l'arrêt était rédigé d'avance par le rapporteur; si le Conseil demandait quelques changements, ils étaient faits séance tenante et il n'y avait plus qu'à signer et à dater la minute. Ce procédé se prêtait à une prompte expédition des affaires, mais il n'offrait pas contre la falsification toutes les garanties qu'assurait le système des résultats signés par le roi et relus en Conseil.

L'étude de M. Valois sur le Conseil du roi est l'ouvrage le plus appro-

fondi qui ait été fait jusqu'ici sur l'histoire de ce grand corps de l'État. L'auteur ne s'est pas contenté, comme la plupart de ses devanciers, de consulter le texte des ordonnances, les mémoires des contemporains et les livres publiés sur la matière dans les derniers siècles, il a reconstitué pour ainsi dire pièce à pièce les anciennes archives du Conseil aujourd'hui si éparpillées; cette tâche difficile accomplie, il a pu contrôler et compléter, à l'aide des décisions originales, les renseignements fournis par d'autres sources. Cette méthode lui a permis de donner à son travail une grande précision, et de rectifier bon nombre d'erreurs accréditées. Il a su d'ailleurs éviter de tomber dans le détail des faits et conserver l'ampleur voulue à son exposition, dont il a relevé maintes fois l'intérêt par des considérations générales, qui mettent le lecteur à même de mesurer le chemin parcouru. On a reproché à M. Valois de n'avoir pas fait une assez large place au personnel du Conseil du roi, de n'avoir pas énuméré tous les membres qui ont siégé dans cette assemblée. Peut-être est-il permis de regretter que l'auteur n'ait pas donné la liste des conseillers avec la date de leur réception. Mais on ne saurait lui faire un grief d'avoir passé sous silence dans son inventaire les noms d'hommes qui, tout en ayant entrée au Conseil, n'y venaient que fort rarement et n'y exercèrent aucune influence durable. Il était en effet impossible d'indiquer dans l'analyse des arrêts les noms des membres du Conseil sans grossir démesurément les proportions du volume. Cette légère imperfection n'enlève rien du reste au mérite incontestable d'un livre qui a fait faire un grand pas à l'histoire des Conseils du roi et qui devra désormais servir de base à tous les travaux sur l'administration de la France sous les règnes de Charles IX, de Henri III et de Henri IV.

J. TARDIF.

Les Mœurs et la Caricature en France, par D. GRAND CARTERET. Paris, à la librairie illustrée. 1888, 690 p. in-4°.

M. Grand Carteret s'est fait une spécialité intéressante parmi les publicistes contemporains. Il s'est attaché à recueillir les traits de mœurs essentiels à la physionomie et à l'histoire d'une époque, ceux que personne ne songe à recueillir et à conserver pour la postérité. Dans *Raphaël et Gambrinus ou l'Art dans la brasserie*, il a fait une véritable monographie des brasseries qui tiennent une si grande place dans la vie allemande et qui sont en train d'en usurper une si excessive dans la nôtre. Il a eu l'idée ingénieuse de réunir les jugements des Allemands sur la France (*la France jugée par l'Allemagne*) et ceux des Français sur l'Allemagne; ce second livre est en préparation. Il a esquissé avec bonne humeur et impartialité certains côtés intimes de la vie allemande (*la Femme en Allemagne*); il prépare une étude sur les boutiques et les enseignes de Paris. Enfin l'exposition de la caricature organisée ce prin-

temps à l'École des beaux-arts a été pour lui l'occasion de publier un volume très important, très curieux : *les Mœurs et la Caricature en France.*

La seule manière de prendre quelque intérêt aux caricatures dès qu'elles sont vieilles de quelques jours, c'est d'y voir des documents historiques. Comme œuvre d'art, quel que soit le talent du caricaturiste, l'exagération grotesque donnée aux traits des personnages en diminue beaucoup la valeur; bien plus, la drôlerie même de la caricature, l'esprit du crayon ou de la légende sont difficilement sentis dès que l'actualité a cessé. Feuilletez le livre de M. G. C.; vous serez écœuré autant de la platitude des plaisanteries que de la vulgarité des dessins. La caricature est essentiellement une chose de mode, et c'est parce qu'elle nous révèle les modes de chaque époque, les goûts éphémères du public, ses passions, ses manies, ses travers, qu'elle est précieuse. Il faut cependant remarquer que la caricature a, au point de vue artistique, fait de grands progrès depuis un siècle, que dans la série des dessinateurs, il y a quelques véritables artistes tels que Daumier ou Gavarni; quelques autres, tels que Charlet et Raffet, sont bien plutôt des dessinateurs de genre, des peintres de mœurs que des caricaturistes; enfin l'on trouve à l'étranger des caricatures où l'élément grotesque est assez légèrement marqué pour que le dessin ne soit qu'une représentation spirituelle et ironique de la réalité, et où l'on cherche à peindre moins les travers fugitifs de la mode que les travers ou les ridicules permanents de l'humanité. Les dessins sérieux ou humoristiques de *Punch* ont une valeur artistique plus grande et un intérêt plus durable que ceux d'aucun de nos recueils français, où l'exagération bouffonne est la règle.

Il y a eu des dessins et des dessinateurs burlesques avant la Révolution, mais c'est avec la Révolution que commence vraiment l'histoire continue de la caricature. Je n'y vois pas le souffle puissant et terrible dont parle M. G. C. Elle me paraît avoir été à cette époque aussi pauvre comme invention que comme exécution, tantôt insignifiante, tantôt odieusement grossière. Sous le Directoire, le Consulat et l'Empire, elle est plus gaie, la grivoiserie y tient une large place; les modes ridicules y sont bafouées; faute de pouvoir railler le gouvernement français, on y rit des Anglais. Il y a à cette époque au moins un caricaturiste de talent, Carle Vernet. Avec la Restauration, la caricature politique arrêtée par l'Empire prend son essor; elle est brutale, vulgaire, mais parfois singulièrement expressive et mordante. Par contre, la caricature de mœurs tombe avec excès dans la grivoiserie et le grotesque. Alors apparaît le type du bossu, du Mayeux, à qui un dessinateur médiocre, Traviès, devait donner sous Louis-Philippe une si grande vogue. Henri Monnier commence la série de ses charmants croquis de la vie bourgeoise, et Philipon prélude par d'assez faibles dessins au grand rôle qu'il devait jouer sous Louis-Philippe comme le principal impresario de la caricature politique.

Le règne de Louis-Philippe a été, avec l'année 1848, l'âge d'or de la caricature politique. Il y avait assez de liberté de la presse pour qu'on pût se permettre toutes les audaces, assez de restrictions mises à cette liberté pour que les audaces fussent assaisonnées par une certaine dose de danger. La caricature politique fut alors enragée, endiablée, prodigieuse d'imagination et de verve, et elle eut le bonheur de trouver un dessinateur dont la puissance d'expression touchait au génie, Daumier[1]. Je me garderais de le mettre sur le même rang que Gavarni, car il n'a créé que dans le laid ou même l'horrible, tandis que Gavarni a compris et réalisé le beau, il a senti et rendu toutes les grâces de la femme. Gavarni a de plus une profondeur philosophique que n'a pas Daumier, enfin son ironie est humaine et pénétrée d'indulgence, tandis que Daumier est méchant et haineux. Ces deux hommes ont donné une valeur exceptionnelle à la caricature française du milieu du siècle. L'année 1848 a été le triomphe de Cham, dont le crayon monotone, mais gai, et la verve caustique inépuisable étaient faits pour fustiger ce débordement de sottise, de médiocrité, de déclamation et de prétention qui caractérise la politique républicaine de 1848.

Avec l'Empire, la caricature politique ne peut plus s'exercer que sur l'étranger, sur les Russes en 1853, sur les Autrichiens en 1859 et, hélas! avec une gaieté présomptueuse sur les Prussiens de 1866 à 1870. La caricature des mœurs reprend la première place depuis que la presse illustrée est soumise à une rigoureuse censure, et le relâchement des mœurs, que la vie de luxe et de plaisir favorise, donne naissance à un genre nouveau de caricature où le demi-monde et les filles occupent la scène. La caricature n'est plus seulement grivoise, elle devient sensuelle et ce caractère ira en s'accentuant sous la troisième république, grâce à la licence de la presse, favorisée par l'incroyable faiblesse ou la connivence tacite de l'autorité publique. La caricature politique n'excite plus d'intérêt; l'absence de toute répression lui ôte sa valeur. On préfère les obscénités raffinées et savantes de la *Vie parisienne,* ou les sensualités plus artistiques du crayon trop monotone de Grévin. Enfin nous voyons aujourd'hui des caricaturistes d'un genre tout nouveau, chez qui un humour exotique se mêle à l'esprit français; Caran d'Ache, qui transpose avec tant d'esprit en les appliquant aux choses françaises les histoires dessinées des *Fliegende Blætter,* et Willette, artiste étrange, d'une grâce à la fois morbide et séduisante, boulangiste, anti-sémite, dépravé et mystique, le dessinateur prédestiné de notre epoque symboliste et décadente. Ce serait émettre un énorme paradoxe que de dire que l'histoire pourrait être écrite avec des caricatures; mais c'est exprimer une vérité que de dire qu'on connaitrait mal la France du XIXe siècle si l'on ne tenait pas compte des documents fournis par les caricaturistes. Ils peuvent s'attribuer une part dans la chute du gouvernement de Louis-Philippe. C'est assez pour que l'histoire ne les néglige pas et soit

1. M. Arsène Alexandre a consacré un volume entier à *Daumier* (Laurens).

reconnaissante à M. Grand Carteret de les lui avoir fait mieux connaître. Son utile et bel ouvrage, qu'ornent 53 planches hors texte et 450 illustrations dans le texte, se termine par deux tables excellentes : une liste biographique des artistes qui ont fait des caricatures et une liste bibliographique de tous les recueils périodiques ou non périodiques de caricatures.

G. Monod.

La peur en 1789 : la journée des brigands en Limousin, suivie de la **Victoire des Auvergnats sur les aristocrates,** par Pierre de Witt, d'après des documents communiqués par M. le baron d'Auzers. Caen, Delesques, 1887.

Sous ce très long titre, M. de Witt ne nous a donné qu'une fort mince brochure de 55 pages in-12 qui est loin d'épuiser le sujet. Il subsiste dans les archives locales bon nombre de renseignements sur ce singulier épisode. M. de W. ne les a pas recueillis. Il n'a pas même connu une relation contemporaine que l'on doit à l'abbé de Mondésir : *Histoire des brigandages commis dans le Limousin, le Périgord, l'Auvergne, le Rouergue, le Querci, l'Agénois, la Gascogne et le Languedoc à la fin de l'année* 1789 *et au commencement de* 1790. Montauban, [1790], in-8° de 64 pages. L'étude de M. de Witt est donc à refaire.

Quant au témoignage de Talleyrand, que M. de Witt cite à la première ligne de son opuscule : « Qui n'a pas vécu dans les années voisines de 1789 ne sait pas ce que c'est que le plaisir de vivre, » ce témoignage perd beaucoup de la valeur qu'on lui attribue souvent, si l'on veut bien faire cette remarque qu'il est d'un aristocrate fort riche, très sceptique, habitué de Versailles et de Trianon, s'accommodant par conséquent sans trop de peine des inégalités et des privilèges de l'ancien régime. Le bas clergé des provinces, le peuple des villes et des campagnes ne connaissaient certainement pas les sentiments d'aise qui remplissaient le cœur de M. de Talleyrand à la veille de la Révolution.

Dommage aussi que M. de W. n'ait point tenté d'expliquer les causes de cette peur contagieuse. Il eût dû rappeler que les provinces du Centre étaient alors, et sont restées jusqu'à la loi d'instruction obligatoire, au nombre des plus ignorantes de notre pays. M. de W. doit bien savoir qu'auprès des esprits sans horizon, les plus sottes affirmations trouvent entrée. N'a-t-on point vu encore en 1870, dans la Haute-Vienne, le bruit de l'arrivée des Prussiens se répandre dans certaines communes rurales et y semer l'effroi, au lendemain du jour où ils étaient entrés à Orléans ? L'absence de toutes connaissances géographiques, de toute notion des distances explique en partie une si prodigieuse crédulité.

Alfred Leroux.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Revue des questions historiques.** 1888, 1er juillet. — MARTIN. Le Διὰ τεσσάρων de Tatien (étudie la fortune de cette composition dans les églises occidentales, en particulier dans les églises latines; essaie de retrouver la forme primitive de l'œuvre de Tatien dans le commentaire de saint Ephrem et l'Harmonie de Victor de Capoue. C'est dans l'*Unum ex quatuor* de ce dernier que les peuples d'Occident ont puisé, durant le moyen âge, la connaissance de l'histoire évangélique). — Paul ALLARD. Dioclétien et les chrétiens avant l'établissement de la Tétrarchie, 285-293 (persécutions ordonnées en Occident par Maximien; tolérance de Dioclétien en Orient). — Gaston DE BOURGE. Le comte de Vergennes, ses débuts diplomatiques en Allemagne auprès de l'électeur de Trèves et de l'électeur de Hanovre, 1750-52 (d'après des documents inédits tirés des affaires étrangères et d'archives privées). — VIARD. Les ressources extraordinaires de la royauté sous Philippe VI de Valois (1° subsides demandés aux provinces et aux villes; 2° décimes; 3° emprunts). — LECOY DE LA MARCHE. Le règne de Philippe le Hardi (il n'est pas exact de dire avec M. Langlois que le règne de Philippe III ne soit que le prolongement de celui de saint Louis; montre les points sur lesquels la politique du fils diffère de celle du père). — L. DE MAS LATRIE. Découvertes récentes en Chypre (communique trois inscriptions tombales concernant des princes de la famille de Lusignan). — VAESEN. La représentation d'un mystère à Romans en 1509. — Baron D'AVRIL. L'Inde anglaise (d'après B. de Saint-Hilaire). = Bulletin bibliographique. *L. de Chérancé.* Sainte Marguerite de Cortone, 1247-97 (remarquable). — *Abbé Deramecourt.* Le clergé du diocèse d'Arras, Boulogne et Saint-Omer pendant la Révolution (excellent). — *Biré.* Paris en 1793 (suite du *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Terreur;* ce nouveau récit va du 21 janvier au 2 juin 1793). — *Lauzun.* Notice sur le collège d'Agen, 1581-1888 (bon). — *Barfod.* Danmarks historie fra 1319 till 1536 (œuvre de vulgarisation très intéressante, mais où l'on regrette l'absence de toute bibliographie). — *Jarry.* L'église de Notre-Dame de Cléry (contient d'excellents renseignements biographiques sur le comte de Dunois et sa famille). — *L. de la Trémoille.* Inventaire de François de la Trémoille, 1542, et comptes d'Anne de Laval.

2. — **Revue de la Société des études historiques.** 4e série, t. I, 1883. — E. D'AURIAC. Du commerce de la France dans les premiers temps de la monarchie (à l'époque gauloise, impériale et barbare). — CAMOIN DE VENCE. Épisodes de la Ligue et de la Fronde en Provence (chap. III : la comtesse de Sault et le duumvir Cazaux; chap. IV : le

président Coriolis et les *Cascaveoux*). — WIESENER. Lord Stair et M. de Torcy, 1715-1720 (leur brouille dans les derniers mois de la vie de Louis XIV; efforts de l'ambassadeur anglais, après la mort du roi, pour ruiner le crédit du ministre demeuré jacobite et anti-hanovrien; lutte d'influence entre Dubois et Torcy. D'après les papiers du Record office et les mémoires de Stair). — A. LOISEAU. Cour poétique et littéraire de dom Diniz, roi de Portugal, 1279-1325. — COMBIER. Le juge unique des justices de villages (montre les abus commis par ce juge unique sous l'ancien régime). — CLARIN DE LA RIVE. Dijon sous Louis XI, 1477-1482. = T. II, 1884. Général FAVÉ. L'empire des Francs, depuis sa fondation jusqu'à son démembrement (chap. Ier, les Germains, d'après Tacite; chap. II, la loi salique; traduction en français du texte latin le plus ancien, ou texte en soixante-cinq titres; chap. III, institutions judiciaires et politiques; chap. IV, comparaison des Francs avec les Germains décrits par Tacite; les Francs avaient avec les Germains de tels points de ressemblance qu'on doit leur supposer une origine commune, mais aussi assez de dissemblance pour qu'on doive en conclure que les Francs ne descendaient pas de ces Germains; chap. V, la date de la première rédaction de la loi salique; elle doit remonter au règne de Childéric, père de Clovis). — DONEAUD DU PLAN. Les reines capétiennes. — J. DAVID. Analogie et divergence entre les légendes religieuses de la Bible et du Coran. — L. WIESENER. Rapports secrets du duc d'Orléans avec Georges Ier, du vivant de Louis XIV (montre, d'après des documents inédits tirés du Public Record office, que Georges Ier, en envoyant lord Stair pour le représenter en France, lui ordonna de se mettre secrètement en rapport avec le futur régent, son cousin, qui promit sur-le-champ son amitié. Dubois n'a donc pas été l'inventeur de l'alliance anglaise, il n'en a été qu'un ouvrier adroit et heureux). — E. D'AURIAC. Procès curieux entre une danseuse de l'Opéra et un auteur dramatique, 1765 (la danseuse est Mlle de Crouzoul; l'auteur, Poinsinet). — COMBIER. Étude critique sur la justice criminelle à Laon, 1789-1800 (analyse du livre par M. Louis Lucas). — CLARIN DE LA RIVE. Dijon sous Charles VIII et Louis XII. = T. III, 1885. Général FAVÉ. L'empire franc; livre II (chap. Ier, Clovis; chap. II, les Visigoths; chap. III, les Ostrogoths; chap. IV, les Burgondes; analyse de la législation de ces trois derniers peuples; chap. V, de la mort de Clovis à celle de Sigebert; chap. VI, à la mort de Gontran); suite au tome IV (chap. VII, à la mort de Dagobert; chap. VIII, l'Église; chap. IX, édits mérovingiens); suite au tome V (chap. X, les formules de Marculfe; chap. XI, la loi des Francs ripuaires; chap. XII, la loi des Alamans et des Bavarois; des modifications apportées à des lois par Dagobert. Ces études, pour n'être pas présentées sous une forme vraiment scientifique, n'en sont pas moins dignes d'être lues). — LOISEAU. Les origines du théâtre en Portugal. — E. D'AURIAC. Étude historique sur Nicolas Rienzi. — G. DUFOUR. Sully soldat, homme public, écrivain (l'auteur ne soulève pas la moindre critique au sujet des *Œconomies*

royales). — J. Flach. Considérations sur l'histoire politique de l'Irlande. — Jadart. Dom Mabillon et la réforme des prisons, d'après sa correspondance avec M. Marquette, conseiller au présidial de Laon, 1689-1699. — J. Fabre. Le divorce de Napoléon Ier (n'apporte pas un fait nouveau). — Pagart d'Hermansart. Les maisons d'éducation d'Écouen et de Saint-Denis, et les vassaux de Coppenbrügge en 1811 (le domaine de Coppenbrügge et le comté de Spielberg, enclaves du royaume de Westphalie, qui appartenaient à la maison d'Orange-Nassau, furent séquestrés en 1810, et leurs revenus attribués aux maisons de la Légion d'honneur). = Tome IV, 1886. Desclosières. Recherche de la vérité sur les causes de la mort du commandant Beaurepaire, défenseur de Verdun, en 1792 (Beaurepaire n'a pas été assassiné; il s'est tué pour ne pas subir la honte de capituler). — Gossot. Étude sur saint Louis, d'après le livre de M. Wallon. — Camoin de Vence. La vérité sur la condamnation du chancelier Bacon (relève Bacon des attaques passionnées de Macaulay; Bacon a été coupable sans doute, mais moins que beaucoup d'autres à la même époque, et il a été surtout la victime de rancunes politiques; enfin ses sentiments sont toujours restés purs, et ses préceptes sur les devoirs du juge irréprochables). — E. d'Auriac. L'administration française au xviie siècle; l'agriculture (surtout à l'époque de Colbert). — Mignard. Précis historique sur les débuts, l'influence et les progrès des associations littéraires et scientifiques en France, et particulièrement dans les deux Bourgognes. — Loiseau. Dom Ferdinand II, roi de Portugal; notice historique et biographique. — Abbé Gabriel. L'évêché de Verdun; l'évêque prince temporel. = Tome V, 1887. Wiesener. Études sur les Pays-Bas au xvie s. : 1er art. Charles-Quint; 2e art. Philippe II et le duc de Savoie, 1559-1560. — J. Fabre. De Fontainebleau à l'île d'Elbe. — Mignard. Prolégomènes historiques sur les divers états de Bourgogne aux ve et vie siècles. — Tolra de Bordas. Le comte Pellegrino Rossi. — E. d'Auriac. L'administration française au xviie siècle : les haras. — Clarin de la Rive. Odette de Champdivers en Bourgogne (Odette, la « petite reine, » survécut longtemps à Charles VI; elle éleva sa fille Marguerite, qu'elle avait eue du roi, que Charles VII légitima, et qu'elle maria avec Jean de Harpedanne, sénéchal de Saintonge. Quant à Odette, on ignore où et quand elle mourut). — Doneaud du Plan. La langue d'oc et le chant des Albigeois (l'auteur en est resté à Fauriel; il ignore Paul Meyer; il refuse d'admettre que le chant de la croisade soit l'œuvre de deux auteurs différents, animés des passions contraires. Il est des gens pour qui la science ne marche pas !). = Tome VI, 1888, mai-juin. Vavasseur. Louis XIV fondateur d'une compagnie par actions (pour le commerce dans les Indes orientales, 1664). — Welschinger. Adam Lux et Charlotte Corday (à vrai dire, c'est une biographie d'Adam Lux, pour laquelle l'auteur a utilisé des documents inédits).

3. — **Revue d'histoire diplomatique.** 2e année, no 3. — Geffroy. Une négociation à la cour de Catherine II (en 1791, Gustave III envoya

auprès de la tsarine le général de Stedingk, autrefois colonel, au service de la France, du Royal Suédois. Stedingk voulait revenir en France pour mettre son épée au service du roi et de la reine; mais l'astucieuse politique de Catherine fit traîner les négociations en longueur. Exposé de ces négociations d'après les dépêches du général, toutes écrites en français). — VANDAL. Molière et le cérémonial turc à la cour de Louis XIV (raconte la visite de Suleiman-Aga à la cour; cette visite a laissé des traces bouffonnes dans la comédie-ballet du *Bourgeois gentilhomme;* par ordre du roi, Laurent d'Arvieux, qui connaissait bien l'Orient, donna à Molière et à Lulli tous les renseignements nécessaires pour donner à ce divertissement de la couleur locale). — L. OLIVI. Correspondance d'un représentant du duc de Modène à la cour de Vienne, 1659-1660. — E. DE VORGES. Projet de démembrement de la France par les alliés, en 1815, avec la carte dressée par le général Knesebeck (d'après les papiers du comte de Boislecomte, parent du duc de Richelieu, qui lui permit de prendre un fac-similé de la carte. Ce que la France a dû céder en 1871 était à peu près ce que réclamait Knesebeck en 1815, moins Longwy et Belfort). = Comptes-rendus. *Borges de Castro* et *Biker*. Collecçao dos tratados, convençoes, contratos e actos publicos celebrados entre a Coroa de Portugal e as mais potentias (la collection de Borges de Castro comprend 8 vol., imprimés de 1856 à 1858 et comprenant des actes de 1640 à 1857. En 1872, M. Biker a commencé un supplément qui compte aujourd'hui 22 vol. Très important). — Les publications de la société impériale historique russe de Saint-Pétersbourg (analyse des 65 vol. parus avec une brève table analytique). — Les archives du prince Voronzov.

4. — Revue des études grecques. (Publication trimestrielle de l'association pour l'encouragement des études grecques. Paris, Leroux.) Tome Ier, n° 1. Janv.-mars 1888. — Jules GIRARD. A nos lecteurs. — Henri WEIL. Des traces de remaniement dans les drames d'Eschyle. — Th. REINACH. L'inscription de Lygdamis (traduction et commentaire de l'importante inscription d'Halicarnasse publiée par Newton. C'est un traité survenant à la suite de discordes civiles et qui règle les conditions auxquelles les bannis peuvent rentrer en possession de leurs terres). — Charles HUIT. Platon et Isocrate. — P. DE NOLHAC. Le Grec à Paris sous Louis XII, récit d'un témoin (très curieuse lettre d'Aleandro à Alde Manuce; Aleandro fut avec François Tissard le premier professeur de grec de Paris; il n'osait pas commencer son enseignement public en 1508, car il n'aurait que *molta turba de seminudi et pediculosi scholari*). — Paul TANNERY. Les correspondants italiens de Jean Schweighæuser. — D. BIKÉLAS. Le cinquantenaire de l'Université d'Athènes. — R. DARESTE. Une inscription de Gortyne (le plus ancien règlement d'eaux connu). — Ernest BABELON. Aba de Carie (les monnaies attribuées jusqu'à présent à cette ville appartiennent à Olba de Cilicie. Le nom *Aba,* sur une inscription capitoline, doit être corrigé en *Taba*). — Spiridion MORAÏTIS. Sur un passage de Chalcondyle relatif

aux Anglais (la glose de Gibbon et des autres commentateurs provient d'un contresens). — Chronique. (1° Fouilles; 2° sculpture et céramique; 3° numismatique; 4° épigraphie; 5° philologie, moyen âge; 6°-8° Grèce contemporaine; 9° musées, universités, académies, nécrologie, faits divers.) = N° 2. Avril-juin. Assemblée générale de l'association (discours du président, rapport de M. Paul Girard sur les travaux et concours). — Paul Monceaux. La légende et l'histoire en Thessalie (« les légendes thessaliennes se répartissent en trois groupes : cycle des Pélasges, cycle des quatre grandes tribus helléniques, cycle des Thessaliotes. » A chaque cycle correspond une race et une aire géographique bien déterminées). — Alfred Croiset. La véracité d'Hérodote (justifie Hérodote des accusations portées contre lui par Sayce). — Th. Reinach. Les stratèges sur les monnaies d'Athènes (les noms des deux premiers magistrats, sur les monnaies athéniennes du nouveau style, sont ceux du stratège ἐπὶ τὰ ὅπλα et du stratège ἐπὶ τὴν παρασκευήν). — H. Omont. Le dernier des copistes grecs en Italie, Jean de Sainte-Maure, 1572-1612. — J. Psichari. Quelques observations sur le grec littéraire moderne. — Marquis de Queux de Saint-Hilaire. La jeunesse de M. Miller (publie notamment de très belles lettres inédites adressées, en 1836, par le P. Lacordaire à Miller, avec qui il s'était lié en Italie).

5. — **Revue des études juives.** 1888, avril-juin. — Grætz. Les monnaies de Simon, du temps de l'insurrection des Juifs sous Adrien (elles sont authentiques; elles doivent être attribuées, non à Barcokhéba, mais à deux personnages considérables du temps d'Adrien, Simon et Schema). — P. Vidal. Les Juifs des anciens comtés de Roussillon et de Cerdagne; fin (les lettres et les sciences dans l'Aljama des deux comtés pendant les xiiie, xive et xve siècles; les médecins, les rabbins, les livres). — Th. Reinach. Mithridate et les Juifs (à l'approche de l'invasion mithridatique, les Juifs d'Asie mineure mirent en sûreté dans les banques de Cos une grande partie de leur fortune mobilière, près de 5 millions. Mithridate confisqua le dépôt, parce que les Juifs étaient odieux aux Grecs, dont il s'était fait le champion, et parce qu'il était, par sa mère Laodice, le petit-fils du plus grand ennemi d'Israël, Antiochus Épiphane). — Loeb. Josef Haccohen et les chroniqueurs juifs; suite. — Bragauer. L'affaire des Juifs d'Endingen, de 1470; prétendu meurtre de chrétiens par des Juifs. — Bruzzone. Les Juifs des états de l'Église au xviiie siècle (impôts dont ils étaient frappés). — S. Reinach. Note sur l'inscription phénicienne du Pirée. = A part. Dieulafoy. Le livre d'Esther et le palais d'Assuérus.

6. — **Revue archéologique.** 1888, mars-avril. — Clermont-Ganneau. Sarcophage de Sidon représentant le mythe de Marsyas. — Müntz. L'antipape Clément VII; essai sur l'histoire des arts à Avignon, vers la fin du xive siècle; suite. — Cumont. Les dieux éternels des inscriptions latines (une divinité qualifiée d'éternelle est toujours une divinité syrienne déguisée sous un nom latin). — Arbois de Jubainville. Le

char de guerre des Celtes, dans quelques textes historiques. — Guillemaud. Les inscriptions gauloises; nouvel essai d'interprétation; suite. — A. de Boislisle. Contrat de 1581 relatif aux ouvrages de menuiserie de la basse-cour du château de Saint-Germain-en-Laye. — Monceaux. Fastes éponymes de la ligue thessalienne; tages et stratèges fédéraux. — L. de Launay. Histoire géologique de Mételin et de Thasos.

7. — La Révolution française. 1888, 14 juin. — N. Parfait. Marceau; notes sur ses obsèques, son tombeau et ses cendres. — Baboin. La Drôme révolutionnaire (l'alarme des Brigands en bas Dauphiné; les campagnes se soulèvent contre les seigneurs, juillet-août 1789). — Thénard. L'abbé Sieyès électeur et élu, 1789 (Sieyès prit part à l'élection au bailliage de Montfort-l'Amaury comme fondé de pouvoirs de l'abbé de Gamanson et de l'évêque de Chartres; mais il ne fut pas élu. C'est à Paris que le tiers le choisit, encore ne passa-t-il que le dernier). — Mouttet. A propos de l'acte de naissance de Mirabeau (né au Bignon, dans l'Orléanais, le 9 mars 1749; il a été baptisé le 16. Une correspondance du *Livre*, 10 avril dernier, a confondu son acte de baptême avec son acte de mariage). — Girardin. Le conventionnel Piorry. — Aulard. La politique étrangère du Comité de salut public en l'an II. — Grosjean. Les relations diplomatiques de la France et de la Toscane, 1795-1803. = 14 juillet. Tourneux. Une estampe de Janinet (montre Maillard à la prise de la Bastille, allant chercher, sur une planche suspendue au-dessus du fossé, les propositions des assiégés). — Grosjean. Les relations diplomatiques de la France et des Deux-Siciles, 1789-93 (signale le fait, intéressant à noter, que la reine de Naples s'entremit un moment entre la République et l'Autriche). — G. Dupin. La période révolutionnaire à Allemans. — Aulard. Mémoire pour le peuple français par Cerutti, réimprimé avec une introduction. — Grosjean. Extrait de la correspondance de Talleyrand avec Napoléon, 1800-1801 (tiré d'un recueil de 300 lettres conservé au ministère des affaires étrangères et qui doivent être bientôt publiées).

8. — Le Polybiblion. 1888, juillet. — *Van den Gheyn.* Les populations danubiennes; études d'ethnographie comparée (bon résumé des travaux antérieurs; dans la question de l'origine des Roumains, l'auteur tient pour la thèse de la romanité). — *L. de Saint-Poncy.* Histoire de Marguerite de Valois, reine de France et de Navarre (consciencieux, mais œuvre touffue et confuse). — *Palomès.* La storia di li Nurmani in Sicilia cuntada di la grida; tome IV (bon, mais l'auteur a eu l'étrange idée d'écrire son livre dans le dialecte de son pays. Combien le liront?).

9. — Bulletin critique. 1888, n° 4. — *Janssen.* L'Allemagne à la fin du moyen âge (très original, mais très incomplet). — *Petit.* André Doria (honorable, mais l'auteur connaît mal les sources et les emploie mal). = N° 5. *L. Vallée.* Bibliographie des bibliographies; supplément (des erreurs, des confusions, et surtout beaucoup d'omissions. L'ouvrage avec le supplément comprend 10,246 numéros; on pourrait bien

en retrancher 3,000 et y ajouter 2,500). = N° 6. *Guiraud*. Les assemblées provinciales dans l'empire romain (remarquable; des critiques de fond et de détail). = Variétés. H. DE VILLEFOSSE. Fragment d'une plaque de bronze découverte à Narbonne (transcription littérale, et premier essai de restitution). = N° 7. *Milsand*. Bibliographie bourguignonne; supplément (bon). = N° 9. *Müntz*. Les collections des Médicis au XVe s. Le musée, la bibliothèque, le mobilier (documents très intéressants, mais commentaire insuffisant). — *Cozza Luzi*. Della geografia di Strabone (réunit de nouveaux fragments aux fragments palimpsestes qu'il avait déjà publiés en 1885; ces fragments ont appartenu autrefois au monastère de Rossano; l'original est du VIe s.). — *Thomas*. Les révolutions politiques de Florence (livre original, mais composé d'après un plan incertain et incomplet). — *P. de Nolhac*. Érasme en Italie (brochure aimable et curieuses lettres inédites d'Érasme). = N° 10. *Beaune*. Droit coutumier français; la condition des biens (savantes études). = Variétés. MISPOULET. La plaque de bronze de Narbonne (comble quelques lacunes du texte, qu'ensuite il commente; suite au n° 13). = N° 11. *De Smedt, van Hoof* et *de Backer*. Acta sanctorum novembris. Tomus I (le critique parle ici de saint Austremoine et de saint Bénigne, et étudie les sources de la vie de ces deux saints). = N° 12. *Mariéjol*. Pierre Martyr d'Anghera; sa vie et ses œuvres (livre très savant et intéressant). — *Bodinier*. Les élections et les représentants de Maine-et-Loire depuis 1789 (bon). = N° 13. *H. Delaborde*. Marc-Antoine Raimondi; étude historique et critique (important).

10. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1888, n° 25. — *Tissot*. Géographie comparée de la province romaine d'Afrique; tome II (R. Cagnat propose d'assez nombreuses corrections). = N° 26. *Lederer*. Eine neue Handschrift von Arrians Anabasis (collation faite avec beaucoup de soin). — *Boos*. Quellen zur Geschichte der Stadt Worms; Th. I (très satisfaisant). = N° 27. *C. de Harlez*. Histoire de l'empire de Kin, ou empire d'or, traduite du mandchou. — *Abbé Bargès*. Complément de l'histoire des Beni Zeiyân, rois de Tlemcen, ouvrage du cheikh Mohammed Abd' al Djalil-al Tenessy, 1240-1553 (histoire documentaire très bien composée). — *Heydemann*. Pariser Antiken (notes sur les collections d'antiques au Louvre, prises en 1883; les critiques de l'auteur sont aigres et plus d'une fois inexactes). — *Gherardi*. Le consulte della repubblica fiorentina (ce sont des cahiers de notes prises, au cours des séances dans les offices publics, par les notaires qui y remplissaient les fonctions de secrétaires. Les cinq fascicules parus vont de 1279 à 1285). — *Dufay*. Un érudit du XIXe s. : Armand Baschet et son œuvre (utile, mais manque de précision dans le détail). = N° 28. *Hartman*. Analecta Xenephontea (de bonnes corrections et des idées personnelles). = N° 29. *Bruckmann*. Monuments de la sculpture grecque et romaine (ouvrage de très grand luxe, qui atteindra le prix de 2,000 fr.; encore n'est-il pas irréprochable). — Antike Denkmæler (très bonnes planches). = N° 30. *Guirgass*. Abû Hanifâ Ad-Dinaweri. Les longues histoires

(édition très correcte d'un chroniqueur remarquable, qui vivait à Ispahan vers 850). — *Dr H. Berger*. Geschichte der wissenschaftlichen Erdkunde der Griechen. Bd. I : die Geographie der Ionier (exposé complet des connaissances géographiques des Ioniens ; analyse détaillée des éléments qui composaient la carte d'Anaximandre, revue et augmentée par Hécatée de Milet ; mais l'auteur a le tort de faire avec trop d'insistance le procès d'Hérodote).

11. — Journal des savants. 1888, juin. — P. Janet. Montesquieu et Turgot. — Hauréau. Analecta novissima spicilegii solesmensis (analyse le tome II, seconde suite du Spicilège réuni par le cardinal Pitra ; traite, dans ce premier article, d'Eudes de Soissons, élève d'Abélard, plus tard cardinal-évêque de Tusculum) ; suite en juillet. = Juillet. Boissier. Symmachi opera (édit Seeck ; de la valeur littéraire et historique de ses lettres). — Perrot. Le musée du Bardo.

12. — Annales de l'école libre des sciences politiques. 3e année, no 3. — Lebon. Les origines de la constitution allemande (à tous égards la Prusse a su se grandir : l'idée fédérative lui a livré les princes ; l'idée démocratique lui a asservi le peuple. Moteur de l'unité, la Prusse se retrouve en tout et partout. L'Allemagne constitutionnelle n'est pas allemande, elle est prussienne). — R. Kœchlin. La politique française au congrès de Rastadt ; suite : le principe des sécularisations ; premières négociations de la coalition (tant que l'Autriche eut l'espoir d'obtenir de la France les équivalents souhaités à la perte de la rive gauche du Rhin, elle traita sincèrement avec le Directoire ; quand les exigences du Directoire eurent rendu la guerre inévitable, elle employa toute sa patience à gagner du temps pour achever ses préparatifs ; une fois l'armée russe en mouvement, elle se démasqua : les plénipotentiaires français payèrent de leur vie l'ambition irraisonnée de leur gouvernement et les haines qu'ils avaient soulevées).

13. — Revue de l'histoire des religions. 1888, n° 3. Mai-juin. — Maspero. Les hypogées royaux de Thèbes (expose de quelle nature était le lien établi par les Égyptiens entre le soleil et le dieu des morts). — Loeb. La controverse religieuse entre les chrétiens et les juifs au moyen âge, en France et en Espagne. — J. Halévy. Les travaux de M. Jérémias et de M. Haupt sur la religion et la langue des anciens Assyriens.

14. — Revue maritime et coloniale. 1888, juillet. — Doneaud du Plan. Campagne de Rio de Janeiro en 1711 ; fin.

15. — Le Correspondant. 1888, 25 mai. — Delorme. Mémoires et souvenirs du baron Hyde de Neuville. — Abbé de Broglie. Les nouveaux historiens d'Israël, à propos du dernier livre de M. Renan ; suite ; fin le 10 juin. = 10 juin. P. Faugère. J.-J. Rousseau à Venise (d'après la correspondance du comte de Montaigne, ambassadeur à Venise, et celle du consul Le Blond) ; fin le 25 juin. = 25 juin. Duc de Broglie. Le duc d'Enghien (pour prouver que Talleyrand a la plus grande part

de responsabilité dans le meurtre d'Enghien, M. Welschinger allègue la note remise le 7 mars par Talleyrand au premier consul; mais cette note n'est pas authentique. Nombre de prétendus autographes du célèbre diplomate sont simplement l'œuvre d'un de ses anciens secrétaires, qui avait appris, pour son maître, l'art de contrefaire son écriture, et qui tourna cette habileté contre lui quand ils se furent brouillés). = 18 juillet. THUREAU-DANGIN. M. Guizot au pouvoir. 1er art. : l'affaire du droit de visite et les élections générales de 1842. — Colonel comte DE L'ÉGLISE. A propos de l'anniversaire de Sadowa. Une question de responsabilité (le 5 juillet, deux jours après Sadowa, un conseil eut lieu aux Tuileries; on y décida de convoquer les chambres et de leur demander les subsides nécessaires pour soutenir l'Autriche. Le maréchal Randon affirmait pouvoir mettre sur-le-champ sur pied 80,000 hommes, et porter ce chiffre à 450,000 en un mois. Le décret devait paraître à l'*Officiel* le matin du 6. Dans la nuit, le prince Napoléon, Rouher, Vallette, inféodés à l'alliance italo-prussienne, firent décider que le décret ne paraîtrait pas. C'est pour couvrir cette retraite qu'on fit répandre le bruit que l'armée n'était pas prête. Le maréchal Randon n'est donc pas responsable de l'humiliation subie par la France en 1866).

16. — Revue des Deux-Mondes. 1888, 1er mai. — V. DURUY. État politique et moral de la Grèce avant la domination macédonienne. — An. LEROY-BEAULIEU. La religion en Russie. 4e article : le Rascol et les sectes. — Guy DE BREMOND D'ARS. Un Gaulois de la Renaissance : Étienne Pasquier. = 15 mai. SCHURÉ. La légende de Krishna et les origines du brahmanisme. — Ernest LAVISSE. Études sur l'histoire d'Allemagne. La fondation du saint empire (expose les circonstances qui ont abouti à la consécration de Charlemagne comme empereur, en 800). — LAUGEL. Le dernier connétable de France : le duc de Lesdiguières. = 1er juin. GEFFROY. Du rôle de la richesse dans l'ancienne Rome sous la République (résume et accepte, en les atténuant sur plusieurs points, les idées de M. Émile Belot). — Ch. DE MAZADE. Un chancelier d'ancien régime : le règne diplomatique de M. de Metternich. 4e article : M. de Metternich et la monarchie de juillet; la politique du chancelier en Europe et en Allemagne; les révolutions en 1848. — FAGUET. Benjamin Constant (analyse de ses œuvres et histoire de ses idées). = 15 juin. Duc D'AUMALE. De Lens à Vincennes (26 août 1648-18 janvier 1650; fragment du tome V de l'*Histoire des princes de Condé*, qui va paraître). — Duc DE NOAILLES. Le pouvoir exécutif aux États-Unis. = 1er juillet. BOISSIER. Études d'histoire religieuse; 5e article : l'affaire de l'autel de la Victoire (rivalité de saint Ambroise et de Symmaque; dans cette lutte, c'est Symmaque qui soutient le privilège, et saint Ambroise qui réclame la liberté). — LÉVY-BRUHL. Les idées politiques en Allemagne au XIXe siècle : Gervinus et Dahlmann. — P. DE NOLHAC. Érasme et l'Italie, d'après des lettres inédites d'Érasme. = 15 juillet. RENAN. Études d'histoire israélite. 2e article : le règne de David. — Marquis DE COURCY. La renonciation des Bourbons d'Espagne au trône

de France. 1er article : nécessité des renonciations ; la première pensée de Louis XIV ; soumission de Philippe V (il s'agit des renonciations imposées à Philippe V, en 1712-1713, comme une des clauses fondamentales du traité d'Utrecht). — Picot. Le centenaire de l'assemblée de Vizille : 21 juillet 1788.

17. — La Nouvelle Revue. 1888, 15 mars. — Vicomte d'Avenel. La magistrature au xviie siècle, sous Richelieu. — Gallot. Napoléon Ier, d'après quelques livres récents ; fin le 1er avril. — Fergus. La langue française avant et après la Révolution : étude sur les origines de la bourgeoisie moderne. 1er article ; fin le 1er avril. = 1er avril. J. Zeller. La frontière franco-allemande au xive siècle (acquisitions opérées par Philippe le Bel au delà de la frontière tracée par le traité de Verdun ; raisons pour lesquels Rodolphe de Habsbourg dut les céder). = 15 avril. Mlle M. A. de Bovet. Le Saint-Simon de l'Angleterre (les mémoires de Greville) ; fin le 1er mai. = 1er mai. Comte de Laferrière. Deux maîtresses de Henri III (Mlle de Châteauneuf et Marie de Clèves ; cette dernière a été peut-être empoisonnée, pour faciliter le grand mariage que Catherine rêvait pour son fils ; car sans doute il l'eût épousée, si elle avait vécu). — Marquis de Castellane. Essais de psychologie politique : le comte de Falloux ; suite le 15 juin : M. Thiers. = 15 juillet. Gagnière. Napoléon à l'île d'Elbe (d'après des rapports d'agents secrets adressés au président du Buongoverno de Florence, du 3 mai 1814 au 26 février 1815).

18. — Annales de Bretagne. Tome III, n° 4. — L. Maître. Étude sur les Vénus gauloises (une statuette représentant cette divinité porte le nom de Rextugenos gravé autour de la ceinture). — S. de la Nicollière Teijeiro. Marine nantaise au xvie s. (1° commerce des sels vers 1560 ; 2° piraterie, les galères royales en Loire ; 3° un armement naval en 1573). — H. Carré. Administration municipale de Rennes au temps de Henri IV. 1er article (composé d'après les archives de Rennes avec beaucoup de soin et de méthode). — A. Dupuy. L'administration municipale en Bretagne au xviiie siècle ; chap. ier : les municipalités ; suite (mémoire composé, comme le précédent, d'après les pièces des archives locales).

19. — Archives historiques de la Gironde. Tome XX, 1880. — Table chronologique des documents et table alphabétique des noms de lieux et de personnes des 19 premiers volumes, par J. Lépicier. = Tomes XXI et XXII, 1881-82. Comptes de l'archevêché de Bordeaux, du xiiie au xive siècle, transcrits et annotés par Leo Drouyn. = T. XXIII, 1883. Documents divers de 1137 à 1805. = Tome XXIV, 1884-85. Documents divers, de 1244-1793 (la plupart se rapportent d'ailleurs aux trois derniers siècles).

20. — Revue d'Auvergne. 5e année, n° 3. Mai-juin 1888. — Jaloustre. Une page de l'histoire de l'agriculture en Auvergne. Notice sur le domaine de Chagourdat.

21. — Revue de l'Agenais. 1888, livr. 5 et 6. — Tholin. La ville

d'Agen pendant les guerres de religion du XVIe siècle; suite. — LAUZUN. Les couvents de la ville d'Agen avant 1889; suite. — LABRUNIE. Abrégé chronologique des antiquités d'Agen; suite.

22. — Revue de Gascogne. 1888, juillet-août. — BENOUVILLE et LAUZUN. Monographie de l'abbaye de Flaran. — Abbé BREUILS. Villa romaine au Glésia, près Montréal-du-Gers. — PLIEUX. Étude sur l'instruction publique à Lectoure; ch. 3. — GARDÈRE. Le collège de Condom; appendices. — Abbé DOUAIS. Documents pontificaux sur l'évêché de Couserans, 1425-1619 (publie des bulles de Martin V, 18 mai 1425, d'Eugène IV, 18 avril 1440, et de Paul III, 6 août 1539). — COMMUNAY. J.-P. de Lescun; fin. — T. DE L. Trois lettres et une ordonnance de J. de Monluc, évêque de Valence; suite. — LA PLAGNE-BARRIS. Une proclamation de Wellington en 1814 (pour maintenir la tranquillité publique dans le pays envahi).

23. — Revue africaine. 1887, sept.-oct. — H.-D. DE GRAMMONT. Correspondance des consuls d'Alger, 3e article.

24. — Académie des inscriptions et belles-lettres. *Comptes-rendus des séances de l'année* 1888. Tome XVI. Janvier-février. — Ed. LE BLANT. Lettres archéologiques. — WAILLE. Quatrième note sur les fouilles de Cherchel.

25. — Académie des sciences morales et politiques. Séances et travaux; compte-rendu. 1888, juillet-août. — H. CARNOT. Les premiers échos de la Révolution française au delà du Rhin (recueille ces échos dans la littérature allemande du temps). — RENDU. Le comte Frédéric Sclopis. — P. GUIRAUD. Un document nouveau sur les assemblées provinciales de l'empire romain (la plaque de Narbonne, dont on a retrouvé un fragment important, contient une loi impériale; c'est sans doute à titre de souverain pontife qu'Auguste, ou un de ses successeurs, s'occupa d'écrire la charte du *Concilium* de la Narbonnaise).

26. — Société nationale des Antiquaires de France. Séances. 1888, 13 juin. — M. MOWAT a retrouvé le nom *Quiddila*, qui figure sur une fibule présentée à l'une des dernières séances, dans celui d'un fonctionnaire ostrogoth du temps de Théodoric. — M. DURRIEU lit un mémoire sur un manuscrit peint, contenant les statuts de l'ordre de Saint-Michel. Il y reconnait l'exemplaire exécuté pour le duc de Guyenne et illustré par Jean Fouqué, qui nous y a conservé les portraits de plusieurs grands personnages du temps. = 20 juin. M. HOMOLLE communique une base archaïque trouvée par lui à Délos. Ce monument, de forme triangulaire, présente aux angles deux gorgones et une tête de bélier. Sur la face supérieure on voit encore les pieds de la statue, qui devait être une statue d'Apollon. Le marbre porte la signature du sculpteur Iphicartidès de Naxos du VIIe siècle avant J.-C. C'est la plus ancienne signature d'artiste que l'on connaisse. = 4 juillet. M. BABELON lit un mémoire sur les monnaies d'or d'Athènes. — M. VAUVILLÉ communique une étude sur l'oppidum gaulois de Saint-

Thomas (Aisne). — M. DE VILLEFOSSE communique des notes sur de inscriptions de Ténès, recueillies dans la correspondance de Berbrug ger; il annonce ensuite la découverte d'un certain nombre d'objet antiques au fond d'un puits romain à Néris. — M. MOWAT présente un plaque de bronze trouvée au Hièraple, près Saint-Avold. C'est un tablette votive percée de trous. M. Mowat pense que dans ces trou étaient serties des médailles représentant les divers membres de famille impériale en l'honneur de laquelle la tablette était dédiée. = 18 juillet. M. MOWAT communique un dessin d'une tessère en bronz également du Cabinet des médailles, portant le nom *Uxellus*, qui est cel d'un dieu gaulois. Ce nom s'est déjà rencontré dans une inscriptic d'Hyères, et, sous la forme *Uxellimus*, dans une inscription du Noriqu M. Gaidoz l'avait signalé, il y a trois ans, comme celui d'une divini gauloise. = Mémoires. 5e série, tome VII. PROST. La justice privée l'immunité. — DELAVILLE LE ROULX. Les sceaux des archives de l'ordı de Saint-Jean de Jérusalem à Malte. — LECOY DE LA MARCHE. L'a d'enluminer, traité italien du XIVe siècle.

27. — Société de l'histoire du protestantisme. Bulletin. 188 n° 6. — LELIÈVRE. Le procès et le supplice d'Anne du Bourg; suite a n° 7. — Impressions d'un témoin oculaire du supplice de Servet, 155 — SAGNIER. Prisonniers pour cause de religion au fort d'Alais, 1690. - TEISSIER. Le séminaire du désert. Nouvelles lettres de Pierre Cortei 1732; suite au n° 7. = N° 7. Procès-verbal inédit de la dégradatio d'Anne du Bourg, 20 novembre 1559. — La curée aux dépens des pré tendus réformés; placets demandant les biens des religionnaires, en 168 — DELORME. Le méreau des églises réformées de France.

28. — Société des antiquaires de l'Ouest. Bulletin. 188 1er trimestre. — Marquis DE LA ROCHETHULON. Note généalogique su Charlotte de Brizay, femme de Pierre de Neufchèze. — ESPÉRANDIEU Épigraphie romaine; inscriptions de Saintes.

29. — Société d'émulation de l'Ain. Annales. 1888, avril-juin — BÉRARD. Les vieilles abbayes du Bugey; suite (l'abbaye d'Ambronay

30. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne. Bulletin Tome XVI, année 1888, 1er trimestre. — Ch. DUMAS DE RAULY. La rec dition du château de Montesquieu et Bertrand de Montégut, 1281. - GALABERT. Étymologie du nom de Caylus (Castellucium). — Abbé BAC LERIE. La paroisse rurale dans l'ancienne France.

---

31. — Revue de Belgique. 1888, 15 juin. — COEMANS. La femm dans l'ancienne Égypte; suite le 15 juillet. — FRANK. Les recteu flamands des universités de Bologne et le collège Jacobs.

---

32. — Historische Zeitschrift. Bd. XXIV, Heft 2. — MEINECKE La diète de Ratisbonne et la guerre de Dévolution (met surtout à prof

un journal tenu par Gottfried d'Iéna). — FLATHE. Hegel d'après sa correspondance. — DELBRÜCK. Triaires et infanterie légère (étude sur la tactique militaire dans les armées de la République romaine). — LEHMANN. Deux testaments politiques et le début d'un ouvrage historique de Frédéric le Grand (publie trois fragments : 1° considérations sur l'état politique de l'Europe, 9 mai 1782; 2° réflexions sur l'administration des finances pour le gouvernement prussien, du 20 octobre 1784; 3° de la politique. Ces trois écrits sont en français). = Bibliographie. *Kaerst*. Forschungen zur Geschichte Alexander's des Grossen (considérations intéressantes sur la politique du roi de Macédoine). — *Giardelli*. Saggio di antichità pubbliche siracusane (travail de seconde main, très négligé et bourré de remplissages). — *Streit*. Zur Geschichte des zweiten punischen Krieges nach der Schlacht von Cannæ (montre qu'Annibal a employé beaucoup moins de contingents italiens que Tite-Live ne le dit; il a combattu jusqu'à la fin avec ses vieilles bandes; les contingents ont contribué seulement à couvrir ses mouvements). — *Hagenbach*. Kirchengeschichte von der ältesten Zeit bis zum 19 Jahrh. Bd. III : Reformationsgeschichte (excellent). — *Hefele*. Conziliengeschichte, continuée par *Hergenröther*. Bd. VIII. 1435-1519 (le cardinal Hergenrœther continue l'œuvre de son prédécesseur dans le même esprit à la fois orthodoxe et réellement scientifique). — *Linsenmayer*. Geschichte der Predigt in Deutschland, von Karl dem Grossen bis zum Ausgange des 14 Jahrh. (refait, au point de vue catholique, le travail de Cruel; ses chapitres sur la prédication et les prédicateurs sont intéressants). — *Kæhler*. Die Entwickelung des Kriegswesens und die Kriegführung in der Ritterzeit. Bd. II (beaucoup de faits et de soin). — *Scherrer*. Uebersicht der vaterländischen deutschen Geschichtschreibung (bon résumé). — *Tocco*. Un codice della Marciana di Venezia sulla questione della Povertà (condamnation par le pape Jean XXII de la doctrine franciscaine que le Christ et les Apôtres ne possédaient rien). — *Zucker*. Dürer's Stellung zur Reformation (prouve que Dürer est jusqu'à sa mort resté fidèle à la réforme luthérienne). — *Hirsch*. Urkunden und Aktenstücke zur Geschichte des Kurfürsten Friedrich-Wilhelm von Brandenburg. Bd. XI. 1660-1672 (bon). — *Fechner*. Die handelspolitischen Beziehungen Preussens zu Œsterreich (intéressant pour l'histoire du commerce en Allemagne au XVIIIe siècle). — *Amman*. Die Schlacht bei Prag, 6 mai 1757 (bonne étude critique). — *Biedermann*. Mein Leben und ein Stück Zeitgeschichte (intéressants détails sur la politique contemporaine). — *Heidemann*. Ein Tagebuch des brandenburgischen Kanzlers Lampert Distelmeier (Distelmeier fut chancelier de l'électeur de Brandebourg Joachim II en 1558, et remplit ces fonctions avec éclat pendant trente ans; malheureusement son journal donne plus de détails sur lui-même que sur les affaires publiques; en outre il est très bref). — *Liebe* et *Theuner*. Aeltere Universitatsmatrikeln. I : Universität Frankfurt a. O. Bd. I. 1506-1648. — *Hanncke*. Neue Pommersche Skizzen (bon). — *Bluemcke*. Stettins hansische Stel-

lung und Heringshandel in Schonen (bon). — *Koppmann*. Geschichte der Stadt Rostock (excellente monographie). — *Ermisch*. Codex diplomaticus Saxoniae regiae. Bd. XIII : Urkundenbuch der Stadt Freiberg. — *Falkmann*. Graf Simon VI zur Lippe und seine Zeit (estimable). — *Schober*. Quellenbuch zur Geschichte der œsterreichisch ungarischen Monarchie. Th. II, 1246-1493 (bon). — *Zimmermann*. Das Archiv der Stadt Hermannstadt und der sächsischen Nation (travail soigné). — *Aschrott*. Das englische Armenwesen in seiner historischen Entwickelung (bonne étude). — *Cantù*. Corrispondenze di diplomatici della Repubblica e del regno d'Italia, 1796-1814 (important pour l'histoire des idées et pour l'histoire militaire de la France révolutionnaire et impériale).

33. — Historisches Jahrbuch. Bd. IX, Heft 2. — Ehses. Les décrets pontificaux relatifs au procès en divorce de Henri VIII; fin. — Schnuerer. La situation politique de la papauté à l'époque de Théodoric le Grand (montre l'impartialité, peut-être excessive, du roi dans les affaires de l'Église, et en particulier dans celle du schisme laurentien). — Funk. Le décret pour l'élection pontificale au chap. 28, distinctio 63, de Gratien (ce décret est authentique, mais il est simplement une copie du décret promulgué par le synode de l'année 898, avec de pures modifications de style). — Kirsch. Les annates et leur administration dans la seconde moitié du xve siècle. = Comptes-rendus. *Eubel*. Geschichte der oberdeutschen (Strassburger) Minoriten-Provinz (excellent). — *Maurer*. Kardinal Leopold Graf Kollonitsch, Primas von Ungarn (excellente biographie de ce prélat, qui prit une part honorable à la défense de Vienne assiégée par les Turcs en 1683). — *Bruder*. Studien über die Finanzpolitik Herzog Rudolfs IV von Œsterreich 1350-65 (bon). — *Miller*. Die Weltkarte des Castorius, genannt die Peutingersche Tafel (édition réduite aux deux tiers de la grandeur, avec un texte explicatif qui a de la valeur). = Heft 3. Eubel. Les franciscains Heinrich Knoderer et Konrad Probus (leur biographie, 1er art. : Knoderer fut évêque de Bâle de 1275 à 1286 et archevêque de Mayence jusqu'à sa mort, le 17 mars 1288; il fut un des meilleurs serviteurs de Rodolphe Ier de Habsbourg). — Ehrle. Ordonnances concernant les pauvres rendues à Nuremberg en 1522, et à Ypres en 1525. — G. Hueffer. Réponse aux critiques d'A. von Druffel sur le tome Ier de mon livre sur saint Bernard. — Pflugk-Harttung. Écoles pontificales de copistes aux xe-xiie s. = Comptes-rendus. Specimina palæographica regestorum romanorum pontificum ab Innocentio III ad Urbanum V. — *Buchwald*. Deutsches Gesellschaftsleben im endenden Mittelalter. Bd. II : zur deutschen Wirthschaftsgeschichte (contient quinze études importantes pour l'histoire économique et sociale de l'Allemagne, surtout au moyen âge; écrites au point de vue protestant). — *Laemmer*. Institutionen des katholischen Kirchenrechts (excellent).

34. — Neues Archiv. Bd. XIII, Heft 3. — Baumann. Les livres

des morts des évêchés d'Augsbourg, de Constance et de Coire. — Bœrner. Critique des sources relatives à l'histoire de sainte Élisabeth de Thuringe (1° chartes et lettres; aucune d'elles n'est du temps de la sainte; elles ont été composées pour servir au procès de canonisation. 2° Le « Libellus de dictis quatuor ancillarum, » la principale source de la biographie, est l'œuvre d'un chevalier de l'Ordre Teutonique; il contient sur la canonisation de la sainte des détails très précis qui paraissent dus à des témoins oculaires. 3° La Vita S. Elisabeth par Caesarius de Heisterbach et le sermon sur sa translation. 4° La Vita S. Elisabeth de Dietrich d'Apolda et son remaniement. 5° La Vie allemande du landgrave Louis, époux de sainte Élisabeth, et les Annales Reinhardsbrunnenses). — Liebermann. Raginald de Canterbury (la vie et les œuvres de ce moine poitevin, auteur d'une Vie de Malchus et de poésies latines qu'il commença vers 1102. Publie 30 de ces poésies, où il y a quelques traits à prendre pour l'histoire). — Holder-Egger. Extraits des mss. de Munich (relatifs à des vies de saints). — Roth et Ad. Schmidt. Extraits de mss. de Darmstadt. — Sauerland. Documents inédits relatifs à Hildesheim. — Weiland. Diplômes inédits de Frédéric Ier et de Rudolph Ier pour Sainte-Marie d'Utrecht. — Holder. Une lettre de l'abbé Bern de Reichenau à l'évêque de Constance Warmann (écrite avant 1027). — Manitius. Remarques sur différents textes (les Annales Altahenses; Fortunat; vies de saints en vers; la chronique de saint Laurent de Liège par Robert; la translation de saint Denys l'Aréopagite; les Gesta abbatum Gemblacensium en vers; les Gesta episcoporum Leodiensium d'Anselme).

35. — Deutsche Revue. 1888, janv.-février. — S. Muenz. Biographie de Francesco Crispi; fin en mars. — G. Weber. Il y a deux cents ans (histoire de Charles-Louis, électeur palatin). = Mars. Développement de la puissance russe. — Weber. Il y a deux cents ans; fin (histoire de l'Angleterre dans la seconde moitié du XVIIe siècle). — J. Zeller. Les sciences et la paix. = Avril. Moritz Carrière. Les devoirs de l'Allemagne et de la France à l'égard de la civilisation (lettre pacifique adressée à Ernest Renan). — Lord Ampthill (biographie de l'ancien ambassadeur de la Grande-Bretagne à la cour de Prusse). — Le prince Alexandre et la révolution de la Roumélie orientale.

36. — Gœttingische gelehrte Anzeigen. 1888. N° 8. — *K. Müllenhoff.* Deutsche Altertumskunde. Bd. II (excellent). — *J. Havet.* L'écriture secrète de Gerbert (sa méthode de déchiffrement est tout à fait sûre). — *Lenz.* Briefwechsel Philipps des Grossmüthigen von Hessen mit Bucer. Th. II. — *Ladewig.* Regesta episcoporum Constantiensium. Bd. I (les deux premières livraisons comprennent les années 517-1227). — *Lupus.* Die Stadt Syrakus im Alterthum (traduction de la *Topografia archeologia di Siracusa* publiée en 1883 par Holm et Cavallari). = N° 9. *Dalton.* Verfassungsgeschichte der evangelisch-lutherischen Kirche in Russland (bon). = N° 11. *Glasson.* Histoire du droit et

des institutions de la France (ouvrage très estimable et très méritoire, pour le fond comme pour la forme; l'art. est de W. Sickel). — Nos 12-13. *Schottmüller*. Der Untergang des Templer-Ordens (ouvrage très consciencieux, et qui apporte de nouveaux documents au procès, toujours ouvert, des Templiers; mais l'auteur ne connait pas assez les faits; il n'a pas l'habitude d'une composition méthodique; son exposé soulève de nombreuses contradictions; sa sympathie pour la cour de Rome, dont il a pu mettre à profit les archives, l'a conduit jusque dans le camp des ultramontains; article de 45 pages par K. Wenck). — *Sanesi*. Stefano Porcari e la sua congiura, 1453. — *Von Essen*. Index Thucydideus ex Bekkeri editione stereotypa.

37. — Hermes. Bd. XXIII, Heft 1, 1888. — Matzat. Du jour où commença le calendrier julien (1er janvier 45; réfute les objections soulevées par A. Mommsen et Holzapfel). — Maas. Dionysius Pelagius (culte dont ce dieu fut l'objet sur les côtes de la Thrace et de la Thessalie, en Béotie, en Attique). — Niese. Les chroniques d'Hellanikos (expose la composition des deux ouvrages de cet historien, l'« Atthis » et les « Prêtresses de Hêra »). — Id. La chronographie d'Ératosthènes (son ouvrage « sur les Chronographes » était en grande partie critique, et non, comme on le prétend d'ordinaire, une grande compilation chronologique. C'est après Ératosthènes qu'Apollodore a entrepris d'écrire une esquisse de l'histoire et de la littérature d'après l'ordre et avec des indications chronologiques. Il est inexact qu'Ératosthènes ait supputé la date de la fondation de Rome). — Zimmermann. Posidonius et Strabon (le passage de Strabon 1, 3, 8-9 est emprunté à Strabon Posidonius considéré comme écrivain. La forme et les proportions de la carte du monde de Strabon, partout où elle s'écarte d'Ératosthènes, reposent sur l'autorité de Posidonius). — Reitzenstein. Sur Eusèbe (le ms. d'après lequel A. Mai a publié le χρονογραφεῖον σύντομον a été retrouvé dans le Codex vatic. graec. 2210). — C. de Boor. Le poète épigrammatiste Ignatius (il y a eu deux poètes de ce nom, le métropolite et le magister grammaticorum, vivant tous deux au IXe siècle). — Th. Mommsen. Papiers d'affaires de Pompei (réédite des textes insérés dans les *Notizie degli scavi* de 1887, p. 415 et suiv.). — Id. Les signes de numération et de fraction employés par les Romains (addition au Bd. XXII, p. 596 sq. Contre le mémoire de Zangemeister dans le *Sitzungsbericht* de l'académie de Berlin du 1er décembre 1887). = Heft 2. Thalheim. Le procès de Démon contre Zenothemis (commentaire détaillé du discours de Démosthènes contre Zenothemis; ce discours est authentique. Le règlement d'un procès commercial en Attique). — Blass. Les mss. grecs et latins au vieux sérail de Constantinople (inventaire de 55 ms.). — Kaibel. Représentations théâtrales à Rhodes (commente un fragment d'inscription qui se trouve dans la Biblioteca Marucelliana de Florence; il en résulte qu'à Rhodes, à la fête des Dionysies, on jouait des tragédies de Sophocle. Considérations sur le théâtre grec). — Keil. Le testament d'Epikteta (commente l'inscription dorienne publiée

dans Bœckh, *Corp. inscr. attic.*, n° 2448, dont le texte a été revisé par l'auteur). — Wœlfflin. La délivrance du consul Scipion à la bataille du Tessin (il est inexact qu'il l'ait due exclusivement à son fils).

38. — Neue Jahrbücher für Philologie und Paedagogik. 1888. Bd. CXXXVII, Heft 3. — Clasen. Remarques critiques sur l'histoire de Timoléon (il faut ajouter peu de foi au récit de Plutarque; Diodore est notre meilleure source. Le combat du Krimisos a eu lieu en 340; la fin de la domination de Denys tombe dans l'olympiade 109, 2).

39. — Rheinisches Museum für Philologie. Neue Folge, Bd. XLII, Heft 4. — Kalkmann. Les renseignements fournis par Tatianus sur les œuvres d'art de l'antiquité (ils ont peu de valeur, et sont pour la plupart imaginés). — Mendelssohn. De l'époque où vivait Zozime (l'histoire composée par Zozime n'a pas été rédigée avant 450 ni après 501). — Niese. Straboniana; suite (1° la conquête des rives du Pont-Euxin par Mithridate VI de Cappadoce; 2° Aristion et Athénion qui usurpèrent le pouvoir dans Athènes en 88 av. J.-C.). — Schumacher. Pisya et Kyllandros, deux établissements de Rhodiens en Carie (combine un passage de Tite-Live, XXIII, 18, avec deux inscriptions au *Bulletin de correspondance hellénique*, VIII, 358; VI, 36, 67). — Werner. Sur les « dies aegyptiaci » (d'après le ms. de Zurich C. 58 [275]).

40. — Jahrbücher des k. D. archæologischen Instituts. Bd. III, Heft 1, 1888. — Senz. Le tombeau des Jules à Saint-Remy (description minutieuse de ce monument; ce qui reste de la ville romaine de Glanum Livii, qui se trouvait sur l'emplacement du moderne Saint-Remy). — Huebner. Les sculptures du tombeau des Jules à Saint-Remy (interprétation très détaillée; ces sculptures ont été faites en honneur d'un Gaius Julius, d'origine gauloise, qui reçut du dictateur le droit de cité romaine et un nom romain. Les combats qu'elles représentent appartiennent à l'époque de la guerre des Gaules).

41. — Mittheilungen des k. D. archæologischen Instituts. *Rœmische Abtheilung.* Bd. II, Heft 4. 1887. — Gamurrini. La plus ancienne période de l'art romain. — F. von Duhn. Résultats des fouilles exécutées dans la nécropole de Suessula. — Pauli. Inscriptions inédites de Chiusi (23 inscr. avec commentaire). — Dessau. Un ami de Cicéron (Marcus Juventius Laterensis, nommé sur une tuile estampillée de Préneste).

42. — Zeitschrift der Savigny Stiftung für Rechtsgeschichte. Bd. IX, Heft 1. *Germanische Abtheilung.* 1888. — Zeumer. La patrie et l'âge de la Lex romana raetica Curiensis (elle vient, non d'Italie, mais de Rhétie; elle était déjà en vigueur en 766). — R. Schrœder. Contributions à l'intelligence du Miroir de Saxe. — Werunsky. La « Majestas Carolina » (histoire du code entrepris par l'empereur Charles IV pour le royaume de Bohême; l'opposition de la noblesse bohémienne en

empêcha l'introduction). — W. von Brünneck. La servitude en Poméranie (les deux sortes de servitude que l'on observe en Poméranie proviennent du contraste entre le droit allemand et slave. Histoire détaillée des ordonnances rendues en Prusse concernant la servitude, jusqu'au commencement du XVIIIe siècle). — Kruse. La « Richerzeche » à Cologne (cette corporation vient de l'ancienne guilde qui comprenait l'ensemble des gens qui, à Cologne, se livraient au commerce; la guilde avait le privilège particulier de pouvoir vendre du vin. Cette dernière partie de son activité devient plus tard la principale; la guilde, qui comprenait surtout les riches, « Reichen, » devint alors une corporation patricienne dont les chefs ont dirigé l'administration de toute la ville sous le nom de bourgmestres). — Brunner. Mélanges (1° le « major domus » dans l'empire franc était à l'origine le chef du comitatus des rois francs; 2° les « gasindi » francs et la sécularisation des biens ecclésiastiques dans l'empire franc; 3° les « protectores » romains et les « protectores domestici. » = Comptes-rendus. *Pappenheim*. Die altdänischen Schutzgilden (méritoire). — *Gaudenzi*. Una antica compilazione di diritto romano e visigoto (A. Schmidt expose autrement que Gaudenzi l'origine de cette compilation). — *Chassaing*. Spicilegium Brivatense (important).

43. — Zeitschrift für deutsches Alterthum. Bd. XXXII, Heft 2. 1888. — Zimmer. Contributions celtiques (mots empruntés par les Celtes aux Germains et mythes germaniques dans les plus anciennes formes des traditions héroïques de l'Irlande). — Laistner. Origine du mot « Germani » (commentaire du passage de Tacite, *Germania*, ch. II; le mot *Germani* était à l'origine le nom d'une tribu particulière et fut plus tard appliqué par les Gaulois au peuple entier).

44. — Jahrbücher für protestantische Theologie. Jahr. XIV, 1888, Heft 2. — Mohnhaupt. Développement historique et exposition dogmatique de la doctrine de la préexistence du Christ. — Nitzsch. L'origine des universités (d'après l'ouvrage de Denifle). — Ohle. Les Esséniens (recherches critiques sur les données de Josèphe relativement aux Esséniens; montre qu'elles ne sont pas dues à Josèphe, mais à un interpolateur). — Id. Philon et les Esséniens (contre le mémoire de Hilgenfeld dans la *Zeitsch. f. wissenschaftliche Theologie;* réplique aux critiques adressées par Wendland à un précédent article de l'auteur).

45. — Theologische Studien und Kritiken. Jahrg. 1888, Heft 3. — Gruenberg. Efforts de Luther et de Zwingli pour réformer le culte divin. — Koldewey. Le symbole des Apôtres a-t-il été, comme on l'a dit, tronqué dans l'ordonnance ecclésiastique du duc de Brunswick Jules en 1569? (le fait prétendu repose sur une erreur de Janssen dans son Histoire du peuple allemand, vol. IV). — Rœsch et Neste. Astartè-Maria (additions).

46. — Zeitschrift für alttestamentliche Wissenschaft. 1888, Heft 1. — Moore. Histoire des études relatives à l'Ancien Testament

en Amérique. — Ed. Meyer. Miscellanea (1° addition au mémoire de l'auteur sur la famille de Jacob : Joseph, Jacob et Isaac personnifient les familles israélites; 2° Nemrod est un personnage mythologique d'origine libyenne et égyptienne que les Hébreux ont emprunté aux Égyptiens entre 940 et 730 avant J.-C.). — Budde. Addition à son mémoire sur le livre des Juges et sur le livre de Josué.

47. — Zeitschrift für katholische Theologie. 1888, Quartalheft 2. — Probst. La messe espagnole jusqu'au viiie siècle. — Michael. L'empereur Frédéric II et l'Église; discours d'apparat. = Quartalheft 3. Kellner. Les gouverneurs romains de Syrie et de Judée à l'époque du Christ et des Apôtres. — Grisar. Recueils récents d'anciennes lettres pontificales et leur importance au point de vue théologique.

48. — Zeitschrift für Kirchengeschichte. Bd. X, Heft 1. — Wiesener. Fondation de l'évêché de Poméranie, et translation du siège épiscopal de Wollin à Cammin (c'est en 1180 que le chapitre épiscopal fut établi à Cammin; c'est en 1182 ou 1183 que l'évêque Conrad Ier fixa sa résidence dans cette ville). — Fromm. La controverse sur l'auteur de l'Imitation de J.-C. (1° les mss.; 2° les éditions; 3° les témoignages contemporains; 4° les mss. de Cologne de 1431 et de 1486. Montre l'incertitude où l'on se trouvait déjà au xve siècle au sujet de l'auteur, et les difficultés qui s'élèvent contre l'attribution à Thomas de Kempen). — Gundlach. Deux écrits de l'archevêque Hincmar de Reims (publie ici le premier de ces traités « de divisione parrochiae Adeloldi presbiteri; cf. Flodoard, ch. 18). — Philippi. Le « livre des articles » du « roi » des Anabaptistes de Munster, Jean de Leyde (texte allemand, 1535).

49. — Zeitschrift für Vœlker-Psychologie und Sprachwissenschaft. Bd. XVIII, Heft 2. — Haberland. Usages et superstitions relatifs au manger; suite. = Comptes-rendus. *Spiegel.* Die arische Periode (excellent). — *Gruppe.* Die griechischen Kulte und Mythen in ihren Beziehungen zu den orientalischen Religionen (manqué). — *Nœldeke.* Die semitischen Sprachen (excellent). — *Sayce.* Alte Denkmäler im Lichte neuerer Forschungen (bon).

50. — Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte des Mittelalters. Bd. IV, Heft 1-2. — Ehrle. Les Spirituels; leurs rapports avec l'ordre des Franciscains et avec les Fraticelles; fin (2° les différents groupes des Spirituels et leurs destinées : le groupe d'Angelus de Clareno; les Spirituels de Toscane et de Provence; 3° rapports des Spirituels avec les Fraticelles; 4° rapports des Spirituels avec les disciples de l'Observance. Cette étude est remplie de documents pour la plupart inédits). — Id. Le « trésor de Constantin » dans la chambre pontificale au xiiie et au xive siècle (publie plusieurs inventaires du xive siècle).

51. — Mansfelder Blætter. Jahrg. I, 1887. — Grœssler. Légendes

et coutumes du comté de Mansfeld (additions nombreuses à l'ouvrage publié par l'auteur en 1880). — REMBE. La correspondance de maître Cyriacus Spangenberg; première moitié (publie 49 lettres échangées entre Spangenberg, le comte Hans Georg de Mansfeld, le duc Johann Albert de Mecklembourg, Mélanchthon, Andreas Fabricius, etc., 1550-1572; ces lettres sont d'un grand intérêt pour l'histoire de l'église luthérienne de cette époque).

52. — Sæchsische Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig. Philologisch-historische Klasse. *Berichte über die Verhandlungen.* 1887, Heft 4 et 5. — WACHSMUTH. Nouvelles contributions à la topographie d'Athènes (1° l'Aphrodisium et le port de Kantharos; Kantharos désignait dans l'antiquité tout le grand port du Pirée; 2° les emplacements de Kallirrhoé et d'Enneakrunos; 3° le lit de l'Éridan et Kykloboros; 4° le palais royal dans la forteresse et le mur pélasgique). — BŒTHLINGK. Une inscription indienne (addition au mémoire de l'auteur inséré dans Heft 3).

53. — Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. Bd. III, Heft 2, 1888. — GIERKE. Droits municipaux et plans de réforme badois au xve siècle (d'après des documents inédits; important pour l'histoire du droit privé dans les villes allemandes). — SCHEFFER-BOICHORST. Où fut rédigée la constitution attribuée à Charles le Gros « de expeditione romana? » (à Reichenau). — WIEGAND. Un nécrologe du chapitre de Strasbourg (fin du texte). — WEISS. Histoire de la ville franconienne d'Adelsheim. — BAUMANN. Histoire des douze articles des Paysans soulevés (publie deux lettres d'Ueberlingen, du 11 et du 25 mars 1525). — FESTER. Une mention du franciscain Thomas Murner en 1538. — HUFFSCHMID. Une épitaphe du Palatinat passée jusqu'ici inaperçue (publie l'épitaphe de la veuve de l'électeur palatin Frédéric III, Amélie, 1602). — LAMEY. Liste des livres et articles relatifs à l'histoire badoise, qui ont paru en 1887. — REINFRIED. Indication des archives conservées dans les localités qui appartiennent au district de Bühl. — VON WALDECK. Liste des pièces d'archives de Markdorf.

54. — Preussische Akademie der Wissenschaften. *Sitzungsberichte.* 1888. Stück 1. — WEBER. Les noms des étoiles chez les anciens Iraniens. = Stück 2-3. VAHLEN. Sur quelques fragments d'Ennius. DILLMANN. L'apocalypse d'Esdras (commente la vision contenue dans les chapitres 11 et 12; elle se rapporte aux empereurs romains de César à Nerva). — KIRCHHOFF. Inscriptions de l'acropole d'Athènes (publie 41 inscriptions). = Stück 4. CURTIUS. L'écrit de Frédéric II de Prusse sur la littérature allemande en 1780 (impression produite par l'apparition de cet ouvrage). — SCHMOLLER. L'introduction de la régie française, par Frédéric II (les institutions françaises servirent à Frédéric II de modèle, mais il ne les a pas copiées servilement; le système des fermes ne fut pas appliqué en Prusse; le roi prit seulement la technique de l'impôt et le système de la centralisation française. Des

2,000 places créées pour l'accise et les octrois, environ 200 furent occupées par des Français; même à l'administration centrale, Frédéric installa de jeunes Allemands, qui devaient former les cadres d'une armée d'employés tout allemands. La politique financière de Frédéric II a produit de bons résultats). = Stück 5. Borchardt. Plan d'une maison babylonienne (d'après les résultats de la mission allemande à Bagdad en 1886). = Stück 11. Kirchhoff. Inscriptions de l'acropole d'Athènes (publie 62 inscriptions trouvées récemment dans les fouilles et travaux de déblaiement à l'est de l'Erechtheion et du Parthénon, ainsi qu'au mur oriental de la forteresse). = Stück 23. Lolling. Une inscription votive de Delphes (de la fin du vi^e siècle av. J.-C.; elle est d'un Corinthien ou d'un membre d'une colonie corinthienne). — Erman et Schrader. Tablettes d'argile trouvées en Égypte, à Tell-Amarna (on y a trouvé environ 160 tablettes, acquises pour la plupart par le musée de Berlin. Ce sont les débris des archives de la dix-huitième dynastie; elles sont écrites d'après le système cunéiforme de Babylone. Elles contiennent des lettres adressées par les rois de Babylone et les vassaux égyptiens en Syrie et en Phénicie aux rois Aménophis III et IV. Il en ressort ce fait qu'au xve siècle av. J.-C., d'étroites relations ont existé entre la Babylonie et l'Égypte. Il y a aussi des lettres d'un roi du pays de « Mitanni, » pays appelé par les Égyptiens Naharina; il occupait le territoire de l'Euphrate; les Pharaons eurent à lutter avec ce pays pour la possession de l'hégémonie en Syrie).

55. — K. Gesellschaft der Wissenschaften zu Gœttingen. *Abhandlungen.* Bd. XXXIV, 1887. — Bechtel. Les inscriptions en dialecte ionien (recueil complet de 267 numéros, avec un commentaire détaillé, des renvois aux monnaies, etc. Publie des inscriptions jusqu'ici inconnues). — Frensdorff. Le droit statutaire des marchands allemands à Novgorod; suite (l'auteur a trouvé aux archives d'État de Lubeck un 3e remaniement, jusqu'ici inconnu, de ce statut, qui est du commencement du xive siècle; il etudie les changements apportés au statut dans cette rédaction; parle de textes juridiques de moindre portée relatifs à la même époque. Important pour l'histoire de la ligue hanséatique). — P. de Lagarde. Sur la fête juive dite Purim (recherches sur le calendrier des Juifs, des Perses, des Arméniens, des Sogdiens, etc.; il en résulte qu'aux anciens temps la Cappadoce, la Perse et les pays iraniens possédaient un calendrier commun, qu'il faut faire remonter à Zoroastre).

56. — Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung. Bd. IX, Heft 2. — Scheffer-Boichorst. Mélanges sur l'histoire du moyen âge; suite (10° la donation de la comtesse Mathilde; on doit croire la comtesse quand elle déclare, en 1102, qu'elle ne fait que renouveler une donation déjà faite sous Grégoire VII; 11° trois diplômes de Frédéric Ier de l'an 1152; 12° trois contributions inédites aux régestes de Frédéric Ier et de Henri VI tirés de diplômes alsaciens;

13° diplômes de Frédéric Ier pour les monastères cisterciens, surtout en Alsace et en Bourgogne; 14° sur l'histoire d'Alphonse X de Castille). — Hoogeweg. La croisade de Damiette, 1218-1221; suite (siège et prise de la ville). — D. von Schœnherr. Travaux d'orfèvrerie entrepris par Wenceslas Jamnitzer pour le grand-duc Ferdinand. — Teige. Étude critique sur les sources de Dalimil. — Winkelmann. André Dandolo (publie un acte provenant du monastère de Brondolo, près de Chioggia, où se trouve cité un duc de Sinigaglia, Sergius, mentionné aussi dans la chronique de Dandolo). — Falk. Localités nommées dans les chartes de Saint-Maximin de Trèves. = Bibliographie : les Vaudois au moyen âge et leur littérature; compte-rendu des publications récentes relatives à ce sujet par J. Goll. — Specimina palæographica regestorum Romanorum pontificum ab Innocentio III ad Urbanum V.

---

57. — Archiv für œsterreichische Geschichte. Bd. LXXII, Heft 1. — Von Zeissberg. L'évacuation de la Belgique par les Autrichiens en 1794 (d'après les rapports adressés à l'empereur par le ministre Lacy. Montre l'influence exercée par le soulèvement des Polonais sur la politique autrichienne en Belgique et les fautes commises par le ministère Thugut dans l'affaire de Pologne). — Schroll. Nécrologe de la ci-devant collégiale de « Spital am Pyrn, » en haute Autriche (commencé à la fin du xive siècle et continué jusqu'en 1600). — Id. Chartes et regestes relatifs à l'histoire de cet établissement (190 pièces de 1190 à 1417). — Czerny. Extraits de la correspondance du célèbre astronome Georges de Beuerbach (publie deux lettres de ce savant et sept lettres de Johannes Nihili Bohemus, 1453-1456).

58. — K. Akademie der Wissenschaften zu Wien. *Denkschriften.* Philos.-Histor. Classe. Band XXXVI, 1888. — Buedinger. Le patriciat dans les derniers temps de la République romaine (complète un mémoire précédent paru au tome XXXI des *Denkschriften*. Traite des *gentes patriciae;* de la manière dont les patriciens pouvaient devenir plébéiens; de certaines familles des *gentes;* des familles Masones, Bruti, Scaevolae; de l'interrègne et des droits politiques exercés alors par les patriciens et les plébéiens; du droit revendiqué par les patriciens de pouvoir prendre les armes [*tumultus*] pour la défense de leurs privilèges particuliers). — Miklosich. Le droit de vengeance chez les Slaves (l'auteur ne s'occupe pas seulement des peuples slaves, mais aussi des Albanais, des Hongrois et des peuples de la famille indo-européenne; il publie de nombreux contrats d'accord entre les parties en guerre et mentionne un grand nombre d'ouvrages relatifs au sujet). — Von Kremer. Le budget des recettes de l'empire abbasside en 918-919 (d'après l'histoire de Wassâf, dont il reproduit et commente le texte. L'auteur a mis à profit un ouvrage, jusqu'ici inconnu, qui se trouve dans un manuscrit de Gotha, de l'écrivain arabe Hilâl Alsâby, la source la plus ancienne de l'histoire du règne du calife Moktadir utilisée plus tard par Ibn Atyr). —

J. Wünsch et D.-H. Müller. L'inscription cunéiforme d'Aschrout-Darga (texte et commentaire; l'auteur utilise plusieurs autres inscriptions du pays de Van). — Wessely. Papyrus grecs avec des formules de sorcellerie à Paris et à Londres (publie un très grand nombre de chants et de formules de sorcellerie avec des tables et un commentaire). — Auer. Le temple de Vesta et la maison des Vestales au forum romain (reconstitution).

59. — Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes. Bd. II, Heft 1, 1888. — D.-H. Mueller. Contributions à l'épigraphie de l'Arabie méridionale (texte et commentaire de deux inscriptions rapportées par E. Glaser et acquises par le musée britannique). — Krall. Deux actes de vente coptes du viiie siècle après J.-C. (texte, traduction et commentaire). — Nœldeke. Étymologie du nom de la ville de Sardes (contre l'étymologie proposée par F. Müller, qui réplique). = Comptes-rendus : *Nœldeke*. Aufsætze zur persischen Geschichte (bon). — *A. von Cremer*. Ueber das Einnahme-Budget des Reiches der Abbasiden 918-919 (excellent). = Heft 2. Kirste. Gemmes avec légendes en langue pehlvie (publie et commente les légendes de dix gemmes, dont huit se trouvent au cabinet des médailles de Vienne et deux dans des collections particulières). = Comptes-rendus : *Kaegi*. Alter und Herkunft des germanischen Gottesurtheils (excellent). — Des publications récentes en arménien.

---

60. — The english historical Review. 1888, juillet. — Maitland. Des personnes qui sont tenues d'assister aux cours des comtés (ce ne sont pas tous les hommes libres; cette obligation frappait la terre, non la personne; une terre grevée de cette obligation de fournir un assesseur à la cour du comté ou à la cour de la centaine ne devait toujours qu'un assesseur, alors même qu'elle se trouvait divisée entre plusieurs tenanciers libres. Ceci est certain pour le xive siècle). — Malden. Conquête de Surrey par les Saxons de Wessex (il est inexact de dire que Surrey formait avec Sussex le royaume des Saxons du sud; la géographie s'oppose à cette conquête et les chroniqueurs n'en parlent pas; la conquête par les Saxons de l'ouest commence depuis 568. L'auteur en suit les progrès dans l'étude des noms de lieu). — Hudson. Hrotsvitha de Gandersheim (tient avec Kœpke et contre Aschbach pour l'authenticité des drames et autres poèmes de Hrotsvitha). — Cameron. Thomas Wolsey jusqu'à l'âge de quarante ans (Wolsey naquit entre 1471 et 1476, sa vie jusqu'en 1514). — Perkins. Le grand Condé (résumé de sa biographie, d'après le duc d'Aumale; presque rien de 1652 à 1686). — Vigfusson. Les Normands dans l'île de Man. — Round. Le grand charruage de 1198 (M. Stubbs doute que l'ordonnance décidant de dresser ce charruage ait été exécutée; Miss Norgate dit qu'il ne reste aucune trace du travail des commissaires. Double erreur : d'importants fragments du travail original ont passé dans les compilations connues sous le nom de « Testa de Neville » et de « Liber feodorum. » Ces fragments

correspondent exactement à la description donnée par Howden. Mais était-ce bien là un charruage? Non. Le mot de *carucagium* n'est donné par aucun document contemporain à la levée de 1194 ni à celle de 1198; c'est une aide, une taille, de même nature qu'auparavant, levée sur chaque charruée de terre [*carucata*]; c'est seulement sous Henri IV qu'elle fut levée sur chaque charrue [*caruca*] et que le mot de *carucagium* peut être employé). — S.-R. Gardiner. Deux déclarations de Garnet relatives au complot des poudres, 9 et 10 mars 1606 (elles ont déjà été utilisées par l'auteur dans la seconde édition de son histoire). — Ross. La querelle de Manchester avec Cromwell (signale un exemplaire manuscrit du récit fait par Manchester à la chambre des lords et des accusations qu'il y formula contre l'attitude révolutionnaire de Cromwell, le 2 décembre 1644). — Nutt. Un passage du journal d'Evelyn (signale une confusion commise par Evelyn entre la défaite de Hamilton à Preston, en 1648, et celle de Charles II à Worcester, en 1651. L'erreur se trouve à la date du 8 juillet 1651). — R. Palgrave. Cromwell et l'insurrection de 1655; réplique à M. Firth; 1er article. — F.-N. Thorpe. Deux journaux sur la bataille de Waterloo (le premier tenu par Henri Nieman, du corps de Lützow; le deuxième par R.-H. Bullock, cornette au 11e régiment de dragons. Les noms de lieu n'ont pas été identifiés avec assez de soin). = Comptes-rendus : *Rhys*. On the origin and growth of religion as illustrated by celtic heathendom (très instructif). — *Lehmgrübner*. Benzo von Alba (bon). — *Zdekauer*. Statutum comunis Pistorii anni 1296 (bonne édition). — *Hearn*. The government of England, its structure and his development (expose les antiquités historiques de la constitution anglaise telles qu'elles apparaissent aux yeux d'un légiste. C'est d'ailleurs une seconde édition assez modifiée d'un livre paru en 1867). — *Dierauer*. Geschichte der schweizerischen Eidgenossenschaft, vol. I (excellent). — *Ch. Molinier*. Études sur quelques manuscrits des bibliothèques d'Italie concernant l'inquisition et les croyances hérétiques du XIIIe au XVIIe siècle (publie des textes précieux). — *Simonsfeld*. Der Fondaco dei Tedeschi in Venedig (publication des plus remarquables). — *Ashley*. The early history of the english woollen industry (n'a traité que certaines parties du sujet, mais avec beaucoup de détails intéressants; les vues générales sur la guilde et ses transformations sont contestables). — *Scrutton*. Commons and common fields (remarquables). — *Loserth*. Johannis Wyclif Tractatus de ecclesia (excellente édition). — *Lupton*. A life of John Colet (biographie qui parait devoir être définitive). — *Hamilton*. Calendar of state papers; domestic series, 1641-43. — *Montero y Vidal*. Historia general de Filipinas (bon). — *E. de Broglie*. Mabillon et la société de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à la fin du XVIIe siècle (présente beaucoup de critiques de détail). — *Laughton*. Studies in naval history : biographies (contient douze bonnes biographies de marins français). — *Bancroft*. The history of the Pacific states, vol. XXIV; Oregon, vol. I, 1834-48 (énorme collection de faits sèchement exposés). — *Trotter*. History of India under queen Victoria, 1836-1880 (livre inégal, mais intéressant et bien informé).

61. — The Academy. 1888, 17 mars. — *Gilbert.* History of the irish confederation and the war in Ireland. Vol. IV. 1644-46 (très important; l'histoire anglaise à cette époque est si intimement unie à celle d'Irlande que tout bon livre sur celle-ci éclaire celle-là. Celui de M. Gilbert est excellent). — *Phillimore.* How to write the history of a family (manuel très bien fait). — Les noms de lieu danois autour de Londres (par M. W.-H. Stevenson et contre M. Rye, qui réplique dans le n° du 7 avril). — Le ms. Rawlinson B. 512 et la vie tripartite de saint Patrick (1° corrections au catalogue des pièces contenues dans ce ms., qui a été publié p. XIV-XLV de la Vie de saint Patrick, édition des Rôles; 2° corrections au texte même de cette vie). = 24 mars. *Morley.* English writers: an attempt towards a history of English litterature. Vol. II (agréable et consciencieux; il y a beaucoup moins d'erreurs de fait que dans le tome I). — *Fitzgerald.* The life and times of John Wilkes (l'auteur a utilisé les papiers du célèbre démagogue, mais il n'est ni assez complet, ni assez intéressant, ni assez exact. Wilkes méritait mieux que cette biographie). = 31 mars. *Bradley.* The Goths (résumé fait avec soin et intelligence). — *Knox.* Decisive battles since Waterloo (insuffisant). — *R. Stanton.* A menology of England and Wales (bref résumé de la vie des saints anglais et gallois rangés suivant l'ordre du calendrier; manuel très soigné et complet). = 7 avril. *Worth.* A calendar of the Tavistock parish records (intéressant). — *Perry.* A history of the english church. Third period, from the accession of the house of Hannover (c'est le meilleur résumé que l'on possède sur l'histoire de l'église anglicane pendant les deux derniers siècles). — Le « Codex Amitianus » (selon M. P. Corssen, ce célèbre ms. n'a pas été d'abord écrit pour être offert au pape; les vers qui contiennent le texte de la donation ont été ajoutés postérieurement, et le ms. lui-même a été rédigé plutôt au commencement de la carrière de l'abbé Ceolfrid qu'à la fin). = 14 avril. *Adams.* History of the Jews (bon). = 21 avril. *Kebbel.* Beaconsfield (bonne esquisse). — *Tuttle.* History of Prussia under Frederick the great (monographie bien informée et instructive). = 28 avril. *Pardoe.* The court and reign of Francis the first (sans valeur historique, mais amusant). — *Allardyce.* Scotland and Scotsmen in the XVIIIth century, from the mss. of John Ramsay (bon). = 5 mai. *Th. Rogers.* The first nine years of the bank of England (excellent opuscule). — *Gillow.* Bibliographical dictionary of the english catholics from 1534 to the present time, vol. III (très intéressant, surtout pour la période postérieure à 1688; ce troisième volume est en progrès sur les précédents). = 19 mai. *Galton.* The character and times of Thomas Cromwell (essai intéressant, original même par endroits, mais trop timide en général; l'auteur n'a pas su se faire, d'après la lecture des documents eux-mêmes, une idée nette du caractère de Henri VIII; il n'a donc pas vu que le ministre n'a jamais eu d'autre mobile d'action que de deviner les désirs de son maître pour l'y servir aveuglément). = 26 mai. *Ingram.* A history of political economy (reproduction de l'article « Économie politique, »

inséré dans l'*Encyclopædia britannica* en 1885). = 2 juin. *Capes*. The history of the achæan league, as contained in the remains of Polybius (comme M. Mahaffy, M. Capes pousse au noir le caractère d'Aratus). — *Inge*. Society in Rome under the Cæsars (adaptation faite beaucoup trop vite des « Tableaux » de Friedlænder). — Origine de l'université d'Oxford en 1167 (lettre où M. Rashdall montre que des écoliers, chassés de Paris après les troubles de 1167, vinrent ouvrir à Oxford les premières écoles d'où sortit l'université. Réplique de M. Holland le 21 juillet). — Thomas Cromwell (notes de M. John Phillips sur les ancêtres du ministre). = 16 juin. *Kirby*. A list of the wardens, fellows and scholars of saint Mary college of Winchester. — *Sanders*. Life of viscount Palmerston (bonne biographie, précédée d'une copieuse bibliographie). = 23 juin. *Stokes*. The tripartite life of Patrick (excellent). = 30 juin. *Buxton*. Finance and politics, 1783-1885 (livre très utile, mais d'une lecture fort difficile). = 14 juillet. *Vigfusson*. Icelandic sagas. — *Furnivall*. Chronicles of Robert of Brunne.

62. — The Athenæum. 1888, 17 mars. — *Dobson*. Life of O. Goldsmith (maniéré et superficiel, mais intéressant). — *Tomlinson*. Doncaster from the roman occupation to the present time (important à cause de l'usage que l'auteur a fait des livres de compte municipaux et des copieux extraits qu'il en a donnés). — *Browne*. A narrative of the acquisition of Burma, 1885 (par un témoin oculaire). — *Stanton*. A menology of England and Wales (ouvrage à tendance hagiographique trop naïve et composé sans soin). — Notice nécrologique sur G. Latham (le célèbre ethnographe anglais, auteur de *Descriptive ethnology*, 2 vol.; *Natural history of the varieties of man; Ethnology of Europe; Ethnology of the british islands; Ethnology of the british colonies and dependencies*). = 7 avril. Documents sur le théâtre de Blackfriars au temps de Shakespeare. = 14 avril. *Lord Cockburn*. An examination of the trials for sedition in Scotland (très intéressant pour l'histoire des procès politiques, surtout de 1793 à 1849). — *Markham*. The fighting Veres : lives of sir Francis Vere and sir Horace Vere (très bonne biographie de guerriers célèbres au temps d'Élisabeth). = 28 avril. *W. Rye*. The Norfolk antiquarian miscellany; vol. III, 2e partie (mélanges importants et qui font regretter vivement que l'auteur ait décidé d'interrompre cette utile publication). — *Creighton*. Cardinal Wolsey (excellente étude). = 5 mai. *Davis*. The Cavaliers and Roundheads of Barbados, 1650-52 (livre intéressant et fait d'après des documents de première main). — *Kingdon*. Facsimile of first volume of ms. archives of the worshipful company of grocers of the city of London, 1345-1463 (publication très remarquable). — The Yorkshire archæological and topographical association. Record series; vol. II : feet of fines, Tudor period, 1re partie (cette série de documents commence au règne de Henri II pour finir en 1833; ils sont très utiles pour les études topographiques et généalogiques. On ne donne ici qu'un inventaire sommaire avec un copieux index). — *Burns-Begg*. History of Lochleven castle (n'est guère qu'une traduction des mémoires de Nau

sur Marie Stuart). — La Commission des manuscrits historiques (à propos du rapport sur la collection Townshend, si importante pour l'histoire du XVIIIe siècle). — *Wyon*. The great seals of England (catalogue complet des grands sceaux royaux depuis Édouard le Confesseur). = 12 mai. *Th. Rogers*. A history of agriculture and prices in England; vol. V-VI, 1583-1702 (ouvrage d'une haute valeur). — Robert de Gloucester (M. Cooke donne sur ce chroniqueur des indications biographiques dont on regrette l'absence dans l'édition récente de la Rolls series). = 19 mai. Records of Buckinghamshire; vol. II, 1re partie. — The court leet records of the manor of Manchester; vol. V, 1662-1675. — *Croston*. The history of the county palatine and duchy of Lancaster; vol. I (3e édition remaniée du livre de Baines, *History of Lancashire;* mais il y a encore beaucoup d'omissions et d'ignorances). = 26 mai. *Bridgett*. Life of blessed John Fisher, bishop of Rochester, cardinal of the holy roman church and martyr under Henry VIII (bonne biographie, bien qu'encombrée de digressions théologiques). = 9 juin. *Parry*. Letters from Dorothy Osborne to sir William Temple, 1652-1654 (assez curieux au point de vue de l'histoire littéraire et même politique). — *Duckett*. Charters and records among the archives of the ancient abbey of Cluni, 1077-1534 (publie tous les documents qu'il a pu réunir sur les possessions de l'abbaye de Cluny en Angleterre). — *Forrest*. Selections from the letters, despatches and other state papers preserved in the Bombay secretariat. Home series. 2 vol. (très instructif; textes bien publiés). = 16 juin. *Traill*. William III (l'auteur a fait bonne justice de la légende imaginée par les Whigs sur Guillaume III; il a très heureusement réformé les jugements de Macaulay; d'autre part, il est vrai, il a conservé la légende whig, qui dépeint Jacques II comme un prince faux et opiniâtre, sans scrupule et sans bravoure; le jugement final qu'il porte sur son héros est remarquable. Cependant le sujet paraît avoir été étudié trop vite; la préparation n'a pas été assez profonde). — *E. de Fonblanque*. Annales of the house of Percy (monographie remarquable). = 23 juin. *Daly*. Ireland in 1798 (médiocre). — *Wright*. The metrical chronicle of Robert of Gloucester. — *Buxton*. Finance and politics : an historical study, 1783-1885 (livre lourdement écrit, mais plein de faits; l'auteur est un admirateur fervent de M. Gladstone). — *Vinogradov*. Recherches sur l'histoire sociale de l'Angleterre au moyen âge (cet ouvrage, malheureusement écrit en russe, traite de la condition des paysans dans le régime féodal, du système agraire au XIIe siècle, du Domesday book et de l'époque saxonne; il renferme une somme considérable de recherches et des idées intéressantes). = 30 juin. *R.-E. Prothero*. The pioneers and progress of english farming (les dix premiers chapitres traitent de l'histoire du labourage en Angleterre; les dix autres de questions politiques et sociales provoquées par les faits observés. L'auteur connaît mal le moyen âge; mais il est très au courant du sujet à partir du XVIIe siècle. C'est la promesse d'un bon livre de fond sur le sujet). — *Hosack*. Mary Stewart : a brief statement of the principal charges which have been

brought against her (livre inachevé, mais fort remarquable, qui fait moins appel aux sentiments du lecteur qu'à sa raison). — *Ball*. Historical review of the legislative systems operative in Ireland from the invasion of Henry II to the Union (simple compilation de faits connus; mais l'auteur a passé sous silence ce fait très important que, dès le XVIIe siècle, cent trente ans avant Grattan, les Irlandais demandaient un parlement indépendant). — La « borough english » dans la Genèse (note de M. J. Jacobs). — Robert de Gloucester (il faut identifier le chroniqueur avec le chancelier de Hereford du même nom; on trouverait de nombreux éléments biographiques dans les registres épiscopaux de Hereford). = 7 juillet. Ce numéro est occupé presque en entier par une revue des ouvrages publiés depuis juillet de l'an dernier dans les pays suivants : Belgique, Danemark, France, Allemagne, Grèce, Hollande, Hongrie, Italie, Norvège, Pologne, Russie, Espagne et Suède. — Le Domesday book au temps d'Édouard III (quoi qu'en ait dit Kelham, le Domesday était encore compris et utilisé par les juges royaux au XIVe s.). = 14 juillet. *Malleson*. Prince Eugene of Savoy (biographie écrite par un admirateur enthousiaste du prince Eugène, si enthousiaste qu'il met Marlborough au-dessous non seulement d'Eugène, mais encore de Villars). — *Wakeman*. The church and the puritans, 1570-1660 (il était impossible de résumer cette histoire en 200 pages; toute la science de l'auteur y a échoué). = 21 juillet. *Harrison*. O. Cromwell (excellent résumé). — *Miss Bowles*. Madame de Maintenon (médiocre).

63. — Antiquary. 1888, avril. — HAZLITT. Notes sur la topographie primitive de la Bretagne. — WHEATLEY. Le pays de l'étain; fin. — HAINES. Comptes de l'église de Stanford, 1552-1602; suite en mai. = Mai. PLUMPTRE. Origine et développement de la philosophie pendant la Renaissance; suite en juin. = Juin. SPARVEL-BAYLY. Le château et l'église de Stone, Kent. — GOODRIDGE. Les armoiries du comté de Middlesex. — Curiosités du gouvernement local.

64. — The Classical Review. 1888, juin. — E.-M. THOMPSON. Catalogue des manuscrits classiques au British museum.

65. — The Archæological review. 1888, n° 2. — GOMME. Une communauté de village à Chippenham; suite au n° 3. — Miss T. SMITH. Le boulangers d'York et leur ancien règlement; suite aux n°s 3 et 5. - ROUND. Changement de sceau, par Richard Cœur-de-Lion. — Le vie palais de Westminster. = N° 4. KOVALEVSKY. Origine et développeme de la communauté de village en Russie. — PRICE. Antiquités roma à Londres; suite au n° 5. — ROUND. Des mesures agraires emploj dans le Domesday book.

66. — The Nineteenth Century. 1888, avril. — ROTHSCHILD. S pour siècle (réponse à l'article publié par M. Filon dans la *Revu Deux-Mondes*, 1er mars, sur l'œuvre de M. Lecky. Estime que, s compare le XVIIIe s. en France et en Angleterre, et si l'on se de lequel des deux pays a le mieux fait les affaires du peuple, c'est

gleterre). = Mai. CHILDERS. Niederbronn (quelques détails insignifiants sur la bataille du 6 août). = Juillet. GLADSTONE. Réformes religieuses d'Élisabeth (c'est l'église qui s'est réformée elle-même au XVIe siècle en Angleterre; l'intervention de l'État a contribué aux réformes, mais n'en est pas la cause première ni principale). — Août. Mlle BLAZE DE BURY. La vraie madame de Pompadour. — SMITH. Hommes d'État américains; fin.

67. — The Contemporary Review. 1888, avril. — Chanoine MAC COLL. L'Islam et la civilisation (l'Islam est essentiellement et historiquement incompatible avec la civilisation). = Mai. UNDERWOOD. Francis Parkman (analyse rapide de son œuvre historique). = Août. SAYCE. Récentes découvertes en Orient (en Égypte).

68. — Blackwood's Magazine. 1888, mai. — J. PAGET. Lady Hamilton et M. J.-C. Jeaffreson. — SKELTON. Marie Stuart en Écosse; les conspirations des nobles, Rizzio; suite en juillet : Darnley. = Juin. Henry-G. FITZGERALD. La défaite de la flotte française dans la baie d'Aboukir; avec une carte; suite en juin.

69. — The quarterly Review. 1888, juillet. — L'amiral Coligny. — L'Écosse et les Écossais au XVIIIe siècle. — Souvenirs de la famille des Cobourg. — Histoire et réforme de la Convocation.

70. — The Law quarterly review. N° 14; tome IV. Notices nécrologiques sur sir Henry Maine. — LORIMER. Histoire de la chaire de droit public à l'université d'Édimbourg. — PACCHIONI. Un point controversé dans la *Lex aquileia*. — MUNRO. La constitution canadienne. = N° 15. Les modes de tenure dans l'ancienne Angleterre : 1° KOVALEVSKY. L'ouvrage de M. Vinogradoff. 2° ELTON. Études sur le Domesday book.

71. — The Asiatic quarterly Review. 1887, octobre. — COLQUHOUN. La Birmanie, notre porte en Chine. — Sir Edw. COLEBROOKE. Warren Hastings à Bénarès en 1781. — MAYNE. Les codes anglo-indiens. = 1888, juillet. BOULGER. La prochaine phase de la question afghane. — Sir GOLDSMID. Les armées indigènes de l'Inde. — WHEELER. L'Inde il y a soixante ans. — PETRE. Les États indigènes de l'Inde centrale.

---

72. — The Nation. 1888, 15 mars. — *Engels*. The condition of the working class in England in 1844 (plaidoyer socialiste en faveur de la reprise du sol par la société). — *Grasset*. La guerre de sécession (connaissance remarquable des hommes et des choses de la guerre). — *Pardoe*. The court and reign of Francis I king of France; 3 vol. (bon). = 22 mars. The story of the 55th regiment, Illinois volunteer infantry, in the civil war (excellent). = 5 avril. The colonial laws of Massachusetts, 1672-1686. — *Badeau*. Grant in peace (charmant volume, rempli d'anecdotes intéressantes sur le général Grant et ses relations avec les principaux personnages de son temps). — 12 avril. *Hart*. The fall of New France, 1755-60 (livre rempli d'erreurs). = 3 mai. *Stevens*. The campaign in Virginia, 1781 (réimpression de six pamphlets rares sur la con-

troverse entre Cornwallis et Clinton, avec des notes inédites de sir Henry Clinton). = 10 mai. *Sterrett*. The Wolfe expedition to Asia Minor (3e vol. des mémoires publiés par les élèves de l'école des études classiques à Athènes, après la campagne de 1885). — *Lee*. Reginald Pole, cardinal, archbishop of Canterbury (ce n'est pas un livre d'histoire, mais un plaidoyer en faveur de l'union entre l'église anglicane et l'église universelle). — *Fitzgerald*. The life and times of John Wilkes, lord mayor of London and chamberlain (insignifiant). = 17 mai. *Foster*. The seminary method of original study in the historical sciences, illustrated from church history (livre suggestif). = 31 mai. *Maitland*. Select pleas of the crown, 1200-1225 (c'est le 1er vol. qu'ait publié la Selden Society; textes bien choisis et bien commentés). — *Inge*. Society in Rome under the Cæsars (bon travail d'élève, mais trop terre à terre). = 7 juin. *Bannatyne*. Handbook of republican institutions in the United states of America (extraits de textes législatifs mis bout à bout, mais sans renvoi exact aux sources, de sorte que le grand public n'y trouvera aucun plaisir, et les hommes d'étude aucun profit). = 14 juin. *Bancroft*. History of Mexico; vol. VI, 1861-1887 (excellent et surtout étonnant comme collection de faits). = 21 juin. *Hinsdale*. The old Northwest; with a view of the 13 colonies as constituted by the royal charters (livre utile, bien que sans valeur originale). = 5 juillet. The United states of the American Revolution, 1re partie (forme le tome VI de l'Histoire critique des États-Unis que dirige M. Winsor avec plusieurs collaborateurs. Ce vol. est très bien étudié et très intéressant). = 12 juillet. *Ellis*. The puritan age and rule in the colony of the Massachusetts bay, 1629-85 (simple essai sur les aspects religieux de cet âge primitif, composé dans l'intention de répondre à M. Adams et de montrer les puritains de Massachusetts sous un jour moins odieux). — *Goodwin*. The pilgrim republic; an historical review of the colony of New Plymouth (histoire locale très détaillée, écrite, elle aussi, au point de vue puritain). — *Todd*. The story of the city of New York (jusqu'en 1830). — *Lossing*. History of New York city (depuis 1830, avec un bref résumé pour la période antérieure. Ces deux ouvrages sont sérieusement composés).

---

73. — Russische Revue. 1888, Jahrg. XVII, Heft 1. — Brueckner. Diplomates russes au xviie siècle. = Heft 2. — Dr G. Schmid. Gœthe et Ouvarov et leur correspondance (conservée dans les archives privées de la famille Ouvarov à Poretschje, près de Moscou). — Contributions à l'histoire du tsar Paul Ier, 1796-1801; extraits des notes journalières sur la cour, et des mémoires de A.-M. Tourgenief.

---

74. — Rivista storica italiana. Anno V, fasc. 2. — A. Coen. Vettius Agorinus Praetextatus; suite et fin. — G. de Leva. La politique pontificale dans la controverse relative à l'Intérim d'Augsbourg. = Comptes-rendus. *Zvetaieff*. Inscriptiones Italiae inferioris dialecticae (collection utile pour l'enseignement et bien composée). — *Holzapfel*.

Römische Chronologie (important). — *Schepss*. Priscillian, ein neuaufgefundener lat. Schriftsteller des 4 Jahrhunderts (brève analyse des 11 traités de Priscillien). — *Cipolla*. Quattro documenti astesi conservati nella biblioteca di Sua Maestà in Torino. — *Id*. Di Audace, vescovo d'Asti (deux mémoires importants pour l'histoire d'Asti pendant le haut moyen âge). — *G. de Blasiis*. Chronicon siculum incerti authoris 340-1396 (texte intéressant fort bien publié). — *Gloria*. I più lauti onorari degli antichi professori di Padova e i consorzi universitari in Italia (manifeste pour le relèvement des études supérieures en Italie).— *Gabotto*. Giason del Maino e gli scandali universitari nel quattrocento (intéressant). — *Cavallucci*. Santa Maria del Fiore, e la sua facciata (réimpression du livre paru en 1881; corrige beaucoup d'erreurs qui encombrent l'histoire de l'art italien). — *Occioni-Bonaffons*. Bibliografia storica friulana. Vol. II (bon).

75. — Archivio storico italiano. Série V, tome I, disp. 3. — C. Errera. Un diplôme inédit des rois Bérenger II et Adalbert, 960. — Zini. Les mémoires du duc de Broglie; fin. — Picenardi. Exhumation et reconnaissance des cendres des princes de Médicis en 1857. = Bibliographie. *J. de Baye*. Études archéologiques, industrie longobarde (excellent). — *Philippi*. Zur Geschichte der Reichskanzlei unter den letzten Staufern (analyse détaillée de l'ouvrage, avec traduction des parties qui se rapportent à la diplomatique royale et impériale dans le royaume de Sicile). — *Parri*. Vittorio Amedeo II ed Eugenio di Savoia nelle guerre della successione spagnuola (le récit, sans cesse interrompu par des documents cités en entier ou en partie, est peu agréable; mais ces documents, inédits, sont importants. La bibliographie, les indications de sources, sont insuffisantes). — *Cantù*. Corrispondenze dei diplomatici della repubblica e del regno d'Italia, 1796-1814 (intéressant, mais composé trop à la hâte, et avec trop peu de respect des originaux). — *Bonfadini*. Milano nei suoi monumenti storici. Vol. III (estimable). — *Zdekauer*. Travaux sur l'histoire de l'Italie au moyen âge publiés en Allemagne de 1880 à 1887. = Variétés. Tocco. Deux documents relatifs aux béguins d'Italie, 1322 et 1327. — Guasti. Un bienfaiteur de l'hôpital de Santa Maria Nuova au xve siècle. — Id. Une addition et une rectification à mon livre sur Santa Maria del Fiore. = A part, les Papiers Strozzi; 1re série, suite.

76. — Archivio della R. Società romana di storia patria. Vol. XI, fasc. 1. — Cugnoni. La vie et les écrits du cardinal G. A. Sala (né en 1762; conseiller de Pie VII; son journal sur les événements de Rome en 1797-1799; son procès de réforme du gouvernement romain). 1er article. — Parisotti. Le type de Rome dans les représentations figurées de l'antiquité classique; avec trois héliotypies. — Tomassetti. De la campagne romaine; suite (les voies Nomentane et Salaria). = Bibliographie. *K. Kœrber*. Beiträge zur römischen Münzkunde (décrit 1,871 types de monnaies romaines). — *Heim* et *Velke*. Die römische Rheinbrücke bei Mainz (bon). — *Keller*. Die neuen römischen Inschrif-

ten des Museums zu Mainz (bon). — *Sandonnini*. Della venuta di Calvino in Italia, e di alcuni documenti relativi a Renata di Francia (l'auteur a eu tort de nier la présence de Calvin à Ferrare en 1536). — *Stevenson*. Topografia e monumenti di Roma nelle pitture a fresco di Sisto V della biblioteca Vaticana (excellent). — *Rodocanachi*. Cola di Rienzo (met en œuvre avec habileté les documents déjà connus par Papencordt ou publiés par le P. Theiner; mais n'ajoute rien de bien nouveau à ce qu'on savait déjà. Il faut maintenant attendre que la Société d'histoire de Rome ait publié la correspondance du célèbre tribun). — *Zdekauer*. Statutum potestatis comunis Pistoriensis anni 1296.

77. — Archivio storico siciliano. Anno XII. — Salinas. Excursions archéologiques. 3e art. : le monastère de S. Filippo de Fragalà. — Starrabba. Catalogue méthodique d'un protocole du notaire Adam de Citella en l'an de la 12e indiction 1298-99, conservé aux archives communales de Palerme; suite dans Anno XIII. — Carini. Anecdotes siciliennes. — Starrabba. Documents pour servir à l'histoire de la condition des habitants des terres féodales en Sicile. — F. G. La Mantia. Des livres brûlés à Palerme par la main du bourreau, dans la seconde moitié du xviiie siècle. — Starrabba. D'un ms. du Vatican qui contient les privilèges de l'archimandrite de Messine. = Bibliographie. *Calisse*. Storia del parlamento in Sicilia (effort très méritoire; mais l'auteur n'est pas assez au courant des travaux déjà publiés, et il n'y ajoute rien de nouveau). = Anno XIII. V. Di Giovanni. Division ethnographique de la population de Palerme aux xie, xiie et xiiie siècles. — Cosentino. Deux esclaves offerts à Maria S. S. della Catena, 1491. = Bibliographie. *V. Fardella di Torre Arsa*. Ricordi su la rivoluzione siciliana degli anni 1848 e 1849 (très intéressant).

78. — R. Accademia dei Lincei. *Atti*. Rendiconti. Vol. IV, fasc. 8. Fiorelli. Notes sur les fouilles du mois de mars. — Lumbroso. L'*Itinerarium syriacum* de Pétrarque (composé entre 1362 et 1364 à la demande d'un noble Milanais, que Pétrarque aimait beaucoup, qui avait offert au poète de l'emmener avec lui en Palestine, mais qui avait refusé par terreur de la mer; du moins il consentit à écrire pour lui une sorte de guide du voyageur en Palestine. C'est un écrit de circonstance, dont on a singulièrement exagéré l'importance. Texte de ce traité d'après trois mss.). = 20 mai. Fiorelli. Notes sur les fouilles d'avril.

---

79. — Bollettino storico della Svizzera italiana. Anno X. 1888, mai-juin. Inimitiés entre le comte Rusca et Muralto, déc. 1470. — Les prévôts de Biasca de 1663 à 1883. — Curiosités d'histoire italienne au xve siècle, tirées des archives milanaises; suite. — Les statuts de Brissago, 1285-1335, avec des additions postérieures jusqu'en 1470; suite.

80. — Bibliothèque universelle et Revue suisse. 1887, nov. — Decrue. La cour de France et la Société au xvie siècle; fin.

---

81. — Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. 1888. N° 1. — Documents relatifs à l'abbaye cistercienne de Roosendael près de Malines (chartes de donation du XIIIe siècle). — E. REUSENS. Documents relatifs à l'histoire de l'université de Louvain (histoire de la pédagogie du Faucon depuis 1431).

82. — Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique. XLII. 1888. — A. DEJARDIN. Deuxième supplément à la description des cartes de la province d'Anvers et des plans de la ville.

83. — Annales du cercle archéologique du pays de Waes. XI. 4e livraison. Juin 1888. — CRIQUILLION. Découvertes faites à Haasdonck et Tamise d'urnes cinéraires et de silex ouvrés. — VAN RAEMDONCK. L'âge de la pierre à Rupelmonde. — ID. La première réduction de la grande carte de Flandre de Mercator.

84. — Annales de la Société archéologique de Namur. XVII. 3e livraison. 1888. — ALEXIS. Histoire de la commune de Tamines. — A. BEQUET. La Belgique avant et pendant l'invasion des Francs. — ROLAND. Deux chartes inédites extraites du cartulaire de l'abbaye de Signy (chartes du XIIe siècle accordant des exemptions de winage et de tonlieu à l'abbaye).

85. — Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre. 1888. XXXVI. 2e, 3e et 4e livraisons. — VAN SPEYBROECK. Compte communal de la ville de Bruges de l'an 1302, avec glossaire. — DE SCHREVEL. Le collège de Ruard Tapper à Louvain. — LEVAUX. Étude historique sur le P. Van der Beke s. j. (biographie du poète latin Becanus, 1608-1683). — E. FEYS. Biographie brugeoise. Les frères Lauryn (documents inédits relatifs à deux seigneurs brugeois du XVIe siècle, savants collectionneurs d'antiquités). — VAN SPEYBROECK. Les « Lieux-Dits » cités au XVIIe s. dans l'échevinage de Bruges (intéressante étude de toponymie).

86. — Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. 1888. N° 2. — L. VANDERKINDERE. Sur la dilatura dans les textes francs. — Dernière séance du Conseil avant le supplice de Marie Stuart, par Kervyn de Lettenhove ; interpellation de M. PHILIPPSON. — Réponse à M. Philippson par K. DE LETTENHOVE. — ID. La fête de la Toussaint à Fotheringay. = N° 3. K. DE LETTENHOVE. Élisabeth et le meurtre de Darnley (réponse aux observations de M. Philippson). = N° 4. LAMY. Élie de Nisibe, sa chronologie (étude faite d'après un manuscrit du British Museum). — K. DE LETTENHOVE. Assassinat de Henri Darnley, époux de Marie Stuart. = N° 5. S. BORMANS. Les fausses chartes et la diplomatique. — L. VANDERKINDERE. La condition de la femme et le mariage à l'époque mérovingienne.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. Bertrandy-Lacabane, mort en juin dernier, âgé de soixante-onze ans, avait publié une *Étude sur les chroniques de Froissart* (lettres adressées à L. Lacabane sur la campagne en Guienne de 1345-1346); des *Recherches historiques sur l'origine, l'élection et le couronnement du pape Jean XXII* (1854); des *Essais et notices pour servir à l'histoire du département de Seine-et-Oise* (1880).

— Au dernier moment, nous apprenons, avec douleur, la mort subite d'Abel Bergaigne, membre de l'Institut, un des premiers indianistes d'Europe. Il avait à peine cinquante ans.

— M. Ph.-Fr. Cappon, ingénieur civil, vient de mourir prématurément à Saint-Raphaël (Var), le 6 juillet 1888, dans sa trente-sixième année. Il avait extrait des archives municipales de Marans une série de monographies qui ne donnent pas sa mesure, mais qui attestent un esprit très cultivé et heureusement doué. Il publiait encore, le 15 mai, dans la *Revue poitevine et saintongeaise* de précieux documents inédits sur le pasteur *Pierre Boissatrant*, chassé de Niort par la révocation de l'Édit de Nantes, et sur les dragonnades en Aunis. On lui doit aussi des travaux sur l'histoire de l'art à Marans et sur la faïencerie de cette ville.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a, dans la séance du 6 juillet, jugé comme suit le Concours des antiquités nationales :

1re médaille : M. Léon Cadier (*Étude historique sur les États du Béarn, depuis leurs origines jusqu'au commencement du XVIe siècle*. 2e médaille : MM. Alluier et Dissard (*Antiquités découvertes avant et après 1885 au quartier de Lyon, dit de Trion*). 3e médaille : M. Léon Legrand (*les Quinze-Vingts depuis leur fondation jusqu'à l'époque de leur translation au faubourg Saint-Antoine*). 1re mention : M. Félix Aubert (*Histoire du Parlement de Paris depuis le règne de Philippe le Bel jusqu'à celui de Charles VII*). 2e mention : M. Lebègue (*Inscriptions antiques de Narbonne*). 3e mention : M. Louis Guibert. 4e mention : MM. l'abbé Dehaisne et l'abbé Bontemps. 5e mention : M. l'abbé Douais (*Cartulaire de Saint-Sernin de Toulouse*). 6e mention : M. l'abbé Guillotin (*Pouillé de l'archevêché de Rennes*). La commission, désireuse d'accorder un hommage particulier aux travaux de M. le duc de la Trémouille et de reconnaître le judicieux et libéral emploi qu'il fait des précieuses archives de sa maison, a décidé, en outre, que le rapport signalerait par une mention hors rang les quatre volumes qui ont pour titres : *Correspondance de Charles VII et de ses conseillers avec Louis de la Trémouille pendant la*

guerre de Bretagne; Chartrier de Thouars; Livre des comptes de Guy de la Trémouille et de Marie de Sully; Inventaires de François de la Trémouille et comptes d'Anne de Laval.

Le prix Duchalais (numismatique) est attribué à MM. A. Engel et E. Lehr (*la Numismatique de l'Alsace*).

Le prix Delalande-Guérineau est attribué à MM. Edmond Pottier et Salomon Reinach, pour leur ouvrage sur *la Nécropole de Myrina*.

M. Loubat, membre de la *New York historical society*, a fait don à l'Académie d'une rente annuelle de 1,000 francs pour la fondation d'un prix de 3,000 francs qui sera décerné tous les trois ans au meilleur ouvrage imprimé concernant l'histoire, la géographie, l'archéologie, l'ethnographie, la linguistique, la numismatique de l'Amérique du Nord. L'Académie a décidé de n'admettre au concours : 1° que les ouvrages imprimés depuis le 1er janvier ; 2° en ce qui concerne l'histoire politique, que des ouvrages traitant d'événements antérieurs au début de la guerre de l'indépendance. Ce prix sera décerné pour la première fois en 1889 (terme utile : le 31 déc. 1888). — L'auteur du mémoire sur *la Législation des Capitulaires*, auquel la Commission du prix Bordin a décerné comme récompense la valeur de la moitié du prix, est M. Clotet.

— États des travaux entrepris par les membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en janvier 1888. Ont paru : le tome XXXIII, 1re partie, des *Mémoires*, comprenant l'histoire de l'Académie pendant cinq années, de 1880 à 1885; et le tome XXXII, 2e partie, des *Notices et extraits des mss*. Le mémoire de M. L. Delisle sur les Templiers occupera toute la seconde partie du tome XXXIII. Dans le recueil ouvert aux savants étrangers, le t. VI de la seconde partie comprendra le mémoire de M. Moranvillé sur la vie de Jean le Mercier qui est en cours d'impression. Le tome XXX de l'*Histoire littéraire de la France* est presque terminé. Le tome V du *Recueil des historiens des croisades* (Historiens occidentaux) n'a pas avancé depuis longtemps; le t. II des *Historiens arméniens* marche au contraire avec quelque activité; on peut en dire autant du t. XXIV du *Recueil des historiens de France*; le *Corpus inscriptionum semiticarum* a trois parties qui sont en même temps sur chantier : 1° inscriptions phéniciennes; le tome II est en préparation (inscriptions de Carthage et du nord de l'Afrique); 2° les inscriptions araméenennes; le 1er fascicule est près d'être terminé; 3° les inscriptions himyarites sont aussi très avancées.

— La Société des études historiques avait mis au concours, pour le prix Raymond, l'Histoire de la compagnie française des Indes. Elle a partagé ainsi le prix entre les trois concurrents : 500 fr. à M. Clarin de la Rive, 250 fr. à M. Doneaud du Plan, et autant à M. Louis Fortoul. Pour l'année prochaine, la Société propose une histoire de la traduction depuis le milieu du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours (terme utile : 31 déc. 1888).

— Le *Congrès bibliographique international* a tenu sa seconde session

décennale à Paris, en avril dernier, sous la présidence de M. DE BEAUCOURT. La *Revue des questions historiques* indique les rapports qui y ont été présentés : 1re section (mouvement scientifique et littéraire) : le Rév. P. DELATTRE : études assyriologiques ; Paul ALLARD : antiquités chrétiennes ; G. KURTH : histoire mérovingienne et carolingienne ; BAGUENAULT DE PUCHESSE : histoire moderne ; VANDAL : histoire diplomatique ; A. DE BARTHÉLEMY : numismatique. 2e section (bibliographie proprement dite) : STEIN : travaux bibliographiques parus en France et à l'étranger ; le Rév. P. TONDINI : bibliographie du Monténégro ; DEJACE : les revues critiques de bibliographie, etc. Il faut espérer que ces travaux feront l'objet d'une publication spéciale, et que celle-ci ne se fera pas trop attendre.

— A ce congrès a succédé le *Congrès international des savants catholiques,* qui s'assemblait pour la première fois. On y a constaté l'absence presque complète des savants allemands : un seul assistait à ce congrès. La *Revue des questions historiques* le regrette. Nous déplorons bien davantage que l'on confonde la religion et la science ; la science et la vérité ne peuvent pas être plus catholiques que protestantes. On veut prouver « que les faits établis par la science ne sont pas en contradiction avec les enseignements de la foi ; » il faut espérer, dans l'intérêt de la science, que tel n'a pas été le but que se sont proposé les savants qui ont pris part au congrès. Heureusement, on peut le croire en lisant leurs noms et le titre de leurs travaux : le R. P. DE SMEDT, sur le caractère et les fonctions des ἐπίσκοποι et des πρεσβύτεροι dans l'Église chrétienne primitive ; M. Paul FOURNIER, sur l'origine et le but des fausses décrétales ; M. G. KURTH, sur les sources de l'histoire de Clovis dans Grégoire de Tours ; M. l'abbé DUCHESNE, sur le Forum chrétien ; M. le commandeur J.-B. DE ROSSI, sur les découvertes récentes au cimetière de Priscilla ; M. Paul ALLARD, sur le martyre de saint Maurice et de ses compagnons ; M. l'abbé CLERVAL, sur le programme des études dans les écoles du XIIe siècle, d'après l'*Eptateuchon* de Thierry de Chartres, etc. Un volume paraîtra bientôt, qui renfermera le compte-rendu de ces travaux ; on pourra mesurer équitablement s'ils sont plus catholiques ou plus savants.

— La *Société d'histoire de Normandie* a décidé de publier des extraits du *Mercure galant* et du *Mercure français* et autres recueils analogues, concernant l'histoire de la Normandie, ainsi que les œuvres de Robert Blondel, chroniqueur du XVe siècle. Le tome II des *Coutumiers de Normandie* édités par M. Joseph TARDIF est presque terminé ; le t. I des Cahiers des États de Normandie sous le règne de Henri II, préparé par M. DE BEAUREPAIRE, a été distribué ainsi que la table du *Bulletin* de la Société, composée par M. BLIGNY.

— Aux touristes qui veulent voyager en Orient, on peut recommander des guides excellents : 1° *Türkei und Griechenland,* 2e édition entièrement remaniée des « Reisebücher » de Meyer ; 2° *Griechenland* (Bae-

Beker), où les résultats des dernières fouilles sont exposés par les maîtres en archéologie ; 3° *Grèce, Athènes et ses environs* (Joanne), qui est une partie de l'itinéraire en Orient par le docteur Isambert, entièrement remanié par M. Haussoulier. Nous n'aurions pas eu même à mentionner ces ouvrages s'ils ne renfermaient, au point de vue archéologique, des renseignements précieux pour l'histoire.

— Le 12e fascicule du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* est en vente (Hachette). Il va de *Delia* à *Dilectus*.

— La librairie V. Palmé a mis en vente le tome IV de l'*Histoire de l'Église* par le cardinal Hergenrœther, traduit de l'allemand par l'abbé Belet.

— Dans un récent mémoire sur l'*Évangéliaire de Saint-Vaast d'Arras et la calligraphie franco-saxonne* (Champion), M. L. Delisle a déterminé les caractères particuliers à une école de calligraphie répandue au XIe s. du Nord à Paris, et de Paris jusqu'à la Meuse et au Rhin : pour l'écriture courante, elle est restée fidèle aux usages des copistes francs depuis Charlemagne, tandis que pour les ornements elle s'est inspirée de l'école anglo-saxonne.

— M. G. Paris vient de rendre un immense service à tous ceux qui veulent s'instruire sur l'histoire de notre ancienne littérature, en publiant le premier volume d'un *Manuel d'ancien français* (Hachette) qui traite de la *Littérature française au moyen âge*, du XIe au milieu du XIVe siècle. L'ouvrage est divisé en deux parties : littérature profane et littérature religieuse, et, dans chacune de ces parties, M. Paris parle successivement de la littérature narrative, de la littérature didactique, de la littérature lyrique et de la littérature dramatique. Le nom de l'auteur suffit à faire apprécier la valeur d'un tel manuel, où les notions les plus sûres sont données avec une précision, un ordre et une clarté qui les gravent dans l'esprit et sont en même temps relevées par des idées générales sur le développement de l'histoire et du génie littéraire de notre pays.

— La 4e série des *Questions controversées de l'histoire et de la science* (Palmé) comprend onze articles dont plusieurs, publiés dans diverses revues, sont déjà connus de nos lecteurs. Sauf les quatre premiers, qui traitent de questions scientifiques ou théologiques (le déluge, les évangiles apocryphes et la critique, etc.), ils se rapportent à des points d'histoire intéressants : la bienfaisance païenne et la charité chrétienne pendant les premiers siècles, par G. M. Touret. Y a-t-il eu un gouvernement représentatif en France au XIVe? Étude sur le gouvernement du roi de 1356 à 1358, par M. Noël Valois. Jordano Bruno a-t-il été brûlé? par M. Desdouits. La Conspiration des poudres, 1603-1606, par le R. P. Prampain. La révocation de l'Édit de Nantes et le pape Innocent XI, par M. Ch. Gérin. Il est fâcheux que, dans ces quatre dernières études, l'éditeur ait cru devoir retrancher bon nombre de notes et de renvois aux sources; il a voulu faire de la propagande, non de la science. Dans son étude sur l'Oratoire et le Jansénisme, le P. Ingold s'est donné

pour tâche de prouver que l'ancien Oratoire n'a pas été un foyer de jansénisme. Enfin, M. Angot des Rotours expose la politique financière des Jacobins.

— M. G. Picot vient de faire paraître une nouvelle édition corrigée augmentée et remaniée de sa grande *Histoire des états généraux* (Hachette 5 vol. in-12). On sait que M. Picot prépare en même temps pour la collection des documents inédits un recueil de documents relatifs aux états généraux. Il annonce pour une époque prochaine la publication des documents relatifs au états généraux sous Philippe le Bel. Les documents des états de 1560, de 1576 et de 1614 suivront de près. Il restera sans doute encore beaucoup à faire pour la période intermédiaire mais M. Picot n'en aura pas moins rendu à notre histoire un signalé service.

— Nous avons reçu de la librairie Desclée, de Brouwer et Cie, de Lille (Société de Saint-Augustin), les ouvrages suivants : *l'Art poétique de Boileau, commenté par Boileau et par ses contemporains,* par M. P. V. Delaporte, S. J.; *Saint Vincent de Paul, d'après Louis Abelly, évêque de Rodez; Saint Pierre Claver, apôtre des nègres,* édition revue et abrégée d'après le P. Fleuriau, S. J.; *la Chine; huit ans au Yunnan,* récit d'une missionnaire par M. Pourias; *Jeanne d'Arc, ses exploits, ses procès, ses vertus,* par M. V. Canet. Ce dernier seul nous intéresse; mais nous croyons avoir dit l'essentiel en notant que c'est une analyse minutieuse et intelligente des pièces du procès de Jeanne d'Arc, que les illustrations sont intéressantes, et que l'auteur est un adversaire déclaré du rationalisme. Le parti pris apologétique de l'auteur est plus nettement accusé encore dans son volume sur *Marie Stuart, la reine martyre* (ibidem); mais, si la victime d'Élisabeth a été une martyre, il s'en faut qu'elle ait été une sainte.

— La librairie des bibliophiles a commencé une *Bibliothèque des Mémoires relatifs à l'histoire de France* publiée dans le format in-16 elzévirien. Elle se propose, non seulement de fournir aux lettrés un instrument de travail, mais encore, et surtout, d'offrir aux gens du monde une lecture instructive et agréable en leur présentant, dans des éditions très correctes et d'un prix modeste, les chefs-d'œuvre d'un genre dans lequel les Français et les Françaises ont excellé. Elle a inauguré cette collection par les *Mémoires de Choisy sur le règne de Louis XIV,* publiés avec notice, notes, table analytique et index par M. de Lescure (2 vol.).

— MM. P. Bertrand et Grosjean se proposent de publier un recueil de près de 300 lettres inédites de Talleyrand à Bonaparte, premier consul et empereur. Ces lettres, dont plusieurs ont déjà paru dans la *Révolution française,* proviennent des archives du ministère des affaires étrangères. Elles permettront d'attendre la publication des Mémoires de Talleyrand.

— La librairie Chevalier-Marescq entreprend une *Table centenaire des*

comptes-rendus des séances des assemblées législatives du 5 *mai* 1789, *date de l'ouverture des états généraux, au* 5 *mai* 1889. C'est un répertoire universel des matières contenues dans les documents politiques, militaires, diplomatiques, financiers et parlementaires qui ont été publiés par le *Moniteur*, le *Journal officiel* et autres organes du Gouvernement pendant ce siècle. En voici la distribution : 1re partie. Table chronologique des comptes-rendus sommaires des séances des chambres, donnant la substance des débats avec de nombreux extraits textuels des harangues prononcées. 2e partie. Table alphabétique de tous les personnages qui ont appartenu aux assemblées, avec l'indication de leurs discours et de leurs votes les plus importants. 3e partie. Table générale alphabétique des matières : discussions, projets de lois, exposés de motifs, rapports, votes, actes du gouvernement, histoire politique et militaire. Cette *Table centenaire* formera cinq volumes de 1,000 p. gr. in-4°. Chaque volume se compose de 25 fascicules de 40 pages chacun. Il sera publié un fascicule tous les quinze jours. Le premier est en vente.

— Le 7e volume de la *Géographie militaire* entreprise par le lieutenant-colonel Niox (Baudoin) est consacré à l'Empire britannique et à l'Asie; plus proprement à l'expansion européenne (Angleterre, France, Russie), en Orient et en Extrême-Orient. Une carte très claire et quelques croquis dans le texte complètent cet excellent ouvrage de vulgarisation.

— La *France actuelle*, par M. Ramon Fernandez (Delagrave), est un tableau fort bien fait et instructif de notre pays au point de vue économique. Il est divisé en 8 chapitres : agriculture, industrie, commerce, voies de communications et institutions de crédit, régime intérieur (assistance publique, monts de piété, population de la France), finances, guerre, marine et colonies, statistique judiciaire et pénitentiaire, instruction publique. Des planches graphiques très claires résument les principales données du texte; des chiffres nombreux montrent les progrès accomplis pour la France dans la plupart des branches du travail humain depuis un demi-siècle.

— M. Camille Couderc a fait tirer à part sa *Notice sur la Bibliothèque nationale* insérée dans la *Grande encyclopédie*. On y trouve, outre une histoire de la bibliothèque elle-même, l'indication des catalogues et inventaires, imprimés ou manuscrits, qui facilitent les recherches dans les collections des quatre départements de la bibliothèque : imprimés, manuscrits, médailles et estampes.

— M. Liard vient de publier le premier volume d'une *Histoire de l'Enseignement supérieur en France depuis* 1789. Nous en rendrons compte dans notre prochain numéro.

— Nous avons reçu deux nouvelles plaquettes de M. André Joubert : *Une tentative des Anglais contre Château-Gontier en* 1421, d'après des documents inédits (Mamers, Fleury et Dangin), et *Une révolte dans les prisons du roi à Angers en* 1652 (Angers, Germain et Grassin).

— M. Gustave Labat a publié des *Documents sur la ville de Royan et la tour de Cordouan,* 1200-1800, ouvrage de grand luxe tiré à 130 exemplaires numérotés sur papier de Hollande, avec une riche introduction, des tables iconographique, bibliographique, chronologique et alphabétique des noms de personnes et de lieux, et des gravures hors texte figurant la tour de Cordouan en 1610, la procuration donnée par Louis de Foix à Jehans de Belsaguy, son commis (photogravure), la coupe de la lanterne de Cordouan (1723-1727), les armes de La Trémoïlle et une partie de la façade rue de Royan, de 1825-1830.

— M. G. Musset vient de terminer la publication du *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de la Rochelle,* enrichie par le legs de feu Adolphe Bouyer, archiviste paléographe. Le savant bibliothécaire de la Rochelle va compléter ce travail en énumérant les *cartes et plans,* manuscrits et gravés de ce dépôt, puis il publiera l'*Inventaire des manuscrits de la bibliothèque de Rochefort.*

— M. de Richemond a adressé au ministère de l'instruction publique l'*Inventaire-sommaire des archives de la Charente-Inférieure, séries L et Q,* précédé d'une introduction historique. Il poursuit la publication de l'*Inventaire des archives de la mairie* et de celles de l'*Amirauté de la Rochelle.* Les proclamations inédites des maires Godeffroy et Guiton, pendant le siège de 1627-1628, présentent un véritable intérêt historique. On lui doit encore des *Lettres inédites d'un armateur rochelais,* — ce dernier est De Missy, député de l'Ile-de-France, puis maire de la Rochelle, — suivies d'éphémérides historiques et de lettres de Samuel-Pierre Meschinet de Richemond, secrétaire de la société des amis de la constitution de la Rochelle, aïeul de l'éditeur (la Rochelle, A. Siret). Il a communiqué à l'académie de la Rochelle divers extraits de son *Histoire inédite des anciennes églises protestantes de l'Aunis et de la Saintonge,* suivie de biographies des principaux personnages et de nombreux documents inédits.

— Mme Godineau a fait hommage aux archives de la Charente-Inférieure du *Chartrier des anciens seigneurs de Bardon et de Courcerac, du nom d'Aubert* (1391 à 1738).

— Mlle V. Clément a fait don aux mêmes archives du manuscrit inédit du *Dictionnaire des lieux dits de la Charente-Inférieure,* en mémoire de son frère, décédé, ancien chef de division à la préfecture.

Livres nouveaux. — Documents. — *Édouard.* Recueil général des lois et actes du gouvernement d'Haïti, et documents historiques; tome VII, 1840-43. Pedone-Lauriel. — *Abbé Froger.* Cartulaire de l'abbaye de Saint-Calais. Le Mans, Pellechat. — *A. de Boislisle.* Mémoires de Saint-Simon; t. VI. Hachette.

Histoire générale. — *Métaxas.* Souvenirs de la guerre de l'indépendance de la Grèce, 1821-30; traduit du grec par J. Blancard. Leroux. — *Abbé J. André.* Études sur le xive siècle : histoire de la papauté à Avignon. 2e édit. Avignon, Séguin. — *Weil.* Les relations de l'Angleterre et de la France à la suite de l'attentat d'Orsini. Marpon et Flammarion.

Biographies. — *A. de Bertha.* François-Joseph Ier et son règne, 1848-88.

Westhausser. — Mémoires du *Général Cluseret*. 3 vol. Jules Lévy. — Généalogie de la famille Pandin (d'après Lainé). Pons, Texier.

Histoire locale. — *A. Pieyre*. Histoire de la ville de Nîmes depuis 1830. 3 vol. Nîmes, Catelan. — *Lacroix*. Histoire du collège de Châteaudun. Châteaudun, Bouillé. — Documents pour servir à l'histoire de la Révolution française dans le département de la Somme. Tome I : les États généraux; élection, rédaction des cahiers. Amiens, impr. Jeunet. — *Abbé Magre*. L'Isle en Dodon, châtellenie des Comminges. Toulouse, Privat. — *Bezault*. Histoire municipale de Longjumeau pendant la Révolution. Charavay-Mantoux. — *Forestié*. La vie municipale au xvie siècle, d'après les comptes consulaires de Montauban pour 1518. Montauban, Forestié. — *Triger*. Étude historique sur Douillet-le-Joly, canton de Fresnay-sur-Sarthe. Mamers, Fleury et Dangin. — *Abbé Hénocque*. Histoire de l'abbaye et de la ville de Saint-Riquier; tome III. Chossonnery (Mémoires de la Soc. des Antiq. de Picardie; documents inédits, tome XI). — *Godard*. Histoire de l'ancien collège de Gray, 1557-1792. Gray, impr. Roux. — *G. Musset*. La Charente-Inférieure avant l'histoire et dans la légende, avec carte. La Rochelle, A. Siret, impr. — *A. Leteliè*. Fénelon en Saintonge et la révocation de l'édit de Nantes. Pons, Texier. — *Louis Audiat*. Saint Vincent de Paul et sa congrégation à Saintes et à Rochefort; ibid. — *Dr Gélineau*. Histoire de Blaye. Surgères-Tessier. — *Comte Albert de Circourt*. Combat naval devant la Rochelle, 1419. Pons, N. Texier. — *Louis Perrin*. Essai sur les jurisconsultes poitevins au xvie siècle; ibid. — *A. Leteliè*. La maison du Coteau et l'amphithéâtre de Saintes; ibid. — *Louis Audiat*. Catalogue de la Bibliothèque de Saintes et Catalogue du Musée archéologique de la ville de Saintes; ibid. — *Louis Audiat*. Saint Eutrope, premier évêque de Saintes, dans l'histoire, la légende et l'archéologie; ibid. — *Georges Musset*. Documents sur la réforme en Saintonge et en Aunis aux xvie et xviie siècles; ibid. — *Émile Garnault*. Le commerce rochelais au xviiie siècle. Établissements maritimes (avec carte). La Rochelle, veuve Mareschal et Eug. Martin. — *Le même*. Le commerce rochelais au xviiie siècle. Représentation commerciale, d'après les archives de la Chambre de commerce de la Rochelle.

Bibliographie. — *Merlet*. Inventaire-sommaire des archives communales de la ville de Chartres antérieures à 1790. Chartres, impr. Durand. — *Rendu* et *Coüard-Luys*. Inventaire-sommaire des archives départementales de l'Oise antérieures à 1790. Archives ecclésiastiques. Série H. Vol. I. Beauvais, impr. Père. — *Brièle*. Supplément à l'inventaire-sommaire des archives hospitalières antérieures à 1790. 1er fascicule : inventaire des titres de l'hôpital Sainte-Catherine. Imprimerie nationale. — Inventaire des livres et documents relatifs à l'Amérique, recueillis et légués à la Bibliothèque nationale par M. L. Angrand. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley. — *O. de Poly*. Inventaire des titres de la maison de Milly. Au conseil héraldique de France.

Grande-Bretagne. — M. Edw. Maunde Thompson, le plus savant, peut-être, des paléographes anglais, a été nommé bibliothécaire en chef du British Museum; il est attaché à l'administration de ce magnifique établissement depuis 1861, et n'a pas encore cinquante ans. On lui doit un *Index to the catalogue of additions to mss. in the department of mss.*, 1854-1855; un *Catalogue of the additions to the mss. in the department of mss.*, 1876-1881. C'est lui aussi, comme on sait, qui dirige la grande publication des fac-similés pour la Palæographical Society. M. Thompson succède à M. Bond, qui prend sa retraite. Le directeur du départe-

ment des imprimés est M. Sidney Colvin, et celui des mss. M. E.-J.-L. Scott.

— Le tome I des mémoires publiés à l'occasion du 8e centenaire de la rédaction du Domesday book contient les travaux suivants : Moore : *On the study of Domesday book;* Hyde Clarke : *On the turkish survey of Hungary, and its relation to Domesday book;* Taylor : *Domesday survivals;* le même : *Wapentakes and hundreds;* Round : *Danegeld and the finance of Domesday;* Taylor : *The ploughland and the plough;* Round : *Notes on Domesday measures of land;* Pell : *A new view of the geldable unit of assessment of Domesday* (Domesday studies; vol. I, Longmans).

— Ont été publiés dans la collection du Maître des rôles en 1887 les volumes suivants : *Litterae Cantuarienses* (le livre des lettres du monastère de Christ Church à Cantorbéry), tome I, p. p. J. Brigstocke Sheppard; *The metrical chronicle of Robert de Gloucester,* 1 vol. en 2 tomes, p. p. William Aldis Wright; *The story of England,* par Robert Manning de Brunne, 1338, p. p. Frederick J. Furnivall, 1 vol. en 2 tomes; *Roberti de Wendover liber qui dicitur Flores historiarum, ab anno Domini M CCIV,* tome II, par Henry G. Hewlett; *Willelmi Malmesbiriensis monachi, de gestis regum Anglorum libri quinque; historiae novellae libri tres,* p. p. William Stubbs, évêque de Chester, vol. I (contient seulement les deux premiers livres du *De Gestis regum*); *The tripartite life of Patrick, with other documents relating to that saint,* p. avec des traductions et des tables, par M. Whitley Stokes, 1 vol. en 2 parties; *Icelandic sagas and other historical documents relating to the settlements and descents of the Northmen on the british isles,* p. p. Gudbrand Vigfusson. Le tome I contient : Orkneyinga Saga et Magnus Saga; le t. II : Hokonor Saga et un fragment de Magnus Saga.

— M. Ewald, du P. Record Office, a été chargé de publier dans la collection du Maître des rôles l'inventaire des papiers d'État pour le règne de Guillaume et Marie.

— Deux nouveaux volumes viennent de s'ajouter à la collection de la Camden Society : 1° *Cases in the courts of Star chamber and High commission,* publiés par M. S. R. Gardiner; 2° *The Nicholas papers,* publiés par M. G. F. Warner. Les causes jugées par la Chambre étoilée remplissent les sessions de Pâques 1631 à la Trinité de 1632; celles de la Haute Commission, d'oct. 1631 à la fin de juin 1632. Les lettres de sir Edward Nicholas vont de 1641 à la fin de 1652; mais de 1642 à 1647 elles offrent peu d'importance.

— Deux nouveaux volumes de l' « Histoire d'Angleterre racontée par les écrivains contemporains » (Londres, Nutt) sont consacrés à la conquête de l'Irlande pour le comté de Pembroke, surnommé Strongbow, 1166-1188 (par M. G. P. Barnard), et à « Simon de Montfort et sa cause, » 1251-1266 (par le Rév. W. H. Hutton). Les extraits sont choisis avec intelligence, la traduction soignée, les notices sur les auteurs cités suffisamment précises. (M. Barnard traduit le nom de « Radul-

phus de Diceto » en Ralph de Dissay; a-t-il identifié ce dernier nom?) D'utiles appendices contiennent des tableaux généalogiques et des indications bibliographiques.

— C'est avec un vif intérêt que nous apprenons qu'une traduction des Recherches de M. Paul VINOGRADOFF sur l'histoire sociale de l'Angleterre au moyen âge doit paraître prochainement à la Clarendon Press, Oxford.

— Notre collaborateur M. Charles GROSS a publié parmi les mémoires relatifs à l'exposition anglo-juive, et à part, une excellente étude sur l'Échiquier des Juifs en Angleterre au moyen âge (Londres, Office of the *Jewish chronicle*); l'auteur y étudie successivement l'origine de l'Échiquier, son organisation, son fonctionnement, son influence, ses archives. En appendice, il donne une liste des « Juges des Juifs, » le texte des « chapitles tuchaunz le gywerie, » avec une traduction en anglais; enfin le « statutum de Judeis exiundis (*sic*) regnum Anglie » de 1290. Comme les autres publications de cet excellent érudit, son travail fournit un nombre considérable de renvois aux sources et aux livres de seconde main.

— Les trois plus récentes histoires de diocèses publiées par la S. P. C. K. concernent la région galloise : *Hereford*, par le Rév. PHILLOTT, *Saint Asaph*, par le vénérable THOMAS, et *Saint David*, par le chanoine BEVAN. Si les renseignements que ces deux derniers surtout fournissent sur les temps primitifs, sur Gildas et l'église bretonne sont trop peu certains, ils ont mis en œuvre de bons documents pour l'époque médiévale. Ainsi M. Thomas utilise une « Estimacio ecclesiarum » pour les évêchés de Saint-Asaph, Bangor et Llandaff, qui date de 1254, et qui a été publiée dans les *Montgomeryshire collections* de 1887. Pour l'époque moderne, les deux faits principaux concernant l'histoire de ces diocèses : la réforme du XVIe s. et le schisme méthodiste de 1811, ont été traités avec quelque ampleur.

— Le nouveau Spalding club publiera, dans l'exercice de la première année, le tome I du Cartulaire de la collégiale de Saint-Nicolas, un des cartulaires écossais énumérés par M. John Stuart dans son rapport sur les matériaux mss. pour une histoire d'Écosse (*Hist. mss. Commission*. Rapport I, p. 111).

— Le Rév. David ROYCE est chargé de publier le cartulaire de l'abbaye de Winchcombe, au comté de Gloucester, qui appartient à lord Sherborne. Ce cartulaire comprend 810 documents allant de 811 à 1422.

— La librairie Macmillan entreprend une nouvelle série de livres historiques. Cette fois, ce sont des biographies d'hommes d'État anglais. Elles seront au nombre de douze, pas davantage. M. FREEMAN a commencé avec Guillaume le Conquérant (*William the Conqueror*, 200 p. in-12. Prix : 2 sh. 6 d.). On ne peut s'attendre à trouver dans cet opuscule rien de nouveau; ce ne pouvait être et ce n'est en réalité qu'un résumé du célèbre ouvrage de l'auteur sur la « Conquête normande. » On y sent

même trop çà et là cette origine. Sans parler de la place excessive donnée par M. Freeman à l'enfance de Guillaume et à son gouvernement en Normandie avant la conquête, on peut trouver au moins superflues les longues dissertations critiques sur tel point controversé de la vie du duc de Normandie, par exemple sur les témoignages relatifs au fameux serment de Harold, sur la date où il convient de le placer, sur l'importance morale et politique de ce serment. L'auteur devait écrire ici « pour conter, » et non « pour prouver; » on attendait de lui un récit coloré des faits autant au moins qu'une saine appréciation des causes, du caractère et des conséquences de la conquête; il nous a donné un réquisitoire écrit en un style d'avocat, vivant mais prolixe et banalement antithétique. Le fond vaut mieux que la forme : M. Freeman s'est efforcé de montrer à quel point ce Normand, qu'un heureux coup de fortune a rendu maître de l'Angleterre, est devenu un véritable souverain anglais; cette fiction que Guillaume, en rentrant en Angleterre à la tête de son armée victorieuse, rentrait dans son droit, qu'il avait *acquis*, non *conquis* l'Angleterre, a été le point de départ de sa politique. Dès le début de son règne, il a juré de gouverner d'après les lois d'Édouard le Confesseur, et en apparence il a tenu sa parole. La spoliation même de l'Angleterre a été faite d'après les principes et les formes du droit politique de l'Angleterre. Enfin il n'a pas été le roi d'un peuple, mais d'une nation. Il n'a pas systématiquement persécuté les Anglais; il a imposé à tous, Normands et Anglais, l'observation de la paix royale et préparé ainsi la rapide fusion des vainqueurs et des vaincus. L'unité de l'Angleterre s'est ainsi établie avec une force indestructible. C'est là l'immense service que Guillaume a rendu au pays conquis; c'est ce qui permet de considérer ce duc normand comme le premier des hommes d'État anglais. M. Freeman n'a peut-être pas mis assez en relief l'autre côté de la thèse, les changements considérables produits par la conquête normande dans l'état politique et social du pays; mais ceci eût dérangé son plaidoyer qu'on lira certainement avec grand profit, surtout si l'on n'a pas le temps ou si l'on craint de pénétrer dans les chapitres si touffus de la *Norman Conquest*. Les autres volumes de la collection seront consacrés à Henri II (par Mme J.-R. Green), Édouard Ier (par M. York Powell), Henri VIII (par M. J. Gairdner), Wolsey (par M. Creighton), Élisabeth (par M. le Doyen de Saint-Paul), O. Cromwell (par M. Fr. Harrison), Guillaume III (par M. Traill), Walpole, Chatham et Pitt (par M. John Morley), enfin Peel (par M. Thursfield). Ces volumes se succéderont de mois en mois; Wolsey a paru en avril, Guillaume III en mai, Cromwell en juin, Henri II en juillet. Nous y reviendrons.

— La librairie Allen aura, elle aussi, sa série d'hommes d'État (The statesmen series). Ont déjà paru : *Peel*, par Fr.-C. Montagne; *Bolingbroke*, par Arthur Hassall; *Fox*, par O. Wakeman; *Beaconsfield*, par Kebbel; *Palmerston*, par Lloyd C. Sanders, le directeur de cette collection.

— Nous regrettons de n'avoir reçu que la 7e partie de l'*Index library*

publié par M. PHILLIMORE, chez Clark. C'est un recueil de tables et d'inventaires des archives anglaises. Cette 7e livraison (juillet 1888) contient : 1° la suite des « Bills and answers, 1625-1649 (liasses 105-132) ; 2° la suite des « Northamptonshire and Rutland wills » (1591-1628) ; 3° la suite de la table des noms propres des « Royalist composition papers. »

— Nous avons parlé, il y a deux ans, du *Year-book of scientific and learned societies of Great Britain and Ireland,* publié depuis 1884 par la librairie Ch. Griffin, de Londres. Nous venons de recevoir la 5e année de cette très utile publication. Comme on sait, ces Annuaires indiquent, après le titre de chaque société et le nom des membres du bureau, les mémoires lus pendant le courant de l'année dans les séances ordinaires de ces sociétés et les publications parues sous leur patronage. Entre le *Year-book* de 1886 et celui de 1888, il y a peu de différences; quelques sociétés ne figurent pas dans l'annuaire de cette année, sans doute parce qu'elles n'ont pas donné signe de vie à l'éditeur; de nouvelles y figurent au contraire, comme la *Selden Society,* qui est maintenant définitivement constituée. Enfin une nouvelle section est ouverte : la 15e, consacrée aux « Sociétés étrangères; » ici on ne donne plus que le titre tout sec des sociétés. La France et l'Allemagne y sont largement représentées. Une liste semblable n'est que d'une mediocre utilité; mais l'ouvrage, en son ensemble, mérite d'être encouragé, et il faut désirer qu'il devienne tout à fait complet. Les sociétés savantes de l'Angleterre devraient tenir toutes à honneur de faciliter la tâche de l'éditeur.

LIVRES NOUVEAUX. — *Stephens.* Hildebrand and his times (epochs of church history). Longmans. — *Cutts.* Colchester (historic towns); ibid. — *Playfair.* A bibliography of Algeria. Murray. — *W. Rye.* Records and record searching. Elliot Stock. — *Id.* Calendar of Norwich freemen, 1317-1603. Ibidem. — *R. Hon. Ball.* Historical review of the legislative systems operative in Ireland, 1172-1800. — *M. Thompson.* The register of the great seal of Scotland. Vol. V, 1580-93 (Scottish record series). Edimbourg, Black. — *J. Bain.* Calendar of documents relating to Scotland preserved in the P. R. O. London. Vol. IV, 1357-1509. Ibid.

Allemagne. — La VIe année des *Jahresberichte der Geschichtswissenschaft* publiés sous le patronage de la Société historique de Berlin, par MM. HERMANN et JASTROW (Berlin, Gærtner), se rapporte à l'année 1883. L'antiquité, l'Allemagne, la France et l'Italie y sont, comme toujours, l'objet de soins particuliers. Comme dans le précédent volume, on constate en celui-ci l'absence totale de toute indication sur l'histoire d'Angleterre au moyen âge. Elle ne mérite pourtant pas ce dédain qui parait systématique. Aux sections reservées à l'histoire propre s'ajoutent des sections pour l'histoire littéraire et celle des sciences (médecine, physique, mathématiques, astronomie).

— La meilleure preuve de la superiorité des cartes murales pour l'histoire ancienne publiées par KIEPERT chez Reimer à Berlin, c'est que

plusieurs d'entre elles continuent d'être rééditées et employées dans les écoles et dans les établissements d'enseignement supérieur, bien que, depuis trente ou quarante ans, Kiepert ne les ait ni revues ni corrigées. En réalité, il circulait sous le nom du célèbre géographe des reproductions cartographiques qu'il ne considérait plus lui-même comme étant au niveau de la science, parce que les nouvelles recherches topographiques et les résultats des relevées modernes de terrains n'y étaient pas pris en considération. Aussi saluons-nous avec joie la décision prise par Kiepert de combler cette lacune et de publier une série de nouvelles cartes murales pour l'histoire ancienne. Il en a déjà été publié une carte de l'ancien Latium, en quatre feuilles, à l'échelle de 1/125 000, décrivant la partie des environs de Rome nécessaire à l'étude de l'histoire ancienne des Romains et à la lecture de Tite-Live dans les écoles. Les tracés des routes, les canaux et les ruines des villes anciennes, avec leurs dénominations anciennes et modernes, sont marqués de manière à distinguer très nettement ce qui est certain de ce qui est seulement vraisemblable. On y a ajouté une carte de Rome et de ses environs immédiats à l'échelle de 1/25 000. Le prix de cette carte, qui est de 9 m. dans un carton, de 15 m. collée sur toile, et de 17 m. sur toile avec baguettes, permet à tous les établissements d'instruction de se la procurer; la nomenclature latine la rend propre à devenir une carte scolaire internationale.

On peut dire la même chose de la carte murale, parue en même temps, de l'Asie mineure, en six feuilles, à l'échelle de 1 : 800,000 (prix : 9, 15 et 17 m., selon l'état dans lequel on la livre). Les renseignements que nous possédons sur ce pays se sont considérablement enrichis, aussi cette carte est-elle bien supérieure encore à celle que nous venons de mentionner : tous les voyages modernes d'exploration y ont été utilisés; comme on ne possède pas sur ce pays de relevés assez précis, il a été très difficile de tirer une vue d'ensemble de cette masse de données particulières. Pour répondre aux besoins des classes, on a indiqué en différentes couleurs les itinéraires suivis par Cyrus le Jeune jusqu'à l'Euphrate, par Alexandre le Grand et par Manlius Vulso en 189 av. J.-C.

Une carte de la Gaule et de la Germanie, une autre de l'empire des Perses et d'Alexandre le Grand doivent faire suite à celles dont nous venons de parler.

Pour finir, on nous permettra d'attirer l'attention sur deux autres œuvres cartographiques destinées surtout au public savant : des « Cartes de l'Attique, » publiées par E. Curtius et Kaupert avec la supériorité que l'on connaît, ont paru plusieurs nouveaux fascicules. M. Kiepert séjourne en ce moment en Asie mineure pour terminer encore quelques travaux pour une grande carte de cette contrée. A l'aide de ces travaux et en utilisant les matériaux déjà rassemblés, il publiera dans le courant de cette année, en vingt-quatre feuilles, une carte au 1/500 000, et, pour la côte orientale, au 1/250 000. On ne peut que regretter avec

M. Kiepert que les relevés pris par les Anglais depuis 1879 des parties orientales peu connues de la péninsule ne puissent, pour des raisons politiques, être utilisés pour les travaux d'érudition. Ad. B.

— Une plaquette de M. Gottfried Koch, intitulée *Das « unumschränkte » Königtum Ludwigs XIV*, résume avec clarté les principaux livres français et allemands relatifs à l'organisation de l'absolutisme royal sous Louis XIV. La bibliographie mise en appendice est utile, bien qu'elle ne soit pas tout à fait au courant (Berlin, Feicht, 40 p. in-4°).

— Dans le courant de l'année 1887-88, les *Monumenta Germaniae* se sont augmentés des volumes suivants : section des « *Auctores antiquissimi* » : tome VIII, *Gai Solii Apollinaris Sidonii epistulae et carmina*, nouvelle édition par Chr. Luetjohann ; suivi de *Fausti aliorumque epistolae ad Ruricium aliosque*, publiés par Br. Krusch. Dans la section des « Scriptores, » le tome XXVIII, contenant la fin des extraits des chroniqueurs anglais, commencée au tome XXVII. Dans la section des « Epistulae, » la 1re partie du tome I des *Gregorii I papae registri*, par le regretté Ewald; le tome II des *Epistolae saeculi XIII*, de Rodenberg. Dans la section des « Antiquitates, » la *Necrologia Germaniae*, tome II, 2e partie, par Baumann.

Livres nouveaux. — Antiquité. — *Bilfinger*. Der bürgerliche Tag; Untersuchungen über den Beginn des Kalendertages im classischen Altertum und im christlichen Mittelalter. Stuttgart, Kohlhammer. — *Merkel*. Ueber die Entstehung des römischen Beamtengehaltes und über römische Gerichtsgebühren. Halle, Niemeyer. — *M. Duncker*, Griechische Geschichte bis zum Tode des Perikles. Leipzig, Duncker et Humblot. — *F. Wagner*. De ominibus quae ab Augusti temporibus usque ad Diocletiani aetatem Caesaribus facta traduntur. Iéna, Neuenhahn. — *Wormstall*. Ueber die Chamaven, Brukterer und Angrivarier, mit Rücksicht auf den Ursprung der Franken und Sachsen. Munster, Coppenrath. — *Cichorius*. Rom und Mytilene. Leipzig, Teubner. — *Wallichs*. Die Geschichtsschreibung des Tacitus. Leipzig, Fock.

Histoire générale. — *Bujack*. Zur Bewaffnung und Kriegführung der Ritter des Deutschen Ordens. Kœnigsberg, Koch. — *Wolf*. Zur Geschichte der deutschen Protestanten, 1555-59. Berlin, Seehagen. — *P. de Lagarde*. Agathangelus, und die Akten Gregors von Armenien. Gœttingue, Dieterich. — *G. Meyer*. Epistulae imperatorum romanorum ex collectione canonum Avellana editae. Ibid. — *Sybel* et *Sickel*. Kaiserurkunden in Abbildungen. 9e livraison. Berlin, Weidmann. — *Dahmen*. Das Pontifikat Gregors II. Düsseldorf, Schwann. — *Saint-Jean*. Lebensbeschreibung des Gregor Alexandrowitsch Potemkins des Tauriers. Carlsruhe, Rothermel. — Politische Correspondenz Friedrichs des Grossen. Vol. XVI. Berlin, Duncker. — *Lehmann*. Abhandlungen zur germanischen, insbesondere nordischen Rechtsgeschichte. Berlin, Guttentag. — Quellen zur Geschichte der Juden in Deutschland. Vol. I. Berlin, Simion. — *Th. von Trotha*. Zur Geschichte der russisch-œsterreichischen Kooperation im Feldzuge von 1759. Hanovre, Helwing. — *Bleibtreu*. Friedrich der Grosse bei Collin. Berlin, Luckhardt. — *Irmer*. Die Verhandlunlungen Schwedens und seiner Verbündeten mit Wallenstein und dem Kaiser, 1631-34. Leipzig, Hirzel. — *L. Schmidt*. Aelteste Geschichte der Vandalen. Leipzig, Fock.

Histoire locale. — *Mehlis*. Studien zur ältesten Geschichte der Rhein-

lande; 10e partie. Leipzig, Duncker et Humblot. — *Ucke*. Die Agrarkrisis in Preussen wæhrend der zwanziger Jahre dieses Jahrhunderts. Halle, Niemeyer. — Codex diplomaticus Silesiae. Bd. XIII. Schlesiens Münzgeschichte im Mittelalter. 2e partie. Breslau, Max. — *Cronthal*. Die Stadt Würzburg im Bauernkriege. Wurzbourg, Wœrl. — *Meyer*. Die Handwerkerpolitik König Friedrich Wilhelms I, 1713-1740. Minden, Bruns. — *Weerth*. Die Grafschaft Lippe und der 7 jährige Krieg. Detmold, Hinrichs. — *O. Graf zu Solms-Rœdelheim*. Friedrich Graf zu Solms Laubach, 1574-1635. Bd. I. Berlin, Luckhardt.

Autriche-Hongrie. — Livres nouveaux. — *D. von Kollesberg*. Die politischen Rechter der Unterthanen. Vienne, Manz. — *Pichler*. Virunum. Graz, Leuschner. — *Chroust*. Untersuchungen über die langobardischen Kœnigs-und Herzogs-Urkunden. Ibid. — *Mell*. Die historische und territoriale Entwickelung Krains vom 10 bis ins 13 Jahrh. Ibid. — *Herrmann*. Maria Theresa als Gesetzgeberin. Vienne, Hœlder. — *Gudemann*. Geschichte des Erziehungswesens und der Cultur der abendländischen Juden. Bd. III. Ibidem.

Italie. — Un Institut s'est fondé à Rome pour le perfectionnement des études du droit romain. Il publie un bulletin sous la direction de Vittorio Scialoia.

— La *Rivista italiana di numismatica* paraît tous les trois mois; elle est l'unique revue italienne de numismatique, depuis qu'ont cessé de paraître la *Gazetta numismatica* de Côme et la *Gazetta di numismatica e sfragistica* de Camerino.

— MM. Marradi et Venturi ont commencé en mai dernier une *Rassegna emiliana di storia, letteratura ed arte*.

— Sous la direction de M. Biagi paraît à Florence une *Rivista delle biblioteche*, par fascicules mensuels de 16 pages.

— Le cimetière de Priscille, sur la voie Salaria, à Rome, a été creusé dans un terrain appartenant à la famille des Acilii Glabriones. Au sujet des découvertes opérées par M. de Rossi dans les fouilles de cet antique lieu chrétien de sépulture, M. l'abbé Duchesne dit, dans le *Bulletin critique* (1888, n° 10) : « On sait que, sous Domitien, un membre de l'aristocratie romaine, Acilius Glabrion, consul en 91 avec Trajan, avait péri victime d'accusations dans lesquelles la religion entrait pour quelque chose; mais les termes de Dion, ou plutôt de son abréviateur Xiphilin, sont si vagues en cet endroit que l'on hésitait à ranger A. Glabrion parmi les martyrs chrétiens; le fait que sa famille figure parmi les plus anciens bienfaiteurs de l'église romaine jette une nouvelle lumière sur ce problème. Mais il est peut-être aussi intéressant de voir continuer, de découverte en découverte, la reconstitution de ce qu'on pourrait appeler l'état civil des anciens cimetières chrétiens de Rome. M. de Rossi a déjà pu rattacher à la famille des Caecilii les origines du cimetière de Calliste, aux Pomponii Graecini celles des cryptes de Lucine, aux Flaviens celles du cimetière de Domitille. Voici la vieille nécropole de Priscille placée sous un patronage tout aussi illustre. »

— M. le prof. Licurgo Cappelletti, auteur d'une bonne *Storia della rivoluzione francesse*, vient de publier chez Sgariglia à Foligno un dis-

ırs prononcé le 17 janvier dernier sur Marie-Antoinette, reine de ınce (53 p. in-16). Sans prétendre aucunement à être original, M. Capletti résume heureusement les traits caractéristiques de la malheuıse « Autrichienne; » il la défend contre les calomnies lancées sur vie privée; mais il déplore qu'elle ait voulu trop s'occuper de poliue, sans connaître assez bien la situation politique et sociale de la ınce. Le discours est écrit avec talent; l'auteur connaît bien les vrages français relatifs à son sujet; mais il est moins familier avec sources allemandes.

— La R. Deputazione di storia patria pour la Toscane, l'Ombrie et Marches a décidé la publication d'un *Codice diplomatico pistoiese,* ›posée par le Dr L. Zdekauer, à qui l'on doit déjà le *Statutum potesis Pistoriensis anni* 1296. Pour la même société, M. Cesare Paoli prére le *Libro di Montaperti* et M. P. Santini les *Documenti dell' antica tituzione fiorentina fino al* 1250.

— La Société d'histoire de Rome a décidé la préparation d'un *Codex ›lomaticus urbis Romae,* auquel on ajoutera en appendice une *Historia bis diplomatica.* Elle annonce comme prêts à paraître les *Facsimili di ›lomi imperiali e reali delle cancellerie d'Italia* et une table des 10 preiers volumes de l'*Archivio* de la Société.

Livres nouveaux. — Memorie e documenti per la storia della università di rma nel medio evo. Parme, Battei. — *Zambiagi.* Torneo fatto in Bologna il ›ttobre 1420; ibid. — *Chiappelli* et *Zdekauer.* Consulto d'Azone dell' anno 35. Pistoie, Bracali. — *Baggiolini.* Lo studio generale di Vercelli nel medio o. Verceil, Dell' Erra. — *Tamassia.* Bologna e le scuole imperiali di diritto. logne, Fava et Garagnani. — Specimina palaeographica regestorum romanom pontificum ab Innocentio III usque ad Urbanum V. Rome, Lœscher. — *›naci.* Archivio paleografico italiano. Tome II. Rome, Martelli. — Per l' VIII ıtenario della Università di Bologna. Studii giuridici e storici offerti dai prof. *ibrandi, Buonamici, Cogliolo, Terrini, Pampaloni, Perozzi, Brini, Falda, ialoia.* Rome, Pasqualucci. — *Malagola.* Monografie storiche sullo studio lognese. Bologne, Zanichelli. — *Id.* Statuti della Università e dei collegi llo studio bolognese; ibidem. — *De Vit.* Adria e le sue antiche epigrafi illuste. Florence, Cellini. — *Ruggiero.* Scavi d'antichità nelle provincie di terrma dell' antico regno di Napoli, 1743-1876, 1re partie. Naples, Morano. — *Bonghi.* Storia di Roma; vol. II. Milan, Trèves. — *Cassani.* Dell' antico ıdio di Bologna e sue origini. Bologne, Zanichelli. — *Fabretti.* Cronache lla città di Perugia. Vol. II, 1393-1561. — *Casagrandi.* Storia e cronologia ›dioevale e moderna in 200 tavole sinottiche. Milan, Hœpli. — *Mazzi.* Studi rgamensi, Bergame, Pagnoncelli. — *Sampolo.* La r. accademia degli studi di lermo. Palerme, imprimerie Dello Statuto. — Codici Ashburnhamiani della biblioteca Mediceo-Laurenziana. Vol. I, fasc. 1 (Ministère de l'instruction blique, Rome). — Codici palatini della r. biblioteca nazionale di Firenze. l. I, fasc. 7 (ibid.).

Pays-Bas. — On a découvert une collection de papiers sur le règne Louis-Napoléon, roi de Hollande, dans un grenier de M. Verheyen Boxmeer (Prov. Brabant-Septentrional), dont le grand-père avait été crétaire du roi Louis et ensuite secrétaire des commandements du

duc de Plaisance, lieutenant général de la Hollande sous Napoléon Ier. La collection contient des documents officiels sur les rapports entre la France et la Hollande, des notices sur plusieurs personnes de qualité en Hollande, etc., mais point du tout la correspondance entre Napoléon et son frère, comme on avait dit. La plupart des documents seront déposés aux archives du royaume.

— M. Fruin, de Leyde, a publié dans la revue *de Gids* un intéressant article sur l'invention de l'imprimerie. L'auteur y soumet à une critique aussi fine que mesurée les titres de Coster et de Gutemberg; le résultat de cette enquête est que la question reste encore ouverte, quoique les chances de Mayence soient beaucoup plus belles que celles de Haarlem.

— Le même érudit a écrit un savant article sur les *Jaargedingen* (placita annualia) en Hollande pendant le moyen âge (dans les *Bydragen*) et une étude sur les origines du *Rynland* (dans les *Mededeelingen* de l'Académie royale).

— M. Fockema Andreae a publié le premier fascicule d'une série intitulée : *Bydragen tot de nederlandsche rechtsgeschiedenis.* Dans ce fascicule il décrit l'ancien droit hollandais quant à la majorité, au mariage, etc.

— La librairie Enschédé à Haarlem a donné avec l'aide de M. Gonnet, archiviste de la ville, une copie des anciennes coutumes de Haarlem (*Der steele Kuerboeck van Haerlem*). C'est une édition très soignée; on s'est efforcé de reproduire l'original aussi fidèlement que la typographie le permet.

— Dans le *Kerkelyh Archief,* M. Kleyn a publié le catalogue des livres de l'abbaye d'Egmond en Hollande avec des notes explicatives sur les livres et les manuscrits de cette abbaye.

— M. Feith a donné une nouvelle édition augmentée et pourvue de notes historiques et philologiques de la chronique locale de *Sieke Benninghe,* citoyen de Groningue vers 1500. Notre collaborateur M. Blok y a ajouté une introduction sur la vie de l'auteur, sur les manuscrits et sur la nature de la chronique (*Werken van het Hist. Genootschap te Utrecht*).

— Un second ouvrage également publié par les soins de la Société historique d'Utrecht est la *Narracio de Groninge, de Thrente et de Corordia* (env. 1230), par M. Pijnacker Hordijk. Cette édition se distingue de celle de M. Weiland dans les *Monumenta Germaniae; Script.*, vol. XXIII (sous le titre de *Anonymus de rebus Ultrajectinis*) par l'exactitude du texte, basé sur un manuscrit inconnu à M. Weiland, et par les nombreuses notes historiques et géographiques que l'éditeur y a ajoutées.

— M. Pols, d'Utrecht, a démontré dans une séance de l'Académie royale que la charte de Thierry V, comte de Hollande, de 1083, est fausse.

— M. DE GEER a commencé, dans les œuvres de la Société pour l'édition des sources de l'ancien droit néerlandais, une édition du *Sachsenspiegel* dans ses formes néerlandaises; le texte le plus ancien est déjà achevé.

— M. VAN DER MEULEN a publié un livre, orné de photographies, sur Bolsward, petite ville de la Frise, et son art, qui remonte jusqu'au XIIIe siècle. Les photographies, bien qu'elles ne soient pas toutes de premier ordre, donnent des reproductions très curieuses des objets d'art et des principaux édifices de la ville.

— La musique en Hollande, vers le commencement du XVIIe siècle, est beaucoup mieux connue par la publication du livre de musique de Thysius (*Luitboek van Thysius*) faite par les soins de M. LAND dans le *Tydschrift voor muziekgeschiedenis*. M. Land a donné une série de spécimens de cette musique avec des notes savantes sur l'histoire des danses et des chansons du temps.

— La Société d'Utrecht a publié le second volume des papiers d'*Arend van Dorp*, intendant des armées du prince d'Orange, Guillaume Ier. M. DE VAN DER SCHUEREN a dirigé cette édition et y a ajouté des notes. Une autre publication de cette Société est celle du dernier volume des journaux de Christiaan Huygens le fils, qui donne entre autres des renseignements curieux et souvent scabreux sur la cour de Guillaume III, roi d'Angleterre et stathouder, et sur les cours des princes de l'Allemagne septentrionale vers la fin du XVIIe siècle.

— M. BLOK a publié, dans les œuvres de la même Société, une collection de lettres se rapportant à Louis de Nassau (*Correspondentie van en betreffende Lodewyk van Nassau*); elles proviennent des archives de la Haye, Dresde et Marbourg. Il y a ajouté quelques autres documents sur la première période de la guerre des Provinces-Unies contre l'Espagne.

— La *Commission wallonne* publie dans son *Bulletin* les listes des églises wallonnes dans les Pays-Bas et des pasteurs qui les ont desservies.

— Outre les Mémoires de *Thierry de Hogendorp* (voir le num. de janvier, p. 136 et suiv.), la famille de ce nom a publié le quatrième volume des *Brieven en Gedenkschriften* de l'homme d'État Gysbert Karel van Hogendorp, frère du général. Ce volume contient des détails très curieux sur l'invasion des Prussiens en Hollande, en 1787, à laquelle van Hogendorp assista comme ami intime de la princesse d'Orange, et sur la délivrance de la Hollande en 1813, dont il a été l'auteur principal.

— M. VAN DEVENTER a publié le dernier volume du grand ouvrage de feu M. DE JONGE, *De Opkomst van het Nederl. Gezag in Oost-Indië*. Ce dernier volume traite de l'histoire des Indes néerlandaises pendant l'époque napoléonienne (1799-1811) jusqu'à la conquête de Java par les Anglais.

— M. NETSCHER a décrit l'histoire des colonies (maintenant anglaises) d'Essequebo, de Demerary et de Berbice. Cet ouvrage a été couronné par la Société provinciale d'Utrecht; l'honneur était bien mérité.

— La dernière livraison des *Bydragen voor vaderl. geschiedenis* de M. Fruin contient plusieurs articles très remarquables, entre lesquels nous signalons ceux de M. Heeres sur l'époque du stathouder Guillaume IV, de M. d'Ablaing sur la campagne du général prussien von Bülow dans la Hollande, en 1813, de M. Muller sur la chronique de Jan van Naeldwyck (env. 1514), de M. Fruin sur les écrits de Junius, Balduinus et van Meteren.

— Notre collaborateur M. Blok a donné dans le *Westdeutsche Zeitschrift* (livraison de janvier) des notices sur les archives, les bibliothèques, les musées historiques et l'organisation des recherches sur l'histoire locale en Hollande.

— M. Fruin a donné dans les *Mededeelingen* de l'Académie royale une excellente biographie de feu l'archiviste du royaume, M. van den Bergs.

Suisse. — M. le Dr Frédéric Fiala, ancien vice-président de la Société générale d'histoire suisse, ancien prévôt du chapitre de Soleure, et, depuis 1885, évêque du diocèse de Bâle, est mort à Soleure, le 24 mai, à l'âge de soixante-onze ans.

Les journaux suisses de toutes nuances ont rendu naguère hommage aux vertus publiques et privées de l'éminent prélat qui eut le mérite de sacrifier son repos et sa santé à l'œuvre de pacification entreprise par le pape Léon XIII. Ne pouvant, à notre grand regret, entrer ici dans aucun détail, nous rappellerons seulement les belles paroles qu'il prononça, le 21 avril 1885, devant les délégués des cantons dont se compose le diocèse de Bâle : « Je serai, avec l'aide de Dieu, un fidèle évêque de mon église, comme j'ai gardé fidèlement la foi que je lui ai jurée au jour de ma consécration. Mais, si Dieu m'assiste, je serai aussi un fils fidèle de ma chère patrie, qui a eu déjà l'enthousiasme de ma jeunesse et les travaux de mon âge mûr. Le vieillard qui a si longtemps étudié l'histoire de la Suisse et l'histoire de l'Église, et à qui elles ont appris à ne séparer jamais l'amour de Dieu de l'amour de la patrie, ce vieillard, devenu évêque, saura demeurer fidèle à l'idée de sa vie. » Et il ajoutait avec le bienheureux Nicolas de Flue : « *Dans toutes circonstances la paix se trouve en Dieu, car Dieu est la paix, et la paix en Dieu est indestructible.* » — C'est dans cette paix qu'il a vécu et qu'il est mort, laissant à tous ceux qui ont eu le privilège de l'approcher l'exemple, bien rare à notre époque, de l'oubli complet de soi-même et de l'obéissance absolue à la volonté de Dieu.

Mgr Fiala avait publié, entre autres travaux, une savante monographie sur le chanoine zurichois Félix Hemmerlin (1860) et une série de dissertations littéraires qui ont paru, de 1875 à 1881, sous le titre : *Geschichtliches über die Schulen von Solothurn.* P. V.

— M. le conseiller national Antoine-Philippe de Segesser, l'un des hommes d'État les plus influents et l'historien le plus distingué de la Suisse catholique, est mort à Lucerne, le 30 juin, à l'âge de soixante-onze ans.

On a de lui, outre une excellente histoire juridique de la ville et épublique de Lucerne[1], un recueil d'essais historiques, de discours et le brochures[2] dont plusieurs ont eu jadis un très grand retentissement[3], ne biographie, en trois volumes, de Louis Pfyffer[4], et un volume de Mémoires[5], qui jette une vive lumière sur l'histoire du canton de Lucerne depuis la guerre du Sonderbund jusqu'à nos jours. Il avait, le plus, collaboré de la façon la plus active au *Recueil officiel des anciens ccès fédéraux :* c'est à lui qu'on doit toute la partie de la collection qui a de l'an 1291 (1245) à l'an 1520[6]. Travailleur infatigable et juge ingénieux, quoique parfois un peu subtil, des choses du temps présent, nais investigateur plus pénétrant encore du xve et du xvie siècle, l. de Segesser nous représente à merveille un de ces anciens magistrats suisses, qui, menant de front la pratique des affaires et l'étude de 'histoire, s'assuraient ainsi, du côté de la science, un monument à 'abri des vicissitudes de la fortune. C'était, d'ailleurs, selon le témoignage de ceux qui l'ont le mieux connu, une franche et noble nature, n caractère tenace et fier, avec un fond persistant de modestie et de onté ; — un homme de gouvernement ironique jusqu'à l'excès en face lu radicalisme phraseur et sournois pour lequel il éprouvait un souvenain mépris, et cependant très soucieux de maintenir le Conseil d'État le Lucerne dans la ligne qui convient à la Suisse actuelle ; — un catholique sincère, mais resté maitre de lui-même, et qui n'entendait point ervir l'Église au delà d'une certaine limite : bref, une de ces physionomies originales et complexes qui commandent le respect, alors même u'elles n'inspirent pas de prime abord une très vive sympathie. L'histoire lui rendra un jour ou l'autre pleine justice, et dira peut-être qu'en épit des apparences, il a, comme Mgr Fiala, contribué à préserver son ays d'une nouvelle crise confessionnelle. P. V.

— M. le Dr Wattelet, de Morat, a composé, pour la Société des fficiers de Fribourg, un rapport historique qui remet en question le eu où fut livrée la bataille de Morat et discute à nouveau quelques-ns des incidents de la journée.

1. Lucerne, 1850-1858, quatre volumes in-8°.
2. *Sammlung kleiner Schriften*. Berne, Wyss, 1877-1879, trois volumes in-8°.
3. Voir, par exemple, dans le tome I des *Kleine Schriften*, les trois morceaux qui ont pour titre : *A la veille du concile* (1869); *la Fin de l'empire* 1870); *le Kulturkampf* (1875).
4. *Ludwig Pfyffer und seine Zeit. Ein Stück französischer und schweizerischer Geschichte im XVIten Jahrhundert*. Berne, Wyss, 1880-1882.
5. *Fünf und vierzig Jahre im Luzernischen Staatsdienst*. Berne, Wyss, 1887.
6. Lucerne, 1858-1874, 4 tomes in-4°.

Erratum.

Vol. XXXVII, page 321, ligne 6-7. Au lieu de *renunciavit comitissa*, lisez : *renunciavit comitisse*.

Dans la seconde *Table quinquennale* de la *Revue historique*, on nous signale les erreurs suivantes : Dans la liste des collaborateurs, on a désigné sous le nom de F. Novati un article de L. Clédat sur la Chronique de Salimbene. A M. C. Paoli, on a attribué des articles qui ne sont pas de lui. Ce sont : tomes XVI, p. 437 (sur *Lodovico Castelvetro*, de Ploncher); XXV, 418 (sur la *Potenza economica di Firenze*, de Toniolo); XXVI, 153 et XXVII, 151 (sur le *Tumulto dei Ciompi*, de Falletti-Fossati); XXVII, 163 (sur la *Démocratie* d'Ussel); XXXIX, 163 (sur *Lodovico Castelvetro*, de Sandonnino). Dans la Table bibliographique, notons : au n° 136, Del Badia, *Diario fiorentino*; indication inexacte; il s'agit du *Diario Fiorentino* de Luca Landucci, publié par Del Badia. Au n° 1813 sont indiquées les *Lettere d'uno* scolaro *a un mercante*, publ. par C. Guasti; mais l'auteur de ces lettres, Ser Lapo Mazzei, était notaire. Il faut lire *notaro* au lieu de *scolaro*, comme dans le titre de l'ouvrage.

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE.

(*Nous n'indiquons pas ceux qui ont été appréciés dans les Bulletins et la Chronique.*)

L. Liard. L'enseignement supérieur en France, 1789-1889; t. I. Colin. 478 p. in-8°. — Lods. Un conventionnel en mission : Bernard de Saintes et la réunion de la principauté de Montbéliard à la France. Fischbacher. 301 p. in-8°.

Hergenrœther. Leonis X pontificis maximi Regesta; fasc. 5-6, 1514. Fribourg-en-B., Herder. — H. von Holst. Verfassungsgeschichte der Vereinigten Staaten von Amerika seit der Administration Jackson's. Bd. IV, Häfte 1. Berlin, Springer. 284 p. in-8°. Prix : 6 m. — Mommsen. Rœmisches Staatsrecht. Bd. III, 3e Abth. Leipzig, Hirzel. xv et 835-1336 p. in-8°. — Tiele. Babylonisch-assyrische Geschichte. Th. II. Gotha, Perthes, p. 237-649. Prix : 7 m. — Tœppen. Israel Hoppe's Burggrafen zu Elbing Geschichte des ersten schwedisch-polnischen Krieges in Preussen. Dernière livraison. Leipzig, Duncker et Humblot. — Tollin. Geschichte der Franzœsischen Colonie von Magdeburg. 2 vol. xiv-743 et vii-506 p. in-8°. Prix : 22 m. Halle, Niemeyer.

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

LOUIS XI, JEAN V D'ARMAGNAC

ET

LE DRAME DE LECTOURE

L'extinction de l'indépendance provinciale en France et la substitution de l'autorité du roi à celle des seigneurs féodaux sont des faits historiques d'une portée si considérable qu'il importe d'en préciser les détails. Actuellement, si l'on étudie de près les phases successives de cette grande transformation politique, on se heurte encore à certains doutes, à certaines obscurités qui en dérobent les causes intimes et parfois jusqu'aux circonstances extérieures. Tel est le cas en particulier de quiconque a cherché à se rendre compte des derniers épisodes du duel entre Jean V, comte d'Armagnac, et le roi Louis XI; lutte si inégale que la plupart du temps les entreprises du pouvoir royal contre ce vassal affaibli ont pris l'apparence d'exécutions sommaires, mais lutte dont le caractère mesquin est relevé par l'importance des résultats poursuivis comme par l'intérêt tragique du dénouement. Ce sont les derniers soubresauts de l'indépendance gasconne aux abois qu'on se propose d'étudier, en insistant sur certains points mal éclaircis, soit que les documents aient fait défaut, soit que la vérité ait paru difficile à établir entre des témoignages contradictoires. Sans parler du silence que pendant dix ans les auteurs du meurtre de Jean V et ceux qui avaient bénéficié de sa confiscation réussirent à imposer à toutes les réclamations, on peut dire que trente années durant, de 1484 à 1515, l'interminable procès pour la succession d'Armagnac mit aux prises trois classes d'adversaires également intéressés à dissimuler la vérité. C'étaient, d'une part, les collatéraux du comte défunt ou leurs descendants, par lesquels l'arrêt de contumace rendu contre lui en 1470 était tenu pour nul; ceux-là soutenaient l'innocence de Jean V, repous-

saient la confiscation de ses biens comme irrégulièrement prononcée et criaient vengeance contre ses assassins, tandis que le procureur général du roi, d'accord au moins sur ce point avec les personnages auxquels Louis XI avait abandonné les dépouilles d'Armagnac, proclamait la légitimité de la condamnation et affirmait que le comte était mort victime de l'insuccès d'une dernière trahison.

Entre tant d'assertions empreintes de partialité, il sera toujours impossible, je le crains, d'atteindre à toute la vérité, mais il a semblé qu'on pouvait éclairer cette controverse vieille de quatre cents ans, et, après examen des divers systèmes proposés, présenter telle hypothèse fondée sur les documents les moins suspects qui aurait toute chance de représenter fidèlement la catastrophe finale du drame de Lectoure. Au point de vue spécial de la mort de Jean V, on ne saurait prétendre à mieux.

Cette réserve faite, et avant d'aborder la période suprême de la lutte, il importe de rechercher quelles ont été, depuis l'avènement de Louis XI, les relations du comte d'Armagnac avec son suzerain. Tout n'a pas été dit sur ce sujet.

I.

Au moment de la mort de Charles VII, le nom d'Armagnac était depuis longtemps en exécration à tous les partisans de l'unité française. L'expédition victorieuse du dauphin Louis au printemps de 1444 avait mis fin à une longue série d'intrigues, d'empiétements et de violences, dont le but était de soutenir la domination anglaise en Guyenne et d'étendre l'indépendance de la maison d'Armagnac au détriment des droits du pouvoir royal. Le comte Jean IV mourut le 5 septembre 1450, humilié et dépouillé d'une importante partie de ses domaines héréditaires. Son fils aîné, le vicomte de Lomagne, qui lui succéda sous le nom de Jean V, s'était tenu à l'écart des rébellions paternelles. Nourri et élevé à la cour de Charles VII, il avait pris une part active, en 1439, à la campagne qui délivra le Midi de l'agression anglaise du comte de Huntingdon. L'année suivante, il servit le roi pendant la Praguerie. Aussi, quand son père fut mort, Jean V obtint-il de la générosité de Charles VII la restitution de la plupart des terres que le roi avait conservées. En échange, il combattit pour la France en 1451 et contribua pour sa part à mettre

la Guyenne aux mains de Charles VII. Cette fidélité ne devait pas être de longue durée. La passion incestueuse du comte d'Armagnac pour sa sœur Isabelle, avec ses récidives odieuses couronnées par le plus impudent des mariages, et plus encore la résistance qu'il opposa à la prise de possession du comté de Comminges par les gens du roi et son entreprise audacieuse sur l'archevêché d'Auch, finirent par lasser la patience de Charles VII, qui voyait son autorité continuellement bravée. Après une tentative infructueuse du vertueux comte de Pardiac, Bernard d'Armagnac, et d'Anne d'Albret, sa sœur, pour amener leur neveu à se soumettre, le roi de France fit envahir les états de Jean V. Le rebelle, assiégé dans Lectoure au mois de juin 1455, ne poussa pas jusqu'au bout une résistance inutile; il s'enfuit d'abord dans son pays d'Aure, forteresse naturelle adossée aux Pyrénées, et de là en Aragon. Pendant ce temps, toutes les places du Rouergue et de l'Armagnac ouvraient leurs portes aux lieutenants de Charles VII. Ajourné à comparaître en personne devant le Parlement de Paris au commencement de novembre 1456, Jean d'Armagnac fit défaut; il ne se présenta qu'à la fin de l'année suivante et obtint de résider pendant le temps que durerait son procès à Bruyères-le-Châtel, près de Corbeil; mais, après divers incidents, au mois de novembre 1459, le misérable, se voyant à bout de ressources[1] et redoutant une condamnation qui l'eût privé de la liberté relative dont il jouissait encore, s'enfuit hors du royaume et gagna la Flandre. Philippe le Bon refusa de le recevoir, mais le dauphin Louis, comme lui insoumis et fugitif, l'accueillit à Genappe. De là, le comte d'Armagnac s'en fut à Rome solliciter du pape Pie II la levée de l'excommunication dont il avait été frappé et passa en Espagne, où il attendit le changement de règne qui allait lui rouvrir la France et le remettre en possession de ses domaines qu'un arrêt du Parlement avait, le 13 mai 1460, mis en la main du roi[2].

La faveur témoignée par Louis XI au début de son règne à

1. Il laissa à Corbeil 300 livres de dettes qui furent payées l'année suivante par ordre du roi sur les recettes des terres d'Armagnac situées en Gascogne. (Bibl. nat., ms. fr. 24057. Or. État de la recette générale desdites terres, 1460-1461.) Leur revenu total est de 7,185 l. 17 s. 6 d. t.

2. V. Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. III, p. 338 ss. Je n'ai fait qu'indiquer cette première partie de la carrière de Jean V, qui appellerait un travail approfondi.

tous les membres de la maison d'Armagnac fut certainement le résultat de l'empire que Jean, fils naturel d'Arnaud-Guilhem de Lescun et d'Anne d'Armagnac-Termes, avait su prendre sur l'esprit du nouveau roi. Nul ne l'avait mieux servi dans la mauvaise fortune; en Flandre comme en Dauphiné, le bâtard d'Armagnac n'avait pas quitté son maître, et c'est sa présence à Genappe, autant que l'instinct qui porte les mécontents à se rechercher, qui avait attiré un instant le comte d'Armagnac à la cour du dauphin. C'est encore lui, dès l'avènement de Louis XI, qui obtint le rappel du banni. Sur son ordre, un gentilhomme gascon, Géraud, seigneur d'Arblade[1], courut en Catalogne pour y porter la bonne nouvelle à Jean d'Armagnac. Ce que nous savons de son voyage est curieux; on y saisit l'énergie des sentiments particularistes qui animaient à cette époque la noblesse gasconne, et la phraséologie discrète d'une lettre de rémission dissimule assez mal les manifestations tumultueuses que le seigneur d'Arblade souleva au sud de la Garonne pour qu'il y ait quelque intérêt à s'arrêter un instant à les observer.

Dès son arrivée à Nogaro en Armagnac[2], Géraud de Benquet s'empressa d'y appeler les gentilshommes des environs, et, avant tous les autres, trois « Armignageois » fervents, Géraud d'Armagnac, baron de Termes, Bernard, vicomte de Rivière et seigneur de Labatut, son gendre, et le seigneur de Sion, Bertrand de Lupé; puis il réunit les chanoines et les consuls de la ville et leur conta sa commission. Son discours excita l'enthousiasme. Ils allaient revoir leur seigneur, le roi voulait lui rendre « le sien, » peut-être le créer connétable de France! A cette nouvelle, la joie des assistants déborda; « ils firent procession, sonnèrent leurs cloches et crièrent : Vive le roi! Armagnac! » Même il est vraisemblable que le second de ces vivats étouffa le premier, car, si les citoyens de Nogaro s'étaient bornés à des acclamations de bon aloi, on ne comprendrait pas pourquoi les officiers du roi eurent à souffrir des effets de leur exaltation. Notez qu'à Aignan[3] la même scène fut répétée. D'Arblade fit sonner les cloches et

1. Géraud III de Benquet, seigneur d'Arblade-Brassal (Gers, cant. de Riscle), épousa Jeanne de Toujouse. Il joua un certain rôle dans les affaires de Gascogne et mourut en 1486. (V. *Comptes consulaires de la ville de Riscle*, p. p. Parfouru et Carsalade du Pont, in-8°, 1886, t. I, p. 81, n. 2.)

2. Départ. du Gers, arr. de Condom.

3. Gers, arr. de Mirande.

n'hésita aucunement à faire relâcher un prisonnier malade, sous prétexte qu'à l'avènement d'un nouveau roi toute geôle devait s'ouvrir; puis, comme le temps pressait et que son cheval était fourbu, le fougueux Gascon s'empara sans façon de la mule du procureur royal d'Armagnac, maître Jean Taquenet, et continua sa course triomphante vers l'Espagne. Au pied des Pyrénées, dans la vallée d'Aure, le prieur de Sarrancolin[1] et quelques gentilshommes du pays le pressent de questions; il n'a qu'une réponse : « Le comte va revenir, » et tous de crier encore : « Vive le roi et Armagnac! » On lui demande si deux officiers de Charles VII, dont l'acharnement contre Jean d'Armagnac avait été récompensé par de riches donations, si Robin Petit-Lo et maître Jean Bureau sont, comme on le dit, mal vus du roi, et Géraud affirme que rien n'est plus vrai et que tous deux sont en fuite. Sur quoi on lui apprend que l'Écossais Petit-Lo possède beaucoup de bétail dans la montagne : que deviendront ses créanciers si ses bergers poussent leurs troupeaux au delà de la frontière? Le Gascon a réponse à tout, et sans hésiter il leur conseille de s'emparer du gage, ce qu'ils se hâtèrent de faire[2]!

L'imagination du seigneur d'Arblade l'avait entraîné à une exagération, car Jean V d'Armagnac ne fut pas nommé connétable, et c'est peut-être ce qu'il ne pardonna point à Louis XI. Pourtant il n'eut pas à se plaindre du roi, car, par ordre exprès, le chancelier Pierre de Morvilliers fit en toute diligence réviser son procès et, le 11 octobre 1461, Louis XI annulait l'arrêt du 13 mai de l'année précédente, accordait au condamné abolition et pardon pour ses méfaits et lui rendait ses biens. Jean V fut autorisé en outre à faire présenter ces lettres au Parlement par procureur, contrairement à la règle qui exigeait que le bénéficiaire d'une abolition vînt lui-même en solliciter l'entérinement. Dix jours plus tard, le 21 octobre, l'arrêt d'enregistrement était prononcé par la cour suprême et un conseiller, maître Jean de Longueil, spécialement commis, partait pour le Midi afin de mettre à exécution le contenu de la lettre d'abolition[3].

Jean d'Armagnac dut quitter Tours vers la même époque. Il

1. Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre.

2. Rémission pour le seigneur d'Arblade, datée de Tours, au mois de janvier 1461, v. s. (Arch. nat., JJ 198, n° 84.)

3. Arch. nat., JJ 198, n° 1, et J 293. — Lenglet, *Preuves* de Commynes, II, 355 ss.

avait su se faire apprécier du roi par la connaissance qu'il témoignait des affaires d'Espagne, si bien que Louis XI, fort préoccupé à ce moment des événements qui se déroulaient au sud des Pyrénées, résolut de se servir de son expérience. La mort récente de Don Carlos, prince de Viane, fils de Jean II, roi d'Aragon, et héritier de la couronne de Navarre, avait été le signal d'agitations dont le roi de France comptait tirer parti. Dès le 12 octobre, il accrédita Jean d'Armagnac, Pierre Doriole et Nicolas du Brueil auprès du roi de Castille Henri IV, mais il paraît probable que le soin de ses affaires personnelles retint Jean V au nord des Pyrénées pendant la plus grande partie de l'hiver de 1461, car c'est au commencement du mois de mars 1462 seulement que les envoyés français arrivèrent à Madrid. Leur mission officielle était de renouveler l'alliance qui avait existé entre Charles VII et le roi de Castille, mais en secret ils firent valoir auprès de ce dernier prince les prétentions assez peu justifiées que Louis XI élevait sur les royaumes d'Aragon et de Valence et sur la principauté de Catalogne[1].

Cette ambassade prit fin dans la deuxième partie de mars, car le mois suivant on retrouve le comte d'Armagnac aux côtés de Louis XI à Bordeaux, où il assista aux fêtes qui furent données à l'occasion du mariage de la sœur du roi, Madeleine de France, avec le fils du comte de Foix[2]. Mais sa faveur fut certainement de courte durée, et on ne voit pas que le belliqueux Jean V, toujours ardent aux entreprises guerrières, ait joué un rôle dans l'expédition que Louis XI envoya sous la conduite de Gaston, comte de Foix, au secours du roi d'Aragon contre les Catalans révoltés. Il paraît également qu'il n'accompagna point devant Perpignan son cousin germain Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, auquel le roi de France avait confié la tâche de soumettre le Roussillon. A ce moment, Nemours est « le mignon » du maître, qui, jusqu'à sa trahison du Bien Public, va lui prodiguer les témoignages de son affection[3]. Jean d'Armagnac, au contraire, moins poli dans ses mœurs, plus brutal dans ses accès d'indépendance, passait à la fin de 1464 pour un disgracié parmi

1. V. Vaesen, *Lettres de Louis XI*, 1885, t. II, p. 40, n. 2, et p. 378 à 381.

2. *Hist. inéd. de Gaston, comte de Foix*, par son serviteur Guillaume Le Seur. Copie du XVIIe siècle. (Bibl. nat., ms. fr. 4992, fol. 104 v°.)

3. J'espère revenir dans un travail spécial, actuellement en préparation, sur cette figure intéressante, quoique un peu indécise, de Jacques d'Armagnac.

ceux qui étaient au courant des choses de la cour. Disons de suite qu'un témoin qui aurait dû être bien informé, l'Anglais Robert Nevil, contestant cette défaveur, déclare dans un rapport adressé à son parent le comte de Warwick que le comte d'Armagnac « est mieulx en la grâce du Roy qu'il ne fut oncques[1], » mais la clairvoyance de cet envoyé est sujette à caution. C'était l'époque où les rapports de Louis XI avec la Bretagne, tendus depuis longtemps, entraient dans la période aiguë. Berri, Nemours, Orléans, « quinze ou seize ducs ou comtes, » étaient avec le roi, prêts à marcher contre les Bretons, mais Armagnac ne fut pas convoqué. Ce n'est pas qu'il n'eût offert ses services, car il n'était rien qu'il souhaitât plus vivement « que d'avoir la charge de faire guerre en Bretagne, » mais Louis XI avait appris à le redouter. Ce sera jusqu'au bout la plainte continuelle de ces Armagnac, que le roi refuse de les employer. Et lui, de son côté, se méfiant d'une trahison, il répugnera toujours à armer ces vassaux douteux d'une puissance qu'il les croit parfaitement capables de tourner contre leur suzerain !

J'ai dit que l'Anglais Nevil paraît dans ses appréciations sur les affaires de France avoir un peu manqué de coup d'œil. Son excuse est que les Armagnac savaient mieux que personne abuser sur leurs véritables sentiments ceux mêmes qui avaient le plus d'intérêt à les découvrir. Louis XI, qui se méfiait au moins de l'un d'entre eux, se laissa berner comme un écolier. Ainsi que Nevil, il se figurait sans doute que Jean V n'oserait bouger sans l'autorisation du bâtard d'Armagnac[2], son oncle, successivement nommé maréchal de France, comte de Comminges et gouverneur de Guyenne. Ne le tenait-il point aussi par ce « gracieux et doux » Nemours qui ne quittait pas la cour? Erreur profonde! Quatre mois plus tard, le soulèvement du Bien Public éclatait, et tout d'abord, le 16 mars 1465, le comte d'Armagnac se déclara prêt à vivre et à mourir pour son roi[3], puis brusquement, lorsqu'il tint en main les gens d'armes qu'il avait levés dans le Midi sous prétexte de porter secours à Louis XI[4], le traître jeta le

1. Commynes, éd. Dupont, *Preuves*, t. III, p. 214 s.

2. L'expression du rapport est autrement énergique : « Et n'y oseroit le conte d'Armignac faire rien sans son congié, pas pisser. »

3. *Collection des Documents inédits. Mélanges historiques*, p. p. Quicherat, II, 197.

4. *Hist. de Languedoc* (1745), t. V, *Preuves*, p. 33.

masque et courut avec Charles d'Albret rejoindre à Riom le duc de Bourbon et Nemours lui-même qui, plus perfide encore, s'était laissé entraîner à cette monstrueuse ingratitude[1].

Les princes avaient compté sur quelque indécision dans les mouvements du roi. Celui-ci, au contraire, sans leur laisser le temps de respirer, les accule à Riom. Armé comme il l'était, Louis XI pouvait en finir avec ses adversaires du Midi, mais il eut peur d'être trahi au moment de la lutte ou bien il céda à son antipathie naturelle pour les engagements décisifs. Ce qui est certain, c'est que le jour où les alliés lui députèrent Nemours et Charles d'Albret, ce « Cadet d'Albret » que nous retrouverons parmi les traîtres en 1472, les deux négociateurs furent parfaitement accueillis et réussirent sans trop de peine à arrêter le bras du roi prêt à frapper[2]. Tout ce que Louis XI voulut, ils le promirent, et le roi ne demeura point en reste. Dans son désir de désarmer le comte d'Armagnac, n'alla-t-il pas jusqu'à lui offrir la main de Marie de Savoie, la propre sœur de la reine? Honteuse proposition d'un politique sans scrupule, mais dont le succès fut nul, heureusement pour la princesse dont le bonheur était en jeu[3]!

Quelques semaines plus tard, les deux Armagnac, peu soucieux de leurs promesses, ravageaient la Champagne; puis, quand Louis XI, impatient d'en finir, se fut résolu à tout céder pour dissoudre la ligue des seigneurs, Jacques et Jean reparurent, la tête haute cette fois, pour réclamer leur part dans la curée. Elle fut mince, il faut le dire. N'étant pas des plus puissants parmi les confédérés, ils obtinrent peu de chose et il est certain que toute sa vie Jean d'Armagnac[4] conserva une certaine rancune contre les ducs de Bourbon et de Bourgogne qu'il accusait de l'avoir abandonné à l'époque du traité de Conflans. Pourtant il se fit confirmer la jouissance de tous les anciens domaines de sa maison en Rouergue et en Armagnac et ne donna en échange que

1. Milieu de juin 1465. V. Vaesen, *Lettres de Louis XI*, II, p. 318.

2. Vaesen, *ibid.*, 319.

3. Louis XI tenait tant à cette union qu'il promit 10,000 écus à Antoine de Brilhac pour la négocier. (Vaesen, *ibid.*, III, 344, note 1.) Marie de Savoie épousa, en 1466, le connétable de Saint-Pol.

4. « Le plus de tous mal appointable, » dit Chastellain (éd. Kervyn de Lettenhove, t. V, p. 411). Le même chroniqueur raconte une scène assez vive qui se passa à Paris au mois de septembre 1461 et qui témoigne de l'animosité que le comte d'Armagnac nourrissait dès cette époque contre Philippe le Bon (t. IV, p. 109).

des paroles creuses. Il consentit, par exemple, à décorer le serment de fidélité qu'il prêta à Paris sur les reliques de la Sainte-Chapelle de toutes les formes solennelles que la méfiance de Louis XI se plut à imaginer[1]. Renonçant à tous engagements antérieurs, Jean V, la main sur l'Évangile, jura par son baptême et sur la damnation de son âme qu'il servirait son suzerain de tout son pouvoir et de toute sa chevance, puis retourna dans le Midi un peu mieux pourvu en somme de terres et d'argent qu'il ne l'était avant le Bien Public[2].

Si Louis XI conservait la moindre illusion sur la sincérité du comte d'Armagnac, il la perdit en apprenant que les deux cousins Jean et Jacques, en le quittant, s'étaient empressés de nouer une nouvelle intrigue avec le comte du Maine. Averti aussitôt, le roi envoya, dès le printemps de 1466, au gouverneur de Guyenne l'ordre d'opposer une résistance énergique au soulèvement qui se préparait; de plus, comme s'il soupçonnait son fidèle Comminges de nourrir quelque indulgence pour ce sang d'Armagnac dont il était issu, Louis XI lui fit sentir qu'à la première faiblesse il le remplacerait par un prince du sang assez puissant et assez sûr pour faire tout ce qu'on attendrait de lui[3]. Mais en même temps, afin d'enlever tout prétexte valable à la rébellion, Pons-Guillem, seigneur de Clermont-Lodève, lieutenant général du gouverneur de Languedoc, fut chargé de porter à Rodez des lettres d'abolition pour tous les sujets de Jean V qui s'étaient compromis dans le Bien Public[4]. Les instructions que Louis XI

1. 9 nov. 1465. Lenglet, *Preuves* de Commynes, II, 549.

2. Par lettres données à Pont-Audemer, le 7 fév. 1465, v. s., le roi nomma des commissaires pour examiner, en réalité pour consacrer, le droit du comte d'Armagnac à lever l'impôt dit « commun de paix » dans le comté de Rodez, les quatre châtellenies de Rouergue et ailleurs. (Bibl. nat., coll. de Languedoc. Chartes de Rouergue, t. III, n° 146. Orig. s. parch.) On trouve dans les papiers de Bourré (Bibl. nat., ms. fr. 20491, f° 57) une liste de dons en argent faits par le roi au comte d'Armagnac, de 1461 à 1468. La somme totale ne s'élève pas à moins de 35,800 l. t.

3. Il faut voir ici une allusion à la nomination de Jean, duc de Bourbon, comme lieutenant général et gouverneur de Languedoc à la place du comte du Maine (5 juin 1466). Le savant éditeur des *Lettres de Louis XI* (III, 62) a attribué avec raison cette missive à l'année 1466, mais je crois, contrairement à l'opinion qu'il exprime : 1° qu'elle est antérieure à l'été, comme le prouvera la suite de mon récit; 2° qu'on ne saurait placer à la même époque la mission de Marandon, envoyé par le duc de Nemours à Charles de France. Les circonstances de cette dernière mission se rapportent à l'année 1467.

4. Mehun-sur-Loire, 17 mai 1466. (*Hist. du Languedoc*, V, *Preuves*, p. 34.)

fit remettre à cet agent prouvent à quel point il s'en fallait que le Rouergue ne fût pacifié. Des bandes armées à la solde du comte d'Armagnac, établies dans les points fortifiés, pillaient tout le pays, rançonnaient le peuple et entravaient la levée des impôts royaux. On se serait cru en pleine guerre anglaise! D'autre part, un officier du roi, le sénéchal de Quercy, venait d'arrêter deux vassaux du comte, les seigneurs de Puycornet et de Boissières[1], et cette exécution, qui se rattachait aux troubles de la précédente année, avait très fort ému la noblesse de la province. Clermont-Lodève, arrivé à Rodez dans les derniers jours de mai, se rendit de suite à Villefranche-de-Rouergue[2] pour s'entendre avec le maréchal de Comminges, puis revint écouter la justification du comte d'Armagnac. Jean V nia énergiquement qu'il eût, depuis son retour de Paris, levé un seul homme d'armes. Il n'avait pas, à vrai dire, renvoyé ceux qu'il avait ramenés du Bien Public, mais était-ce bien au roi à s'en plaindre, alors que lui-même avait écrit au comte de se tenir prêt à marcher sur Bordeaux à la première réquisition du gouverneur de Guyenne, pour s'opposer à une descente annoncée des Anglais? Si ces hommes avaient été distribués dans quelques-unes des places du Rouergue, c'était afin de les faire vivre à moins de frais. De plainte contre leur conduite, M. d'Armagnac n'en avait entendu proférer aucune; toutefois, comme son unique désir était de complaire au roi, ordre venait d'être expédié à ces aventuriers de retourner chacun dans sa maison. Tout aussi injuste, à entendre le comte, était l'accusation lancée contre ses officiers d'avoir empêché la perception des deniers du roi dans le district d'Albi ou ailleurs; Jean V protestait que les droits de son suzerain lui étaient sacrés et que jamais une infraction aux arrêts des juges royaux ne serait tolérée dans ses domaines. En échange, il supplia qu'on laissât ses sujets jouir paisiblement de l'abolition générale qui venait d'être proclamée et réclama la mise en liberté de Puycornet et de Boissières[3].

1. Antoine de Durfort, seigneur et baron de Boissières (Anselme, V, p. 748). Le seigneur de Puycornet, dont j'ignore le nom, se rallia au parti du roi et fut pris par Jean d'Armagnac à Lectoure, en 1472.

2. Aveyron, auj. chef-lieu d'arrondissement.

3. Le bâtard d'Armagnac et Clermont au roi. Villefranche, 10 juin (copie dans Legrand, ms. fr. 6973, fol. 231 s.). Je ne me suis pas laissé arrêter par la date peu concordante du *mercredi* 24 *mai*, qui est donnée comme celle de l'arrivée de Clermont et de ses compagnons, Pierre Raulin et Jehan du Moulin, à Rodez,

Le 13 juin suivant, un « appointement » fut conclu à Rodez entre le comte d'Armagnac et le représentant du roi de France. Aussitôt qu'il fut signé, les deux gentilshommes arrêtés par le sénéchal de Quercy furent mis en liberté et Clermont put sans opposition recueillir le serment de fidélité au roi des nobles du Rouergue.

Véritables ou feintes, les protestations pacifiques de Jean d'Armagnac étaient acceptées par Louis XI, et on peut constater que l'arrangement de 1466 fut suivi d'une détente dans les rapports du suzerain avec son vassal. Pour sceller la réconciliation, Jean V ne craignit pas de se rendre auprès du roi au commencement de l'automne de cette même année[1], mais en fait il ne modifia guère les façons d'agir auxquelles il avait promis de renoncer, et ses routiers continuèrent à battre le Rouergue, « faisant merveilleusement grand foulle, maux et oppressions. » A un moment pourtant, Louis XI crut avoir trouvé le moyen de débarrasser le Midi de ces hôtes incommodes en autorisant Jean V à se porter avec trois cents lances au secours de Jean, duc de Calabre, qui, toujours en quête d'une couronne, poursuivait en Catalogne la réalisation des rêves ambitieux de la maison d'Anjou[2]. Armagnac allait se mettre en route, quand le frère du roi, Charles de France, et les Bretons ses alliés s'étant jetés en Basse-Normandie, Louis XI se vit contraint d'appeler toutes ses forces de ce côté[3]. Voilà donc enfin l'occasion si longtemps cherchée par le comte d'Armagnac de remettre la main aux affaires de France! « Monseigneur étoit prêt à partir, écrit François Du Mas à Louis XI, mais il a averti le duc de Calabre des affaires qui sont survenues en vostre royaume pour vous y venir servir touz ensemble, et ne attend que la responce, car, s'il s'en veult venir, mon dit seigneur d'Armagnac le yra querir jusques à Barsolone..... Sire, tenez vous

parce que cette date est certainement mal reproduite par Legrand. Il faut lire probablement 28 *mai*, car la lettre d'abolition emportée par les gens du roi ne fut délivrée que le 17 mai. Cf. la Réponse du comte d'Armagnac (13 juin 1466), également dans Legrand, même volume, fol. 35.

1. Vaesen, *op. cit.*, III, 106.

2. Lenglet, *Preuves* de Commynes, II, 636.

3. « El conte d'Armignac non passera in Catelogna per el presente, quamvis dal duca Johanne habia auto franchi XII milia, et tanto piu hora quanto di qua si commenza la guerra et el re havera di luy bisogno. » (J. P. Panicharola au duc de Milan. Paris, 15 oct. 1467, dans Vaesen, *op. cit.*, III, pièce justif. n° XI.) — Il n'est pas impossible pourtant que Jean V ait passé en Catalogne quelques semaines à la fin de cette même année 1467.

seur de mon dit seigneur d'Armagnac comme de vostre personne, et vous dy bien qu'il a une belle compaignie et qui a grant vouloir de vous faire service, et ne desire autre chose que de se trouver au dit lieu, et seurement ilz y feront tel mesnaige qu'il en sera parlé d'icy à cent ans, et sont ses gens d'armes si joyeulx de quoy il vous a pleu mander mon dit seigneur d'Armaignac en vostre affaire que c'est la chose ou monde qu'ilz désirent le plus[1]! » Tant d'ardeur à le servir dut paraître presque inquiétante au roi, qui, du reste, n'eut pas l'occasion d'en vérifier le plus ou moins de sincérité, car, sur la nouvelle qu'il allait avoir encore les Bourguignons sur les bras, il s'empressa de traiter avec le duc de Bretagne (13 janv. 1468).

Quel autre prétexte le comte d'Armagnac allait-il imaginer pour ne pas licencier ses bandes indisciplinées? Une occasion se présentait de satisfaire son goût pour les aventures sans se rendre suspect au roi : Jean V fit mine de la saisir. Son neveu Hugues, seigneur de Châteauguyon, fils d'Éléonore d'Armagnac, deuxième femme de Louis de Chalon, prince d'Orange, avait été fort avantagé par le testament de son père aux dépens de Guillaume, sire d'Arguel, fils d'un premier mariage du même prince. Peu soucieux des dernières volontés de son père, Guillaume, devenu prince d'Orange en 1463, se mit de vive force en possession des biens qu'il contestait à son frère et s'en fit allouer le gouvernement provisoire par son suzerain le duc de Bourgogne, qu'il avait invoqué pour juger le litige[2]. Comme, d'autre part, son beau-frère François II, duc de Bretagne, appuyait vivement sa cause,

1. 8 nov. (1467). (Bibl. nat., ms. fr. 20485, fol. 156. Orig.) Deux mois plus tôt, Louis de Lussault, seigneur de Villeret, s'était rendu auprès du duc de Nemours pour lui annoncer l'entrée en campagne des Bretons. Après s'être acquitté de cette commission de Charles de France, Villeret pria le duc de le faire conduire au comte d'Armagnac, mais Nemours le détourna de s'y rendre par la raison que Jean d'Armagnac ne manquerait pas d'instruire le roi de ses ouvertures, « car il ne juroit lors que la foy qu'il devoit au roy et l'appelloit son grand lyon! » Un autre émissaire du frère de Louis XI, Jehannot de Vahas, alla vers la même époque proposer au comte d'Armagnac d'entrer dans la coalition qui se formait contre le roi, lui offrant, comme garantie des promesses qui lui étaient faites, les scellés des ducs de Bretagne et de Bourgogne. Jean V se borna à répondre que « de leur scellé, cyre ne papier ne luy en challoit guerres, qu'il savoit bien que c'estoit et que quelque scellé qu'il eust eu d'eulx devant Paris ilz avoient fait leurs besoingnes et l'avoient laissé derriere. » (*Procès du duc de Nemours*, dépositions de Villeret et de Vahas. Bibl. Sainte-Geneviève, ms. Lf 7, fol. 138 et 168.)

2. Sur cet épisode, voy. Chastellain, éd. cit., t. V, p. 17 s.

celle de son adversaire ne pouvait qu'être fort sympathique à Louis XI. Aussi le sénéchal de Rodez, Antoine de Brilhac, et le juge d'Aure furent-ils accueillis avec faveur lorsqu'ils vinrent, au nom du comte d'Armagnac, solliciter le roi de l'autoriser à porter secours pendant la trêve bretonne au fils de sa sœur Éléonore. Quelque temps après, un autre envoyé du comte, Jean Pertus, apporta une lettre de son maître qui priait Louis XI de « faire donner conduitte et passage à ses gens d'armes pour passer hors du royaume, » et le roi accéda à cette requête[1]. Un homme à lui fut même désigné pour conduire les bandes armagnaques qui devaient passer le Rhône au Pont-Saint-Esprit[2] et se diriger de là sur la Franche-Comté. On espérait de cette façon préserver de tout dommage les sujets et les pays du roi ; mais là ne devait pas se borner la mission de ce serviteur de confiance, car il avait ordre de profiter de la circonstance pour s'efforcer « par bonnes et honnestes parolles de attraire le couraige » des aventuriers gascons « en l'amour et au service du Roy en leur remonstrant sa bonne querelle et les biens qui leur en pevent advenir, leur remonstrant aussi comme il a trois ans, quant les seigneurs qui estoient au Bien Publicque eurent fait leurs besongnes, ilz ne tindrent conte de mon dit seigneur d'Armaignac ne des dits gens d'armes, et que le Roy leur fera beaucop de biens quant ilz le vouldront loyaument servir[3]. »

L'idée était heureuse, mais Armagnac ne fournit point à l'agent de Louis XI l'occasion de l'appliquer, car il ne bougea pas. Le roi s'émut d'autant plus de ce revirement inattendu qu'il avait été formellement convenu que si les gens d'armes du comte n'étaient pas conduits hors du royaume, ils seraient licenciés et immédiatement renvoyés dans leurs maisons. Même, comme Jean d'Armagnac était sans argent (ne venait-il pas de déclarer à Charles de France qu'il avait « despendu tout ce qu'il avoit et qu'il n'avoit tasse ne goubelet qui n'eust été vendu pour son service[4]? »), comme il se plaignait de ne pouvoir se débarrasser de ses

1. Bibl. nat., ms. Legrand, fr. 6975, fol. 13. Copie.

2. Gard, arr. d'Uzès. Ruffet de Balsac est intitulé capitaine du Pont-Saint-Esprit dans un document daté de nov. 1471. (Bibl. nat., Titres, Pièces orig., dossier *Balsac*.)

3. Instruction à ..... « de ce que le Roy luy a chargié touchant le fait des gens d'armes de M. le conte d'Armaignac. » (Bibl. nat., ms. fr. 6963, fol. 73 et s., pap., xve siècle.)

4. Procès de Nemours, ms. cité, fol. 168 s.

gens d'armes, parce qu'il n'avait pas de quoi les payer, Louis XI lui avait assigné spécialement pour cet objet une somme de 10,000l. sur les finances de Languedoc[1]. Inutile sacrifice ! les routiers continuaient leurs exploits, et Jean de Bourbon, évêque du Puy, que le roi venait de déléguer avec Guillaume de Varye, général des finances, aux États de Languedoc, à Montpellier, au mois de février 1468, Jean de Bourbon, dis-je, avait dans ses rapports tracé un tableau pitoyable de la condition des provinces occupées par les mercenaires du comte d'Armagnac. Il était à peu près impossible aux officiers du roi, qui lui-même était en grande nécessité d'argent, de collecter l'impôt en Gascogne. Pourtant, cette fois encore, Louis XI voulut tenter d'agir par la douceur, et un de ses serviteurs, Hector de Rochechouart, fut chargé de porter au comte d'Armagnac l'expression du mécontentement royal. Il insista pour que les gens de guerre fussent licenciés, en promettant que si au mois de mai, à l'expiration des trêves, la guerre se rallumait en Bretagne et en Bourgogne, le roi les ferait appeler à son aide. Rochechouart ajouta que son maître ne nourrissait aucun mauvais vouloir contre le comte d'Armagnac et qu'il avait le désir de se servir de lui « comme de son bon parent et autant que des autres seigneurs de son sang. » Mieux encore, le roi prétendait le marier[2] !

C'était flatter le désir d'un homme qui, malgré la profonde indifférence de son siècle en matière de moralité, se savait, depuis sa détestable aventure, peu recherché par les princesses d'Occident. Mais Louis XI n'était pas homme à s'arrêter pour si peu. Marieur acharné lorsqu'il avait en vue quelque arrangement dont il croyait que sa politique pût profiter, il était soucieux avant tout d'imposer au comte d'Armagnac une alliance franchement royaliste, et on a vu que devant Riom il avait été sérieusement question pour ce mari peu désirable de la propre sœur de la reine Charlotte. Après le mariage de Marie de Savoie avec le connétable, le roi jeta les yeux sur Jeanne de Bourbon, une sœur du duc Jean, dont la réputation de beauté était grande[3]. Nièce de Philippe le Bon et belle-sœur du comte de Charolais, la

1. Bibl. nat. Titr. Pièces orig., t. 94, dossier *Armagnac*. Reçu du 4 mai 1468.

2. Instruction dans Legrand (Bibl. nat., ms. fr. 6975, fol. 13. Cop.). Cf. ibid., fol. 18, et Vaesen, *op. cit.*, III, 204, pour la date de cette mission, qui peut être fixée approximativement au mois de mars 1468.

3. Procès de Nemours, ms. cité fol. 301 s.

jeune princesse était élevée à la cour du vieux duc de Bourgogne. Saint-Pol s'était épris d'elle à cinquante ans, mais Mlle de Bourbon l'avait éconduit, appuyée dans sa résistance par son beau-frère Charles le Hardi. C'est alors que Louis XI avait profité de l'irritation du connétable pour le détacher de ses anciens alliés du Bien Public. Malgré les exhortations de sa mère la duchesse douairière de Bourbon et celles du duc Jean son frère, Jeanne de Bourbon se refusa nettement à devenir comtesse d'Armagnac et menaça de se retirer dans un couvent si on faisait mine de la contraindre. Cette fois encore elle se vit soutenue par Philippe le Bon et par son fils, et Jean d'Armagnac en conçut une mortelle haine contre la maison de Bourgogne. Chastellain, qui conte cet épisode, nous dit en sa langue imagée que le comte d'Armagnac, « reniant Dieu à bras tournés, » jura de dévaster la Picardie et le Hainaut, mais il paraît que « ses menaces n'en firent guères grand poids sinon de rire[1] ! » Assurément, Louis XI ne dut pas regretter l'aventure ! Une tentative du comte d'Armagnac pour épouser Marguerite de Bourbon, sœur cadette de Jeanne, ne rencontra pas un accueil meilleur[2], mais j'ignore si le roi prit part à la négociation. Il semble bien par contre, et le biographe de Gaston, comte de Foix, le dit formellement[3], que le roi songea sérieusement à unir Jean V à Jeanne, l'une des filles de ce puissant feudataire. C'est d'elle sans doute qu'il s'agissait au commencement de 1468. Louis XI tenait beaucoup à ce que cette alliance se fît à sa cour. « Il y a, écrivait-il, à dire au comte d'Armagnac que sa venue est fort nécessaire, tant pour conclure au fait de son mariage que pour traiter ses autres matières[4] ; » et au comte de Foix : « Je suis bien joyeux de ce que m'escripvez que ferez incontinent partir belle cousine vostre fille pour venir par deçà..... et tenez-vous certain qu'elle aura bonne chière, sera traictiée et recueillie honnorablement comme fille de roi, car pour telle je la tiens[5] ! »

1. Éd. Kervyn de Lettenhove, t. V, p. 412. Jeanne de Bourbon épousa Jean de Chalon, prince d'Orange.

2. Cette négociation matrimoniale nous est révélée par un passage de l'interrogatoire du duc de Nemours. (V. fol. 372 à 376 du ms. cité de la bibl. Sainte-Geneviève.) Marguerite de Bourbon épousa Philippe de Savoie, comte de Bresse.

3. Bibl. nat., ms. fr. 4992 cité, fol. 149.

4. Réponse sur les articles baillés par M. d'Armagnac. (Ms. Legrand. Bibl. nat., fr. 6975, fol. 18. Cop.)

5. Vaesen, *op. cit.*, III, 230.

Les choses ne se passèrent pas comme Louis XI l'avait entendu. D'abord le mariage de Foix ne se fit pas en 1468, et puis, quand il se fit, le roi de France avait, pour une raison toute politique, absolument cessé de s'y montrer favorable. Pourtant il est certain que, jusqu'à la fin de cette année-là tout au moins, l'attitude du comte d'Armagnac continua à être correcte. On en trouve un curieux témoignage dans une déposition faite au cours du procès du duc de Nemours par un ancien serviteur de Charles de France. Quand le frère de Louis XI apprit que le roi de France était prisonnier du duc Charles de Bourgogne à Péronne, au mois d'octobre 1468, il s'empressa de communiquer cette bonne nouvelle à ses amis Jacques et Jean d'Armagnac, en les invitant à se mettre en campagne pour l'aider à s'emparer du trône. Mais le comte d'Armagnac lui fit répondre qu'il ferait mieux « de prendre le frain aux dents et d'assembler les gens d'armes du royaume et d'aller recouvrer la personne du Roy son frère qui estoit entre les mains des anciens ennemis du royaume, et que pour ce faire il trouveroit dix hommes pour un[1] ! » Loyales paroles qu'on est tout surpris d'entendre sortir d'une semblable bouche !

Lorsque Louis XI se fut résigné à remettre le duché de Guyenne à son frère Charles, les bonnes dispositions du comte d'Armagnac se modifièrent immédiatement. Il se crut soutenu dans sa résistance et n'hésita plus à faire bon marché des volontés royales. Profitant d'une absence du comte de Foix, il commença par trancher en sa faveur la question de son mariage avec Jeanne, demeurée en suspens depuis l'année précédente, et, chose curieuse, c'est le frère aîné de la jeune princesse, Gaston de Foix, et sa femme Madeleine de France, la propre sœur de Louis XI, qui allèrent prendre Mlle de Foix à Navarrenx pour la conduire à Eauze, où la noce fut célébrée sous leurs auspices[2].

Louis XI se montra furieux d'un coup de main qui dérangeait ses combinaisons. Autant l'alliance du comte d'Armagnac avec une fille de Foix lui avait semblé désirable l'année précédente, autant elle lui paraissait pleine de périls pour la royauté à l'heure où le duché de Guyenne venait de passer en des mains aussi peu sûres que celles de son frère Charles[3]. J'ajoute que depuis quelques

1. Procès de Nemours, ms. cité.

2. *Hist. du comte de Foix*, citée fol. 149, à la date erronée d'août 1470. C'est 1469 qu'il faut lire. Il n'est pas impossible que le comte de Foix ait favorisé l'entreprise.

3. Pour s'édifier sur les sentiments du roi, on n'a qu'à relire la lettre qu'il

mois les velléités d'indépendance du comte d'Armagnac recommençaient à inquiéter son suzerain. Son sénéchal de Rodez, Antoine de Brilhac, à la tête d'une bande de pillards, chevauchait par le pays de Rouergue, faisait « desplaisir » à l'évêque de Rodez, Bertrand de Chalençon, et menaçait les officiers du roi des traitements les plus rigoureux. Louis XI, le 13 mai 1469, donna ordre au grand maître Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, de faire cesser immédiatement cet état de choses « en y procédant par main armée et autrement. » Quelques jours plus tard, le 3 juin, sur une question de son lieutenant, le roi reprend la plume pour l'inviter à ménager encore les villes du comte d'Armagnac et celles qui étaient du « partage » de M. de Guyenne, mais sa phrase est déjà pleine de menace : « N'y touchez *pour ceste heure*[1]! »

Louis XI n'attendait donc, semble-t-il, qu'une occasion favorable pour frapper. Ici une question se pose : est-ce la découverte d'une correspondance suspecte échangée entre Jean V d'Armagnac et le roi d'Angleterre Édouard IV, qui fut, comme on s'est plu à le répéter, le motif déterminant de l'intervention armée du roi de France dans le Midi? Les gens du roi l'ont toujours affirmé, et il paraît certain qu'Armagnac fut formellement accusé d'avoir conspiré pour ramener les Anglais en Gascogne. Je conserve, je l'avoue, des doutes sur la véracité de cette imputation qu'aucun document précis n'est venu confirmer, à ma connaissance du moins. Jean V lui-même, et après lui ceux qui prétendirent à sa succession, se sont résolument élevés contre ce qu'ils ont toujours taxé de calomnie infâme. Sans parler du désir que le comte ne cessa pas de témoigner pour qu'il lui fût permis de se justifier, ses partisans ont fait valoir qu'à l'entrevue de Piquigny, en 1475, Édouard IV, si l'accusation portée contre Armagnac avait possédé quelque fondement, n'eût pas manqué d'ajouter son nom à tous ceux qu'il livra à Louis XI. Il semble bien qu'un Anglais

adressa deux ans plus tard à du Bouchage pour l'exhorter à combattre l'union du duc de Guyenne avec une autre des filles de Foix. (Duclos, *Histoire de Louis XI*, III, 380 s.)

1. Vaesen, *op. cit.*, III, p. 344 et ss. Les lettres patentes de commission délivrées par Louis XI à Dammartin, pour qu'il rétablit l'ordre dans les provinces du Midi, portent la date du 26 janvier 1468 (v. st.). Le lieutenant général du roi devait interdire formellement aux comtes de Foix et d'Armagnac, au duc de Nemours et au seigneur d'Albret d'entretenir des gens d'armes sans l'autorisation expresse du roi. (Arch. nat. Reg. du Trésor des chartes, JJ 196.)

nommé Jean Bon vint déclarer au roi de France qu'il avait été à Lectoure et avait porté en Angleterre des lettres du comte d'Armagnac, mais plus tard, « pour décharger sa conscience, » il serait revenu sur cet aveu et aurait nié qu'il eût jamais adressé la parole à Jean V[1]. Il ne serait pas très surprenant, en somme, que l'accusation de haute trahison qui fut portée contre Armagnac ait été un prétexte pour déchaîner l'opinion publique contre un vassal insoumis qu'il devenait urgent de supprimer.

Je ne reprendrai pas dans tous ses détails le récit suffisamment connu de la chute de Jean V. On sait qu'il fut ajourné à comparaître devant le Conseil du roi, qu'en son absence défaut fut adjugé au procureur général et que le Conseil déclara le comte de prise de corps. Ses biens furent placés en la main du roi et, le 3 octobre 1469, un conseiller au Parlement de Paris, Guillaume de Paris, partit pour le Midi afin de saisir les biens meubles et immeubles du condamné. Dammartin reçut l'ordre d'appuyer le commissaire du Parlement par une véritable armée de 1,600 à 1,800 lances et de près de 12,000 francs-archers, accompagnés d'une artillerie nombreuse, « assez, diront plus tard les avocats de Charles d'Armagnac, assez pour conquérir les Espagnes[2] ! » Toute résistance était impossible, et Jean V plia aussitôt. On peut douter qu'il ait été, comme l'ont prétendu les défenseurs de sa mémoire, « grandement esbay et esmerveillé pourquoi c'estoit, » car depuis longtemps il devait se sentir menacé d'un châtiment qu'il ne s'était pas fait faute de provoquer. Quoi qu'il en soit, il se hâta d'assembler ses États de Rouergue et d'Armagnac et se déclara prêt à se justifier de l'accusation d' « anglicherie » qui avait provoqué la colère de son suzerain. On a

1. Mémoire composé et écrit vers 1490 pour soutenir les droits de Charles d'Armagnac à la succession de son frère Jean V contre Ymbert de Batarnay, seigneur du Bouchage, et autres, qui prétendaient à la possession légitime de certains domaines d'Armagnac que Louis XI leur avait donnés après la confiscation, mais dont Charles VIII avait rendu la jouissance au même Charles d'Armagnac. Ce mémoire, malheureusement incomplet, est conservé à la Bibl. nat., ms. Fontanieu (titres orig.), n° 876, fol. 47 v° et ss. Il est précieux en ce qu'il reproduit fort exactement, en particulier pour la mort de Jean V, toutes les allégations des partisans d'Armagnac, et entre autres celles du récit latin d'un secrétaire du comte, que Bonal a cité, mais qu'on connaissait seulement sous la forme que cet historien en a donnée. (*Comté et comtes de Rodez*, ms. du XVI° siècle imprimé à Rodez en 1885 par la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, p. 693.)

2. Mémoire pour Charles d'Armagnac, cité.

dit et répété que les sujets du comte souhaitaient ardemment d'être débarrassés du joug tyrannique que sa lourde main faisait peser sur eux, mais il y a là une exagération, et il est certain que, jusqu'à sa mort, Jean V conserva parmi ses vassaux des partisans fort nombreux. En 1469, les États se hâtèrent de députer au roi l'évêque de Lombez, Sanche Garcia, et les seigneurs de Barbazan, de Reilhac et de Flamarens[1]. Louis XI refusa de les recevoir et les renvoya aux gens de son Conseil. C'est assez dire l'accueil sévère qui leur fut réservé. Ils supplièrent en vain pour obtenir le rappel de Dammartin, assurant que « les gens mesmes du pais conduiroient le comte en justice là où le bon plaisir du Roy seroit, » proposition qui n'était guère d'accord avec l'insistance que Jean V mettait pour être reçu à se justifier par procureur. Le chancelier Guillaume Juvénal fut inexorable dans sa réponse : au comte de se livrer à la justice du Parlement, et l'on verrait ensuite à faire rétrograder l'armée du grand maître. Pourtant, après le départ des envoyés, Louis XI, dans une lettre à Dammartin, tempéra quelque peu la sévérité de ses exigences. Si, écrivit-il à son lieutenant, Barbazan ou les autres obtiennent du comte que Lectoure, sa ville forte d'Armagnac, et les autres places du pays soient loyalement rendues, « pour supporter le pauvre peuple et afin qu'ils puissent mieulx payer les tailles, je suis content que l'armée n'entre point au dit pays....., mais ne vous laissez point endormir de parole[2] ! »

S'endormir ! Certes, ni Chabannes ni les commissaires n'y songeaient. Ils avaient trop intérêt à pousser les choses au pis, et, de son côté, Jean V avait espéré surtout, en gagnant du temps, détourner l'orage qui menaçait de l'emporter. Guillaume de Paris et ses acolytes arrivés à Rodez, sans se préoccuper de respecter les formes d'une justice trop lente, commencèrent par faire main basse sur les serviteurs du comte et par s'emparer de leurs biens.

1. Jean, sire de Barbazan et de Faudoas, était au mois de janvier 1470 (v. s.) conseiller et chambellan du duc de Guyenne, qui lui engagea les seigneuries du Castera et de Pradere. (Bibl. nat., Titres, Pièces orig., dossier *Barbazan*.) Jean de Grossolles, chevalier, seigneur de Flamarens, était en outre baron de Montastruc en Agenois. (Anselme, III, 382.) Quant au seigneur de Reilhac, il ne s'agit pas ici de Jean, le secrétaire de Louis XI, ni d'un membre de la même famille, qui était attachée à Louis XI.

2. Commynes-Lenglet, II, 233 s., à la date du 15 novembre 1469. — Cf. le Mémoire pour Charles d'Armagnac cité, et un passage de la chronique anonyme attribuée par Quicherat à Jean Leclerc. (Bibl. nat., ms. Clérambaut 481, fol. 213.)

De malheureux marchands furent arrêtés et durement rançonnés, dont le seul crime était d'avoir continué à fournir leur ancien seigneur. Qu'était devenu pendant ce temps le comte d'Armagnac? Personne ne le savait au juste. Les uns prétendaient l'avoir vu « rôder » aux environs de Lectoure; d'autres soutenaient qu'il s'était retiré sur les terres du comte de Foix, son beau-père[1]. Traqué, poursuivi, Jean V finit par mettre la frontière entre lui et ses persécuteurs. Il ne renonçait pas, pour cela, à se justifier. A Fontarabie, où il se réfugia, il affecta d'éviter tout contact avec les nombreux marchands anglais qui fréquentaient cette petite ville maritime et interdit à ses serviteurs de lier commerce avec ces anciens ennemis du royaume, « car il les haïssoit naturellement. » Le mémoire pour Charles d'Armagnac, auquel j'emprunte ces détails, cite un exemple curieux de cette antipathie réelle ou simulée. Un jour, comme des gens de Bayonne étaient venus danser devant l'exilé, il avisa, dans la foule des curieux qui avaient pénétré à la suite des danseurs, un étranger que sa croix rouge à la poitrine dénonçait pour un Anglais. Le comte aussitôt apostrophe Mauléon, son maître d'hôtel, pour demander furieusement qui s'était permis d'admettre un Anglais dans son logis, puis, se tournant vers le petit Saint-Aignan, un de ses écuyers, il lui enjoint de jeter l'intrus par la fenêtre. Déjà le Gascon et ses compagnons mettaient la dague au poing pour se ruer sur le malheureux Anglais, quand Mauléon, se précipitant devant eux, s'écria : « Messieurs, voulez-vous donc nous faire tuer tous? » Mais Jean d'Armagnac ne se possède plus. Dans sa rage, il arrache le bâton de son maître d'hôtel, court sur l'étranger, lui assène sur la tête un coup si brutal que le sang en jaillit et le jette hors de la salle. Après quoi, un tumulte s'étant élevé dans la ville, les Armagnacs, menacés de représailles, furent contraints de déguerpir et de gagner Saint-Sébastien.

Cependant, au nord des Pyrénées, les commissaires de Louis XI poursuivaient le cours de leurs exploits. Contrairement à toute règle, puisque le séquestre des biens d'Armagnac était prononcé, Dammartin se serait rendu à Gages[2], non loin de Rodez, où Jean V possédait une habitation de plaisance. La maison était

1. Louis XI à Dammartin, en date du 27 décembre 1469, ap. Commynes-Lenglet, II, 235.

2. Aveyron, comm. de Montrozier.

toute remplie encore de meubles et de tapisseries, et l'on y comptait plus de cent lits « tendus et encourtinés. » On eut vite fait de tout emporter. Bœufs, vaches, juments, tout le bétail fut consciencieusement enlevé. Après les biens meubles, les capitaines et les favoris du roi se partagèrent les seigneuries. Beaujeu, du Lyon, Crussol, Ruffet de Balsac[1], Vignoles, La Forest, Canillac, Josselin du Bois, du Bouchage s'attribuèrent, comme Dammartin, une part de butin, avec l'approbation de Louis XI, qui, malgré l'opposition du Parlement et au mépris de la jurisprudence constamment défendue par ce grand corps judiciaire, n'hésita pas à faire sortir du domaine de l'État les seigneuries confisquées et ratifia cette distribution irrégulière par des actes de donation formelle. Il n'y eut ville, château ni mandement, en Rouergue comme en Armagnac, qui ne possédât un nouveau seigneur, et cela sans qu'aucune règle de justice fût observée ! En fait, l'arrêt de confiscation de corps et de biens que le Parlement de Paris prononça par contumace, le 7 sept. 1470, contre le comte Jean V d'Armagnac, ne fit que consacrer le fait accompli quant aux biens du condamné, car toutes ses terres étaient déjà « departies et butinées et ses biens meubles pillez et perdus[2] ! »

Louis XI pouvait se croire débarrassé à tout jamais de Jean d'Armagnac, mais il avait compté sans le duc de Guyenne. Dès 1471, Charles de France, se targuant de l'inexécution de certaines clauses de l'accord qu'il avait conclu avec son frère, se rendit aux intrigants qui lui conseillaient d'appeler auprès de lui Jean d'Armagnac et de le remettre en possession de ses biens. C'était de la part du frère de Louis XI un trait de noire ingratitude auquel le roi de France fut d'autant plus sensible que la réunion de ces deux mécontents constituait pour la paix du royaume un danger manifeste. Le péril ne tarda point à se dessiner sous la forme d'une prise d'armes en Gascogne[3]. Louis se hâta

1. Ruffet, ou mieux Rauffet de Balsac (c'est ainsi qu'il signait), seigneur de Balsac et de Châtillon d'Azergues, capitaine du château de Nîmes, sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, conseiller et chambellan du roi, et son frère Robert, sénéchal d'Agenois et de Gascogne, seigneur de Rieumorin, conseiller et chambellan du duc de Guyenne, puis de Louis XI, sont, avec Gaston du Lyon, sénéchal de Toulouse, fréquemment désignés dans les documents méridionaux de l'époque sous cette appellation plus courte : *les sénéchaux*. Sur les Balsac, voir Bibl. nat., Titres, dossier *Balsac*.

2. Mémoire pour Ch. d'Armagnac, cité. — Cf. ms. Legrand fr. 6977, mon *Ymbert de Batarnay*, Paris, 1886, p. 30 ss., Dom Vaissette, Bonal, etc.

3. Il y eut commencement d'exécution. Voici un passage probant d'une ins-

d'agir. Au printemps de 1472, il envoya sur la Garonne Ruffet de Balsac, Gaston du Lyon et les autres sénéchaux du Midi qui commencèrent par occuper Montauban, Cahors, Figeac, Lauzerte, la Mote, la Française, Castelnau-Montrotier, Montcuq[1] et toutes les places du Quercy et de l'Agenois. Armagnac et ses partisans se croyaient encore couverts par la Garonne que l'armée royale avait déjà passé le fleuve à gué au Mas de Verdun[2]. Verdun, Beaumont, Gimont, Vic de Lomagne, Monclar, Saint-Avit, Miradoux, Fleurance, Castelnau, Barran, Puycasquier, Montfort, Mauvesin, Auch, Eauze, Sainte-Meré[3] et presque toutes les villes de l'Armagnac furent occupées en quelques jours[4]. Jean V, incapable de tenir la campagne, s'était jeté dans sa place de refuge, dans Lectoure, véritable chef-lieu de sa vicomté de Lomagne, forteresse naturelle qui domine la vallée du Gers et dont les ingénieurs du moyen âge avaient fait le boulevard de la Gascogne[5]. Armagnac ne tarda point à y être suivi par les sénéchaux de Beaucaire et de Toulouse, Ruffet de Balsac et Gaston du Lyon, qui s'établirent aux abords de la cité en attendant la grosse artillerie que le roi faisait filer sur le Midi.

L'aggravation de l'état maladif du duc de Guyenne engagea les deux capitaines à profiter du trouble qui régnait parmi leurs adversaires pour avancer les affaires du roi. L'Aragonais du Lyon, un des meilleurs capitaines de Louis XI, qui depuis dix ans le servait des deux côtés des Pyrénées, avait noué des intelligences avec les habitants nobles et bourgeois du pays de Chalosse[6]. Il

truction pour Poncet de Rivière et Guill. de Soupplainville, envoyés par le duc de Bretagne à Charles le Hardi (17 avril 1472) : « A été requis que mond. seigneur de Guyenne fist son armée ainsi qu'il a fait de M. d'Armignac qui avec grant puissance tient les champs du costé de Thoulouse, et M. le prince de Navarre qui a fait son armée en telle diligence que on presume qu'il soit en present pour joindre à celle de M. d'Armygnac. » (D. Lobineau, *Pr. de l'hist. de Bretagne,* II, col. 1334.)

1. Aujourd'hui départements de Tarn-et-Garonne et du Lot.

2. Tarn-et-Garonne, arr. de Castelsarrasin.

3. Sauf Verdun et Beaumont (Tarn-et-Garonne), toutes ces localités sont aujourd'hui comprises dans le dép. du Gers.

4. *Histoire manuscrite de Gaston de Foix,* citée, fol. 151 v°.

5. Auj. ch.-l. d'arr. du dép. du Gers. — Le duc de Guyenne restitua Lectoure au comte d'Armagnac après ses autres seigneuries. Louis XI s'y fût bien opposé s'il l'avait pu, témoin ce passage d'une de ses lettres à Dammartin : « Et si je pouvois prendre Lectoure, elle seroit mienne de bon gain et ne l'auroient jamais l'un ne l'autre et seroit pour tenir tout en subjection. » (Commynes-Lenglet, II, 242.)

6. Près de l'Adour, dans la Gascogne propre, capitale Saint-Sever. Sénéchal

résolut de tenter un coup de main de ce côté. Abandonnant son collègue qui restait à surveiller Lectoure, le sénéchal de Toulouse, avec 200 lances et un millier de francs-archers, pousse à l'ouest dans la direction de Mont-de-Marsan. A Montguilhem[1], « un dimanche matin, » il voit accourir un chevaucheur qui apporte la nouvelle de la mort du duc de Guyenne, décédé à Bordeaux deux jours auparavant[2]. Aussitôt du Lyon marche sur l'Adour et se présente devant Saint-Sever, qui ouvre ses portes et le reçoit comme lieutenant du roi de France. De là, suivant le fleuve, la petite armée prend possession de Dax et de Bayonne, dont les habitants sont confirmés dans leurs privilèges; puis, n'ayant plus rien devant lui, le sénéchal retourne sur ses pas et va rejoindre Balsac à Lectoure.

La situation du comte d'Armagnac était devenue fort critique. Il avait fait mine de résister, mais, en présence des renforts que Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, nommé lieutenant général du roi en Guyenne, venait d'amener aux assiégeants, il se décida à capituler. Les vivres manquaient dans Lectoure et ses gens menaçaient de l'abandonner; que pouvait d'ailleurs espérer le comte d'Armagnac, alors que, le duc de Guyenne ayant disparu, le roi de France reprenait en sa main tout le duché? Quelle que fût la valeur de Jean V, il fallait céder. Encore réussit-il, en rendant Lectoure, à obtenir des conditions relativement avantageuses, et les termes mêmes de la sûreté qu'il se fit délivrer témoignent des ménagements que le chef de l'armée royale crut devoir conserver envers son adversaire vaincu. Il faut se souvenir que la situation des affaires du roi de France sur les frontières du nord commandait un prompt apaisement des troubles qui agitaient la Gascogne, et, d'autre part, que Louis XI était fort économe du sang de ses soldats; enfin l'état des esprits en Armagnac exigeait qu'on n'exaspérât point le loyalisme des vassaux de Jean V. De là sans doute la modération dont M. de Beaujeu fit preuve au moment de la capitulation de Lectoure.

de Saintonge en 1461, puis sénéchal de Guyenne, du Lyon, avait été déchargé de cet office par Charles de France en 1469. Louis XI le créa alors sénéchal de Toulouse (13 nov. 1469). (Bibl. nat., Titres, Pièces orig., dossier *du Lyon*.)

1. Gers, cant. de Nogaro.

2. Le biographe du comte de Foix, qui donne ces détails, fixe ainsi une date longtemps controversée. Charles de France s'éteignit donc bien le 28 mai, et le dimanche dont il s'agit serait le 31 mai 1472.

En réalité, le comte d'Armagnac paraît avoir obtenu les conditions qu'il demandait. Le texte de l'« appointement » qui fut conclu aux Jacobins devant Lectoure, le 17 juin 1472, en témoigne aussi bien par le fond que par la forme. Pierre de Bourbon y constatait que son cousin d'Armagnac lui avait fait volontairement obéissance; aussi, faisant droit à sa requête, il lui remettait bonne et valable sûreté pour se rendre auprès du roi dans le but de se justifier de l'accusation d'« anglicherie » qu'on avait portée contre lui. Ce sauf-conduit, valable pour six mois, autorisait le comte à circuler avec une suite de deux cents personnes « quelque part qu'il vueille dedans le royaulme ou dehors. » De plus, il lui était loisible de séjourner, lui, sa femme et ses serviteurs, dans certaines localités du pays d'Armagnac : Nogaro, Barcelone, Maubourguet, Layrac, Lavit, Saint-Clar et Auvillar[1]. Ces engagements devaient être ratifiés par une sûreté conçue en termes semblables, mais signée par le roi, qui serait remise au comte d'Armagnac dans le délai d'un mois. Jean V, redoutant quelque trahison, exigea que la parole du lieutenant général de Louis XI fût confirmée immédiatement par les scellés des sénéchaux et par celui du cardinal d'Albi, Jean Jouffroy, que le roi avait adjoint, sans doute comme conseil, au prince dont il était à la veille de faire son gendre. Enfin il fut convenu que ceux des partisans d'Armagnac qui étaient originaires du royaume jouiraient, après avoir prêté serment de fidélité au roi, de toute liberté pour se retirer chacun dans sa maison sans qu'aucune poursuite pût être dirigée contre eux. En échange, Jean d'Armagnac jura de servir son suzerain envers et contre tous de son corps et de sa chevance[2].

1. Nogaro (Gers, arr. de Condom); Barcelonne (même dép., cant. de Riscle); Maubourguet (Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes); Layrac (Lot-et-Garonne, cant. d'Astaffort); Lavit (Tarn-et-Garonne, arr. de Castelsarrasin); Saint-Clar (Gers, arr. de Lectoure); Auvillar (Tarn-et-Garonne, arr. de Moissac).

2. Le texte de cette sûreté, suivi de celui des « responces faites aux articles baillés par les gens de M. d'Armaignac pour les affaires dud. seigneur, » a été imprimé dans la *Revue de Gascogne*, t. XVII, p. 524, par M. Laplagne-Barris, auquel je dois de très utiles renseignements. — Le couvent des Jacobins était situé dans le faubourg oriental de Lectoure. M. E. Camoreyt, professeur au collège de cette ville, qui depuis de longues années s'occupe de l'histoire de Lectoure, a bien voulu me communiquer la minute d'un plan de la ville vers 1470, qu'il a dressé lui-même d'après des sources locales avec infiniment de conscience et d'habileté. — Il n'est pas inutile d'observer que les termes de la capitulation sont tout autrement rapportés par Bonal. Beaujeu se serait engagé à procurer au comte, dans un délai de trois mois, une sûreté qui lui permît de s'aller jus-

On serait tenté d'accuser le lieutenant général de Louis XI de quelque imprudence si on ne savait qu'à ce moment même les Bourguignons faisaient irruption en Picardie et que le roi avait à redouter une nouvelle levée de boucliers de tous ses ennemis. C'est pourquoi, Lectoure rendu, Beaujeu s'empressa d'expédier vers le nord la plus grande partie de son monde. Le sénéchal de Beaucaire courut avec 5,000 hommes rejoindre en Anjou le roi, qui tenait tête aux Bretons, tandis que son frère Robert de Balsac, sénéchal d'Agenais, allait, sur l'ordre de Louis XI, tendre la main aux défenseurs de Beauvais[1]. Du reste Jean d'Armagnac, sans argent, sans soldats, ayant à peine de quoi subsister, paraissait incapable d'une offensive sérieuse.

Quelle que fût sa nécessité, Jean V n'était pas de ceux qui renoncent aisément à la lutte. Il se retira d'abord à Maubourguet, sur l'Adour, tandis que Beaujeu rentrait à Bordeaux, où il ne tarda point à tomber malade de la fièvre. Fidèle à l'engagement qu'il avait juré, Pierre de Bourbon s'était empressé de réclamer au roi une sûreté pour le comte d'Armagnac. Elle lui fut envoyée et Jean V dut la recevoir au plus tard dans les premiers jours du mois d'août; pourtant le comte ne bougea pas ou plutôt il se mit en route, mais s'arrêta à Barran[2], bastide située à une dizaine de kilomètres au nord de Mirande. Le nombre de ses partisans était assez important dans le pays pour qu'il fût tenu au courant de tout ce qui se passait, et c'est ainsi qu'il apprit que le départ précipité des troupes royales avait laissé Lectoure passablement dégarni de défenseurs. D'autre part, la forme du sauf-conduit que la chancellerie royale lui avait fait parvenir pouvait prêter à quelque discussion. Armagnac en profita pour gagner du temps, avec l'espoir qu'une occasion se présenterait de tenter un coup de main. Il ne l'attendit pas longtemps.

tifier auprès de Louis XI. Passé ce terme, si le sauf-conduit n'était pas arrivé, Lectoure devait être rendu à Jean V. L'histoire de Languedoc (1745) veut qu'Armagnac ait abandonné ses domaines au roi contre une pension de 1,200 l. t. et les villes d'Eauze, de Fleurance, de Barran et de Nogaro pour résidences. Il n'y a rien de tout cela dans le texte cité, qui est pris sur une copie du xve siècle contenue au fol. 81 du ms. fr. 16837 de la Bibliothèque nationale. Sur Jean Jouffroy, né à Luxeuil, en Franche-Comté, vers 1412, type curieux de prélat guerrier et diplomate, voir M. Fierville : *le Cardinal Jean Jouffroy et son temps*.

1. Le roi à ses capitaines dans Beauvais. Pouancé en Anjou, 21 juillet. (Barante, *Ducs de Bourgogne* (1825), X, 31.)

2. Arr. Gers, cant. sud d'Auch. — Procès de Charles d'Albret : déposition

II.

Des enfants nés du mariage de Charles II, seigneur d'Albret, avec Anne, fille de Bernard VII, comte d'Armagnac, Charles, dit le Cadet d'Albret, s'était toute sa vie fait remarquer par son esprit remuant et ses tendances ambitieuses. Dès le 17 novembre 1456, son père, réglant d'avance le partage de sa succession, lui avait, du consentement de ses autres fils, attribué les terres et seigneuries de Sainte-Bazeille, de Gensac, de Langoiran, de Vayres, de Montcuq, de Castelmoron et de Condat avec les revenus de Libourne[1]. Depuis lors, Charles était connu sous le nom de seigneur de Sainte-Bazeille, bien qu'on le désignât plus fréquemment sous celui du Cadet d'Albret[2].

Encouragé par sa mère qui aimait son neveu Jean V d'Armagnac comme l'un de ses enfants, Sainte-Bazeille avait été de tout temps fort lié avec ce cousin germain dont il paraît avoir été presque le contemporain[3]. Comme lui et suivant l'exemple du sire d'Albret son propre père, le Cadet joua un rôle actif dans la prise d'armes de 1465, qu'il devait qualifier plus tard, un peu hypocritement peut-être, de « ce mauvais Bien Public. » Il passa même dans son parti pour une forte tête, car, à l'heure où les confédérés du Midi, assemblés à Riom, se virent presque livrés à la discrétion de Louis XI, c'est Charles d'Albret qu'ils députèrent avec Nemours pour conclure avec Louis XI un « appointement » uniquement destiné dans leur pensée à tromper le roi sur leurs véritables dispositions et à donner à leurs alliés de Bourgogne et de Bretagne le temps de se porter sur Paris[4].

En 1471, après la mort de Charles II, que son héritier pré-

de Pierre de Saint-Romain, dit Valorges, du 24 mars 1472 (v. s.). (Orig. au British Museum, addit. ms. 18741, fol. 7.) Voy. plus loin.

1. Sainte-Bazeille et Condat (Lot-et-Garonne), Gensac, Langoiran, Vayres, Castelmoron, Libourne (Gironde).

2. Bibl. nat., ms. Doat, vol. 219, fol. 233 ss. Cop., XVIIe siècle.

3. Peut-être était-il un peu plus jeune, car Jean V naquit vers 1420, un an environ après le mariage de son père avec Isabelle de Navarre. Charles II d'Albret épousa Anne d'Armagnac, sœur du comte Jean IV, en 1417, mais avant Charles il eut Jean, vicomte de Tartas, Louis, évêque d'Aire, et Arnaut-Amanion, seigneur d'Orval et de Lesparre. Chastellain dit que le seigneur d'Orval « et celuy qu'on appelloit le Capdet ont esté chevaliers de haute conduite de gens es marches de France. » (Éd. cit., I, 17.)

4. Vaesen, *op. cit.*, II, 319.

somptif le vicomte de Tartas avait précédé au tombeau, Sainte-Bazeille conçut un instant l'espoir de supplanter Alain, le fils de ce frère aîné, et tenta d'accaparer à son profit l'opulente succession d'Albret. Pour soutenir cette prétention injustifiable, il invoqua les preuves d'attachement qu'il avait données à Charles de France, devenu duc de Guyenne, auprès duquel, pendant la dernière année de la vie de ce prince, il se tint constamment à Saint-Sever, à Mont-de-Marsan et à Bordeaux. Mais le duc, quelles que fussent ses préférences, n'osa pas faire obstacle à l'héritier légitime de la seigneurie d'Albret qui s'appuyait sur le roi de France, dont il se montrait le serviteur dévoué[1]. Après la mort de son triste patron, le Cadet feignit de se rallier au parti du roi et fit montre de quelque assiduité auprès de son lieutenant général en Guyenne, Pierre de Bourbon. Il se déclara même effectivement contre le comte d'Armagnac, puisqu'il suivit Beaujeu au siège de Lectoure et ne le quitta qu'après la capitulation de cette place forte, mais au fond il demeurait aussi « Armignageois » que jamais, et la part qu'il prit à l'entreprise de Jean V sur Lectoure, au mois d'octobre 1472, ne demeure plus douteuse. C'est à lui néanmoins et aux réponses qu'il fit aux commissaires nommés par le roi pour instruire son procès de haute trahison que je vais emprunter le fond du récit de cet épisode mal connu, en contrôlant ses dires par les dépositions de témoins appartenant à la cause opposée[2].

Le 15 août 1472, Charles d'Albret, qui venait de séjourner à Bordeaux auprès du sire de Beaujeu, malade de la fièvre, quittait

1. V. l'intéressant travail de M. Luchaire sur *Alain le Grand, sire d'Albret*, p. 17 (in-12, Paris, 1877), et Déposition citée de P. de Saint-Romain. M. Luchaire cite ce document d'après une copie transcrite par Legrand sur un texte moins complet que celui du British Museum, car on ne trouve mentionnées dans cette copie ni les observations marginales de Louis XI ni sa signature.

2. Les procès-verbaux de l'interrogatoire du Cadet, malheureusement incomplets, se trouvent à l'état de copie du temps à la Bibl. nat., ms. fr. 18442, fol. 3 à 22 (20 au 26 mars 1472, v. s.). Le texte s'arrête brusquement au milieu d'une phrase et les folios suivants sont demeurés en blanc. Plus loin, aux fol. 32 à 38 du même manuscrit, on trouve un « extrait du procès du cadet d'Albret » qui a l'apparence d'avoir été rédigé au cours de l'interrogatoire. — La déposition de Pierre d'Aux « du second jour d'avril 1472 » (v. s.) est aux fol. 59 à 62 et porte au dos la griffe de la chancellerie royale. Il en est de même de la déposition de Macé Guernadon, fol. 84 à 95. On peut en conclure que ces deux dernières pièces, que je citerai souvent, sont les copies envoyées au roi par les commissaires chargés d'instruire le procès d'Albret.

sa résidence de Nérac pour se rendre à Mirande. Là, quatre jours plus tard, il épousait, bien que déjà mûr, Marie, fille du défunt comte d'Astarac Jean III et de sa seconde femme Jeanne de Coarraze[1], restait trois ou quatre jours avec sa jeune épouse et rentrait seul à Nérac, où, jusqu'à la mi-septembre, il passait tout son temps à chasser. Singulière conduite pour un marié de fraîche date et à laquelle, on peut le croire, les exigences de la politique ne furent point étrangères ! « A la fin duquel temps il eut désir de voir sa femme. »

J'ai dit que le Cadet d'Albret était fort lié avec son cousin d'Armagnac ; mais, comme il le savait « en malegrâce » du roi, il s'était abstenu, en dépit des pressantes exhortations de sa mère, de rendre visite à Jean V, alors en séjour à Barran, c'est-à-dire à quelques kilomètres à l'est de la vallée de la Baise, que suit la route de Nérac à Mirande. Prudente résolution, à laquelle notre Cadet devait renoncer lors de son deuxième voyage ! Cette fois sa petite troupe coucha le premier soir à Moncrabeau et le lendemain s'en fut dîner au Brouilh[2]. C'est de là que Sainte-Bazeille dépêcha Jehan d'Auvergne, capitaine du Mas, au comte d'Armagnac pour l'avertir de son passage[3]. Rien de surprenant par conséquent si entre le Brouilh, l'Islette et Barran les voyageurs firent la rencontre d'un valet de chambre du comte, posté là pour avertir d'Albret que son cousin l'attendait tout auprès. Suivi seulement de son maître d'hôtel Valorges[4], de messire Jean, son chapelain, de Jean d'Auvergne et d'un page, le Cadet finit, après

1. C'est cette Jeanne qui, demeurée veuve en 1458 avec un fils et une fille légitimes, mit au monde ultérieurement deux bâtards, qu'elle tua ou fit tuer aussitôt. Les officiers du sénéchal de Toulouse découvrirent les petits cadavres qu'on avait enterrés à Châteauneuf de Barbarans. La mère dénaturée commença par se mettre en franchise, puis résista par la force à ceux qui venaient pour l'arrêter. (V. aux Arch. nat., JJ 198, n° 502, à la date de décembre 1462, la lettre de rémission du roi, déjà connue d'Anselme.)

2. Moncrabeau (Lot-et-Garonne, cant. de Francescas). Le Brouilh (Gers, cant. de Jegun).

3. A son premier interrogatoire, d'Albret attribua cette rencontre au hasard. D'Auvergne fut extrêmement maltraité par son ancien maître, qui le taxa d'homme de mauvaise vie, dont il s'était toujours méfié, et qui depuis longtemps se fût fait brûler comme « sorcier et invocateur de diables » sans la douairière d'Albret, qui était « assotie » de lui.

4. Pierre de Saint-Romain, dit Valorges, avait alors vingt-huit ans et servait Charles d'Albret depuis l'âge de quinze ans. Il était originaire du Beaujolais. Sa déposition, que j'ai déjà citée, fut peu favorable au Cadet. Cf. les réponses de ce dernier dans le ms. Legrand fr. 6989, fol. 60. Cop.

quelque recherche, par trouver Armagnac en compagnie de l'abbé de Pessan[1], tandis qu'au loin quelques cavaliers de leur suite faisaient mine de chasser. L'abbé se retira et les deux cousins se mirent à deviser en chevauchant le long des coteaux. Jean s'informa de la santé de sa tante et la réponse fut que Mme d'Albret allait aussi bien que le comportaient « son cas, eage et accident, » car la douairière était paralysée[2]. On se met à causer mariage et le comte s'enquiert plaisamment comment le Cadet s'en trouve et s'il eût mieux aimé « avoir esté marié dix ans plus tôt pour avoir des enffens? » A quoi l'autre répond du même ton « qu'il se louoit de mariage, » mais que, dix années plus tôt, sa femme n'était elle-même qu'un enfant! C'est son tour d'interroger et à ce moment la conversation prend un tour plus sérieux. Jean se rendra-t-il auprès du roi comme il s'est engagé à le faire? — Le comte hésite à se prononcer. On lui a bien fait parvenir une sûreté, mais elle n'est ni datée ni signée par le roi et elle porte seulement le sceau du secret. Le Cadet riposte qu'en pareille matière le roi ne signe jamais et qu'à son avis le sceau du secret vaut bien celui de la chancellerie, enfin qu'il faut partir, car, une fois à la cour, Jean d'Armagnac n'aura aucune peine à se faire restituer ses biens[3]. Puis, comme le jour baissait, les deux seigneurs se séparèrent en promettant de se revoir quand Charles d'Albret reviendrait de Mirande.

1. Il s'agit ici de Jean de Villiers de la Groslaye, abbé de l'abbaye bénédictine de Pessan, près Auch. Il succéda comme évêque de Lombez à Sanche Garcia vers le commencement de 1473. Après la mort de Jean V, comte d'Armagnac, dont il était un des principaux serviteurs, l'évêque de Lombez, qu'on trouvera souvent mentionné dans la suite de ce récit, se rallia au parti de Louis XI. Abbé de Saint-Denis en France (mai 1474), il joua un rôle politique important sous Charles VIII.

2. Elle mourut avant le milieu de mars 1473 (n. s.). (Déposition de Valorges, citée.)

3. Ce conseil fut aussi celui du duc de Nemours, dont un émissaire, le tailleur Domingo, envoyé à Barran avant le coup de main sur Lectoure, engagea le comte à se rendre auprès de Louis XI moyennant « bonne sûreté » du roi, du duc de Bourbon et du comte de Bresse. D'autres témoignages veulent que Nemours ait chargé Domingo de recommander à Jean V de « tenir les champs, car pour un homme qu'il auroit il sembleroit qu'il en eut dix, et qu'en ce faisant il auroit meilleur appointement avec le roi. » Domingo n'était pas sans connaître les véritables sentiments de son maître, car le jour de la surprise de Lectoure il s'en fut « tout batant » à Carlat, en Auvergne, lui porter la nouvelle de cet heureux événement. (Procès de Nemours, ms. cité, fol. 23 ss., 159 v° et 262 ss.)

A peine quelques jours étaient-ils écoulés que le Cadet vit arriver à Mirande un valet du comte qui venait aux nouvelles et qui pria M. d'Albret de se rendre à l'Islette. Pour ne pas éveiller les soupçons, le Cadet, dès le lendemain, s'en fut « en gibier » en compagnie de sa femme et du comte d'Astarac, son beau-frère; puis, suivi d'un seul serviteur, dont, pour mieux se dissimuler, il emprunte la robe jaune, notre homme court reprendre avec Jean d'Armagnac la conversation commencée. Il lui apprend que Beaujeu est retenu à Bordeaux par la maladie et l'exhorte, s'il continue à douter du sauf-conduit qu'on lui a envoyé, à prendre une sûreté du lieutenant général du roi et à se rendre à lui, sous condition d'être remis en liberté au cas où le roi lui-même refuserait d'octroyer un sauf-conduit en bonne forme. Mais Charles d'Albret ajoute aussitôt, faute grave! qu'après tout la meilleure posture à prendre pour traiter avantageusement avec Louis XI serait encore de se rendre maître de Lectoure, et il conclut par ces mots : « Vous estes bon et saige, pour tant faites tant que le Roy soit content de vous[1]! »

L'avis plus ou moins direct que le seigneur de Sainte-Bazeille s'était permis de donner au comte d'Armagnac constituait à lui seul une véritable trahison à l'égard de Louis XI. Encore est-il probable qu'il ne s'en tint pas là. Au cours de son procès, le maître d'hôtel Valorges montra moins de réserve et déclara que son maître s'était entretenu non pas deux mais trois fois avec M. d'Armagnac avant la prise de Lectoure, et un autre traître que le roi payait pour surveiller les agissements du comte, mais qui collabora au coup de main, Jean Desmier, fut plus explicite encore[2]. Celui-là confessa que, dans les premiers jours d'octobre, il avait assisté à une entrevue du Cadet d'Albret et de Jean d'Armagnac dans une abbaye non éloignée de Mirande. Là on discuta ouvertement le projet de « faire une grande tromperie et une maulvaise trayson contre le Roy. » Armagnac se fit fort de s'emparer de Lectoure si d'Albret pouvait réussir à pénétrer dans la ville, et le Cadet lui-même, s'adressant à Mme d'Astarac et à d'autres personnes présentes, se serait écrié : « Or çà, le Roy n'a tenu compte de moy; je suis le plus maleureux des autres seigneurs, mais je mettray paine si je puis de luy en faire une bonne,

1. Tout ceci est tiré du ms. fr. 18442 cité de la Bibl. nat., fol. 3 ss.
2. Desmier était gouverneur du comté de Pardiac pour le duc de Nemours.

« et ne vouldroye point qu'elle feust petite ne de celles que ung gentilhomme pourroit faire ! » On va voir combien les conjurés furent aidés par l'incroyable négligence de ceux que le roi avait commis à la garde de Lectoure.

Instruit des mouvements suspects du comte d'Armagnac, Louis XI avait, dès le mois d'août, expédié à Bordeaux son valet de chambre Pierre d'Aux et maître Jean Bernard[1], un de ses secrétaires, pour prévenir M. de Beaujeu de l'entreprise qui menaçait Lectoure et pour l'inviter à pourvoir à la sécurité de la place. Pierre de Bourbon, qui avait peu de monde sous la main, fit partir aussitôt trois de ses agents, d'Oilhac, Pierre Morin et Macé Guernadon, avec trente-cinq archers[2]. En passant à Nérac, d'Oilhac, qui commandait la troupe, crut devoir saluer le seigneur de Sainte-Bazeille et se rendit chez lui un matin; il le trouva encore au lit, couché, suivant la coutume du temps, avec un de ses serviteurs « en une pouvre chambre sans courtine, ciel ne doussiel. » Pour tout accueil, le Cadet lui demanda « assez despiteusement » s'il allait « faire guerre » à M. d'Armagnac. Cela ne ressemblait aucunement à une promesse de concours !

En arrivant à Lagarde[3], place qui appartenait au seigneur de Fimarcon, Odet de Lomagne, les officiers du lieutenant général de Guyenne apprirent qu'à Lectoure on discutait ouvertement sur la conduite que les bourgeois auraient à tenir au cas où le comte d'Armagnac se présenterait en force devant les murs.

1. Pierre d'Aux, écuyer, âgé de vingt ans, déposa au procès d'Albret le 2 avril 1472 (v. s.). Un Jean Bernard figure comme élu d'Angers parmi les personnages députés par les bonnes villes au mariage du dauphin Charles avec Marguerite d'Autriche, en 1483. (Commynes-Dupont, III, 351.)

2. Il se pourrait que ce d'Oilhac ou d'Oillac ne fût autre que Jean de Doyac ou Doyat, plus tard gouverneur d'Auvergne, bailli de Montferrant et capitaine de Cusset. Au moins trouve-t-on au Cabinet des Titres une signature de J. de Doyat qui paraît devoir se lire « Oilhac. » — Pierre Morin, trésorier et général des finances de Charles de France, duc de Berri, fut destitué par le roi à cause de sa conduite pendant le Bien Public. Charles, devenu duc de Normandie, le fit trésorier des guerres du duché (31 décembre 1465). On le retrouve en 1471 trésorier de Guyenne. Après la mort du duc, il passa au service du roi dont il fut nommé conseiller et continua à exercer des fonctions d'ordre financier en Guyenne. En 1498, il est qualifié maître de la chambre aux deniers d'Anne de Bretagne, veuve de Charles VIII. (Bibl. nat., Titres, Pièces orig., dossier *Morin*.) — Macé Guernadon, trésorier de Charles, duc d'Orléans, en 1463, passa au service du frère de Louis XI, et en 1471 portait le titre de conseiller et général des finances du duc de Guyenne. (Ibid., dossier *Guernadon*.)

3. Lagarde-Fimarcon est à quelques kilomètres au nord-ouest de Lectoure.

Dans une assemblée tenue à cet effet, tout le monde ne s'était pas prononcé pour le roi. En présence d'un péril aussi pressant, il n'y avait pas une heure à perdre, aussi les gens du roi, hâtant le pas, s'empressèrent-ils de pousser jusqu'à Lectoure, où ils pénétrèrent sans rencontrer d'opposition.

On peut être surpris à bon droit de l'abandon où les officiers de Louis XI avaient laissé une place de guerre considérée à cette époque comme la clef de la Gascogne. Le fait est qu'après la capitulation du mois de juin précédent, le roi avait nommé capitaine de Lectoure son sénéchal de Beaucaire Ruffet de Balsac, mais, comme je l'ai dit, presque aussitôt Louis XI avait eu besoin de lui dans le nord, et Balsac était parti, laissant le château de Lectoure à la garde d'un de ses lieutenants nommé Pierre de Bedueil[1]. Cet officier n'avait avec lui qu'un petit nombre de soldats, garnison à peine suffisante pour défendre la forteresse, mais décidément trop faible pour garnir les murailles de la ville. Le sénéchal de Beaucaire ne manqua point d'attirer l'attention du roi sur cette situation anormale, et Louis XI, après l'avoir consulté, commit, dès le 27 juillet, pour garder la cité, un chevalier gascon des environs, Jacques de Lomagne, seigneur de Montagnac, qui, à ce moment, servait dans l'armée que le roi tenait sur les marches de Bretagne[2]. Montagnac emporta l'ordre d'appeler à Lectoure, si besoin en était, les nobles et autres gens de guerre du ban et de l'arrière-ban de l'Agenois, du Quercy, des Lannes et d'Armagnac, mais, cette fois encore, le roi eut besoin de ces contingents[3], et, quand d'Oilhac, Morin et Guernadon arrivèrent

1. Peut-être est-ce *Bedel* (Lot) ou *Bedeille* (Ariège ou Basses-Pyrénées). Je n'ai pu retrouver ce personnage.

2. Ce personnage était le fils aîné du seigneur de Fimarcon. Du vivant de son père il fut seigneur de Montagnac (Lot-et-Garonne, cant. de Nérac). Lorsqu'il hérita d'Odet de Lomagne, il prit la seigneurie de Fimarcon et abandonna celle de Montagnac à son frère Gilles. Anselme (II, 670 ss.) ne mentionne pas ce dernier détail, qui doit pourtant être exact. La commission de Jacques de Lomagne, donnée à la Guerche (Ille-et-Vilaine), a été datée par Anselme du 8 octobre 1472. C'est une erreur, comme le prouve le texte lui-même de ce document, dont M. E. Camoreyt a bien voulu me communiquer une copie tirée des anciennes archives du château de Lagarde-Fimarcon.

3. « Et tantost après eusmes à besongner desd. nobles et les mandasmes venir en nostre service, ce qu'ilz firent, et lui mandasmes que s'il avoit à besongner de gens pendant ce que lesd. nobles seroient en nostred. service qu'il en demandast à nostre cher et très amé filz le conte de Beaujeu, » etc. (Rémission pour Jacques de Lomagne. Tours, octobre 1478. Arch. nat., JJ 205, n° 181.)

à Lectoure, ils y trouvèrent pour toute garnison Jacques de Lomagne, sa femme et quatre ou cinq serviteurs, les autres défenseurs de la ville, des francs-archers sans doute, ayant été autorisés par le gouverneur à retourner chez eux pour faire leurs vendanges. Du premier coup d'œil, les nouveaux arrivants comprirent le danger et d'Oilhac s'empressa de remplir les blancs seings que M. de Beaujeu lui avait remis, tant pour approvisionner la place de vivres que pour y convoquer les gens d'armes qu'il était encore possible de ramasser aux environs, car le lieutenant général de Louis XI avait besoin d'un certain nombre d'hommes « pour l'accompagner au voyage que le Roy luy avoit mandé faire contre Mons. d'Armagnac. »

Ainsi, détail important, la poignée d'hommes que Pierre de Bourbon avait envoyée en toute hâte à Lectoure pour mettre la ville à l'abri d'un coup de main n'était qu'une avant-garde qui devait être prochainement renforcée, et le prince lui-même s'apprêtait à prendre le commandement d'une expédition destinée à s'emparer de la personne du comte d'Armagnac, ou tout au moins à le chasser du royaume. L'idée était hardie, mais, pour la mettre à exécution, il importait d'agir promptement, sous peine de se voir prévenu par un adversaire dont la situation désespérée devait doubler l'audace. Beaujeu ne sut pas se décider, ou bien les moyens lui manquèrent, tandis que le comte d'Armagnac, prévenu par le Cadet d'Albret du danger qui le menaçait, prit vivement son parti. « Tout ne yra pas ainsi comme il pense, » s'était-il écrié en apprenant quel était le plan de campagne de Beaujeu, « je ne vueil plus estre en exil, car je l'ay trop esté et suis délibéré de garder le mien[1] ! »

Un des premiers soins de d'Oilhac en arrivant à Lectoure fut de réunir Montagnac, Bedueil et quelques-uns des consuls afin

1. Procès d'Albret, ms. fr. 18442, cité, de la Bibl. nat. — Il est probable que c'est à l'expédition projetée par Pierre de Bourbon que fait allusion le mémoire pour Charles d'Armagnac conservé par Fontanieu, lorsqu'il dit que Jean V, ayant reçu une sûreté du roi pour se rendre à la cour avec cinquante chevaux, se disposait à partir « bien joyeux, » lorsqu'il apprit qu'au mépris de ce sauf-conduit le roi envoyait en Gascogne « une grande armée pour le saisir, » ce dont il fut « bien esbahy. » Considérant alors que tout était perdu et ne sachant où se retirer avec sa femme « prête à gésir » (ce dernier détail est peu exact, car, ainsi qu'on le verra, la comtesse n'était enceinte à cette époque que depuis peu de temps), « il delibéra soy mettre à Lectore comme en sa maison et heritaige sans aucune force ne violance. »

d'aviser au plus pressé. Sur leur conseil, une commission fut désignée avec pouvoir de réquisitionner, en les payant au cours du pays, les blés et les vins qu'on pourrait trouver chez les gens d'église, le menu peuple ayant paru suffisamment chargé[1]. Dès ce moment, la conduite du sire de Montagnac parut singulière, car il réclamait continuellement des vivres, mais s'obstinait à ne pas rappeler son monde à Lectoure, en prétextant que les habitants de la ville avaient tant souffert du siège précédent qu'il était nécessaire de les épargner. De plus, il s'absentait presque tous les jours pour courir le lièvre dans la campagne. Les officiers du roi en conçurent des soupçons qui augmentèrent lorsqu'ils apprirent qu'un serviteur du comte d'Armagnac, Jean de Puypeyron, dit Beaucaire, était venu conférer avec le gouverneur au couvent des Jacobins. Trois ou quatre fois on suivit Montagnac à la chasse et dans chaque occasion on vit des cavaliers inconnus « vêtus en gentilhommes » s'approcher de lui et lui parler tout bas. Pour plus de sûreté, d'Oilhac, Morin et Guernadon décidèrent qu'après les vendanges d'Oilhac prendrait les clefs des « deux hautes portes[2], » mais Montagnac s'en émut et, de guerre lasse, « à son importune requeste » d'Oilhac rendit les clefs au gouverneur qui répondit de la ville en jurant « qu'il en prenoit la garde sur sa vie et qu'il n'yssiroit pas un chat de Barran qu'il ne sceust et qu'il avoit intelligence avec des principaux des gens dudict d'Armagnac. » Il semble bien en effet que là était le secret des agissements bizarres du gouverneur, qui manœuvrait pour faire tomber le comte dans un piège[3]. Dans tous les cas, s'il jouait au

1. A Lectoure comme dans d'autres villes du Midi, les consuls, désignés par leurs concitoyens et approuvés par le seigneur, possédaient de nombreuses attributions judiciaires et administratives, car, depuis la fin du XIIIe siècle, la cité jouissait de libertés étendues. Le rôle que les consuls jouèrent dans l'affaire du 19 octobre 1472 ne permet pas d'affirmer, ainsi que l'a fait M. Druilhet (*Archives de la ville de Lectoure*, Auch, 1883, p. 15), que de 1469 à 1482 la vie municipale fut totalement suspendue à Lectoure.

2. M. E. Camoreyt pense que cette expression désignait la porte du Grand Boulevard à l'est (v. plus loin) et la porte de Hontelie, qui donnait accès à la grande fontaine située en dehors de la place au sud-est.

3. Déposition de Macé Guernadon, citée. Quelques jours avant la prise, Pierre d'Aux fut envoyé à Lectoure par Louis XI avec une lettre pour Montagnac et des instructions portant que les autres officiers devaient lui obéir. Thomas Basin, qui écrivait vers 1476, dit que les gens du roi, ayant entamé une pratique pour conclure un arrangement avec le comte d'Armagnac, gardaient la ville *incautius minusque solerter atque vigilanter*. (Mémoires, éd. Quicherat,

plus fin avec Jean d'Armagnac, des deux c'est lui qui se montra le moins avisé, et on ne sera point surpris de l'insistance que ses collègues mirent plus tard à l'accuser de trahison quand on saura que, pendant une absence de d'Oilhac, cet étrange gouverneur fit entrer à Lectoure un valet de chambre du comte d'Armagnac, le seigneur du Castera, Jean de Barbazan (?). Dans une autre occasion, il amena au conseil de défense deux des consuls qui joignirent leurs instances aux siennes pour arracher au sire de Beaujeu la promesse de ne loger aucun homme de guerre dans la ville; lui-même ne craignit pas d'affirmer que la sécurité était complète et que tous les habitants tenaient parti pour le roi! C'est ainsi qu'il fut décidé de loger aux environs de Lectoure tous les hommes qui répondraient à l'appel du lieutenant général du roi, et c'est ainsi également que, le 19 octobre, la cité ne posséda pour tous défenseurs que les trente-cinq archers amenés par l'Oilhac. Cette conduite singulière valut à Jacques de Montagnac d'être enfermé plusieurs années au château du Hâ, à Bordeaux, après la mort du comte d'Armagnac, mais, malgré tous les efforts, il fut impossible d'établir qu'il eût trahi le roi à Lectoure, et, au mois d'octobre 1478, Louis XI finit par lui pardonner la maladresse grossière dont il s'était rendu coupable six années auparavant[1]. Il convient donc, je pense, d'accepter

II, p. 301 ss.) Le savant éditeur de l'évêque de Lisieux a peut-être été un peu loin en affirmant que *toute la faute* fut à Jacques de Lomagne. Il y eut d'autres négligences que les siennes, sans compter les trahisons.

1. Rémission citée par Quicherat. (Mém. de Basin, *l. c.*) Legrand (ms. fr. 6980, fol. 74) a donné la copie d'une lettre adressée au roi par les gens du parlement de Bordeaux, le 14 mai (1473?), pour lui rendre compte des progrès de l'enquête ouverte contre le seigneur de Montagnac. Une preuve en faveur de sa loyauté est qu'après la surprise de Lectoure le Cadet d'Albret dut supplier le comte d'Armagnac au nom de Mme de Montagnac (Anne de la Tour), pour obtenir quelque adoucissement au « rançonnement » qui avait été imposé à la terre d'Odet de Lomagne, seigneur de Fimarcon. La contribution, fixée d'abord à 2,000 écus, 200 pipes de vin et 1,000 charges de blé, fut réduite à 1,000 l. t. (Procès d'Albret, cité). — Il résulte des termes du testament d'Odet de Lomagne, conservé aux Pièces orig. du Cabinet des Titres de la Bibl. nat., qu'à la date du 17 septembre 1478 les deux frères cadets de Jacques de Lomagne, Odet et Gilles, étaient tenus d'une somme de 3,000 francs envers Henri d'Espagne, administrateur de l'abbaye de Saint-Sever, qui avait avancé au prisonnier de quoi payer à Pierre Aubert, capitaine du château du Hâ, tout ou partie des frais de garde qui lui étaient dus. Anselme (II, 670 ss.) veut que la captivité du seigneur de Montagnac n'ait duré que vingt-six mois, mais la lettre de rémission dit expressément (oct. 1478) : « Ledit suppliant fut, a esté et est detenu prisonnier... et ja six ans a ou environ que ainsi fut, a esté et est tenu. »

pour définitif le jugement d'un prince auquel nul moyen d'information n'avait manqué.

Beaujeu, remis de l'indisposition qui l'avait retenu à Bordeaux, se mit en route pour Lectoure. A Agen, il tint conseil et, pour s'éclairer sur ce qu'il convenait de faire, appela auprès de lui ceux qui devaient être le mieux informés de l'état des affaires. Le seigneur de Sainte-Bazeille, que le lieutenant général croyait attaché à son parti, fut ainsi informé de son plan de campagne. Il apprit que le séjour de Pierre de Bourbon à Lectoure devait être fort court et qu'une fois en possession des renforts attendus ce prince comptait se porter, dès le 21 octobre, sur Mirande et sur Barran[1]. Si Jean d'Armagnac prétendait par un coup d'audace renverser les rôles et saisir l'offensive, il n'avait pas une heure à perdre. Les bons avis du Cadet d'Albret et les intelligences que ses partisans possédaient dans Lectoure pouvaient lui assurer le succès. Surprendre la ville dégarnie et du même coup capturer le seigneur de Beaujeu avec tout son état-major, tel allait être le but de ses efforts. Voyons comment il y parvint.

Sur l'invitation de Jehan du Mas[2] et du médecin Jehan David, Charles d'Albret, à peine revenu d'Agen à Nérac, quitta cette résidence pour aller rejoindre M. de Beaujeu à Lectoure. Il y arriva le dimanche, 18 octobre, vers midi, et trouva le lieutenant général à table. Il n'assista pas au conseil qui fut tenu après dîner, mais accompagna M. de Beaujeu dans une promenade que celui-ci fit en compagnie de ses officiers jusqu'à « la Justice[3]. »

1. Au conseil qui fut tenu à Lectoure la veille de la prise, Guernadon se fit fort de jeter 50 archers dans Mirande et de dresser une embuscade au comte d'Armagnac, mais le seigneur de Montaigut-le-Blanc, Mathurin Brachet, objecta que le secret de l'entreprise pouvait être éventé, qu'en cas d'insuccès le roi serait furieux et préférerait avoir perdu 40,000 écus que d'apprendre que M. d'Armagnac eût fait « telle destrousse sur ses gens. » (Déposition de Macé Guernadon, citée.)

2. Jehan du Mas était entré au service de Pierre de Bourbon en qualité d'écuyer d'écurie, après la mort de Charles, duc d'Orléans, son premier maître (1465). Seigneur de l'Isle-en-Berri, puis baron de Tourville et bailli de Cotentin sous Charles VIII, il vivait encore en 1495. Compromis un moment dans l'affaire de la trahison de Lectoure, il regagna rapidement la confiance de Louis XI, qui le combla de bienfaits. (Bibl. nat., Titres, Pièces orig., dossier *du Mas*.)

3. Le lieu dit « Peyras albas » ou « la Justice, » où se dressaient jadis les fourches patibulaires, est situé à 1,500 mètres environ à l'est de l'enceinte de Lectoure. Il est indiqué sur la carte de Cassini et sur celle plus récente du canton de Lectoure, publiée par l'éditeur Chanche dans cette ville (1878).

Si l'embuscade avait été tendue, Bourbon se faisait prendre quelques heures plus tôt[1], mais, sans doute, Armagnac tint sa troupe cachée toute la journée dans la forêt du Ramier qui couvrait la rive gauche du Gers jusqu'à Fleurance et dont la lisière, du côté de Lectoure, n'était qu'à 1,200 mètres du pont Saint-Geny, c'est-à-dire à deux kilomètres environ des murs de la ville, vers le sud. Ce qui est certain, c'est que rien de suspect ne troubla la quiétude des défenseurs de Lectoure et que le soir le Cadet, après avoir pris congé de M. de Beaujeu, put se retirer paisiblement en son logis, situé près des Cordeliers, chez un nommé Jehan de la Bartère[2]. Il se mit au lit avec un de ses gentilshommes, Loys Beguyn, et dormait depuis longtemps quand, à l'aube, un grand vacarme dans la rue le réveilla brusquement. Croyant à un incendie ou à quelque rixe de soldats avinés, d'Albret fait lever Beguyn, qui court à la fenêtre d'une chambre voisine, où le chapelain reposait à côté d'un gentilhomme nommé Loys de la Martinière. Un spectacle étrange s'offre aux regards de l'écuyer. La rue[3] était remplie de gens à pied et à cheval qui couraient, « les épées traictes, » en criant « Armagnac! » Aussitôt informé, le Cadet saute hors du lit, jette une robe longue « sur sa chemise, » et saisi de terreur (je cite ses paroles), crie à son hôte qui vient d'entrer : « Mon hoste, je vous prie, mettez-moi en lieu où je puisse estre seurement! » L'homme le conduit dans une tour où il veut le faire monter. La cachette est bonne, mais le Cadet avise, remarque suspecte! que la montée est dangereuse et il diffère de s'y engager[4]. Cependant l'hôte a couru à la porte de sa maison pour empêcher qu'on n'en force l'entrée; mais il revient aussitôt en disant : « Jehan d'Armagnac est là, lequel vous demande! » Que faire? Le Cadet descend et trouve sur le

1. Dans sa déposition, Pierre d'Aux prétendit que le lendemain de la prise le Cadet dit aux hommes d'Armagnac : « Le deable y ait part, nous les vous avions hier menez en beau gibier jusques à la Justice ! » Et Jean d'Auvergne, son serviteur : « Que ne vintes vous arsoir, je vous avoye gardé le pigon dehors jusques à la nuyt? » (Déposition de Macé Guernadon, citée.)

2. Le couvent des Cordeliers était placé non loin du château vers l'extrémité nord-ouest de Lectoure (Plan communiqué par M. E. Camoreyt.)

3. Sans doute la grand'rue, *carrera mayor*, qui courait de l'est à l'ouest, du Grand Boulevard au château.

4. A Lectoure, comme dans d'autres cités méridionales, il y avait un grand nombre de maisons-fortes, hautes tours carrées appelées *salles*. Il en existe encore qui datent du XIIIe siècle. (Druilhet, ouv. cité, p. 72.) M. E. Camoreyt a indiqué sur son plan l'emplacement de plusieurs de ces *salles urbaines*.

seuil son cousin, qui lui dit : « Touschez-moy là » en lui tendant la main, et d'Albret prend cette main « sans trop savoir pourquoi[1] ! »

Que s'était-il donc passé pendant la nuit et comment ce Jean d'Armagnac, qu'on croyait encore à Barran, avait-il réussi à pénétrer dans Lectoure?

Il serait difficile de concevoir comment une troupe d'au moins deux cents hommes, tant à pied qu'à cheval, put dissimuler sa marche pendant plus de cinquante kilomètres de route, si on ne savait que Jean V avait conservé dans le pays des partisans nombreux qui se firent un devoir de ne pas trahir ses mouvements. Ce qu'on peut affirmer, c'est que le comte passa le Gers pendant la nuit et alla se poster près de la Justice, tandis que ses arbalétriers, pénétrant dans le faubourg de Lectoure, couraient s'embusquer dans l'hôpital et au couvent des sœurs Minorites[2]. Le jour allait paraître. C'était l'heure où chaque matin le maître d'hôtel du gouverneur, Bertrand Domensant, remettait aux consuls les clefs des portes de la ville[3]. Ceux qui étaient du complot, un nommé Forton, de Saint-Clar, ancien trésorier de Lomagne, et un ex-trésorier de Broulars, originaire d'Astaffort, qui tous deux avaient « de longue main mené ceste tramée, » se dirigèrent rapidement avec les consuls Guillaume Vachier et Richard Desmier vers la porte du Grand Boulevard, l'ouvrirent, et, s'avançant au dehors, firent signe d'avancer aux soldats cachés dans le faubourg[4]. Les arbalétriers se glissèrent aussitôt dans l'enceinte

1. Dans un autre interrogatoire, le Cadet expliquera qu'il entendait par là « donner la foi à M. d'Armagnac, comme prisonnier. » Il y a dans le roman du Jouvencel une fort jolie scène, où sont résumées les idées du xve siècle en cette matière. « L'opinion fut telle que le premier qui auroit eu dedans sa main la main dextre du prisonnier et à qui le prisonnier auroit premier donné son consentement et sa foy et dit : Je me rens, il luy devoit demourer. » (*Le Jouvencel*, éd. Favre et Lecestre, 1887, I, 222.)

2. Ces deux édifices sont indiqués sur le plan de M. Camoreyt à 300 ou 400 mètres à l'est de la porte du Grand Boulevard, sur le chemin de Toulouse. Il est probable que le faubourg n'était pas défendu à cette époque. La porte avait pu en être détruite pendant le dernier siège.

3. Rémission pour Jacques de Lomagne, citée. — Ce matin-là, la remise des clefs eut lieu plus tôt que de coutume.

4. Il faut citer encore, parmi les « consentants et principaux ministres de la trahison » Asperioux de Mauléon, qui fut tué pendant le siège de 1473, et un cordelier nommé frère Jehan de la Varya, probablement celui qui, le jour de la surprise, parcourait les rues, un crucifix caché dans sa manche, et prenait le serment des habitants de Lectoure pour le comte d'Armagnac. (V. Procès

par la porte dont l'accès n'était pas gardé et furent suivis de près par le comte et par ses cavaliers[1]. Il n'y eut pas même un simulacre de résistance. Que pouvait une poignée d'archers contre tant d'assaillants renforcés dès la première alarme par les habitants de Lectoure qui avaient couru aux armes? Beaujeu et ses capitaines furent saisis dans leurs lits et si parfaitement surpris en plein sommeil que Louis XI ne put s'empêcher plus tard de concevoir quelque soupçon contre Pierre de Bourbon lui-même, et crut un instant à sa complicité avec Jean d'Armagnac!

Le comte d'Armagnac s'était rendu maître de Lectoure sans coup férir. Restait le château qui demeurait aux mains de l'incorruptible Bedueil; or la situation de cette forteresse était telle que la possession de la cité demeurait douteuse tant que des troupes ennemies occupaient cette position importante[2]. La première exigence de M. d'Armagnac fut donc de sommer Beaujeu de lui faire livrer le château. A cet effet, il l'entraîne sur le glacis et lui signifie sa volonté d'une voix brutale, en jurant qu'à la première manifestation hostile de la garnison il ferait « pavoys » de tous ses prisonniers. Devant la perspective peu engageante d'être placé comme une cible sur le revers du fossé, Beaujeu n'hésita plus et commanda à M. d'Aiguemorte, un des gentilshommes de sa suite, de porter à Bedueil l'ordre de capituler. Sur le refus du capitaine, le Cadet, qui, bien que prisonnier de nom, avait librement suivi la troupe qui se dirigeait vers le château, le Cadet, dis-je, crut devoir offrir ses services. Par deux fois il s'efforça de représenter à Bedueil le péril où son obstination allait placer les captifs. Vains efforts! le capitaine répondit invariablement que la place était en sa garde de par le roi et le sénéchal de Beaucaire, et qu'il ne la rendrait que sur leur ordre. On l'invita alors

d'Albret, cité, et *Chron. du parlement de Bordeaux*, par Jean de Métivier, publiée par de Brezetz et Delpit. Bordeaux, 1886, in-8°, t. I, p. 80.)

1. Dépositions de Pierre d'Aux et de Macé Guernadon. Domensant fut vainement recherché plus tard par tout l'Agenois; il s'était prudemment « absenté. » Michelet (*Hist. de France; Louis XI*, p. 361) a commis une erreur en assignant à la surprise de Lectoure la date de *mars* 1473 (au lieu du 19 octobre 1472). Et il ajoute : « Ce tour piqua le roi; il avait à peine recouvré le midi et il semblait près de le perdre; les Aragonais rentraient dans Perpignan (1er fév.), » etc. On croirait les deux événements contemporains!

2. Le château, qui commandait la ville et qui en était séparé par une double enceinte munie de fossés, communiquait par une poterne avec la campagne. Un donjon semi-circulaire, haut de 50 mètres, regardait la cité. (Communication de M. E. Camoreyt.)

à venir parler au seigneur de Beaujeu. Difficulté nouvelle! Bedueil veut deux sauf-conduits, l'un du comte d'Armagnac, l'autre du lieutenant général du roi. Il fallut que d'Oilhac vînt à la rescousse pour amener le brave commandant à des dispositions plus conciliantes, et c'est seulement le lendemain mardi que l'« appointement » pour la reddition du château fut juré dans la grande église Saint-Gervais, « en une petite chapelle près de la porte, » tandis que le Cadet, redoutant sans doute les conséquences possibles d'une intervention trop active, jouait le prisonnier et se tenait loin de là près du chœur. Il lui répugnait trop, dira-t-il plus tard, d'assister à un pareil traité[1]!

Les prisonniers furent alors réintégrés dans leurs logis respectifs sous la garde de ceux qui les avaient saisis les premiers. Les personnages dont la conservation était précieuse, Pierre de Bourbon et le comte de Candale, Jean de Foix[2], n'obtinrent pas l'autorisation de sortir, mais Beaujeu put se faire servir par ses gens. Les autres, Castelnau de Bretenous[3], Rochefort[4], Puycornet, d'Aiguemorte[5], d'Aux, Guernadon, Morin, furent traités plus rudement et on leur fit souffrir « plusieurs inhumanités. » L'auteur anonyme de la Chronique interpolée qui, dans cette occasion, s'est écarté notablement du récit de la Chronique Scandaleuse, raconte que plusieurs des gentilshommes de M. de Beaujeu, arrêtés dans leurs lits, n'avaient pas eu le loisir de se vêtir. Les aventuriers gascons et navarrais qui suivaient le parti d'Armagnac ayant fait main basse sur tout ce qu'ils trouvèrent, « les officiers qui avoient acoustumé servir le seigneur de Beaujeu comme escuyers trenchans et autres furent contrainctz le servir nudz, sans chausses, bonnez, ne autres abillemens, synon les aucuns qui avoient de petis prepoins, hocquetons et petis abillemens qu'ilz avoient empruntez[6]. »

1. L'église cathédrale de Saint-Gervais et de Saint-Protais était située à l'extrémité orientale de Lectoure, derrière le mur d'enceinte. Très endommagée en 1473, elle fut restaurée en 1515. Son haut clocher carré se terminait par une flèche des plus élevées.

2. V. Anselme, III, 382.

3. Voy. page suivante.

4. Peut-être Hugues de Rochefort, seigneur d'Ailly, conseiller et chambellan de Louis XI.

5. Probablement Aiguemorte, dans le Gers, comm. de Taybosc. Je ne connais pas ce personnage.

6. Bibl. nat., ms. Clerambaut 481, fol. 381. Remarquons que la Chronique Scandaleuse (Commynes-Lenglet, II, 101) attribue sans hésiter la perte de Lectoure à une trahison, tandis que le manuscrit interpolé réfute cette affirmation :

Le baron de Castelnau de Bretenous fut un des plus maltraités, car Armagnac le poursuivait d'une haine toute spéciale; non seulement on lui prit tout ce qu'il avait, mais pendant plusieurs jours sa vie fut menacée, et il n'échappa au gibet qu'en achetant à force de promesses la protection de Jacques de Beaufort, un des principaux conseillers du comte. J'ajoute immédiatement qu'une fois délivré Castelnau se fit un devoir de ne pas tenir ses engagements[1] !

Quel contraste entre ces « inhumanités » et la liberté à peu près complète dont jouissait Charles d'Albret ! Dès l'abord, son cousin d'Armagnac l'avait rassuré en lui rappelant l'alliance qui, « depuis cinq cents ans, » unissait leurs deux maisons : à tel point que, pour sauver les apparences, c'est le Cadet qui avait dû réclamer un gardien. La plupart du temps, il se tenait avec M. de Beaujeu et ses compagnons de captivité, affectant de se dire prisonnier comme eux, mais, en réalité, épiant leurs discours pour les rapporter à Jean d'Armagnac. Les Français ne tardèrent pas à voir à qui ils avaient affaire, car, pour les tourmenter, ce singulier compagnon se plaisait à les entretenir dans un état de crainte perpétuelle. Un jour, le comte, « jurant cap de dioux, » essaya de se servir d'Albret pour obtenir de Beaujeu qu'il suppliât le roi de remettre une seconde fois la Guyenne à l'un des seigneurs de son sang; en échange Armagnac promettait de délivrer les prisonniers. Pierre de Bourbon refusa en protestant qu'il aimerait mieux mourir que de faire auprès du roi une démarche aussi com-

« Le conte d'Armignac print et recouvra par subtilité, par nuyt et par faulte de faire bon guet, *nonobstant qu'on ait voulu dire par trayson*, la ville et cité de Lestore. »

1. V. aux Archives nationales le curieux procès porté devant le Parlement de Paris par ce même Jacques de Beaufort, seigneur de la Seguynière. Ce personnage, qui avait servi Charles de France, s'était vu confisquer ses seigneuries, que Louis XI donna à Beguon de la Grefve, seigneur d'Auberac. Beaufort fut un des acolytes les plus actifs du comte d'Armagnac à Lectoure, mais, dès le mois d'avril 1473 (n. s.), il obtint des lettres d'abolition du roi qui lui rendit ses terres. (Reg. JJ 197, n° 372.) Son adversaire au procès, Jean, baron de Castelnau, de Bretenoux, de Saint-Chantin, etc., conseiller et chambellan de Louis XI, servit le roi non sans distinction. Il avait à Lectoure « la conduite des nobles du Quercy, » ses compatriotes. En 1485, l'avocat de Beaufort prétendit qu'en 1472 le comte d'Armagnac se décida à tenter un coup de main sur Lectoure quand il sut que Castelnau était dans la ville, « pour la haynne qu'il avoit à luy et aussi pour ce qu'il avoit en ymagination qu'il estoit cause de tout le mal qu'il avoit et qui luy (*sic* pour *qu'il y*) avoit amené le seigneur de Beaujeu. » Castelnau fut très compromis dans le meurtre de Jean V. (Voy. plus loin.)

promettante pour son honneur, et le Cadet de riposter : « Monseigneur, vous ne vous en devez point ainsi troubler, car, se vous ne voulez, il ne se fera point, et d'aultre part pourra estre que le Roy envoyera M. vostre frère, Mgr de Bourbon, pour oyr la justification dudit d'Armagnac touchant l'anglicherie, et icelle oye, s'il ne le treuve point coulpable, croy qu'il luy rendra de par le Roy ce qu'il demande, et par ce moyen serez délivré, car la chose ne sera pas si longue que cuydez, et me semble que ne devez point faire de difficulté de demourer en ostaige pour cela. » Telle est du moins la version du Cadet, mais bien différente est celle de Beaujeu ! « Par la mort Dieu, se serait écrié d'Albret, vous y demourrez plus longuement que vous ne cuydez, et si le siège vient, M. d'Armaignac vous mettra tous devant le coup des bombardes ou vous fera coupper les testes ou les gorges... M. d'Armaignac tient plus fort le baston que par les deux boutz...; il a l'alliance des ducs de Bourgogne et de Bretagne. Le roi est bien au bas, car les Bourguignons lui ont tué plus de 15,000 hommes; ils tiennent Melun et bien d'autres places près de Paris ! »

Voici qui est plus grave encore. Au cours de son interrogatoire, le Cadet finit par avouer qu'à Lectoure il avait conseillé au comte d'Armagnac de transporter tous ses prisonniers au pays d'Aure, désireux qu'il était de voir son cousin obtenir ainsi du roi des conditions plus avantageuses. Cet avis, que le duc de Nemours fit parvenir également au comte d'Armagnac, on ne comprend pas que Jean V ne l'ait pas suivi ! Il est probable qu'il jugea imprudent de dégarnir Lectoure de l'escorte qu'il eût été indispensable de fournir aux prisonniers, ou bien, s'attendant à chaque instant à voir paraître les troupes royales, il redoutait quelque embuscade. La campagne n'était pas sûre et dans la ville même l'enthousiasme s'était refroidi ; les gens sages se demandaient, non sans inquiétude, quelle serait la fin de l'aventure, et les partisans du roi, dépouillés par ceux du comte, commençaient à murmurer tout bas que messire Jehan était entré à Lectoure « de par Dieu, » mais qu'il en pourrait bien sortir « de par le deable ! » Charles d'Albret lui-même, que son cousin avait envoyé à Mirande « faire un enfant à sa femme, » n'osa point y rester, bien qu'il eût obtenu de M. de Beaujeu lui-même l'autorisation de s'éloigner, tant il craignit de se faire arrêter par les gens du roi. Étrange appréhension d'un homme qui se disait royaliste et prisonnier des adversaires de Louis XI !

III.

L'impression causée par le succès du comte d'Armagnac avait été fort vive dans le Midi et le bruit s'en était répandu de tous côtés avec une extrême rapidité. La mère du Cadet, la douairière d'Albret, cette enragée « Armignageoise, » qui avait traité son fils de « mauvais garson » un jour qu'il refusait d'aller voir son cousin à Barran, Mme d'Albret, dis-je, apprit le coup de main de Lectoure par son receveur de Moncrabeau, qui courut toute une nuit pour lui apporter plus tôt la nouvelle. Le bon serviteur tenait la chose des gens d'armes du seigneur de Puycornet, qui, plus heureux que leur capitaine et logés sans doute en dehors de Lectoure, avaient réussi à s'échapper et s'en allaient « hastans » vers Agen. En écoutant ce rapport, la vieille dame ne sut trop quelle contenance garder; « toutefois, elle se monstra en estre plus joyeuse que courroucée. » Quelques jours plus tard, Jean d'Auvergne arriva à Nérac pour lui conter les détails de l'aventure, et Mme d'Albret, mieux instruite du rôle que son fils avait jugé prudent d'adopter, prit sur elle d'envoyer au seigneur de Beaujeu, prisonnier, deux livres « contenant l'ung la vie des sains et l'autre des ystoires[1]. »

Louis XI ne pouvait demeurer sous le coup d'un échec presque aussi ridicule que celui de Péronne. Aussi, dès qu'il eut conclu, d'une part avec les Bretons, de l'autre avec les Bourguignons, des trêves qui, pour quelques mois, lui rendaient la liberté de ses mouvements, il se hâta de mettre ordre à ses affaires du Midi. Le 13 novembre, il écrivit à Dammartin : « J'envoye mes deux sénéchaux pour avoir Lectoure, dans laquelle messire Jehan d'Armagnac s'est mis par trahison, et, cela fait, j'espère que la Guyenne sera plus seure qu'elle n'estoit avant. » En effet, quelques jours plus tard, les sénéchaux de Toulouse et d'Agenais recevaient ordre, l'un de mettre sus tous les francs-archers de Guyenne, l'autre d'assembler les nobles et les arbalétriers de sa sénéchaussée pour les porter en toute hâte sous les murs de Lectoure[2].

1. M. Luchaire (*Alain le Grand*, p. 19) a cité ce passage de la déposition de Valorges (et non Talorges); mais pourquoi remplacer les mots *des ystoires* par *ung traité d'histoire*, ce qui ne signifie pas la même chose?

2. Lettres de Louis XI datées, l'une de Niort 19 novembre (*Comptes de*

Depuis le milieu de novembre, la grosse artillerie roulait vers la Gascogne[1], et, le 7 décembre, Jean de Daillon, seigneur du Lude, bailli de Cotentin, un des hommes en qui Louis XI se confiait le plus, était commandé à son tour pour se transporter à Bordeaux et dans toute la Guyenne, afin de convoquer et de passer en revue les nobles des sénéchaussées de Guyenne, des Lannes, de Bazas et d'Agen[2].

Comment Jean d'Armagnac se laissa-t-il enfermer dans Lectoure, au lieu de suivre le conseil du duc de Nemours qui ne se lassait pas de l'avertir d'éviter à tout prix cette extrémité[3]? C'est d'abord, comme le comte l'avait dit au Cadet d'Albret, qu'il était las de l'exil et décidé à « garder le sien. » Le sien, c'était Lectoure, une forte place et capable de soutenir un long siège! Avant que la nécessité imposât une capitulation, Bretons et Bourguignons pouvaient recommencer la guerre. En Roussillon, les affaires du roi allaient mal, et, si Lectoure tenait jusqu'au printemps, une diversion du côté de l'Aragon n'avait rien d'improbable. Très au courant de ce qui se machinait au delà des monts et entouré de Biscayens et d'Aragonais, Jean d'Armagnac n'ignorait rien de ce qui se préparait. Enfin, la comtesse Jeanne, sa femme, était enceinte et le convoi des prisonniers difficile à transporter. Tant de motifs réunis durent peser sur la détermination du comte, convaincu au fond, qu'en mettant les choses au pis, il lui serait facile d'obtenir de Louis XI des conditions satisfaisantes en échange de Lectoure, cette clef de la Gascogne.

Dès la fin du mois de décembre on parlait d' « accommodement » dans le pays[4], mais il fallut bientôt en rabattre. Les troupes royales se rapprochaient et, au commencement de janvier, les deux Balsac s'installaient devant la place, dont ils bloquaient les abords. Quand l'artillerie commença à gronder, Beaujeu ne put

Riscle, cités, I, p. 93), l'autre de Lermenault, en Poitou, le 26 du même mois. (Bibl. nat., ms. fr. 20421, n° 14, min. sur parch.)

1. Louis XI à Duchâtel. Pouancé, 13 nov. (Commynes-Lenglet, III, 233 ss.)

2. Dine-Chien, en Poitou. (Bibl. nat., mss. collection de Touraine, t. IX, n° 4039. Cop., XVII° siècle.)

3. De même, au début de la Praguerie, le connétable de Richemont avait dit à Charles VII : « Souvenez-vous du roi Richard (d'Angleterre), prenez les champs, sans vous tenir enfermé dans les places. » (Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, III, 122.)

4. *Comptes de Riscle*, cités, I, 73 ss.

s'empêcher de demander au Cadet si « la batterie » causait de grands dégâts en ville; mais le Gascon, pour toute réponse, se borna à exprimer la crainte que les assiégeants ne fussent en grand péril de demeurer là longtemps, et, comme il disait ironiquement, de « manger de la char en karesme. » Le comte d'Armagnac, en effet, semblait résolu à se défendre avec vigueur. Il avait chargé Claude, bâtard d'Albret, un parent du Cadet [1], de la garde du point le plus vulnérable de la place, le seul que les canons à courte portée de cette époque fussent capables d'attaquer sérieusement; je veux parler du front oriental de l'enceinte fortifiée. C'est là aussi que les ingénieurs militaires du moyen âge avaient concentré toutes les ressources de la défense, la situation même de Lectoure, assis sur une sorte de promontoire élevé rattaché aux collines par ce seul côté de l'est, rendant une attaque improbable partout ailleurs. Cette face de la cité avait donc été renforcée par une double enceinte qui la couvrait d'un bout à l'autre et qui était elle-même protégée au centre par un ouvrage important construit en 1428, tour énorme connue sous le nom de Grand Boulevard. Cette tour dominait le chemin de Toulouse et commandait l'accès des trois portes successives qu'il était indispensable de franchir pour pénétrer dans la grand'rue. C'est cette partie des murailles de Lectoure que les assaillants canonnaient vigoureusement, tandis que les assiégés s'efforçaient, par des sorties bien conduites, d'augmenter les difficultés de l'attaque et surtout d'éloigner la possibilité d'une surprise que la faiblesse numérique de la garnison donnait lieu de redouter. Le Cadet d'Albret, tout en feignant encore d'être « bon au Roy, » ne se gênait pas pour assister le comte d'Armagnac de ses conseils et devisait avec lui « des fortifications et remparemens. » Un jour, il l'engageait à élever des barrières et à placer des chausse-trapes en avant des fossés; d'autres fois, on le vit gravir les marches du haut clocher de Saint-Gervais, dont la flèche se dressait derrière le Grand Boulevard, pour discuter avec le seigneur de Labatut sur les mesures à prendre pour résister à la « batterie » des bombardiers de l'ar-

1. Ce personnage mal connu est plusieurs fois désigné au cours du procès de Charles d'Albret. Il fut tué avant la fin du siège. Il paraît très probable que Belleforest (*Annales de France*. Paris, 1579, in-fol., t. II, 1246) et les historiens qui l'ont copié ont commis une erreur, en rapportant à un soi-disant bâtard de Jean V et de sa sœur Isabelle des particularités qui appartiennent à ce Claude d'Albret.

mée royale. Capitaine aujourd'hui, hier négociateur, le Cadet s'était rendu à Agen à la fin du mois de novembre pour porter à Ruffet de Balsac les conditions que Jean d'Armagnac mettait à la délivrance des prisonniers; mais, quoiqu'il prétendît venir de la part du seigneur de Beaujeu, le sénéchal de Beaucaire avait compris immédiatement par qui il était envoyé, et sa réponse très nette avait été que, « quant messire Jehan d'Armagnac auroit les deux enffans du Roy à prisonniers, ilz ne luy feroient pas ce qu'il demandoit[1]. » C'est au retour de cette expédition infructueuse que le Cadet conseilla au comte d'enfermer Beaujeu dans le château et de faire publier dans la ville qu'il avait expédié son prisonnier au pays d'Aure, afin de le mettre hors de l'atteinte de ses libérateurs. Cependant, la mine attristée, le rusé d'Albret allait se plaindre aux autres captifs de ce que le sénéchal avait méprisé ses prières et demandait hypocritement si lui aussi ne devrait pas aller « en Aure » pour y rejoindre son seigneur. Tout le monde n'était pas la dupe de ce jeu, car il semble qu'à un moment l'écuyer même de Sainte-Bazeille, Pierre de Saint-Romain, compatriote et sujet du seigneur de Beaujeu, « tint avec le prisonnier la pratique de le vouloir getter hors de Lectore. » On le surprit rôdant autour du château et s'efforçant de découvrir si Pierre de Bourbon y était enfermé. Il fallut même que le Cadet interdît à ce serviteur peu discret des promenades qui commençaient à éveiller les soupçons des gens d'Armagnac[2].

Pendant ce temps le siège de Lectoure se poursuivait sans que les assaillants eussent lieu d'espérer que la place se rendrait avant quelques semaines. Si leur artillerie se faisait entendre, celle des assiégés ne demeurait point inactive[3].

Au début, l'armée royale avait été peu nombreuse, et il est cer-

1. Déposition de Valorges, citée.

2. Valorges, inquiet, quitta Lectoure et s'en alla à Saint-Clar pour avertir les sénéchaux que M. de Beaujeu devait être au château. Il s'offrit à servir le roi et s'en fut à Mirande pour « faire faire des brigandines, » mais là Étienne de Poisieu, dit le Poulaillier, un des capitaines de Louis XI, le fit arrêter. Le roi a laissé en marge de la déposition de ce traître l'expression de ses doutes relativement à la conduite qu'il prétendait avoir tenue à Lectoure. (Document cité du British Museum.)

3. « En ce temps (fév. 1473, n. s.), dit la *Chronique Scandaleuse*, fut tyrée de la ville de Lestore une grosse serpentine en l'ost des gens du Roy estans devant, laquelle d'ung seul coup tua le maistre de l'artillerie du Roy et quatre aultres canonniers. » (Commynes-Lenglet, II, *l. c.*)

tain qu'au milieu de février on sentait encore le besoin de la renforcer[1]. Tout en se battant, les chefs des deux partis ne cessaient guère de négocier. Sans parler des ouvertures faites par le bâtard d'Albret, qui aurait promis à du Lude de venir servir le roi dès que ses blés seraient vendus, mais qui fut tué avant la fin du siège, ni de la mission de Jean Desmier qu'Armagnac envoya au roi avec le seigneur de Montagut-le-Blanc[2] peu de jours après la surprise de Lectoure, il est certain qu'avant et pendant le siège des émissaires bretons pénétrèrent dans la ville, tandis que le comte envoya plusieurs fois au camp royal l'évêque de Lombez, le seigneur de « Begas[3] » et deux des royalistes prisonniers, Macé Guernadon et Castelnau de Bretenous[4]; mais toutes ces négociations demeurèrent sans résultat. Plus tard, Olivier de Coetmen arriva au camp royal avec la mission de pénétrer dans Lectoure pour annoncer au comte d'Armagnac que le duc François de Bretagne avait conclu avec le roi de France certain appointement en sa faveur. Les sénéchaux refusèrent le passage à l'envoyé breton, mais du Lude, qui détestait moins Jean V que ne le faisaient les Balsac, ses mortels ennemis, fit parvenir au comte la copie de cet « appointement. » Pris de méfiance, Armagnac repoussa ces conditions. Enfin, dans la seconde partie du mois de février, Olivier de Coetmen revint, accompagné cette fois d'Yvon du Fou, son compatriote, que Louis XI avait spécialement chargé de ses instructions[5]. Cette fois, les négociateurs obtinrent aisément l'autorisation de traverser les lignes de l'armée assiégeante, et une

1. *Comptes de Riscle*, cités, I, 95.

2. Mathurin Brachet, seigneur de Montagut-le-Blanc et de Gerponville, fut soupçonné par Louis XI de connivence avec Desmier. Ce dernier fut exécuté à Tours au mois de novembre 1472.

3. Probablement Beccas (Gers, arrondissement de Mirande). Je ne connais pas ce personnage.

4. Ce dernier réussit à se faire enlever. (Arch. nat., X2a 52, à la date du 26 mai 1485. Procès cité.)

5. Olivier de Coetmen, qui signait « Quoaitmen, » est plusieurs fois cité par D. Morice (*Hist. de Bretagne*, t. III). Il figure aux Pièces originales du Cabinet des Titres comme conseiller et chambellan de Louis XI et gouverneur d'Auxerre (fév. 1480, v. s.), chevalier, grand maître de Bretagne en 1505 et plus tard. Quant à Yvon du Fou, seigneur du Vigean et de la Ramenteresse, en Poitou, conseiller et chambellan du roi, grand veneur de France, etc., il servit fidèlement Louis XI dès le début de son règne et conserva la confiance de Charles VIII. Il épousa Jeanne Mourraut et mourut en 1488. (Bibl. nat., Titres, Pièces orig., dossier *du Fou*, et ms. fr. 20432, fol. 5. — Cf. Commynes-Dupont, III, 128; Commynes-Lenglet, t. II et III *pass.*, et Anselme, VIII, 704.)

conférence décisive fut tenue dans la grande église de Lectoure. Le comte d'Armagnac, s'en tenant à ses propositions antérieures, se déclara prêt à se rendre auprès du roi pour se justifier des accusations portées contre lui, à la condition qu'un sauf-conduit bien en règle lui fût octroyé. Il offrit même d'abandonner Lectoure à son suzerain, pourvu qu'on n'exigeât pas qu'il remît la ville aux sénéchaux de Beaucaire et d'Agenais, qu'il détestait. Le siège durait depuis deux mois[1], et la situation du comte d'Armagnac, auquel de fréquentes sorties avaient coûté du monde, inspirait de vives inquiétudes à ses partisans. D'autre part, au commencement de février, Jean, roi d'Aragon, s'était fait ouvrir les portes de Perpignan, et la garnison française avait été réduite à se retirer dans le château. Louis XI devait donc avoir hâte d'en finir avec Lectoure pour porter en Roussillon les troupes que la résistance de Jean V immobilisait depuis si longtemps. Ceci explique pourquoi les négociateurs des deux partis réussirent à s'entendre assez rapidement. Dès le 4 mars, les députés du comte, Jean de Villiers de la Groslaye, évêque de Lombez, et le chancelier d'Armagnac Garsias Faur[2], réussirent à faire accepter les propositions définitives qu'ils avaient apportées au camp royal. Cette fois, ce n'est plus aux seuls sénéchaux de Beaucaire, d'Agen et de Toulouse qu'ils eurent à faire, mais bien à du Lude et au cardinal d'Albi, Jean Jouffroy, qui avait rejoint l'armée royale, et dont le rôle pendant la dernière période du siège dut être prépondérant, sans qu'il soit possible de le déterminer avec exactitude[3]. Il paraît pourtant probable que c'est surtout avec le car-

1. Le mémoire pour Ch. d'Armagnac cité dit que le siège dura en tout treize semaines. Comme la capitulation fut signée le 5 mars 1473, il faudrait en conclure que les sénéchaux arrivèrent devant Lectoure au commencement de décembre 1472. Il est certain qu'ils étaient à Astaffort vers la fin de novembre, et dès cette époque leurs coureurs inquiétaient les abords de la place, mais le siège proprement dit commença seulement dans les premiers jours de janvier.

2. Ces deux personnages étaient destinés à faire une fortune brillante au service de Louis XI. J'ai déjà parlé de l'évêque de Lombez. Quant à Garsias Faur, nommé président au parlement de Toulouse, il joua, en 1474, un rôle de premier ordre en qualité d'ambassadeur du roi de France dans les laborieuses négociations qui aboutirent à l'alliance des Suisses avec le duc Sigismond d'Autriche et avec Louis XI, alliance dont la conséquence immédiate fut la destruction de la puissance bourguignonne en 1476. Voyez mes *Relations de Charles VII et de Louis XI avec les cantons suisses* (1444-1483). Paris, 1881, p. 114 ss.

3. Les historiens, depuis Gaguin jusqu'à M. Fierville, sont d'accord pour

dinal que les envoyés d'Armagnac discutèrent les clauses de la reddition de Lectoure. Leur premier soin fut de se faire montrer le scellé de Louis XI par lequel ses lieutenants étaient autorisés à traiter[1], puis, après un échange d'observations, on tomba d'accord sur les points suivants. Le comte d'Armagnac obtenait rémission pour tous ses méfaits passés, et une autorisation spéciale lui était accordée pour se rendre auprès du roi avec toutes garanties pour sa sécurité. Le pardon du roi était étendu à tous les gentilshommes, les gens de guerre et les sujets du comte, auxquels leurs immeubles confisqués devaient être restitués, aussi bien que ceux de leurs biens meubles qui existaient encore en nature, et chacune de ces personnes obtenait de se retirer paisiblement dans sa maison. De même, on ne rechercherait pas les habitants de Lectoure pour l'assistance qu'ils avaient prêtée à Jean V et ils conserveraient leurs privilèges. Enfin, un certain nombre de places au sud de la Garonne devaient être remises à la comtesse d'Armagnac pour sa résidence pendant l'absence de son mari. Ces conditions, faites pour satisfaire le comte d'Armagnac, furent expressément consenties par les plénipotentiaires de Louis XI et confirmées, semble-t-il, par les signatures de Jean Jouffroy, de Jean de Daillon, de Ruffet de Balsac et de Gaston du Lyon. Par

attribuer à Jean Jouffroy le commandement en chef de l'armée, et le Mémoire pour Charles d'Armagnac ne contredit pas cette opinion, mais au Procès de Charles d'Albret comme dans les *Comptes de Riscle* il n'est jamais question que des sénéchaux.

1. Belleforest (*Annales*, *l. c.*) prétend que Louis XI, pressé d'en finir, manda au cardinal et à du Fou d'« attirer le comte à quelque accord, » tant pour sauver les prisonniers que pour abréger le siège. Du Fou, muni de lettres patentes du roi, se serait adressé alors à Jean V et lui aurait fait des ouvertures de paix. L'annaliste semble donc, comme l'a fait récemment M. Fierville, rejeter sur le roi l'initiative d'une trahison. Bonal veut que le cardinal, voyant que le comte ne demandait qu'une sûreté pour se rendre auprès du roi, ait aposté du Fou comme s'il venait de la part de Louis XI avec un sauf-conduit. Le comte aurait capitulé sur le vu de ces lettres fausses. J'ai vainement cherché les preuves de ces assertions hasardées. Comme on le verra plus loin, je crois qu'il faut repousser toute préméditation de trahison tant de la part du roi que de la part du cardinal Jouffroy. Yvon du Fou ne fut pas seul à adresser à Jean V des ouvertures de paix et il ne pénétra dans Lectoure qu'en compagnie d'Olivier de Coëtmen, envoyé par le duc de Bretagne pour engager Armagnac à se soumettre. Accusera-t-on le propre beau-frère du comte de l'avoir attiré dans un piège? J'ajoute que ni le mémoire pour Charles d'Armagnac (1490), ni le discours de son avocat aux États Généraux de 1484 n'accusent Louis XI ni le cardinal d'avoir machiné une perfidie aussi odieuse.

contre, Jean V s'engagea à rendre immédiatement ses prisonniers et la ville même de Lectoure[1].

Dès le lendemain, le vendredi 5 mars 1473, le comte d'Armagnac fit publier dans la cité les articles de l'appointement et, suivant ce qui avait été convenu, livra aux chefs de l'armée royale le château de Lectoure avec les captifs qui s'y trouvaient enfermés[2]. C'est donc ce jour-là que M. de Beaujeu fut rendu à la liberté. Dès que possession eut été prise de la forteresse, les fourriers des officiers supérieurs de l'armée royale en sortirent et se répandirent dans la ville pour marquer les logis de leurs maîtres. Le même jour, après dîner, le comte d'Armagnac, qui s'était retiré dans sa maison forte, dite de Sainte-Gemme, à l'extrémité orientale de la grand'rue, derrière le Grand Boulevard, en face et à quelques pas de l'église Saint-Gervais[3], le comte d'Armagnac,

1. On ne connaît pas les termes exacts de la convention, mais le mémoire pour Charles d'Armagnac, auquel j'emprunte ces détails, n'est pas démenti par les documents d'origine royaliste. Notons pourtant que l'avocat d'Armagnac exposa les faits d'une manière différente devant les États Généraux réunis à Tours en 1484. Il prétendit que le comte Jean stipula en capitulant qu'il serait autorisé à évacuer paisiblement Lectoure avec sa femme, ses partisans et ses biens meubles. Il s'engageait à sortir du royaume et à ne jamais y rentrer (*Documents inédits, Journal de Masselin*, p. p. Bernier, 1835, p. 277); mais le témoignage de l'avocat de Charles d'Armagnac a peu de valeur, vu l'inexactitude de la plupart de ses assertions, calculées pour émouvoir plus que pour convaincre. — Thomas Basin, écrivant vers 1476, dit que les lieutenants du roi promirent au comte « quod eum ad regem secure deducerent ut ab eo si posset gratiam ampliorem atque uberiorem reportaret; si vero id consequi a rege non valeret oblatasque sibi pacis conditiones non duceret acceptandas, etiam eum inde cum fida et inviolata securitate quo vellet reducturos salvum promiserunt usque etiam ad montana Auræ, si desideraret » (éd. Quicherat, II, 301 ss.). Basin, peu suspect de partialité pour Louis XI, paraît, malgré l'exil où il se trouvait alors, avoir été bien informé des circonstances du drame de Lectoure. La modération de ses appréciations est à remarquer.

2. Ce point important n'a pas été mis en lumière par ceux qui ont raconté la prise de Lectoure. Pourtant le mémoire pour Charles d'Armagnac est formel : le château fut livré le 5 et la ville demeura vingt-quatre heures de plus aux mains du comte d'Armagnac, qui n'ouvrit aucune des portes le vendredi, sauf celle qui permettait de communiquer avec le château. Le Journal de Masselin dit bien : « Et pactione utrinque solemniter jurata mox castellum redditur, » mais la suite du récit semble impliquer que la reddition de la ville eut lieu le même jour, immédiatement après. Dom Vaissette (*Hist. du Languedoc* (1745), V, 47 ss.) et bien d'autres ont placé le 5 mars le meurtre de Jean V et les scènes de carnage qui se passèrent réellement le lendemain.

3. M. E. Camoreyt a donné des détails intéressants sur cette maison dans la *Revue de Gascogne*, année 1884, p. 226 ss.

dis-je, traversa toute la ville pour aller rendre visite aux représentants de son suzerain et régler avec eux les détails de l'évacuation de Lectoure. Il trouva au château le cardinal Jouffroy, du Lude, Antoine de Bonneval[1] et d'autres capitaines. La conférence fut longue et l'entente parut complète. Les gens du roi affirmèrent au comte qu'il rencontrerait un excellent accueil auprès de leur maître qu'ils savaient décidé à faire « très bonne chere » à son vassal; ils prièrent en outre Jean V de retirer son artillerie des points qu'elle occupait encore et de faire abandonner « l'arnoys » à tous ses hommes. Bref, on se sépara en si bons termes que le reste de la journée les gentilshommes des deux partis ne cessèrent d'aller et de venir du château à la ville et de la ville au château. Armagnacs et royalistes burent et mangèrent ensemble et plusieurs des officiers de l'armée du roi allèrent présenter leurs hommages à Mme d'Armagnac, qui les accueillit avec courtoisie et les festoya « bien honnestement[2]. » Le soir, ces seigneurs se retirèrent au château et la nuit se passa sans incident.

Le samedi matin, 6 mars, le comte d'Armagnac sortit pour aller entendre la messe à l'église Saint-Gervais. Si on en croyait Belleforest, qui, ne l'oublions pas, écrivait un siècle après l'événement, c'est à ce moment que la capitulation aurait été jurée par les deux partis « sur le corps du Seigneur distribué par le cardinal, qui en prit une partie et donna l'autre au comte; » ce dernier put ainsi « se laisser decevoir par le plus pervers des hommes[3]! » Faudrait-il donc admettre qu'Armagnac s'était confié jusque-là à

1. Chevalier, seigneur de Bonneval et de Blanchefort, conseiller et chambellan de Louis XI (mai 1473), capitaine du château de Perpignan et des autres places de Roussillon appartenant au roi (sept. 1474), vivait encore en juillet 1505. (Bibl. nat., Titres, Pièces orig., dossier *Bonneval*.)

2. Deux fois pendant le siège, des gentilshommes royalistes envoyèrent à la comtesse « venaison et perdrix, poissons et lamproies. » (Procès d'Albret, ms. fr. 16442, cité.)

3. Belleforest affirme (en 1579) avoir parlé « peut avoir quelques vingt-sept à vingt-huit ans à des bonnes gens qui se disoient avoir esté dans Lectoure fort petis enfans lorsqu'elle fut saccagée. » Cette conversation aurait donc eu lieu, vers 1550, entre l'historien béarnais et des vieillards de plus de quatre-vingts ans. Est-on bien sûr à cet âge de ne point confondre ses souvenirs personnels avec ce qu'on a entendu raconter, alors surtout qu'il s'agit de faits passés depuis près d'un siècle? On jugera du reste du peu de foi qu'il faut accorder aux informations de Belleforest quand j'aurai dit qu'il fait un grief au cardinal d'avoir donné « le sainct et admirable sacrement de l'autel » à un homme qui « entretenoit encore sa propre sœur! » Ajoutons encore que l'annaliste place ces événements au mois de *mai* 1473.

la simple parole d'adversaires dont quelques-uns étaient ses ennemis personnels? La chose est plus qu'improbable. D'autre part, s'il n'est pas matériellement impossible que le cardinal ait célébré la messe à laquelle le comte assista ce matin-là, il faut noter que ni l'avocat de Charles d'Armagnac aux États de 1484 ni le mémoire composé pour soutenir ses droits vers 1490 ne mentionnent la présence de Jean Jouffroy dans Lectoure le 6 mars 1473, et, bien que le second de ces factums ne soit pas tendre à l'égard du prélat, il n'y est pas dit un mot de cette communion sacrilège[1]. S'il y eut serment prêté le matin du 6 mars, il est probable que ce fut celui des serviteurs de Jean V, que les gens du roi n'avaient pas eu le temps de prendre la veille[2]. Quoi qu'il en soit, il paraît que c'est à l'issue du service religieux auquel il assista que Jean V donna l'ordre de faire ouvrir toutes les portes de Lectoure. En même temps, suivant ce qui avait été convenu le jour précédent, il renvoya l'évêque de Lombez et Garcias Faur au camp royal pour s'enquérir du lieu qui avait été désigné pour servir de retraite à la comtesse d'Armagnac. Puis le comte rentra dans sa maison, afin de prendre des dispositions pour son départ prochain[3].

Je n'ai fait aucune difficulté pour accepter jusqu'ici la plupart des détails du récit de la prise de Lectoure tels que les fournit le mémoire pour Charles d'Armagnac, parce que ce récit, très précis, est évidemment celui que Bonal affirme émaner d'un secrétaire de Jean V, témoin oculaire des faits qu'il a racontés, et que d'autre part ces faits n'ont pas été niés par les adversaires de la maison d'Armagnac. Mais il en est autrement pour ce qui va suivre, au moins quant aux événements qui se déroulèrent dans l'intérieur de la ville, car, de son propre aveu, le secrétaire du

1. Contrairement à l'usage très généralement suivi au xve siècle, le comte d'Armagnac paraît avoir été peu régulier dans l'accomplissement de ses devoirs religieux. Interrogé sur ce point, le Cadet d'Albret répond qu'il a ouï dire que son cousin n'avait pas reçu le corps de Dieu de huit à dix ans. Singulière omission de la part d'un prince qui, comme tous ceux de sa maison, avait pris la tonsure ecclésiastique! (Procès d'Albret. Cf. Procès de Nemours, ms. cité fol. 444 ss.)

2. Mémoire pour Charles d'Armagnac, cité.

3. L'avocat de 1484 veut que ces préparatifs aient été faits le 5, mais c'est toujours par suite de la même erreur de date. « Recepto, dit-il, in oppido regio exercitu, ipse (comes) in privatam domum descendit (a castello?), componit sarcinas, maturat discessum qui juxta pactionem indictus infra quatriduum fuerat. » (*Journal de Masselin*, cité, p. 278.)

comte d'Armagnac accompagna au camp l'évêque de Lombez et le chancelier Faur. Cette réserve faite, écoutons son récit.

A peine la porte du Grand Boulevard fut-elle ouverte que gens d'armes et francs-archers s'assemblèrent au bord du fossé et pénétrèrent dans Lectoure à la suite de Robert de Balsac, de Guillaume, seigneur de Montfaucon[1], lieutenant du sénéchal de Beaucaire, du seigneur de Montberon et d'autres chefs de guerre. Cette multitude armée se précipite dans les rues en criant : « Tuez, tuez ! » et massacre tous ceux qu'elle rencontre. Montfaucon et les hommes de Ruffet de Balsac, dont un Gascon nommé Valsergues portait la bannière, assaillent de toutes parts la maison du comte d'Armagnac, et Valsergues plante son enseigne à la porte, tandis que ses compagnons massacrent un gentilhomme de la suite de Jean V, nommé le petit Bourrouillan, qui se tenait sur le seuil sans dague ni épée.

Le tumulte grandit, et le bruit en parvient jusqu'aux oreilles des trois envoyés du comte, qu'Étienne de Poisieu, dit Le Poulailler, est venu chercher à la porte de Lectoure pour les conduire au logis du cardinal. A leur requête, Le Poulailler s'arme à la hâte d'une brigandine du sénéchal de Beaucaire, s'élance dans la ville, rencontre Montfaucon et ses hommes devant la maison de Sainte-Gemme, et monte avec eux jusqu'à la salle où le comte d'Armagnac se tenait avec la comtesse, ses femmes et plusieurs de ses serviteurs. Sans tarder, Poisieu saisit Mme d'Armagnac et la jette hors de la chambre, tandis que Montfaucon crie à un franc-archer nommé Pierre le Gorgias : « Avant, Pierre, fay ce que as promis et hardiment ! » Le misérable s'approche, apostrophe brutalement M. d'Armagnac : « Ça, Jehan d'Armaignac, où est ton argent ? » et le frappe d'une grande dague « deux ou troy foys d'estoc sur l'estomac, et ainsi le bon seigneur criant Nostre-Dame ! rendit son asme ! » Le cadavre, dépouillé, fut traîné au milieu de la salle, où il demeura jusqu'au soir, « sans avoir riens ne dessus ne dessoubz, » et il n'y eut franc-archer « qui ne lui arrachast le poil de la teste. » Le meurtre accompli, la comtesse et ses femmes furent entraînées au château, où on les enferma, après leur avoir brutalement arraché leurs chaînes d'or,

1. Chevalier, conseiller et chambellan du roi. Au mois de mars 1469 (v. s.), Louis XI lui fit don d'une somme importante « pour l'aider à réédifier certaines de ces places » qui avaient été « puis nagueres demolies et abattues. » (Bibl. nat., Titres, Pièces orig., dossier *Montfaucon*.)

leurs anneaux et tout ce qu'elles avaient sur elles de précieux.

On pourrait accepter encore cette version du meurtre de Jean V si elle concordait avec celle de l'avocat de Charles d'Armagnac en 1484, mais tel n'est pas le cas, et, disons-le, moins vraisemblable est le récit qui fut fait aux Etats Généraux. Ici, Robert de Balsac, Montfaucon, P. le Gorgias et autres trouvent le comte dans sa chambre, assis sur un banc à côté de la comtesse et entouré de femmes et de quelques parents. On s'aborde avec courtoisie, et la conversation s'engage paisiblement. Tout à coup, Montfaucon, se tournant vers le franc-archer, lui crie : « Fais ce que tu as à faire. » Le Gorgias tire son épée, se jette sur le comte, qui ne s'attendait à rien, et le tue sous les yeux de sa femme et de ses parents. Au bruit, les francs-archers, demeurés en bas, se précipitent dans la maison, attaquent la comtesse qui s'est évanouie dans les bras de ses suivantes, arrachent leurs bijoux, les entraînent et s'apprêtent à les outrager, quand Gaston du Lyon accourt et, au péril de sa vie, réussit à conduire ces malheureuses au château.

On le voit, les deux récits armagnacs, celui de 1484 et celui de 1490, diffèrent du tout au tout, car, dans le plus ancien, le meurtre est accompli froidement, délibérément et pendant qu'au dehors tout est encore tranquille. Pas d'entrée tumultueuse des francs-archers dans la ville, car le comte, dont la maison donne sur la grand'rue à quelques pas de la porte du Boulevard, le comte eût tout entendu et ne fût pas demeuré paisiblement assis à côté de Mme d'Armagnac! Est-il probable, d'ailleurs, qu'il eût accueilli sans surprise et sans manifester d'inquiétude l'escorte armée qui accompagnait le sénéchal d'Agen et le lieutenant de Ruffet de Balsac, c'est-à-dire ceux de ses ennemis qu'il haïssait le plus? J'accepterais plus volontiers encore la version du mémoire de 1490, si ce mémoire ne nous représentait pas cette soldatesque se précipitant en désordre dans les rues de Lectoure et décidée dès l'abord à tout tuer. N'y a-t-il pas eu ici une interversion de l'ordre dans lequel se sont déroulées les scènes successives du sombre drame? On se représente plutôt les gens des deux sénéchaux faisant leur entrée victorieuse dans Lectoure par la porte du Grand Boulevard. En passant devant la maison de Sainte-Gemme, Valsergues, qui est Gascon et qui sait qu'elle appartient au comte d'Armagnac, plante en manière de défi la bannière de son maître devant les fenêtres. L'écuyer Bourrouillan s'avance

pour protester, en invoquant les termes de la capitulation, mais on le repousse, et le malheureux gentilhomme tombe percé de coups. Au bruit, Jean d'Armagnac est descendu. Il rencontre Montfaucon et les francs-archers que la vue du sang a rendus furieux, et alors Pierre le Gorgias, avec ou sans l'encouragement de son chef, frappe le comte de deux coups de dague en pleine poitrine. Dira-t-on que j'invente et qu'en présentant les choses de la sorte je n'apporte aucune preuve à l'appui? La réponse est aisée. En premier lieu, il n'y a rien dans ce qu'on vient de lire qui ne soit contenu dans le mémoire de 1490, et je me suis borné à supposer que le meurtre du comte fut le premier acte et non le second du massacre qui allait ensanglanter Lectoure. Enfin, j'ai pour moi le témoignage d'un contemporain peu suspect de partialité, Thomas Basin. Que dit cet ennemi acharné du roi Louis XI et comment présente-t-il les faits? Armagnac fait ouvrir les portes, et les capitaines de l'armée royale font leur entrée dans la ville; *bientôt une rixe s'étant élevée entre un des gentilshommes du comte et un des chevaliers du roi, le comte descendit de la chambre haute où il se tenait pour apaiser cette querelle, mais, enveloppé par une soldatesque en fureur, il fut frappé de plusieurs coups et tomba pour ne plus se relever*[1].

Telle est probablement la vérité. J'ai à peine besoin de dire que ce n'est pas ainsi que les partisans de la royauté ont raconté la mort de Jean d'Armagnac. Voici leur version telle que le procureur du roi la défendit sous Charles VIII lors des débats qui furent portés devant le parlement de Paris pour la succession d'Armagnac, telle enfin qu'on la rencontre et dans les Annales de Gaguin et dans la Chronique dite Scandaleuse[2]. A Lectoure, nous

1. Basin ajoute qu'il est probable que cette querelle fut un prétexte saisi joyeusement par certains ennemis du comte pour se débarrasser de lui et que d'autres vont jusqu'à prétendre qu'il n'y eut pas de rixe et que les assassins tuèrent Jean d'Armagnac dans sa chambre, mais Basin dit aussi qu'il n'est pas en état de décider laquelle des deux versions est la vraie. Pour quiconque a pris la peine de feuilleter les Mémoires de l'évêque de Lisieux, il n'est pas douteux qu'il a dû faire bien des efforts pour se convaincre de l'authenticité de la version la plus défavorable à Louis XI.

2. *Rob. Gaguin*, éd. in-8° de 1521, fol. 271. — Chron. Scand., éd. princeps (vers 1490), à l'année 1473. — Il faut noter que l'auteur du manuscrit interpolé de la Chron. Scandaleuse ici encore n'adopte pas la manière de voir de son modèle ordinaire et dit que le comte fut tué ayant « comme aucuns veullent dire entre ses mains la puissance que le Roy avoit donnée à ses lieutenants pour le povoir souffisamment asseurer; » mais il faut se souvenir que Jean Le Clerc (que M. Quicherat croit être l'auteur de cette chronique) fut à un certain

dit-on, toutes les conditions de la capitulation se trouvant réglées, plusieurs des officiers de l'armée royale s'avancèrent pour prendre possession de la ville, dont ils comptaient trouver les portes ouvertes; mais le comte fit crier alarme et donna ordre de tirer sur eux. Indignés de cette trahison, les soldats du camp courent aux armes pour porter secours à leurs camarades, donnent l'assaut au mur d'enceinte et se jettent dans la ville par une brèche que l'artillerie royale avait pratiquée dans la muraille durant le siège. Dans leur fureur, ils font main basse sur tout ce qu'ils rencontrent, et le comte d'Armagnac périt victime de leur juste vengeance[1].

Que d'invraisemblances dans ce récit d'ailleurs si sobre de détails! Quelle que fût la violence du caractère de Jean V, peut-on croire qu'il ait été assez fou pour tenter un coup de force contre les gens du roi arrêtés entre les portes du Boulevard, tandis qu'à l'autre bout de la ville la garnison française du château pouvait à tout instant déboucher sur ses derrières, grossie par les renforts qu'il était facile d'introduire dans la forteresse par la poterne donnant sur la campagne? Et puis, que penser de cette escalade qui réussit si aisément, alors que tous les témoignages contemporains sont d'accord pour dire que, si les propositions de Jean V furent acceptées, c'est que les assiégeants désespéraient de s'em-

moment disgracié par Louis XI. C'est pourquoi sans doute il n'a pas cru devoir le ménager.

1. Pour comprendre cette version, il faut, je crois, appeler à son aide le récit, d'ailleurs invraisemblable, que Belleforest a donné de l'événement. Suivant lui, Jouffroy et du Fou feignent de rencontrer une résistance *entre les deux murs de la ville* (lisez : *entre les deux portes*), et, afin d'attirer tout le camp au pillage, s'écrient que le comte a dressé une embuscade pour les faire périr. Rejoints par une multitude armée, ils se précipitent dans Lectoure (par où?), *comme s'ils avaient pris la place d'assaut.* Un soldat natif de Fanjeaux (Aude, arr. de Castelnaudary) monte lui troisième au logis du comte, qu'il trouve assis sur un banc, disant ses heures et faisant sa prière après la sainte communion. Il le massacre et les soldats se répandent de tous côtés, semant le meurtre et le pillage. (Annales, *l. c.*) — En 1490, le procureur du roi, répondant à l'avocat d'Alain d'Albret et d'autres prétendants à la succession d'Armagnac, fournit quelques variantes à la version des sénéchaux. Le comte fait tirer sur les gens du roi qui marchent vers la ville « cuidans trouver les portes ouvertes, » tellement qu'il y eut des morts et des blessés. Alors les lieutenants du roi, « voyant qu'ils ne pouvoient eulx retirer pour eulx sauver (pourquoi?), assiegerent ladite ville en laquelle ils entrerent par plusieurs lieux et mesmes au droit du chasteau, et eulx entrés... *irruerunt in hostes more solito.* A l'entrée le comte, rencontré par aucunes gens de guerre desplaisans de la trayson par lui commise et *forsitan* qui avoient esté blessés, fut immédiatement mis à mort. » (Bibl. nat., ms, Doat, vol. 233, fol. 317 ss.) Quelle confusion!

parer de la ville? Dans tout cela, une seule chose est claire, c'est l'intérêt que tous ceux qui trempèrent dans le massacre de Lectoure eurent à en atténuer l'horreur en rejetant sur les victimes la responsabilité et l'initiative des violences qui furent commises dans cette fatale journée!

Reste un point à discuter. En admettant que le meurtre du comte d'Armagnac ait été la suite et la conséquence d'une rixe entamée à la porte de son logis, devons-nous croire, comme l'insinue Basin, que cette querelle fut préméditée de la part de Robert de Balsac et de Guillaume de Montfaucon dans l'espoir d'attirer Jean V et de le tuer à la faveur du tumulte? Tout ce qu'on peut affirmer, c'est que les sénéchaux, qui détenaient de par un don du roi des seigneuries confisquées sur le comte d'Armagnac, avaient un intérêt certain à le faire disparaître; mais quel que soit le degré de responsabilité des auteurs directs du forfait, il est un homme qu'on a mis en cause et qu'il importe de disculper. Cet homme est Louis XI.

Et d'abord sur quelles preuves s'est-on appuyé pour accuser le roi de France d'avoir donné l'ordre de tuer Jean d'Armagnac? M. Fierville, qui ne croit ni à un malentendu, ni à la trop sotte trahison de Jean V, ni à la culpabilité du cardinal Jouffroy, trouve une preuve de la perfidie de Louis XI dans ce fait qu'à la nouvelle de la mort de son ennemi le roi manifesta hautement sa joie. « Et des choses dessus dites en apporta les nouvelles au Roy un des chevaucheurs de son escurie nommé Jehan d'Auvergne, dont le Roy fut moult joyeux, et pour ceste cause le fist et crea son herault et si luy donna cent escus d'or[1]. » De même, ce mystérieux franc-archer Pierre le Gorgias, dont toute trace semble perdue, aurait été récompensé par le don d'une tasse pleine d'écus et par une place d'archer dans la garde du roi. Sans discuter l'authenticité de ces détails, je demande si l'approbation aussi indélicate assurément que peu honorable de Louis XI prouve que ce prince ordonna le meurtre de Jean V? Autrement décisif serait le propos tenu par Dammartin après la fameuse séance des États de Tours, où l'avocat de l'infortuné Charles d'Armagnac fit verser tant de larmes et poussa son cri de vengeance contre les meurtriers de Jean V. En rentrant dans la chambre de Charles VIII, Antoine de Chabannes ne put contenir plus longtemps son indignation et s'écria que tout ce qui avait été fait l'avait été par ordre du feu

1. Chron. Scand., ap. Commynes-Lenglet, II, *l. c.*

roi, d'ailleurs avec justice, parce que le comte d'Armagnac n'était qu'un criminel et qu'un traître ! Mais sans compter que l'honnête Masselin a soin de nous dire qu'il ne rapporte ce propos que par ouï-dire, il est certain que l'exclamation du comte de Dammartin s'appliquait à toutes les entreprises reprochées aux ennemis de la maison d'Armagnac depuis 1469. Pourquoi, en effet, Dammartin se fût-il défendu si vivement du meurtre de Jean V, alors qu'il ne prit aucune part à l'exécution de 1473, et ne figure même pas parmi les capitaines que Louis XI envoya devant Lectoure à cette époque ? Donc, encore une fois, si je crois ce prince parfaitement capable d'avoir couvert de son approbation le forfait du 6 mars, je ne me sens autorisé par aucun témoignage sérieux à l'accuser de l'avoir ordonné.

Après la mort du comte, la soldatesque, exaspérée par les privations d'un long siège, se rua sur tout ce qu'elle rencontra devant elle, sans qu'aucun des chefs français ait tenté, semble-t-il, de l'arrêter. Ni le sexe ni l'âge ne furent épargnés. Les couvents et les églises elles-mêmes n'échappèrent pas à l'avidité des pillards, et on cite l'histoire d'un pauvre prêtre, qui, tenant le calice à deux mains devant l'autel, se vit arracher le saint vase par un franc-archer en délire, tandis « que le sang précieux de Jésus-Christ » était répandu sur les parvis sacrés[1]. Si le pillage fut général, il est certain qu'on a exagéré le nombre des victimes du massacre, car, s'il fallait en croire certains témoignages et celui en particulier de la Chronique Scandaleuse, écrite pourtant par un royaliste fervent, de tous les habitants de Lectoure il ne serait demeuré en vie que sept ou huit personnes, et parmi elles la comtesse d'Armagnac. Déjà, au XVIe siècle, Belleforest protestait contre cette assertion, qui ne saurait s'appliquer en tous cas qu'aux serviteurs du comte, car les actes de réparation, accomplis par Louis XI peu de temps après en faveur des pauvres habitants de la cité de Lectoure, prouvent jusqu'à l'évidence qu'il en subsista un assez grand nombre[2].

Au pillage succéda l'incendie, et à l'incendie la démolition méthodique des fortifications et des édifices. Cette destruction réfléchie, succédant aux emportements aveugles de la première

1. Mémoire pour Charles d'Armagnac, au ms. fr. 16442, cité.

2. Le Mémoire pour Charles d'Armagnac dit seulement : « N'y demoura personne soit d'eglise, gentilhomme serviteur dudit d'Armagnac, habitans de lad. ville ne autre qui ne fut prisonnier, lyé, estaché, garroté et mis à grans rançons *et plusieurs tuez.* »

heure, est peut-être plus odieuse encore. Elle demeure, il faut le dire, tout entière à la charge du cardinal Jouffroy et de ceux qui, avec lui, avaient qualité pour commander au nom du roi. Ajoutons, pour être justes, que, sur ce point encore, il y a eu quelque exagération dans les récits qu'on a faits de cet acte sauvage. Lectoure ne fut pas anéanti, car, à l'heure qu'il est, en maint endroit de cette ville, on peut constater le point auquel s'arrêta l'œuvre des démolisseurs de 1473[1]. Louis XI approuva-t-il cette barbare exécution? Cela est douteux, car il est acquis que, presque immédiatement après le départ de son armée, il donna l'ordre de procéder à la réédification de Lectoure et confirma les habitants dans leurs anciens privilèges[2].

On ne dit pas que l'évêque de Lombez et Garcias Faur, qui se trouvaient, comme l'on sait, au camp royal pendant les terribles scènes que j'ai racontées, aient eu à souffrir de la brutalité des vainqueurs; mais il faillit en advenir tout autrement au pauvre secrétaire de Jean V, qui, par son ordre, les avait accompagnés. En apprenant le meurtre du comte d'Armagnac, le cardinal Jouffroy comprit immédiatement combien il importait de faire disparaître le texte original de la convention qui avait été conclue l'avant-veille avec Jean V, et, comme c'était ce même secrétaire du comte qui avait tenu la plume en cette occasion, le prélat le somma incontinent de lui rendre ce document, en menaçant de le faire précipiter dans un puits s'il ne le remettait à l'instant même. Et comme l'infortuné protestait qu'il avait laissé ce papier compromettant dans son logis à Lectoure, Jouffroy, furieux, le fit traîner jusqu'à un puits situé un peu en dehors du camp[3]. Un cordelier se trouvant là, le malheureux secrétaire demanda à se confesser avant de mourir. Ce délai lui sauva la vie, car, pendant qu'il procédait à l'accomplissement de ce devoir, un archer de Gaston du Lyon ou de du Lude accourut en criant : « Laissez-le, laissez, car Messeigneurs ont trouvé ce qu'ilz demandoient! » On le délia alors et on le ramena au camp.

1. Communication de M. E. Camoreyt.

2. *Comptes de Riscle*, t. I, année 1474 et ss. Charles VIII, dans les lettres patentes qu'il délivra à Charles d'Armagnac à Amboise, le 3 avril 1484 (n. s.), pour l'autoriser à entreprendre la justification de son défunt frère Jean V, insista sur ce qu'aucune des violences qui furent commises à Lectoure en 1473 ne fut voulue ni consentie par Louis XI, « ainsy que par plusieurs fois l'a dict et declairé en son vivant. » (Bibl. nat., ms. fr. 16837, fol. 101. Cop. de la fin du XVIe s.)

3. M. Fierville ne mentionne pas cet incident, qui est rapporté avec détail par le Mémoire pour Charles d'Armagnac.

Si Lectoure expia cruellement son attachement à la maison d'Armagnac, il convient d'ajouter que tout le pays environnant fut fort maltraité. Ainsi que l'a écrit un scribe du temps sur l'une des gardes du cartulaire de Mirande, il y eut cette année-là une grande tribulation par toute la Gascogne[1]! Pendant toute la durée du siège, les réquisitions d'hommes, de vivres et d'argent ne cessèrent de pleuvoir sur ce malheureux pays. Dès le lendemain de la prise de Lectoure, les pillards de l'armée victorieuse commençaient à se répandre aux environs, menaçant de mettre tout à feu et à sang. Heureusement, le séjour des bandes royales fut extrêmement court, car elles ne tardèrent point à prendre la route de Perpignan, dont le château, serré de près, résistait à grand'peine aux attaques des Aragonais. Auch fut rançonné au passage comme aussi toutes les villes, les villages, les églises et les couvents du pays. Il ne demeura, nous dit-on, dans tout l'Armagnac, calices, livres sacrés, reliquaires ni joyaux que tout ne fût vendu pour satisfaire aux exigences des vainqueurs[2].

La veuve de Jean V fut transportée, par ordre de Gaston du Lyon, au château de Buzet, près de Montastruc, dans le Toulousain. Quelques semaines après, elle accouchait prématurément d'un enfant sans vie. L'avocat de Charles d'Armagnac fit couler bien des larmes lorsqu'il raconta, en 1484, aux députés réunis à Tours, comment un jour le seigneur de Castelnau de Bretenoux, Macé Guernadon et Olivier Le Roux arrivèrent à Buzet, et après s'être assurés que la comtesse d'Armagnac était enceinte, la contraignirent à avaler un breuvage empoisonné qui tua l'enfant d'abord et la mère elle-même deux jours après[3]. Le mémoire composé vers 1490, tout en contant cet épisode atroce à peu près dans les mêmes termes et en ajoutant même (détail précieux au point de vue des revendications armagnaques) qu'on put constater le sexe masculin de l'enfant, le mémoire, dis-je, est muet sur la circonstance du trépas de la comtesse. C'est qu'en effet si, en l'absence d'une preuve décisive du contraire, nous sommes obligés d'accepter la sombre histoire de l'avortement, quelque défiance

1. *Comptes de Riscle*, I, 134, n. 1.
2. *Ibid.*, p. 96 ss., et Mémoire pour Charles d'Armagnac.
3. Bonal a placé cet événement au mois de mai 1473. Jeanne de Foix étant représentée comme « preste à gésir » au milieu d'octobre 1472 (Confession du Cadet d'Albret, citée plus haut), on doit croire plutôt que son accouchement prématuré eut lieu vers le mois d'avril. C'est bien là ce que laisse supposer l'avocat de Charles d'Armagnac en 1484. (*Journal de Masselin*, cité, p. 282.)

qu'elle nous inspire[1], il est absolument certain que Jeanne de Foix ne périt pas au château de Buzet et qu'elle vécut plusieurs années encore à Rodez d'une pension de 6,000 livres que Louis XI lui avait assignée[2].

Il reste à dire quelques mots du sort qui fut réservé à l'un des principaux acteurs de la surprise de Lectoure. C'est dans cette ville même, le jour de la capitulation, que le Cadet d'Albret fut arrêté par les gens du roi, et comme il savait depuis longtemps qu'avant de mourir Jean Desmier avait révélé sa complicité dans le coup de main du 19 octobre, on doit croire qu'il dut conserver peu d'illusions sur le sort qui l'attendait. Suivant l'habitude constamment suivie par Louis XI en matière de procès politiques, l'affaire du seigneur de Sainte-Bazeille fut instruite par une commission spécialement nommée pour cet objet. Les interrogatoires commencèrent le samedi 20 mars 1473 (n. s.) au château de Lusignan, en Poitou[3], où l'accusé fut immédiatement transporté. Les commissaires du roi étaient Pierre Laidet, conservateur des privilèges royaux de l'université de Poitiers, le procureur général au parlement de Bordeaux, Bertrand Laidet, et un autre licencié ès lois nommé Simon Herbert, auxquels furent adjoints le surlendemain Pierre Bragier, seigneur de Puyjarreau et de Magesir, et Mathurin Arembert, procureur du roi en sa sénéchaussée de Poitiers. Le Cadet fut minutieusement interrogé sur les rapports qu'il avait entretenus avec le feu comte d'Armagnac à l'époque de la surprise de Lectoure. Tout en protestant qu'il était demeuré absolument étranger à l'exécution de ce coup de main, d'Albret fut contraint d'avouer qu'il y avait collaboré au moins par ses conseils, et il ne put nier davantage la part qu'il avait prise dans la défense de Lectoure contre l'armée royale. C'est plus qu'il n'en fallait pour le perdre ! Il comprit qu'il n'y avait de salut pour lui que dans la clémence de Louis XI, et c'est pourquoi, après qu'il eut signé sa confession de son nom véritable, « Charles d'Albret, » il ajouta cette requête suprême : « Sire, je vous supplye, en l'on-

1. Il faut remarquer pourtant qu'en 1485 le seigneur de Beaufort, qui accusa si vivement Castelnau de Bretenoux d'avoir « pourchassé la mort du comte d'Armagnac, » n'a pas dit un mot de ce nouveau crime d'un adversaire qu'il avait tout intérêt à accabler. (Reg. du Parl., X2a 52, date citée.)

2. Ce fait a déjà été démontré. J'ai imprimé moi-même certain acte de donation de l'ex-comtesse d'Armagnac au seigneur du Bouchage, conservé en original à la Bibl. nat. et signé « *Juana,* » du 10 février 1475/6. (*Ymbert de Batarnay*. Pièce justif., n° V.)

3. Vienne, arr. de Poitiers.

neur de la passion de Dieu et de sa benoiste mere, et de Monsr Saint-Michel, et des glorieux roys voz progeniteurs, qu'il vous plaise impartir vostre grace sur moy des cas cy-dessus contenus et des autres, s'aucuns en y avoit dont à présent ne suis recors, deliberé, si ainsi vous plaist le faire, de vous bien et loyaulment servir, ainsi que ont fait à voz predecesseurs les miens le temps passé, esquieulx n'a point esté trouvé de faulte! » Louis XI, qui se tenait à ce moment aux environs de Poitiers et se faisait montrer toutes les pièces du procès, Louis XI, dis-je, ne se laissa point attendrir par cette prière si humble, et le procès suivit son cours. Tout l'effort des commissaires consista dès lors à extorquer à l'accusé des révélations aussi détaillées que possible sur les divers personnages qu'on soupçonnait de s'être compromis dans la trahison de Lectoure. Comme dans tous les interrogatoires judiciaires de cette époque, on posa là d'étranges questions qui témoignent de l'importance du rôle attribué au merveilleux dans les affaires les plus graves. C'est ainsi qu'on interrogea le Cadet d'Albret sur les vertus de certaine pierre trouvée dans la gibecière de Valorges qui, blanche d'un côté et rouge de l'autre, portait des caractères gravés sur l'une de ses faces. C'était une cornaline ou « une jaspe, bonne pour étancher le sang, » ainsi qu'on pouvait le voir « au livre de la propriété des pierres[1]. » Une autre petite pierre est un « aunis » (un onyx); celle-là est bonne à porter à la guerre, et d'Albret, qui semble bien renseigné, n'hésite pas à affirmer que, « qui prandroit deux cocz et la mettroit ou auceel de l'un, il combatroit et vainqueroit l'autre. » Valorges, du reste, ne paraît pas avoir eu le monopole des fétiches, car le Cadet avoua qu'au temps de Charles VII un Aragonais lui avait donné un petit bâton, « fait comme boys à faire lardouères, » qui devait lui assurer les bonnes grâces du roi. Deux ou trois fois, « pour l'expérimenter, » il tint ce bâton dans sa main en approchant du prince; mais, comme il le dit naïvement, n'en ayant vu aucun effet, il le jeta au feu, et depuis lors se borna à porter des

1. Il s'agit probablement ici du fameux traité de frère Barthélemy de Glanville, *De proprietatibus rerum*, que Jean Corbichon traduisit en français pour Charles V en 1372, sous le titre : *Le propriétaire des choses*. Cet ouvrage paraît avoir été imprimé à Cologne dès 1470. On en possède plusieurs autres éditions de la fin du xve siècle. (Brunet, *Man. du libraire*.) — « Jaspis fluxum sanguinis stringit. » (Pannier, *Lapidaires français des XIIe, XIIIe et XIVe siècles*, in-8°. Paris, 1882.)

reliques, qu'il avait achetées à Jérusalem[1]. Comment, en effet, eût-il cru encore aux devins et aux sorciers aragonais, alors qu'un des derniers qu'il avait consultés lui avait affirmé entre autres choses, deux mois *après* la mort du duc de Guyenne, que, si ce prince commençait la guerre au mois de mars suivant, il serait infailliblement vainqueur?

Transporté au château de Poitiers[2], le prisonnier y fut encore interrogé le 25 mars et les jours suivants par les mêmes commissaires, auxquels le roi adjoignit deux anciens captifs de Lectoure, Jean de Chassaignes, président au parlement de Bordeaux, et le général des finances Macé Guernadon. Ce dernier personnage allait même, au mépris de ce qu'on considérerait aujourd'hui comme une règle élémentaire d'équité, être appelé à témoigner contre celui qu'il avait reçu mission en même temps d'interroger!

Les dépositions des témoins confirmèrent, en les aggravant, les aveux du Cadet d'Albret. Pierre d'Aux et Guernadon complétèrent, par des détails circonstanciés, ce que Jacques de Beaufort et Beaucaire, qui avaient été examinés dès le 9 mars, avaient raconté de la conduite du seigneur de Sainte-Bazeille pendant le siège de Lectoure. Pierre de Saint-Romain, arrêté dans les circonstances que l'on sait, chercha et parvint sans doute à sauver sa tête en accablant son ancien maître. Charles d'Albret était perdu. Le 7 avril 1473, le chancelier Pierre Doriole, messire Guillaume Cousinot, chevalier, maître Pierre Bragier et les conseillers au parlement de Paris Pierre Poignant, Guillaume Dauvet, Jehan Chambon, Henry de Livres, Jehan Pellieu, Aubert de Velly, Jehan de l'Anglée et autres prononcèrent l'arrêt de mort de l'infortuné Cadet, qui fut exécuté le même jour à Poitiers[3]. Certain article de la quittance du serrurier qui avait fourni la grosse chaîne de fer de cinq pieds de long et les deux gros

1. Plus on étudie cette époque et plus on est frappé du grand nombre des gentilshommes qui avaient accompli le pèlerinage de Terre-Sainte.

2. Le 20 mars, Louis XI écrivit de Langerie, près Rouillé, aux habitants de Poitiers qu'il leur envoyait le Cadet d'Albret. Deux notables de la ville devaient être commis à le garder, avec 25 hommes également sûrs pour les assister. Valorges et d'autres prisonniers furent aussi enfermés au château de Poitiers. (*Arch. histor. du Poitou*, communication de M. Vaesen.)

3. Bien que cet arrêt ait été prononcé à Poitiers et par des juges qui n'appartenaient pas tous au Parlement de Paris, le roi n'hésitera pas à dire dans la lettre de donation qu'il fit à Alain d'Albret des biens de son oncle, le seigneur de Sainte-Bazeille, que ce dernier a été condamné « par arrest de nostre cour de Parlement. »

anneaux auxquels le prisonnier fut enferré au château de Poitiers indique suffisamment que la torture ne lui fut pas épargnée, malgré la spontanéité de ses aveux[1]. C'est Colas, bâtard de Maulevrier, qui fut chargé de faire fabriquer l'échafaud et qui présida aux sinistres détails de l'exécution qui fut faite par le maître des hautes œuvres de Poitiers[2].

Les biens de Charles d'Albret, confisqués pour crime de lèse-majesté aux termes mêmes de l'arrêt qui le condamnait à avoir la tête tranchée, furent donnés presque immédiatement par Louis XI, qui n'aimait pas conserver ce genre d'acquisitions, au fils du frère aîné du défunt, Alain, seigneur d'Albret, comte de Dreux, de Gaure et de Périgord, vicomte de Limoges et seigneur d'Avesnes (juin 1473). La dame de Sainte-Bazeille se remaria sans avoir eu d'enfant de sa première union; il ne resta donc rien du Cadet d'Albret, que le souvenir d'un ambitieux frustré dans ses espérances. C'est également presque tout ce que laissa après lui Jean V, comte d'Armagnac, son cousin, auquel la postérité n'a pas été clémente. Pourtant, s'il convient de flétrir au nom de la morale les écarts d'une nature sauvage et corrompue comme l'était celle du dernier comte d'Armagnac[3], il est du devoir de l'historien de ne pas oublier qu'en résistant aux envahissements de la royauté Jean V défendait son patrimoine, et que le dernier soupir de l'indépendance gasconne s'exhala en même temps que le sien dans la maison forte de Sainte-Gemme. C'est là une observation que l'équité commandait de ne point omettre, sans qu'elle implique d'ailleurs aucune méconnaissance des bienfaits qui résultèrent pour les provinces méridionales de leur réunion effective au domaine de la couronne.

B. DE MANDROT.

1. Je veux parler de « quatre boucles de fer mises es gisnes du chasteau de Poictiers. » (Quittance notariée de Jehan Roques, claveurier (i. e. serrurier; ce n'est pas un nom de famille, comme paraît le croire Luchaire, *Alain le Grand*, p. 19.) La grosse chaîne de fer fut enterrée avec le corps, auquel elle demeura attachée.

2. Celui-ci reçut 50 sous tournois pour sa peine, ainsi que « pour une paire de chausses, un bonnet et une paire de gans. » « Une douloire toute neufve pour executer led. deffunct » coûta 20 sous. (Bibl. nat., Titres, Pièces orig., vol. 25, dossier *Albret*.)

3. Charles d'Armagnac, frère cadet de Jean V, porta ce titre et jouit quelque temps des possessions de sa maison, que Charles VIII lui restitua en 1484, mais cet infortuné, que Louis XI avait retenu quatorze ans à la Bastille, n'exerça jamais aucun pouvoir effectif. (Voy. Luchaire, *op. cit.*, et l'*Hist. de Languedoc* (1745), tome cité.)

LA

JOURNÉE DES TUILES

7 JUIN 1788.

I.

On faisait commencer autrefois l'histoire de la Révolution à la convocation des États généraux. Montjoye et Lameth avaient bien essayé de faire voir qu'on doit remonter beaucoup plus haut pour comprendre la grande explosion de 1789 ; mais il a fallu le savant ouvrage de Chérest pour expliquer la chute de l'ancien régime et établir définitivement la genèse de la Révolution. Parmi les épisodes qui marquent l'avènement d'un esprit nouveau, il en est un que les contemporains eux-mêmes ont regardé comme « l'un des événements précurseurs de la grande Révolution[1] : » c'est l'émeute qui éclate à Grenoble le 7 juin 1788 et qui est connue sous le nom de Journée des Tuiles. Cette révolte ne semble pas, au premier abord, présenter l'effrayante gravité des insurrections modernes : elle a des allures moins tumultueuses qui tiennent à l'époque où elle se place et au caractère de ceux qui la firent. Elle n'en est pas moins significative et intéressante, car elle a été le premier symptôme d'un esprit nouveau, le premier coup porté à l'autorité royale par d'autres armes que les chansons et les pamphlets; elle a été la journée mémorable où, suivant l'expression d'un de ses auteurs, « coula le premier sang qui ait été versé pour la Révolution[2]. » C'est cette journée que nous nous proposons d'étudier. Nous voulons d'abord refaire, d'après les innombrables relations manuscrites ou imprimées que nous ont laissées les contemporains, le récit de cette insurrection curieuse. Mais là

1. Berriat-Saint-Prix, *la Journée des Tuiles*, p. 1.
2. Barnave, *Œuvres*, t. I, p. 97.

ne doit point se borner notre travail. S'il est vrai, comme le veut Barnave, « que ces désordres soient plus instructifs que destructeurs[1], » nous voulons essayer d'en établir la portée véritable, d'en montrer les origines, d'en déterminer le caractère, d'en étudier rapidement les conséquences, d'y voir en un mot moins un épisode de l'histoire locale qu'un événement se rapportant à notre histoire générale. Dans cette époque intéressante, dont l'histoire doit précéder celle de la Révolution parce qu'elle l'explique, la Journée des Tuiles a sa place marquée : elle est plus qu'un accident ; elle est un événement profond dont il importe de saisir le sens véritable. Elle a été le prologue du drame, l'étincelle de l'incendie. La foule des misérables et des déshérités est au pied du mur dont parle M. Taine[2] ; elle ne songe pas encore à l'escalader : à nous de montrer les crevasses qui paraissent, les imperceptibles fissures qui vont bientôt devenir une large brèche par où pénétrera, aveuglant et intense, le grand jour révolutionnaire. « Lorsque des faits généraux ont préparé ces grandes explosions, il se trouve toujours quelque incident qui les détermine[3] : » l'émeute du 7 juin a été le premier de ces incidents.

II.

Le gouvernement de Louis XVI, ne se rendant pas bien compte de la gravité du mouvement que ses intendants lui signalaient dans toutes les provinces et surtout en Dauphiné, croyant d'ailleurs que la résistance parlementaire était l'unique cause du mal, s'était décidé à recourir aux mesures les plus rigoureuses. Il publie les édits de mai. Les tristes conséquences de cette funeste politique ne tardent pas à se faire sentir. Séparée de ses alliés naturels, la magistrature, la noblesse et le clergé, la royauté va demeurer seule exposée aux coups redoutables de ses nombreux adversaires. Déjà Paris a vu un simulacre d'émeute bien vite étouffée. On continue à chansonner la cour plénière, à railler les ministres, à s'attaquer même à la personne du roi. Toutefois, ce n'est pas sur ce théâtre que la Révolution va livrer ses premiers combats. Il faut auparavant que la province entre en scène, et,

1. Barnave, lettre du 23 mars 1792.
2. *La Révolution*, p. 8.
3. Barnave, *Œuvres*, t. I, p. 37.

à la tête de la province, le Dauphiné. C'est là que vont paraître les éclaireurs de l'armée révolutionnaire, là que les premières escarmouches vont s'engager. « Rien n'avait encore égalé la scène dont Grenoble devient le théâtre, » dit justement Weber[1].

Jusqu'au commencement de mai, les choses s'étaient passées à Grenoble à peu près comme dans les capitales de la Bretagne et du Béarn. Les cours de justice, Parlement et Chambre des comptes, avaient profité de toutes les occasions pour protester hautement contre les actes du gouvernement. L'aristocratie, étroitement unie à la noblesse de robe, s'était agitée avec elle et avait essayé d'entraîner le tiers état qui semblait encore hésiter. Le 10 mai, arrivent les édits qui sont enregistrés, comme partout, au milieu des protestations de toute la magistrature. C'est à ce moment que la noblesse forme une commission permanente de six membres, que le Parlement appelle ouvertement à la révolte « une nation généreuse qu'on veut mettre aux fers, » que Barnave lance son *Esprit des édits*. Après le procureur au Parlement, les procureurs au bailliage, le bureau des finances, c'est le corps municipal, ce sont les corporations de Grenoble qui adressent leurs observations au ministère. Mais Brienne est décidé à employer des mesures rigoureuses : persuadé qu'en éloignant les magistrats, il fera disparaître l'agitation publique, il lance des lettres de cachet exilant dans leurs terres les membres du parlement de Grenoble. Ces lettres, datées du 1er mai, arrivent à Grenoble le 6 juin.

C'était une politique bien imprudente, car les esprits étaient vivement surexcités à Grenoble et dans toute la province. Cette agitation, dont nous montrerons bientôt le caractère, était si inquiétante que le lieutenant général commandant la province de Dauphiné, le duc de Clermont-Tonnerre, insiste dans chacun de ses rapports au roi sur l'imminence d'une émeute. Dès le 3 mai, il organise des postes dans la ville, place des hommes dans les clochers pour surveiller la campagne et signaler les attroupements de paysans, et il recommande aux sentinelles « de repousser à coups de fusil les révoltés et la canaille[2]. » Tous les jours, ses rapports deviennent plus alarmants. Il ne parle que de fermentation générale et de révolte prochaine : « une seule étincelle peut allumer un grand incendie[3]. » Le duc sait fort bien que ses con-

1. Weber, *Mémoires*, p. 140.
2. Champollion-Figeac, *Chroniques dauphinoises*, t. III, p. 316.
3. Ibid., p. 337.

seils ne seront point suivis et c'est avec une sorte de répugnance qu'il achève ses préparatifs militaires. « Lorsque je fais cet affligeant tableau, je suis bien éloigné de croire qu'il puisse apporter la moindre modification à des dispositions générales que je ne peux que respecter ; mon seul objet est d'intéresser les ministres en faveur de cette pauvre ville[1]. » Mais les ordres de Brienne sont précis et rigoureux : employer « la fermeté la plus décidée, » se débarrasser par un exil plus ou moins sévère des magistrats du parlement, sévir impitoyablement contre les fauteurs de désordres, tenir la troupe sous les armes, empêcher les attroupements, « employer tous les moyens, même les plus rigoureux, pour l'entière exécution des ordres du roi[2]. » Mais le duc a beau multiplier les postes et les patrouilles, défendre aux imprimeurs de rien publier contre Sa Majesté : les esprits sont de plus en plus échauffés, et l'étincelle que redoutait le commandant trouve, le 7 juin, un foyer tout prêt à s'enflammer.

La veille, le duc et l'intendant Caze de la Rove s'étaient rendus chez le premier président du parlement, M. de Bérulle, pour lui annoncer que le courrier de Versailles venait de leur apporter l'ordre de mettre à exécution les lettres de cachet qu'ils avaient entre les mains depuis le 1er mai. Ils le prévenaient que, le lendemain matin, il recevrait, ainsi que tous les membres de sa compagnie, des lettres de cachet qui les exileraient dans leurs terres[3]. Le 7 juin se trouvait un jour de marché et, dès le matin, la plus grande animation régnait dans la ville. A six heures, les Grenoblois voient passer à travers les rues des gardes de M. de Tonnerre conduits par des officiers « à qui on avait fait, la veille, prêter serment d'obéir aux ordres du roi[4] : » ils vont signifier à chaque membre du parlement les lettres d'exil qui leur ordonnent de partir aussitôt. La nouvelle s'en répand très vite, « comme une commotion électrique[5], » selon l'expression d'un témoin oculaire ; « chacun sort de son domicile, de son comptoir, de son atelier ; on éprouve le besoin de parler de ses propres impressions

1. Champollion-Figeac, *Chroniques dauphinoises*, t. III, p. 342.
2. Ibid., p. 339.
3. *Nouveau recueil ou choix de pièces et récits divers de la révolution qui a été tentée en France par les édits du 8 mai* 1788. Décembre 1888, in-8°, p. 1.
4. Relation inédite. (Bibliothèque de Grenoble, U. 1602.)
5. Aug. Périer, *Histoire abrégée du Dauphiné*. (Cité dans les *Documents dauphinois* de M. Chaper, p. 53.)

et de participer à celles d'autrui. » Tout le monde parle du funeste événement; on rappelle les qualités et les services publics des magistrats; on s'écrie que, si le parlement quitte Grenoble, la ville est perdue, « qu'il faut s'opposer à son départ par tous les moyens. » A sept heures, un immense défilé traverse la ville : ce sont les quarante et un corps et communautés que renferme Grenoble, ce sont les officiers municipaux, les avocats et les procureurs, accompagnés de « l'élite des citoyens[1], » qui vont faire leurs adieux au parlement. Ils se rendent chez le premier président, lui parlent de « leur douleur personnelle, de la désolation générale[2]. » Les syndics des métiers ajoutent « qu'ils vont consacrer leur temps à les défendre contre les troupes et qu'ils vont faire fermer toutes les boutiques[3]. » Ces manifestations surexcitent vivement l'opinion publique; une fermentation prodigieuse se répand dans toute la ville. Les femmes se réunissent au coin des rues; les poissardes et les revendeuses « s'assemblent par pelotons pour tenir conseil[4]; » les ouvriers descendent de leurs mansardes; les notaires décident qu'ils ne dresseront plus aucun acte[5] : la vie publique est comme suspendue. Bientôt un cri se fait entendre, sans qu'on puisse savoir qui l'a poussé le premier : « Fermez les boutiques[6] ! » « Ce cri se répète en un instant jusqu'au fond des faubourgs et devient comme un ordre impérieux exécuté avec la précipitation et le désordre d'une ville surprise par l'ennemi[7]. » Entre neuf et dix heures, tous les magasins sont fermés; la foule augmente sans cesse. Pourtant, dit un témoin oculaire, « on ne songeait alors à aucun soulèvement[8]. » Mais bientôt les attroupements deviennent menaçants; hommes et femmes poussent des cris séditieux; trois ou quatre cents mécontents, armés de barres, de pierres, de haches, de tridents et de bâtons, se précipitent vers les portes de la ville pour les fermer et empêcher ainsi les magistrats de partir.

1. Aug. Périer, p. 53.
2. *Récit de l'émeute arrivée à Grenoble le 7 juin* 1788, etc., p. 3. Ce document, d'une importance capitale, sera désormais désigné sous le titre suivant : *Récit de l'émeute.*
3. Lettre publiée par M. Chaper, p. 38.
4. *Récit du Religieux.* (Chaper, p. 17.)
5. Berriat-Saint-Prix.
6. Périer, p. 53.
7. Ibid.
8. *Récit du Religieux*, p. 16.

Que faisait pendant ce temps le duc de Tonnerre? A neuf heures, en voyant la tournure inquiétante que prenaient les événements, il ordonne de battre la générale, il fait mettre toute la garnison sous les armes et répand les soldats à travers la ville[1]. Les deux ponts qui établissent des communications avec la rive droite de l'Isère sont occupés par la troupe; des patrouilles circulent à travers les rues. Mais ce « coup d'autorité indigne la foule[2] » qui se précipite vers les portes. Les détachements qui les gardent sont partout forcés. Seul, le poste de Très-Cloîtres, composé de trente hommes, essaie de repousser les assaillants : mais les soldats sont culbutés, l'un d'entre eux a la mâchoire fracassée, le poste est forcé et la porte fermée. Il en est de même des autres portes de la ville, dont quelques-unes sont même clouées[3]. Des postes d'insurgés restent en permanence à chacune des entrées de la ville; les femmes s'emparent des clefs, les attachent au bout d'un bâton et les portent en triomphe à travers la ville « comme un signe de leur victoire[4]. » Vainement la troupe se précipite vers les portes et essaie d'en déloger les rebelles : ceux-ci font une vigoureuse résistance et obligent les soldats à se retirer.

Dès lors, c'est une vraie émeute qui est sur le point d'ensanglanter Grenoble. On court aux clochers, on force le clergé à remettre les clefs, on sonne le tocsin à Saint-André, à Saint-Laurent, à Saint-Louis, à Notre-Dame et jusqu'à l'église Saint-Joseph, située en dehors de l'enceinte. Les rues, les places sont encombrées par une multitude hurlante, qui s'écrie que le parlement ne quittera point la ville, qu'on se fera plutôt tuer, etc. « Les femmes surtout ont une contenance des plus téméraires et des plus audacieuses, et la plupart des hommes ont l'air de forcenés[5]. » On veut empêcher le départ du premier président, et une foule compacte se porte vers l'hôtel de Bérulle. Le président comptait partir vers deux heures; sa voiture toute prête et toute chargée était déjà au milieu de la cour. Le peuple assiège tumultueusement l'hôtel de la présidence, fait irruption dans la cour, déclare impérieusement « que M. le premier président ne partirait pas; que, si ce magistrat et sa compagnie étaient une fois éloignés,

1. Lettre publiée par M. Chaper, p. 38.
2. Ibid.
3. Relation manuscrite. (Bibl. de Grenoble, U. 1602, U. 1605.)
4. *Récit du Religieux*, p. 17.
5. *Rapport de l'intendant.* (Chaper, p. 67.)

la ville serait perdue; qu'on était déterminé à employer tous les moyens possibles pour prévenir ce malheur, etc.[1]. » Bérulle essaya à plusieurs reprises de faire entendre raison à cette multitude échauffée, lui montra les dangers et l'inutilité d'une longue résistance, « l'indispensable nécessité d'obéir dans le moment aux ordres du roi, dont la justice ne tarderait pas à être éclairée[2]. » Sa voix ne fut pas écoutée. Un « bataillon de femmes » se jette avec fureur sur les voitures prêtes à partir, coupe les harnais, les sangles et les courroies des chevaux. On fait rentrer la voiture dans la remise, on l'y enferme et on emporte la clef. On arrête les voitures de tous les autres magistrats qui étaient sur le point de partir et on les conduit de force dans la cour de la présidence.

Cependant, la foule grossissait toujours. Elle remplissait maintenant la rue Neuve, où était situé l'hôtel de la Présidence. L'hôtel du Commandement était au fond d'un cul-de-sac aboutissant à cette rue. Le duc de Tonnerre, en présence de cette foule menaçante, fait renforcer sa garde par un détachement de cent hommes. Jusque-là, cependant, les révoltés se contentent de pousser « des clameurs peu dangereuses[3]; » mais alors on donne l'ordre, « un peu rapidement peut-être, » de faire sortir une partie de la garde du duc de Tonnerre pour écarter la populace. Deux compagnies de Royal-la-Marine sont placées dans la petite rue qui conduit à l'hôtel du Commandement. Aussitôt la fureur du peuple éclate. Les plus forcenés se mettent à dépaver la rue près de l'église des Pénitents; on monte sur les toits, on enlève les tuiles énormes et les pierres qui les recouvrent, et les terribles projectiles pleuvent de tous côtés sur la troupe. Vainement les soldats font de nombreuses sorties : les émeutiers ou les curieux (Aug. Périer était du nombre) ne prennent la fuite que pour revenir aussitôt. Dans une de ces sorties, un vieillard de soixante-quinze ans, qui ne peut se retirer aussi promptement que les autres, est blessé assez grièvement d'un coup de baïonnette. Dès lors, le sang coule; les tuiles, les pierres, les projectiles de toute espèce pleuvent sur les soldats. Le détachement de Royal-la-Marine fond sur les émeutiers, la baïonnette au canon, et les a bientôt dispersés. Mais

1. *Récit de l'émeute*, p. 3.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*

l'attaque recommence aussitôt à plusieurs reprises, avec aussi peu de succès.

« Il y eut alors, dit Berriat-Saint-Prix[1], une suspension d'hostilités assez longue. » Mais l'émeute, un instant contenue devant l'hôtel du Gouvernement, prenait dans toute la ville un caractère des plus inquiétants. A peine le tocsin avait-il commencé à sonner dans la ville que l'alarme se répandit dans la banlieue et dans la vallée. Les habitants des faubourgs et de la paroisse de Saint-Joseph se rassemblent et s'arment de fusils; les fermiers des Granges, les gens de la Tronche, les paysans de tous les villages voisins se munissent à la hâte de haches, de pioches et de fusils. Ils trouvent les portes de la ville fermées, « ce qui prévient bien des malheurs, car cette troupe aurait probablement attaqué les soldats corps à corps[2]. » Ils essaient vainement de pénétrer de force dans la ville. Quelques-uns seulement parviennent à entrer à l'aide de quelques barques; d'autres escaladent le rempart. La plus grande partie des assiégeants se porte vers le bastion, dont l'hôtel du commandant occupait à l'intérieur une des faces, et commence un véritable assaut. Les uns se répandent dans la contrescarpe et dans le chemin couvert du bastion; les autres envahissent la demi-lune voisine et ouvrent un feu roulant sur l'hôtel. Ils parviennent bientôt à percer le mur, font irruption par cette brèche ou escaladent le rempart à l'aide d'échelles. L'émeute venait ainsi de recevoir un appoint redoutable; elle allait devenir plus violente que jamais.

Déjà, dans l'intérieur de la ville, la révolte grondait partout. Les nombreuses patrouilles qui parcouraient les rues couraient les plus grands dangers. Une de ces patrouilles était commandée par un adjudant de Royal-la-Marine, dans lequel une tradition, d'ailleurs sans fondement, prétend retrouver Bernadotte. Ayant avec lui quatre hommes seulement, harcelé par une populace furieuse, voyant sa petite troupe couverte de pierres et de tuiles, « ne pouvant échapper à la mort qu'en commençant lui-même à la donner[3], » il se crut obligé de repousser la violence par la violence : il ordonna de faire feu. Un homme fut tué sur-le-champ; un enfant de dix ans eut la cuisse cassée; plusieurs autres personnes

1. Berriat-Saint-Prix. (Chaper, p. 47.)
2. Ibid., p. 48.
3. *Récit de l'émeute*, p. 4.

furent blessées plus ou moins grièvement. Aussitôt on saisit le cadavre, on le porte près du lavoir de la place Grenette, on l'étale aux yeux de la foule en criant : vengeance[1] ! Dès lors, on ne pouvait rétablir l'ordre que par un coup de force. Le duc y paraît d'abord décidé. On envoie aux soldats des sacs de cartouches qu'ils étalent avec complaisance[2]. Mais les officiers ne paraissent guère décidés à recourir à la violence. Ils mettent bas les armes, « demandent trêve, » déclarent qu'ils ne font qu'obéir à des ordres supérieurs, « qu'ils seraient charmés que ces mêmes ordres fussent révoqués[3]. » Parmi ces officiers se signale surtout M. de Boissieu, lieutenant-colonel du régiment d'Austrasie. Tandis qu'il s'efforce d'arrêter le désordre, une pierre l'atteint à la tête et lui fait une large blessure, son visage est couvert de sang. Ses soldats furieux parlent de le venger. Mais l'intrépide officier se relève, arrête ses hommes exaspérés : « Ces malheureux sont vos concitoyens, vos frères, leur crie-t-il ; un instant de délire égare leur raison, mais ils n'en sont que plus à plaindre ; ma blessure n'est rien, et, fût-elle infiniment plus dangereuse, je m'estimerais trop heureux que mon sang fût le seul destiné à couler dans cette fatale journée[4]. » Ses soldats l'écoutent, et le désastre est ainsi prévenu : Grenoble n'aura point son affaire du boulevard des Capucines. Le major de Chalup montre la même modération, ainsi que le comte de la Tour-du-Pin-Paulin[5]. Mais la foule est tellement surexcitée qu'elle ne veut rien entendre. Une femme armée d'une trique saisit par la boutonnière le colonel de Royal-la-Marine et lui ordonne de mener le peuple chez le commandant. Les soldats, en effet, battent en retraite vers l'hôtel de Tonnerre[6]. Le duc comprend enfin qu'il lui sera impossible de repousser l'émeute par la force. Il veut recourir aux moyens pacifiques, à l'intervention du parlement. Il écrit au premier président le billet suivant : « Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien suspendre votre départ et autoriser Messieurs de votre compagnie, qui se trouvent ici, à en user de même jusqu'à nouvel ordre[7]. » Il donne

1. Lettre manuscrite. (Bibl. de Grenoble, U. 1602, et lettres de Barthelon, p. 8.)
2. Berriat, p. 7.
3. *Récit du Religieux*, p. 17.
4. *Récit de l'émeute*, p. 5.
5. *Ibid.*
6. *Récit du Religieux*, p. 17.
7. Procès-verbal du Parlement. (Bibl. de Grenoble, O. 13713.)

cette lettre au comte de la Tour-du-Pin pour la porter immédiatement à l'hôtel de la Présidence, situé à quelque distance. Apprenant par ses officiers que la foule « assurait qu'elle se retirerait si les troupes en faisaient autant[1], » il ordonne au comte d'Ambert et au comte de Chambord de faire rentrer les soldats dans leurs quartiers. Il ne garde avec lui qu'une troupe de 25 hommes que l'on doit porter à 200. Le peuple accueille cette nouvelle avec de grands applaudissements[2].

En revenant de chez le premier président, le comte de la Tour-du-Pin est entouré par la populace dans la rue Neuve; il lui donne lecture de la lettre de M. de Tonnerre. Mais les émeutiers ne veulent point se contenter de cette demi-mesure. Ils déclarent qu'ils veulent les clefs du Palais de justice, que les troupes qui en gardent l'entrée doivent être renvoyées aussitôt, que les magistrats doivent librement prendre possession de leurs sièges. Le commandant allait-il céder encore? Son hôtel était toujours assiégé par une foule hurlante dont l'audace ne connaissait plus de bornes depuis que le poste avait été diminué. On négocie pendant quelques instants; la foule délègue un député qui entre et parlemente avec les officiers. Vainement le duc paraît aux fenêtres, harangue la foule, « jette de l'argent et promet d'appuyer les vœux du peuple auprès du gouvernement[3]. » Les révoltés commencent à enfoncer les portes à coups de hache. Pendant qu'on y travaille, les habitants des faubourgs, les ouvriers peigneurs de chanvre de Très-Cloîtres, « des milliers de montagnards appelés du haut de leurs habitations par le tocsin[4], » assiègent par derrière la maison du commandant. Ils ont à leur tête un ouvrier battant la caisse sur un petit tonneau en guise de tambour. On pénètre par un souterrain, on monte sur les toits, on veut forcer les jeunes collégiens, qui assistent à cette scène, à suivre le flot des assaillants[5]. Brusquement, la porte cochère cède devant les assaillants de la rue; la garde placée à l'intérieur est trop faible pour arrêter cette cohue; d'ailleurs, elle a reçu l'ordre de ne point recourir à la violence, et, de plus, selon la remarque d'un témoin

1. Procès-verbal du Parlement. (Bibl. de Grenoble, O. 13713.)
2. Lettre du comte de Chambord. (Chaper, p. 96.)
3. Weber, *Mémoires*, p. 141.
4. Lettre du vicomte Dode de la Brunerie. (Chaper, p. 52.)
5. Ibid.

oculaire, « on manque de cartouches [1]. » En même temps, les Grangeois font irruption dans l'hôtel à l'aide d'échelles qu'ils ont appliquées contre le mur. La maison est envahie par la populace : l'émeute est victorieuse.

Les vainqueurs se répandent dans l'hôtel, « où tout est dévasté comme dans une ville prise d'assaut[2]. » Le dîner, qui est sur le point d'être servi, « est bientôt avalé par cette troupe affamée[3]. » On fouille dans tous les recoins; on s'empare des bouteilles « et même d'une barille de vin d'Espagne; » on les emporte dans la rue, on les distribue à la foule. Détail étrange, et qui nous fait déjà songer, comme tant d'autres, à des émeutes plus modernes : les plats et la vaisselle d'argent qui sont jetés par les fenêtres sont ramassés par la foule et rapportés chez M. de Bérulle qui les renvoie aussitôt au commandant, « de sorte que, ajoute naïvement le *Religieux,* rien de cet article ne s'est perdu[4]. » On brise tout ce qui peut tomber sous la main, on casse les vitres de l'hôtel, on n'épargne qu'un cabinet d'histoire naturelle auquel on enlève seulement quelques oiseaux empaillés[5]. « Vitres, portes, glaces, tout est pillé, cassé, abîmé; linge, vins, tonneaux sont emportés[6]. » Le duc, entouré de l'intendant et de ses officiers, fait face au péril avec le plus grand courage. Un instant même, sa vie est en danger. Il nous paraît presque impossible, malgré les affirmations contraires de Taulier[7], d'écarter le témoignage si précis de Berriat-Saint-Prix, confirmé par Weber et par une tradition très répandue[8] : le duc est sérieusement menacé; un émeutier lève une hache sur sa tête; un autre accroche une corde au plafond pour le pendre[9]; il n'est sauvé que par l'énergique intervention des officiers et consuls. Devant les menaces et les violences, il est obligé de capituler. Il envoie au premier président une nouvelle lettre pour lui annoncer que le Palais de justice est à sa disposition[10]. Mais ce n'est point encore assez : le peuple ne veut se

1. Le comte de Chambord. (Chaper, p. 96.)
2. Berriat-Saint-Prix, p. 5.
3. *Récit du Religieux*. (Chaper, p. 12.)
4. *Ibid.*
5. Berriat-Saint-Prix, p. 6.
6. Relation manuscrite. (Bibl. de Grenoble, U. 1605.)
7. *Bulletin de l'Académie delphinale*, 2e série, t. III, p. 40. Cf. lettre inéd. Bibl. de Grenoble, U. 1603.
8. *L'Ancienne Académie delphinale*, par Revillout, p. 19.
9. Lettre de Barthelon. (*Le Dauphiné*, 1866.)
10. Procès-verbal du Parlement.

retirer que si le parlement reprend immédiatement ses séances.

Nouvelle lettre du duc à M. de Bérulle : « Je vous prie, Monsieur le premier président, de prendre toutes les précautions que votre prudence vous suggérera, et notamment d'aller en robe au palais avec le nombre de Messieurs de votre compagnie que vous pourrez rassembler, et d'en imposer au peuple au nom du roi et du parlement[1]. » Le gouvernement reconnaît et consacre la victoire du peuple en confiant à l'un de ses chefs le soin de rétablir l'ordre.

Quelle était, pendant ce temps, l'attitude du corps de ville ? Le conseil municipal, à la première nouvelle de l'émeute, s'était réuni à l'hôtel de ville et délibérait sur les moyens à employer pour calmer les esprits. Le marquis de Chambord, colonel du régiment d'Austrasie, suivi d'un certain nombre d'officiers, vient se concerter avec eux[2]. On décide que trois des consuls, revêtus de leurs chaperons, se rendront à l'hôtel du Commandement pour apaiser la sédition. MM. de Mayen, Revol et La Forêt se dirigent aussitôt vers l'hôtel de Tonnerre, à travers une foule immense. Aug. Périer dit que leur voix seule fut écoutée[3] : elle ne le fut dans tous les cas qu'un instant. Les passions populaires l'emportent bientôt sur le respect qu'on éprouve à Grenoble pour le corps de ville. Repoussés violemment, dépouillés de leurs chaperons, les consuls sont emportés par le flot populaire jusqu'au fond de la cour où ils se rangent aux côtés du duc et de ses officiers. Mais leurs efforts, leurs supplications ne peuvent contenir les « insurgents : » la porte de la cour est encore enfoncée. Les prières du procureur Dulauron, dont la popularité était fort grande, sont aussi infructueuses ; c'est en vain qu'il parcourt, « avec un zèle et une activité infatigables[4], » les différents quartiers de la ville : sa voix n'est pas mieux écoutée.

C'est le moment de « crise[5] » dont parle un témoin oculaire ; que cette surexcitation vienne à se prolonger, que les passions de la foule ne trouvent pas un aliment nouveau qui les détourne, et le désordre va devenir irréparable, l'émeute va entraîner « l'entière destruction de la cité. » Mais une diversion va se pro-

1. Procès-verbal du Parlement.
2. *Récit de l'émeute*, p. 7.
3. *Histoire abrégée du Dauphiné*, p. 58.
4. *Récit de l'émeute*, p. 7.
5. *Ibid.*

duire et la populace va se porter d'un autre côté : ce sont les « Broussel » du parlement qui vont sauver le duc.

A peine le commandant a-t-il signé l'ordre de remettre les clefs du palais que l'on parle de se porter en masse chez le président. Une femme « des plus déterminées[1] » crie hautement que c'est le duc en personne qui doit porter cet ordre à M. de Bérulle. Puis elle se tourne brusquement vers un inspecteur aux revues, le saisit par la boutonnière et lui dit : « C'est vous qui ferez cette présentation, » et, le tenant ferme d'une main, portant une trique de l'autre, elle le mène ainsi, comme un patient qu'on conduit au gibet[2], » jusqu'à l'hôtel de la Présidence. La foule se précipite après elle, et envahit de nouveau l'appartement de M. de Bérulle. Le président refuse de se rendre à la prière du peuple : il ne peut aller seul au palais. Mais la foule s'obstine « et lui donne une heure pour assembler le corps entier des autres magistrats[3]. » — En attendant, on affuble son valet d'une grande robe de chambre, on lui met dans la main les clefs remises par le duc, on le porte en triomphe jusqu'au palais de justice, dont les portes sont ouvertes sans opposition par les troupes qu'on y avait placées. Il est ensuite ramené pompeusement chez son maître. Là, la troupe se divise : les uns font bonne garde auprès du premier président ; les autres se rendent chez les conseillers du parlement qui, n'ayant pas eu le temps de se cacher, sont obligés de se revêtir de leurs robes et de se rendre à la Présidence. Ensuite, toujours sous la pression des émeutiers, ils se mettent en marche vers le palais de justice. C'est une vraie scène de la Fronde parlementaire. Le cortège s'avance lentement, « au milieu des cris de joie, des acclamations, des battements de mains universels[4]. » Bérulle veut prendre le plus court chemin : mais les révoltés forcent les vingt-trois parlementaires[5] à passer le long de la rue Neuve, du côté des Jacobins, par la place Grenette et la Grande-Rue. Partout la foule crie : « Vive le parlement ! » On jette aux magistrats des fleurs et des roses. Les cloches de la cathédrale, de la collégiale et de Saint-Louis sonnent à toutes volées ; les « clochers, jusqu'au sommet, sont occupés par nombre de femmes bondissantes comme

1. *Récit du Religieux*, p. 18.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. *Récit de l'émeute*, p. 8.
5. Bibl. de Grenoble, U. 1605.

bourgeoise de faire prendre les armes à leurs compagnies, de former des patrouilles pour faire la police de la ville. Le major de cette milice envoya de nombreux détachements dans les différents quartiers; il en choisit un pour monter la garde chez le premier président, moins pour le protéger que pour rassurer la population et empêcher le départ des magistrats. On ajoute aux postes qui gardaient les portes des soldats de la milice. Alors seulement la foule rassurée ne craignit plus de se voir « enlever des magistrats devenus plus que jamais l'objet de l'amour, de la vénération et de la reconnaissance universelle[1]. »

La nuit était venue. Des patrouilles bourgeoises, ayant à leur tête les membres du corps de ville, parcouraient les rues de plus en plus tranquilles. Mais on n'en avait point fini avec les manifestations. Vers minuit, « après quinze heures passées dans un trouble, une agitation, des alarmes continuelles, M. de Bérulle allait être témoin d'une scène d'un autre genre qui lui arracha des larmes de sensibilité et de reconnaissance[2]. » Un grand tumulte se fait entendre dans la rue; Bérulle paraît à sa fenêtre. Il est accueilli, non plus par des cris de colère, mais par des acclamations et par des chants. C'est le sieur Lisis et la demoiselle Masson, deux artistes du théâtre de Grenoble, que la foule a conduits devant l'hôtel de la Présidence et qui chantent le morceau d'*Iphigénie :*

Que j'aime à voir ces hommages flatteurs
Qu'ici l'on s'empresse à vous rendre !
Ah ! pour une âme tendre
Que ce spectacle a de douceur !

Le reste de la nuit se passa fort tranquillement. Mais, le lendemain, les troubles furent sur le point de recommencer. La populace se porta de nouveau à l'évêché et chez le marquis de Marcieu. Le tocsin recommença à sonner et la troupe n'osa sortir de ses casernes. Si le désastre ne s'étendit point, si le sang ne se remit pas à couler dans les rues de Grenoble, ce fut seulement grâce à la vigilance des officiers municipaux et à l'infatigable activité des magistrats. Les historiens qui ont raconté la Journée des Tuiles l'ont trop représentée comme un accident que rien ne fait prévoir et que rien ne continue. En réalité, les documents de

1. *Récit de l'émeute*, p. 8.
2. *Ibid.*

l'époque, les lettres de Barthelon, les rapports de Clermont-Tonnerre et surtout les ordonnances de police de Grenoble nous montrent que, pendant une semaine, l'émeute parut toujours sur le point de recommencer. C'est seulement à partir du 14 juin que le mouvement va prendre un nouveau caractère et que l'assemblée de Grenoble va préparer celle de Vizille.

III.

Maintenant que nous connaissons les principaux incidents qui ont marqué cette journée révolutionnaire avant la Révolution, nous nous proposons d'en montrer l'origine et les caractères. C'est là une des parties importantes de la question. La Journée des Tuiles a-t-elle été un accident que rien ne pouvait faire prévoir et que rien ne pouvait empêcher, une échauffourée qui n'a failli devenir grave que par l'incurie des autorités? A-t-elle été, au contraire, l'explosion de sentiments longtemps contenus, la manifestation violente d'un esprit nouveau, le « premier élan vers la liberté, » comme dira Barnave? Dans le premier cas, nous ne serions en présence que d'un mal sans gravité, n'intéressant guère la pathologie historique; dans le second au contraire, nous aurions devant nous un de ces prodromes redoutables où l'on reconnaît les premiers battements de la fièvre révolutionnaire. L'émeute du 7 juin n'a-t-elle été qu'une sorte de pendant de l'affaire du 35e de ligne, une « conduite de Grenoble » avant la lettre, ou bien a-t-elle été le prologue du grand drame qui va commencer?

Consultons les contemporains. Quelques-uns nous diront que l'explosion a été spontanée, qu'il est impossible « de supposer à ce mouvement impétueux une cause secrète et combinée[1]. » « Une consternation profonde, écrit-on au roi, avait pénétré tous les cœurs à la vue des coups d'autorité réitérés sous le nom de Votre Majesté. La classe de vos sujets la moins éclairée oublie dans son désespoir les ressources infinies que nous conservent votre bonté et votre justice. Telle fut la seule différence de ces impressions, la seule cause du désordre qui les signala. » Mais ce sont les notables citoyens de Grenoble qui nous parlent, et leur témoignage doit nous être suspect. Ailleurs, on supplie le comte de Brienne « de

1. Représentation des notables. (Bibl. de Grenoble, O. 513, p. 20.)

considérer que ce désastre n'est arrivé que par le désespoir qui s'est emparé de l'âme des citoyens en voyant les privilèges de la province violée[1] : » mais c'est le corps de ville qui tient ce langage, et ses déclarations sont intéressées. Un écrivain anonyme nous affirmera aussi « que l'on peut reléguer dans la classe des rumeurs populaires tout ce qu'on a mandé sur les prétendus instigateurs qui ont dirigé les mouvements d'une tourbe aveugle et imprudente[2] : » mais l'anonyme est ici facile à pénétrer, et le magistrat qui parle ainsi, malgré son flair d'enquêteur, ne parvient pas à dérouter les soupçons. Irons-nous jusqu'à prétendre, avec un autre témoin oculaire, que l'émeute du 7 juin avait été préparée par les ministres, et que « ces mouvements populaires étaient entrés dans leurs combinaisons et leurs calculs[3]? » Ce serait faire trop d'honneur à la politique de Brienne : l'auteur des édits de mai n'avait rien d'un Machiavel. L'écrivain anonyme que nous citions tout à l'heure ajoute naïvement : « Les hommes sensés ne remontent point aux causes secondes, lorsqu'ils en trouvent d'immédiates dans des événements réels; » mais ce sont précisément ces causes immédiates que nous voulons déterminer.

Depuis longtemps, l'émeute était à prévoir. Avant les édits de mai, la province était profondément agitée; le mécontentement ne fit que grandir après la publication des édits. Le 11 mai, le duc de Tonnerre avait fait fermer les portes du palais de justice et en avait remis les clefs au concierge « avec défense de s'en dessaisir sous peine de la vie[4]. » Aussitôt le parlement avait protesté; l'ordre des avocats, les procureurs au parlement, les procureurs au bailliage, le bureau des finances s'étaient associés à sa résistance. L'émotion, déjà fort grande dans Grenoble, devint prodigieuse. Le 12, le corps municipal s'assemble à l'hôtel de ville et s'émeut de la situation désastreuse que l'on veut créer à la capitale du Dauphiné. M. de Mayen, premier consul, prend la parole pour exposer « la consternation générale des citoyens, et leurs inquiétudes occasionnées par les circonstances présentes, qui peuvent porter la plus grande atteinte à l'existence de la ville

1. Rapport de l'hôtel de ville. (Chaper, 76.)
2. Lettre inédite. (Bibl. de Grenoble, U. 1603.)
3. *Récit de l'émeute*, p. 1.
4. Détails sur ce qui s'est passé à Grenoble. (Ms. de la Bibl. de Grenoble, O. 317.)

et aux propriétés des citoyens[1]. » Nous avons montré, ailleurs, quelle fut l'attitude du corps de ville grenoblois dans cette circonstance critique; nous avons fait voir qu'il a été le premier à lancer dans le public dauphinois l'idée d'une convocation prochaine et nécessaire des états, qu'il s'est fait le premier l'interprète du désir général, qu'il a été à la tête de la Révolution, mais d'une révolution « tempérée, comme il aura lui-même le droit de le dire plus tard, par une sagesse profonde et une circonspection raisonnée[2]. »

Une des principales causes d'émeutes, sous l'ancien régime, était la misère des provinces. Or, celle du Dauphiné était fort grande. Qu'on lise les rapports du duc de Tonnerre, sollicitant pour Grenoble « la bienfaisance royale[3]; » qu'on parcoure les doléances du corps de ville, les lettres de Caze de la Bove, les archives des communautés dauphinoises[4], et l'on verra que partout les populations souffraient depuis longtemps. « La province est accablée de malheurs et prête à se précipiter dans le plus grand de tous, celui d'oublier ce qui est dû au roi[5]. » Dans les campagnes, dit un témoin oculaire, la récolte a été mauvaise; en ville, « on ne fait absolument rien et les ouvriers meurent de faim[6]. » A Grenoble, des maraudeurs s'introduisent dans les maisons « pour demander des secours avec brutalité, sous prétexte de l'indigence occasionnée par les circonstances[7]. » Et c'est alors que Brienne

Élève un tribunal proscrit et détesté,
Et l'insurrection lève un front redoutable,
Et Brienne à grands coups frappe la liberté,
Et des arts languissants le temple est déserté,
Et la misère étend son voile lamentable,
Et le crédit au loin s'envole épouvanté,
Et le pays n'est plus qu'une plaie effroyable[8].

Le mécontentement était si grand que les esprits clairvoyants s'attendaient depuis longtemps à une explosion. « Ce qui est

1. Archives de Grenoble, BB. 128, fol. 45.
2. *Les Origines de la Révolution en Dauphiné*, p. 43-50.
3. *Chron. dauphinoises*, III, p. 342.
4. Voir en particulier celles de Saint-Étienne en Dévoluy.
5. Bibl. de Grenoble, O. 513, p. 22.
6. Lettres de Barthelon, p. 12.
7. Archives de Grenoble. (Enregistrement, procédures, réceptions, fol. 230 v°.)
8. *Nouveau recueil ou choix de pièces*, p. 35.

arrivé, dira bientôt le duc de Tonnerre, était combiné depuis longtemps et il n'y avait pas de puissance humaine qui pût l'empêcher[1]. » Chacun des rapports du commandant de la province est plein de prévisions sinistres. Le 19 mai, il craint « un soulèvement général. » Le 2 juin, il constate que la fermentation augmente sans cesse et que la révolte est devenue inévitable. Les mêmes craintes apparaissent dans les rapports de l'intendant et chez la plupart des contemporains. L'auteur de la meilleure relation que nous possédions sur la Journée des Tuiles déclare que depuis longtemps la révolte était inévitable[2]. Weber, Besenval affirment que tout le monde croyait à une lutte prochaine, et M. de Staël, dans sa dépêche du 28 mai, parle des troubles du Dauphiné : « Il est impossible de prévoir l'issue de la subversion presque générale qui se prépare dans ce pays-ci...; une crise violente approche[3]. »

Ainsi, la population mécontente est dans ces dispositions redoutables qui précèdent et préparent les grandes explosions. L'émeute est possible, l'émeute est prévue; mais, pour qu'elle éclate, il faut qu'elle trouve les aliments dont elle se nourrit toujours. Or, nous trouvons à Grenoble tout ce qui est nécessaire à une insurrection : des chefs pour l'organiser, des écrivains pour la préparer, des hommes déterminés pour la conduire. Que voyons-nous entrer depuis quelque temps dans la ville? Une ordonnance de police du premier consul échevin de la ville de Grenoble va nous l'apprendre[4]. Depuis plusieurs mois, nous dit-elle, on voit arriver à Grenoble bon nombre de personnes « dont la plupart sont étrangères et sans aveu. » Une autre constate « qu'au préjudice de nombre d'ordonnances et règlements, les hôteliers, cabaretiers et autres personnes qui logent gratuitement ou à prix d'argent des étrangers négligent de prendre leurs déclarations contenant leurs noms, surnoms, âge, qualité ou profession, le lieu d'où ils sont, d'où ils viennent, le sujet de leur venue et où ils se proposent d'aller; s'ils sont, ou non, munis de passeports et certificats de bonne vie et mœurs, et de remettre lesdites déclarations au greffe du siège ou entre les mains des commissaires pour en instruire les officiers supérieurs du siège; et encore que, par une ordonnance

1. Chaper, p. 109.
2. *Récit de l'émeute*, p. 1.
3. Geffroy, *Gustave III et la cour de France*, II, p. 86.
4. Archives de Grenoble. (Enregistrement, etc., fol. 228 et 229.)

de 1764, il est inhibé et défendu à tous mendiants étrangers, vagabonds et gens sans aveu d'entrer dans la ville et ses faubourgs, » mais que cette prescription n'est jamais observée[1]. Des colporteurs étrangers ont été signalés dans la ville qu'ils inondent de pamphlets[2]. Le commandant déclare que la ville est envahie « par une population immense et par une grande quantité de brigands[3]. » Le comte de Chambord attribue aussi les désordres de Grenoble à « des gens sans aveu » qui s'y sont donné rendez-vous[4]. Le procureur Dulauron fait arrêter, la veille de l'émeute, une foule de vagabonds que l'on voit errer dans les rues, et « les renvoie sur la frontière de Savoie par courrier. » Il se montre très sévère pour les passeports, va jusqu'à faire arrêter certains vagabonds « qui ignorent le sujet de leur détention, » fait jeter en prison un certain Mougin, « muni d'un très bon passeport signé par des gens notables, » quitte à le relâcher ensuite sur l'expresse recommandation du baron de Choiseul, ministre à la cour de Turin[5]. Le registre d'écrou de la prison de Grenoble nous montre la ville envahie par des Piémontais, des Languedociens, des Savoyards, etc. Ce qui frappe un des narrateurs de la Journée des Tuiles, c'est cette multitude de gens venus on ne sait d'où, c'est cette « crasse du peuple, » cette « vile canaille » apparaissant avec l'émeute et disparaissant avec elle[6].

Non seulement la ville renferme les éléments habituels d'une insurrection, la clientèle ordinaire des jours d'émeute, mais elle se trouve dans les dispositions morales qui précèdent et préparent les mouvements populaires. La population vit dans cette atmosphère étouffante qui annonce les grands orages. Les bruits les plus étranges circulent depuis quelque temps. Aujourd'hui, on annonce « que Paris est en feu, que les princes et les pairs sont réunis au Parlement et que le grand œuvre qu'on vient de faire, qui n'est dans le fait que l'anéantissement du peu de liberté dont nous jouissons, ne peut pas tenir[7]. » Un autre jour, « une lettre de Paris marque que l'émeute dans le moment est considérable ;

1. Archives de Grenoble. (Enregistrement, etc., fol. 230 v° et 231.)
2. Ibid., fol. 147.
3. Chaper, p. 78 et 91.
4. Ibid., p. 98.
5. Archives de Grenoble. Conciergerie. (5e registre de l'inventaire de 1828.)
6. Relation publiée par Chaper, p. 58.
7. Lettre de Barthelon du 11 mai.

que le peuple est parti pour Versailles et que l'on doute si les deux ministres existent encore[1]. » Des nouvellistes à l'imagination prompte « répandent que la révolte est dans toutes les provinces pour en donner l'exemple[2]. » Ici, on affirme que l'on doit augmenter les impôts[3]; là, on parle d'une véritable Saint-Barthélemy que veulent faire les ministres[4]. L'intendant signale au gouvernement ces bruits dangereux qui circulent partout[5]. Le procureur Dulauron constate « que des personnes imprudentes, sans réfléchir sur la conséquence de leurs démarches, répandent des faux bruits et supposent des choses qui n'ont aucune réalité, ce qui peut donner de l'inquiétude aux citoyens paisibles qui aiment l'ordre et la tranquillité et faire naître quelques mésintelligences entre aucuns des habitants et des soldats de la garnison[6]. » Malgré les ordres des consuls, les nouvelles alarmistes continuent à se répandre; on s'attroupe dans les rues pour annoncer « que la Bretagne est en feu, » que Paris, Lyon, Aix suivent l'exemple de Rennes; que le gouvernement envoie 15,000 hommes contre les Bretons; que les officiers du régiment de Penthièvre ont donné leur démission[7], mais que le peuple est partout sur le point de se soulever, que sa « manière de combattre étonnera les troupes réglées[8]. »

Non seulement on colporte ainsi les nouvelles les plus alarmantes, mais on se distribue des écrits incendiaires, des pamphlets où passe déjà le souffle révolutionnaire. Si l'écrivaillerie, comme le veut Montaigne, est le symptôme d'un siècle débordé, jamais époque ne fut plus débordée que celle où nous sommes arrivés. Le Dauphiné malade voit se produire une sorte d'éruption littéraire; l'émeute des brochures précède et provoque l'émeute de la rue. « Libelles sanglants, dit un contemporain, murmures séditieux, inculpations atroces; les satires les plus violentes sont les plus applaudies; on se les arrache, on les dévore, et la passion qui les dicte paraît trop modérée à la crédulité qui les adopte[9]. »

1. Lettre inédite. (Bibl. de Grenoble, U. 1611.)
2. *Le Vingt contre un*, p. 11.
3. *Réflexions d'un patriote dauphinois*, p. 24.
4. Lettre de Barthelon du 3 juin.
5. Bibl. de Grenoble, O. 329.
6. Archives de Grenoble. (Enregistrement, procédures, fol. 230.)
7. Lettre de Barthelon, p. 13.
8. Lettre inédite. (Bibl. de Grenoble, U. 1611.)
9. *La tête leur tourne*, p. 7.

Il est impossible de donner une idée de la quantité prodigieuse de brochures qui viennent s'abattre sur la province. Les idées les plus dangereuses, les théories les plus révolutionnaires y sont exposées avec une incomparable hardiesse. Voyez plutôt ce qu'en dira l'assemblée des notables de 1788 : « Tout auteur s'érige en législateur ; l'éloquence ou l'art d'écrire, même dépourvu d'études, de connaissances et d'expérience, semblent des titres suffisants pour régler la constitution des empires; quiconque avance une proposition hardie, quiconque propose de changer les lois, est sûr d'avoir des lecteurs ou des sectateurs[1]. » Prenons quelques exemples parmi les pamphlets dauphinois. *Le Réveil d'un Français* commence ainsi : « Le temps est passé de mettre de la modération dans nos plaintes; le plan du gouvernement s'est dévoilé, il a détruit les faibles restes de notre constitution; il menace nos propriétés, la liberté et l'existence même de nos personnes; encore quelques instants et la nation, écrasée sous le joug du despotisme, épuisée par les déprédations de la finance, va tomber dans la misère et dans l'anéantissement[2]. » Mêmes idées et mêmes menaces dans *l'Ami des lois,* dans *le Cri d'un Français citoyen*[3]. L'auteur de l'*Avis aux provinces* déclare que les « Français ont en ce moment l'alternative de la liberté et de la servitude. » Dans les entretiens de Zerbès, l'écrivain s'écrie : « Emporté loin de moi, dans la convulsion de mes idées, sceptres, couronnes, grandeurs, je vois tous ces instruments sacrés de nos maux impitoyablement brisés, et, plein de l'outrage des peuples, j'applaudis le crime par l'excès même du crime[4]. » Il fait ensuite une allusion transparente à la situation troublée de la France : « L'État était chargé de dettes, le commerce sans crédit, l'industrie languissante, le patriotisme éteint, la vertu et les mœurs bannies de la cour et reléguées à l'extrémité du royaume, le mécontentement était général. Il y avait une foule d'étincelles de division, qui, par leur réunion, pouvaient produire un grand incendie. » Un autre s'écrie : « Tout homme, esclave ou libre, frémit au bruit des chaînes qu'on agite autour de lui; l'esclave cède à la force et à la violence; l'homme libre ne cède qu'à la raison et à la justice. Opprimé, il devient lion féroce; il faut qu'il

1. Archives parlementaires, I, p. 487.
2. Bibl. de Grenoble, O. 13744, tome VIII.
3. Ibid.
4. Ibid., O. 513, p. 53.

triomphe ou qu'il expire dans des flots de sang et d'écume[1]. » La politique détestable des ministres « va faire couler des flots de sang, allumer dans tous les cœurs le feu de la discorde et de la sédition. » L'auteur d'une brochure anonyme cite cette parole de Montesquieu : « Il est rare qu'on change les coutumes sans de grandes secousses et une grande effusion de sang[2]. » Un autre, avocat au parlement de Grenoble, adresse à un milord anglais des lettres violentes qu'il termine ainsi : « Adieu, puisse quelque révolution nous rendre plus heureux[3]. » On s'arrache le *Moniteur,* ouvrage périodique qui parut secrètement en 1787-88 avec cette épigraphe : *Magnus rerum nascitur ordo*[4]. On commente cette parole d'un pamphlétaire méridional : « Gardez-vous de consumer un temps si précieux pour agir en vaines recherches d'une érudition insensée; gardez-vous de travestir en combats de chartes et de titres une question sur les droits de l'homme[5]. »

C'est à Grenoble surtout que l'on publie des quantités « d'écrits séditieux et violents pour ameuter des citoyens paisibles[6]. » Parmi ces ouvrages, il en est un qui eut une immense renommée et qui devait être une des causes directes de la Journée des Tuiles : il était intitulé *l'Esprit des édits* et il avait pour auteur un jeune avocat nommé Barnave. « Des édits militairement enregistrés et la disgrâce du parlement, dit le jeune pamphlétaire, ayant fait cesser l'espoir de toute réclamation légale, je ne balançai point à me mettre le premier sur la brèche. Je composai un écrit intitulé *l'Esprit des édits*, et je le répandis dans les rues de Grenoble le jour où coula dans ma ville natale le premier sang qui ait été versé en France pour la Révolution. » Cette œuvre froide et emphatique, qui eut un succès prodigieux, ne contenait rien moins qu'un appel à la force. « C'est, nous dit un jugement du bailliage de Bourg, un véritable manifeste dans lequel, sous prétexte de combattre le despotisme, on cherche à soulever la nation, à armer le citoyen contre le citoyen[7]. » C'est

1. Bibl. de Grenoble, O. 513, p. 111.
2. Ibid., O. 380, p. 7.
3. Ibid., O. 315, p. 44.
4. Archives parlementaires, I, p. 581.
5. Archives parlementaires, I, p. 574.
6. *Réflexions d'un patriote dauphinois,* p. 25.
7. Bibl. de Grenoble, U. 1598.

un livre « d'autant plus dangereux que l'adresse y est unie à un style intéressant et rapide. » Et les juges de Bourg continuent en appréciant ainsi cet « écrit incendiaire » : « Peut-on assez déplorer l'égarement d'un écrivain qui, bien loin de gémir sur des événements dont il a peut-être été témoin (en note : la sédition de Grenoble), qui, au lieu de prêcher l'union, seule base de la félicité publique, ne craint pas de dire que l'insurrection est la ressource de tous les peuples opprimés, que le peuple doit décharger son indignation sur les exacteurs des nouveaux subsides? Ne sait-il pas que l'anarchie est le plus grand des maux et que la révolte est toujours inexcusable[1]? » Barnave y parle au nom du peuple « qui supporte tout le poids du despotisme et doit être redouté pour son humiliation même[2]. » Il prêche l'union contre les excès du pouvoir, et il ajoute gravement en s'adressant à Louis XVI : « Ils t'ont dit que tu avais assez de force pour asservir le peuple, tandis que tu n'étais qu'un seul contre des millions et que toute ta force est dans leur amour[3]. » Le duc de Tonnerre, qui a fait preuve d'autant de clairvoyance que de faiblesse, montre fort bien quels ont été les effets prodigieux de cette ardente brochure. « L'imprimé dont je vous envoie ci-joint un exemplaire, dit-il dans son rapport du 9 juin, ne vous laissera aucun doute sur le projet formé d'un soulèvement général dans cette capitale; et qui sait jusqu'où il peut aller? Cet écrit a été répandu avec profusion... Il est aisé de juger, par le choix du moment pour lequel il a été ménagé, que l'intention était de ne le hasarder qu'avec la sûreté du succès qui doit naturellement résulter du point de chaleur extrême où l'on a conduit toutes les têtes. »

Ce n'est pas seulement tout ce que Grenoble compte de personnages influents, d'écrivains habiles qui inonde ainsi le public de brochures savantes et passionnées. La populace aussi a sa littérature, moins raisonneuse et moins raffinée, mais plus expressive, plus révolutionnaire par la forme comme par l'idée. On dut afficher sur les murs de Grenoble de nombreux placards pareils à celui qu'a publié M. Champollion[4] et qui nous donne un avant-goût des productions violentes de 93. On y engage les bourgeois

1. Bibl. de Grenoble, U. 1598, p. 16.
2. *Esprit des édits*, p. 2.
3. *Ibid.*, p. 43.
4. *Chron. dauphinoises*, III, p. 376.

de Grenoble à prendre les armes, à arrêter les courriers de « ce vilain gueux de Tonnerre, » à ne pas se laisser intimider par les canons qu'il a braqués sur la ville; que l'on se révolte, que l'on assassine le premier soldat de Royal-la-Marine que l'on trouvera dans les rues. « Si vous pouvez en trouver le colonel, hachez-le pour ainsi dire : c'est le plus cruel et le plus vilain des hommes. » S'ils refusent de payer l'impôt, s'ils se révoltent ouvertement contre le roi, ils seront soutenus par les montagnards de la Savoie et les Briançonnais; qu'ils continuent à protéger les magistrats du parlement, « les pères du peuple; » qu'ils assassinent le premier qui acceptera les édits de mai.

On comprend l'agitation que ces libelles sanglants, ces placards révolutionnaires ne tardèrent pas à créer dans tout le Dauphiné. L'idée d'une émeute, d'une révolte à main armée, ainsi présentée tous les jours et sous toutes les formes, hanta de plus en plus les esprits surexcités; pour passer à l'acte, elle n'avait plus besoin que d'un prétexte et d'un incident : elle trouva l'un et l'autre le 7 juin.

Mais ce n'était point la première fois que le pouvoir royal se trouvait en présence d'une émeute qu'il prévoyait et qu'il aurait voulu prévenir. Généralement, il pouvait compter sur des commandants intelligents, dévoués, énergiques, qu'aucune considération ne pouvait arrêter. En était-il de même à Grenoble? Certes, le duc de Clermont-Tonnerre ne manquait ni d'intelligence ni d'activité. Mais il était incapable d'empêcher l'émeute qu'il annonçait depuis longtemps. Weber[1] et Besenval le trouvent « trop faible pour cet emploi en tout temps, mais surtout dans un instant de fermentation et de délire[2]. » Le duc, qui était depuis de longues années à Grenoble, avait toujours eu à se louer de l'attitude sympathique de la population et surtout du corps municipal. Depuis 1775, l'hôtel de ville avait toujours eu avec lui d'excellents rapports qu'atteste la correspondance conservée aux archives de la ville[3]. Entièrement dévoué aux Grenoblois, il ne songe qu'à les épargner, qu'à recourir « aux ménagements et à la prudence » pour réprimer la révolte qui éclate[4].

Vainement, tout le monde, dans son entourage, lui conseille

1. *Mémoires*, p. 149.
2. *Mémoires de Besenval*, p. 337.
3. Archives de Grenoble, AA. 34.
4. Rapport du 9 juin. (Chaper, p. 90.)

d'employer des moyens rigoureux. L'inspecteur Millin de Grandmaison veut faire arrêter immédiatement les membres du parlement[1]; M. de Frimont propose la même mesure; mais le duc persiste dans ses idées de modération. Il interdit les coups de baïonnette, ne fait pas distribuer de cartouches. Certains historiens sont allés jusqu'à l'accuser « d'oubli complet des devoirs de son grade[2]. » Mais pouvait-il agir autrement? D'abord, il n'avait pas assez de troupes pour résister à toute une ville ameutée : il s'en plaint constamment dans ses rapports au roi. Ensuite, les soldats de la garnison de Grenoble étaient-ils disposés à réprimer l'insurrection? Deux mots sur l'état de l'armée à Grenoble, en 1788, sont ici nécessaires.

Quand Weber vient de raconter la Journée des Tuiles, il ajoute que ce qui doit le plus frapper dans cette effroyable désorganisation, c'est l'indiscipline des troupes, « c'est une portion de l'armée en état de dissolution, par conséquent tout près de la révolte[3]. » Le mal était déjà ancien. Depuis de longues années, l'indiscipline s'était glissée dans l'armée. Officiers et soldats s'occupaient attentivement des événements qui passionnaient l'opinion publique, prenaient ouvertement parti contre le ministère. Miot de Mélito nous montre les officiers du camp de Metz « non étrangers à ce qui se passait alors à Versailles. Les entreprises du ministère de Brienne étaient l'objet de toutes les conversations, la résistance des parlements hautement applaudie, la conduite de la cour blâmée sans pitié, ses désordres dévoilés et exagérés..... De graves discussions sur les droits des peuples, sur l'inévitable nécessité d'un grand changement se mêlaient de cette manière aux sarcasmes et aux épigrammes dirigés sans cesse contre les novateurs militaires[4]. » Comment la discipline serait-elle respectée quand les soldats lisent tous les jours des ouvrages, des lettres, des pamphlets qui leur prêchent la résistance aux ordres du roi? « Nous sommes tous citoyens, dit la Lettre au baron de P... sur les devoirs d'un militaire français; nous sommes tous enfants de la patrie avant d'être sujets du roi[5]. » « Braves guerriers, dit un auteur de pamphlet, nos lois sont détruites, leurs sanctuaires

1. Rapport publié par M. Chaper, p. 103.
2. Chérest, *Chute de l'ancien régime*, II, p. 11.
3. Weber, *Mémoires*, p. 142.
4. *Mémoires de Miot de Mélito*, I, p. 3.
5. Lettre au baron de P., officier aux gardes françaises.

violés, leurs ministres proscrits, les Francs vont être gouvernés comme les Turcs : choisissez entre la France et ses oppresseurs... il faut défendre ou immoler vos frères[1]. » La Commission des états de Bretagne ose déclarer au roi que « le glaive tomberait des mains de ses satellites, que le soldat refuserait de déchirer le sein qui le nourrit et qu'il doit défendre[2]. » La Profession de foi d'un militaire, œuvre de Barnave, déclare qu'un soldat ne doit jamais porter les armes contre ses frères[3]. Les notables de Grenoble osent parler ainsi au roi : « Les soldats viendront-ils percer nos poitrines pour enlever au milieu de nous nos concitoyens? non! leur bras, leur honneur, leurs sentiments, leur délicatesse s'y refusent déjà[4]. » Le duc de Tonnerre le fait remarquer très justement au ministre : à force de dire aux soldats qu'ils sont avant tout citoyens, on est parvenu à les gagner à la cause populaire. A Grenoble, le soldat se mêle intimement à la vie de l'habitant, et l'on voit la municipalité prendre toutes les précautions « pour empêcher toute mésintelligence entre les habitants et les soldats de la garnison[5]. » Malgré de sévères ordonnances, les grenadiers d'Austrasie ou de Royal-la-Marine passent leur temps dans les cabarets, vendent pour boire « leurs effets et nippes, y restent après la retraite battue[6]. » Weber accuse même les officiers de laisser entrer dans les rangs des soldats des femmes perdues qui les corrompent[7]. Un opuscule de Mounier renferme un passage très intéressant sur la façon dont la discipline était observée dans la garnison de Grenoble. « Pensez-vous, dit la lettre de M. Blanchard, qu'un soldat et un officier des armées soient obligés, en conscience, d'aller, sur un ordre du roi, égorger son père et sa mère[8]? » Le magister parle ensuite de son fils Joseph, grenadier à Grenoble; le 7 juin, on l'avait mis en faction à la porte du palais. Le père s'approche de lui; il avait le cœur gros. « Voyez, mon père, me dit-il, le rôle infâme que l'on me fait jouer! » Un dialogue s'engage; le père montre au grenadier Joseph la France

1. *La Nation aux militaires français*. (Bibl. de Grenoble, O. 513, p. 29.)
2. Bibl. de Grenoble, O. 344, p. 23.
3. Bibl. de Grenoble, recueil O. 13744, tome VIII.
4. Bibl. de Grenoble, O. 513, pièce 4, p. 22.
5. Archives de Grenoble. (Enregistrement, procédure, etc., fol. 231.)
6. Ibid., fol. 230.
7. *Mémoires*, p. 142.
8. Lettre de M. Blanchard. (Bibl. de Grenoble, O. 378.)

ruinée, le paysan écrasé d'impôts. Le jeune homme écume de rage; il veut déserter. Non, lui dit le magister, c'est une lâcheté; mais « tu peux ne mettre dans ton fusil que de la poudre à poudrer. » La foule irritée s'étant jetée sur le grenadier, il reste impassible, « résolu de mourir plutôt que de verser le sang de ses concitoyens. » Aussi, quel enthousiasme à Grenoble pour ces soldats qui ont refusé de tirer sur la foule, qui ont même « rempli de cendre leurs fusils, » dit Weber[1], et ont ainsi suivi les conseils du magister Blanchard! « Dans la journée désastreuse du 7 juin, dit le secrétaire perpétuel de la Société littéraire, la garnison s'est acquis des droits éternels à notre reconnaissance. » Les trois ordres de la ville de Grenoble écrivent aux officiers de Royal-la-Marine que les Grenoblois « les regardent comme leurs frères et leurs amis; » eux aussi, ils leur garderont « une éternelle reconnaissance[2]. » Et les officiers leur répondent : « Citoyens comme vous, nous étions fiers d'en remplir les devoirs. » On les couronne de fleurs, on les porte en triomphe, on les acclame dans les rues. Ils ne se cachent guère eux-mêmes pour rendre à la foule ces témoignages d'affection, et ils donnent 600 livres pour la veuve d'un émeutier tué dans la Journée des Tuiles[3]. Après l'émeute du 7 juin, il n'y eut pas d'actes de violence commis sur les soldats de la garnison : les archives de police n'en mentionnent qu'un seul, à la date du 23 juillet[4]. — Ainsi, le ministère ne peut compter ni sur les soldats ni sur leur chef pour la répression de l'émeute.

La population grenobloise se trouve donc dans les conditions où l'émeute est pour ainsi dire fatale. Lésée dans ses intérêts, menacée dans sa prospérité, surexcitée par les nouvelles exagérées qui lui arrivent de toutes parts, enflammée par la lecture des écrits séditieux dont le duc de Tonnerre n'a pu empêcher la publication, sentant que la répression sera timide, elle songe vaguement à l'émeute. Mais, pour que la sédition éclate, il faut des hommes pour la préparer. Or, la journée du 7 juin a été sûrement préméditée; l'anarchie ici n'a rien de spontané; les matériaux de l'incendie qui semble éclater brusquement ont été lentement amassés.

Dès le 3 juin, Barthelon écrit cette lettre significative : « Je

1. *Mémoires*, p. 142.
2. Lettre écrite à MM. de Royal-la-Marine, O. 513.
3. Lettre manuscrite. (Bibl. de Grenoble, U. 1603.)
4. Archives de la ville. (Audience de police, fol. 365.)

vous fais passer la nouvelle de ce matin ; il était question d'une Saint-Barthélemy ; heureusement la mine a été éventée. Je vais à une assemblée où l'on doit arrêter que l'on s'enrégimentera. Tous nos environs sont sous les armes[1]. » L'intendant reconnaît que, depuis longtemps, la « populace a été échauffée par des esprits turbulents[2]. » Dès le commencement de juin on veut faire, à Grenoble comme à Rennes, organiser une formidable émeute. « Et je crois que la manière de combattre du peuple étonnera les troupes réglées. On a arrangé des faulx au bout de longs bâtons pour couper les jarrets des chevaux et des hommes[3]. » Malgré le secret qui était soigneusement gardé, le commandant savait quelque chose des préparatifs. Il parle « du concert de mesures qui s'établissait généralement presque sous ses yeux sans pouvoir y remédier, le parfait accord qui règne entre tous les citoyens en rendant le secret plus impénétrable[4]. » Pour assurer le succès de l'émeute, on est allé jusqu'à payer des gens ayant l'habitude des coups de main[5]. On a calculé à l'avance les chances de réussite « en raisonnant comme il suit, dit M. de Tonnerre : si on veut épargner le sang du peuple, une grêle de pierres et de tuiles écrasera la troupe ; s'il y a du sang répandu, cinquante ou cent personnes sacrifiées seront l'occasion d'un soulèvement général qui se communiquera bientôt dans la province et quelques autres provinces voisines, les lois seront retirées et Grenoble sera sauvé[6]. »

Mais si l'émeute a été ainsi organisée, par qui l'a-t-elle été ? Quels ont été les instigateurs de cette foule dans laquelle le commandant ne voyait « qu'une victime aveugle ? » Nous touchons ici à la question la plus grave que nous ayons à examiner. Si la Journée des Tuiles n'a été qu'une Jacquerie parlementaire ou une émeute municipale, elle n'est qu'un épisode perdu dans l'histoire particulière de Grenoble. Si elle a été, au contraire, l'acte voulu et réfléchi de toutes les classes de la capitale, désiré par toute la province et applaudi de toute la France, elle devient, à nos yeux, quelque chose de plus grand ; elle cesse d'être une sorte de Fronde mesquine faite par le parlement et pour le parlement, une réac-

1. Lettre de Barthelon, p. 8.
2. Lettre aux municipalités. (O. 329.)
3. Lettre manuscrite. (Bibl. de Grenoble, U. 1611.)
4. Rapport du 9 juin. (Chaper, p. 88.)
5. Rapport de Millin de Grandmaison. (Chaper, p. 104.)
6. Rapport du 9 juin.

tion égoïste destinée à maintenir des privilèges, pour devenir, au contraire, une révolution généreuse faite pour affirmer des droits.

Est-ce le parlement de Grenoble qui a préparé et conduit la journée du 7 juin? C'est ce que semblent nous dire la plupart des contemporains. Les édits de mai devaient avoir des conséquences fatales pour la capitale du Dauphiné. La présence du parlement était une source de richesse pour une partie de la population. Le mémoire rédigé par la municipalité insiste avec raison sur le préjudice matériel que le départ des magistrats causerait à la ville. Grenoble, disent les auteurs du mémoire, avait un parlement, une chambre des comptes, un bureau des finances, un bailliage, un tribunal d'élection, un siège de maîtrise. Ces tribunaux avaient à leur suite cent avocats et quatre-vingts procureurs. La suppression de ces tribunaux enlevait à la ville deux cent cinquante familles[1]. Mêmes doléances dans le mémoire adressé au roi par les corporations de Grenoble. « Tout ce qui soutient la population de Grenoble, tout ce qui fournit aux artisans, aux marchands le moyen de subsister, c'est la consommation que font les gens d'affaires nombreux, les magistrats qui y sont fixés, les étrangers qui y sont conduits de toutes les parties du Dauphiné, souvent même des autres provinces, par les procès, dont la connaissance appartient au parlement. Voilà, pour les suppliants, l'unique appui de leur commerce, l'unique aliment de leurs professions. » Non seulement le parlement est une source de prospérité pour la ville, mais ce vieux corps judiciaire a été de tout temps l'objet d'un profond respect. « Le peuple de Dauphiné a toujours regardé son sénat comme son interprète et son représentant, avec d'autant plus de raison que ses membres sont principalement intéressés au sort des affaires publiques[2]. » Quand l'inspecteur général aux revues arrive à Grenoble, il se plaint amèrement au ministre de cette prépondérance que l'on a laissé prendre au parlement. Il ajoute que ce sont bien les magistrats qui ont « fomenté la sédition[3]; » il nous les représente « se dispersant dans les maisons pour inculquer aux habitants qu'ils ne doivent rien payer quand le parlement n'en a pas donné l'ordre, » faisant répandre « ces maximes dans les campagnes et la montagne. » Un pamphlétaire aux gages des ministres

1. Bibl. de Grenoble, O. 316.
2. Lettre d'un avocat au parlement du Dauphiné. (O. 315, p. 23.)
3. Rapport publié par M. Chaper, p. 106.

affirme un fait grave : « Messieurs du parlement de Grenoble puisèrent, le 10 mai, dans leur caisse commune, une somme d'environ 50,000 livres ; cette somme a passé ou passera dans les mains des écrivains du parti, des imprimeurs, des courriers, etc., etc.[1]. » Ils étourdissent de « ces grands mots de privilèges et d'immunités les oreilles de ce pauvre peuple que l'on veut conduire, comme un troupeau, avec la houlette. » Il n'est pas jusqu'à leurs femmes qui ne prononcent « des paroles magiques » pour attiser le feu de la révolte. N'ont-ils pas à leur disposition toute une armée de procureurs, d'avocats, d'huissiers qui leur servent de secrétaires et de messagers? C'est ainsi qu'ils « ont cherché partout à soulever les esprits ; les malles des courriers ont été remplies d'arrêtés, de pamphlets circulant de la capitale dans les autres villes[2]. » On dit aux paysans que le roi, débarrassé du contrôle du parlement, va les écraser d'impôts et de taxes sur les chevaux, sur les chiens, sur les arbres, sur la parure de leurs femmes. « On a répandu que la révolte était dans toutes les provinces pour en donner l'exemple. » Des nouvellistes sont apostés partout pour annoncer que les ministres ont été « remerciés, » que les frères du roi lui ont ouvert les yeux, que les parlements ont été rétablis. « On va aux individus par leurs liaisons, par leurs rapports de protection, par l'espérance du succès dans les procès qu'ils ont au parlement. » Presque tous les magistrats sont en même temps de grands propriétaires ; ils font agir leurs châtelains, excitent leurs paysans, ameutent « des montagnards timides ou crédules. » On offre « la soupe et la leçon » aux curés ; on lance en avant leurs sœurs ou leurs servantes et l'on paie grassement ces « docteurs en cornette[3]. » Les bourgeois de Grenoble qui se sont révoltés ont « cédé à l'impulsion des magistrats et des nobles ; » ils se sont bien rendu compte qu'ils trahissaient la cause du tiers état, mais « la crainte de perdre de grands avantages les a aveuglés. »

C'est la note de la plupart des brochures anti-parlementaires. L'auteur du *Cri de la raison* déclare que, « quand les édits ont paru, le procureur a crié, sa femme a crié, le clerc a crié; l'avocat en a fait autant; le magistrat l'a imité; les frères, les cousins ont fait l'écho. On est allé dire au voisin que tout était

1. *Le Vingt contre un*, p. 4.
2. *Ibid.*, p. 14.
3. *Ibid.*, p. 17.

perdu; ce voisin l'a répété, le peuple l'a cru, a ramassé des pierres et se serait égorgé si le gouvernement n'eût préféré de ramener les esprits plutôt par le raisonnement que par les armes[1]. » Les vrais coupables, à la Journée des Tuiles, n'étaient point ces quelques malheureux surpris les armes à la main; il aurait fallu les chercher « parmi ces... qui s'étaient abaissés au point d'écrire une lettre incendiaire à une femme du peuple, mais qui se gardaient bien de se montrer[2]. » Ailleurs, il compare les insensés, « que les mécontents ont su rendre séditieux, » à cette populace affolée qui voulait saccager la salle de comédie d'une grande ville du royaume. On demandait à cette « canaille » pourquoi elle se portait à de pareils excès. — C'est parce qu'on a voulu augmenter le prix des abonnements. — Allez-vous à la comédie? — Eh! mon Dieu, non! nous ne sommes pas si sots! — Et ils se retirèrent. « Si on avait demandé à la populace qui s'est mutinée à Grenoble : Que vous importent les réformes que le roi veut introduire dans ses tribunaux; plaidez-vous? — Ils auraient tous répondu : Eh! mon Dieu, non! nous ne sommes pas si sots! d'ailleurs, ces messieurs de justice n'aiment pas à avoir des clients aussi pauvres que nous; ils nous fermeraient la porte au nez[3]. » — Un autre pamphlétaire, l'auteur de la *Mine éventée*, tient le même langage. C'est le parlement qui est l'auteur des troubles de Grenoble; c'est lui qui a ameuté des « esprits crédules. » Le gouvernement s'est montré trop modéré; de là, l'attitude arrogante des magistrats qui auraient su punir avec plus de sévérité une atteinte à la « majesté parlementaire. » Les « enfants gâtés » du parlement ont essayé d'une première mutinerie; voyant que le « papa de Versailles » ne leur a pas fait donner le fouet, ils ont voulu profiter de son faible[4]. Il n'est pas difficile de voir comment ils ont raisonné : pour ne pas être abandonnés de « leurs fidèles Grenoblois, avocats, procureurs, gautiers, décrotteurs, » ils leur ont répété que le parlement « est pour eux la source d'un fleuve qui roule de l'or. » Pour ameuter le peuple, ils vont parlant hautement d'immunités violées, « de la gueule dévorante du fisc, des griffes du despotisme; ces mots-là sont magiques, ils enchantent,

1. *Le Cri de la raison*, p. 33-34.
2. *Ibid.*, p. 34, en note.
3. *Ibid.*, p. 34.
4. *La Mine éventée*, p. 2.

ils étourdissent la multitude[1]. » Quelqu'un objectera peut-être que le roi a fait des promesses formelles ; qu'on lui ferme la bouche en criant bien haut : « Il ne s'agit pas de raisonner, au contraire, il s'agit de pêcher le parlement noyé, et pour cela il faut troubler l'eau. » Que l'on emploie tous les moyens ; que l'on menace les châtelains, les procureurs, les greffiers ; que « l'on donne à souper et à dîner, et qu'en versant le vin du dessert on accroche des signatures[2]. » Quant au peuple, il n'est que l'instrument des parlementaires. Ceux-ci se gardent bien de prêcher publiquement « la croisade de la rébellion ; » ils sont trop prudents pour cela. Ils se contentent d'indiquer les moyens d'attaque et de lancer en avant des troupes légères. Que le peuple y prenne garde, le parlement le mène à l'abîme ; « il n'est que le soufflet dont il se sert pour embraser tous les foyers[3]. »

Ce ne sont pas seulement les pamphlets ministériels qui attribuent au parlement l'organisation de l'émeute. La plupart des relations contemporaines, et en particulier celle de Weber, nous montrent quelle influence prodigieuse les magistrats grenoblois exercèrent sur la population le jour de l'émeute, et l'une d'elles ajoute que « le peuple ne reçut des ordres que du premier président[4]. »

Il est vrai que les magistrats grenoblois ont essayé, après coup, de décliner leur part de responsabilité dans les événements du 7 juin. Dès le lendemain, ils protestent de leur soumission aux volontés royales[5] ; ils parlent « de complaisance forcée[6]. » Une lettre intéressante, évidemment écrite par un parlementaire, essaie de démontrer la correction de leur attitude et de réfuter « les inculpations hasardées contre un ordre qui s'est toujours distingué par la noblesse de ses sentiments, par l'austérité de ses principes et par son attachement aux lois de l'honneur[7]. » — Mais, malgré les affirmations intéressées des écrivains parlementaires, il est certain qu'il faut chercher dans le parlement de Grenoble le prétexte et l'occasion de l'émeute. Faut-il y voir autre

1. *La Mine éventée*, p. 13.
2. *Ibid.*, p. 14.
3. *Au peuple, sur ses vrais intérêts.* (Bibl. de Grenoble, O. 13697, tome I.)
4. Relation manuscrite. (Bibl. de Grenoble, U. 1605.)
5. Lettre manuscrite. (Bibl. de Grenoble, U. 1606.)
6. Rapport du procureur général.
7. Lettre manuscrite. (Bibl. de Grenoble, U. 1603.)

chose? Faut-il y voir la cause véritable de l'insurrection? Nous ne le croyons pas. Remarquons d'abord le désaveu significatif de tous les membres du parlement, leurs craintes exagérées en présence de l'émeute. De plus, malgré l'autorité incontestable du vieux corps grenoblois, il faut bien reconnaître que son prestige n'allait point jusqu'à provoquer une révolte générale. La suppression du parlement peut être une cause de ruine pour Grenoble; l'attachement des Dauphinois à leurs magistrats peut être profond; l'influence de la noblesse de robe peut être puissante dans toute la province; mais tout cela n'est point suffisant pour amener un commencement de révolution. Voyez plutôt ce qui s'est passé lors de la tentative de Maupeou. La suppression du parlement de Grenoble par le ministre de Louis XV était aussi funeste à la ville, aussi préjudiciable à la province que celle dont le ministre de Louis XVI venait de donner l'ordre. Pour le Dauphiné comme pour les autres provinces du royaume, « les opérations de Maupeou étaient désastreuses au point de vue économique et financier[1]. » Mêmes causes et pourtant autres effets. Le parlement proteste, comme il le fera en 1788, et essaie d'agiter les esprits, de mettre à profit l'anxiété générale[2]. Mais la province demeure tranquille; l'émeute n'éclate point. Pourquoi? C'est que, pour amener la révolte, il faut d'autres causes générales; il faut que la population soit préparée à se servir de ce qui n'était qu'un accident; il faut que la révolution soit dans les esprits avant d'être dans la rue.

La Journée des Tuiles a-t-elle été une émeute municipale préparée et conduite par le corps de ville? Pas davantage. Certes, les magistrats municipaux, comme les magistrats parlementaires, ont eu une influence profonde sur la suite des événements qui ont eu Grenoble pour théâtre! On sait quelle était l'importance, dans certaines villes de province, de ceux qu'un document de 1789 appelle « les tribuns du peuple[3]. » Il n'est pas douteux que le corps de ville n'ait été l'instigateur principal du mouvement révolutionnaire de 1788. C'est lui que Millin de Grandmaison conseille d'abord de désarmer pour empêcher l'émeute[4]. C'est lui qui orga-

1. Flammermont, *le Chancelier Maupeou*, p. 483.
2. Voir un recueil intéressant de pièces inédites. (Bibl. de Grenoble, 920.)
3. Voir notre brochure : *les Origines de la Révolution en Dauphiné*.
4. Archives parlementaires, II, 19.

nise cette procession des syndics grenoblois qui va surexciter les esprits et donner le signal de l'émeute[1]. Un pamphlétaire du temps nous montre ces « docteurs bourgeois qui, persuadés qu'il s'agit de la liberté du pays et tout fiers du secret qu'ils pensent tenir, le révèlent à leurs amis en déjeunant avec eux et convertissent d'autres imbéciles[2]. » La milice bourgeoise elle-même, au dire d'un témoin oculaire, aurait pris part à l'émeute[3], ainsi que les domestiques des notables citoyens, envoyés par leurs maîtres[4]. L'attitude du corps de ville, avant l'émeute, est, comme celle du parlement, pleine de provocations et de menaces. Écoutez les écrivains aux gages du ministère; ce sont les bourgeois, les parlementaires et même « l'insurgente noblesse » qui ont préparé l'insurrection. Et pourtant, quand la révolte gronde dans les rues de Grenoble, les consuls essaient d'arrêter l'effusion du sang et de prévenir de grands malheurs. M. de Tonnerre lui-même leur rend cette justice, ainsi que le procureur général Reynaud et le comte de Chambord. A la nouvelle de l'émeute, les consuls se rendent à l'hôtel du Commandement et contribuent à empêcher le carnage. Lorsque, le lendemain, le tocsin sonne de nouveau, c'est encore grâce « à l'infatigable activité des officiers municipaux » que l'on parvient à étouffer cette révolte[5]. C'est la bourgeoisie qui garde l'arsenal[6], qui établit des postes dans toute la ville[7], qui donne des secours aux blessés[8], qui accorde 600 livres à la veuve d'un émeutier tué dans la bagarre[9] et qui, plus tard, vote les fonds nécessaires pour réparer les dégâts commis à l'hôtel du duc[10]. L lendemain de l'émeute, Millin de Grandmaison propose de pour suivre « les auteurs, fauteurs et complices de l'émeute; » le cor de ville s'y oppose, sous prétexte que ce serait créer un con entre le siège de la connétablie et le présidial[11]. Quant à lui pourrait aussi poursuivre les émeutiers, il se garde bien de le fa

1. Rapport publié par M. Chaper, p. 105.
2. Lettre manuscrite. (Bibl. de Grenoble, U. 1603.)
3. *La Mine éventée*, p. 13.
4. *Récit du Religieux*, p. 11.
5. Rapport de Millin de Grandmaison. (Chaper, p. 104.)
6. Bibl. de Grenoble, O. 513, p. 9.
7. Relation manuscrite, U. 1605.
8. Lettre de Barthelon, p. 10.
9. Relation de M. de Tonnerre. (Chaper, p. 88.)
10. Archives de Grenoble, BB. 128.
11. Rapport de Millin de Grandmaison. (Chaper, p. 104.)

et les audiences de police, toujours très chargées à Grenoble, restent sans causes le 7, le 11 et le 14 juin[1].

Que faut-il penser de cette attitude étrange du corps de ville et du parlement grenoblois? Ils encouragent, ils provoquent l'émeute, ils surexcitent les esprits, passionnent l'opinion publique et ne semblent point vouloir prendre part à la révolte; ils font même tout pour l'apaiser, et méritent ainsi les éloges du pouvoir central. Cette contradiction étonnante avait frappé un esprit clairvoyant, Weber, qui fait remarquer que « cette scène scandaleuse d'insubordination et de brigandage était désavouée par les conducteurs de la révolution dauphinoise[2]. » C'est en expliquant cette apparente contradiction que nous expliquerons le caractère essentiel de la Journée des Tuiles. Cette émeute a été préparée par des causes lointaines et nombreuses, la misère de la province, les désastres qui menaçaient Grenoble, la surexcitation de l'opinion publique, l'atmosphère de troubles et de sédition où l'on vivait depuis quelque temps et surtout les prédications ardentes du parlement et de la bourgeoisie. Favorisée par l'attitude pleine de mollesse du commandant, par l'indiscipline des troupes, elle éclate brusquement le 7 juin. Ceux qui en ont été les promoteurs voulaient simplement une manifestation pacifique; ils ont une émeute. Ils sont effrayés, essaient maintenant d'éteindre l'incendie, d'empêcher le désastre, tout en s'efforçant de tirer de cette grande explosion les enseignements et les avantages qu'ils en attendaient. Désirée et préparée par la bourgeoisie municipale et la noblesse parlementaire, elle n'a été possible que par le peuple, qui l'a faite plus violente que ne le voulaient ses auteurs. Au 7 juin comme pendant toute la durée de ce que Weber appelle « la révolution dauphinoise, » à Grenoble comme à Vizille, le jour de la première émeute comme le jour de la première assemblée révolutionnaire, c'est la province tout entière qui s'est levée contre les ministres, et les revendications ont été aussi unanimes que désintéressées. La Journée des Tuiles n'a été ni une réaction féodale, ni une émeute parlementaire, ni une dissolution sociale; elle n'est pas plus une Praguerie qu'une Fronde ou une Jacquerie; elle a plutôt tous ces caractères réunis. Parlementaire et municipale par le prétexte qui l'a fait naître et par l'organisation qui lui a été

1. Archives de Grenoble. (Audiences de police, fol. 357.)
2. Weber, *Mémoires*, p. 147.

donnée, elle est essentiellement populaire et provinciale par ses allures et par ses résultats.

Elle eut, en effet, un immense retentissement dans toute la province et, dès le 7 juin, le duc de Tonnerre craignait qu'elle ne s'étendît à tout le Dauphiné. Pendant plusieurs jours, dans les villages les plus reculés, on ne parla que de la grande émeute grenobloise. On refit partout « ce tableau tant de fois offert à la curiosité[1] ! » Le soir même de cette mémorable Journée, des feux de joie étaient allumés sur toutes les montagnes environnantes, et « un frisson de révolte passait sur toute la région des Alpes[2]. » Quelques jours après, lorsque l'intendant fait savoir à la petite commune de Crevoux, au fond de l'Embrunois, qu'une émeute a éclaté à Grenoble et que le gouvernement est décidé à maintenir l'ordre, les montagnards lui répondent ironiquement « qu'ils sont bien sensibles à la bonté qu'il a eue de publier ce qui s'est passé à Grenoble, mais qu'ils en étaient déjà parfaitement instruits[3]. » A Romans on a su, le jour même, les événements de Grenoble, et cette nouvelle y a porté « le déchirement et les alarmes[4]. » Dans un discours intéressant, dont une copie fut envoyée à Grenoble, le maire de Romans montre que la province a partagé les craintes et la colère de la capitale : « Ces désordres n'ont point été l'effet d'un effroi concentré dans la seule ville de Grenoble ; toute la province, qui partageait ses alarmes, pouvait encore partager ses malheurs, etc.[5]. » Les montagnards du Briançonnais ont manifesté une joie enthousiaste, et le duc de Tonnerre craint à chaque instant qu'ils n'arrivent au secours de Grenoble[6]. On commente partout les événements de la capitale; les paysannes qui viennent au marché en rapportent des ballots de pamphlets ; les curés les commentent en chaire et engagent « leurs paroissiens à se soulever contre leurs maîtres, sous le spécieux et séduisant prétexte de se rendre libres[7]. » Aussi, le duc comprend-il qu'il n'a point devant lui une émeute ordinaire. Partout ailleurs on pendrait quelques émeutiers et tout serait dit; mais « ceci est une affaire de nation, tous les

1. Bibl. de Grenoble, O. 513, p. 4.
2. Victor de Saint-Genis, *Histoire de Savoie,* III, p. 126.
3. Bibl. de Grenoble, O. 348.
4. Ibid., O. 328.
5. Assemblée de la ville de Romans. (Bibl. de Grenoble, O. 328.)
6. Rapport du 8 juin.
7. Rapport du 9 juin.

citoyens de la province sont réunis pour une cause commune. » La Journée des Tuiles, ajoute le commandant, va servir « d'exemple à toute la province[1]. »

Mais ce n'est pas seulement en Dauphiné que la Journée des Tuiles a eu un grand retentissement et de graves conséquences. Elle a été connue aussitôt de toute la France et des pays voisins. Le 10 juin, quand les députés de Bretagne adressent leurs réclamations au roi, ils montrent la capitale du Dauphiné inondée du sang de ses habitants[2]. On dut certainement exagérer l'importance de ce mouvement populaire, parler d'effroyables massacres. Ainsi, l'auteur des « Réflexions d'un citoyen » dit que « le Dauphiné regorge du sang de la portion la plus chère de ses habitants, du sang de ses cultivateurs[3]; » puis il ajoute en note, à la fin du volume : « Induit en erreur par les papiers publics, j'ai involontairement exagéré le désastre de Grenoble; la vérité est qu'il y a eu, dans cette ville, plusieurs émeutes violentes, mais heureusement beaucoup moins de sang versé que les premières nouvelles, écrites au moment du danger, en ont annoncé. » Partout on célèbre le courage, le patriotisme des Dauphinois. « Un cri se fait entendre; ce cri partit du peuple, et le peuple dauphinois se montra le premier digne du nom français. Nul peuple ne joignit à ce point la lumière et la sagesse au courage... en travaillant au grand œuvre de la liberté publique[4]. » — Rien « de plus flatteur, dans toute la France, que le titre de Dauphinois[5]. » Dans un divertissement joué à Toulouse, un personnage se présente à l'entrée du bal. « Quel est ton nom? lui demande le magister. — Julien. — De quel pays? — Dauphinois. — Dauphinois, s'écrie le magister, bons patriotes! grandes entrées partout[6]! » Un poète toulousain chante les événements de Bretagne, de Béarn, mais surtout de Dauphiné :

Mais quels affreux objets viennent troubler mes sens!
En longs habits de deuil, se traînant avec peine,
L'ombre de la patrie invoque ses enfants;
Sensibles à ses cris, à ses gémissements,

1. Rapport du 9 juin.
2. Mémoire adressé au roi par la Commission des États de Bretagne, p. 23.
3. *Réflexions d'un citoyen sur la révolution de* 1788.
4. *Chacun a fait ses preuves*, p. 1.
5. *États généraux tenus aux enfers*, p. 43.
6. *L'Heureux retour*, divertissement joué à Toulouse.

J'entends l'Isère, l'Arc, le Gave et la Vilaine,
Contre le despotisme ameuter leurs torrents,
De leurs antres profonds vomir la liberté[1], etc.

Un pamphlétaire célèbre en style biblique « les Tribus de Dauphiné, » qui ont résisté aux ministres, et qu'il « veut mettre en renom et en louange à tous les peuples de la terre[2]. » A Toulouse, à Bordeaux, on célèbre les vertus des Dauphinois[3]; on élève des arcs de triomphe avec les armes de Grenoble surmontées d'un soleil éclatant et entourées de ces mots : *lumen ab illo*. A Lyon, le procureur du roi parle en termes flatteurs de la bravoure des Grenoblois. « Hâtons-nous d'offrir les tributs de reconnaissance, d'admiration et de respect que nous devons à ces provinces généreuses qui se sont dévouées si noblement au soutien de la cause nationale; félicitons-nous de l'heureuse influence que peut avoir sur nous, en particulier, l'exemple de celle qui nous avoisine (le Dauphiné), et, si les vents transportent d'un climat à l'autre les maux de la contagion, la nature équitable ne devrait-elle pas également propager les semences de l'esprit public et du patriotisme[4]! » L'auteur d'un pamphlet parle de ceux qui, à Grenoble, « ont arrêté sur eux les regards de l'Europe[5]. » Un autre leur dit « que l'Europe entière les admire[6]. » Une lettre des consuls d'Alais parle aussi de la France et de l'Europe, « attentives à leurs efforts[7]. » En effet, le corps de ville de Grenoble reçoit des lettres de félicitations de toute part, même de l'étranger[8].

Il était surtout un pays voisin du Dauphiné et dans lequel la Journée des Tuiles et la révolution de 1788 devaient avoir un prodigieux retentissement. Des rapports fréquents et intimes unissaient entre eux Savoyards et Dauphinois; les mêmes désirs et les mêmes aspirations se faisaient jour dans les deux pays; vérité en deçà de la frontière, vérité au delà[9]. Or, à peine l'émeute a-t-elle triomphé à Grenoble que la nouvelle s'en répand avec la rapidité

1. Nouveau recueil, O. 513, p. 35.
2. Ibid., p. 46.
3. Bibl. de Grenoble, 13944, tome VIII.
4. Récit de ce qui s'est passé à Lyon. (O. 524, p. 9.)
5. *La Nation aux militaires français*, p. 33.
6. Archives de Grenoble, BB. 128, fol. 124.
7. Ibid., AA. 31.
8. Bibl. de Grenoble, O. 435.
9. Voir des détails intéressants dans les mémoires inédits d'un consul de la Grave. (Archives municipales.)

de l'éclair à travers la vallée du Graisivaudan ; vers le soir, les cloches sonnent à toute volée à Montmélian[1], dans toute la vallée de l'Isère et jusqu'au fond de la Maurienne, et, le lendemain, les habitants du Faucigny et du Chablais se réveillent étonnés aux carillons que le vent apporte de la montagne[2]. Cette première victoire populaire, en France, sera en même temps le premier éveil de la Savoie. C'est l'heure où Doppet et les réfugiés savoyards trouvent un chaleureux accueil à Grenoble ; où le futur chef de la légion des Allobroges écrit ces lignes : « Le soleil de la liberté, en éclairant la France, ne pouvait que jeter quelques rayons au delà de ses frontières ; mais le sol de la Savoie était celui qui devait le plus promptement être fertilisé par eux[3]. »

Telle fut cette émeute célèbre dont la place doit être marquée parmi ce que nous pouvons appeler déjà les journées révolutionnaires. Peut-être nous accusera-t-on d'avoir exagéré l'importance d'une révolte qui ne dura qu'un jour et ne fit qu'un petit nombre de victimes. Mais ce qui fait de l'insurrection du 7 juin une journée mémorable, c'est qu'elle marque véritablement l'avènement d'un esprit nouveau et le début d'une époque nouvelle. Le 14 juillet et le 10 août sont autrement célèbres dans les fastes révolutionnaires ; mais l'attention n'en doit pas moins se porter sur les petits faits qui ont préparé et fait prévoir les grands. Le massacre de Vassy n'est rien à côté de la Saint-Barthélemy ; la défenestration de Prague n'est qu'un acte insignifiant devant le sac de Magdebourg ; et pourtant ces événements, en apparence si futiles, ont grandi aux yeux de l'histoire qui voit en eux un symptôme et un signal ; l'un commence les guerres de religion, l'autre la guerre de Trente ans. Ainsi en est-il de la Journée des Tuiles qui annonce et commence la Révolution. C'est surtout après le 7 juin que le Dauphiné pourra dire par la bouche d'un de ses plus célèbres représentants : « Je puis me glorifier d'avoir devancé les premiers élans vers la liberté[4]. »

Ch. DUFAYARD.

1. Voir archives de Montmélian plusieurs documents non catalogués.
2. V. de Saint-Genis, *op. cit.*, III, 126.
3. *Mémoires* de Doppet, p. 61.
4. Barnave, *Œuvres*, II, p. 364.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LA REINE CATHERINE DE WESTPHALIE

SON JOURNAL ET SA CORRESPONDANCE.

(*Suite.*)

1812.

Le journal de la reine a une grande importance historique pour cette année 1812. Nous en avons déjà détaché ce qui a rapport à son séjour à Dresde pendant le Congrès. Nous continuons à en extraire ce qui peut être intéressant pour l'histoire de cette époque.

3 *janvier.* — Nous avons été ce matin à la chasse. On dit que l'esprit est très mauvais à Brunswick, c'est là la raison pourquoi le roi n'y est pas encore allé malgré qu'il y ait envoyé des troupes et des chevaux. Je suis inquiète, tourmentée du mauvais état des affaires; ma cruelle imagination qui va toujours au-devant des malheurs ne cesse de me montrer, dans tout son excès, les tristes suites que cela peut avoir, surtout depuis l'accident affreux du grand écuyer. Il serait si aisé qu'un meurtrier pareil à celui du grand écuyer se trouvât et achevât un pareil crime sur la personne sacrée du roi! Cette idée m'a déjà fait frémir plusieurs fois; quelle pensée affreuse que de survivre à la meilleure moitié de soi-même! J'ai deux idées qui ne me quittent pas et qui versent de l'amertume dans les moments les plus délicieux de ma vie : la première est celle ci-dessus énoncée, la seconde que, n'ayant pas d'enfant et que, comme probablement, je n'en aurai jamais, je serai séparée, divorcée du roi dans un âge où tout espoir d'avoir des enfants sera anéanti. Ce sont deux idées, je le répète, qui se croisent perpétuellement dans mon esprit et qu'aucune distraction, aucune jouissance ne peut chasser que momentanément; je ne sais d'où me vient une pareille pensée. Au reste, il est impossible d'être meilleur époux, plus tendre amant, plus aimable ami que ne l'est le roi avec moi, et jamais

femme ne fut plus heureuse que moi comme épouse. Jamais le roi n'a eu et n'aura de pareilles pensées, elles sont tout à fait contraires à son caractère, elles sont même contradictoires, mais, malgré cela, elles ont parfois un degré de force et de vérité qui me donne des angoisses affreuses. Ce que je dis est si vrai que ma première pensée, quand j'entendis crier à l'assassin, lors du crime commis sur le grand écuyer, je m'imaginais que ce ne pouvait être que le roi qui eût été assassiné; aussi, à moitié folle, hors de moi-même, je me précipitais vers le chef de service pour éclaircir cela présentement. Jamais de ma vie je n'ai éprouvé un sentiment plus délicieux que celui que j'ai ressenti en le voyant peu de minutes après. Notre attachement mutuel n'en augmenta pas, cela n'était pas possible, mais il prit je ne sais quoi de plus intime et de plus touchant d'une si grande simplicité en sentant que réciproquement nous nous étions non seulement plus nécessaires l'un à l'autre, mais indispensables à notre bonheur mutuel.

17 *janvier*. — M. Le Camus, qui vient d'être nommé trésorier, est revenu de Paris; il a apporté la nouvelle que tout parait s'arranger avec la Russie, mais, d'après des propos que l'empereur des Français a tenus, il paraîtrait le contraire; il dit : « L'empereur de Russie cajole « mes ministres et les flatte, il les fait dîner avec lui, leur donne de ses « chevaux, de ses voitures même, mais tout cela ne me fascine pas les « yeux; en attendant, il fait le commerce avec l'Angleterre, il détruit « donc par là mon système politique sur le continent, il me faut des « faits et point de paroles. » La grande question doit être décidée, à ce qu'on dit, le 25 février.

22 *janvier*. — Le roi vient d'avoir des nouvelles de Paris; on lui mande que la duchesse de M..... est grosse de sept mois de l'empereur et qu'elle a été soi-disant exilée; on a pris pour prétexte qu'elle avait été assez impertinente envers l'impératrice. On dit que l'empereur a déclaré que quiconque parlerait ou dirait un mot de cette intrigue serait chassé irrévocablement de la cour, le duc n'entend pas raillerie sur cet article-là. Comment la duchesse de M..... a-t-elle pu s'oublier à ce point, comment a-t-elle pu oublier tout ce qu'elle se doit à elle-même et à l'impératrice, qui la comble de bontés? D'après des exemples pareils, on serait tenté de ne plus croire à la vertu!

4 *février*. — Une brigade composée de 35 chevaux de l'empereur est arrivée ici, ce qui fait grand bruit dans notre petite ville de province (Cassel). Cependant cela ne veut rien dire, car l'empereur en a partout, en Illyrie, en Espagne, en Italie, etc.

5 *février*. — Si l'état des choses dure encore un mois, tel qu'il est dans ce moment, la Westphalie s'écroulera; il faut un million de plus tous les mois pour entretenir les troupes françaises que nous avons dans le pays, en plus des nôtres. Quoique l'empereur nous ait fait de belles promesses et de belles protestations comme quoi il nous rendrait ce million extraordinaire, cet état de choses fait frémir; que deviendrons-nous?

10 *février*. — L'empereur nous envoie encore plus de troupes, malgré toutes les représentations qu'on a pu lui faire.

12 *février*. — Les uns disent qu'il n'y aura pas de guerre et que l'empereur n'envoie autant de troupes en Allemagne que pour la soumettre entièrement et se faire élire empereur d'Allemagne. Il me semble qu'il ne faudrait pas tous ces moyens-là pour la subjuguer, car jamais les souverains n'ont été aussi malheureux quand il existait un empereur d'Autriche, et ce dernier n'a jamais eu autant de pouvoir sur eux que l'empereur Napoléon comme protecteur de la Confédération du Rhin.

20 *février*. — Le traité d'alliance avec le roi de Prusse et la France est conclu, à ce qu'on dit. Elle fournira 40,000 hommes et le général Reynier est destiné à diriger ce corps d'armée.

21 *février*. — Le roi m'a témoigné de nouveau, en ce jour, mille bontés; il m'a donné de très belles boucles d'oreille en diamants et une somme considérable en argent. J'ai reçu les félicitations de toute la cour, ainsi que des ministres étrangers Reinhard et Lemmingen[1]. Je ne puis passer sous silence la conduite que le prince de Hesse-Philipsthal a tenue vis-à-vis de moi aujourd'hui. A mon réveil, j'ai trouvé une grande lettre de ce prince qui me disait « que le bruit public disait que « je voulais nommer sa femme dame du palais, qu'il me priait instam- « ment de n'en rien faire, des raisons de famille l'empêchant d'accepter « cette place. » J'avoue que je fus singulièrement frappée d'une pareille lettre et surtout de son contenu; je l'apportai de suite au roi qui fut outré de la conduite du prince après les bontés inouïes qu'il a eues pour lui; il lui fit dire par le comte de Furstenstein qu'il n'avait qu'à choisir de sa démission ou de la place de dame du palais pour sa femme. Après bien des pourparlers, le prince s'est rendu et j'ai donné le chiffre à la princesse. Il n'y avait qu'un amour-propre très mal placé, beaucoup de morgue et les intrigues de sa belle-mère qui lui avaient monté la tête. Il a donné pour raison de son refus au comte de Furstenstein qu'il s'était brouillé avec toute sa famille parce qu'il était devenu grand chambellan du roi; qu'il avait su se mettre au-dessus de cela; qu'il venait de faire le mariage avec la princesse de Hesse, sa nièce, en grande partie pour se réconcilier avec sa famille, mais qu'il craignait qu'il ne se brouillât une seconde fois avec elle, si sa femme devenait dame du palais. La mère, Mme de Wimpffen, femme intrigante, à ce qu'on dit, aurait voulu devenir dame du palais, et c'est dans la crainte qu'elle ne le devînt plus, si sa fille était une fois nommée, qu'elle dissuada le prince de Hesse d'accepter. Le roi a pensé à toutes les conséquences, tous les dangers qui en résulteraient si une fois il laissait une volonté décidée, contraire à ses volontés, à un prince de Hesse. Il faut encore ajouter ici que le roi a fait toute la fortune du prince. Il vient de lui remettre 40,000 écus de dettes; il lui a donné, en outre, un bien qui lui rapporte 7,000 francs, et sur l'État un revenu de 5,000 francs.

1. Ministre de Wurtemberg à la cour de Cassel.

Avec ses appointements, le prince a maintenant 84,000 francs de revenu, et sous l'électeur de Hesse il n'en aurait eu que 16,000[1]; il est certain que, plus on comble les gens de bonté, plus on est trompé, plus on en éprouve d'inquiétudes. Voilà ce que nous autres grands nous sommes dans le cas d'éprouver tous les jours. C'est une dure expérience. Et l'on s'étonne que nous devenions méfiants et sévères.....!

29 *février*. — On ne conçoit pas les préparatifs que l'empereur des Français fait pour cette guerre-ci. Cela passe toute imagination, il doit avoir dit : « L'on croit que je vais faire la guerre comme autrefois, on « se trompe. Je veux que mon quartier général soit comme dans Paris. » Il doit y avoir cinq corps d'armée composés chacun de 60,000 hommes, ce qui fait 300,000 hommes, sans les troupes de la Confédération du Rhin. Il passe journellement ici des voitures chargées d'argenterie, de vermeil, de porcelaines, etc., etc., appartenant à l'empereur, enfin 142 chariots ne sont remplis que d'objets pareils. Il a, à sa suite, 100 jardiniers et 200 paveurs qui sont déjà arrivés à Mayence et à Augsbourg. On ne peut s'imaginer à quoi ces braves gens doivent servir. Il a déclaré que le premier fourrier du palais, ou autre personnage appartenant à la cour, qui ferait sur tous ces préparatifs-là la moindre indiscrétion serait puni de mort; mais, comme un secret qui est entre mille personnes ne peut se garder, on le sait partout. On assure aussi que l'empereur ne quitte pas Paris avant le 20 mars.

1er *mars*. — Le roi a distribué les drapeaux à la garde, qui avaient été brûlés le 24 novembre; le temps était magnifique, on ne peut s'imaginer un plus beau coup d'œil. Nous avons déjeuné à l'Orangerie, le comte d'Hockberg en était.

3 *mars*. — Le roi a eu des dépêches de M. de Bussche, son ministre à la cour de Saint-Pétersbourg, qui lui mande que la consternation est terrible en Russie, et que ceux qui étaient les plus acharnés contre nous votent en ce moment pour la paix, à quelque condition que l'on voudra.

4 *mars*. — On prétend que le courrier russe, qui a passé il y a dix jours, a apporté quelques propositions d'arrangements, qui seraient : que l'empereur, pour la forme, irait occuper la Pologne, qu'elle serait de nouveau érigée en monarchie; que la Russie serait dédommagée de ses pertes en Pologne par la Valachie et la Moldavie; que l'Autriche aurait la Silésie prussienne; que le royaume de Prusse serait réduit au duché de Brandebourg et serait feudataire de la couronne de Pologne; que la Westphalie serait agrandie jusqu'à l'Oder et Dantzig.

7 *mars*. — On prétend que l'empereur des Français a reçu une lettre de l'empereur de Russie qui lui a fait grand plaisir. Malgré cela, les

1. Voilà précisément ce qui mécontentait l'empereur et lui faisait refuser d'aider la Westphalie. « Si mon frère, disait-il, trouve bien de l'argent pour ses favoris et ses plaisirs, qu'il en trouve à plus forte raison pour les dépenses importantes. »

préparatifs de guerre se font plus que jamais; un détachement de la garde est attendu ce mois-ci à Francfort. 20,000 Français sont encore passés par ici. Chaque corps d'armée a, à sa suite, 100 vitriers, 100 jardiniers, 100 paveurs, personne ne peut concevoir à quoi tous ces préparatifs tendent. Le roi de Prusse n'a pas ratifié le traité avec l'empereur des Français, et on prétend que tout est déjà emballé à Berlin. Le roi de Prusse a voulu nommer M. de Bulow (ancien ministre des finances ici) son ministre des finances. Étant sujet du roi, il a fait demander l'agrément au roi. Le roi l'a refusé comme de raison; qu'on me dise encore que Bulow, d'après ceci, n'était pas de concert avec la Prusse quand il avait son ministère.

8 *mars*. — Le roi vient de recevoir à l'instant un courrier de l'empereur qui lui mande de venir à Paris dans le plus grand incognito passer deux ou trois jours au plus et de faire partir ses bagages et sa maison militaire pour Halle; le roi doit même faire croire que c'est pour Halle qu'il est parti; il paraît que l'empereur met à cette entrevue le plus grand secret. Je ne puis exprimer à quel point cette nouvelle m'a troublée. Le général Vandamme est arrivé ici; il commande les troupes du roi sous ses ordres. Le prince de Neuchâtel doit avoir dit au général Vandamme, qui le dit au roi, qu'il ne croyait pas que la guerre se ferait, et l'empereur a tenu le discours suivant au général Vandamme : « D'une façon ou de l'autre, je veux finir l'affaire, car enfin nous deve- « nons vieux, mon cher Vandamme, et je ne veux pas, dans mes vieux « jours, qu'on puisse me donner un coup dans le derrière, aussi je pro- « mets bien de tout finir d'une manière ou de l'autre. » Le roi part à l'instant; je ne puis dire la situation dans laquelle je me trouve; elle est des plus cruelles et des plus pénibles. Que Dieu me donne des forces pour la supporter avec calme.

9 *mars*. — Comme il paraît que l'empereur met la dernière importance à ce qu'on ne sache pas que le roi est allé à Paris, je n'ai pu en avertir mon frère, il viendra donc, à ce que je suppose, le 13 ou le 14. Sa présence fera diversion à ma peine, j'en ai véritablement besoin, car mes esprits sont bien bas. Toute la cour ignore que le roi est allé à Paris. La Prusse a ratifié le traité, et, à la plus grande alarme et consternation qui régnait à Berlin, on dit que la joie, le plaisir ont succédé. Je doute que cette lueur de bonheur dure longtemps. Une partie de la garde est partie aujourd'hui, l'autre part demain.

10 *mars*. — Tout le monde parle du départ du roi, et nommément pour Paris, M. le général Vandamme le dit publiquement; il paraît que les hommes, dans cette circonstance-ci, ont eu plus envie de parler que les femmes. Cette petite circonstance est bien faite pour venger notre sexe, aussi je la prends en note et, dans l'occasion, j'en ferai mon profit. Le prince de Neuchâtel doit avoir passé à Mayence le 8, les Français sont entrés à Breslau le 7 comme amis. Je n'ai pu sortir, j'étais trop triste; j'ai passé ma soirée dans mon cabinet avec deux dames.

11 *mars*. — J'ai reçu ce soir, étant en société à jouer, un courrier de mon frère qui me mande qu'il ne peut venir ici comme c'était son intention, ayant appris que le roi est déjà allé à l'armée. Le fin mot de tout ceci est sans doute que mon père n'a pas voulu qu'il y vînt. J'en suis véritablement chagrine; Dieu sait quand nous nous reverrons, les circonstances actuelles sont si critiques, il va courir des hasards, des dangers, personne ne peut prévoir ce qui peut résulter pour lui, pour nous, des événements qui se préparent. Je suis bien triste de tout ce qui se passe, j'en éprouve plus que jamais dans ce moment le besoin de parler à cœur ouvert, d'épancher mon âme tout entière dans le sein d'un ami, et qu'est-ce que nous avons de plus cher au monde qu'un frère? Qui peut plus être un ami? car toute autre liaison est, je dirais, presque impossible, surtout dans le rang que nous occupons; elle a toujours quelques vues intéressées, ou, si elle est dépourvue de ce sentiment, du moins a-t-on ses vues qui rendent personnel, et alors l'amitié ne peut subsister en entier comme je le veux, comme je pense qu'elle doit exister.

12 *mars*. — L'empereur a fait écrire au grand écuyer d'ici pour lui témoigner le désir qu'il aurait que le roi envoyât de ses chevaux à Dresde, en l'absence du comte de Malsburg, qui fait les fonctions de grand écuyer. M. A..., qui a la surveillance des écuries, a ouvert la lettre et a chargé le maréchal de la cour de m'en parler et de prendre mes ordres à ce sujet; j'ai répondu que je croyais que, n'ayant pas d'ordre à ce sujet du roi directement, on ne pouvait pas les envoyer et j'ai ordonné formellement qu'on ne devait pas faire partir les chevaux, car je suis persuadée que cela déplaira au roi si l'on suivait les ordres de l'empereur sans son agrément; j'ai dit encore au maréchal de la cour que, si M. A... les faisait partir, il en assumait toute la responsabilité.

13 *mars*. — J'apprends que, malgré tout ce que j'ai pu dire, M. A... a fait partir des chevaux pour l'empereur à Dresde; j'avoue que je suis étonnée et surprise qu'après l'ordre exprès que j'avais donné M. A... l'eût fait; il aurait paru bien plus simple de ne m'en point parler, mais, une fois que j'avais donné l'ordre de ne pas le faire, il fallait le respecter, surtout ayant dit que je prenais toute la responsabilité sur moi. Voilà les choses auxquelles je suis exposée.

18 *mars*. — J'ai reçu ce matin, à 8 heures, un courrier du roi du 14 de ce mois; son arrivée m'a causé beaucoup de joie, il est si cruel d'être séparé de ce qu'on aime, mais bien plus encore quand on n'en reçoit aucune nouvelle. Ce vague, cette incertitude sur l'objet chéri sont des tourments affreux. Le roi, toujours le meilleur, le plus aimable des époux, m'a envoyé par ce même courrier de charmantes bagatelles, surtout un bracelet et une montre qui font mes délices; est-il rien de plus doux au monde que d'être aimée d'un être qu'on adore? c'est le bonheur suprême, ceux qui ne sont pas susceptibles d'un pareil bonheur ne méritent pas de vivre. Le roi me mande « qu'il ne s'est pas

« trompé lorsqu'il me disait que son voyage serait heureux ; j'ai tout « lieu de m'en féliciter, ainsi que *pour toi*, je t'expliquerai cela à mon « retour; l'empereur dit des choses charmantes sur ton compte; tu « juges combien cela me rend heureux, car s'il existe une femme aussi « bonne que toi, il ne peut s'en trouver une meilleure. » Tous ces témoignages d'amour flattent mon cœur plus encore que mon amour-propre; vivre pour lui, plaire aux autres pour lui plaire, voilà mon bonheur, mon triomphe.

20 *mars*. — Je reçois au moment même un courrier du roi qui m'apporte la nouvelle que des affaires de la dernière conséquence l'obligent de retarder son retour, mais que tout va au mieux. Qu'est-ce que c'est que *cela va au mieux?* Je ne puis le dire, car il ne me mande rien de plus; l'empereur paraît être parfait pour lui; il vient de nommer les comtes Furstenstein, Wintzingerode et Hœne comtes de l'empire, MM. de Marinville, Boucheporn et Sorsum barons de l'empire. Il a fait donner l'ordre à nos troupes de passer l'Elbe; tous ses chevaux de selle partent demain, c'est M. de Hammerstein, l'écuyer, qui les accompagne pour Halle. On a fait revenir les chevaux qu'on avait envoyés pour l'empereur à Dresde, et ces deux chevaux doivent aller à Glogau maintenant. Enfin personne ne comprend rien à tout cela, jamais moment n'a été plus critique. Tout le monde est ici dans des angoisses mortelles, car ils craignent un changement. Comme ces pauvres gens me font peine, personne mieux que moi ne voit leur position; elle est affreuse; je désire que le roi ne se repente jamais d'avoir préféré un autre royaume à celui-ci, mais je crains bien que tout autre peuple lui sera encore moins attaché que ne l'est celui-ci, surtout ceux qu'il préfère, ces vilains Polonais qui sont bas, rampants, intrigants, remuants, orgueilleux, présomptueux, vils, à qui il faut toujours tenir la bride au cou. Comment un souverain qui aime l'humanité peut-il aimer de gouverner des bêtes fauves pareilles?

25 *mars*. — Jamais surprise n'a été égale à la mienne en voyant arriver tout d'un coup le roi cet après-dîner; le plaisir, la joie, le bonheur que j'en ai ressentis m'ont rendue très malade, car j'ai eu des vomissements affreux, preuve que toute émotion trop vive, soit de peine ou de plaisir, influe sur notre frêle existence.

26 *mars*. — Il est décidé que je resterai ici, on parle même de me donner la régence, c'est une chose à laquelle je me suis opposée jusqu'à présent, car je ne m'en sens nullement les moyens ni la capacité, mais il paraît que le roi et l'empereur le désirent tous deux; ce sera à mon corps défendant que je l'accepterai. Il y aura un congrès à Dresde où l'empereur, l'impératrice des Français, ainsi que d'Autriche et tous les rois doivent se rendre; j'irai aussi, et le roi y viendra de Glogau, qui n'est qu'à 30 lieues de Dresde. Le roi a trouvé très mauvais, comme je l'avais dit, que A... ait fait partir ses chevaux sans ses ordres. Il est bien certain que le roi garde le royaume, mais il sera agrandi.

Le départ du roi n'est pas encore fixé, mais il aura sans doute lieu

dans quelques jours; c'est bien dans ces moments-là qu'on trouve que les heures s'écoulent avec trop de rapidité. Que ne peut-on les arrêter ou les accélérer à volonté!

27 *mars*. — J'ai fait mes paquets ce matin. J'ai demandé au roi l'explication de tous ces ouvriers qui marchent à la suite de l'armée; il m'a dit que l'intention de l'empereur était de faire un camp retranché de 80,000 hommes à Magdebourg, que c'était pour cela qu'on avait abattu les faubourgs (voilà cinq mille âmes qui n'ont ni feu ni lieu) et puis pour faire des camps retranchés au milieu de la Pologne, si la campagne devait se prolonger jusqu'en hiver. Le départ du roi est fixé aux premiers jours d'avril. J'ai accepté, après bien des objections et à mon corps défendant, la régence pendant l'absence de mon mari; je prévois que j'en aurai bien des désagréments, mais j'ai voulu prouver au roi, par cette soumission de ma part, que je ne désire que faire ce qui peut lui être agréable et utile. Me voilà donc lancée dans les affaires, moi qui les ai toujours détestées; je crois véritablement et de bonne foi que je n'en aurai pas les talents nécessaires ni requis et que je ternirai, par là, ma réputation de femme d'esprit, de caractère; c'est, je le vois, le plus grand des sacrifices que je puisse faire au roi, moi qui n'aime qu'une vie tranquille, calme, paisible; qui n'aime que la lecture, l'ouvrage, la musique, etc., enfin toutes les occupations d'une femme; qui ne me suis jamais occupée d'autre chose, qui ai même repoussé, autant que j'ai pu, toute autre idée. Me voilà tout d'un coup forcée de m'occuper de choses que réellement, la moitié du temps, je crois bien que je ne comprendrai pas.

5 *avril*. — Il est bien décidé que le roi part ce soir pour l'armée; je ne puis exprimer les sensations diverses que j'éprouve à cette idée de séparation, et, quoique j'aie l'espoir de le revoir peut-être à la fin de ce mois à Dresde, cependant cette pensée me fait passer des moments bien cruels. Il faut espérer que Dieu me donnera des forces pour supporter avec résignation cette épreuve douloureuse. Le roi reçoit à l'instant des nouvelles de Paris; on lui mande que l'empereur a dit qu'il ne désirait nullement la guerre, et que, si l'empereur de Russie le voulait franchement, il n'y en aurait pas. On prétend que l'empereur a envoyé son *ultimatum* à Saint-Pétersbourg, que les conditions sont que l'empereur des Français ne veut que le rétablissement de la Pologne, qu'il laisse même à la Russie le duché de Courlande, qu'il lui garantit en revanche, pour indemnité, la Valachie et la Moldavie. Il a fait voir ces conditions au prince Kourakin, ambassadeur de Russie à Paris, qui lui a assuré qu'il ne doutait nullement que sa cour n'accédât à ces conditions si l'empereur des Français n'en demandait pas davantage. On dit de plus qu'alors le roi de Saxe serait roi de Pologne, et que l'on réunirait la Saxe à la Westphalie, ce qui ferait un des beaux royaumes de l'Allemagne.

6 *avril*. — Le roi est parti cette nuit. Il ne me serait pas facile de dépeindre ce que ce moment de séparation a eu de douloureux pour

moi; cependant je fais tous mes efforts pour ne pas me laisser voir. J'ai vu ce matin tous les ministres.

7 *avril.* — Rien de nouveau, si ce n'est que l'empereur des Français doit partir définitivement de Saint-Cloud (où il est depuis le 30 avec l'impératrice) le 15 de ce mois et être rendu à Francfort le 23.

8 *avril.* — J'ai reçu des nouvelles du roi d'Erfurth. Nous avons quelques pénuries de grains dans le département de la Werra; j'en écris longuement à ce sujet au roi. Une disette pourrait nous entraîner dans les plus grands malheurs, mais j'espère que nous n'en viendrons pas là.

11 *avril.* — L'absence du roi me paraît tous les jours plus douloureuse à supporter, jamais je ne pourrai m'accoutumer à être éloignée d'un être aussi chéri. Le titre que le roi m'a donné est absolument illusoire et tout le monde pourrait l'avoir, car les ministres ne me disent et ne font que ce qu'ils veulent; je suis autant au fait des affaires comme autrefois et peut-être encore un peu moins. J'ai délibéré pendant un certain temps si je m'en plaindrais au roi ou non, mais, toute réflexion faite, j'aime mieux me taire là-dessus ou du moins attendre le moment où je serai à Dresde pour le lui dire de bouche, car on pourrait croire que je veux dominer ou m'ingérer dans les affaires, et véritablement je n'ai d'autre but que celui de vouloir être utile à mon mari. Je joins à ce journal une traduction du diplôme du contrat de mariage d'Otton Auguste, empereur d'Allemagne, avec Theophania, nièce de Jean, empereur de Constantinople, qui m'a paru des plus curieuses. On a trouvé cette pièce mémorable dans le chapitre de Gandersheim.

27 *avril.* — Je ne sais rien de nouveau du tout. J'ai appris par la troisième main que mon père me boudait, parce que je ne lui avais pas mandé le voyage du roi à Paris; si c'est vrai, comme je ne puis en douter, parce que, depuis au delà de quatre semaines, il n'a pas répondu à cinq ou six de mes lettres, je trouve sa conduite un peu extraordinaire. Comment un père qui doit aimer un enfant qui ne lui a jamais causé un moment de peine peut-il exiger de savoir des secrets que vous n'êtes pas maître de divulguer et qui ne sont pas les vôtres? De plus, comment, dans un moment de peine pareil au mien, peut-on avoir quelques ressentiments? Quoique sa conduite soit injuste vis-à-vis de moi, je ne puis me cacher qu'elle me peine vivement, mais, malgré cela, je n'oublierai jamais le respect que je lui dois. En jetant mes regards sur le présent comme sur l'avenir, je ne vois que peines, que douleurs accablantes. Si j'ai le malheur inouï de perdre le roi dans cette funeste guerre, comme j'en ai le pressentiment, ma vie future ne sera plus qu'un tissu d'amertume. Toutes les jouissances me seront ravies, jamais situation n'aura été plus déplorable que la mienne. Si, d'un autre côté, j'ai le bonheur de conserver un époux chéri, n'ayant point d'enfant, ne serais-je peut-être pas obligée, dans quelques années d'ici, de m'en séparer d'une autre façon? Quoique cette idée soit très éloignée de l'âme généreuse et noble du meilleur des époux, cependant les circonstances, la politique peuvent l'y forcer. Que deviendrai-je

alors? Aussi, partout où je porte mes regards, je ne vois que des malheurs infinis. Je ne trouve de consolation qu'en adressant mes ferventes prières à Dieu pour qu'il me donne les forces nécessaires pour supporter en chrétienne la situation dans laquelle je me trouve journellement maintenant.

28 *avril*. — Mon état est véritablement très triste. J'ai toujours le pressentiment que je ne reverrai pas le roi, idée déchirante et qui m'obsède jour et nuit. J'ai beau me raisonner, m'efforcer d'éloigner une pensée aussi cruelle, je n'ai pu réussir. Encore cette nuit, je me suis réveillée en sanglotant; elle me poursuivait, cette malheureuse idée! Dieu! comment supporterai-je l'excès de mes maux?

29 *avril*. — L'état cruel de mon âme augmente.

12 *juin*. — J'ai oublié de remarquer dans mon journal qu'en passant à Weimar (où je suis arrivée dans la soirée sans m'en douter) j'ai eu le plaisir de faire la connaissance de ma cousine, la grande duchesse Marie. Le prince héréditaire vint à ma portière, me complimenta et me dit que la grande duchesse régnante et la princesse héréditaire voulaient toutes deux venir me faire leur cour, ne serait-ce aussi que pour un moment. J'avoue que je fus un peu embarrassée, mais je ne pus balancer et j'allai au château. La duchesse, qui est une des femmes les plus essentielles, la plus respectable, la plus aimable que je connaisse, me reçut avec une amitié charmante. Ma cousine, une des plus intéressantes créatures que je connaisse, me reçut avec une cordialité sans égale, aussi j'en fus touchée et ne me rappelle pas d'avoir eu autant de plaisir de faire la connaissance de quelqu'un que d'elle. Sans être extrêmement jolie, elle est, je le répète, infiniment intéressante; de grands yeux bleus et de beaux cheveux blonds, une extrême blancheur, de belles dents en font un ensemble qui plaît et charme en même temps. C'est une de ces femmes à qui je crois que je pourrai m'attacher, pour laquelle je pourrai avoir une amitié sans égale; la douceur, la bonté sont peintes sur sa physionomie; elle s'énonce bien en français, parle avec esprit, avec justesse; une teinte de mélancolie répandue sur tout son être lui donne encore quelque chose de plus attrayant; sa situation d'état est cruelle, mais qui est l'être qui, dans ce moment, en jouisse d'une meilleure, d'une plus fortunée?

J'avoue que, quoique notre connaissance ne date pas de loin et que je ne l'aie vue que pendant une heure, cependant elle m'a inspiré tant d'intérêt que mes vœux la suivront partout, quel que soit aussi notre sort ou le sien.

15 *juillet*. — Depuis le 30 juin, nous n'avons pas de nouvelles du roi directement. On peut s'imaginer les inquiétudes que j'éprouve. J'avoue que parfois j'ai des moments de désespoir. Grand Dieu! quelle cruelle existence que la mienne! J'ai beau porter mes regards sur le présent, l'avenir, le passé, je ne vois que peines et soucis. Pourquoi ai-je mérité un sort aussi affreux?

Le ministre de Prusse a reçu la nouvelle officielle du refus de la

Porte de ratifier le traité de paix. Toutes les provinces polonaises-russes ont envoyé un député à la Diète. Des nouvelles du 5 juillet, à midi, portent que l'empereur était depuis le 26 à Vilna, capitale de la Lithuanie; depuis plusieurs mois, l'empereur Alexandre y avait son quartier général. L'occupation de cette place par l'armée française est le premier fruit de la victoire. Le 23 juin, à deux heures du matin, l'empereur arriva aux avant-postes près de Kowno, prit une capote et un bonnet polonais d'un des chevaux-légers et visita les rives du Niémen, accompagné seulement du général du génie Haxo. Qu'on juge d'après ce courage réellement téméraire de l'empereur si je ne dois pas craindre journellement pour les jours du roi qui, en fait de choses pareilles, est encore plus hardi que l'empereur! Cela me fait frémir.

21 *juillet*. — Ma position est toujours bien triste. Plus le roi s'éloigne et moins fréquemment je reçois de ses nouvelles, aussi mon âme s'abreuve-t-elle de douleur, on ne peut se figurer ce que je souffre par les craintes présentes et futures que j'éprouve. Quelle sera mon existence dans la suite, n'ayant pas d'enfant? Pensée affreuse et qui m'accable! Serai-je donc séparée, rejetée de l'être que j'adore le plus au monde, sans lequel je ne puis vivre, auquel je suis unie par tous les liens les plus sacrés, les plus chers? Cette pensée me poursuit. Je sais que le cœur noble, généreux de mon époux n'a pas un pareil projet, mais celui qui régit tout le monde, qui l'accable par son despotisme, ne le forcera-t-il pas d'une manière ou d'autre à rompre nos liens? Que deviendrai-je alors? Grand Dieu! pourquoi ai-je mérité tant de malheurs, un sort aussi cruel?

25 *juillet*. — J'ai reçu cet après-dîner des nouvelles du roi du 14 de Nesvij; il se porte bien. Le corps du prince Bagration est entièrement coupé et ne pourra rejoindre le corps d'armée russe de la campagne; ce sont 60,000 combattants de moins. Il paraît que le roi a le projet de revenir ici dans la crainte que nos côtes soient menacées. Je trouve qu'il a tort, quelques désagréments qu'il éprouve à l'armée, rien au monde ne doit l'empêcher d'y rester.

12 *août*. — Hier, dans la nuit, à peine étais-je couchée que le roi est arrivé. Mon bonheur a été à son comble en le revoyant, et ce moment m'a fait oublier bien des moments douloureux que j'ai passés pendant son absence. Il m'a confirmé tout ce qu'il m'avait déjà écrit et la manière indigne dont l'empereur l'a traité; cependant il paraît qu'ils sont mieux ensemble qu'on aurait dû l'espérer dans les premiers moments. L'empereur désire surtout beaucoup que le public ne soit pas informé de la véritable raison qui a engagé le roi à quitter l'armée, car il sait bien intérieurement les torts graves qu'il a vis-à-vis du roi.

23 *août*. — Le roi m'a donné aujourd'hui, à l'occasion de l'anniversaire de notre mariage, la plus jolie fête qu'on puisse donner à Schoenfeld. Quoique cette petite possession ne soit qu'un peu plus grande que la main, elle a été tellement embellie en cette occasion qu'on aurait pu se croire dans le palais d'une fée assez puissante pour créer de rien

quelque chose. Le roi m'a fait, de plus, un cadeau en diamants de cent mille francs.

24 *août*. — En causant avec le roi à différentes reprises sur son retour de l'armée, je me suis bien convaincue que les circonstances étaient telles qu'il ne pouvait presque agir autrement et que l'empereur avait le projet de l'éloigner depuis longtemps de l'armée. La conversation que j'ai eue avec l'empereur à Dresde en est une preuve certaine. Le roi le gênait à l'armée, il sentait les moyens du roi, il voyait qu'il aurait des succès brillants et qui pourraient peut-être rivaliser avec les siens. Trop ambitieux, trop jaloux, il a voulu l'éloigner en lui faisant dire par le prince d'Eckmühl qu'en cas de réunion il était sous ses ordres. Tout en écrivant de son côté des lettres charmantes, affectueuses, amicales au roi et ne lui parlant pas de l'ordre du jour qu'il avait donné, on avouera que cette politique est plus que diabolique, astucieuse, infernale. Le roi m'a assuré aussi que, dès qu'il avait appris l'arrivée du roi de Naples à l'armée, il s'était dit que l'empereur ne lui laisserait pas le commandement du 8e corps, car le roi de Naples prétendait avoir le commandement en chef de toute l'armée en cas d'accident arrivant à l'empereur, en un mot être son lieutenant. Ce qui prouve mieux que toute autre chose ce que j'avance ici, c'est la réponse que fit l'empereur en présence de mon mari à Paris, lors de son dernier voyage, à la reine de Naples, qui désirait beaucoup que le roi de Naples fît la guerre, parce qu'elle désirait être régente : « Je prierai Jérôme de « se désister du commandement que je lui ai donné et alors je ferai « venir votre mari. » La reine répondit avec esprit : « C'est un trop « grand sacrifice pour que je puisse le demander à mon frère, » mais, malgré cette belle réponse, elle n'en a pourtant pas moins intrigué pour que son mari vint à Paris et pour que l'empereur lui donne le commandement de toute la cavalerie, comme il l'avait eu dans les guerres précédentes. Au reste, le roi est trop juste pour ne pas rendre justice au mérite et aux talents militaires du roi de Naples. Il m'a dit souvent que le roi de Naples est plus utile à l'empereur que lui à l'armée, car il est soldat dans toute la force du terme, mais ce ne sera point un homme à faire un plan de campagne. L'empereur croyait, avant de commencer la guerre, que mon mari pourrait agir seul avec son corps d'armée dans la Volhinie, alors il n'y avait pas de contestation et tout serait allé à merveille, car le roi a le même talent que l'empereur pour ordonner un plan de campagne, mais les Russes ont déjoué ces combinaisons et ont rendu la chose plus facile à l'empereur. Au reste, le 8e corps, depuis le départ du roi de l'armée, a été détruit[1].

29 *août*. — Le roi vient de découvrir que la liaison, l'intrigue que le prince royal (mon frère) avait tramée jusqu'à présent avec Mmes Laflèche continue toujours de plus belle. Il vient de leur louer une campagne en Suisse, un nommé Delorme doit les y conduire; elles

1. C'était une erreur, le 8e corps a existé jusqu'aux désastres de la retraite.

viennent de partir pour Gênes; il a passé un contrat avec elles où il est dit qu'il les défraiera de tout; le mari de Mme Blanche a eu l'infamie de signer conjointement avec sa femme un pareil contrat. Ce qui me fâche le plus dans toute cette affaire, c'est que M. d'Otterstadt, mari de mon amie, a pu y donner les mains, et que c'est par son intermédiaire que toute l'affaire s'est arrangée[1]. Je suis outrée d'une pareille conduite, car le public, qui ne juge que sur des apparences, pourra facilement croire que je donne les mains à une pareille intrigue et cependant rien n'est plus contraire à mes principes, à ma façon de voir. Je n'ai cependant pas voulu en parler à sa femme, car elle ne se doute de rien; ce serait lui donner mauvaise opinion de son mari, sans remédier à la chose. Il est dangereux pour la suite que cet attachement ne fasse manquer le prince royal à tous ses devoirs; j'en tremble pour l'avenir; mon mari et moi avons fait pour le rapprocher de sa femme toutes les représentations possibles; il n'y a sorte de motifs que le roi ne lui ait mis sous les yeux; à tout cela, il nous répondait qu'il sacrifierait plutôt son trône que de vivre avec sa femme. Avec une pareille disposition, il est bien à craindre que son amour, que sa folie plutôt ne lui fasse faire de grandes sottises. Mon mari a fait tout ce que les bienséances permettent pour empêcher et rompre cette liaison sans avoir pu y parvenir. Le roi avait cherché par des moyens ménagés de rompre cette liaison; il y aurait même mis de l'éclat, sans les égards qu'il voulait avoir pour mon père et pour mon frère. M. d'Otterstadt n'a donné les mains à cette infâme intrigue que parce qu'il s'est dit que, le roi ne l'aimant pas, il trouverait un refuge un jour à la cour du prince royal en favorisant ses intrigues amoureuses. Cet homme, il ne sait donc pas qu'avec de tels moyens tôt ou tard l'on se fait mépriser tous les premiers par ceux qu'on a servis de cette manière. Le prince royal, j'en suis sûre, ne fera jamais rien ni pour lui, ni pour sa femme, ni pour ses enfants; cette fantaisie passée (et elle finira), il oubliera les services qu'on a pu lui rendre et méprisera souverainement la personne qui l'aura secondé. Les gens intrigants, bas, rampants, ne gagnent jamais à ce métier, ils sont tôt ou tard démasqués. Je suis réellement désolée de voir que mon amie ait un homme pareil pour mari, elle qui est véritablement une femme de mérite.

18 *septembre.* — Weigands, peintre d'ici et que j'avais envoyé en Wurtemberg pour tâcher de peindre ma famille, est revenu; il a peint toute la famille de ma bonne Emmy, ainsi qu'elle-même. Je l'avais chargé de peindre les enfants de Paul, mais mon frère n'a pas jugé à propos de le permettre, parce que je lui avais mandé que je le priais de ne pas payer Weigands, étant à mon service; ce mot-là l'a piqué et j'ai été privée par là des portraits de mes neveux et nièces; ce sont des coups d'épingles que je reçois journellement de la part de mes parents.

23 *septembre.* — Nous avons reçu aujourd'hui la nouvelle d'une grande

1. La comtesse d'Otterstadt était dame du palais de la reine.

bataille qui a été livrée le 7; elle a commencé à 7 heures du matin et elle n'a été décidée en notre faveur qu'à midi. Les Français ont perdu cinq généraux, le général Caulaincourt, frère du grand écuyer, et le général Montbrun ont été tués, tous deux officiers de cavalerie. Les Westphaliens se sont battus comme des anges; l'empereur lui-même a mis en postscriptum au duc de Bassano : « Faites dire au roi de West-« phalie que ses troupes se sont conduites parfaitement hier. » Ce mot-là nous vaut une bataille; nous avons à regretter deux généraux, de Lepel et Damas[1], beaucoup d'officiers blessés; les Russes ont perdu 50,000 hommes, les Français 10,000; il y avait mille pièces de canon des deux parts. L'empereur lui-même a dit que, depuis qu'il donnait des batailles, il n'en avait pas vu de plus sanglante.

25 *septembre.* — M. Delorme, qui accompagnait mesdames Laflèche en France et en Italie, a été arrêté par le commissaire du Rhin à Mayence, dans la voiture même de ces dames; on a saisi tous ses papiers et nous les possédons; il paraît d'après ceux-ci qu'outre l'intrigue amoureuse pour laquelle certes on ne l'aurait point arrêté, il se tramait encore quelque autre intrigue avec les fameux frères de la vertu[2]. Je crains bien que, même sans le vouloir, M. d'Otterstadt ne s'y trouve compromis. M. de Pfuhl, grand maître du prince royal, paraît y avoir donné complètement, même le prince royal doit assez mal parler des Français. Cependant, jusqu'à présent, je ne sais rien de positif là-dessus; plusieurs personnes de Cassel dont j'ignore les noms y sont impliquées. L'empereur vient d'envoyer 30 agents de police à Francfort pour arrêter et surveiller nombre de frères de la vertu qui s'y trouvent réunis dans ce moment.

26 *septembre.* — On a parcouru les papiers de ce Delorme, on n'y a rien trouvé, sinon ce qui a rapport à l'intrigue du prince royal et de Mme Laflèche. On a interrogé son fils et sa femme; ils ont avoué l'un et l'autre qu'ils avaient connaissance que M. d'Otterstadt (sous le nom de Tettet, le nouveau fabricant, et avec une autorisation signée par M. de Pfuhl, par ordre du prince royal) avait engagé M. Delorme père au service de ces dames, qu'en conséquence on lui paierait tous les ans la somme de cent louis; qu'après quatre ans de service, il obtiendrait la même somme comme pension. Il a l'ordre de suivre ces dames partout, en France, en Italie et nommément en Suisse où le prince royal a loué une maison de campagne près de Lausanne pour ces dames. J'avoue que pour ma pauvre amie je suis enchantée qu'on n'ait pas trouvé quelque autre intrigue plus majeure pour l'État; les suites en auraient été incalculables, celle-ci ne peut avoir de suite fâcheuse, car elle ne

1. Ce dernier avait un fils fort jeune: le roi le fit entrer dans ses pages. Plus tard, en 1847, à son retour en France, Jérôme retrouva son ancien page officier de cuirassier. Il le prit pour aide de camp. A la mort du roi (24 juin 1860), Damas, devenu général de brigade, était encore son premier aide de camp.

2. Les membres du *Tugendbund.*

concerne que des individus bien vils des deux parts, et la chose est en elle-même si sale, si dégoûtante que ce qu'on peut faire de mieux, c'est de l'oublier; qu'une femme est donc malheureuse quand elle est unie à un être méprisable! Heureusement que ma pauvre amie ignore la conduite de son mari. Le roi a fait parler par le directeur général de police (Bongars) à M. d'Otterstadt sur la conduite qu'il a tenue; ce dernier n'a pas nié le fait, en voyant les papiers en original; il a senti l'inconvenance de sa conduite et a dit lui-même que, si le roi le renvoyait, il aurait raison, mais que, comme il était attaché de cœur au prince royal, il avait cru ne pouvoir lui refuser ce service, surtout toute sa famille étant au service de Wurtemberg et que Mme Laflèche lui avait presque dit que le roi lui-même y donnerait les mains, ou que du moins il fermerait les yeux sur toute cette affaire. Comment M. d'Otterstadt a-t-il jamais pu croire ce que lui disait Mme Laflèche dans le temps que je lui ai fait défendre de se charger dorénavant des lettres qu'écrirait le prince royal à Mme Blanche? Car, pendant longtemps, elles vinrent à son adresse. Le roi a fait défendre à M. d'Otterstadt de paraître au cercle le dimanche, excepté quand les corps de l'État y viendraient. Je crains qu'il ne fasse quelque coup de tête et qu'il n'engage sa femme, quoiqu'ils n'aient rien, de quitter la cour; cette idée me fait une peine affreuse, car je l'aime infiniment; c'est un bien bon être. Le roi lui a fait assurer de même qu'il ne voulait pas le chasser, qu'il lui laisserait tout ce qu'il avait, qu'il traiterait toujours avec les mêmes bontés sa femme, mais que, pour lui, il ne voulait plus le voir. M. d'Otterstadt a avoué à M. Bongars que le prince royal ne revenait de l'armée que pour aller rejoindre ces dames; peut-on ainsi se déshonorer? M. Bongars lui a demandé s'il croyait que le roi de Wurtemberg savait toute cette intrigue; à cela M. d'Otterstadt lui a répondu qu'il le croyait bien. On prétend aussi que le roi, mon père, doit avoir tenu un propos très fort à ce sujet publiquement, à table. Comment mon père peut-il croire que mon mari et moi ayons jamais pu donner les mains à une pareille infamie? Au reste, M. Laflèche ainsi que sa très chère moitié et sa belle-sœur sont renvoyés de la cour sous huit jours, mais ils ont bien ce qu'ils méritent, et tout ce que j'espère, c'est que je n'entendrai plus parler d'eux, ni de cette sale affaire.

27 *septembre.* — Nous venons de recevoir l'intéressante nouvelle que l'empereur est entré le 14 à midi à Moscou sans aucune espèce de résistance, c'est certainement le plus grand succès qu'il ait jamais remporté. Le roi envoie aujourd'hui un de ses officiers pour en complimenter l'empereur. Le roi a fait écrire à Mme de Keudelstein-Laflèche de renvoyer son chiffre de dame du palais et en même temps lui a envoyé copie de tous les papiers concernant son intrigue avec le prince royal, en ajoutant simplement que, d'après le contenu de ces papiers, il ne pouvait la garder plus longtemps à sa cour. J'ai fait conseiller à M. d'Otterstadt de ne pas parler à sa femme de la conversation qu'il avait eue avec le général Bongars; car je la connais, tout en donnant tort exté-

rieurement à son mari, sa tête se serait cependant montée et, dans sa première vivacité, elle aurait pu faire une démarche dont elle se serait repentie dans la suite. Je ne sais s'il fera ce que je lui ai fait dire. Je crois que je me conduis envers ces gens comme s'ils étaient mes parents; au reste, ce que j'ai fait, c'est pour l'amour d'elle qui est véritablement intéressante, mais nullement pour lui qui est bien l'être le plus vil qui existe à mes yeux.

1er *octobre.* — Nous avons eu les détails sur Moscou, toute la ville a été consumée; le gouverneur Rostopchin avait fait mettre en liberté 6,000 malfaiteurs et leur a ordonné de mettre le feu en 500 endroits à la fois; en même temps il fait détruire toutes les pompes à feu pour éviter qu'on ne l'éteignit ou qu'on apportât du secours. 1,000 palais et 1,600 églises ont été la proie des flammes; l'hôpital, où il y avait 30,000 blessés, a été consumé de même; jamais l'on n'a eu un exemple plus affreux de barbarie.

4 *octobre.* — Nous sommes entrés en ville hier soir pour nous y établir; nous avons été aujourd'hui en grande loge.

10 *octobre.* — M. Girard, notre ministre en Wurtemberg et qui venait de passer quelques semaines ici et à qui j'avais donné plusieurs lettres pour ma famille, entre autres une à ma tante Louis, en lui enjoignant de la lui remettre en propre à Heilsheim, n'a pas osé y aller, mon père ne l'a pas permis. J'avoue que j'ai été très sensible à ce procédé; il est affreux de ne pas avoir même la liberté de correspondre librement avec ses amis, ses plus chers parents.

17 *octobre.* — On prétend que l'empereur des Français a envoyé le maréchal Ney, duc d'Elchingen, à Saint-Pétersbourg pour négocier; cette nouvelle n'est pas officielle.

Malgré que nos troupes se soient conduites comme des héros et que l'empereur leur ait rendu cette justice, cependant il n'a pas donné de croix ni de marques de satisfaction comme aux Bavarois. Nous sommes toujours ceux qu'on traite le plus mal, parce que malheureusement on est trop sûr de nous et de nos sentiments.

M. d'Otterstadt, malgré la parole d'honneur qu'il avait donnée à M. Bongars de ne plus correspondre à Stuttgard et nommément avec le prince royal et M. de Pfuhl, vient d'écrire une lettre au prince royal dans laquelle il lui mande tout ce qui venait de lui arriver et la défense du roi de venir au palais. Il finit par supplier le prince royal de vouloir bien le tirer d'une situation aussi fâcheuse et de le placer auprès de lui. Je suis bien curieuse de voir la réponse du prince royal à cette épitre et de voir comment il récompensera le zèle d'un de ses complaisants dont il n'a plus besoin, dans ce moment l'objet de ses feux n'étant plus ici et ne revenant plus dans nos contrées. Il est véritablement affreux de penser qu'une folle passion peut entraîner la perte de toute une famille.

19 *octobre.* — Laurette[1] vient d'apprendre la fâcheuse histoire de son

1. La comtesse d'Otterstadt.

mari; par un excès de zèle, de dévouement pour lui, elle veut quitter la cour, disant qu'elle ne peut décemment paraître dans un endroit d'où son mari est banni. Elle est bien respectable de faire un pareil sacrifice à un pareil homme. Que deviendrai-je, si elle persiste dans cette résolution...?

20 *octobre*. — Le roi n'a pas voulu accepter la démission de Laurette dans le premier moment; il lui a fait dire de bien réfléchir avant de faire un pareil pas.

22 *octobre*. — Laurette vient de demander sa démission; j'en suis accablée; que je serai isolée! Mais enfin il faut se soumettre à son sort.

23 *octobre*. — Le roi a doublé la pension de Laurette et lui donne 6,000 francs; il se charge de ses diamants et parures. Il agit vis-à-vis d'elle comme un père.

25 *octobre*. — Mme Malet[1] a été piquée de ce que je ne lui ai pas dit d'assister à mon service divin qui se tient tout à fait à l'intérieur. J'y ai fait appeler ma dame de service, comme cela convenait; quand Laurette était ici, c'était elle qui y assistait toujours; c'était une petite condescendance de ma part aux droits; la dame de service devrait y être, mais l'on fait bien des choses par amitié. Je le répète, je rends justice aux bonnes qualités de Mme Malet, car elle est estimable, mais sa susceptibilité, son amour-propre la rendent parfois méconnaissable et, à la longue, ces caractères-là vous excèdent. Il faut tous les jours faire de nouvelles protestations d'amitié pour les persuader; elles sont véritablement et vivement senties, mais on n'aime pas à les redire toujours; les actions prouvent mieux dans ce cas-là encore que de belles paroles et je crois lui avoir déjà donné des preuves. Il n'y a encore que trois jours qu'à son insu j'ai demandé au roi qu'il donne la petite cour à sa mère, croyant par là faire quelque chose qui lui fût agréable.

26 *octobre*. — J'ai donné aujourd'hui à Mme Malet, la voyant triste, abattue, les présents que je lui destinais pour la nouvelle année; elle les a reçus avec assez d'indifférence; cela m'a fait de la peine, car je lui donnais toutes choses qu'elle désire. Enfin, elle se forge l'esprit d'idées plus biscornues les unes que les autres; ne s'imagine-t-elle pas maintenant que le roi croit sincèrement que, parce qu'elle a vu M. d'Otterstadt assez habituellement, qu'elle a eu connaissance de tout ce tripotage de Mme Blanche et du prince royal! C'est bien là se faire plaisir d'une chimère.

Les objets que Laurette a vendus vont à la somme de ..... J'ai acheté une partie de ses diamants. Mme Laflèche a répondu; elle a dit qu'elle ne savait pas ce qu'un gueux comme M. d'Otterstadt avait pu dire; qu'elle ne connaissait rien à cela et qu'elle ne voulait pas rendre le chiffre. Cette réponse lui a été dictée par le prince royal. Je conçois que pour lui c'est un terrible contretemps; ils ne veulent garder le chiffre que pour avoir un prétexte de se montrer dans le monde, mais

1. Mme Malet de la Rochette, lectrice de la reine.

le roi lui a fait déclarer que, si elle ne renvoyait pas le chiffre de suite, il ferait insérer dans le *Moniteur* qu'elle avait été destituée de la cour. N'a-t-elle pas eu aussi l'audace de dire qu'elle ne connaissait pas un homme comme M. d'Otterstadt; qu'ensuite ce qu'il disait lui était bien indifférent!

5 *novembre*. — J'ai vu Mlle Carondelet, elle n'est ni laide ni jolie; elle s'exprime bien; elle paraît heureuse d'avoir cette place. On peut dire avec vérité que le bonheur lui est venu en dormant, car elle n'aurait pu rêver un pareil événement; ses parents, d'opulents, de riches qu'ils étaient, ont tout perdu par la Révolution. C'est pour soulager sa pauvre mère qu'elle est obligée de servir. Ceci est respectable et me donne bonne opinion de ses principes. La comtesse de Furstenstein a été nommée dame du palais. Quoi qu'on en dise, elle ne m'a pas paru très enchantée quand je lui ai donné le chiffre et en soi-même elle aurait le désir de ne pas être attachée à la cour; voilà comme toutes ces petites femmes sont avec d'excellentes qualités et de l'esprit. Elles ont leur petit amour-propre, leur petit orgueil qui fait hausser les épaules. C'est aujourd'hui la naissance de mon respectable père; Dieu nous le conserve assez longtemps pour le bonheur de ses peuples, de sa famille et pour le mien en particulier!

7 *novembre*. — J'ai encore vu aujourd'hui Mlle Carondelet; elle me plaît assez. Je lui parais peut-être très froide, mais, quoique honnête, polie avec un chacun, je me lie difficilement, aussi ai-je la réputation d'être haute et fière et je crois cependant que personne ne sait mettre son monde plus à son aise que moi et je n'ai aucune espèce de morgue, mais je ne puis souffrir quand on se jette à la tête des gens.

8 *novembre*. — J'ai reçu, étant à Geismar, une lettre de la comtesse de Bocholtz qui me mandait ainsi qu'au roi que sa fille était morte, celle dont nous sommes parrain et marraine; comme je savais que nous ne l'avions été que d'une et cela de la petite Élisa, fille du roi, et qu'elle nous mandait en même temps que la petite Élisa se portait à merveille, je ne pouvais rien comprendre à ce galimatias et je me doutais que c'était une nouvelle intrigue de la comtesse de Bocholtz. Pour cet effet, j'ai engagé le roi à envoyer le baron de Sorsum, son secrétaire particulier, sur les lieux et de vérifier le fait en lui faisant dire une fois pour toutes que, si elle voulait, le roi et moi nous nous chargerons d'élever cette enfant, mais sous la condition expresse qu'elle ne mettrait jamais les pieds à Cassel et qu'alors le roi lui assurerait un sort et donnerait un nom à la petite. Comme j'ai tous les papiers qui concernent cette histoire, je ne la transcris pas ici. M. de Sorsum est parti et nous allons voir ce qu'il va nous rapporter.

7 *novembre*. — J'ai reçu des nouvelles de Laurette, elle est arrivée à Francfort. J'ai appris que M. d'Otterstadt se plaint du peu de générosité du roi. C'est une affreuse calomnie, mais plus rien ne m'étonne d'un homme pareil; il a dit entre autres choses que j'avais tellement senti combien peu le roi avait été généreux vis-à-vis d'eux que j'avais

doublé la somme de la donation des diamants de sa femme ; ceci est un insigne mensonge. Je n'ai donné que 4,000 francs de plus sur les perles qu'on avait mises à un prix trop bas et elle ne voulait plus vendre ces bijoux à cause de cela ; comme le marché était déjà conclu, que le roi avait déjà les diamants, pour éviter toute espèce de tracas, j'ai mieux aimé lui payer cette somme. Enfin l'impudence de cet homme est allée au point de dire que, si le roi ne donnait pas la somme qu'il demandait pour ses meubles, il ferait tant que le roi les prendrait pour ce prix.

M. de Lemmingen, ministre de Wurtemberg ici, a fait une relation exacte de toute l'histoire des Laflèche, des d'Otterstadt et du prince royal à mon père ; elle est très véridique, excepté cependant quand il dit que le roi n'a pas agi avec les d'Otterstadt avec sa générosité ordinaire.

11 *novembre.* — M. de Sorsum vient d'arriver ; il a vu la comtesse de Bocholtz qui l'a traité de haut en bas ; elle a avoué que la petite n'était pas morte, mais que, comme son mari ne voulait pas la reconnaître, comme de raison, elle l'avait fait passer pour morte. On lui a demandé l'extrait mortuaire. Elle n'a pas voulu le montrer, disant qu'elle la fait élever à grands frais, etc. Enfin le fin mot de tout ceci est qu'elle aurait voulu qu'on lui payât une forte pension pour l'éducation de cette petite, car elle est d'une avarice sordide. Le baron de Sorsum a fini par lui intimer l'ordre et par lui dire que, puisqu'elle ne voulait pas le lui remettre, le roi et la reine ne voulaient plus jamais entendre parler d'elle ni de la petite. J'espère que du moins maintenant elle nous laissera en repos.

18 *novembre.* — J'ai oublié de remarquer ici que le roi a comblé les personnes qui m'approchent le plus près. Le jour de sa naissance, il a donné la petite cour au mari de Mme Malet qui en a été aux anges. Il l'a donnée de même à mon secrétaire des commandements, Pfeiffer, et à Zadig, mon médecin ; ce dernier est de plus devenu premier médecin du roi. Il n'y a sorte d'attention, de bonté que le roi n'ait eue pour moi ; au reste, c'est pour faire quelque chose qui pût m'être agréable que le roi le leur a donné.

20 *novembre.* — J'apprends à l'instant pourquoi Mme Malet paraît si mécontente de la nomination d'une seconde lectrice, dans les premiers moments, et cela par elle-même. C'est encore une nouvelle intrigue de M. d'Otterstadt qui, peu de jours avant son départ, dit à Mme Malet qu'une personne qu'il lui nomma (mais dont j'ignore le nom) lui avait assuré qu'elle ne resterait pas à la cour et qu'elle ne conserverait pas la place de lectrice. Comme la bonne Mme Malet est facile à s'effrayer, elle le crut et elle s'en persuada même le jour où je lui donnai les boucles d'oreilles en perles que je lui avais destinées pour la nouvelle année et, comme je croyais lui faire grand plaisir en les lui offrant, j'avançais le terme prescrit. Ce don que je lui dis lui avoir destiné pour la nouvelle année la persuada que véritablement je le lui donnais plus tôt parce qu'elle ne serait plus dans ce temps à la cour ; aussi le reçut-elle avec

peu de plaisir et me demanda-t-elle : « Mais pourquoi V. M. me les « donne-t-elle maintenant? — Parce que j'ai cru vous donner une preuve « du plaisir que j'ai de faire quelque chose qui vous soit agréable, car « depuis longtemps je sais que vous désirez une paire de boucles d'oreilles « en perles. » — Telle fut ma réponse. Elle se tut et ne dit mot; le lendemain, mon mari lui dit qu'il avait décrété que j'aurais une seconde lectrice faisant les fonctions de lectrice garde-diamants; il lui expliqua aussi les motifs de ce nouvel arrangement et lui fit sentir la nécessité de mettre mes diamants entre des mains comme il faut et non en celles d'une femme de chambre; elle, Mme Malet, ne pouvait les avoir sous sa sauvegarde, ne demeurant point au palais. Comme elle a beaucoup d'esprit, elle fit bonne mine, mais elle fut plus convaincue que jamais que M. d'Otterstadt lui avait dit vrai. Cependant, tourmentée de cette idée, elle pria la personne que lui avait nommée Otterstadt de passer chez elle et lui demanda si effectivement elle avait dit pareille chose à M. d'Otterstadt. Cette personne tomba des nues et lui jura que jamais elle n'avait dit pareille chose à M. d'Otterstadt et que cela lui aurait été difficile, n'en ayant point entendu parler. Voilà comment cet homme vil et intrigant tâchait, par des contes semblables, de mécontenter et sa femme et Mme Malet, car elle m'a avoué que bien souvent il lui avait mis martel en tête en lui faisant accroire mille choses qui n'existaient pas et qui ne sont jamais arrivées, voulant faire croire à tout le monde que, parce qu'il n'était plus à la cour, c'était parce que tout ce qui approchait d'un peu près le roi le détestait, et que jamais le roi ne ferait rien pour ces personnes-là. Je crois que le 15 le roi en a donné des preuves contraires, mais il est vrai aussi que depuis trois ans le roi n'a jamais démenti l'opinion qu'il avait de M. d'Otterstadt et que tout ce qu'il a fait pour lui était pure condescendance pour moi. Mais cet intrigant, cet homme vil n'a pu comprendre un pareil procédé et, étant mécontent parce qu'il n'avait pas une des premières charges de l'État, il voulait que tout le monde le fût.

Baron Du Casse.

(Sera continué.)

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Nécrologie. — Nous avons à déplorer deux pertes douloureuses : M. Abel Bergaigne a été brusquement enlevé, par un accident de montagne, à la science et à ses amis. Il s'était voué assez tard aux études indianistes dans lesquelles il avait rapidement acquis une haute autorité par la sûreté et aussi par l'originalité de ses recherches sur la mythologie védique. Ces recherches, publiées dans trois volumes de la Bibliothèque de l'École des hautes études (*la Religion védique d'après les hymnes du Rig-Véda*), avaient une très grande portée historique, car elles avaient pour résultat de montrer une élaboration théologique consciente et compliquée dans des œuvres où l'enthousiasme naïf des premiers interprètes avait vu les effusions spontanées de l'âme de nos premiers aïeux aryas devant les spectacles de la nature. Bergaigne avait entrepris une traduction du Rig-Véda à laquelle il aurait apporté à la fois la science du linguiste et ce sentiment littéraire exquis dont il avait donné des preuves dans sa traduction de Sacountala. Il préparait de grands travaux sur les problèmes historiques relatifs à l'Inde, et il rêvait de couronner sa carrière par des œuvres purement littéraires et poétiques. Tous ces projets, toutes ces espérances ont péri avec lui. Heureusement, Bergaigne n'était pas seulement un savant et un lettré, il était aussi un professeur d'un rare mérite, dont l'autorité était faite autant du charme de son caractère que de l'étendue et de la profondeur de sa science; il laisse des élèves qui marcheront sur ses traces et continueront son œuvre; mais la mort prématurée d'un maître et d'un chef aussi expérimenté, aussi sûr, aussi attachant que l'était Bergaigne, fait dans les rangs des indianistes français un vide qui ne sera pas de longtemps comblé. La *Revue historique,* dont Bergaigne fut un des premiers collaborateurs, prend sa part d'un deuil qui a causé dans toute l'Europe savante la plus douloureuse émotion.

M. Henri Bordier n'a pas collaboré à notre recueil, mais il est un de ceux qui, par leurs encouragements et leurs conseils, ont le plus contribué à sa création. Assuré, par la fortune que lui avait laissée son

père, d'une situation indépendante, il a consacré, avec un rare désintéressement, sa vie entière à des travaux historiques. Il ne fut qu'un temps très court attaché aux Archives nationales (1851-1853), car ses convictions républicaines ne lui permettaient pas d'être fonctionnaire de l'empire, mais on lui doit le premier livre qui ait permis de se guider dans les Archives nationales et les archives des différents ministères (*les Archives de la France,* 1855, in-8°). Il n'était à la Bibliothèque nationale qu'à titre de bibliothécaire honoraire, mais il y travaillait avec l'assiduité d'un véritable employé, et il a achevé, peu de temps avant de mourir, la publication de sa *Description des peintures et autres ornements des manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale*, précieuse autant au point de vue artistique et archéologique qu'au point de vue paléographique. Il s'était appliqué un des premiers, de concert avec son ami L. Lalanne, à découvrir et à dénoncer les vols commis dans nos dépôts publics par Libri et d'autres fonctionnaires infidèles. Outre un mémoire contre Libri, ils publièrent, en 1851, un *Dictionnaire des pièces autographes volées aux archives de France.* Plus tard, en 1869, il rédigea, avec M. Mabille, l'amusant rapport sur la *Fabrique de faux autographes* de Vrain Lucas.

La curiosité de M. Bordier s'étendait à tout le champ de l'histoire et de l'archéologie. Si, dans sa réponse à M. Rilliet, au sujet des origines de la confédération Suisse, il se montra enclin à laisser le sentiment empiéter sur le terrain de la critique historique, il fit preuve au contraire d'une critique pénétrante dans son mémoire sur Philippe de Remi, sire de Beaumanoir, par lequel il résolut un problème très délicat d'histoire littéraire, restituant au fameux bailli du Beauvaisis des œuvres poétiques qu'on attribuait à un Philippe de Reim inconnu. Pendant qu'il préparait son édition avec traduction des *Opera minora* et sa traduction de l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours, il étudia à fond toute l'histoire mérovingienne, et accumula des notes dont il aurait pu aisément tirer un ouvrage. Mais le sujet qui l'attirait entre tous était l'histoire de la réforme. Passionnément attaché au protestantisme, il le servait en prenant part à la direction et aux œuvres de l'Église protestante, et en fouillant sans relâche l'histoire de son passé. Il fut un des membres les plus zélés du Comité de la *Société de l'histoire du protestantisme français.* En 1869, il publiait en deux volumes le *Chansonnier huguenot du XVIe siècle.* En 1879, il donnait une notice sur un tableau de la Saint-Barthélemy, peint par un témoin contemporain et conservé aujourd'hui au musée de Lausanne, et il en prenait occasion pour soutenir avec énergie la thèse de la préméditation du massacre dans une brochure intitulée :

la Saint-Barthélemy et la critique moderne. Enfin, il entreprit, il y a une quinzaine d'années, un travail qui restera son principal titre d'honneur : la réédition ou plutôt la refonte intégrale du dictionnaire des frères Haag : *la France protestante*. Tous les articles furent revisés, corrigés et considérablement augmentés, tant au point de vue de la bibliographie qu'à celui de la biographie. Une foule d'articles nouveaux furent ajoutés et transformèrent la *France protestante* en un vrai livre d'or du protestantisme français, où furent relevés les noms des plus obscurs martyrs, et de toutes les familles protestantes dont les documents nous permettent de constater l'existence ou de suivre la filiation. Bien qu'il eût des collaborateurs, M. Bordier prit pour lui-même la plus grande part de cet énorme labeur, labeur essentiellement désintéressé, mais où son patriotisme huguenot trouvait une satisfaction profonde. Il y apporta une ardeur, une persévérance qui contribuèrent certainement à user sa santé. Le premier volume de la nouvelle édition parut en 1877, et les fascicules se succédèrent dès lors avec une régularité bien rare dans ce genre de travaux. Douze fascicules, formant les six premiers volumes de l'ouvrage et le conduisant jusqu'au G (Gasparin), furent mis en vente de 1877 à 1888, et les matériaux que laisse M. Bordier allégeront beaucoup la tâche de ceux qui continueront et achèveront son œuvre.

Publications nouvelles. — Documents. — La commission des archives diplomatiques poursuit avec activité la série de ses publications. Le Recueil des instructions aux ambassadeurs s'enrichit cette année des deux volumes relatifs à la Pologne, édités par M. Farges, et du premier volume relatif à Rome, édité par M. Hanotaux. La correspondance de Barthélemy compte déjà deux volumes. Enfin à la correspondance si piquante de MM. de Castillon et de Marillac, ambassadeurs en Angleterre de 1537 à 1542, est venue s'ajouter la correspondance moins pittoresque, mais fort intéressante, d'*Odet de Selve*, publiée avec un très grand soin par M. Germain Lefèvre-Pontalis. Fils de Jean de Selve, premier président aux parlements de Rouen, de Bordeaux et de Paris, qui fut chargé, sous Louis XII et François Ier, de plusieurs missions diplomatiques importantes, Odet de Selve et ses frères Lazare, Georges, Jean-Francisque et Jean-Paul tiennent une grande place dans l'histoire diplomatique du XVIe siècle. Ils y figurent parmi les plus sages et les plus habiles serviteurs de la France. M. Lefèvre-Pontalis a, le premier, dans une introduction aussi substantielle que concise, établi les états de service de chacun d'eux. Odet de Selve était âgé de quarante et un ans, et exerçait les fonctions de conseiller au grand Conseil quand il fut appelé, en 1546, par François Ier à se rendre comme ambassadeur en Angleterre, pour

y régler l'exécution des stipulations du traité d'Ardres. Sa mission fut rendue particulièrement délicate par la mort successive du souverain auprès de qui il était accrédité et de celui qui l'avait envoyé en mission, et par les affaires d'Écosse où les Français entrèrent en lutte armée avec les Anglais deux ans avant que la guerre éclatât de nouveau entre les deux nations, en 1549. On verra, dans les lettres publiées par M. Lefèvre-Pontalis, avec quelle vigilance Odet de Selve défendit les intérêts qui lui étaient confiés et surveilla les relations de l'Angleterre avec Charles-Quint. Quand la guerre eut mis fin à sa mission, il fut successivement employé à Venise (1550-1552), à Sienne (1552) et enfin à Rome (1554-1556), d'où il revint pour siéger au Conseil privé. Il mourut sept ans plus tard, en 1563.

M. le comte H. de la Ferrière a donné, en 1887, dans la collection des documents inédits sur l'histoire de France, le troisième volume du recueil des *Lettres de Catherine de Médicis*. Nous avons ainsi, dans les tomes II et III de ce recueil, toute la correspondance de la reine, de 1563 à 1570, c'est-à-dire pendant les guerres de religion, depuis la paix d'Amboise jusqu'à celle de Saint-Germain, période capitale et déplorable de notre histoire où Catherine, qui désirait au fond la pacification des esprits et la tolérance mutuelle des partis, se trouva, par l'absence de vues politiques nettes et par des alternatives de concessions et de rigueurs excessives, aboutir au massacre qui souille à jamais sa mémoire. M. de la Ferrière a, dans ses excellentes introductions, analysé avec beaucoup de sagacité la politique de la reine et fait ressortir la grandeur de son rôle, en 1563-1564, quand elle réussit à réunir protestants et catholiques contre l'Angleterre, à reprendre le Havre et à conserver Calais. Il n'a pas moins finement décrit et jugé son attitude à l'entrevue de Bayonne. Il a judicieusement écarté l'hypothèse d'après laquelle le massacre de la Saint-Barthélemy aurait été, sept ans d'avance, prémédité dans cette entrevue; mais il a montré comment cette entrevue fut la cause première de tous les malheurs qui ont suivi. Non seulement Catherine y reçut des conseils de violence qui ont pu porter leurs fruits plus tard, mais elle sacrifia alors les intérêts généraux de la France à une politique matrimoniale où sa vanité de mère était seule intéressée, et qui, d'ailleurs, aboutit à un échec complet; elle prépara l'odieuse intervention de l'Espagne dans les affaires intérieures de la France; elle fit naître dans le cœur des protestants une incurable méfiance et dans celui des catholiques fanatiques des espérances de persécution qui devaient fatalement rallumer la guerre. Dès lors, la politique de Catherine, ballottée entre l'Espagne et l'Angleterre, entre

l'Hospital et les Guises, ne fut plus qu'incertitude, violence et faiblesse. Elle n'a plus qu'un but : rester maîtresse par n'importe quel moyen ; si bien que, suspecte à tous les partis, elle doit, pour obtenir la paix des protestants, leur accorder des privilèges dangereux pour l'autorité royale et, pour s'assurer la fidélité des catholiques, fermer les yeux sur leurs violences et leur résistance aux édits de pacification. — Grâce aux introductions qui accompagnent chaque volume, le recueil de M. de la Ferrière, si précieux par les documents qu'il contient, acquiert une valeur historique bien plus grande encore.

Le recueil des *Lettres inédites de Philippe Fortin de la Hoguette* est peut-être la plus remarquable des nombreuses correspondances inédites du XVIIe siècle publiées en plaquettes par l'infatigable chercheur et l'annotateur incomparable qui a nom TAMIZEY DE LARROQUE. Il commence par nous donner la biographie de son personnage, restée inconnue de presque tous les auteurs de dictionnaires et mal connue du petit nombre de ceux qui ont cité son nom. Philippe (et non Pierre) Fortin de la Hoguette était fils d'un gentilhomme normand de noblesse récente. Il était né, probablement, à Falaise en 1585, se voua à la carrière des armes, arriva au grade de capitaine, et, en cette qualité, résida à Brouage de 1625 à 1631, d'où il prit part aux expéditions contre les protestants et, en particulier, au siège de la Rochelle ; de 1631 à 1637, il fut sergent-major de la citadelle de Blaye, se retira à cette date à Chamouillac, en Saintonge, épousa en 1640 la sœur d'Hardouin de Péréfixe, qui le rendit très heureux et lui donna cinq enfants. On ignore la date de sa mort, arrivée après 1652. La Hoguette n'était connu jusqu'ici (quand je dis : connu, c'est une manière de parler, car ceux qui le connaissaient ainsi sont en bien petit nombre) que par son *Testament ou conseils fidelles d'un bon père à ses enfants*, qui eut seize éditions de 1648 à 1695, et qui mériterait bien une réimpression, et par une admirable lettre à Louis XIII au sujet de la tyrannie de Luynes, imprimée par M. Tamizey de Larroque dans les Notices et Documents publiés par la Société de l'Histoire de France en 1884. Les 106 lettres qu'il nous donne aujourd'hui sont adressées aux frères Dupuy et sont tirées du vol. 715 de la collection Dupuy. Beaucoup plus de la moitié de ces lettres (65, occupant 147 p. sur 215) se rapportent aux années 1625 à 1629 et sont très précieuses pour l'histoire de la guerre contre les protestants. Ces lettres sont toutes d'un excellent style et quelques passages sont d'un écrivain remarquable. La lettre vingt-neuvième sur les misères de la condition humaine est d'une admirable éloquence. Personne ne lira ces lettres sans y prendre, comme Peiresc, « le plus grand plaisir, » et sans

désirer que l'on publie les autres lettres de La Hoguette, tout en réimprimant son *Testament*[1].

Le t. VIII des *Mémoires du marquis de Sourches*, publiés par MM. J. de Cosnac et E. Pontal (Hachette), comprend les événements survenus du mois de janvier 1703 au mois de juin 1704. L'intérêt principal de ce volume est dans les nouvelles du théâtre de la guerre, rapportées au jour le jour, d'après les relations écrites ou orales qui arrivaient à la cour; nouvelles d'Allemagne, d'Italie et d'Espagne, et aussi des Cévennes, où les mémoires nous font assister à l'impitoyable répression de la révolte jusqu'au moment de la soumission de Cavalier.

En même temps que le t. VIII des *Mémoires du marquis de Sourches* paraît le t. VI des *Mémoires de Saint-Simon* (Hachette), qui est consacré aux derniers mois de 1698 et à l'année 1699. Indépendamment de l'annotation, de plus en plus précise et abondante, M. de Boislisle ajoute encore au texte de Saint-Simon de précieux appendices, parmi lesquels nous remarquons : la suite de son mémoire sur les conseils sous Louis XIV, consacrée au conseil des finances; une note sur les représentations de la Comédie française, de 1696 à 1699; des pièces curieuses sur la conversion forcée du duc de la Force et sur les mauvais traitements que Louis XIV fit subir au duc et à la duchesse; une série de jugements sur Pontchartrain.

M. Flammermont commence, dans la Collection des documents inédits, la publication des *Remontrances du Parlement de Paris au XVIIIe siècle*, et fait précéder le premier volume, qui comprend les années 1715 à 1753, d'une introduction où, sans faire l'historique de l'usage des remontrances depuis leur apparition au XIVe siècle jusqu'au XVIIIe, il résume les faits qui donnèrent naissance aux remontrances contenues dans le présent volume, donne des détails précis sur la manière dont les remontrances étaient rédigées et présentées au roi et recherche au nom de quelles idées, de quelles doctrines et de quelles traditions le Parlement exerçait son prétendu droit de remontrance. Ces remontrances du Parlement, qui nous font connaître toutes les idées de l'ancienne France en matière de droit constitutionnel, de religion, d'administration, de finances, et qui nous permettent de mesurer à travers tout le XVIIIe siècle les pro-

1. Les lettres XII et XIII sont mal datées. La lettre XII est du 4 février 1626 et non 1621; la lettre XIII est probablement du 11 février et non janvier. Ce ne sont que des *lapsus calami;* on est réduit à relever ces vétilles, quand on veut critiquer M. Tamizey de Larroque.

grès de l'esprit d'opposition et de révolte contre l'autorité royale, n'avaient jamais été réunies, et c'est bien à tort que quelques personnes ont prétendu qu'elles se trouvaient en impressions du temps dans tous nos dépôts publics. M. Flammermont en a retrouvé à grand'peine quatorze imprimées sur les quarante et une que contient son premier volume, et leur réunion en un seul recueil peut seule permettre aux historiens de connaître exactement l'histoire du Parlement au XVIIIe siècle, c'est-à-dire à une époque où les magistrats et la royauté, au nom des mêmes idées conservatrices, travaillèrent à l'envi à détruire dans la nation tout respect pour ses institutions traditionnelles. C'est surtout après 1753 que la lutte entre les parlementaires et les conseils du roi deviendra aiguë, mais déjà elle s'était engagée et avait pris par moment un caractère assez grave. A peine le régent avait-il rendu au Parlement le droit de remontrance préalable à l'enregistrement, supprimé par Louis XIV en 1673, qu'il sévit contre les magistrats et les exile à Pontoise à cause de leur opposition aux mesures de Law. En 1732, les affaires religieuses amènent une crise tout aussi aiguë sous Fleury et un nouvel exil. En 1713, ce sont encore les refus de sacrements motivés par la bulle *Unigenitus* qui provoquent les grandes remontrances, la suspension des audiences, un troisième exil à Pontoise et l'interruption du cours de la justice dans une moitié du royaume. Les remontrances, pendant toute cette période, ont encore des allures respectueuses et un caractère de généralité assez vague, mais le ton d'opposition y perce cependant de plus en plus et la prétention du Parlement de participer à la puissance législative s'y affiche en opposition à l'autorité absolue du roi. Déjà, comme le fait très bien remarquer M. Flammermont, le Parlement pose le principe de la séparation du pouvoir judiciaire et du pouvoir exécutif, tout en se montrant fort disposé à empiéter lui-même sur le pouvoir exécutif et législatif. M. Flammermont fait très équitablement la part de ce qu'il y eut d'utile et de ce qu'il y eut de funeste dans l'action du Parlement. Digne de sympathie lorsqu'il s'opposait à toutes les juridictions d'exception, lorsqu'il combattait les intolérances ultramontaines, lorsqu'il s'opposait aux dépenses et aux impôts excessifs, il se montrait étroit et égoïste toutes les fois qu'une mesure nouvelle menaçait ses privilèges et ses revenus, il voyait toute réforme avec méfiance, et enfin ses remontrances avaient le grand inconvénient d'agiter l'opinion publique sans avoir le plus souvent d'action utile et efficace. Aussi est-ce surtout comme manifestation de l'esprit public qu'elles intéressent l'histoire.

nisation de l'association royaliste à Paris, le récit des entrevues avec le premier Consul au sujet des affaires de Vendée, et celui des relations de Hyde de Neuville avec Cadoudal, Pichegru et Moreau. Il confirme l'existence d'un complot royaliste à la veille du 18 fructidor; il décharge Cadoudal de toute complicité dans la machine infernale et Moreau de toute participation à la conspiration de Georges et de Pichegru. Il fait de Moreau le plus chaleureux éloge et, tout en le blâmant d'avoir pris du service dans les armées ennemies de la France, le disculpe de tout vulgaire sentiment de vengeance et d'envie. Il faudra se servir avec précaution du témoignage d'Hyde de Neuville; comme tous les agents de la conspiration, il n'a vu qu'un très petit coin des choses, il a été disposé à s'exagérer l'importance et l'efficacité de son action, à croire les bruits qui flattaient ses passions ou nourrissaient ses espérances, mais son témoignage sera précieux pour l'histoire morale de ces temps troublés. Il faut noter également le témoignage très favorable qu'il porte sur les États-Unis où il séjourna pendant sept ans, de 1807 à 1814. Ses idées, qui n'avaient jamais été d'ailleurs celles d'un fanatique, bien qu'il ait fait partie de la *jeunesse dorée* de 1795, s'élargirent encore au spectacle des mœurs et des institutions républicaines de l'Amérique du Nord et il en revint toujours fervent royaliste, mais convaincu que la monarchie devait devenir un régime de liberté et même de démocratie.

M. de Villèle comprenait lui aussi l'impossibilité de revenir à l'ancien régime et la folie des espérances et des passions des *ultras;* il reconnaissait la nécessité du régime parlementaire et même d'une certaine liberté de la presse, ne fût-ce que pour permettre aux royalistes d'attaquer les ministères libéraux; mais malgré son esprit pratique et sensé, il était animé des préjugés et des haines qui amenèrent la chute du gouvernement des Bourbons. Le second volume de ses *Mémoires et correspondances* (Perrin) ne fait que confirmer le jugement que nous avons porté sur le premier (XXXVI, 358). Il se compose de fragments de mémoires, de notes journalières et de lettres adressées à M. de Villèle père et surtout à Mme de Villèle pendant les années 1816-1821. On rapprochera avec intérêt du mémoire apologétique de M. de Richelieu sur son ministère, récemment publié par la *Revue* (XXXVII, 100), le mémoire non moins apologétique de M. de Villèle sur « la chute du second ministère du duc de Richelieu et l'avènement du ministère de droite en décembre 1821. » Les deux récits sont parfaitement concordants, bien que les mêmes faits soient présentés sous un jour tout à fait opposé. Tandis que Richelieu se considère comme ayant déployé une extrême énergie pour résister à tous les entraînements, et pour sauver les libertés constitutionnelles

leur dernière ressource de déclarer la guerre à la France, dès qu'un danger les menace[1]. »

Le baron Hyde de Neuville est une des figures les plus sympathiques parmi celles des défenseurs de la cause royaliste pendant la première république et l'empire. Dès l'âge de quinze ans, il entre dans la politique militante et affronte avec une audace juvénile les colères fanatiques de la populace parisienne. Depuis lors et jusqu'à la Restauration, il met au service des Bourbons la même témérité chevaleresque, le même dévouement fier et désintéressé. Les *Mémoires et souvenirs du baron Hyde de Neuville* (Plon, Nourrit et Cie), ou du moins le volume unique qui nous a été donné jusqu'ici, ne contiennent que la période révolutionnaire et napoléonienne. Ce sont les mémoires d'un conspirateur, et d'un conspirateur par tempérament autant que par conviction. Il ne paraît pas avoir eu grande confiance dans l'issue des menées auxquelles il a pris part; mais il semble y avoir pris un plaisir infini. Le danger a pour lui un vif attrait, et, quand il rédige ses souvenirs dans les années de sécurité et de paix, il regrette visiblement le temps héroïque où il passait la Manche en barque de pêcheur, au milieu des tempêtes ou des brumes, où il traversait la Normandie déguisé et sous de faux noms pour porter les ordres du roi à Frotté ou à Cadoudal. Ces Mémoires sont peu instructifs pour l'histoire proprement dite; Hyde de Neuville ne nous apprend rien de nouveau sur l'émigration, sur la Vendée, ni sur le caractère des princes de Bourbon; cependant ses notes si vivantes, si sincères, tout en nous présentant la très vive image de la vie romanesque et agitée menée par les royalistes militants, de 1790 à 1804, nous permettent de mieux juger les événements et les hommes. Le côté roman d'aventures y domine, soit qu'il nous raconte les divers projets formés pour sauver Louis XVI et Marie-Antoinette, ou l'évasion de Sidney Smith à laquelle il fut indirectement mêlé, ou celle de son beau-frère de Larue, qui s'enfuit de Sinamary avec Barthélemy et d'autres fructidorisés, soit qu'il nous raconte sa vie en province sous divers déguisements, et comment il faillit sous le nom du Dr Roland recevoir une médaille du gouvernement impérial pour la propagation gratuite de la vaccine; mais, à côté de tant d'anecdotes dramatiques ou pittoresques, on lira avec un intérêt plus sérieux les détails sur le 13 vendémiaire, le 18 fructidor et le 18 brumaire, ceux sur l'orga-

1. Vizine croit au suicide de Rousseau; mais il prétend, ce qui est contraire à tous les témoignages, qu'on a trouvé sur son corps une blessure au cœur. Il prétend aussi qu'il s'est suicidé parce qu'un manuscrit des Confessions, vendu à un libraire de Hollande par Thérèse, y aurait été imprimé. C'est la première fois que nous entendons parler d'une édition des Confessions de 1778.

nisation de l'association royaliste à Paris, le récit des entrevues avec le premier Consul au sujet des affairès de Vendée, et celui des relations de Hyde de Neuville avec Cadoudal, Pichegru et Moreau. Il confirme l'existence d'un complot royaliste à la veille du 18 fructidor; il décharge Cadoudal de toute complicité dans la machine infernale et Moreau de toute participation à la conspiration de Georges et de Pichegru. Il fait de Moreau le plus chaleureux éloge et, tout en le blâmant d'avoir pris du service dans les armées ennemies de la France, le disculpe de tout vulgaire sentiment de vengeance et d'envie. Il faudra se servir avec précaution du témoignage d'Hyde de Neuville; comme tous les agents de la conspiration, il n'a vu qu'un très petit coin des choses, il a été disposé à s'exagérer l'importance et l'efficacité de son action, à croire les bruits qui flattaient ses passions ou nourrissaient ses espérances, mais son témoignage sera précieux pour l'histoire morale de ces temps troublés. Il faut noter également le témoignage très favorable qu'il porte sur les États-Unis où il séjourna pendant sept ans, de 1807 à 1814. Ses idées, qui n'avaient jamais été d'ailleurs celles d'un fanatique, bien qu'il ait fait partie de la *jeunesse dorée* de 1795, s'élargirent encore au spectacle des mœurs et des institutions républicaines de l'Amérique du Nord et il en revint toujours fervent royaliste, mais convaincu que la monarchie devait devenir un régime de liberté et même de démocratie.

M. de Villèle comprenait lui aussi l'impossibilité de revenir à l'ancien régime et la folie des espérances et des passions des *ultras;* il reconnaissait la nécessité du régime parlementaire et même d'une certaine liberté de la presse, ne fût-ce que pour permettre aux royalistes d'attaquer les ministères libéraux; mais malgré son esprit pratique et sensé, il était animé des préjugés et des haines qui amenèrent la chute du gouvernement des Bourbons. Le second volume de ses *Mémoires et correspondances* (Perrin) ne fait que confirmer le jugement que nous avons porté sur le premier (XXXVI, 358). Il se compose de fragments de mémoires, de notes journalières et de lettres adressées à M. de Villèle père et surtout à Mme de Villèle pendant les années 1816-1821. On rapprochera avec intérêt du mémoire apologétique de M. de Richelieu sur son ministère, récemment publié par la *Revue* (XXXVII, 100), le mémoire non moins apologétique de M. de Villèle sur « la chute du second ministère du duc de Richelieu et l'avènement du ministère de droite en décembre 1821. » Les deux récits sont parfaitement concordants, bien que les mêmes faits soient présentés sous un jour tout à fait opposé. Tandis que Richelieu se considère comme ayant déployé une extrême énergie pour résister à tous les entraînements, et pour sauver les libertés constitutionnelles

au lendemain de l'assassinat du duc de Berry, Villèle le représente comme cédant par faiblesse à la pression des *jacobins*. Car, pour M. de Villèle, sont jacobins au premier degré tous les amis de Laffite, tous les membres de la gauche proprement dite, jacobins au second degré tous les doctrinaires et tous ceux qui ont des sympathies pour les idées libérales. Ceux-là seuls méritent le nom de royalistes qui n'admettent aucune alliance avec ceux qui ont joué un rôle pendant la Révolution ou l'empire. Les discours de Royer Collard ou du général Foy lui paraissent un écho des séances de la Convention, et il se croit à chaque instant dans la Chambre des députés « revenu aux saturnales de 93. » Cette étroitesse d'esprit, cette absence de toute vue sûre dans l'appréciation des hommes et des partis, cette volonté de faire reposer tout le gouvernement sur un petit groupe de royalistes intransigeants sans se préoccuper de la masse de la nation, tout imbue des souvenirs de la Révolution et de l'empire, devaient amener fatalement la chute du gouvernement des Bourbons. Villèle lui-même (p. 277) songe dès 1820 au coup d'État que Charles X tentera en 1830. Il est vrai qu'il en voit les dangers. Comme ministre il saura être relativement modéré, mais il contribuera à ancrer Charles X dans les préjugés qui devaient le perdre.

Ouvrages divers. — M. de Pressensé poursuit avec ardeur la revision et la refonte de la grande œuvre de sa vie : *l'Histoire des trois premiers siècles de l'Église chrétienne*. Il a publié l'an dernier l'*Ancien Monde et le christianisme* qui est l'introduction de l'ouvrage, un tableau et une philosophie de l'histoire des religions jusqu'à la venue du Christ. La vie même de Jésus-Christ est restée en dehors du cadre de M. de Pressensé et a fait l'objet d'un livre à part, ce qui ne laisse pas de rendre un peu boiteuse la composition générale de l'ouvrage. Le second volume qui vient de paraître a pour titre *l'Age apostolique ;* il diffère autant que le premier de la première édition. Ce qui lui donne un intérêt tout particulier pour les historiens, c'est l'introduction, consacrée à un exposé des recherches dont l'histoire des origines du christianisme a été l'objet depuis trente ans. M. de Pressensé s'y montre très exactement informé et juge avec une vraie largeur d'esprit même les œuvres inspirées par un point de vue tout différent du sien. On voit d'ailleurs dans le corps même du volume avec quelle conscience scrupuleuse et indépendante à la fois il a revisé ses opinions de 1858 ; dans le résumé de l'histoire d'Israël et de l'organisation du culte juif qui remplit le premier livre, comme dans l'exposé des doctrines de l'église judéo-chrétienne qui occupe le troisième, il a largement profité des travaux des exégètes allemands et français, s'est écarté sur beaucoup de points de l'orthodoxie tradi-

tionnelle et a donné à son œuvre un caractère critique et scientifique plus marqué. L'histoire même du siècle apostolique avait moins besoin d'être retouchée; elle l'a été cependant en plus d'une page et la grande figure de saint Paul y a pris encore plus de relief et de vérité.

M. Henri Stein a publié à part un important mémoire sur *Olivier de la Marche, historien, poète et diplomate bourguignon* (Paris, Picard), communiqué à l'Académie royale de Belgique et imprimé au t. XLIX de ses Mémoires. Occupé depuis plusieurs années à dresser un catalogue des actes de Charles le Téméraire, M. Stein a été tout naturellement amené à étudier la biographie trop mal connue de son chambellan. Rien n'est plus difficile, en effet, que de se faire une idée exacte de la vie d'Olivier d'après ses Mémoires inachevés dont le premier livre seul est à peu près en ordre et dont le second n'est qu'un amas de notes incohérentes. M. Stein a le premier débrouillé l'écheveau embrouillé des aventures du preux chevalier, de ses passes d'armes, de ses expéditions militaires, de ses missions diplomatiques, de ses fonctions officielles. Il lui a été plus difficile de fixer les détails de sa vie privée, la date de son mariage et de la naissance de ses enfants. Il fait suivre cette biographie d'une courte critique de son œuvre historique; il a déterminé quelles sont, parmi les œuvres diverses en prose et en vers qui lui sont attribuées, celles qui lui appartiennent réellement; enfin il a donné une biographie très complète des éditions et des manuscrits de ses œuvres[1]. L'appendice contient, avec un très grand nombre de documents relatifs à Olivier de la Marche, ses pièces de vers les plus remarquables (Nouvelles prophéties, Vie de Philippe le Hardi, les Cinq sens, un huitain et un rondeau), l'*Avis au roi Maximilien,* donné à l'occasion de sa rupture avec la France, et le testament d'Olivier.

M. Armand Lods a consacré une courte biographie, suivie de nombreuses pièces justificatives, à *Bernard de Saintes* (Fischbacher), un des plus ineptes et des plus odieux commissaires de la Convention, celui que Fauchet a dépeint comme « un squelette animé, la mort vivante. » A son nom est resté attaché le souvenir de l'annexion à la France de la principauté de Montbéliard; mais M. Lods a surtout montré en lui le type de ces jacobins qui, au nom des intérêts du peuple, supprimaient ses droits les plus élémentaires et d'abord son droit de vote, destituant tous les fonctionnaires élus pour les remplacer par des administrateurs aussi vils qu'incapables, recommandés

1. M. Stein critique assez sévèrement l'édition des Mémoires donnée par MM. Beaune et d'Arbaumont pour la Société d'histoire de France.

seulement par leur fanatisme ou leur manque de scrupules; qui faisaient violence à la justice en arrachant aux juges des condamnations par la terreur, en les forçant même à condamner des prévenus déjà acquittés; qui enfin trouvaient dans les proscriptions un moyen de remplir les coffres de l'État et en même temps de mener joyeuse vie. Tel fut Bernard de Saintes dans le Jura, la Haute-Saône et la Côte-d'Or. Il fallut l'intervention de Robespierre le jeune auprès de Maximilien Robespierre pour faire rappeler à Paris le proconsul qui rendait odieux le régime républicain. Bernard de Saintes faillit être victime de la réaction thermidorienne. Il fut emprisonné après la journée du 1er prairial, puis relâché, et, comme beaucoup de jacobins, se rallia au régime napoléonien. Exilé en 1816, il mourut à Madère en 1819.

M. E. Lavisse s'est trouvé amené, par les événements de ces derniers mois, à donner comme épilogue à ses *Études sur l'Allemagne impériale* le portrait des *Trois empereurs* (Hachette), Guillaume Ier, Frédéric III, Guillaume II. Ces portraits sont remarquables de relief et de couleur et le procédé employé par M. Lavisse est digne d'être noté. Il n'intervient pour ainsi dire pas lui-même; il ne formule pas un jugement sur ses modèles, il n'analyse pas leur caractère, il ne les décrit pas, il les montre et laisse aux lecteurs le soin de juger. Il fait de la biographie psychologique; choisissant les actes et les paroles les plus propres à les faire connaître. Ce n'est pas la dissection, c'est au contraire la reconstitution, la synthèse, la résurrection d'un être moral qu'il opère. Il réussit ainsi à nous faire voir l'homme tout entier, avec ses attitudes, ses gestes, son accent, toutes ces particularités de pays, de race, de famille, d'individu que des étrangers s'imaginent si difficilement. Par un choix excellent de traits de caractère et de paroles significatives, il fait comprendre sans être obligé de le dire et de l'expliquer ce que les trois derniers souverains Hohenzollern doivent à la tradition militaire et politique de leur maison, aux habitudes religieuses dans lesquelles ils ont été élevés, à l'éducation particulière que les événements et les hommes ont donnée à chacun d'eux. Avec une réserve et un esprit d'équité que peu de peintres auraient su observer, tandis qu'il a poussé très loin le portrait du vieil empereur, en lui donnant comme fond vigoureux un résumé de toute l'histoire d'Allemagne, il a laissé quelque chose de vague et de flottant à celui de Frédéric; on voit son image comme à travers un voile de souffrance et de deuil; quant à Guillaume II c'est une ébauche, très vive en couleurs, mais inachevée. A l'histoire et à la vie d'achever cette ébauche. M. Lavisse ne dit pas plus que ce que la réalité lui

fournit ; il ne prétend pas connaître à fond ni l'homme à qui les circonstances n'ont pas permis de se connaître complètement lui-même, ni celui dont le caractère peut encore être profondément modifié par l'exercice de la souveraineté et par les vicissitudes de la carrière royale. Il y a dans cette manière de peindre, avec une habileté consommée, un scrupule d'équité historique et de sincérité psychologique très digne d'être noté.

Ce scrupule a trouvé immédiatement sa récompense. Depuis la publication du livre de M. Lavisse deux documents précieux ont paru sur Guillaume Ier et sur Frédéric III : les *Souvenirs* de Louis Schneider[1], cet ancien acteur devenu le familier et le confident du vieil empereur, et le journal de Frédéric III pendant la guerre de 1870-71, publié par la *Deutsche Rundschau* du mois d'octobre dernier. Or, malgré les nombreux faits nouveaux révélés par ces souvenirs et ce journal, M. Lavisse, qui pourrait sans doute ajouter quelques traits à ses portraits, n'aurait rien à y changer. Il ne pouvait pas dire, comme nous l'avons appris par Schneider, que Guillaume Ier était jaloux de l'accaparement de toute la gloire militaire par Moltke et de toute la gloire diplomatique par Bismarck, mais il avait dit que Guillaume Ier n'avait jamais abandonné la haute direction des affaires et qu'il avait sa volonté à côté et quelquefois contre celle de ses puissants serviteurs. M. Lavisse ne pouvait pas savoir quel rôle capital le prince Frédéric avait eu dans la fondation de l'empire allemand, rôle révélé par le journal, mais il avait bien noté qu'il était essentiellement allemand, tandis que son père était essentiellement prussien[2].

1. Une excellente traduction de ces souvenirs, due à M. Rabany, a paru à la librairie Berger-Levrault, en 3 vol. in-8°.

2. La publication de ce journal est un des événements historiques les plus intéressants de ces dernières années, et elle a pris toute sa valeur grâce au rapport par lequel M. de Bismarck a demandé l'autorisation de poursuivre les auteurs de la publication (c'est M. Geffcken, l'ancien professeur de Strasbourg, qui a reconnu avoir fait imprimer ces documents conformément à la volonté du défunt empereur). Nous savons désormais, par l'aveu de M. de Bismarck lui-même, qu'il a voulu la guerre de 1870, et qu'il aurait donné sa démission si elle eût été évitée, tandis que Guillaume et son fils ne la voulaient pas. Nous savons quelles dissensions existaient au sein de la famille royale dès 1870, et quelle haine séparait déjà la future impératrice Victoria et M. de Bismarck ; les rivalités qui divisaient MM. de Moltke, de Roon et de Bismarck, les hésitations qui ont précédé la création de l'empire. Enfin nous voyons en M. de Bismarck, non plus un serviteur désintéressé de ses souverains et de son pays, mais un homme d'une vanité aussi colossale que son génie, qui, lorsqu'il se voit attaqué, lorsqu'il craint de se voir enlever une partie des mérites qu'on lui attribue, même à tort, perd toute mesure, le sentiment des convenances sociales comme celui des intérêts de l'État, et ne craint pas de défigurer auda-

M. P. Bondois a publié chez A. Picard et Kaan une *Histoire illustrée de la Révolution de 1870-71 et des origines de la troisième République* qui peut être recommandée comme un résumé d'une exactitude et d'une impartialité remarquables. — Ce n'est point une histoire critique, l'auteur n'a visé ni au pittoresque, ni au pathétique. Il s'est efforcé, au contraire, d'éviter toute manifestation de passion politique; tout en se bornant au rôle de narrateur, il a consulté les sources les plus sûres avec une attention scrupuleuse. Un souffle de patriotisme et une inspiration morale élevée circulant à travers ces pages d'une précision un peu austère font de ce livre une excellente acquisition pour la « Bibliothèque d'éducation nationale. »

M. L. Liard[1] ne se contente pas de travailler d'une main à la fois ferme et prudente au développement graduel, nous devrions même dire à la création de notre enseignement supérieur, et de préparer la constitution de véritables universités, il a aussi entrepris de se faire l'historien de notre haut enseignement depuis 1789, et il vient de publier le premier volume d'un grand ouvrage sur l'*Enseignement supérieur en France* de 1789 à 1889 (A. Colin). Bien qu'en règle générale l'histoire du passé ne serve que médiocrement aux progrès de l'avenir, il en est ici autrement, et M. Liard n'a certainement pas été poussé à entreprendre ce grand travail par une pure curiosité de savant. Il a pensé avec raison que cette histoire était nécessaire à connaître pour apprécier la valeur des modifications apportées depuis vingt ans au régime de nos facultés, pour comprendre tout ce qui reste à faire et dans quel esprit les réformes doivent être faites.

Dans ce premier volume qui comprend toute la période révolutionnaire, nous voyons d'abord à quel état misérable était réduit l'enseignement supérieur en France à la fin de l'ancien régime. La faculté des arts était considérée comme une faculté inférieure et elle était en effet confondue avec l'enseignement secondaire, sauf dans l'université de Strasbourg qui n'était pas à vrai dire une université française, et avait été viviflée par l'influence de la réforme protestante. Les facultés de théologie, de droit et de médecine avaient un carac-

cieusement l'histoire en dénonçant les sympathies françaises de l'Angleterre en 1870, ni d'ébranler le respect monarchique en traînant le cadavre encore chaud de son empereur à la barre des tribunaux. Cette aventure singulière aura eu pour résultat de grandir singulièrement Frédéric III et de diminuer d'autant l'irascible chancelier.

1. On trouvera des détails sur l'université de Besançon dans la notice sur l'*Instruction publique à Besançon en* 1789, lue par M. L. Pingaud, le 9 janvier 1886, à la Société d'émulation du Doubs et publiée dans les mémoires de la Société.

tère purement professionnel, toujours sauf à Strasbourg où l'esprit scientifique de l'enseignement de la faculté des arts avait réagi sur celui des autres facultés. Les universités de l'ancienne France ne constituaient donc à aucun degré un enseignement supérieur digne de ce nom, puisque l'enseignement des lettres et des sciences, c'est-à-dire celui de la faculté des arts qui doit répandre et maintenir l'esprit scientifique dans tout le corps universitaire, était rabaissé au niveau de l'instruction secondaire et que les facultés dites supérieures ne songeaient qu'à délivrer des diplômes et des grades. Tout le mouvement scientifique du XVIIIe s. se produit en dehors du monde universitaire et l'on sent si bien l'insuffisance des universités que des projets de réformes surgissent de toutes parts, les uns, ceux des oratoriens en particulier, voulant remédier au mal par la création d'écoles spéciales, les autres, ceux des encyclopédistes et des parlementaires, conservant davantage l'ancien organisme des facultés, mais confondant toujours l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur et ne saisissant pas la raison même du mal. Les cahiers de 89 montrent à quel point l'opinion publique était encore peu éclairée à ce sujet. Les assemblées révolutionnaires ne supprimèrent pas tout de suite les universités; mais la Révolution les tua, en les dépouillant de leurs biens, en chassant les professeurs qui refusèrent le serment, en bouleversant tout l'ordre social. M. Liard pense qu'il n'y a pas beaucoup à regretter leur mort, qu'il était impossible de les conserver puisqu'on supprimait les corporations, qu'il n'y avait aucun moyen d'infuser une vie nouvelle à ces corps vieillis et usés. Nous ne discuterons pas avec lui cette hypothèse d'une réforme des universités. Il est aussi facile de soutenir que l'entreprise était impossible que de prétendre qu'elle était aisée. Nous ferons cependant remarquer qu'il y avait en France au moins un type d'université très viable, celui de Strasbourg, et que le seul plan vraiment raisonnable d'enseignement supérieur proposé pendant la période révolutionnaire est celui des anciens professeurs de l'université de Strasbourg. Mais les assemblées révolutionnaires préféraient faire table rase pour relever ensuite l'édifice conformément aux lois de la raison. Le malheur est que tout le monde n'était pas d'accord sur ce que dictait la raison et que le temps et l'argent manquèrent également aux hommes de la Révolution pour réparer les ruines qu'ils avaient faites. En matière d'enseignement, ils durent se borner à créer des écoles spéciales, l'École centrale des travaux publics (École polytechnique), le Conservatoire des arts et métiers, l'École des langues orientales, le Muséum, à réorganiser fort maladroitement l'enseignement secondaire dans les écoles centrales et à tenter un infructueux essai d'enseignement

supérieur des lettres et des sciences dans l'École normale de Paris. Ils eurent aussi la vague idée de faire de l'Institut un corps enseignant; mais cette idée ne fut pas réalisée et l'Institut ne fut guère autre chose que la reconstitution des anciennes académies, régularisées et élargies. Ces résultats et ces créations paraîtront peu de chose si on les compare aux gigantesques projets qui furent présentés à la Constituante par Talleyrand et à la Législative par Condorcet, ou même aux plans plus modestes de Lakanal et de Daunou, mais on trouvera que c'est encore beaucoup si on songe aux circonstances où ces institutions prirent naissance et à l'hostilité radicale que les Jacobins et à leur tête Robespierre manifestèrent contre toute organisation de l'instruction publique qui aurait eu pour résultat de créer dans le pays une élite intellectuelle. A leurs yeux l'État ne devait s'occuper que d'enseignement primaire. Il faut aussi reconnaître, et M. Liard a justement insisté sur cette remarque, que, si les hommes de la Révolution ont fait relativement peu pour l'enseignement supérieur et ont même fait fausse route en s'attachant à la création d'écoles spéciales, la majorité d'entre eux a du moins bien senti quel esprit devait animer l'enseignement supérieur, à quels besoins il devait répondre. Ils ont compris que, tout en préparant les étudiants aux professions libérales, il devait être un foyer de recherches scientifiques désintéressées, répandre les méthodes scientifiques plus encore qu'une somme déterminée de connaissances, propager dans la nation entière l'esprit scientifique en formant à ces méthodes l'intelligence de la bourgeoisie éclairée et des maîtres de la jeunesse.

L'institut enseignant de Talleyrand, les lycées et la société nationale de Condorcet sont à cet égard, malgré leurs côtés chimériques, de très nobles et très justes conceptions. La Révolution, d'ailleurs, conserva le Collège de France, le sanctuaire même de la science désintéressée; elle restaura les Académies dans l'Institut national, et les recherches scientifiques furent bien plus favorisées par ses écoles spéciales qu'elles ne l'avaient été au XVIIIe siècle par les universités, à ce point qu'on a souvent reproché aux études de l'École polytechnique et de l'École des langues orientales d'avoir un caractère trop peu pratique pour le but qu'elles poursuivent. Tout ce qui sera fait en France pour développer le côté scientifique de l'enseignement supérieur sera conforme aux vœux et aux idées des représentants les plus nobles de la Révolution. Mais nous n'irons pas jusqu'à dire que « tout ce qui s'est fait en France sous tous les régimes pour le développement de l'enseignement supérieur dérive et relève de la Révolution. » Cela n'est pas complètement vrai, ni logiquement, ni histo-

riquement. Ce n'est pas dans les projets des hommes de la Révolution que les réformateurs contemporains de notre enseignement supérieur ont cherché leurs inspirations. Ils ont simplement regardé autour d'eux, et aussi porté leurs regards vers le passé de la France bien au delà de la Révolution. Ils ont vu que dans tous les pays de l'Europe, sauf la France et la Turquie, l'enseignement supérieur était concentré dans de grandes universités, où toutes les facultés étaient réunies en un corps jouissant d'une certaine autonomie, et où les préoccupations professionnelles étaient subordonnées à des préoccupations scientifiques; ils se sont rappelé qu'il fut un temps où la France exerçait une hégémonie intellectuelle en Europe, en grande partie grâce à ses universités; que ces universités, envahies par l'esprit de routine, et perverties par une malheureuse confusion de l'enseignement secondaire avec l'enseignement supérieur, étaient tombées dans une profonde décadence à partir du XVIe siècle, tandis que dans les autres pays de l'Europe elles se régénéraient au souffle de la Renaissance et de la Réforme et s'accommodaient peu à peu aux besoins des temps nouveaux. Aussi n'est-ce pas seulement l'œuvre des assemblées révolutionnaires que nous reprenons dans les réformes actuelles de l'enseignement supérieur, ce sont les traditions de la vieille France que nous renouons en même temps, en nous servant pour cette restauration de l'exemple des pays qui, plus heureux que nous, ont su transformer peu à peu leurs anciennes institutions.

M. L. Bourdeau, un travailleur et un penseur solitaire, à qui nous devons déjà une théorie des sciences et les deux premiers volumes d'une histoire des arts utiles (*les Forces de l'industrie* et *la Conquête du monde animal*), vient de publier, sur l'*Histoire et les historiens* (Alcan), un livre très digne d'être lu et médité par tous ceux qui s'intéressent à la question de savoir si l'histoire est une science et sur quelles bases cette science peut être constituée. Pour M. Bourdeau, l'histoire doit être une science, non seulement une science descriptive comme la géologie, mais une science exacte comme l'astronomie, capable de formuler des lois et de prévoir leurs conséquences à venir. Aussi s'élève-t-il avec force et avec une érudition ingénieuse contre la manière habituelle d'écrire l'histoire et qui consiste à raconter, d'après la méthode narrative, la vie des grands hommes et le détail des grands événements. Il n'a pas de peine à démontrer que les grands hommes ne sont des novateurs et des créateurs que dans une mesure très restreinte, que leurs grandes découvertes sont le résultat d'un long développement antérieur, que leurs grandes actions sont le fruit des circonstances et de l'œuvre collective de ceux qui les entourent, enfin que, si un accident les avait fait disparaître pré-

maturément, ce qu'ils ont trouvé ou ce qu'ils ont fait aurait été trouvé ou aurait été fait par d'autres. Il démontre de même que les grands événements sont le plus souvent des événements singuliers et fortuits, infiniment moins importants pour l'humanité que les événements ordinaires que l'histoire ne note pas, le prix des denrées, la longévité humaine, l'alimentation, le costume, etc. En un mot, l'histoire ne s'occupant d'ordinaire que des grands hommes et des grands événements, ne s'intéresse qu'à des phénomènes accidentels et individuels, au lieu de s'intéresser à la totalité des hommes et aux faits réguliers, aux grandes fonctions de la vie de l'humanité. D'après M. Bourdeau, l'histoire est la science du développement de la raison. Elle doit étudier le développement de la raison ou en d'autres mots le progrès dans les diverses classes de faits ou de fonctions : industrieuse, affective, esthétique, intellectuelle, morale et sociale. Elle doit les étudier d'après la méthode statistique et arriver à établir pour chaque série de faits des tableaux mathématiques et de diagrammes. Une fois les chiffres et les courbes établis, on déduira aisément les lois du progrès et on pourra même prévoir l'avenir. M. Bourdeau ne dit pas, il est vrai, ce que peuvent bien être ces lois et il est très sobre de prévisions, de sorte que nous ne pouvons guère juger encore de la valeur pratique de son système. Il faut nous contenter de le juger en lui-même.

Remarquons tout d'abord que M. Bourdeau, pour faciliter sa démonstration, suppose chez les historiens d'aujourd'hui une conception de l'histoire beaucoup plus éloignée de la sienne que celle qu'ils ont en réalité. La méthode purement narrative d'Hérodote ou de Mézeray n'est plus celle qu'on préconise aujourd'hui. Même dans les livres destinés aux enfants, on est d'accord pour donner beaucoup moins de place à l'histoire-bataille et pour en donner une beaucoup plus grande à l'histoire des institutions, des œuvres et des idées. M. Green, dans sa remarquable *Histoire du peuple anglais*, récemment traduite en français, a sacrifié bien des récits militaires pour s'étendre sur le développement de l'industrie anglaise du XVIe au XIXe siècle, et sur les grands mouvements religieux qui ont agité l'Angleterre. Ce que Green a fait, Macaulay ou Michelet le faisaient déjà, quoique avec plus de réserve. Tout le monde est donc d'accord pour penser que l'histoire doit, toutes les fois qu'elle le peut, faire connaître le développement industriel, les arts, les sciences, la littérature, les mœurs, les institutions politiques, la vie privée des divers peuples, que c'est même là son principal objet, et qu'elle doit, partout où elle le peut, donner sur ces divers points des renseignements précis, mathématiques même, si cela est possible.

Mais M. Bourdeau a-t-il raison de déprécier aussi absolument qu'il le fait le côté biographique et narratif de l'histoire? A-t-il raison de penser que l'histoire pourra être réduite à des tables de statistique? Nous ne le croyons pas. Tout d'abord sa définition de l'histoire a le défaut d'être beaucoup trop étroite : ce n'est pas seulement le développement de la raison qu'étudie l'histoire, c'est toutes les modifications matérielles, intellectuelles et morales de l'espèce humaine. Ces modifications matérielles nous intéressent surtout dans leurs relations avec les modifications intellectuelles et morales. L'histoire est essentiellement une étude de psychologie, et le caractère, les passions y jouent un rôle presque aussi important que la raison. C'est précisément dans ces études psychologiques que la biographie des grands hommes a sa place. Il nous est tout à fait impossible de connaître la totalité des hommes; ils échappent à nos investigations; mais nous les connaissons grâce aux hommes illustres dont l'œuvre et le caractère nous sont connus. M. Bourdeau nous dit que cette grandeur est une grandeur d'opinion, que rien ne nous assure qu'ils aient été très supérieurs au reste de leurs contemporains; peu importe, ou plutôt tant mieux, car ils ont alors une valeur représentative d'autant plus grande. Ils résument à la fois ceux qui les ont précédés et ceux qui les entourent. Et de plus, M. Bourdeau oublie une chose : c'est l'influence exercée par ces grands hommes sur ceux qui les entourent et sur ceux qui viennent après eux, précisément à cause de la haute idée que l'on a d'eux[1]. S'ils sont un point d'arrivée, ils sont aussi un point de départ; ils sont les nœuds de l'histoire et l'histoire doit en tenir grand compte. Je pourrais affirmer de même que M. Bourdeau montre beaucoup trop d'indifférence pour les grands événements. Eux aussi ont une valeur représentative, ils sont des résultats et des causes.

Enfin, n'est-ce pas une singulière illusion que de croire possible de réduire à des chiffres, à des données exactes le développement de l'humanité? Passe pour la démographie, pour les phénomènes financiers, industriels, agricoles; mais les phénomènes sociaux, artistiques, moraux échappent, par leur complexité, à toute statistique et ce sont les plus importants. Peu importe en ces matières qu'on soit déterministe ou partisan du libre arbitre. L'homme aura

1. Dans un livre qui ne concerne nos études que par un côté, *la Critique scientifique* (Perrin), un jeune écrivain qui promettait un brillant avenir, M. Émile Hennequin, a très bien montré ce qu'il y a de particulier, de personnel dans l'œuvre des grands hommes, ce qu'ils ajoutent à ce qui les a formés et comment ils agissent sur le milieu où ils vivent. Il a très heureusement modifié et complété la théorie de M. Taine sur l'influence des milieux.

toujours en lui-même l'illusion de la liberté et il se comportera toujours comme un être libre pour l'observateur; la multiplicité des éléments qui déterminent ses actes leur donnera toujours l'apparence d'actes fortuits et spontanés. On ne jugera jamais le développement artistique d'un pays par le nombre des tableaux soumis aux jurys des expositions, ni de son développement littéraire par le mouvement de la librairie. On en viendra toujours à juger de l'ensemble par quelques œuvres, et dans ces jugements il y aura une large part de subjectivité. Les historiens auront beau faire la part de plus en plus large aux éléments statistiques, ils auront beau s'efforcer d'apporter à leurs recherches la méthode la plus rigoureuse, l'exactitude la plus scientifique, l'histoire ne sera jamais qu'une science descriptive opérant sur des éléments toujours fuyants, en mutation et en devenir perpétuels : ses vérités ne seront jamais que des vérités approximatives. Non seulement elle ne peut prétendre à être comparée à l'astronomie, mais elle ne saurait être mise sur le même plan que la géologie; tout au plus pourrait-on la comparer à la météorologie. M. Bourdeau raille fort justement ceux qui demandent à l'histoire de prédire des événements de détail, mais a-t-il raison de croire à la possibilité de prévoir les grands mouvements de la civilisation? Il a risqué une seule prévision : c'est que l'Océan pacifique sera dans un avenir donné le centre de la civilisation, au lieu de l'Atlantique[1]. Rien ne me paraît plus incertain. Il suffirait que les nations européennes eussent le bon sens de vivre en paix pour que cette prédiction fût vaine, et qui peut dire que ce bon sens ne leur viendra jamais? Comme on le voit, le livre de M. Bourdeau, après avoir enfoncé une porte ouverte, nous paraît leurrer les historiens d'espérances chimériques et les inviter à une œuvre irréalisable. Mais son livre n'en est pas moins celui d'un savant et d'un penseur, d'un homme instruit, ingénieux, spirituel et sagace, avec qui on est heureux d'étudier et de discuter.

Feu M. Federici, dans ses *Lois du progrès* (Alcan), a cherché à déterminer ces lois auxquelles croit M. Bourdeau, mais que sagement il ne nous révèle pas. M. Federici cherche à prouver que les grands empires, la centralisation sont funestes au progrès, que la décentralisation et les petits organismes sociaux et politiques le favorisent. Cette théorie, qui a une part de vérité, mais qui est loin d'être d'une application universelle et constante, est assez faiblement démontrée.

Feu M. J. Mœller, professeur à l'Université de Louvain, a pour-

1. Cette idée a déjà été plusieurs fois mise en avant. Alex. Herzen se plaisait à la développer.

suivi un but plus modeste et plus sûr dans les conférences que son fils publie sous le titre de *Traité des études historiques* (Thorin). C'est un exposé des principes de la critique historique, une classification des sciences historiques, enfin un guide sommaire dans l'étude des sources de l'histoire des divers pays. L'ouvrage est clairement composé et les renseignements qu'il renferme seraient certainement utiles à la jeunesse studieuse s'ils étaient d'une exactitude plus constante et mis au courant. Plusieurs d'entre eux étaient vrais quand M. Mœller écrivait, mais ont cessé de l'être.

G. Monod.

P. S. Nous avons reçu, trop tard pour en rendre compte, un nouveau volume de l'*Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*, par M. Fustel de Coulanges. Il est consacré à la *Monarchie franque*. Nous en parlerons en janvier prochain.

RUSSIE.

On sait avec quelle rapidité et avec quel profit pour la science historique s'est développée la linguistique, cette science si jeune mais si exacte, si stricte dans ses conclusions et ses principes. — Elle a commencé de se propager en Russie il y a seulement une vingtaine d'années. Il est vrai qu'on pouvait rencontrer dans la littérature russe déjà depuis longtemps l'application de la méthode comparative à l'étude des faits et de l'histoire de la langue; mais on n'y trouvait pas la science exacte. La plus grande autorité appartenait non à Bopp ou à Schleicher, mais à Max Müller, dont les fantaisies ont compromis la science; et certainement les partisans russes de la théorie de Max Müller ont encore exagéré les défauts de leur maître. Cependant, depuis une dizaine d'années, la linguistique vraiment scientifique excite chez nous un intérêt de plus en plus grand; aujourd'hui elle est une des sciences le mieux enseignées dans les facultés de philologie des universités russes. A l'université de Moscou, la chaire de linguistique est depuis douze ans occupée par M. Ph. Fortounatow, critique éminent et d'une grande érudition. Son nom est connu des spécialistes européens par plusieurs études publiées dans les revues allemandes et par son édition critique du Sama-Véda. Il n'écrit pas beaucoup, mais ses leçons à l'université sont fécondes. Il a créé toute une école, et son autorité se répand loin au dehors de Moscou. M. For-

tounatow, très exact et précis dans ses études, exige les mêmes qualités de ses élèves. C'est un positiviste de la linguistique. Philosophe savant, formé à l'école des grands penseurs anglais, son cours présente un vif intérêt psychologique; dans ses généralisations les plus vastes, il s'appuie toujours sur une analyse profonde des faits de la langue; aussi faut-il regretter amèrement que ses leçons ne soient pas encore publiées; du moins il a fait école; un des jeunes disciples de M. Fortounatow, M. Schakhmatow, qui étudie spécialement la langue russe dans son développement historique, a publié un travail d'un grand intérêt historique qui montre comme l'élève est pénétré de l'esprit du maître.

Parmi les documents relatifs à l'histoire de l'ancienne Russie, un grand intérêt s'attache aux traités conclus au XIIIe et au XIVe siècle entre les citoyens de Novgorod, d'un côté, et les princes qui régnèrent dans cette cité, de l'autre. Le « seigneur Novgorod le Grand » conserva longtemps sa liberté politique, la pratique du *wetche*, c'est-à-dire des assemblées populaires pour les affaires politiques et administratives. Novgorod le Grand était une démocratie avec un prince élu. Les traités de Novgorod avec les princes, sortes de « contrat social, » nous donnent des détails sur les relations entre les citoyens libres de la grande ville et les princes élus ou mieux « invités. » Nous rencontrons dans la littérature historique deux opinions opposées sur la question. Selon la première, Novgorod conserva intacte l'ancienne liberté, perdue par les autres cités russes, et nous présente un type pur de ces institutions primitives. Selon la seconde, les circonstances historiques ont développé dans les coutumes de Novgorod certains faits propres à cette cité et qui ne se trouvaient pas dans la constitution ancienne des cités russes. En tout cas, les traités de Novgorod avec ses princes sont d'un grand intérêt pour l'histoire. Ils sont connus depuis longtemps; ils ont été imprimés dans le premier quart du siècle. Solowiew leur a consacré une étude spéciale. En 1886, l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg publia une étude de M. A. Schakhmatow sur ce sujet; c'est d'elle qu'il s'agit ici.

Je ne parlerai pas de l'analyse linguistique qui occupe 100 pages in-4°. Dans la seconde partie l'auteur a donné une édition nouvelle de vingt traités conclus entre Novgorod et ses princes; les premiers éditeurs avaient mal interprété certains passages et n'avaient pas remarqué des interpolations récentes; les dates n'avaient pas été toutes exactement déterminées; grâce au travail de M. Schakhmatow, nous en avons maintenant une édition vraiment scientifique.

Dans le bulletin du t. XXXI, nous avons mentionné le cours d'histoire du droit russe publié par M. Sergiéwitch, professeur à l'univer-

sité de Saint-Pétersbourg. Maintenant, nous avons sous les yeux deux parties d'un cours de M. WLADIMIRSKY-BOUDANOW, professeur à Kiew. Cet aperçu du droit russe dans son développement historique est composé avec grand soin par le savant professeur, très au courant des sources juridiques et de la bibliographie du sujet. Pour laisser plus à faire aux étudiants, il n'est pas entré dans le menu détail; son ouvrage n'en présente pas moins un grand intérêt au public éclairé. On pourra contredire certaines théories de l'auteur, sans diminuer pour cela la valeur de l'œuvre.

Dans le même bulletin, nous avons parlé de la grande commission des députés convoquée par Catherine II. Nous avons signalé alors le grand intérêt historique présenté par les protocoles de cette commission et par les cahiers de ses députés. Récemment, M. LATKINE a publié un fort volume intitulé : « Les Commissions législatives russes du XVIIIe siècle. » C'est grand dommage qu'un sujet intéressant soit étudié par M. Latkine sans soin ni critique. L'auteur nous donne seulement une simple énumération de faits, appuyée le plus souvent sur des travaux de seconde main. Il faut espérer que cet ouvrage (il y aura encore un second volume) ne découragera pas les érudits d'étudier sérieusement cette question intéressante. Les défauts du travail de M. Latkine ne sont guère rachetés par quelques indications nouvelles qu'il a puisées dans les archives de la chancellerie de S. M. I.

Nous avons quelques travaux nouveaux sur l'histoire de l'instruction en Russie. Je n'ai pas encore eu l'occasion de parler des études publiées dans ces dernières années par le comte D. TOLSTOÏ, auparavant ministre de l'instruction publique sous Alexandre II et maintenant ministre des affaires intérieures et président de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg. Dans les mémoires de l'Académie sont imprimées quatre études du comte Tolstoï, auteur du « Catholicisme en Russie, » ouvrage aussi publié en français; elles sont intitulées : 1° Un coup d'œil sur la question scolaire au XVIIIe siècle. 2° Le gymnase académique au XVIIIe siècle. 3° L'université académique au XVIIIe siècle. 4° Les écoles urbaines pendant le règne de l'impératrice Catherine II. Ces études ont ensuite paru séparément. Dans la première, nous trouvons des détails très intéressants sur un projet d'instruction obligatoire composé par la grande commission de Catherine II; il était resté jusqu'à présent inédit. Le mémoire sur les écoles russes au XVIIIe siècle contient de courtes notions générales sur chaque catégorie d'écoles dans l'ordre chronologique de leur établissement; dans les trois autres, l'auteur énumère les faits concernant les écoles urbaines et les deux établissements d'instruction fondés près l'Aca-

démie de Saint-Pétersbourg. Dans le dernier surtout, il y a beaucoup de documents nouveaux tirés des archives de l'Académie. En parlant des écoles urbaines sous Catherine, le comte Tolstoï analyse en détail tout le système d'instruction alors en vigueur et le compare à son prototype, le système autrichien de Marie-Thérèse, de même que, dans son premier mémoire, il avait comparé les vues pédagogiques de Catherine II avec celles de Locke, son modèle.

M. le professeur Nile Popow, directeur des archives du ministère de la justice à Moscou, a publié un document très important pour l'histoire de l'instruction russe au XVIIIe siècle; c'est le dialogue de Tatischtchew sur l'utilité des sciences et des écoles. Tatischtchew était un des hommes les plus éclairés de la Russie au siècle passé. Il débuta sous Pierre le Grand; en dehors de ses fonctions administratives, c'était un écrivain et un érudit remarquable; on lui doit la première grande histoire de Russie. Son traité sur l'utilité des sciences, connu depuis longtemps par les historiens, mais publié aujourd'hui pour la première fois par M. Popow, est très curieux. Tatischtchew nous apparaît comme un propagateur zélé de la science; il insiste sur la nécessité d'envoyer des jeunes gens russes étudier à l'étranger; en même temps, il trace un plan pour la réforme des écoles russes. Ses citations prouvent qu'il connaissait bien la littérature européenne de son temps, et dans ses vues trop utilitaires paraît le trait caractéristique de son époque.

Le rôle des universités dans le développement social et intellectuel de la Russie est très grand. Cette influence doit encore s'accroître. Quoique toutes les universités russes, sauf l'université de Moscou fondée en 1755, soient jeunes, elles peuvent nommer des hommes éminents parmi leurs professeurs et leurs élèves. L'histoire des universités russes est donc étroitement liée à l'histoire russe en général. M. N. Boulitch, ancien recteur de l'université de Kasan, a commencé une histoire de cette université qui, placée presque sur les limites de l'Europe et de l'Asie, est si importante pour la vie intellectuelle dans la partie orientale de l'empire. Un fort volume de plus de 600 pages s'occupe seulement des premières années de cette histoire (1805-1819), il s'arrête ainsi juste avant l'époque intéressante où sévit le curateur Magnitzky, célèbre agent de la réaction piétiste sous le ministère du prince Galitzine; il n'en est pas moins très intéressant; fondé sur l'étude de nombreux documents inédits, il nous donne une masse de détails très caractéristiques.

Le premier volume d'une histoire de l'Académie ecclésiastique de Kiew, par M. Goloubew, se rapporte à la première partie du XVIIe siècle et expose l'état de l'instruction publique à cette époque.

Quelques points litigieux sont traités avec critique et décidés selon les meilleures indications des sources.

Le trait essentiel de l'histoire européenne pendant la seconde partie du XIXe siècle est que les réformes sociales et économiques occupent une place importante dans la vie des états européens et que les intérêts purement politiques ont passé au second plan. Aussi l'histoire des questions sociales forme-t-elle une portion considérable dans l'historiographie contemporaine de l'Europe. En Russie, où se réfléchissent très vivement les tendances dominantes de la science européenne, cette direction scientifique est encore plus marquée et plus conforme au caractère essentiel de l'histoire.

La Russie n'ayant jamais eu de classe politiquement organisée, l'importance des questions économiques a toujours apparu clairement dans son histoire. Le développement du tiers état chez les nations de l'Europe occidentale a longtemps caché l'importance et les intérêts de la classe ouvrière à l'attention du politique et de l'historien. En Russie, comme il n'y avait pas de tiers état, le rôle important des paysans a été d'autant mieux compris. Il faut se rappeler encore que les classes ouvrières dans l'Europe occidentale sont depuis longtemps déjà divisées en laboureurs de campagnes et travailleurs des villes, tandis que la Russie reste jusqu'à nos jours même un empire de paysans, un pays agricole. Depuis plusieurs années, M. B. Sémewsky s'est appliqué à l'histoire des paysans russes. Son ouvrage intitulé « les Paysans sous Catherine II » fut imprimé en 1881; avant cette époque et depuis, il a publié dans diverses revues plusieurs articles sur le même sujet. Maintenant, il nous donne deux volumes : « La question du servage en Russie pendant le XVIIIe siècle et la première partie du XIXe. » M. Sémewsky a étudié beaucoup de documents inédits et nous offre un exposé détaillé de la question. Peut-être l'auteur aurait-il dû montrer avec plus de précision les rapports qui existent entre la question du servage et les courants de la vie politique et intellectuelle de la société russe. Mais, dans son ensemble, l'ouvrage, fruit d'études longues et soignées, donne beaucoup de nouveaux faits intéressants; il occupera sans doute une place éminente parmi les livres relatifs à la question. Les études de M. Sémewsky s'arrêtent à la fin du règne de Nicolas Ier; elles préparent ainsi le terrain pour les recherches sur le plus grand événement qui ait eu lieu dans l'histoire de la Russie moderne, sur l'abolition du servage sous Alexandre II.

La question du servage a été une des plus graves de l'histoire russe pendant les deux derniers siècles; elle intéressait au plus haut degré le peuple, la société, le gouvernement. Toute une suite de révoltes

plus ou moins graves des serfs contre les seigneurs, la grande part prise sous Catherine II par les serfs à la révolte du « marquis » Pougatchew (comme l'appelait Voltaire), le meurtre des seigneurs par les serfs qui était encore fréquent au règne d'Alexandre II, en sont les irrécusables témoignages. Dès la fin du XVIIe siècle, les meilleurs représentants de la société s'occupèrent de résoudre ce problème; ils firent des projets pour abolir ou pour adoucir le servage. La question était posée depuis longtemps par la littérature, délibérée dans les commissions législatives, dans des mémoires présentés souvent par les particuliers au gouvernement. Le gouvernement, de son côté, se trouvait toujours en face de ce problème à résoudre : en même temps que se développait le servage, il cherchait à régler les droits des seigneurs, à diminuer et même à abolir le servage; et cela, non seulement pendant les tendances libérales des premières années de Catherine II ou d'Alexandre Ier, mais aussi pendant la réaction effrénée du règne de Paul Ier, pendant la réaction mystique de la fin du règne d'Alexandre Ier, sous le gouvernement conservateur et systématique de Nicolas Ier. Enfin la question fut résolue sous Alexandre II par un travail commun du gouvernement et de la société. Ce travail fut facilité par le tact admirable du peuple pendant la préparation de la réforme. Le 19 février (3 mars) de 1861, le tzar-libérateur publia le célèbre manifeste; l'abolition du servage devint un fait, un fondement de la vie nouvelle pour la Russie.

Depuis une dizaine d'années, l'horizon politique de l'Europe s'est obscurci de plus en plus. Le militarisme, devenu un système, oblige tous les États européens à augmenter leurs forces militaires. Les rapports entre les diverses nations se tendent chaque jour davantage. Cette situation politique devient de plus en plus onéreuse pour les peuples qui ne savent pas s'il faut craindre la catastrophe menaçante ou la désirer; chaque nouvel événement diplomatique, si peu important qu'il soit, agite vivement tout le monde. Dans cette situation, l'on comprend le grand intérêt que la société contemporaine porte à l'histoire diplomatique du passé. En Russie, en dehors des articles de revue, nous avons encore quelques nouveaux ouvrages consacrés à cette histoire.

M. Nadler, professeur d'histoire universelle à l'université de Kharkow, a publié deux volumes intitulés : « L'empereur Alexandre Ier et les idées de la sainte alliance. » M. Nadler commence *ab ovo*, depuis les premières années du règne d'Alexandre, et les deux premiers volumes s'arrêtent seulement à la fin de 1812. L'époque est très bien choisie, parce que la diplomatie y joue un rôle essentiel et parce que la Russie prenait part aux plus grands événements contemporains.

C'est là qu'il faut chercher l'explication de toute l'histoire diplomatique du XIXe siècle. M. Nadler l'expose dans un récit intéressant et détaillé; mais on peut regretter que les tendances mystiques et antiscientifiques de l'auteur et ses sympathies pour les idées rétrogrades gâtent sérieusement l'impression générale. Trop souvent aussi il puise, non aux sources premières, mais dans les ouvrages des historiens précédents; aussi les faits ne sont-ils pas toujours assez exacts, ni les jugements assez indépendants. En somme, ce n'est pas un travail sérieux, et, sauf les tendances souvent très naïves de l'auteur, il nous offre très peu de choses nouvelles et originales. Sur la politique extérieure d'Alexandre Ier, nous avions un ouvrage de feu Solowiew; ce n'est qu'une esquisse, et qui est fort loin d'épuiser les matériaux connus; cependant l'ouvrage de M. Nadler est infiniment au-dessous. Son unique mérite consiste à vulgariser des faits que le public érudit connaissait parfaitement.

L'ouvrage de M. Tatischtchew, « la Politique extérieure de Nicolas Ier, » présente plus d'intérêt et plus de valeur. M. Tatischtchew se propose d'étudier la diplomatie européenne pendant la guerre d'Orient, de 1853-1855; l'ouvrage en question n'est qu'une introduction générale; il nous donne un récit raisonné et assez détaillé de la diplomatie russe sous Nicolas Ier. L'auteur, ancien diplomate, nous paraît enclin à exagérer l'influence de la diplomatie dans la marche générale de l'histoire, mais il reste impartial pour les diplomates russes et nous montre scrupuleusement leurs fautes. Il a étudié son sujet à fond et poursuivi ses recherches avec un grand succès. On peut discuter quelques-unes de ses assertions, mais cela ne diminue pas le mérite incontestable de son ouvrage. Sans m'arrêter aux détails, je veux mentionner un fait assez caractéristique. M. Tatischtchew est un patriote zélé; il est aussi partisan de l'autocratisme absolu, mais il ne fait pas attention que ses recherches historiques sont justement de nature à compromettre le principe autocratique. A ses yeux, l'empereur Nicolas, avec son caractère ferme et résolu, avec sa foi pleine et entière dans sa mission et dans ses prérogatives, est un grand homme d'État, un esprit fort, presque l'idéal de l'autocrate; et, en même temps, il nous dépeint les tristes résultats de la diplomatie russe sous le même Nicolas Ier. D'après lui, l'empereur était toujours bien intentionné; il comprenait les nécessités essentielles de la politique russe, mais toutes ses belles intentions étaient paralysées par la routine et par les fautes de ses diplomates. S'il en était ainsi, les lecteurs pourraient avoir des doutes justifiés sur l'excellence du principe absolutiste prêché par l'auteur. L'empereur Nicolas était un autocrate parfait; il était sérieusement préoccupé des relations diplo-

matiques de la Russie ; il travailla beaucoup en personne aux affaires extérieures de son empire ; il choisit ses collaborateurs, ses diplomates selon son goût, en accord avec ses tendances et ses vues. Il est donc bien personnellement responsable des résultats de sa politique ; si ces résultats ont été aussi malheureux, n'en peut-on pas rejeter la faute sur le régime lui-même ?

On peut encore mentionner l'ouvrage de M. Boutkowsky : « la Politique orientale de l'Autriche depuis cent ans » (en deux volumes). C'est une compilation de faible valeur scientifique, mais assez intéressante pour le grand public. L'auteur nie tout à fait le mérite et le rôle de l'Autriche dans le passé ainsi que pour l'avenir.

La littérature russe continue à s'enrichir de mémoires personnels. Ceux de N. Pirogow nous donnent un tableau sincère de la vie intérieure du grand chirurgien ainsi que les souvenirs des événements de sa longue vie. Ils ont pour titre : « Questions de la vie ; journal d'un vieux médecin écrit pour lui-même, mais non sans l'arrière-pensée qu'il sera peut-être un jour lu par quelqu'un. » N. Pirogow n'était pas seulement un célèbre chirurgien qui a rendu de grands services pendant la guerre de 1853-55, c'était encore un pédagogue, connu et par ses études pédagogiques et encore plus par le système qu'il pratiqua, en qualité de curateur de l'arrondissement scolaire d'Odessa et de Kiew. L'estime où l'on tenait Pirogow comme médecin et comme un homme public s'est manifestée avec éclat lors de son jubilé, en 1880. Pirogow a écrit ses mémoires de 1879 à 1881, c'est-à-dire à la fin de sa longue carrière. Il traite beaucoup de questions philosophiques, psychologiques, même sociales et politiques ; mais ce qu'il y a de plus intéressant, ce sont ses souvenirs sur la vie privée de la société et sur l'histoire de la science médicale en Russie. Ces souvenirs forment le premier volume de ses œuvres ; le second volume contient ses articles pédagogiques.

La condition de la presse russe était fort misérable pendant le règne de Nicolas Ier. Cependant, malgré leur petit nombre, les revues et les journaux russes de cette époque eurent une assez grande importance pour la vie et le développement de la société. Le public auquel ils s'adressaient était très restreint, cependant la voix de certains journalistes éveillait la conscience publique, maintenait les hauts intérêts de la science, de l'art, de la culture en général. Malgré les entraves mises par le gouvernement, cette presse a rendu de grands services à la civilisation russe. Le plus grand rôle fut joué alors par les deux « jumeaux, » comme on les appelait, N. Gretch et Th. Bulgarine, et qui même avaient presque le monopole de la presse. Tous deux étaient des hommes d'esprit et de

talent; N. Gretch était de plus un savant philologue. Comme ils étaient uniquement soucieux de leurs intérêts personnels, ils jouaient souvent un rôle perfide à l'égard des autres journalistes, leurs rivaux, et laissèrent une triste mémoire. « Les Souvenirs sur ma vie, » de N. Gretch, donnent beaucoup de détails sur les relations littéraires du temps. Ils nous expliquent, mais non assez à fond, comment fut fondée son alliance avec Bulgarine. L'intimité de ces deux journalistes se forma principalement sous le règne de Nicolas Ier, et les souvenirs de Gretch se rapportent en grande partie à sa jeunesse, au règne d'Alexandre Ier, c'est-à-dire à une époque où N. Gretch était, ainsi que Bulgarine, bien reçu dans les sociétés des hommes de lettres et des hommes de progrès. Il connaissait la plupart des futurs décembristes et nous trace les portraits de plusieurs d'entre eux, en racontant sur leur compte beaucoup de détails intimes. Il faut remarquer cependant que N. Gretch écrivait ses souvenirs pendant sa vieillesse, bien longtemps après être passé dans le camp de la réaction provoquée par la catastrophe du 14 décembre 1825; aussi voit-il les gens de sa jeunesse d'un œil malveillant, à travers les rancunes d'une carrière assez suspecte. Le témoignage de N. Gretch en général doit être pesé avec soin; mais cela n'empêche pas ses souvenirs d'être intéressants et de donner plusieurs indications très caractéristiques pour l'histoire de l'époque[1].

Parmi les journalistes russes qui eurent un nom sous l'empereur Nicolas, une place distinguée appartient à N. Poléwoï. Fils d'un marchand, Nicolas Poléwoï n'avait pas reçu d'éducation sérieuse, mais, grâce à son désir de savoir, il apprit beaucoup; très jeune encore, il débuta dans la presse où il acquit bientôt une grande renommée. Il rédigeait plusieurs revues; c'était un publiciste, un romancier, un dramaturge, un historien. Son « Histoire du peuple russe, » sans avoir de grandes qualités scientifiques, ne doit pas être omise dans un tableau de la science en Russie. Dans cet ouvrage, N. Poléwoï se montre adepte fervent de la science européenne. Il

1. Je remarquerai un détail. M. Ernest Daudet, dans ses études sur « les Bourbons et la Russie, » raconte l'histoire d'une artiste française, Mme Chevalier, son influence sur le comte Koutaissow, favori de Paul Ier, son crédit dans les affaires, vendu à haut prix; M. Daudet finit par dire (p. 216) que les traces de cette courtisane, exilée avec son amant en 1801, se perdent depuis cette époque, et qu'en 1809 la police de Napoléon ne savait pas ce qu'elle était devenue. M. N. Gretch raconte dans ses Souvenirs (p. 159-160) qu'il rencontra Mme Chevalier à Wiesbaden en 1817; elle y menait grand train, avec sa fille, qu'elle avait eue de Koutaissow; il a entendu dire plus tard que Mme Chevalier avait pris le voile, dans un couvent, à Dresde.

essaie d'appliquer à l'histoire russe la critique pénétrante de Niebuhr et les vastes généralisations d'Augustin Thierry. Ses mérites de littérateur et de journaliste ne sont pas bien expliqués encore; ils lui donnent droit néanmoins à une place assez importante dans l'histoire de la société russe de 1820-1846; ses œuvres sont trop légères et manquent d'un fondement solide, conséquence naturelle de son caractère, d'une éducation insuffisante et des conditions extérieures de sa vie.

Le sort de N. Poléwoï fut triste, presque tragique. A partir de 1825, il rédigea avec le prince P. Wiasemsky le « Télégraphe de Moscou. » Cette revue se distingua par des vues nouvelles et indépendantes et gagna la faveur du public. Mais, sous le règne de Nicolas Ier, la position du « Télégraphe de Moscou » devint de plus en plus difficile, et, en 1834, cette revue fut interdite par le gouvernement. En même temps, N. Poléwoï devint aussi suspect comme écrivain et rencontra des obstacles pour faire imprimer ses ouvrages. Ce coup compromettait sa carrière littéraire et ses ressources financières. Après avoir lutté quelque temps contre la fortune contraire, il essaya de se conformer aux conditions nouvelles; il écrivit des pièces patriotiques et s'efforça de renouveler sa carrière de journaliste en accord avec les idées officielles. Il passa à Saint-Pétersbourg et entreprit de rédiger une revue, « le Fils de la Patrie, » et un journal, « l'Abeille du Nord, » en collaboration avec ses ennemis d'autrefois, N. Grétch et Th. Bulgarine. Mais ces concessions aux tendances du temps lui réussirent peu. Après quelques années d'efforts, N. Poléwoï, écrasé sous le poids d'un travail trop lourd et au milieu d'embarras d'affaires, mourut désespéré. J'ai parlé de N. Poléwoï à propos des mémoires de son frère, qui ont été récemment publiés. Les souvenirs de Xénophon Polévoï, journaliste lui aussi, et collaborateur de son frère, sont une apologie de son frère Nicolas. Il faut lire avec précaution cette apologie; Xénophon va contre le témoignage formel de Nicolas, jusqu'à nier qu'il ait reçu une instruction insuffisante; il nie même le triste changement littéraire qui s'effectua pendant la seconde partie de sa carrière; il est très sévère pour tous les ennemis de son frère; ainsi pour le grand Pouschkine et pour le célèbre critique Bjelinsky; mais leur biographie et leur caractère sont trop connus pour que le lecteur puisse croire aux accusations portées contre eux par l'ardent apologiste de N. Poléwoï. Cependant les souvenirs de son frère méritent d'être lus, car ils donnent de nombreux détails intimes sur sa vie; ils sont encore pleins de faits très intéressants pour l'histoire littéraire et publique du temps.

Nous avons aussi les mémoires d'un troisième journaliste, récem-

ment décédé, N. Guiljarow Platonow, qui a rédigé à Moscou une gazette, intitulée : « les Nouvelles contemporaines. » M. Guiljarow Platonow était un homme d'esprit et d'une éducation scientifique; il avait été professeur à l'Académie ecclésiastique de Moscou; c'était, de plus, un publiciste de talent. Ses amitiés littéraires, les relations officielles que ses fonctions de censeur lui avaient créées, son autorité dans les sphères ecclésiastiques l'avaient mis à même de connaître admirablement l'histoire publique et littéraire de la société russe sous Alexandre II; il aurait pu nous en communiquer dans ses mémoires beaucoup de traits intéressants. Mais il s'est proposé un autre but : il voulait, dans ses souvenirs, faire une analyse psychologique, expliquer le développement de son esprit. Ce problème intéresse trop spécialement l'auteur; cependant, pour l'accomplir, il nous donne assez de détails sur la vie privée, principalement sur celle du clergé provincial (il était fils d'un prêtre), pour que ses souvenirs ne soient pas dénués d'intérêt.

M. N. Barsoukow a publié le premier volume de la biographie de M. Pogodine. Michel Pogodine, professeur d'histoire russe à l'Université de Moscou, auteur de plusieurs traités historiques, était un savant; mais c'est le journaliste en lui qui nous intéresse ici le plus; il a rédigé « le Messager de Moscou, » « le Moscovite, » quelques almanachs littéraires, etc. Cette biographie très intéressante, fondée sur la correspondance et les mémoires de Pogodine, n'atteint pas encore le moment où cet historien entra dans la carrière de journaliste. J'y reviendrai quand elle sera plus avancée.

M. Zamyslowsky, professeur d'histoire russe à l'Université de Saint-Pétersbourg, a donné une nouvelle édition de son utile atlas historique russe, dont la première édition était épuisée depuis longtemps; elle est augmentée d'un volume à part contenant des explications et des cartes.

Parmi les ouvrages auxiliaires de l'histoire, il faut citer les bibliographies. M. Pypine, savant et publiciste estimé, a publié une bibliographie des romans russes au XVIIIe siècle. Le roman russe manquait alors entièrement d'originalité, mais les traductions et les adaptations des romans et des récits étrangers étaient si répandues que cette section de la littérature russe est très intéressante pour l'histoire. L'ouvrage de M. Pypine, composé avec grand soin, est précédé d'une introduction instructive.

M. Prougawine, jeune publiciste, qui a consacré ses forces spécialement à l'étude des sectes religieuses en Russie, a fait imprimer récemment une utile et complète bibliographie sur ce sujet spécial.

M. Mejow, bibliographe infatigable, a publié, sous le titre de

« Pouschkiniana, » une bibliographie des œuvres du poète A. I chkine. Ce fort volume énumère toutes les éditions de Pousch tous les numéros des revues et journaux où ont paru les œuvr grand poète, toutes les études critiques et biographiques sur Po kine. Cette bibliographie a paru très à propos en janvier 1887, q toute la Russie honorait la mémoire de Pouschkine, à l'occasic cinquantième anniversaire de sa mort tragique et prématurée.

Les établissements scientifiques, l'Académie des science Société historique russe, la Société de l'histoire et des antiq russes, les Sociétés archéologiques, les Commissions des arch etc., continuent de publier une masse de matériaux, de docun historiques. Je consacrerai le prochain bulletin à ces publica spéciales.

YAKOUSCHKINE.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Oscar TREUBER. **Geschichte der Lykier**. Stuttgart, Kohlhammer, 1887. 247 p. — LE MÊME. **Beitræge zur Geschichte der Lykier**. Programme du gymnase de Tubingue. Tubingue, Laupp, 1888, 47 pages.

La Lycie est la Suisse de l'antiquité. Elle en a la structure physique : un labyrinthe de montagnes, de forêts et de torrents alpestres aboutissant à quelques larges vallées fertilisées par des alluvions séculaires; au lieu de lacs, la Méditerranée enfonçant ses criques d'azur dans la côte rocheuse et dentelée. Elle en a aussi la physionomie historique : l'attachement passionné à l'indépendance nationale, une constitution fédérale lentement élaborée et d'autant plus solide, une certaine tendance à l'isolement, — *Regio sibi sufficiens,* suivant le mot d'un géographe ancien, — enfin la simplicité durable de mœurs patriarcales, ou, pour mieux dire, matriarcales. Si l'on ajoute à cela que les Lyciens (Tramiles) sont une race particulière, d'origine inconnue, ayant sa langue, son système d'écriture, sa religion à elle, on comprendra l'intérêt qui s'attache à une étude détaillée de ce petit peuple si justement admiré par Strabon, dans l'antiquité, et par Montesquieu, dans les temps modernes.

L'ouvrage de M. Treuber, fruit d'un travail de vingt ans, réunit toutes les qualités d'une bonne monographie, sauf le charme et la vivacité du style. Il est clair, complet, bien informé, la méthode est bonne, la critique indépendante. Sur les points controversés, en particulier sur les obscures questions d'origine, M. Treuber expose les opinions divergentes et s'abstient de prendre parti quand cela n'est pas strictement nécessaire : nous l'en félicitons. Nous le félicitons également de s'en être tenu, en général, aux renseignements de sources grecque et romaine, d'avoir laissé de côté les inscriptions en langue lycienne, dont le déchiffrement est à peine commencé, et les monnaies dont le classement reste à faire, même après les travaux de Fellows et de Six ; peut-être même aurait-il dû se montrer encore plus réservé à ce dernier égard : il se serait épargné quelques erreurs.

Un seul chapitre paraissait un peu écourté : c'est celui qui traite des tombes lyciennes et des amendes édictées au profit de la commune, d'une corporation ou du fisc impérial contre celui qui s'aviserait de profaner le monument. Mais M. Treuber réservait ce sujet pour une dissertation spéciale (*Beitræge,* etc.) qui n'a eu qu'un seul tort, celui de voir le jour après le mémoire de M. Gustave Hirschfeld sur la même question (*Kœnigsberger Studien,* 1er fascicule). M. Treuber s'est ainsi laissé enlever ses droits de priorité, mais le public savant ne peut que se réjouir de voir deux érudits arriver indépendamment l'un de l'autre

à des conclusions à peu près identiques. Comme M. Hirschfeld, M. Treuber repousse la théorie en vogue (Huschke, Mommsen) d'après laquelle les clauses pénales funéraires seraient une institution romaine répandue sur le monde grec à l'époque impériale seulement; comme lui, il revendique à cet égard l'autonomie de plusieurs contrées helléniques et en particulier de la Lycie, où cet usage, si singulier au point de vue juridique, se rattache à tout l'ensemble des pratiques destinées à assurer le culte des morts. Le seul point sur lequel les deux savants diffèrent est de savoir si c'est de Lycie que l'institution des clauses de ce genre a rayonné sur le reste de l'Orient hellénique. M. H. dit oui; M. T. dit peut-être; dans l'état actuel des documents, c'est M. T. qui a raison.

Théodore Reinach.

Hugo Lehmgrübner. **Benzo von Alba. Ein Verfechter der kaiserlichen Staatsidee unter Heinrich IV. Sein Leben und der sogenannte « Panegyrikus. »** 1 vol. in-8°, 156 pages. Berlin, Gærtner, 1887.

Il y a quelque temps, M. J. Jastrow a entrepris une collection de recherches historiques (*Historische Untersuchungen*) où sont traités, avec des méthodes différentes, les sujets les plus divers. Jusqu'à présent ont paru cinq fascicules qui jurent un peu de se trouver ensemble. L'un des auteurs s'est occupé de chronologie romaine[1]; l'autre a recherché quelle était la population des villes allemandes à la fin du moyen âge[2]; un troisième a voulu élucider une question de droit relative à l'élection des souverains allemands[3]; deux monographies enfin traitent de la nomination d'Albert II comme roi des Romains[4] et de la diète de Spire de 1525[5]. Le sixième fascicule, dû à M. Lehmgrübner et que nous devons présenter à nos lecteurs, nous transporte au milieu de la guerre des investitures; il contient une étude sérieuse sur Benzon d'Albe, auteur d'une sorte de *satire*, c'est-à-dire d'un ouvrage mélangé de prose et de vers, qui est adressé à l'empereur Henri IV.

M. Lehmgrübner nous raconte d'abord ce qu'on sait de son héros. A ce point, il n'ajoute pas grand'chose à ce que nous avaient appris Giesebrecht[6], Lindner[7] et Charles Pertz[8]. Il suppose, avec Lindner, qu'il

1. Soltau, *Prolegomena zu einer rœmischen Chronologie.*
2. Jastrow, *Die Volkszahl deutscher Stædte zu Ende des Mittelalters.* Cf. *Rev. hist.*, XXXVII, 397.
3. Schellhass, *Das Kœnigslager vor Aachen und vor Frankfurt in seiner rechtsgeschichtlichen Bedeutung.*
4. Altmann, *Die Wahl Albrechts II zum rœmischen Kœnige.* Cf. *Rev. hist.*, XXXVII, 397.
5. Friedensburg, *Der Reichstag zu Speier.*
6. Giesebrecht, *Annales Altahenses.* Berlin, 1841.
7. *Benzos Panegyricus auf Heinrich IV* (dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. IV).
8. Préf. de l'éd. de Benzon dans les *Mon.* Script., t. XI, p. 591.

était d'origine grecque, sans que les preuves données soient concluantes; il place avec plus de raison sa naissance vers 1010. Suivent ensuite d'autres hypothèses qui nous paraissent hasardées : Benzon serait arrivé à la cour d'Allemagne grâce à la recommandation de Léon de Verceil; il aurait fait partie de la chapelle de Henri III. En somme, tout ce que nous savons de certain, c'est qu'en 1059 Benzon était évêque d'Albe, sur le Tanaro; qu'il se montra l'un des partisans les plus acharnés de Henri IV; qu'il soutint avec énergie l'antipape Honorius II; qu'il fut chassé de son siège par les Patarins.

Si M. Lehmgrübner n'a pas toujours été heureux dans la biographie de Benzon, l'étude qu'il a faite du manuscrit de cet auteur peut rendre service. L'ouvrage, si improprement nommé panégyrique de Henri IV, a été conservé dans un seul *codex* appartenant à la bibliothèque d'Upsal. Le manuscrit est autographe; il est écrit d'une seule teneur, sauf la préface et quelques feuillets intercalés. Sûrement, il a été rédigé après la mort de Grégoire VII, en 1085 ou 1086; le dernier feuillet intercalé ne saurait être postérieur à 1089.

Mais, si le manuscrit a été copié à cette date, les parties qui le composent avaient déjà été rédigées auparavant (c'est là le résultat nouveau de notre étude). L'ouvrage tel que nous le possédons est un recueil des *œuvres complètes* de Benzon. A quelle époque appartient chaque œuvre séparée, voilà ce que M. Lehmgrübner s'efforce de rechercher. Il nous conduit à travers des discussions serrées, souvent difficiles à suivre, à des conclusions sûres ou probables. Il y a plus, souvent une œuvre se compose de plusieurs morceaux; ainsi le livre IV est formé de onze pièces de vers rythmiques adressées à des prélats de la Lombardie. L'auteur nous fait connaître la date de chacune de ces onze pièces rédigées entre 1074 et 1080; ces morceaux auraient été réunis ensuite en 1080 et ce premier recueil aurait servi à montrer à Henri IV quel fidèle serviteur il avait en Benzon, encore que celui-ci, retenu par des rhumatismes, ne se fût pas rendu au concile de Brixen (cette supposition de M. Lehmgrübner nous semble beaucoup trop ingénieuse pour être vraie); enfin, en 1085-1086, ce premier recueil trouva sa place naturelle dans le recueil définitif.

M. Lehmgrübner, en poursuivant son idée, a pu résoudre un problème qui, avant lui, avait fort embarrassé les historiens; il a démontré que, dans le récit de Benzon sur le schisme d'Honorius II et d'Alexandre II, il ne fallait point chercher une suite chronologique; les livres II et III où se trouve ce récit ont été formés de trois morceaux primitifs, juxtaposés sans que l'ordre des temps eût été observé.

Jusqu'à présent, l'ouvrage de M. Lehmgrübner est tout technique; l'auteur a voulu sans doute l'égayer un peu, en ajoutant un dernier chapitre, d'une lecture agréable, sur les idées politiques et religieuses de Benzon. Benzon est un partisan décidé de l'omnipotence impériale; il croit l'empereur supérieur aux autres rois et au pape; il reconnait à lui seul le droit de nommer les évêques et le pape même qui toujours

lui doit obéissance. Il faut lire son écrit pour comprendre la haute idée que quelques esprits se faisaient au moyen âge de la puissance de l'empereur. Mais comment le souverain changera-t-il cette puissance d'opinion en un pouvoir réel? Comment fera-t-il descendre la théorie dans la pratique? Benzon lui indique un moyen, et c'est là une idée fort remarquable pour l'époque, qu'à l'exemple d'Auguste il lève dans tout l'empire un impôt foncier. Une pareille contribution était perçue par les Normands dans le royaume des Deux-Siciles; qu'Henri IV fasse la conquête de ces pays et qu'il emploie les ressources qu'il en tirera à étendre l'impôt au reste de l'Italie et à l'Allemagne.

Un appendice consacré à un adversaire de Benzon, Bonizon de Sutri, termine le volume. L'auteur prouve, par toutes sortes de raisons, les unes bonnes, d'autres médiocres, que Bonizon est né vers 1045 à Crémone. Il revêtit la prêtrise et fut l'un des principaux agitateurs qui répandirent en Lombardie les idées de Hildebrand. En 1074 et 1075, il fut sans doute présent à Rome; le récit qu'il nous fait dans le *Liber ad amicum*[1] de la révolte de Censius est celui d'un témoin oculaire; vers cette époque, il fut élevé à l'évêché de Sutri; en 1078, il fut envoyé par Grégoire comme légat dans la Lombardie; en 1082, fait prisonnier par Henri IV, il perdit son siège. Il trouva plus tard un refuge chez la comtesse Mathilde et, sans doute à son instigation, il composa le *Liber ad amicum*. Une faction le porta à l'évêché de Plaisance; mais il fut toujours en butte aux hostilités de la faction impériale; il périt de mort violente, probablement le 14 juillet 1090. Dans la dernière partie de son existence, il a rédigé de nombreux traités aujourd'hui perdus et le *Decretum* dont le cardinal Mai a publié d'importants fragments[2].

L'ouvrage de M. Lehmgrübner mérite d'être consulté par ceux qui s'occupent de la querelle des investitures; ils y trouveront sans doute beaucoup d'hypothèses non justifiées, une exposition parfois obscure, un dédain trop grand pour des travaux antérieurs fort estimables, mais aussi quelques idées nouvelles qui doivent être prises en sérieuse considération.

Ch. Pfister.

Les Révolutions politiques de Florence (1177-1530). Étude sur leurs causes et leur enchaînement, par Gabriel Thomas, 1887. Paris, Hachette. In-8° de x-443 p.

L'ouvrage dont on vient de lire le titre a été déjà sommairement apprécié dans la *Revue historique* (XXXIII, p. 351). Je ne puis que souscrire au jugement de notre collaborateur. M. Gabriel Thomas, conseiller à la cour d'appel de Nancy, nous a donné un livre correctement écrit, non sans élégance, quoique d'une élégance trop abstraite, où l'on

1. Publié dans Jaffé, *Bibliotheca rerum Germanicarum*, II, p. 603.
2. *Nova patrum bibliotheca*, t. VII.

voudrait plus de ces images et de ces métaphores dont tant d'autres abusent, plus de nerf à l'exemple de Voltaire, plus de chair et de sang à l'exemple de Diderot. La pensée est sérieuse et elle suggère des réflexions. Comme on l'a dit ici même, ces pages pourraient « fournir de précieux renseignements au temps présent, si l'histoire du passé avait jamais rien appris à ceux qui *font* l'histoire. » J'ajoute même que notre auteur est généralement d'une exactitude suffisante et qui surprend quand on voit à quelles sources il a puisé, à la lumière de quels flambeaux il éclaire sa marche[1].

Mais un travail de ce genre mérite d'être étudié de plus près, et M. Thomas le désire comme tout écrivain digne de ce nom. La discussion, la critique va donc prendre la place de l'éloge. Bien entendu, elle laissera intacte l'estime que mérite un travail si consciencieux, si désintéressé, et j'espère aussi la courtoisie qui est dans mes intentions.

Tout d'abord, on peut se demander si le moment était venu de publier ce livre. L'histoire de Florence est à peine établie. Les Italiens en déblaient encore les matériaux. Le marquis Gino Capponi, qui a, le premier, tenté de l'écrire, est reconnu insuffisant, du moins pour les périodes les plus anciennes. M. F.-T. Perrens n'a pas encore publié tous les volumes où il traitera de la période qu'inaugurent les Médicis. Ce n'est pas que M. Thomas dût prendre ces deux écrivains pour autorités; mieux valait sans contredit remonter aux sources, comme il l'a fait; mais ils auraient pu et dû lui servir à utiliser les sources nouvelles, dont quelques-unes fort importantes, qu'ils ont exploitées et mises au grand jour. Or M. Thomas en reste à celles que tout le monde avant eux connaissait et invoquait. Parcourez son volume d'en bas, je veux dire ses notes; qu'y trouvez-vous constamment cités? Pour les temps anciens, surtout les Villani, puis Malespini et Dino Compagni, quoiqu'il avoue que l'authenticité de ces deux derniers est fortement contestée; à côté d'eux, Machiavel, Guichardin qui, pour ces temps-là, ne sont certes pas des autorités. Pour les temps postérieurs, encore et toujours, plus que jamais, Machiavel et Guichardin, qui ont alors plus d'importance, parce qu'ils ne sont plus des compilateurs, mais qui restent sujets à caution, parce qu'ils sont des courtisans ambitieux. C'est à peine si, une fois en passant, M. Thomas ose discuter les paroles d'évangile de Machiavel. Il se demande (p. 257) si vraiment il y a eu une bataille où un seul homme mourut, et encore étouffé par la chaleur et le poids de son armure. Lui qui paraît avoir si bien lu Machiavel, il aurait pu

1. Nous le louerons en particulier d'estropier si peu l'italien. C'est donc pour l'acquit de notre conscience que nous lui signalerons quelques fautes. P. 19 : *Borgo dei Albizzi*, devant les voyelles on écrit *degli*. P. 74 : *San Trinità*, il n'y a aucune raison de ne pas écrire *Santa*. M. Thomas écrit *balià*, ce qui n'est pas un lapsus (voy. p. 175, 176, 189). Or il y a deux manières d'écrire et de prononcer ce mot : *bália* (nourrice) et *balía* (office avec de pleins pouvoirs), mais jamais *balià*.

le voir si content de sa plaisanterie qu'il la reproduit plusieurs fois à propos de diverses batailles. Quand par hasard M. Thomas cite des autorités moins discutables, par exemple les *Relazioni venete,* on en voit bien quelques citations dans ses notes, on ne s'aperçoit pas qu'elles lui aient servi, comme elles auraient pu le faire, à modifier les vieux et traditionnels jugements. Je ne peux indiquer ici les sources nouvelles où notre auteur aurait pu puiser : il nous répondrait que ce n'était pas son affaire d'historien philosophant; il me permettra bien pourtant de citer un exemple unique et de dire qu'on est mal venu à parler du vaillant Ferrucci sans remonter à ses dépêches, publiées depuis quarante ans.

L'explication du fait, la voici : nous lisons dans l'introduction (p. x) que la publication des premiers volumes de M. Perrens en 1877 suspendit la rédaction de M. Thomas et la modifia. Il se croit en droit de ne plus insister autant sur les événements désormais mieux connus, mieux établis. Il s'en tient donc à ses chroniqueurs, à ses notes, à ses citations déjà arrêtées, et, ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il suit encore la même méthode quand lui manque cette excuse. Dans la période des Médicis, il aurait pu s'appuyer au marquis Capponi ou voler de ses propres ailes; il ne fait ni l'un ni l'autre; nous le voyons juger les Médicis et même les raconter d'après Machiavel et Guichardin. Je dis « même les raconter, » car il raconte, et d'une manière bien étrange : il ratiocine d'abord et développe ses considérations, puis il ajoute : « Il nous reste à appuyer par l'examen des faits les considérations qui précèdent (p. 74). » C'est ce qu'on appelle proprement mettre la charrette avant les bœufs.

Ainsi, la conception cloche. Trop de faits par ici et trop peu par là, quelquefois au gré du caprice. Notre auteur avoue quelque part (p. 424) s'être abandonné à raconter une aventure de guerre par sympathie pour le héros. Notre collaborateur disait dans son rapide compte-rendu que les conclusions ne produisent pas toujours une impression très nette dans l'esprit. Comme il a raison ! Je crois connaitre assez l'histoire de Florence, et cependant pour me débrouiller dans M. Thomas, pour comprendre ce qu'il dit d'après des faits qu'il ne rapporte pas, j'ai dû avoir constamment sous les yeux Capponi ou Perrens. Pour faire un livre de ce genre, il faut être sinon un Machiavel, un Bossuet ou un Montesquieu, du moins un Tocqueville. Sans doute on peut rester fort au-dessous de ce Montesquieu en grisaille et faire un utile livre d'histoire, heureusement ! mais autre chose est de débrouiller ou même d'écrire l'histoire, autre chose de philosopher sur l'histoire. A vrai dire, M. Thomas philosophe moins qu'il n'expose; mais c'est n'éviter Charybde que pour tomber en Scylla, car quel intérêt, quelle clarté même peut avoir le récit de révolutions incessantes et toujours semblables, si l'on reste dans les généralités qui en sont le fond commun ! Les détails seuls les distinguent, comme les antécédents seuls les expliquent. N'être ni chair ni poisson, voilà, pour tout dire d'un mot, ce que j'oserai reprocher à cet estimable livre.

En lui reprochant plus haut de s'en tenir à des autorités qui n'en sont que sous toutes réserves, j'ai déjà donné à entendre que j'aurais beaucoup à contester dans le détail. L'ignorance des chroniqueurs, leur coutume de se reproduire les uns les autres, les falsifications que leur texte a subies quand il n'est pas fabriqué de toutes pièces, et chez les historiens le parti pris, l'adulation courtisanesque et ambitieuse, voilà ce qui entraine nécessairement loin de la vérité quiconque croit trop à leur témoignage. Indiquons ici tout au moins quelques-uns de nos dissentiments.

Pour les périodes les plus anciennes, il y aurait à contester presque à toutes les pages. M. Thomas se trompe quand il dit que Florence, en lutte avec les hobereaux dévastateurs du voisinage, avait déjà une aristocratie urbaine (p. 13); quand il parait croire que les Florentins conservèrent malgré eux, au milieu d'eux, dans leurs villes, ces hobereaux qu'ils y internent au contraire pour les avoir sous la main et les surveiller mieux (p. 21). C'est après cet internement que commence à se former une aristocratie : la voir dès le début (p. 45) est une grave erreur.

M. Thomas croit qu'en étant guelfe, Florence assurait ses libertés (p. 14). L'autonomie n'avait-elle pas plus à craindre du pape voisin que de l'empereur éloigné? Ainsi du moins en jugeaient de bons patriotes qui, comme Dante, furent impériaux et gibelins. Peut-on croire que la lutte du sacerdoce et de l'empire fit éclater des dissensions, en révélant aux partis, par le choc extérieur, la raison jusque-là obscure de leurs rivalités intestines (p. 16)? Les rivalités de caste, de voisinage, d'intérêt n'ont pas besoin qu'on les révèle à elles-mêmes; elles sont promptes à chercher un point d'appui, et c'est ainsi que les petites gens s'attachent au pape, les féodaux à l'empereur, à moins que des haines domestiques ne divisent ceux-ci. Par exemple ce Guidi, gibelin comme toute sa famille, qui se fait guelfe parce que son frère l'a dépouillé. Généralisez ce fait, étendez-le aux deux camps, et vous aurez l'explication des deux noblesses, des deux aristocraties, chez les marchands comme chez les hobereaux.

On n'expliquerait pas aussi aisément la querelle des Blancs et des Noirs. M. Thomas y voit une idée politique (p. 67), et il blâme Hillebrand, Perrens, qui n'ont pas su l'y voir comme lui. Soit; mais quelle est cette idée? C'est ici qu'on demanderait plus de lumière. Il prétend que, devant l'irruption du flot démocratique, la bourgeoisie se divisa. Et c'est cela qu'il appelle une idée politique? La bourgeoisie aurait dû justement faire l'opposé : rien ne montre mieux qu'elle cédait à des passions instinctives, aveugles, qui lui ôtaient le sens de ses véritables intérêts. Et quelle serait la raison de ce schisme? L'entrée subite des arts mineurs dans « le gouvernement. » D'abord, il aurait fallu dire « dans la vie publique, » ce qui n'est pas du tout la même chose. Ensuite qu'avait-on fait? On avait ajouté aux sept arts majeurs cinq des arts mineurs. Cette addition laissait froids les nobles qui ont une part si

grande dans la querelle des Blancs et des Noirs. Il ne faut pas voir dans les arts majeurs une « oligarchie bourgeoise » (p. 91) : s'il emploie dès lors ce mot, que dira donc M. Thomas du règne des Albizzi?

Il a eu tort de trouver clair ce qui est obscur; mais il a eu bien plus tort encore d'obscurcir ce qui est clair. S'il y a une chose qui soit évidente dans l'histoire de Florence, c'est « l'assemblée à parlement » qu'il appelle « le parlement » (p. 117). Je défie qui que ce soit de comprendre dans son livre ce que c'était que cette institution. C'était le plus docile des instruments de règne, et il parle de ses « tumultes révolutionnaires » (p. 349). Il affirme qu'au parlement les citoyens se transforment en multitude, tandis qu'au contraire on n'y voit qu'une poignée d'hommes, amis de ceux qui veulent faire le coup d'État, et répondant sans sourciller à la question qui leur est officiellement posée, qu'ils sont les deux tiers ou les trois quarts du peuple florentin.

Souvent il arrive à M. Thomas d'avoir l'idée juste; mais quelquefois il la gâte, faute de connaître suffisamment les faits. Il est essentiellement vrai que la nomination d'officiers étrangers avait été un moyen, dans une ville déchirée par les factions, de protéger la liberté (p. 125); mais il aurait fallu ajouter qu'on perdait d'une main ce qu'on gagnait de l'autre : 1° parce que l'étranger ne tardait pas à être accaparé par une des factions; 2° parce que, sachant bien que, quoi qu'il fît, ses jours de pouvoir étaient comptés, il ne se refusait ni les cruautés, ni surtout les exactions propres à le faire partir les poches pleines.

Si M. Thomas juge bien les *Ciompi*, qu'il a le tort pourtant de confondre avec les « ouvriers » (p. 137), il en est resté sur Michel de Lando à la vieille légende qui lui attribuait un rôle exagéré, et il juge mal le gouvernement des arts moyens qui suivit, parce qu'il y croit voir celui des arts infimes, des gens sans lumières. Il ne remarque pas qu'on avait mis dans les bourses du tirage au sort *autant* de noms des seize arts mineurs que des sept arts majeurs, ce qui parut un grand succès pour les premiers, preuve qu'ils n'étaient pas bien exigeants.

Quand les Albizzi sont devenus les maîtres, notre auteur tranche d'un mot les plus épineuses questions, comme celle de savoir à quel moment la liberté fait place au despotisme (p. 284). Il ne saisit pas la transformation lente et progressive. Pour lui, le gonfalonier de justice semble tout naturellement le chef de la seigneurie, tandis que si longtemps il ne fut que le porte-drapeau. Les progrès de cet office sont un signe des idées nouvelles qui tendent à la concentration du pouvoir, et nous ne voyons nulle part indiquée cette prise de possession par Mazo des Albizzi, qui est le maître sans exercer de charge officielle, qui a pour successeurs d'abord Niccolò d'Uzzano et ensuite son propre fils Rinaldo des Albizzi. C'est la monarchie, c'est l'hérédité qui s'essaie timidement avant les Médicis, chez qui M. Thomas montrera mieux (p. 294) le chemin rapide de l'idée dynastique.

Sur ces Médicis, il y aurait pourtant encore bien des erreurs à relever, les autorités où s'appuie cette seconde moitié du livre ne pouvant

être tenues pour telles que sous bénéfice d'inventaire. M. Thomas dit que Côme pouvait s'autoriser des suffrages pour ne les plus consulter (p. 247). En fait, il les consulta toujours, en pipant, à vrai dire, les dés avec une hypocrisie consommée. Il croit que Côme se donna aux extrêmes (p. 250), tandis qu'à peine établi, ce marchand ne veut plus que de l'aristocratie, plus propre que personne à servir, comme disait Napoléon. Il se figure que le peuple approuvait les empiétements de Laurent, dit le Magnifique (p. 284). Peut-on ne pas reconnaître dans l'attitude de Savonarole, dans l'appui qu'il trouva auprès de ce peuple, la preuve que ces empiétements avaient déplu ? Peut-on voir encore un acte d'héroïsme dans ce voyage de Laurent à Naples, qui n'eut de dangers que sous la plume des courtisans, tant Décius avait bien capitonné le gouffre (p. 287)? Peut-on louer ce même Laurent d'avoir fondé l'Université de Pise, quand les documents prouvent qu'il ne le fit que pour mettre en valeur les domaines qu'il avait acquis au territoire pisan, et en ruinant l'Université florentine ? Il ne suffit pas de dire que le plus habile des Médicis manqua de désintéressement : il faut le faire toucher du doigt quand les faits crèvent les yeux.

On ne saurait évidemment s'étonner que le jugement de M. Thomas sur Pier Soderini laisse à désirer, puisque Machiavel le dédaignait comme peu capable, et que Guichardin haïssait en lui un adversaire. Il lui reproche, d'après Guichardin, de consulter les collèges composés d'hommes faibles et de peu d'entendement, dont les bruyantes discussions entravaient tout (p. 338). Mais c'était tout simplement revenir aux traditions, à la liberté. Si les « pratiques » n'entravaient pas, c'est qu'on en savait choisir les membres, ce qui fut la fatalité de la République en ses derniers jours : elle ne sut et elle n'aurait pu s'affranchir des traditions nouvelles établies par les Médicis.

Cette constitution de 1494 qui, avec une modification grave relative au gonfalonier de justice devenu chef de l'État à vie, régissait encore Florence sous Pier Soderini, je me demande si les lecteurs de M. Thomas qui ne connaitraient que par lui l'histoire de cette république s'en formeraient une idée juste. Cette constitution, dit-il, a créé une nation légale, exclusivement ouverte aux privilégiés (p. 349). Mais telle a toujours été la démocratie florentine, et précisément c'est la constitution de 1494 qui en a élargi les cadres. Il reconnait (p. 350) que c'est une démocratie restreinte ; mais alors pourquoi dit-il que le grand conseil comprenait l'universalité des citoyens? Il aurait dû tout au moins ajouter qu'il entend par citoyens ceux-là seuls qui jouissent des droits civiques, car, si tel est le vrai sens de ce mot, l'usage, on le sait, l'a singulièrement étendu.

En résumé, M. Thomas admet sans une critique suffisante ce qu'il trouve dans les auteurs dont il se sert. C'est ainsi qu'il a la complaisance de croire que Clément VII songea un instant à rétablir les institutions libres (p. 393) : il ne soupçonne pas que les discussions ouvertes à ce sujet étaient une indigne comédie. Quand il s'avise d'interpréter, comme

il n'est pas en complète possession des faits, il s'aventure. Je n'en fournirai qu'un exemple. Il parle à chaque instant des partis, ce qui est tout naturel; mais il y trouve des nuances purement imaginaires. Passe pour les « républicains modérés » (p. 404), quoique ce mot sonne bien moderne; mais que peuvent bien être des « *palleschi* modérés ? » Si cette expression a un sens, elle signifie qu'il y avait des partisans des Médicis qui se seraient contentés de voir les Médicis rentrer en simples citoyens. Ceux-là n'eussent assurément pas été tenus pour des amis, même de la seconde catégorie. Bien plus, M. Thomas nous présente quelques-uns d'entre eux comme étant fidèles à la liberté et donnant, en 1527, leur concours à la commune délivrance (p. 401). En d'autres termes, ce seraient des *palleschi* qui auraient aidé à renverser leurs chefs!

Il n'est peut-être pas facile de se démêler dans les partis aux dénominations variées; mais quand on étudie sérieusement, comme l'a fait M. Thomas, il y a des confusions et aussi des distinctions qu'il ne faut pas faire. M. Thomas distingue les *ottimati* des « hauts bourgeois; » il met Niccolò Capponi à la tête de ceux-ci et marque son dissentiment avec les auteurs modernes qui ont dit qu'il était à la tête des *ottimati* (p. 400). Outre que cette dénomination de « hauts bourgeois » n'existait pas à Florence, que se figure-t-il donc que signifiât *ottimati,* sinon partisans de l'oligarchie ou de l'aristocratie, bien plus qu'oligarques ou aristocrates?

On voit que cet ouvrage soulèverait beaucoup d'intéressantes questions de détail. Si j'osais, je dirais en terminant que M. Thomas a mis, sans s'en douter, le pied dans une fourmilière, et que les fourmis se sont tournées contre lui. Elles y ont mis de la discrétion, car d'autres encore, et en bon nombre, auraient pu sortir de leur retraite troublée. Celles qui ont voulu la défendre ou venger ont eu au moins la politesse de mordre si peu fort que notre auteur aura à peine, je l'espère, senti la morsure. Mais la critique a ses droits que ne supprime point l'estime. *Amicus Plato, magis amica veritas.*

O.-H. Aagaard. **Frankrig og Skotland. Fragmenter af de tvende Staters Alliancepolitik i Aarene 1536-1560**[1]. Copenhague, And. Fr. Hœst et fils, 1887. v-226 p. in-8°.

Les troubles religieux qui faillirent faire crouler le trône des derniers Valois n'ébranlèrent pas moins celui des Stuarts, leurs perpétuels alliés. Ceux-ci étaient on ne peut mieux placés pour tenir en échec les successeurs d'Édouard III qui, loin d'avoir renoncé à leurs prétentions

1. *La France et l'Écosse. Épisode de la politique d'alliance des deux États, dans les années* 1536-1560.

après la guerre de Cent ans, continuèrent pendant des siècles à se parer du titre de roi de France. De plus, par une ironie du sort, il vint un moment où la petite-fille de Jacques IV et de Henri VII put justement s'intituler reine d'Angleterre (comme la plus proche parente de Marie Tudor, à l'exclusion d'Élisabeth qui, au point de vue catholique, était illégitime pour être née avant la mort de Catherine d'Aragon) et porter en dot à François II, avec le trône d'Écosse, ses droits réels, mais *in partibus,* sur celui d'Angleterre. Le diadème des Tudors ne devait d'ailleurs être sur la tête des Stuarts qu'une couronne d'épines. De tous les membres de cette famille qui le revendiquèrent, aucun ne put le posséder sans conteste, pas même le fils de Marie Stuart qui n'en put parer son front du vivant de l'usurpatrice; encore moins Charles Ier, à qui il coûta la tête; non plus que ses fils exilés avant ou après leur avènement; pas plus enfin que les descendants de Jacques II. « Si quelque chose, a dit Voltaire, justifie ceux qui croient à une fatalité à laquelle rien ne peut se soustraire, c'est cette suite continuelle de malheurs qui a persécuté la maison de Stuart pendant plus de trois cents années » (*Siècle de Louis XIV,* ch. xv). Les anciens, qui aimaient à relier les catastrophes historiques par une fiction poétique, n'auraient pas eu besoin de se mettre en frais d'invention pour faire de la sanglante couronne des Stuarts le pendant de l'anneau d'Andvaré (*Saga des Vœlsungs et des Niflungs*) et de l'épée Tyrfing *(Saga de Hervare);* chez les skalds, elle fût devenue le nœud d'un cycle dans lequel ils auraient groupé tous les grands faits de l'histoire des Iles Britanniques, du XIVe au XVIIIe siècle.

Il y a en effet quelque chose de dramatique dans la destinee de tous ces prétendants écossais qui, à peine capables de tenir leur sceptre à l'extrémité septentrionale de la Grande-Bretagne, aspiraient à en saisir un autre au sud de l'île. Ils y étaient poussés par une impérieuse nécessité, sentant bien qu'il fallait, bon gré mal gré, soit renoncer à leur légitime héritage, soit y joindre celui de leur plus proche voisin. L'ère des grandes agglomérations était ouverte depuis des siècles; les royaumes de France, d'Espagne, de Pologne et Lithuanie, les Pays-Bas étaient à peu près unifiés; les Habsbourgs avaient juxtaposé les principaux membres de la monarchie autrichienne; si les Oldenbourgs avaient échoué dans la tâche de fonder l'unité scandinave, ils avaient du moins conservé la Norvège après avoir perdu la Suède. Les rois d'Angleterre, étant maitres du pays de Galles et de l'Irlande, avaient besoin de l'Écosse pour compléter l'unité des Iles Britanniques et compenser les pertes qu'ils avaient subies au sud de la Manche. Le groupement géographique primait le principe des nationalités au commencement des temps modernes, où il s'agissait moins de fondre les peuples soumis au même sceptre que de réunir tous les pays compris dans les mêmes grandes limites naturelles, et il n'était pas rare que le plus petit État eût l'hégémonie dans la communauté factice. Ce n'eût donc pas été une entreprise insensée de la part des Écossais que d'aspirer à jouer le premier rôle dans les Iles Britanniques, s'ils ne s'en étaient ôté les moyens par leur particu-

larisme religieux : en maintenant le catholicisme, ils pouvaient s'appuyer sur l'Irlande et les éléments celtiques; en adoptant la hiérarchie épiscopale, ils se seraient concilié les anglicans; mais non, ils aimèrent mieux fonder une nouvelle secte, devenir presbytériens, se mettre en opposition avec leur propre dynastie parvenue au trône d'Angleterre, et s'ôter ainsi toute chance de primauté dans les royaumes-unis.

Tel est l'enchaînement des faits auxquels le présent livre sert d'introduction. De l'histoire de l'alliance franco-écossaise, l'auteur a détaché un des épisodes les plus importants : celui où une Française devenue reine, puis régente d'Écosse, servait de trait d'union entre sa patrie et son pays d'adoption. De 1538 à 1560, Marie de Guise fut le gage de l'alliance des deux royaumes. On aurait donc pu croire qu'avec cette princesse aussi fidèle à ses premières affections qu'attachée à ses nouveaux devoirs, l'union allait devenir plus intime que jamais. Elle le fut bien au début, mais, lorsque la cour eut commis la faute de jeter le duc d'Arran dans le parti des seigneurs rebelles en l'écartant de la régence (1554), les factions féodale et presbytérienne s'allièrent aux ennemis de Marie de Guise; aussi, malgré l'héroïsme de ses auxiliaires français, était-elle sur le point de succomber sous les efforts combinés des chefs de clans, des réformés et des envahisseurs anglais, lorsqu'elle mourut le 11 juin 1560. Le traité conclu quelques années plus tard laissait bien à la France la ville de Calais, mais il donnait à l'Angleterre la faculté d'intervenir dans les affaires d'outre-Tweed, en même temps qu'il privait le roi et la reine d'Écosse du droit d'entretenir des garnisons françaises dans leur propre royaume, si ce n'est 60 hommes à Dunbar et autant à Inchkeith.

Dans l'espace de vingt-quatre ans qu'embrasse le récit et qui est réparti en trois livres : 1° 1536 à 1538; 2° 1548 à 1550; 3° 1559 à 1560, M. Aagaard ne s'est attaché qu'à ce qui concerne les relations de la France avec l'Écosse; elles ne furent actives que dans les années précitées, car dans les intervalles de huit à dix ans qui séparent les trois périodes, elles continuèrent sans changement, mais sans animation. L'auteur a bien fait de laisser de côté tous les hors-d'œuvre qui l'auraient détourné de son sujet parfaitement déterminé, mais il a un peu trop négligé les transitions d'une période à l'autre, qui auraient aidé le lecteur à s'orienter et qui l'auraient mis au fait des circonstances dans lesquelles négociaient les chefs des deux nations ou leurs ambassadeurs, et lui auraient fait mieux connaître les ennemis qu'avaient à combattre leurs troupes nationales ou étrangères. Le contingent français, qui formait le plus solide appui de la régente, fut loin de garder toujours la discipline qui devait être sa règle dans un pays ami; s'il fit preuve de courage et rendit de grands services, il ne sut pas assez ménager l'amour-propre des Écossais; sa conduite envers eux justifie les griefs et la désaffection de ces anciens alliés de la France.

M. Aagaard n'a sans doute ni dissimulé les excès de la soldatesque, ni cherché à atténuer les fautes de Marie de Guise, et encore moins celles

de ses frères, mais il n'en tient pas assez compte dans l'explication des causes qui amenèrent le refroidissement et, pour ainsi dire, la rupture de l'alliance franco-écossaise du vivant même de François II. Sa gallophilie (qu'on nous permette ce néologisme qui n'implique pas l'improbation contenue dans le mot gallomanie) l'entraîne à des effusions lyriques qui ne sont pas du style de l'histoire et qui l'ont fait accuser de partialité. Mais, si sa prédilection pour la France a pu influer sur ses appréciations, celles-ci peuvent être facilement contrôlées au moyen des faits qu'il expose par le menu et des témoignages qu'il cite sans cesse; car il n'est pas une de ses assertions de quelque importance qui ne soit étayée de preuves ordinairement multiples. Nous ne nous étendrons pas sur ce point que nous avons déjà traité dans la préface française de l'ouvrage même. Celui-ci est un livre de bonne foi, où la solide érudition s'allie fort heureusement avec le talent de l'exposition. Les Français seront reconnaissants à M. A. des sentiments qu'il témoigne pour leur pays et des lumières qu'il jette sur quelques pages intéressantes de leur histoire diplomatique et militaire. Il est dommage qu'à cause de la langue, peu de nos compatriotes puissent profiter des résultats de cette étude approfondie.

E. Beauvois.

Von Muellenheim-Rechberg. **Die Annexion des Elsass durch Frankreich und Rücklicke auf die Verwaltung des Landes vom Westphälischen Frieden bis zum Ryswicker Frieden.** Strasbourg, Heitz, 1887. 63 p. in-8°.

Cette brochure renferme une conférence prononcée le 2 mai 1887, devant une société allemande de Strasbourg. L'auteur, après un coup d'œil jeté sur l'état de l'Alsace au moyen âge, raconte les négociations des traités de Westphalie; il analyse les articles 73 et 87 de la paix de Munster dont l'interprétation ne l'embarrasse guère : pour lui, il n'y a nulle contradiction entre ces deux paragraphes; la France n'aurait acquis en 1648 nul droit de souveraineté ni sur les dix villes, ni sur les seigneuries immédiates. Aussi signale-t-il comme autant d'usurpations toutes les tentatives qu'elle fit de 1661 à 1680 pour rendre effective sa domination sur la province. Il en arrive de la sorte aux arrêts du conseil souverain du 22 mars et du 9 août 1680 et à la capitulation de Strasbourg, et il nous dit, en terminant, les mesures que prit le gouvernement français de 1681 à 1697.

M. de Müllenheim est un Allemand et la chose parait bien dans sa brochure. N'attribue-t-il pas quelque part (p. 26) à Louis XIV la célèbre maxime : la force prime le droit? Mais nous lui devons rendre justice. Il a fait, pour être impartial, tous les efforts dont un Allemand, traitant ce sujet, est capable. Il reconnait, — et nous lui en savons gré, — que les Alsaciens ont donné leurs cœurs à la France. Pourtant, quand il

recherche les causes de cet attachement, il se trompe tout à fait. Il prétend d'abord que la France a conquis par l'école l'affection de ses nouveaux sujets. Il dit (p. 55) : « Le gouvernement français comprit surtout quelle était l'importance des écoles. Partout où la chose était possible, il fit disparaître les écoles protestantes ; là où elle ne pouvait se faire, comme à Strasbourg, à Colmar, à Molsheim (!), à Ensisheim (!!) et dans d'autres lieux, on créa des écoles catholiques à côté des écoles luthériennes. L'instituteur ne put être nommé qu'avec l'assentiment du curé et l'évêque exerça la haute surveillance. » Rien n'est plus contraire à la vérité que de semblables allégations. L'action du gouvernement français sur l'École avant 1789 a été nulle. La langue allemande a continué d'y être seule enseignée; la nomination des instituteurs a toujours été faite par les pouvoirs locaux, ville ou seigneur; et, si l'on exige l'assentiment du curé ou du consistoire, c'est que telle était la pratique avant 1648. En second lieu, si M. de Müllenheim blâme ici à tort le gouvernement français, il lui donne un peu plus loin des éloges qu'il n'a pas mérités. Il prétend par exemple qu'au point de vue des impôts l'Alsace a été très favorablement traitée et qu'elle n'a jamais payé de taille; mais il ignore qu'on a levé sous le nom de *subvention* un impôt équivalent à la taille et qu'au XVIIIe siècle ont pesé sur notre province les vingtièmes, les épis du Rhin, l'imposition des fourrages, etc. Il écrit (p. 59) : « A partir de 1681, toutes les barrières douanières tombèrent en Alsace. Les marchandises purent circuler à travers tout le pays sans entrave. » Mais je ne sache pas qu'on ait supprimé les péages seigneuriaux; ils ont subsisté au XVIIIe s.; quelques-uns ont disparu vers 1771; d'autres ont duré jusqu'à la Révolution. Ainsi l'Alsace n'est pas devenue française parce qu'on a exercé une pression sur l'âme des enfants, ni parce qu'on lui a concédé des avantages particuliers, mais bien parce qu'elle a été attirée naturellement vers la France, parce qu'elle s'est sentie avec elle en communauté parfaite d'idées et de sentiments.

Nous signalons, en terminant, à l'auteur un certain nombre de négligences. P. 23, le pont du Rhin fut rompu dans la nuit du 14 au 15 novembre 1672 par M. de Lescouët, non le 5 novembre par M. de Lescourt. — P. 24. La lettre du Sénat de Strasbourg est du 22 novembre, non du 22 décembre. — P. 26, il faut lire le 4 août 1673. — P. 31 et 32, l'auteur cherche à tort à diminuer la gloire de Turenne. — P. 37, le Directoire de la basse Alsace fut transporté non à Obernai, mais à Niedernai. — M. de Müllenheim n'indique pas dans sa bibliographie le beau livre de Legrelle : *Louis XIV et Strasbourg*.

Ch. Pfister.

CORRESPONDANCE.

LETTRE DE M. PASQUALE VILLARI.

Nous sommes heureux d'insérer la lettre suivante de M. Villari, qui proteste énergiquement contre les sentiments d'hostilité contre la France que notre collaborateur M. Perrens avait cru discerner dans sa nouvelle édition de *Jérôme Savonarole*.

Cher Monsieur Monod,

Permettez-moi de répondre très brièvement à l'article publié dans la *Revue historique* (sept.-oct. 1888) par M. Perrens sur la nouvelle édition de mon *Savonarole*.

Je ne puis comprendre pour quelle raison M. P. veut me faire passer pour un ennemi de la France. Tout en m'accordant des éloges dont je le remercie, mais qui ne s'accordent guère avec ce qui suit, il dit : « L'historien le plus distingué de l'Italie actuelle, le plus lumineux, et je dirais, à cause de cela même, le plus français, si je ne craignais de déplaire à M. Villari. » Et à propos d'une citation de Cerretani, il demande : « Pourquoi être si dur pour les Français? » Il me prête l'opinion qu'en 1494 les Suisses et les Français avaient une grande peur des Italiens : « Le vrai qu'il aurait fallu dire, c'est que Charles VIII craignait *furor populorum* et les Italiens la *furia francese*. Renvoyons, si vous voulez, les deux peuples dos à dos, mais c'est un minimum, et M. Villari ne consent pas à nous l'accorder. Que voulez-vous, les Italiens ne sont pas encore vengés de Magenta et de Solferino. »

Vous qui me connaissez depuis de longues années, comme ami et comme collaborateur, vous savez que je ne suis nullement un ennemi de la France. M. Perrens me reproche d'avoir reproduit sans changements mes volumes de 1859 et de 1861. A qui fera-t-il croire qu'à cette date j'aie voulu, dans un livre d'histoire, dénigrer la France? Et j'aurais représenté les Français tremblant devant les Italiens en racontant l'expédition de Charles VIII, qui traversa l'Italie de Suse à Naples sans rencontrer une ombre de résistance! Ce que j'ai dit, c'est que, lorsque les gros bataillons suisses et français, bardés de fer des pieds à la tête, se trouvèrent enfermés dans les étroites rues de Florence, où l'on tendait des chaînes, dominés par de hautes tours d'où l'on pouvait à tout moment les accabler de projectiles, ils eurent un moment d'angoisse, parce qu'ils pouvaient être assaillis de tous côtés et n'auraient su comment se défendre. — J'ai blâmé, d'accord en ceci avec les meilleurs

historiens français anciens et modernes, la politique de Charles VIII, aussi funeste pour la France que pour l'Italie. Mais, quant à la valeur militaire des deux pays, j'ai dit et répété : « Nos armées étaient en pleine décadence, pour ne pas dire réduites à rien... L'armée française, au contraire, était le modèle des armées européennes » (vol. I, p. 216, 217). — Mon livre a été traduit en français et publié à Paris en 1874 par les soins de M. Gruyer. Aucun des journaux qui en ont parlé alors n'a eu l'idée de voir en moi un ennemi de la France.

Est-il juste que la *Revue historique* me représente aujourd'hui à ses lecteurs comme capable de reporter quatre siècles en arrière les déplorables malentendus d'aujourd'hui, que tout bon Italien et tout bon Français doit désirer voir se dissiper? Peut-on me croire capable de troubler ainsi la sereine impartialité de la critique historique et d'y transporter les plus détestables pratiques de la mauvaise presse quotidienne?

Je proteste énergiquement contre cette accusation et j'en appelle avec confiance à votre jugement et à celui de tous les Français qui m'honorent de leur amitié.

Je ne veux pas discuter les autres jugements de M. Perrens; mais, puisque j'ai la plume en main, je voudrais rectifier quelques points de fait. D'après M. Perrens, je n'ai pas même voulu faire dans ma nouvelle édition les corrections « absolument nécessaires. » Or, quel unique exemple donne-t-il de « cette négligence si extraordinaire? » J'ai dit que le portrait de Savonarole, attribué à Fra Bartolommeo, et autrefois possédé par M. E. Rubieri, se trouve aujourd'hui chez ses héritiers. J'aurais dû dire qu'il avait été transporté à S. Marco, dans la cellule de Savonarole, où M. Perrens l'a vu de ses propres yeux. Mais s'il est vrai que le portrait a été un instant dans cette cellule, il n'y est plus; les propriétaires l'en ont retiré, et on a mis à la place une copie moderne de M. Marini.

Mon obstination à ne rien changer à mes anciennes opinions est telle, d'après M. Perrens, que mon ami M. Gherardi ne peut cacher son étonnement « en voyant que les documents publiés par lui ne m'aient pas amené à faire quelque concession à l'évidence. » Et M. Perrens s'écrie : « Être immuable comme Charles X, infaillible comme Pie IX, c'est fort bien; mais pourtant contre les dates! Est-il possible de persister à soutenir que le 7 avril 1498 était un lundi? Il n'y a qu'à consulter l'*Art de vérifier les dates* pour s'assurer que c'était un samedi. » Mais M. Gherardi, précisément dans la préface du livre cité par M. Perrens, dit que j'ai examiné avec attention tous ses documents, et que, là où je suis d'accord avec lui, j'ai « corroboré ses recherches par de nouvelles preuves, » et que sur les points peu nombreux où je ne me suis pas rangé à son avis je l'ai contredit « par des raisons dignes de considération. » Il dit que ma nouvelle édition « a été corrigée dans ses moindres détails et enrichie de documents nouveaux et très importants » (p. XI et XII). Si à la page 215, note 3, citée par M. Perrens, il

signale un des rares points où nous ne sommes pas d'accord, il constate simplement le fait sans exprimer aucun « étonnement. »

Quant à la date du 7 avril 1498 qui doit tomber un samedi et non un lundi, je dis, à la page 162 du vol. II : « La mattina del di 8 aprile, domenica delle Palme. » Donc, pour moi, le 7 était un samedi. Je ne sais vraiment pas où M. Perrens a vu que je faisais du 7 un lundi. M. Perrens n'a pas cité la page, et s'il l'avait mieux vérifiée il ne m'aurait pas adressé ce reproche. En tous cas, si quelque part une faute d'impression ou un lapsus a produit cette erreur, je n'y ai mis aucune obstination.

Que répondrai-je enfin à M. Perrens quand il prétend que dans mes citations d'ouvrages imprimés « je donne seulement le nom des auteurs » ou tout au plus, quelquefois, par caprice, « le nom de l'ouvrage, sans l'indication du volume et de la page? » Il suffit d'ouvrir un de mes volumes pour voir que cette critique tombe à faux. J'indique constamment les volumes, les pages, ou les livres et les chapitres. Je n'ai fait exception que pour les ouvrages très connus, cités déjà par d'autres auteurs, ou lorsqu'il s'agissait, non d'un fait, mais de jugements qui ressortent de tout l'ensemble d'un ouvrage, ou de faits mentionnés en plusieurs endroits d'un même auteur. Alors j'ai cité seulement un nom ou un titre. M. Perrens peut trouver cette mention même inutile, mais il ne peut soutenir que l'annotation de mon livre soit insuffisante ou incomplète.

Je n'ajouterai rien à ces quelques observations et je vous prie de me croire

Votre très affectionné,

P. Villari.

Florence, 12 octobre 1888.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Revue des questions historiques.** 1888, 1er octobre. — Ch. de Smedt. L'organisation des églises chrétiennes jusqu'au milieu du IIIe siècle (excellente étude, conduite d'après les principes de la plus saine méthode historique). — Kurth. Les sources de l'histoire de Clovis dans Grégoire de Tours (distingue : 1° les documents historiques : annales, chroniques; 2° les documents hagiographiques : la *Vita Remigii*, dans sa forme originale que Grégoire a utilisée; la *Vita Maxentii*, qu'il a consultée sous une forme que n'ont conservée aucune des deux rédactions aujourd'hui connues; 3° les traditions orales : récits ecclésiastiques et souvenirs populaires. En déterminant la valeur relative de ces diverses sources, on parvient à faire de Clovis un portrait moins grossier qu'une lecture superficielle de Grégoire de Tours ne le ferait supposer). — Comte de la Ferrière. L'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne (ce fut un triomphe pour Catherine d'avoir pu réparer promptement la lourde faute du massacre de la Saint-Barthélemy en faisant élire son fils en Pologne, et par cet heureux coup de reconstituer le faisceau de ses alliances qui venait de se délier brusquement). — Pierre. Le rétablissement du culte catholique, en 1795 et en 1802 (nie que le clergé constitutionnel ait pris une part vraiment notable à cette renaissance; depuis 1795, les prêtres réfractaires remplacèrent peu à peu les constitutionnels; mais il fallut la volonté intéressée de Bonaparte pour faire aboutir ce mouvement à un résultat décisif). — Denys d'Aussy. L'assistance publique dans les campagnes avant la Révolution. — J. de Bernon. La démocratie à Florence. — Baguenault de Puchesse. Marie de Clèves, princesse de Condé, 1569-1574. = Bulletin bibliographique. *Abbé Bizouard.* Histoire de sainte Colette et des Clarisses de Franche-Comté (bon). — *Comte de Reilhac.* Jean de Reilhac, 1455-1499. Vol. II : documents (utile collection de pièces). — *Abord.* Histoire de la réforme et de la ligue dans la ville d'Autun (bon). — *Brun-Durand.* Les mémoires d'Achille Gamon, avocat d'Annonay-en-Vivarais, 1552-86 (publie pour la première fois le texte complet de ces mémoires dont on ne connaissait qu'un résumé imprimé dans toutes les grandes collections des mémoires historiques). — *Grasset-Morel.* Les Bonnier, ou une famille de financiers au XVIIIe s. (agréables esquisses). — *A. de Sainte-Marie.* Un siècle de révolutions en France, 1789-1889 (réflexions sur le temps présent par un royaliste). — *Fage.* Le vieux Tulle (excellent). — *Brandt de Galametz.* Histoire généalogique de la maison du Passage en Soissonnais et en Picardie (beaucoup d'érudition).

2. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** 1888, livr. 2 et 3. —

MORANVILLÉ. Extraits de journaux du Trésor, 1345-1419 (montre comment on peut distinguer les *Jornalia thesauri* et les *Extractus thesauri*; indique les trop rares registres qui nous ont conservé ces journaux ou extraits. M. Delisle doit publier le journal de Philippe le Bel, 1298-1301, avec les fragments concernant les règnes de Philippe le Bel et de ses fils). — CASTAN. Origine du surnom de Chrysopolis donné à la ville de Besançon à partir du IXe siècle (ce surnom est la traduction fantaisiste, en langue grecque, des deux mots *besan sum*, je suis *besan* ou *monnaie d'or*, couple de mots résultant de la décomposition arbitraire du nom que portait déjà au IXe s. la ville qui s'appelle encore aujourd'hui Besançon). — Émile MOLINIER. Inventaire du trésor du saint-siège sous Boniface VIII, 1295; fin. — Fr. FUNCK-BRENTANO. Philippe le Bel et la noblesse franc-comtoise; fin : pièces justificatives. = Bibliographie. Specimina paleographica regestorum Romanorum pontificum ab Innocentio III ad Urbanum V (reproduction de 64 pages choisies dans cette série des registres pontificaux). — *Delisle*. Collections de M. Jules Desnoyers (catalogue d'environ 50 ms. anciens et de 100 chartes). — *Cosneau*. Le connétable de Richemont, 1393-1458 (soulève de graves critiques). — *Pitra*. Analecta novissima spicilegii Solesmensis. — *Prevost*. Le ban et l'arrière-ban dans les élections de Bernay et de Lisieux, et la défense des côtes normandes, en 1703 (documents inédits, de 1692 à 1704, qui jettent un jour nouveau sur la formation et la valeur numérique des milices provinciales recrutées par Louis XIV). — *Id*. Notice archéologique et historique sur l'évêché d'Évreux (publie une enquête de 1499, relative à la construction des anciens bâtiments de l'évêché). — *Gébelin*. Les milices provinciales de Nîmes, d'après les archives nîmoises; le tirage au sort à Nîmes au XVIIIe siècle (bon). — *Soucaille*. Notice sur l'hôpital général Saint-Joseph de Béziers, 1647-1797 (bon).

3. — **Revue d'histoire diplomatique.** 2e année, n° 4. — ENGELHARDT. L'origine et la constitution des communautés fluviales conventionnelles. — Comte BOULAY DE LA MEURTHE. Quelques lettres de Marie-Caroline, reine des Deux-Siciles (publie 14 lettres de la reine au comte d'Antraigues, 1796-1803, et 4 à Napoléon, en 1802 et 1805). — OLIVI. Correspondance d'un représentant du duc de Modène à la cour de Vienne, 1659-1660; fin. — Comte FRÉMY. La question d'Alger sous Charles IX : une négociation délicate de François de Noailles, évêque de Dax, en 1572 (envoyé auprès de Sélim II pour lui proposer une entente avec la France, Noailles fut aussi chargé, après une révolution des Algériens, qui offrirent au roi de France la couronne algérienne, de négocier avec la Porte l'abandon de cette couronne pour le duc d'Anjou. Noailles faillit perdre la vie pour oser faire au sultan une telle proposition; puis la Saint-Barthélemy, en paraissant un rapprochement de la France avec l'Espagne, ruina tout espoir d'alliance de la France avec Sélim II, qui ne voulait pas s'allier avec un souverain qui paraissait être maintenant l'ami du vainqueur de Lépante). — SCHEFER. Mémoire du marquis de Bonac sur les affaires du Nord, de 1700 à 1710.

4. — La Révolution française. 1888, 14 août. — Une lettre de Michelet à Quicherat (« Je n'ai connu en France que quatre esprits critiques : Letronne, Burnouf, Ravaisson et vous; les trois premiers sont morts de manière ou d'autre; il faut que vous viviez. » Écrite en 1852 ou 1853). — Dr Robinet. Les commencements de Danton. — M. Tourneux. Les tableaux historiques de la Révolution et leurs transformations; étude iconographique et bibliographique. — L'almanach des bizarreries humaines (réimpression d'un curieux écrit du conventionnel J.-C. Bailleul, publié en 1795; on y trouve quelques anecdotes sur la Révolution). = 14 sept. Chassin. Les élections primaires du tiers état de Paris en 1789 (documents intéressants). — Poinsard. Le crédit français pendant la Révolution française (la création du Grand livre, par Cambon, a facilité la liquidation de 1797; mais le crédit ne put se rétablir que plus tard). — Dr Robinet. Robespierre aux archives (publie, en notant toutes les ratures, l'arrêté écrit par Robespierre dans la nuit du 9 au 10 thermidor, son dernier écrit; montre qu'il n'y a là que des phrases; « Robespierre, laissé à son seul mérite, à ses seuls moyens, n'était plus rien ! »). — L'almanach des bizarreries humaines par Bailleul; réimpression; fin.

5. — Bulletin critique. 1888, n° 15. — *Stokes.* The tripartite life of Patrick (le critique étudie les *Dicta Patricii* qu'il tient pour non authentiques). — *Lintilhac.* Beaumarchais et ses œuvres (relève avec beaucoup de vivacité les lacunes et surtout les erreurs de jugement que contient ce travail; montre Beaumarchais sous le jour le plus fâcheux). = N° 16. *Calisse.* I prefetti di Vico (excellente étude sur une des plus anciennes familles de Rome, dont l'histoire remonte au milieu du xiie siècle). — *Chapotin.* La guerre de Cent ans; Jeanne d'Arc et les dominicains (l'auteur proteste avec vivacité contre l'opinion de M. Siméon Luce, que la mission et la mort de Jeanne d'Arc doivent être attribuées à la rivalité de deux ordres religieux engagés dans la querelle des Armagnacs et des Bourguignons : les franciscains et les dominicains; défend surtout avec succès la mémoire de l'ordre de Saint-Dominique). = N° 17. *J.-B. de Rossi.* Inscriptiones christianae Urbis Romae septimo saeculo antiquiores. Vol. II, pars prima (cette partie contient l'histoire et les documents de l'épigraphie latine tout entière, depuis ses premiers débuts jusqu'au xvie siècle). — *A. de Lantenay.* Peiresc, abbé de Guitres (bon). — *J. de Baye.* L'archéologie préhistorique (bonne monographie sur la période néolithique dans la Marne). — Lettre à M. G. Schlumberger sur un sceau byzantin de sa collection (traite de l'assistance publique byzantine). = N° 18. *B. de Broussillon* et *S. de Farcy.* Sigillographie des seigneurs de Laval, 1095-1605 (excellent).

6. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1888, n° 31. — *Wlassak.* Rœmische Processgesetze (bonne contribution à l'histoire des lois qui ont substitué chez les Romains la procédure formulaire à celle des actions de la loi). — *Aagaard.* Frankrig og Skotland, 1536-60

(trace avec beaucoup de science la fin de l'alliance franco-écossaise). = N° 32. *Müllenhoff*. Deutsche Alterthumskunde. Bd. II (remarquable. Le critique, M. d'A. de J., n'est pas de l'avis de l'auteur sur les Bastarnes; il estime que ce peuple était celte et non germain). = N° 33. *Paoli*. Programma scolastico di paleografia latina e di diplomatica (bon résumé de la paléographie latine). — *Jewett*. Della compilazione dei cataloghi per biblioteche (contient des règles très sages pour la rédaction des cartes bibliographiques, et l'exposé d'une méthode de bibliographie universelle). — *G. d'Ardenne de Tizac*. Études historiques et littéraires sur Vital d'Audiguier, seigneur de la Menor au pays de Rouergue (utile, mais trop d'enthousiasme pour ce personnage). = N°s 34-35. *Lieblein*. Handel und Schiffahrt auf dem Rothen Meere in alten Zeiten nach ægyptischen Quellen (bonne collection de faits, mais conclusions exagérées et mal établies). — *Posse*. Die Lehre von den Privaturkunden mit 14 Tafeln (excellentes études sur la diplomatique des documents privés en Saxe). = N°s 36-37. *J. de Baye*. Études archéologiques; époque des invasions barbares (bonne étude sur l'industrie longobarde). — Sceaux gascons du moyen âge. 1re partie (travail consciencieux, mais un peu décousu). — *Hjelt*. Sveriges stællning till utlandet nærmast efter 1772 ars statshvælfning (bonne étude sur la situation de la Suède vis-à-vis de l'étranger après le coup d'État de 1772, composée surtout à l'aide de documents français). — Melchior Grimm (additions par M. Schérer à son étude sur le célèbre publiciste). = N°s 38-39. *Vischer*. Basler Chroniken. Bd. III (recueil très utile pour l'histoire bâloise dans le dernier quart du xve s.). — *Lamprecht*. Skizzen zur Rhenischen Geschichte (sept études sur l'histoire économique de la région rhénane au moyen âge). — *Communay*. Les grands négociants bordelais au xviie siècle (contient des faits précieux presque tous inédits). = N° 40. *Dr E. von Stern*. Xenophons Hellenika und die bœotische Geschichtsüberlieferung (donne la préférence au témoignage de Xénophon sur celui de Diodore et de Plutarque; veut prouver, mais en vain, que la seconde partie des Helléniques est une réfutation des « historiens de cour » Anaxis et Dionysodoros). — *Wiegand*. Die Alamannenschlacht vor Strassburg 357 n. Chr. (étude très soignée et qui réfute avec succès le brillant récit de Fr. Dahn). — *Ulmann*. Kaiser Maximilian's Absichten auf das Papstthum, 1507-1511 (l'auteur prouve aisément que Maximilien n'a jamais songé à la tiare; le document qu'on a allégué est une mystification; bonne étude sur les rapports de l'empereur avec la papauté). — *Brückner*. Die Europæisirung Russlands (excellent). = N° 41. Bibliographie lipsienne (curieux).

7. — **Journal des Savants.** 1888, août. — Alfred Maury. Le cycle mythologique irlandais et la mythologie celtique; fin. — Perrot. Histoire de la céramique grecque; 2e article. — H. Wallon. Charles Jourdain. — Hauréau. Analecta novissima spicilegii Solesmensis; 3e art. (les sermons d'Eudes de Châteauroux).

8. — **Nouvelle Revue historique de droit.** 1888, n° 4. —

M. Fournier. La nation allemande à l'université d'Orléans au xive siècle (Bologne n'a pas été le seul centre du droit au moyen âge; elle n'a pas eu le privilège exclusif d'attirer les étudiants en droit étrangers. Il a existé une nation allemande et une nation d'Écosse à Orléans depuis le xive siècle. Publie les statuts de 1378 et de 1382, mais montre aussi que les étrangers fréquentaient Orléans depuis le xiiie et même le xiie s. L'influence de l'école d'Orléans sur l'Allemagne s'est fait sentir par le *Brachylogus* et ses gloses, qui ont influé sur la rédaction du Miroir de Souabe. L'Allemagne est donc redevable de son éducation juridique à la France autant qu'à Bologne). — Aubert. Le Parlement de Paris à la fin du moyen âge; son organisation (avant les réformes de Charles VII, qui, d'ailleurs, la modifièrent peu). — A. d'Abbadie. La procédure en Éthiopie. — J. Tardif. Les nouvelles tablettes de cire de Pompéi (texte du diptyque, avec un essai de restitution; ces actes appartiennent au consulat de L. Junius C. Paetus et de L. Calvisius Ruso, en 61 après J.-C.; ce sont des « instrumenta emptionis et mancipationis »).

9. — Revue générale du droit. 1888, sept.-oct. — Trévédy. Des sergents féodés : sergents et huissiers (résumé de Hévin). — Vigneaux. Essai sur l'histoire de la *praefectura urbis* à Rome; suite (ch. x : la circonscription territoriale du préfet).

10. — Revue de l'histoire des religions. 1888, juillet-août. — Maspero. Les hypogées royaux de Thèbes; bulletin critique de la religion égyptienne. — G. Lafaye. Bulletin archéologique de la religion romaine.

11. — Revue des études juives. 1888, juillet-sept. — Halévy. Recherches bibliques; suite (13e note supplémentaire sur Amraphel, roi de Sennaar; 14e identité des Gamirrâa des Assyro-babyloniens avec la Cappadoce, le Gomer de la Genèse et les Cimmériens d'Hérodote). — Th. Reinach. Les monnaies de Simon. — Lévi. L'orgueil de Salomon (histoire de cette légende, qui vient, non des Indes, comme l'a prétendu Varnhagen, mais bien de la Judée). — Neubauer. Institutions de rabbins français. — Loeb. Josef Haccohen et les chroniqueurs juifs; suite. — J. Weyl. La résistance des Juifs à Marseille (surtout au xviie et au xviiie s.; les Juifs ont été bien traités à Marseille, surtout parce que leurs fortunes étaient modestes, en comparaison de celles des gros marchands chrétiens). — Brunschwicg. Les Juifs de Nantes et du pays nantais; suite.

12. — Revue celtique. 1888, juillet. Vol. IX, n° 3. — Arbois de Jubainville. Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieu en France; 5e article. — Id. Le char de guerre des Celtes dans quelques textes historiques.

13. — Bulletin de correspondance hellénique. 1888, mai-nov. — Lechat. Fouilles au Pirée; les fortifications antiques. — Baltazzi. Inscriptions de l'Éolide. — Fougères. Stèle de Mantinée (sculpture de

la fin du ve siècle). — Holleaux. Fouilles au temple d'Apollon Ptoos. — Svoronos. Sur les Λέβητες, espèces de monnaies de Crète, et la date de la grande inscription contenant les lois de Gortyne (cette inscription doit dater du milieu du ve siècle avant J.-C.). — Homolle. Un nouveau nom d'artiste grec (Télétimos, dont une inscription de Délos énumère les mérites). — P. Foucart. Une inscription latine de Macédoine (gravée après la mort d'Hadrien; elle raconte la carrière militaire d'un certain Octavius de Cures). — Doublet. Inscription de Pompeiopolis. — Lechat. Les fouilles de l'acropole.

14. — Revue archéologique. 1888, mai-juin. Tome XI, 3e partie. — M. Collignon. Tête en marbre trouvée à Tralles, musée de Constantinople. — Deloche. Études sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne; suite. — A. Maître. Cimetière gaulois de Saint-Maur-des-Fossés. — Reinach. Chronique d'Orient. — Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité romaine. = Juillet-août. Mauss. Note sur la méthode employée pour tracer le plan de la mosquée d'Omar et de la rotonde du Saint-Sépulcre à Jérusalem. — Baron L. de Vaux. Mémoire relatif aux fouilles entreprises par les R. P. Dominicains dans leur domaine de Saint-Étienne, près la porte de Damas à Jérusalem. — Arbois de Jubainville. La source du Danube chez Hérodote. — Amiaud. Sirpourla (étudie ce que les inscr. de Telloh peuvent apprendre sur la géographie, la politique et la religion de leur temps et de leur pays). — Maître. Note sur l'origine de certaines formes de l'épée de bronze. — Edm. Le Blant. Quelques notes d'archéologie sur la chevelure féminine. — Cumont. Le culte de Mithra à Édesse.

15. — Revue de géographie. 1888, août. — Drapeyron. Un professeur et un cours de géographie à la fin du règne de Louis XIII (le professeur est Coulon; le cours est un traité sur les rivières de France, achevé d'imprimer en 1644). — Faure. Les Français dans l'Inde et dans l'Indo-Chine. Deux ministres de la marine : Colbert et Chasseloup-Laubat. = Sept. Fierville. Voyage anonyme et inédit d'un janséniste en Flandre et en Hollande, 1681; suite en octobre.

16. — Le Spectateur militaire. 1888, 1er août. — Martin de Brettes. Canons dans l'infanterie, 1740-1813; suite le 15 août et 1er septembre. = 15 août. Auriol. Retraite du 10e corps de la grande armée de la Dwina sur Dantzig, 1812 (documents inédits communiqués par M. L. des Hours, petit-fils du lieutenant général baron de Campredon); suite le 1er et le 15 sept. = 1er sept. Boissonnet. Les grandes charges militaires; fin.

17. — Revue des Deux-Mondes. 1888, 1er août. — Renan. Études d'histoire israélite, 3e art. : le règne de Salomon. — G. Boissier. Le huitième centenaire de l'université de Bologne. — Rothan. Une cour allemande au xixe siècle : l'électeur de Hesse; 2e art. (15 août) : l'Allemagne en 1848 (histoire de la révolution de 1848 et du parlement de Francfort considérée au point de vue particulier de la Hesse; l'électeur,

auprès duquel l'auteur était alors accrédité, était un ennemi déclaré des révolutionnaires, et un adversaire opiniâtre des desseins ambitieux de la Prusse; il le paya cher en 1866). — VALBERT. Le marquis d'Argenson, ministre des affaires étrangères. = 15 août. C. ROUSSET. La conquête de l'Algérie; 6e art. : l'insurrection de 1845; Bou Maza, Sidi Brahim, la chasse à l'émir; 7e art. (1er sept.) : la dernière année du maréchal Bugeaud en Afrique; 8e art. (1er oct.) : le duc d'Aumale, gouverneur général; reddition d'Abd-el-Kader. — Marquis DE COURCY. La renonciation des Bourbons au trône d'Espagne; 2e art. : la seconde pensée de Louis XIV; résistance de Philippe V, sa résolution définitive (en mai 1712, Louis XIV offrit à Philippe V d'échanger le royaume d'Espagne, qui serait donné au duc de Savoie, contre un royaume formé du Piémont, du Montferrat et de la Sicile; à ce prix l'Angleterre consentait à signer les préliminaires de la paix et à reconnaître les droits éventuels de Philippe V à la couronne de France. Philippe V refusa d'abandonner l'Espagne; mais il consentit à ne plus exiger la restitution de Gibraltar et de l'Italie. S'il n'avait pas fait cette concession, Louis XIV était résolu à l'abandonner et à traiter séparément à Utrecht); 3e art. (15 sept.) : enregistrement des renonciations, les cortès et le Parlement, la loi salique. = 1er sept. VALBERT. Un bourgmestre de Stralsund au XVIe siècle (Barthélemy Sastrow, d'après ses mémoires). = 1er oct. ROTHAN. Souvenirs diplomatiques. La reconnaissance du second empire par les cours du Nord; 1er art. : la légation de France à Berlin, en 1852; l'attitude de l'empereur Nicolas; 2e art. (15 oct.) : la défection des états allemands et de l'Angleterre, la réponse de la Russie (la Russie, l'Autriche et la Prusse boudaient à la création de l'empire; la plupart des petits états de l'Allemagne, pour faire pièce aux deux grands états tout-puissants à la diète, s'empressèrent d'affirmer leur indépendance en reconnaissant le nouvel empereur. Bientôt ces trois États gardèrent seuls en Europe cette attitude défiante. La Russie céda la première avec une affectation de mauvaise grâce dont l'empire eut l'habileté de tirer l'objet d'un nouveau triomphe. Cette fois, plus que jamais, l'empire était fait!).

18. — Le Correspondant. 1888, 25 juillet. — THUREAU-DANGIN. Monsieur Guizot au pouvoir, 3e art. le 10 août : l'affaire du droit de visite et les élections générales de 1842; suite; 4e art., le 25 août : la mort du duc d'Orléans; 5e art., le 10 sept. : le ministère dure et s'affermit, sept. 1842-mars 1843; 6e art., le 25 sept. : la reine Victoria au château d'Eu, 1843. = 10 août. A. DE GANNIERS. Madame Cottin pendant la Terreur, d'après sa correspondance inédite; fin le 25 août (cette curieuse correspondance ne nous fait connaître que les sentiments intimes de Mme Cottin pendant un assez court moment de sa vie). = 10 sept. DRONSART. Le maréchal de Tessé. — 25 sept. DELORME. Mémoires et correspondance du comte de Villèle (extraits du tome III sur l'expédition d'Espagne).

19. — Annales de l'Est. 1888, n° 3. — DEBIDOUR. Le général Fab-

vier; suite (les Cent jours; défense de Metz). — JACQUES. Cerutti et le salon de la duchesse de Brancas à Fléville, 1778-1784. — COLLIGNON. Deux lettres inédites de Marceau.

20. — Revue historique et archéologique du Maine. T. XXIV, 1re livr. — Comte DE BASTARD D'ESTANG. Un livre d'heures de la maison de Champlais. — Baron DE LA BOUILLERIE. Les protestants dans le Maine; le cimetière protestant au Mans et l'église d'Ardenay. — JOUBERT. La bibliothèque et le mobilier d'un lieutenant particulier de Château-Gontier sous Louis XIII, 1626-27. = 2e livr. L. DE LA SICOTIÈRE. Notes sur Antoine Le Corvaisier de Courteilles, et sur son « Histoire des évêques du Mans. » — Abbé ANGOT. Essai sur l'instruction primaire, avant 1789, dans le doyenné de Grez-en-Bouère, diocèse de Laval. — LEGEAY. Supplément aux recherches historiques sur Mayet, Aubigné, Coulongé, Lavernat, Sarcé, Verneil-le-Chétif et Vaas (Maine).

21. — Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse de Dijon. 1887. — F. CHOISET. L'école ecclésiastique de Flavigny. — Abbé A. GUÉRIN. Procès-verbal de l'assemblée du clergé du bailliage de Beaune et des bailliages secondaires pour la convocation des états généraux de 1789 (fin). — E. BERGERET. La confrérie de Saint-Jacques à Nuits. — O. LANGERON. L'ancien couvent des Dominicains à Dijon. — La chapelle du château de Fontaine-Française. — Abbé BRESSON. Acte d'institution de la confrérie de Saint-Quentin en l'église de Grancey-sur-Ource (1375). — Extraits des anciens registres paroissiaux de Baigneux-les-Juifs. — Saint Médard et sainte Radegonde. — Abbé BOURLIER. Glossaire étymologique des noms de lieux du département de la Côte-d'Or.

22. — Annuaire de la Côte-d'Or. 1887. Dijon. — L. DE GOUVENAIN. Les ambassadeurs des cantons suisses à Dijon (1582, 1602, 1663). = 1888. L. DE GOUVENAIN. La reine Christine de Suède à Dijon (1656).

23. — Société des antiquaires de Picardie. *Mémoires.* 3e série. Tome IX. Amiens, 1887. — L'abbé Th. LEFÈVRE. Histoire des communes rurales du canton de Doullens. — Alcius LEDIEU. Deux années d'invasion espagnole en Picardie (1635-1636). — G. DURAND. Église Saint-Pierre de Doullens. = *Documents inédits.* Tome XI, 1888. Abbé HÉNOCQUE. Histoire de l'abbaye et de la ville de Saint-Riquier (tome IIIe et dernier de ce grand travail. Ce volume renferme les livres XVI à XXI : la ville de Saint-Riquier, les fiefs et les prieurés de l'abbaye, l'Hôtel-Dieu de Saint-Riquier, la châtellenie de la Ferté-lès-Saint-Riquier).

24. — Société d'émulation d'Abbeville. *Mémoires.* 3e série, 4e vol. 1884-1886. Abbeville, 1887. — L. DE BONNAULT. Étude sur l'abbaye de Saint-Riquier. — Comte DE BRANDT DE GALAMETZ. Le chroniqueur Enguerrand de Monstrelet, gentilhomme picard. — Baron TILLETTE DE CLERMONT-TONNERRE. Les anciens droits honorifiques dans les églises. — H. MACQUERON. Le Ponthieu en 1700, d'après le Mémoire sur la généralité d'Amiens de l'intendant Bignon. — Alcius LEDIEU. La val-

lée du Liger et ses environs (notices historiques et archéologiques sur une quarantaine de villages).

25. — Revue de l'Anjou. Nouvelle série. Tome X, 1885. Angers. — L. DE LA SICOTIÈRE. Préliminaires de la pacification de la Vendée. — G. D'ESPINAY. Un cercle de petite ville au XVIIIe siècle (Loudun). — L'abbé A. LEDRU. Mort de l'angevin François Pelé, sieur de Landebry (1593). — A. JOUBERT. La châtellenie de la Jaille-Yvon et ses seigneurs, 1052-1789; fin. — LE MÊME. Les misères de l'Anjou aux XVe et XVIe s. (se continue dans les volumes suivants). — A. LEMARCHAND. Les doléances des Angevins en 1651. — H. FAYE. L'instruction publique avant la Révolution. — L'abbé BOURDAIS. Histoire généalogique de la famille de Lancreau, XIVe-XVIIIe s. (suite et fin dans les tomes XI à XIII). — Ch. MÉNIÈRE. Établissement de l'aumône publique à l'hôpital général de la Charité d'Angers ou hôpital des Renfermés (suite et fin dans les tomes XI à XIV). — E. QUERUAU-LAMERIE. La déroute des Vendéens après la bataille du Mans (lettre d'un soldat, déc. 1793). — A. JOUBERT. Documents sur Jean de Léaumont, sieur de Puygaillard (1580-1584). = Tome XI. R. P. Marie-Bernard DUCOUDRAY. L'ancien couvent des frères prêcheurs à Angers, recherches sur la date de sa fondation (entre 1119 et 1121). — H. CASTONNET-DESFOSSES. L'Inde française avant Dupleix (suite et fin dans les tomes XII et XIII). — E. QUERUAU-LAMERIE. Noms des communes du district d'Angers pendant la Révolution. — R. P. DUCOUDRAY. La confrérie du Rosaire en Anjou, du XVe siècle à la Révolution (suite et fin dans les tomes XII à XV). = Tome XII, 1886. L. DE LA SICOTIÈRE. Notre-Dame-du-Chêne ou de la Miséricorde (épisode de l'insurrection vendéenne). — QUERUAU-LAMERIE. Notice sur le théâtre d'Angers (1755-1791). — Ch. LEMIRE. Le Barbe-Bleu de la légende et de l'histoire. — G. BODINIER. Les élections et les représentants de Maine-et-Loire, depuis 1789 (continuation dans les volumes suivants). = Tome XIII. G. D'ESPINAY. Le cercle de Saumur en 1781. — Ch. LEMIRE. Le massacre des chrétiens et la prise de Binh-Dinh (juillet-sept. 1885; récit populaire annamite). — A. DU CHÊNE. Le pays de Chemillé, d'après une charte mérovingienne. = Tome XIV, 1887. E. QUERUAU-LAMERIE. Le théâtre d'Angers pendant la Révolution. — Lettre de l'amiral de Maillé-Brézé (1644), publiée par V. GODARD-FAULTRIER. — S. DE LA BOUILLERIE. Saint-Germain-du-Val. = Tome XV. G. D'ESPINAY. Documents relatifs à la construction du donjon du château de Saumur. — A. JOUBERT. L'établissement de la maison d'Anjou dans le royaume de Naples (1265-1285). — H. FAYE. Les Prussiens en Touraine et en Anjou, en 1815. — V. GODARD-FAULTRIER. L'hôtel Besnardière à Angers.

26. — Société historique du Cher. *Mémoires.* 4e série, 3e volume. Bourges, 1887. — F. DUMONTEIL. Une ville seigneuriale en 1789 : Saint-Amand-Montrond (travail étendu dans lequel l'auteur étudie successivement les redevances et l'autorité seigneuriale, la justice et la police, l'organisation municipale, les fonctionnaires et les impôts royaux, la

paroisse, l'état des personnes, les élections de 1789; publie en appendice : 1° 18 cahiers dressés à Saint-Amand en 1789, notamment ceux des divers corps de métiers; 2° un choix de documents de 1256, 1292, 1431 et 1507; 3° une liste des seigneurs du Vieux-Château-Saint-Amand, depuis 1292, et une autre des seigneurs de Saint-Amand, depuis 1250; 4° la liste des officiers municipaux de Saint-Amand, depuis 1605. Cf. *Rev. hist.*, XXXV, 114). — H. Duchaussoy. Les vendanges en Berry, de la fin du xve siècle à la Révolution (conclut du rapprochement de nombreux documents d'archives que le climat du Berry n'a pas varié d'une façon sensible depuis trois siècles).

27. — Société de la Diana. *Bulletin.* Année 1887. Montbrison. — Dr Dulac. Registre audiencier de la justice de Couzan (1467-1468). — A. Caste. Topographie de Roanne, au xviie siècle. — Ed. Jeannez. Tombeau d'Alice de Suilly, comtesse de Forez, dans l'église de la Bénissons-Dieu. — F. Thiollier. Découverte d'une inscription antique à Chagnon.

28. — Commission historique et archéologique du département de la Mayenne. *Procès-verbaux et documents.* Tome V, 1886-1887. Laval, 1888. — Abbé A. Ledru. Documents relatifs à Laval, extraits des archives du duc de la Trémoille (1606-1621). — Abbé Pointeau. Certificats de l'état religieux de la noblesse du bas Maine, en 1577 (fin; publie en appendice une quinzaine de documents ou de courtes dissertations relatifs au protestantisme dans le Maine, aux xvie et xviie siècles). — L. Duval. François Langlois, sculpteur lavallois (note sur les travaux exécutés par lui à l'abbaye de Belle-Étoile, en 1662). = Appendice au tome V. Sigillographie des seigneurs de Laval (1095-1605), par Bertrand de Broussillon et Paul de Farcy. Mamers, 1888 (travail important, accompagné de 209 reproductions de sceaux).

29. — Annuaire de la Mayenne. 1888, Laval. — E. Moreau. Documents pour servir à l'histoire des rues de Laval. — Extraits inédits du Mémoire de M. de Miromesnil sur la généralité de Tours, 1697 (élection de Mayenne; ville d'Évron, Sainte-Suzanne, etc.).

30. — Société de statistique des Deux-Sèvres. *Bulletin.* 1887. Niort. — Saint-Marc. Montre et revue passées à Fontenay-le-Comte (1594). — A. Monnot. Statuts des maitres boulangers de Niort (1730). — H. Proust. Origine de la place de la Brèche à Niort. — Le même. Les registres de l'état civil des protestants au xviie s. — H. Beauchet-Filleau. Provisions du gouverneur de Guérande et du Croisic pour Henry de Gouslard (13 juillet 1660). — E. Breuillac. Les anciennes halles de Niort. — Mgr Barbier de Montault. Sainte-Radegonde-de-Pommiers. — L. Desaivre. Le château de la Gâconnière d'Ardin. — E. Roy. Catalogue du musée lapidaire de Niort. — G. Laurence. Un rebouteur en 1618. — H. Proust. Inventaire du fonds Briquet (acquis par la société en 1882).

31. — Société archéologique et historique de la Charente.

Bulletin. 5e série. T. IX. Année 1887. Angoulême, 1888. — L. Dumuys. Note sur l'église d'Anais (Charente) et la litre de François VI, duc de la Rochefoucauld. — L'abbé Blanchet. Histoire de l'abbaye royale de Notre-Dame-de-la-Couronne, en Angoumois (travail important). — L. de Fleury et A. Rampnoulx-Duvignaud. Notice sur la sépulture gallo-romaine de Chez-Chante, commune de Messeux. — E. Biais. Brevet de sergent-major délivré au capitaine Carnat, en 1625. — Le même. Relation de la défaite des Anglais dans l'île de Ré, en 1627. — Le même. Les grands amateurs angoumoisins (xve siècle, 1789).

32. — Revue de Gascogne. 1888, sept.-oct. — Abbé Breuils. Grottes préhistoriques de la Ténarèze; l'oppidum des Sotiates; les *claveriats* du diocèse d'Auch. — Plieux. Étude sur l'instruction publique à Lectoure, chap. iv. — Palanque. Le tombeau du cardinal Jean d'Armagnac. — Abbé Gaubin. Notice sur les églises de Saint-Laurent et de Tieste; fin. — Abbé Douais. Documents pontificaux sur l'évêché de Couserans; fin.

33. — Revue de l'Agenais. 1888, 7e et 8e livr. — Lauzun. Les couvents de la ville d'Agen avant 1789; suite. — Bladé. La Gascogne sous les rois mérovingiens; suite, 561-627. — Tholin. La ville d'Agen pendant les guerres de religion du xvie siècle.

34. — Revue d'Auvergne. 5e année, 1888; juillet-août. — Pommerol. Sur l'anthropologie de la Limagne. — Burin des Roziers. La baronnie de la Tour d'Auvergne; 2e partie : histoire des barons de la Tour (au xiiie siècle).

35. — Almanach-annuaire limousin. 1887. Limoges. — L. Guibert. Foires et marchés limousins aux xiiie et xive siècles (très bon). — A. Lecler. Les Cars (avec dessin des ruines du château). = Bibliographie limousine. = 1888. L. Guibert. Le budget de la ville de Limoges au moyen âge. — J. Tixier. Ruines de Chalus (avec dessin). = Bibliographie limousine.

36. — Almanach limousin pour la Corrèze. 1888. Limoges. — René Fage. Un chapitre de l'histoire du collège de Tulle : l'École centrale et l'École secondaire. = Bibliographie corrézienne.

37. — Revue historique du département du Tarn. 1886, juin. — Lacroix. Antiquités gallo-romaines de l'arrondissement de Gaillac (suite en août). — Les élections communales à Alby (depuis 1220). — Les derniers seigneurs de Saliès. — Villeneuve-sur-Vère et Milhavet. — Extraits des registres du parlement de Toulouse, 1622-1625 (continuation dans les numéros suivants). = Août. E. Jolibois. Histoire du pays d'Albigeois (suite; l'Albigeois au xiiie siècle). — Lettre du duc Henri de Joyeuse aux consuls de Cordes (24 oct. 1592). — Abbé Goujet. Michel Le Clerc (un des premiers membres de l'Académie française). = Sept.-déc. A. Vidal. Organisation municipale de la communauté de Lavaur avant la Révolution. — Mémoires du chanoine Blouin sur les

troubles survenus à Gaillac au milieu du XVIe siècle. = 1887, janvier. J. RIGAUD. Villas romaines de la commune de Lasgraïsses et de ses environs. — Le livre des reconnaissances faites au roi à Lavaur (fin en février). = Mars. E. JOLIBOIS. L'abbé Paulet (1615-1681). — E. CABIÉ. Documents sur le roi et la milice des merciers en Languedoc. — Notice sur Tersac. = Avril. E. R. Le couvent des capucins de Lavaur. — Mémoire historique et topographique sur Ambialet, dressé vers le milieu du XVIIIe siècle. = Mai. E. JOLIBOIS. Les beaux-arts dans le Tarn depuis la Renaissance. — LE MÊME. Fondation de l'abbaye de Sorèze. = Juin. E. J. Les fortifications de la ville de Cordes. — A. VIDAL. Une fête à Lavaur au XVIIe siècle. — E. C. Inventaire des meubles du château de Giroussens, en 1413. = Juillet. La temporalité d'Albi. — Notice sur Léon Clos (1806-1883; avec la bibliographie de ses travaux, dont les plus importants sont relatifs à l'histoire municipale du Midi). — Saint-Sernin-les-Mailloc. — *Notitia Albiae et Albigensis terrae* (publié d'après une copie de la collection de Languedoc à la Bibliothèque nationale). — Catalogue des manuscrits de Rochegude (suite et fin en sept. et oct.). = Oct.-nov. DUMAS DE RAULY. Charles Ier, comte d'Armagnac. — E. JOLIBOIS. Le mariage de Bouffile de Jugé, comte de Castres; le divorce de Jeanne de France. = Décembre. E. JOLIBOIS. Notice sur Massol (1737-1824; auteur d'une histoire de l'Albigeois). — LE MÊME. Les reliques de sainte Cécile à Albi.

38. — Annuaire du Lot. 1888, Cahors. — M.-J. BAUDEL. L'École centrale du Lot.

39. — Bulletin d'histoire ecclésiastique. 1888, juillet-août. — Abbé FILLET. Histoire religieuse du canton de la Chapelle-en-Vercors, Drôme; suite au numéro suivant. — Abbé BLANDIN. Le Trièves pendant la grande révolution; suite au numéro suivant. — VASCHALDE. Recherches sur les inscriptions du Vivarais; suite au numéro suivant. = Sept.-oct. Abbé J. CHEVALIER. Quarante années de l'histoire des évêques de Valence au moyen âge, 1226-1266; suite.

40. — Revue africaine. 1887, nov.-déc. — O. MAC CARTHY. Africa antiqua; lexique de géographie comparée de l'ancienne Afrique; 5e art. — Liste des gouverneurs d'Algérie. — H.-D. DE GRAMMONT. Correspondance des consuls d'Alger; 4e art., 5e art., en janv.-févr. = 1888, janv.-févr. FÉRAUD. Documents pour servir à l'histoire de Bône.

41. — Académie des inscriptions et belles-lettres. *Comptes-rendus des séances de* 1888. Mars-avril. — Edmond LE BLANT. Lettres (sur l'histoire du martyre de sainte Félicité et de ses sept fils; sur diverses inscriptions découvertes à Rome). — OPPERT. Un contrat rappelant la légende de Sardanapale. — ID. La condition des esclaves à Babylone. — RIEMANN. Du texte des livres XXVI à XXX de Tite-Live (font ressortir le mérite du ms. de Dupuy, le *Puteanus*, supérieur à celui de Spire). — HAURÉAU. Sur le livre des six principes, de Gilbert de la Porée (ce livre est souvent cité, mais non pas dans son texte pri-

mitif; on connaît d'ordinaire ce texte en latin grossier du XIIe s., par l'élégante traduction latine donnée au XVe s. par Ermolao Barbaro; c'est par exemple le texte de Barbaro qui figure dans l'édition de Migne; les éditions antérieures à celle de 1496 sont conformes aux mss.). = *Séances*, 1888, 20 juillet. M. HALÉVY traduit l'inscription de la statue du roi Micipsa à Cherchell. = 27 juillet. M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE étudie des données fournies par Diodore sur la chronologie de l'histoire étrusque et sur le système chronologique des Étrusques. — M. HALÉVY revient sur la question de la langue des inscriptions de Goudéa; c'est de l'assyro-babylonien écrit avec des caractères idéographiques. = 3 août. M. AN. DE BARTHÉLEMY lit un mémoire de M. BLANCARD, de Marseille, sur un millarès inédit d'Arcadius; le millarès est une monnaie créée par Constantin, elle était le sixième du sou d'or et valait mille téronces. Au moyen âge on donne ce nom à des pièces byzantines et musulmanes toutes différentes. = 31 août. M. DELOCHE lit un mémoire sur la Lunade et les feux de la Saint-Jean à Tulle, en Bas-Limousin. — M. OPPERT communique une note dans laquelle il fixe à mars 255 av. J.-C. le point de départ de l'ère des Arsacides. = 7 sept. M. SIMÉON lit la préface d'une traduction qu'il doit prochainement publier d'un ouvrage historique écrit en idiome mexicain par l'Indien Domingo Chimalpahin en 1579. — M. CLERMONT-GANNEAU lit une étude sur le mont Gisart, où Baudoin IV vainquit Saladin, en 1176; c'est le lieu appelé aujourd'hui Tell-Djezar. = 14 sept. M. Siméon LUCE lit un mémoire sur Louis XI et les grands chiens du mont Saint-Michel employés à la défense de la place. = 21 sept. M. DELISLE lit une notice sur Peiresc, dont une partie de la correspondance, pillée par Libri, vient de rentrer en France. = 28 sept. M. LUCE étudie Jean, duc de Berry, d'après deux registres de la Chambre aux deniers; il fait ressortir la grande et intelligente curiosité du prince pour les œuvres d'art, les animaux rares, etc. — Un mémoire de M. LEVASSEUR sur la population de la France à l'époque de Charles le Chauve soulève une discussion qui reprend encore dans la séance suivante : l'autorité du Polyptique de l'abbé Irminon y est étudiée à ce point de vue par divers académiciens.

42. — Académie des sciences morales et politiques. Séances et travaux. *Compte-rendu*. 1887, sept.-oct. — LEVASSEUR. Abolition de l'esclavage au Brésil. — GEFFROY. Notice biographique sur Émile Belot.

43. — Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin. 1888, 15 août. — BERNUS. Le ministre A. de Chandieu d'après son journal autographe inédit, 1534-1591; 4e partie : après la Saint-Barthélemy et au pays de Vaud, 1572-1583; fin le 15 sept. — READ. Ce que Th. de Bèze pensait de la situation des Huguenots en nov. 1573. — M. DE RICHEMOND. La liberté de conscience à la Rochelle en 1631 : Daniel Ligonnier. — TEISSIER. Le séminaire du Désert; nouvelles lettres de Pierre Corteiz, et notes sur les prisonniers de 1732. = 15 sept. WEISS. La situation judiciaire des luthériens de Noyon, en 1548; arrêt

inédit du parlement de Paris. — Enschédé. Requêtes adressées aux états généraux des Pays-Bas par des réfugiés ou persécutés français du Vaudois entre 1690 et 1695.

44. — Société de l'histoire de Paris. Bulletin. 1888, 3e livr. — G. Raynaud. Oudart Boschot, rédacteur de l'inventaire de la « Librairie » du Louvre en 1411. — C. Pascal. La statue de Louis XIV par Coysevox (son histoire surtout pendant et depuis la Révolution). — Omont. Journal d'Eusèbe Renaudot (extraits relatifs au fils d'Eusèbe, l'orientaliste, nommé Eusèbe, comme son père). = 4e livr. Delaborde. Deux documents historiques provenant de Saint-Germain-des-Prés (1° inscription de l'ancienne châsse de saint Germain; 2° opuscule historique de Pierre de Courpalay, abbé de 1303 à 1334, dont on a retrouvé des fragments dans un carton des Archives nationales; c'est une sorte de petite chronique latine allant de Clovis à Philippe-Auguste, à l'usage des visiteurs de l'abbaye). — Bruel. Note sur un armorial de l'Ile-de-France au xive s. — Coyecque. L'assistance publique à Paris, au milieu du xvie s. — Franklin. L'heure des repas à Paris.

45. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Année 1888, 1er semestre. — C. Moiset. Les usages, croyances, traditions, superstitions, etc., ayant existé autrefois ou existant encore dans les divers pays du département de l'Yonne. — Quantin. Histoire d'un serf devenu dignitaire de l'église d'Auxerre au xve siècle (Symon Béchut, qui devint sous-chantre du chapitre d'Auxerre et qui mourut chanoine en mai 1466). — Molard. Quand Théodore de Bèze a-t-il rompu avec l'église romaine? (Les extraits des registres capitulaires de Vézelay nous apprennent que, dès le 16 déc. 1547, Bèze cherchait à se dégager des liens qui le retenaient encore au catholicisme.)

46. — Société éduenne. Mémoires. Nouvelle série, tome XV. — A. de Charmasse. François Perrin, poète autunois du xvie s., et sa vie par Guillaume Colletet. — Abbé Cucherat. Semur-en-Brionnais depuis l'an 860 jusqu'à nos jours. 1re partie. — Bulliot. L'enseigne de la 8e légion Augusta (raconte les destinées de cette enseigne de bronze qu'il a possédée autrefois, et dont il n'a conservé que le dessin). — Picard. Les forêts de l'abbaye de Citeaux; suite et fin. — H. de Fontenay. Épigraphie autunoise; moyen âge et temps modernes; suite. — Bazin. Charte d'affranchissement des habitants de Saint-Ambreuil en 1446.

47. — Société des antiquaires de l'Ouest. Bulletin. 1888, 2e trim. — Barbier. Un parc d'huitres à Poitiers (décrit les antiquités découvertes dans les substructions romaines et mérovingiennes qu'on a fouillées près de ce parc). — Inscription funéraire de l'église de La Puye, Vienne (concerne David Cordier, prieur de Fontevrault, mort le 13 août 1669). = 3e trim. J. Richard. Le progrès des études archéologiques aux États-Unis. — Vallier. La chartreuse d'Oyron, Deux-Sèvres (fondée en 1396, elle vécut à peine un demi-siècle. Publie un acte concernant cette mai-

son). — Barbier. Correspondance administrative au sujet de blocs de marbre ayant fait partie du tombeau de Claudia Varenilla, 1823. — A. Richard. Note sur une trouvaille de monnaies des xiie et xiiie siècles faite à Gençay (ce sont plus de 300 pièces de billon qui ont dû être enterrées entre 1218 et 1272).

48. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne. Bulletin. Tome XVI, 2e semestre. — Baron Edm. de Rivières. Du vandalisme dans le mobilier religieux du midi de la France.

49. — Académie du Var. *Bulletin.* Nouvelle série. Tome XIII. 1886. Toulon. — Docteur G. Lambert. Histoire de Toulon (suite; Toulon sous la reine-comtesse Jeanne, 1343-1382; Toulon sous les comtes de la deuxième maison d'Anjou, Louis Ier et Louis II, 1382-1417; Toulon sous le roi-comte Louis III, 1418-1437). Tome XIV, 1er fascicule, 1887. — Id. Histoire de Toulon (suite; Toulon sous les rois-comtes René et Charles du Maine; réunion de la Provence à la France, 1437-1487; Toulon au xve siècle; pièces justificatives).

---

50. — Messager des sciences historiques de Belgique. 1888, 2e livr. — Heins. La ville de Gand au xive siècle. — Verhaegen. Une descendance légitime des anciens ducs de Brabant, fin (aboutit à J.-B. Barbanson, mort en 1831, président du tribunal civil de Bruxelles, dont la postérité subsiste encore). — Claeys. Histoire de la gilde souveraine et chevalière des escrimeurs, dite chef-confrérie de Saint-Michel à Gand; suite. — Van der Haeghen. Les jésuites à Gand au xvie s. — Comment la mort du prince d'Orange fut annoncée aux Gantois. — Le comte Guy confirme la keure du pays de Waes, oct. 1270. — Ordonnance concernant les devoirs et les fonctions du bailli, 3 août 1616. — Les convulsionnaires de Namur, 1772.

51. — Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie. 1887. Nos 7 à 12. — H. Schuermans. Verres « façon de Venise » fabriqués aux Pays-Bas. — Notices nécrologiques sur les frères Geefs et Simonis. — Destrée. Les accroissements du Musée royal d'antiquités et d'armures.

52. — Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire. 1888. No 1. — Schoolmeesters. Notice concernant un manuscrit de l'ancienne abbaye de Saint-Jacques à Liège, relatif au schisme de Thierry de Perwez (1406-1408) (documents inédits et très intéressants puisés dans un manuscrit du British Museum). = Nos 3 et 4. A. Wauters. Analectes de diplomatique. 4e partie (comprend vingt-sept chartes du xiiie siècle, la plupart sont relatives à l'abbaye de Cantimpré). — St. Bormans. Note concernant les *Flores utriusque juris* de Jean de Hocsem. — A. Wauters. Sur les documents apocryphes qui concerneraient Henri de Gand, le docteur solennel, et qui le rattachent à la famille Goethals (aucune pièce authentique ne prouve que Henri

de Gand appartenait à la famille Goethals). — L. Devillers. Le Hainaut sous la régence de Maximilien d'Autriche. 2e partie (1486-1488).

53. — Le Magasin littéraire et scientifique de Gand. 1888. 2e livraison. — O. Pyfferoen. Une émeute au moyen âge (étude sur le *Quaden maendach* du 2 mai 1345 à Gand). = Compte-rendu : *Hadjemans*. La vie domestique d'un seigneur châtelain au moyen âge (curieux et intéressant).

54. — Le Muséon. 1888. N° 2. — Basset. Mélanges d'histoire et de littérature orientales. — P. Martin. La Vulgate latine au XIIIe siècle d'après Roger Bacon. — De la Couperie. La conquête de la Chine par les Chinois. — Imbert. Le temple reconstruit par Zorobabel. = N° 3. A. Castaing. Origines des populations de la Russie. — G. Schils. Les races jaunes de l'Afrique australe. — E. Beauvois. Les premiers chrétiens des iles nordatlantiques. — De la Couperie. La Troie de Schliemann, une nécropole à incinération préhistorique.

55. — Revue de l'Instruction publique en Belgique. 1888. N° 3. — J.-P. Waltzing. Les inscriptions relatives aux collegia fabrum tignariorum de Rome et d'Ostie.

56. — Revue belge de numismatique. 1888. N° 2. — J. Rouyer. Méraux du XIVe siècle concernant la dévotion au saint sacrement, le miracle. — F. Mazerolle. Numismatique lorraine. Monnaies de Ferry IV restituées à Ferry III. — G. Cumont. Le jeton de présence de l'Académie de Bruxelles (1772-1774). — A. de Witte. Un denier liégeois à insigne épiscopal de l'époque d'Otton III (996-1002). — Id. Les sires de la Gruythuse. Notice sur deux jetons du XVe siècle. = N° 3. E. Demole. Monnaies inédites d'Italie figurées dans le livre d'essai de la monnaie de Zurich. — Maxe-Werly. État actuel de la numismatique rémoise. — Préau. Mérau inédit de la collégiale de Saint-Étienne à Dreux.

---

57. — Historische Zeitschrift. Bd. XXIV, Heft 3. — Lehmann. Journal du chevalier de Stein pendant le congrès de Vienne (ce journal, extrêmement intéressant, bien qu'il n'apporte peut-être pas beaucoup de faits nouveaux, va du 28 sept. 1814 au 8 mai 1815. Dans les éclaircissements qui suivent ce document précieux déjà utilisé par Pertz, M. Lehmann montre combien Castlereagh fut favorable aux intérêts de la Prusse dans le congrès). — Hirsch. Le diplomate autrichien Fr. de Lisola et son rôle pendant la guerre dans le Nord en 1655-1660 (d'après les rapports de cet ambassadeur publiés par Pribram). — Beloch. Seleucus Callinicus et Antiochus Hierax. = Bibliographie. *Weise*. Italien und die Langobardenherrscher, 568-628 (excellente dissertation). — *Kohler*. Beiträge zur germanischen Privatrechtspflege. Heft 2 : Urkunden aus den Antichi archivi der Biblioteca communale von Verona (17 chartes du VIIIe au XIIe s.). — *Reese*. Die staatsrechtliche Stellung der Bischöfe Burgunds und Italiens unter Kaiser Friedrich I (peu original ; complète cependant sur des points de détail les travaux de Hüffer et de Ficker).

mitif; on connait d'ordinaire ce texte en latin grossier du XIIe s., par l'élégante traduction latine donnée au XVe s. par Ermolao Barbaro; c'est par exemple le texte de Barbaro qui figure dans l'édition de Migne; les éditions antérieures à celle de 1496 sont conformes aux mss.). = *Séances*, 1888, 20 juillet. M. HALÉVY traduit l'inscription de la statue du roi Micipsa à Cherchell. = 27 juillet. M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE étudie des données fournies par Diodore sur la chronologie de l'histoire étrusque et sur le système chronologique des Étrusques. — M. HALÉVY revient sur la question de la langue des inscriptions de Goudéa; c'est de l'assyro-babylonien écrit avec des caractères idéographiques. = 3 août. M. An. DE BARTHÉLEMY lit un mémoire de M. BLANCARD, de Marseille, sur un millarès inédit d'Arcadius; le millarès est une monnaie créée par Constantin, elle était le sixième du sou d'or et valait mille téronces. Au moyen âge on donne ce nom à des pièces byzantines et musulmanes toutes différentes. = 31 août. M. DELOCHE lit un mémoire sur la Lunade et les feux de la Saint-Jean à Tulle, en Bas-Limousin. — M. OPPERT communique une note dans laquelle il fixe à mars 255 av. J.-C. le point de départ de l'ère des Arsacides. = 7 sept. M. SIMÉON lit la préface d'une traduction qu'il doit prochainement publier d'un ouvrage historique écrit en idiome mexicain par l'Indien Domingo Chimalpahin en 1579. — M. CLERMONT-GANNEAU lit une étude sur le mont Gisart, où Baudoin IV vainquit Saladin, en 1176; c'est le lieu appelé aujourd'hui Tell-Djezar. = 14 sept. M. Siméon LUCE lit un mémoire sur Louis XI et les grands chiens du mont Saint-Michel employés à la défense de la place. = 21 sept. M. DELISLE lit une notice sur Peiresc, dont une partie de la correspondance, pillée par Libri, vient de rentrer en France. = 28 sept. M. LUCE étudie Jean, duc de Berry, d'après deux registres de la Chambre aux deniers; il fait ressortir la grande et intelligente curiosité du prince pour les œuvres d'art, les animaux rares, etc. — Un mémoire de M. LEVASSEUR sur la population de la France à l'époque de Charles le Chauve soulève une discussion qui reprend encore dans la séance suivante : l'autorité du Polyptique de l'abbé Irminon y est étudiée à ce point de vue par divers académiciens.

42. — Académie des sciences morales et politiques. Séances et travaux. *Compte-rendu*. 1887, sept.-oct. — LEVASSEUR. Abolition de l'esclavage au Brésil. — GEFFROY. Notice biographique sur Émile Belot.

43. — Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin. 1888, 15 août. — BERNUS. Le ministre A. de Chandieu d'après son journal autographe inédit, 1534-1591; 4e partie : après la Saint-Barthélemy et au pays de Vaud, 1572-1583; fin le 15 sept. — READ. Ce que Th. de Bèze pensait de la situation des Huguenots en nov. 1573. — M. DE RICHEMOND. La liberté de conscience à la Rochelle en 1631 : Daniel Ligonnier. — TEISSIER. Le séminaire du Désert; nouvelles lettres de Pierre Corteiz, et notes sur les prisonniers de 1732. = 15 sept. WEISS. La situation judiciaire des luthériens de Noyon, en 1548; arrêt

inédit du parlement de Paris. — ENSCHÉDÉ. Requêtes adressées aux états généraux des Pays-Bas par des réfugiés ou persécutés français du Vaudois entre 1690 et 1695.

44. — Société de l'histoire de Paris. Bulletin. 1888, 3e livr. — G. RAYNAUD. Oudart Boschot, rédacteur de l'inventaire de la « Librairie » du Louvre en 1411. — C. PASCAL. La statue de Louis XIV par Coysevox (son histoire surtout pendant et depuis la Révolution). — OMONT. Journal d'Eusèbe Renaudot (extraits relatifs au fils d'Eusèbe, l'orientaliste, nommé Eusèbe, comme son père). = 4e livr. DELABORDE. Deux documents historiques provenant de Saint-Germain-des-Prés (1° inscription de l'ancienne châsse de saint Germain; 2° opuscule historique de Pierre de Courpalay, abbé de 1303 à 1334, dont on a retrouvé des fragments dans un carton des Archives nationales; c'est une sorte de petite chronique latine allant de Clovis à Philippe-Auguste, à l'usage des visiteurs de l'abbaye). — BRUEL. Note sur un armorial de l'Ile-de-France au XIVe s. — COYECQUE. L'assistance publique à Paris, au milieu du XVIe s. — FRANKLIN. L'heure des repas à Paris.

45. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Année 1888, 1er semestre. — C. MOISET. Les usages, croyances, traditions, superstitions, etc., ayant existé autrefois ou existant encore dans les divers pays du département de l'Yonne. — QUANTIN. Histoire d'un serf devenu dignitaire de l'église d'Auxerre au XVe siècle (Symon Béchut, qui devint sous-chantre du chapitre d'Auxerre et qui mourut chanoine en mai 1466). — MOLARD. Quand Théodore de Bèze a-t-il rompu avec l'église romaine? (Les extraits des registres capitulaires de Vézelay nous apprennent que, dès le 16 déc. 1547, Bèze cherchait à se dégager des liens qui le retenaient encore au catholicisme.)

46. — Société éduenne. Mémoires. Nouvelle série, tome XV. — A. DE CHARMASSE. François Perrin, poète autunois du XVIe s., et sa vie par Guillaume Colletet. — Abbé CUCHERAT. Semur-en-Brionnais depuis l'an 860 jusqu'à nos jours. 1re partie. — BULLIOT. L'enseigne de la 8e légion Augusta (raconte les destinées de cette enseigne de bronze qu'il a possédée autrefois, et dont il n'a conservé que le dessin). — PICARD. Les forêts de l'abbaye de Citeaux; suite et fin. — H. DE FONTENAY. Épigraphie autunoise; moyen âge et temps modernes; suite. — BAZIN. Charte d'affranchissement des habitants de Saint-Ambreuil en 1446.

47. — Société des antiquaires de l'Ouest. Bulletin. 1888, 2e trim. — BARBIER. Un parc d'huîtres à Poitiers (décrit les antiquités découvertes dans les substructions romaines et mérovingiennes qu'on a fouillées près de ce parc). — Inscription funéraire de l'église de La Puye, Vienne (concerne David Cordier, prieur de Fontevrault, mort le 13 août 1669). = 3e trim. J. RICHARD. Le progrès des études archéologiques aux États-Unis. — VALLIER. La chartreuse d'Oyron, Deux-Sèvres (fondée en 1396, elle vécut à peine un demi-siècle. Publie un acte concernant cette mai-

son). — Barbier. Correspondance administrative au sujet de blocs de marbre ayant fait partie du tombeau de Claudia Varenilla, 1823. — A. Richard. Note sur une trouvaille de monnaies des XIIe et XIIIe siècles faite à Gençay (ce sont plus de 300 pièces de billon qui ont dû être enterrées entre 1218 et 1272).

48. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne. Bulletin. Tome XVI, 2e semestre. — Baron Edm. de Rivières. Du vandalisme dans le mobilier religieux du midi de la France.

49. — Académie du Var. *Bulletin.* Nouvelle série. Tome XIII. 1886. Toulon. — Docteur G. Lambert. Histoire de Toulon (suite; Toulon sous la reine-comtesse Jeanne, 1343-1382; Toulon sous les comtes de la deuxième maison d'Anjou, Louis Ier et Louis II, 1382-1417; Toulon sous le roi-comte Louis III, 1418-1437). Tome XIV, 1er fascicule, 1887. — Id. Histoire de Toulon (suite; Toulon sous les rois-comtes René et Charles du Maine; réunion de la Provence à la France, 1437-1487; Toulon au XVe siècle; pièces justificatives).

---

50. — Messager des sciences historiques de Belgique. 1888, 2e livr. — Heins. La ville de Gand au XIVe siècle. — Verhaegen. Une descendance légitime des anciens ducs de Brabant, fin (aboutit à J.-B. Barbanson, mort en 1831, président du tribunal civil de Bruxelles, dont la postérité subsiste encore). — Claeys. Histoire de la gilde souveraine et chevalière des escrimeurs, dite chef-confrérie de Saint-Michel à Gand; suite. — Van der Haeghen. Les jésuites à Gand au XVIe s. — Comment la mort du prince d'Orange fut annoncée aux Gantois. — Le comte Guy confirme la keure du pays de Waes, oct. 1270. — Ordonnance concernant les devoirs et les fonctions du bailli, 3 août 1616. — Les convulsionnaires de Namur, 1772.

51. — Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie. 1887. Nos 7 à 12. — H. Schuermans. Verres « façon de Venise » fabriqués aux Pays-Bas. — Notices nécrologiques sur les frères Geefs et Simonis. — Destrée. Les accroissements du Musée royal d'antiquités et d'armures.

52. — Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire. 1888. No 1. — Schoolmeesters. Notice concernant un manuscrit de l'ancienne abbaye de Saint-Jacques à Liège, relatif au schisme de Thierry de Perwez (1406-1408) (documents inédits et très intéressants puisés dans un manuscrit du British Museum). = Nos 3 et 4. A. Wauters. Analectes de diplomatique. 4e partie (comprend vingt-sept chartes du XIIIe siècle, la plupart sont relatives à l'abbaye de Cantimpré). — St. Bormans. Note concernant les *Flores utriusque juris* de Jean de Hocsem. — A. Wauters. Sur les documents apocryphes qui concerneraient Henri de Gand, le docteur solennel, et qui le rattachent à la famille Goethals (aucune pièce authentique ne prouve que Henri

de Gand appartenait à la famille Goethals). — L. Devillers. Le Hainaut sous la régence de Maximilien d'Autriche. 2e partie (1486-1488).

53. — Le Magasin littéraire et scientifique de Gand. 1888. 2e livraison. — O. Pyfferoen. Une émeute au moyen âge (étude sur le *Quaden maendach* du 2 mai 1345 à Gand). = Compte-rendu : *Hadjemans*. La vie domestique d'un seigneur châtelain au moyen âge (curieux et intéressant).

54. — Le Muséon. 1888. N° 2. — Basset. Mélanges d'histoire et de littérature orientales. — P. Martin. La Vulgate latine au xiiie siècle d'après Roger Bacon. — De la Couperie. La conquête de la Chine par les Chinois. — Imbert. Le temple reconstruit par Zorobabel. = N° 3. A. Castaing. Origines des populations de la Russie. — G. Schils. Les races jaunes de l'Afrique australe. — E. Beauvois. Les premiers chrétiens des iles nordatlantiques. — De la Couperie. La Troie de Schliemann, une nécropole à incinération préhistorique.

55. — Revue de l'Instruction publique en Belgique. 1888. N° 3. — J.-P. Waltzing. Les inscriptions relatives aux collegia fabrum tignariorum de Rome et d'Ostie.

56. — Revue belge de numismatique. 1888. N° 2. — J. Rouyer. Méraux du xive siècle concernant la dévotion au saint sacrement, le miracle. — F. Mazerolle. Numismatique lorraine. Monnaies de Ferry IV restituées à Ferry III. — G. Cumont. Le jeton de présence de l'Académie de Bruxelles (1772-1774). — A. de Witte. Un denier liégeois à insigne épiscopal de l'époque d'Otton III (996-1002). — Id. Les sires de la Gruythuse. Notice sur deux jetons du xve siècle. = N° 3. E. Demole. Monnaies inédites d'Italie figurées dans le livre d'essai de la monnaie de Zurich. — Maxe-Werly. État actuel de la numismatique rémoise. — Préau. Mérau inédit de la collégiale de Saint-Étienne à Dreux.

---

57. — Historische Zeitschrift. Bd. XXIV, Heft 3. — Lehmann. Journal du chevalier de Stein pendant le congrès de Vienne (ce journal, extrêmement intéressant, bien qu'il n'apporte peut-être pas beaucoup de faits nouveaux, va du 28 sept. 1814 au 8 mai 1815. Dans les éclaircissements qui suivent ce document précieux déjà utilisé par Pertz, M. Lehmann montre combien Castlereagh fut favorable aux intérêts de la Prusse dans le congrès). — Hirsch. Le diplomate autrichien Fr. de Lisola et son rôle pendant la guerre dans le Nord en 1655-1660 (d'après les rapports de cet ambassadeur publiés par Pribram). — Beloch. Seleucus Callinicus et Antiochus Hierax. = Bibliographie. *Weise*. Italien und die Langobardenherrscher, 568-628 (excellente dissertation). — *Kohler*. Beiträge zur germanischen Privatrechtspflege. Heft 2 : Urkunden aus den Antichi archivi der Biblioteca communale von Verona (17 chartes du viiie au xiie s.). — *Reese*. Die staatsrechtliche Stellung der Bischöfe Burgunds und Italiens unter Kaiser Friedrich I (peu original ; complète cependant sur des points de détail les travaux de Hüffer et de Ficker).

— *Domke*. Die Virilstimmen im Reichsfürstenrath von 1495-1654 (bon). — *Rethwich*. Der Staatsminister Freiherr von Sedlitz und Preussens höheres Schulwesen im Zeitalter Friedrich des Grossen (bon). — *Tauscher*. Geschichte der Jahre 1815-71 (écrit à un point de vue chrétien national très accentué). — Mittheilungen zur Geschichte des Heidelberger Schlosses. — Revue des publications récentes sur l'histoire de la Franconie orientale. — *Winckler*. Die deutsche Hansa in Russland (s'adresse surtout au grand public). — *Kühn*. Geschichte der ersten lateinischen Patriarchen von Jerusalem (bon travail de début).

58. — Neues Archiv. Bd. XIV, Heft 1. — Lippert. Des prélats qui ont pris part à la rédaction des canons des conciles de Gaule au ve et au vi^e^ siècle (suivi de remarques sur les tournures propres à la langue de quelques conciles, et d'une étude sur la Vita sancti Melanii dont un ms. de Carlsruhe donne une forme beaucoup plus ancienne que le texte des Bollandistes). — Kurze. A quelle époque et comment a été composée la chronique de Thietmar (Thietmar a écrit les trois premiers chap. dans l'été de 1014, les chap. iv-xiii de la fin de l'automne au printemps de 1015; le reste paraît avoir été composé aussitôt après les événements. De la manière dont il a utilisé les annales de Quedlimbourg; l'examen de cette dernière permet d'affirmer que Thietmar est mort en 1018 et non en 1019). — Dr H. Steffen. Études critiques sur les annales de Xanten (la partie la plus ancienne de ces annales, de 790 à 873, n'a qu'une faible valeur historique; c'est une pure compilation sans unité). — Nuernberger. La prétendue inauthenticité des sermons de saint Boniface (il y a de bonnes raisons pour les croire authentiques). — Holder-Egger. Sur la critique du texte de Saxo et de Sueno Aggeson. — Manitius. Sur l'histoire des écrits de Sulpicius relatifs à saint Martin, pendant le moyen âge. — Wattenbach. Une poésie contemporaine en l'honneur de saint Ouen. — Holder-Egger. Un fragment d'Ekkehard d'Aura. — Karamianz. Trois lettres de Clément III. — Perlbach. Les sources de Jean Dlugoss pour l'histoire d'Allemagne dans ses six premiers livres, jusqu'en 1240. — L. von Heinemann. La vie du chroniqueur Dietrich Engelhus (publie un texte nouveau de cette très courte vie). — Wattenbach. Notes prises sur des catalogues récents de mss.

59. — Gœttingische gelehrte Anzeigen. 1888. N° 14. — *Pfleiderer*. Das Urchristenthum; seine Schriften und Lehren (étude remarquable sur les sources du christianisme primitif). — *Pribram*. Die Berichte der kaiserl. Gesandten Franz von Lisola, 1655-1660 (concerne les efforts accomplis par Lisola à la cour de Pologne; complète et corrige les volumes d'actes publiés sur l'histoire du grand Électeur; montre les origines du partage de la Pologne). = N° 15. *Schwabe*. Studien zur Geschichte des zweiten Abendmahlsstreites (fort bonne étude sur les controverses religieuses du milieu du xie s.). — *Sterrett*. The Wolfe expedition to Asia Minor (très intéressant pour l'histoire grecque). = N° 16. *Dahn*. Deutsche Geschichte. Bd. I, 2e Hælfte (œuvre mal pro-

portionnée, mais pleine de vues nouvelles). = N° 17. *Wilkens*. Geschichte des spanischen Protestantismus im XVI jahrh. (très insuffisant). = N° 18. *Lehmann*. Scharnhorst (remarquable).

60. — Alemannia. Jahrg. XVI, Heft 2. 1888. — BIRLINGER. Paul Speratus (notes biographiques). — LACHMANN. Histoire de la ville d'Ueberlingen (à Ueberlingen, depuis des siècles, les propriétés bâties de chaque rue forment ce qu'on appelle une « Nachbarschaft, » dans le but de payer les impôts et de régler les différends. Il reste des traces de cette association encore aujourd'hui).

61. — Deutsche Revue. 1888, mai. — K. BLIND. Souvenirs relatifs au soulèvement de la Pologne en 1863-64 (l'origine du soulèvement ne peut être liée au communisme international; le mouvement a été exclusivement polonais et national; des chefs les plus importants du mouvement. Publie une lettre de Kosciuzko au comte de Ségur, le 31 oct. 1803, où il déclare avoir prononcé les mots « Finis Poloniae »). — E. PAUL. Le projet d'une occupation de l'Inde par les troupes françaises et russes réunies (ce plan fut discuté et dressé en 1800, entre le tzar Paul Ier et le premier Consul. Publication littérale de ce document). = Juin. F. VON MARTENS. La Russie et la Prusse pendant la Restauration (d'après des actes inédits des archives russes; étudie surtout les négociations entamées entre la Russie et la Prusse pendant les dernières années du règne d'Alexandre Ier; leur but principal était de régler les rapports des deux nations au point de vue commercial. Détails intéressants sur les rapports personnels du tsar Alexandre Ier avec le roi de Prusse Frédéric-Guillaume III). — Notes d'un ancien homme d'État prussien (importance politique du comte Wrangel, de Manteuffel, de Gerlach et des membres notables du parti prussien progressiste). = Juillet. Les événements de 1870-71 (récits d'un diplomate prussien). — MARTENS. La Russie et la Prusse à l'époque de la Restauration; suite : 1828-32 (d'après des documents inédits; publie plusieurs notes autographes de l'empereur Nicolas sur les événements de Belgique et de Pologne, ainsi qu'une instruction pour l'ambassadeur de Russie à la cour de Prusse en 1832). — L. VON KOBELL. Sur la biographie de la reine Élisabeth d'Angleterre (expose les divers projets de mariage de la reine). — Extraits des mémoires d'un ancien homme d'État prussien (sur les événements de 1848 et des années suivantes).

62. — Nord und Süd. 1888, mai. — TOLTIČINEANO. La Bulgarie, le pays et les gens. = Juin. H. KUNZ. L'empereur Guillaume et la réorganisation de l'armée prussienne). = Juillet. J. VON PFLUGK-HARTTUNG. Les plus anciennes époques de l'histoire de la civilisation. = Août. Jacob VON FALKE. Idées sur l'histoire de la maison d'habitation. — HŒRNES. Un faux tsar Pierre III (en 1767, un aventurier se produisit sous ce nom dans le Montenegro et gagna à son parti la noblesse du pays; histoire du Montenegro à cette époque).

63. — Germania. Jahrg. XXI, Heft 2. — LIEBRECHT. Sociétés de

fous (les sociétés carnavalesques dans l'antiquité; la « République babinique » fondée en Pologne en 1508, le « Régiment de la Calotte » qui existait en France au XVIIIe siècle, etc.). — ID. Légendes sur l'irruption d'eau de mer dans des temples situés dans l'intérieur des terres. — BLANC. Histoire de la légende de saint Alexis (étude approfondie sur les origines de cette légende et sur les formes qu'elle a revêtues dans les littératures occidentales). — LIEBRECHT. Études sur l'histoire des femmes; suite (réunit un grand nombre de mythes, d'anecdotes, d'observations ethnologiques et anthropologiques relatives aux femmes).

64. — Zeitschift für Assyriologie. Bd. III, Heft 1-2. — OPPERT. Une femme gardienne de son mari (commente l'inscription phénicienne publiée au tome V des textes du Musée britannique, pl. 67, n° 3). — AMIAUD. L'inscription G de Goudéa (texte et commentaire). — OHNEFALSCH-RICHTER. Les influences prébabyloniennes et babyloniennes à Hissarlik et en Cypre. 1er art. (l'époque du bronze à Cypre est antérieure aux Hellènes et aux Phéniciens). — PEISER. Études sur le droit babylonien (sur les contrats et la procédure; contre Revillout). — AMIAUD. L'inscription assyrienne de Doungi. — ZIMMERN. Remarques sur les inscriptions royales de la Babylonie ancienne. — OPPERT. Sur l'étoile « Kakkab-mesri. » = Bd. III, Heft 3. STROSSMAIER. Inscr. cunéiformes de l'époque des Arsacides (texte, transcription et commentaire de 17 inscr.). — TELONI. Remarques sur l'inscr. du roi Nabonid V. R. 65. — OPPERT. Sur les documents juridiques cunéiformes. — HALÉVY. Notes assyriologiques. — JENSEN et ZIMMERN. Noms et signes pour les animaux domestiques dans les inscr. de Goudéa. — BUDGE. Sur les tablettes d'argile babyloniennes récemment acquises par le Musée britannique (texte et commentaire de six textes). — BRUENNOW. Une inscription bilingue assyrienne et araméenne. = Comptes-rendus : *Tiele*. Babylonisch-assyrische Geschichte. Th. II (bon).

65. — Zeitschrift für ægyptische Sprache und Alterthumskunde. 1888, Heft 2-3. — BRUGSCH. Quatre inscriptions bilingues de Philé (texte et commentaire; discute l'interprétation donnée par M. Revillout. L'emploi de l'écriture démotique se constate encore dans le milieu du ve s. apr. J.-C.). — HESS. L'empereur C. Vibius Trebonianus Gallus dans une inscription démotique. — MAX MUELLER. Interprétation du grand décret du roi Har-m-hebe. — HESS. Une inscription funéraire copte.

66. — Mittheilungen des k. d. archæologischen Instituts. *Athenische Abtheilung*. Bd. XII, Heft 3. — CONZE. Teuthrania (détermine l'emplacement de cette ville sur le mont Élias, colline située au-dessus de Kalerga près de Pergame. Rapport sur les fouilles opérées en ce lieu). — REGEL. L'emplacement d'Abdère (résumé de recherches dirigées par l'auteur. Abdère était située au cap Bulustra; sur ses ruines fut construite, au moyen âge, la petite ville de Polystylon). — WERNICKE. Pausanias et le temple d'Athèna sur l'Acropole (de la description

de Pausanias nous pouvons tirer la conclusion que le temple construit par Pisistrate existait encore à l'époque romaine). — Dœrpfeld. L'ancien temple d'Athèna sur l'Acropole (l'auteur réfute les critiques de Petersen sur un de ses précédents articles). — Six. Un portrait de Ptolémée VI Philométor (décrit une tête trouvée dans le port d'Égine avec une inscription hiéroglyphique traduite et commentée; remarques sur les rapports du roi avec la ligue achéenne). — Winter. Vases de Carie (remarques intéressantes sur l'influence exercée par la civilisation phénicienne sur les Grecs en Asie-Mineure). — Kontoléon. Inscriptions de l'Asie-Mineure (publie trente-six inscriptions pour la plupart importantes). — Mordtmann. Inscriptions de Bithynie (en publie quatre). — Fontrier. Inscription métrique d'Érythrée). — Dœrpfeld. Résultats des fouilles les plus récentes à l'Acropole (rapports sur les découvertes archéologiques faites à Mycènes, Épidaure, Mantinée, Sicyone, Thèbes, Magnésie du Sipyle). = Bd. XIII, Heft 1. Schuchhardt. Les colonies macédoniennes en Hyrcanie, entre l'Hermos et le Caikos (des inscriptions trouvées récemment et des recherches topographiques fournissent des détails abondants sur les cinq villes de Thyatire, Nakrasa, Apollonis, Mostène et Hyrcanis, sur les rapports de ces colonies avec le royaume de Pergame et sur l'étendue de ce royaume). — Mommsen. Un bas-relief de Kula en Lydie (explique l'inscription consacrée à l'empereur Caius ou à son père). — Humann. La forteresse de Tantale sur le Sipyle (description détaillée de cette forteresse, du trône de Pélops et d'un vaste lieu de sépulture). — Cichorius. Soixante-deux inscriptions de Lesbos; texte et commentaire. — Judeich et Dœrpfeld. Le sanctuaire des Cabires à Thèbes (rapport sur les résultats des plus récentes fouilles). — Dœrpfeld. Le portique d'Eumène à Athènes (il était situé entre les deux théâtres d'Hérode et Lycurgue). — Lolling. Une inscription archaïque de Béotie. — Rapport sur les plus récentes découvertes archéologiques sur l'Acropole, à Mantinée, à Icarie et à Thèbes. = *Rœmische Abtheilung*. Bd. III, Heft 1. Barnabei. De quelques inscriptions du Picénum trouvées sur le monte Giove à l'ouest d'Hadria). — Mau. La basilique de Pompée (description de ce qui en reste, et reconstitution). — Wolters. Le chalcidicum (vestibule) de la basilique de Pompée. — Mommsen. Trois inscriptions de Pouzzoles. — Huelsen. Miscellanea epigraphica (1° inscr. de L. Minicius Natalis; 2° l'inscription trouvée en 1872, et qu'on a jusqu'ici rapportée à la statue équestre de Domitien sur le Forum, a été mise à un monument élevé en l'honneur de Vespasien; 3° trois « tesserae gladiatoriae »).

67. — Hermes. Bd. XXIII, Heft. 3. — Tœpffer. Les Pythaistes et les Déliastes attiques (les Πυθαισταί et les Δηλιασταί mentionnés par Strabon, IX, 404, et par les lexicographes sont essentiellement différents de ces agents du culte qui, selon Philochore, *Schol. Sophocl. Œdip. Colon.*, 1047, étaient chargés d'accomplir l'ambassade sacrée à Delphes et à Délos. Le récit de Philochore se rapporte exclusivement à la côte orientale de l'Attique et à la Tétrapole. De l'île de Délos, le culte de l'Apol-

lon ionien s'est étendu vers la côte orientale de l'Attique et plus tard vers les portions occidentales ; le culte de l'Apollon délien s'est ensuite associé au culte de l'Apollon pythique pour honorer l''Απόλλων πατρῷος). — THALHEIM. Le procès d'Androclès contre Lakritos (traite des documents incorporés dans le discours de Démosthène contre Lakritos ; ils sont authentiques. Commentaires sur ce discours). — KEIL. Sur Isocrate (1° collation des leçons du papyrus du musée Borély avec Isocrate, *Or.*, II, 1-31 ; 2° interpolations dans Isocrate Nicoclès ; 3° imitation de la Nicoclea d'Isocrate chez les Byzantins ; 4° sur Isocrate, *Or.*, V, 116, 117, d'après la collation du papyrus de l'archiduc Rainer). — U. KŒHLER. Inscriptions relatives au procès des Hermokopides (relatives à la vente des biens de ces « coupeurs d'Hermès »). — BUSSE. L'historien et le philosophe Dexippe (sont deux personnages différents). — NIESE. La loi agraire dite Licinienne-Sextienne (cette loi n'est pas digne de foi, sans être pourtant une pure fabrication ; mais elle est d'une époque très récente, de 180 av. J.-C. environ, et a été mal à propos placée en l'année 367 ; les deux autres lois dites de C. Licinius et de L. Sextius ont été sans doute aussi fabriquées après coup). — ROBERT. Remarques sur les monuments et les inscriptions olympiques. — WILHELM. Sur l'histoire des clérouques attiques à Lemnos (interprète l'inscr. publiée par Kirchhoff et Lolling dans les Sitzungsberichte de l'académie de Berlin, en 1887, p. 1066 et suiv.). — WILCKEN. Sur les fragments berlinois de l''Αθηναίων πολιτεία d'Aristote. — WILHELM. Un décret attique de l'an 349-348 av. J.-C. (interprète les fragments d'inscriptions publiés dans les Sitzungsberitche de l'académie de Berlin, 1888, p. 244, et dans le *Corp. inscr. graec.*, 92). — KŒHLER. Les tombeaux de Hagia Trias à Athènes (la rue des tombeaux à Hagia Trias est considérée d'ordinaire comme ayant été construite au commencement du IVe siècle ; c'est inexact : l'agrandissement de la ville par Thémistocle eut pour conséquence un déplacement et un remaniement des cimetières athéniens, et en particulier du cimetière d'Hagia Trias. Publie six inscriptions, dont quatre antérieures à la guerre du Péloponèse). — HOLZAPFEL. Le temple de Jupiter au Capitole et le pied italien (le pied, constaté par Nissen à Pompei, de $0^{m}275$ était aussi en usage à Rome. Denys, dans sa description du temple, compte une fois avec l'ancien système de mesures, et l'autre fois avec le nouveau). — WŒLFFLIN. Le consul Scipion au Tessin (il fut sauvé dans ce combat par ses esclaves. Compare les passages relatifs à la bataille de la Trébie dans Pline, *Hist. nat.*, 16, 14, et Appien, *Hannib.*, 7, avec ce combat près du Tessin).

68. — Neue Jahrbücher für Philologie und Pædagogik. Bd. CXXXVII, Heft 4, 1887. — SOLTAU. Remarques chronologiques (contre le mémoire publié par Niese dans les *Götting. gelehre Anzeigen*, 1887, n° 22, sur la chronologie romaine de Diodore). = Heft 5-6. BELOCH. L'armée grecque à Platées (critiques contre Ad. Bauer au sujet de l'inscription gravée sur le trépied de Delphes et au sujet de l'emploi qu'en ont fait Pausanias et Hérodote. La force totale de l'armée grecque

montait à 25,000 hoplites, 25,000 hommes de troupes légères et 14,000 hilotes). — Ad. Bauer. La surprise de Platées par les Thébains répond aux critiques de Junghahn; l'hypothèse de deux éditions différentes de l'œuvre de Thucydide est insoutenable). — Œhler. Sur la marine des anciens (sur les Λογγῶνες, d'après un bas-relief du musée Torlonia). — Ruehl. Remarques diverses (explication, remarques critiques et commentaire de Tite-Live, XXXI, 44; XLII, 37, 2; XLII, 56, 8; XLII, 44; IV, 3; de Justin, XVIII, 6, 1; XLI, 3, 6; d'Eutrope Ier, 20; de Végèce Ier, 20. Sur les caractères de l'écriture du Codex Vossinianus d'Ausone; sur l'inscription publiée au *Corpus inscr. lat.*, V, 923; sur l'époque de la fondation de Cumes). — Triemel. Sur l'année de la fondation romaine rapportée par Caton (contre les hypothèses d'Unger; Caton a placé la fondation de Rome en l'année 751-750). — Regell. Auguralia (remarques sur Festus). = Supplement-Band XVI, Heft 2. Gundermann. Recherches sur les Stratagèmes de Julius Frontinus (ils ont été composés entre 88 et 96 ap. J.-C.; le 4e livre, qui n'est pas authentique, sans doute vers le début du IIe siècle; étudie la confiance que mérite Frontin, et montre comment il a utilisé ses sources). — Schwarz. Fragments de M. Terrentius Varron dans les Pères de l'Église (surtout dans Tertullien et saint Augustin; collection complète des fragments du livre XVI des *Antiquitates*, de Varron).

69. — Philologus. N. Fr. Bd. I, Heft 1, 2e Hälfte. 1888. — Wiedemann. Le mariage de Ptolémée Philadelphe avec Arsinoé II (des inscriptions nouvellement découvertes montrent que le mariage de ce Ptolémée avec sa sœur Arsinoé II fut conclu en 273 ou avant. Évergète fut adopté par les époux, sans doute en 271; c'est pourquoi il figure comme co-régent en 266-261). — Gruppe. Mythes relatifs au pays des Éthiopiens (ils étaient d'origine orientale, ce qu'a nié Tuempel). — Landwehr. Revue des publications relatives à l'histoire grecque en 1882-1886 (traite surtout de l'époque de Périclès, et du temps jusqu'aux dernières phases de l'hellénisme). — Holzapfel. Le passage original de la Pentékontaétie dans l'œuvre de Thucydide (Thucydide avait d'abord annexé l'histoire de l'époque comprise entre les guerres contre la Perse et la guerre du Péloponèse à l'esquisse qu'il trace dans son introduction de l'histoire primitive de la Grèce; plus tard il changea cette disposition, et intercala cette histoire dans le récit des révolutions qui aboutirent à la guerre du Péloponèse). — Schwabe. La mort du poète Helvius Cinna (il trouva la mort aux funérailles de César; l'opinion différente de Ribbeck doit être abandonnée). — G.-F. Unger. La biographie d'Alexandre Polyhistor (il naquit vers 108-98 av. J.-C.; son nom complet était L. Corn. Alexander; il florissait vers 50 av. J.-C.). — Id. L'époque du règne d'Hiéronyme à Syracuse (d'août à sept. 215 av. J.-C.).

70. — Zeitschrift für deutsche Philologie. Bd. XXI, Heft 1. — Weinhold. Tius Things (sur une inscription relative à Mars Thingsus, qui a été publiée par Huebner dans la *Westdeutsche Zeitschift*, Bd. III,

p. 120; commentaire détaillé de cette inscription. Le dieu germanique de la guerre Tius était en même temps le dieu qui dominait les assemblées populaires. Le nom des « Alaisiagæ » mentionnées dans l'inscription est corrigé par l'auteur en « Alaisagiæ » et interprété comme signifiant « les grandes diseuses de la loi, » c'est-à-dire celles à qui l'on doit la connaissance de la coutume établie. Rapport de l'inscription avec l'ancien droit scandinave, saxon et frison).

71. — Zeitschrift für romanische Philologie. Bd. XII, Heft 1-2. — WERTH. Manuels de la chasse en ancien français, avec la bibliographie des mss. relatifs à la chasse en Occident pendant le moyen âge (tables des matières; recherches sur l'époque, l'auteur, les rapports réciproques et les sources des ouvrages imprimés ou inédits dont il est ici parlé; article important).

72. — Archiv für katholisches Kirchenrecht. 1888, Heft 3. — REINER. L'occupation des évêchés en Hongrie (depuis les plus anciens temps jusqu'à présent; montre la part prise par le roi, le pape et le chapitre à la nomination des évêques hongrois). = Heft 4. NUERNBERGER. Le ms. de Wurzbourg contenant la collection des canons irlandais (description très détaillée de ce ms., de son rapport avec saint Boniface et de ses relations avec d'autres mss. de canons). = Comptes-rendus : Die Geschlechtsverbindungen der Unfrein im frankischen Recht (excellent). — *Geiger*. Der Selbstmord im classischen Alterthum (bon).

73. — Jahrbücher für protestantische Theologie. Jahrg. XIV, Heft 3. — OHLE. Les Esséniens; suite (étudie les données fournies par Josèphe. Les Esséniens pratiquaient une religion fort étroite, d'après la lettre même de la loi. Ils se tenaient à l'écart de toute action politique et même de toute participation aux affaires publiques; ils ont dû par conséquent rester sans influence). — MANCHOT. La prophétie d'Ézéchiel contre Tyr (montre que le texte primitif a subi de nombreux remaniements).

74. — Der Katholik. 1888, juin. — Le martyre de saint Maurice et de ses compagnons (études critiques sur les sources historiques; la Passio Mauritii composée par Eucherius est tout à fait digne de foi); suite en juillet. = Juillet. NETELER. Sur les données chronologiques fournies par les Livres des Rois (cette chronologie est en complet accord avec celle des inscriptions assyriennes). = Août. Le martyre de saint Maurice et de ses compagnons; fin (continue la défense du récit d'Eucherius; le récit du massacre de la légion thébaine est historique; l'événement eut lieu en 303. Le persécuteur des chrétiens à Trèves, Rictius Varus, est un personnage historique). — Les martyrs irlandais sous le règne de la reine Élisabeth d'Angleterre. = Compte-rendu : *Nirschl*. Propædeutik der Kirchengeschichte (bon).

75. — Theologische Quartalschrift. 1888, Heft 2. — DANKÒ. La situation confessionnelle d'Albert Dürer (expose les idées qui ont cours sur ce sujet. Dürer est mort catholique). — NUERNBERGER. Les « Dicta

sancti Bonifatii episcopi » (publiés d'après un ms. de Saint-Gall). — Funk. Une prétendue déclaration de Basile le Grand sur le culte des images (elle figure dans une bulle du pape Grégoire II, mais interprétée dans un sens inexact). = Comptes-rendus : *Rœsler*. Der Dichter Aurelius Prudentius Clemens (des objections). — *Majunke*. Geschichte des Culturkampfes (très bon). — *Rothenhæusler*. Die Abteien und Stifter des Herzogthums Württemberg im Zeitalter der Reformation (excellent). = Heft 3. Funk. Le pape Martin V et le concile de Constance (étudie la question de savoir si le pape a repoussé quelques délibérations du concile; rien n'est moins prouvé; mais, d'autre part, on ne peut non plus inférer de son silence qu'il ait approuvé toutes ces résolutions). = Comptes-rendus : *Jungmann*. Dissertationes selectae in historiam ecclesiasticam. Tom. VI-VII (bon; des objections). — *Niehues*. Geschichte des Verhältnisses zwischen Kaisertum und Papsttum im Mittelalter. Bd. II (bon). — *Dreher*. Das Tagebuch des Friedrich von Hohenzollern, Bischofs von Augsburg, 1486-1505 (important). — *Vochezer*. Bischof Otto von Konstanz, 1474-91 (excellent). — *Grube*. Das Chronicon Windeshemense und der Liber de reformatione monasteriorum des Johannes Busch (très bon).

76. — Theologische Studien und Kritiken. Jahrg. 1889, Heft 1. — Dræseke. Athanasiana (les écrits contre Apollinarius de Laodicée qui nous sont parvenus sous le nom d'Athanase ne sont pas de lui; ils viennent d'Alexandrie et ont été sans doute composés par Didyme et par son disciple Ambrosius). — Usteri. Histoire des idées théologiques de Zwingli (réfute les critiques élevées par Benrath contre un travail précédent). = Comptes-rendus : *Stade*. Geschichte des Volkes Israel (bon). — *Kittel*. Geschichte der Hebræer (excellent).

77. — Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie. Jahrg. XXXI, Heft. 4. — Egli. Sur les plus anciens martyrs chrétiens (1° le jour de la mort de Polycarpe fixé au 23 février; 2° chronologie de la biographie d'Ignace; 3° le jour de la mort de sainte Félicité est le 1er août). — Krueger. Melito de Sardes ou Alexandre d'Alexandrie (les fragments de Melito, évêque de Sardes, découverts par Cureton et par Otto, sont authentiques; l'évêque Alexandre d'Alexandrie avait déjà, au commencement du IVe s., une copie complète de Melito, qu'il utilisa pour ses sermons). — F. Gœrres. Le christianisme dans l'empire des Sassanides. — Dræseke. Les œuvres d'Apollinarios de Laodicée. — Hilgenfeld. Apocalypses juives et christianisme (contre les hypothèses de Baldensperger relatives à l'origine et aux rapports réciproques des écrits apocalyptiques des Juifs). = Comptes-rendus : *Pfleiderer*. Urchristenthum (objections nombreuses présentées par Hilgenfeld). = Jahrg. XXXII, Heft 1. Hilgenfeld. L'Évangile primitif (ce nom sert à désigner l'Evangelium secundum Hebraeos des Nazaréens dont il ne reste que des fragments). — Gœrres. Le calife Haroun al Raschid et le christianisme (montre sa grande tolérance à l'égard de ses

sujets chrétiens; au contraire, dans sa lutte contre l'empire d'Orient, Haroun a combattu énergiquement le christianisme. Appendice sur les campagnes byzantines des califes, sur le martyre de Théophile le Jeune, sur la valeur historique de Théophane). = Compte-rendu : *Schiller*. Geschichte der römischen Kaiserzeit. Bd. I, II (compte-rendu élogieux par F. Gœrres qui donne des indications complémentaires sur les parties du livre relatives à l'histoire du christianisme).

78. — Zeitschrift für katholische Theologie. 1888, Heft 3. — Kellner. Les gouverneurs romains de la Syrie et de la Judée à l'époque de Jésus et des Apôtres (article très approfondi; appendice sur le recensement de Quirinius). — Grisar. Recueils d'anciennes lettres de papes; de la manière dont les théologiens les ont utilisées (de la valeur des différents bullaires et des recueils récents, ceux, par exemple, de Pitra, Friedberg, Pflugk-Harttung et Jaffé).

79. — Zeitschrift für alttestamentliche Wissenschaft. Jahrg. VIII, Heft 2. — Schwally. Les discours du livre de Jérémie contre les gentils aux chap. xxv et xlvi-li (ne sont pas authentiques). — Budde. L'élection de Saül à la royauté et comment elle fut écartée (montre que dans les livres de Samuel se trouvent des sources d'époque différente). — Id. Les appendices du livre des Juges (indique les sources provenant d'auteurs différents).

80. — Zeitschrift für kirchliche Wissenschaft und kirchliches Leben. 1888, Heft 6. — Schultze. De l'état présent des études sur les antiquités ecclésiastiques. — Grundt. Est-ce à son voyage à Rome que Luther a dû ses progrès dans la connaissance de l'hébreu?

81. — Zeitschrift für Vœlkerpsychologie und Sprachwissenschaft. Bd. XVIII, Heft 3. 1888. — Tobler. Les peuples légendaires de l'antiquité et du moyen âge (les Cyclopes, les Trygons, les Phéaciens et autres sont des peuples purement mythiques et sans aucune réalité historique; au contraire, les récits concernant les Amazones, les Hellusiens, les Osciones, etc., ont un fondement en partie historique. Recherches sur les peuples des géants nommés dans les légendes). — Haberland. Usages et superstitions à Essen; suite. — Baynes. La philologie indo-chinoise (examen critique des hypothèses émises par Terrien de la Couperie sur l'histoire des peuples et des langages indo-chinois). = Compte-rendu : *Lang*. Custom and Myth (excellent).

82. — Zeitschrift des deutschen Palæstina Vereins. Bd. XI, Heft 2. — Zangemeister. Une inscription romaine de Jérusalem (le légat M. Junius Maximus nommé dans cette inscription n'était que le commandant d'une légion, non le gouverneur de la province de Syrie). — Rœhricht. La géographie de la Syrie au moyen âge (d'après les documents publiés au tome XLVIII des *Mémoires des Antiquaires de France*). — Jacob. Rapport sur les plus récentes publications relatives à la Palestine, parues en 1886. = Compte-rendu : *Riess*. Bibelatlas (excellent).

83. — Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft. Bd. XLII, Heft 2. — OLDENBERG. Les auteurs des chants du Rigveda (recherches approfondies sur la chronologie védique et sur l'origine et le développement de l'ancien rituel hindou). — GRUENBAUM. Assimilations et étymologies populaires dans le Talmud. — ID. Des idées sur la vie avant et après la mort chez les auteurs arabo-persans et juifs. = Compte-rendu : *Paul Ravaisse*. Essai sur l'histoire et sur la topographie du Caire d'après Makrizi (bon).

84. — Zeitschrift für deutsches Alterthum. Bd. XXXII, Heft 3. — MUCH. Sur le Saltus Hircanus (dans la Vita Sancti Emmerani de Meginfredus est mentionné, comme frontière septentrionale de la Bavière, un « Hircanum nemus, » qu'il faut identifier avec le Bœhmerwald. Le nom est une traduction latine du nom celtique du Bœhmerwald, Γαβρέτα ὕλη). — ID. Le nom des Suèves (= sopitores, les dormants. Le nom était un sobriquet pour désigner les parties du peuple qui, pendant les grandes migrations, restèrent dans les anciens établissements de la race. L'origine du nom des Gépides est analogue). = Heft 4. MUCH. Sur le nom de « Silva Hercynia » (ce nom est celte et identique à « Ferguna, » l'ancien nom de l'Erzgebirg bohémien. Celtes et Germains ont appelé en commun la forêt hercynienne du nom de Perkunia).

85. — Staats-und Socialwissenschaftliche Forschungen. Bd. VIII, Heft 2. — SCHAUBE. Les consuls de mer à Pise (contribution importante à l'histoire maritime, à celle des associations de commerce et à celle du droit commercial au moyen âge. Origine, compétence, activité administrative, juridiction du consulat. Étude de semblables institutions à Ancône, Gênes, Montpellier et dans les places maritimes de l'Espagne.

86. — Untersuchungen zur deutschen Staats-und-Rechtsgeschichte. Heft 23. — REINHOLD. Histoire des institutions de la ville de Wesel au moyen âge (d'après des documents inédits). = Heft 24. C. KŒHLER. Rapports de Frédéric II avec les papes de son temps (c'est le pape Grégoire IX qui, par son immixtion dans des affaires purement temporelles, a soulevé un différend qui a conduit à une lutte d'extermination entre l'empire et la papauté; là le pape a joué le rôle d'un agresseur; étude sur les tracas suscités par ce pape à Frédéric II dans les années 1236, 1238 et 1239. L'auteur aboutit à cette conclusion que, dans la plupart des cas, l'empereur était dans son droit). = Heft 25. OPET. Le droit successoral des femmes à l'époque où le droit populaire des Germains était en vigueur (il est inexact de dire que les femmes aient été généralement privées du droit de succéder dans les coutumiers populaires des Germains. C'est seulement chez les Francs, les Lombards, les Burgondes et les Saxons que les femmes ont été traitées moins favorablement que les hommes; dans presque toutes les coutumes, nous trouvons les femmes dédommagées pour le droit à l'héri-

tage manquant ou limité; dans toutes celles qui écartaient les femmes, l'exclusion disparut dans la suite des temps).

87. — Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft. Jahrg. XLIV, Heft 2. — Kleinwæchter. De l'organisation corporative de la société; 1re partie (histoire des corporations, surtout de celles des métiers, au moyen âge).

88. — Archiv für Frankfurts Geschichte und Kunst. 3e Folge. Bd. I, 1888. — Grotefend. Le journal du corps d'officiers du 11e quartier de la ville de Francfort de 1797 à 1812 (publie le texte de ce document important pour l'histoire de cette époque et surtout du grand-duché de Francfort). — Schelhass. La ville de Francfort pendant la querelle entre Diether d'Isenburg et Adolf de Nassau, au sujet de l'archevêché de Mayence, 1461-63. — Buecher. Règlements des relieurs de Francfort du xvie au xixe s. (publie 13 documents). — Thomae. Les Francfortois immatriculés à Tubingue de 1477 à 1877. — Id. La biographie de l'humaniste Wilhelm Nesen (il vécut à Bâle de 1511 à 1515). — Id. Étudiants francfortois à l'université de Bâle, au xvie s. — Grotefend. Étudiants francfortois à l'université de Bologne, 1311-1556. — H. von Nathusius. Biographie de L. H. Euler.

89. — Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst. Jahrg. VII, Heft 2. — Siebourg. Sur le culte des « Matres » (Matres, Matronae, Junones, Suleviae sont différents noms pour exprimer une même idée, celle d'esprits maternels protecteurs). — Hettner. Monnaies romaines trouvées dans la région rhénane; suite (on a trouvé une grande quantité de monnaies de l'époque de Constantin; description de ces pièces; liste géographique des localités rhénanes où l'on a trouvé de grandes quantités de monnaies romaines). = Bibliographie des ouvrages relatifs à l'Allemagne de l'Ouest, y compris la Suisse, la Belgique et la Hollande, qui ont paru en 1887 (note 1,218 extraits de 126 périodiques et 1,905 livres).

90. — Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. Neue Folge. Bd. III, Heft 3. — Schaube. Origine du conseil municipal de Worms (recherches approfondies. Le privilège de Frédéric Ier pour Worms en 1156 n'est pas faux; les irrégularités de l'acte s'expliquent par le fait que nous n'en possédons pas l'original, mais seulement une copie postérieure exécutée par un scribe de Worms; elle n'a été, dans la chancellerie impériale, que munie du sceau et attestée. Au xiie s. déjà, il y avait un tribunal composé de « ministeriales » et de bourgeois, chargé du maintien de la paix publique. C'est de ce tribunal de paix qu'est né le conseil de la ville de Worms au début du xiiie s. tel qu'il fonctionne dans les diplômes de l'empereur Frédéric II). — Mauerer. La campagne de Valentinien contre les Alamans (étude très détaillée qui cherche à déterminer les localités nommées par Ammien, Symmaque et Ausone. Le Monumentum Trajani était identique à Lopodunum, Ladenburg; restes de fortifications romaines dans le Rhin,

ner à l'église réformée un caractère officiel à côté de l'église luthérienne; il rencontra une vive opposition de la part des Luthériens, surtout parce qu'il se laissa presque toujours diriger par des partisans de la Confession réformée; aussi les efforts de l'électeur sur le terrain de l'union ecclésiastique ont-ils eu de faibles résultats). — Koser. L'émigration de Voltaire en Prusse en 1750 (publie trois lettres de Voltaire, deux lettres du marquis de Puysieulx à l'ambassadeur de France à Berlin et une lettre de ce dernier à Puysieulx. Dans cette dernière lettre, du 19 décembre 1750, l'ambassadeur de France s'exprime en ces termes : « Je me suis toujours bien douté que, si l'ostentation l'a fait prendre, ses licences le feraient chasser, car c'est un homme qui, pour gagner un écu, commettra toujours le roi de Prusse quand il en trouvera l'occasion. Il est bien malheureux, avec autant d'esprit, d'avoir aussi peu de jugement et de conduite! ») — Naudé. Extraits des mémoires inédits des frères de Frédéric le Grand (les princes Henri et Guillaume; tous deux ont été les adversaires de la guerre avec l'Autriche; ils fondent leur opinion sur ce fait que le roi a été entraîné par le général de Winterfeld à toutes les entreprises hostiles à l'Autriche; les deux princes poursuivent ce général d'une haine passionnée. L'auteur montre que les princes ont été fort injustes envers le roi et le général et qu'ils ont raconté les origines de la guerre avec un fâcheux parti pris; il publie en appendice le portrait du prince Guillaume, d'après une plume française, en 1748, et une biographie du prince Henri, de 1789). — O. Herrmann. Journaux de la guerre de Sept ans (il en reste un assez grand nombre, qui ont une réelle valeur comme source historique). — Mamroth. Histoire de l'impôt sur le luxe en Prusse, de 1810-1814 (montre pourquoi cet impôt fut trouvé peu avantageux et pourquoi il fut bientôt révoqué). — H. von Treitschke. Le roi Ernest-Auguste de Hanovre et la constitution hanovrienne de 1833 (publie des lettres inédites; elles montrent que le projet de cette constitution fut soumis au roi alors qu'il était encore prince royal, et qu'il y donna son entière approbation; sur certains points, le prince royal souhaitait des changements que l'on se proposa d'effectuer selon ses désirs; lors donc qu'il s'agit de supprimer la constitution en 1837, le roi n'avait pour lui le droit ni matériel ni formel). = Bibliographie des publications les plus récentes sur l'histoire brandebourgeoise et prussienne.

94. — Quartalblætter des historischen Vereins für das Grossherzogthum Hessen. 1888, Heft 2. — Rœschen. Histoire des possessions des chevaliers de Buseck (détermine les limites de ces possessions). — Rapport sur les découvertes archéologiques faites à Worms, à Friedberg et autres lieux hessois. = Heft 3. Kofler. Découverte d'un temple de Mithra près d'Oberflorstadt sur la haute Hesse. — Weckerling. Un autel de Mars Lucetius nouvellement découvert à Worms. — Wœrner. Une inscription romaine dans le cloître de l'église Saint-Étienne à Mayence. — Rapport sur les antiquités romaines et du moyen âge trouvées à Worms, Grossgerau et Hainbach en haute Hesse.

1658, composé sans doute par l'amiral hollandais Gysel van Lier, qui, devenu l'ennemi des Hollandais, avait déjà auparavant proposé à l'électeur des plans de politique commerciale. Le mémoire conseille à l'électeur de s'emparer de l'Elbe, d'empêcher les Hollandais de s'établir sur la côte allemande et de se faire nommer par l'empereur amiral de l'empire; l'Allemagne deviendrait ainsi une grande puissance maritime). — NAUDÉ. La prise de Berlin par les Autrichiens en octobre 1757 et la fuite de la famille royale à Spandau (d'après des pièces d'archives inédites). — HOLTZE. Madeleine de Brandebourg, comtesse d'Arnebourg (fille naturelle de l'électeur Joachim II, née en 1558). — LEHMANN. Les commencements de la réforme militaire en Prusse après la paix de Tilsitt (chapitre de la biographie de Scharnhorst par l'auteur). — KOSER. L'électrice Sophie-Charlotte et la part qu'elle a prise au renversement du ministre prussien E. von Danckelmann en 1697 (publie 12 lettres inédites). — LANDWEHR. Efforts de Christophe Rojas de Spinola, évêque de Tina, pour amener l'union des églises chrétiennes du Brandebourg. — BUDCZIES. Histoire de la famille noble de Stavenow dans la Marche de Brandebourg. — BAILLEU. Un mémoire du ministre Wöllner sur l'établissement des États du Brandebourg (en 1788). — SELLO. Les sceaux des margraves de Brandebourg de la famille ascanienne. Deux chansons inédites sur la prise de Berlin par les Autrichiens en 1757 et par les Russes en 1760.

92. — K. Sæchsische Gesellschaft der Wissenschaften. Abhandlungen der philologisch-historischen Classe. Bd. X, n° 9. — W. ROSCHER. Esquisses sur la nature du césarisme (considérations sur le césarisme en général; Scipion, Marius et autres précurseurs du césarisme; histoire de César et de ses successeurs; la tyrannie militaire chez les Grecs et chez les Carthaginois; le césarisme dans l'Italie moderne; portrait de Cromwell et de Napoléon Ier).

93. — Forschungen zur brandenburgischen und preussischen Geschichte. Bd. I, Hælfte 1. 1888. — KOSER. Revue des travaux sur l'historiographie du Brandebourg et de la Prusse (note et apprécie un très grand nombre de travaux, surtout de ces derniers temps; marque les problèmes les plus importants qui ont été résolus et les progrès réalisés dans les différents domaines de cette histoire). — SCHMOLLER. La situation intérieure du Brandebourg et de la Prusse de 1640 à 1806 (exposé très détaillé, surtout en ce qui regarde les réformes de l'électeur Frédéric-Guillaume Ier). — SELLO. Chronica Marchionum Brandenburgensium (tirée d'un ms. de la bibliothèque municipale de Trèves et d'une chronique bohémienne de Pulkava; texte et commentaire. La chronique originale va jusqu'en 1278, avec une suite jusqu'en 1319; recherche attentive des rapports de cette chronique avec les autres sources de l'histoire brandebourgeoise). — LANDWEHR. La condition ecclésiastique de l'électorat de Brandebourg sous l'électeur Frédéric-Guillaume, 1640-1688 (exposée exclusivement d'après des pièces d'archives; analyse minutieuse des mesures prises par l'électeur pour don-

ner à l'église réformée un caractère officiel à côté de l'église luthérienne; il rencontra une vive opposition de la part des Luthériens, surtout parce qu'il se laissa presque toujours diriger par des partisans de la Confession réformée; aussi les efforts de l'électeur sur le terrain de l'union ecclésiastique ont-ils eu de faibles résultats). — Koser. L'émigration de Voltaire en Prusse en 1750 (publie trois lettres de Voltaire, deux lettres du marquis de Puysieulx à l'ambassadeur de France à Berlin et une lettre de ce dernier à Puysieulx. Dans cette dernière lettre, du 19 décembre 1750, l'ambassadeur de France s'exprime en ces termes : « Je me suis toujours bien douté que, si l'ostentation l'a fait prendre, ses licences le feraient chasser, car c'est un homme qui, pour gagner un écu, commettra toujours le roi de Prusse quand il en trouvera l'occasion. Il est bien malheureux, avec autant d'esprit, d'avoir aussi peu de jugement et de conduite! ») — Naudé. Extraits des mémoires inédits des frères de Frédéric le Grand (les princes Henri et Guillaume; tous deux ont été les adversaires de la guerre avec l'Autriche; ils fondent leur opinion sur ce fait que le roi a été entraîné par le général de Winterfeld à toutes les entreprises hostiles à l'Autriche; les deux princes poursuivent ce général d'une haine passionnée. L'auteur montre que les princes ont été fort injustes envers le roi et le général et qu'ils ont raconté les origines de la guerre avec un fâcheux parti pris; il publie en appendice le portrait du prince Guillaume, d'après une plume française, en 1748, et une biographie du prince Henri, de 1789). — O. Herrmann. Journaux de la guerre de Sept ans (il en reste un assez grand nombre, qui ont une réelle valeur comme source historique). — Mamroth. Histoire de l'impôt sur le luxe en Prusse, de 1810-1814 (montre pourquoi cet impôt fut trouvé peu avantageux et pourquoi il fut bientôt révoqué). — H. von Treitschke. Le roi Ernest-Auguste de Hanovre et la constitution hanovrienne de 1833 (publie des lettres inédites; elles montrent que le projet de cette constitution fut soumis au roi alors qu'il était encore prince royal, et qu'il y donna son entière approbation; sur certains points, le prince royal souhaitait des changements que l'on se proposa d'effectuer selon ses désirs; lors donc qu'il s'agit de supprimer la constitution en 1837, le roi n'avait pour lui le droit ni matériel ni formel). = Bibliographie des publications les plus récentes sur l'histoire brandebourgeoise et prussienne.

94. — Quartalblætter des historischen Vereins für das Grossherzogthum Hessen. 1888, Heft 2. — Rœschen. Histoire des possessions des chevaliers de Buseck (détermine les limites de ces possessions). — Rapport sur les découvertes archéologiques faites à Worms, à Friedberg et autres lieux hessois. = Heft 3. Kofler. Découverte d'un temple de Mithra près d'Oberflorstadt sur la haute Hesse. — Weckerling. Un autel de Mars Lucetius nouvellement découvert à Worms. — Wœrner. Une inscription romaine dans le cloître de l'église Saint-Étienne à Mayence. — Rapport sur les antiquités romaines et du moyen âge trouvées à Worms, Grossgerau et Hainbach en haute Hesse.

95. — Bremisches Jahrbuch. Bd. XIV, 1888. — W. von Bippen. Les époques de l'histoire de Brème (du viiie au xixe s.; notes sur l'histoire de la civilisation). — Duenzelmann. Développement topographique de l'histoire de Brème. — Schumacher. Les travaux récents sur l'histoire de Brème. — Kuehtmann. La justice ecclésiastique à Brème au moyen âge. — Focke. La construction de l'hôtel de ville de Brème.

96. — Verein für Hamburgische Geschichte. *Zeitschrift.* Neue Folge. Bd. V, Heft 2. — Erdmann. Histoire de l'invasion de Hambourg par les Danois, le 19 août 1686 (publie quatre documents). — Liebold. Histoire des événements militaires et politiques dont Hambourg a été le théâtre ou l'objet en août-octobre 1686 (extraits de pièces provenant des archives d'État de Berlin, relatifs surtout à la situation de l'électeur de Brandebourg par rapport au Danemark). — Sillem. Liste des étudiants de Hambourg et des environs à Erfurt de 1492 à 1636 et à Wittenberg de 1502 à 1560. — Gædechens. Histoire de l'hôpital du Saint-Esprit à Hambourg (fondé dans la première moitié du xiiie s.; son organisation; des confréries qui se rattachaient à cet établissement). = *Mittheilungen.* Jahrg. X, 1887. Wohlwill. La conduite du maréchal Davout à Hambourg après la conquête de la ville par les troupes françaises en 1813 (l'opinion d'après laquelle Davout épargna les Hambourgeois par générosité n'est pas juste). — Detlefsen. Histoire du combat naval entre les Hambourgeois et les Danois en 1630 (publie deux récits contemporains inédits).

97. — Preussische Jahrbücher. Bd. LXI, Heft. 5. — Koser. Au souvenir de l'électeur Frédéric-Guillaume Ier. — Daniels. La campagne du prince Alexandre de Bulgarie en Serbie, 1885. — H. Weber. Sur l'enseignement supérieur en Allemagne. = Heft 6. E.-L. von Wedell. Sur Mexico (histoire contemporaine de la république; de la vie intellectuelle et économique du pays). — Martin. Le passage de la démocratie sociale à l'anachronisme.

98. — Preussische Akademie der Wissenschaften. Sitzungsberichte. 1888, Stück 31. — E. du Bois Reymond. Discours d'apparat pour l'anniversaire de la naissance de Leibnitz (retrace la biographie et caractérise l'activité littéraire d'Adalbert de Chamisso). = Stück 32 u. 33. Bezold. Les collections des tablettes d'argile assyro-babyloniennes au British Museum (table analytique des collections qui contiennent environ 50,000 tablettes. Montre l'intérêt qu'offrent les pièces les plus remarquables de la collection et indique la méthode d'après laquelle elle doit être rangée). = Stück 34. Virchow. Les momies des rois d'Égypte au musée de Boulaq (donne les résultats des mesures prises sur les crânes d'Amosis Ier, de Toutmès II et III, de Ramsès II et III et de Séti Ier, ainsi que sur ceux d'Égyptiens vivants. Dans l'ancien royaume égyptien, il y a eu une direction très réaliste dans la sculpture et la peinture, qui savaient reproduire les traits les plus subtils de la physionomie. Les crânes des rois égyptiens et des Égyptiens modernes ne

36 privilèges de 1309 à 1637). — Gussmann. Résultats des fouilles faites au castellum romain de Jagsthum dans l'automne de 1886 (on y a mis à découvert l'enceinte de la place, un bain, quatre inscriptions, etc.). — H. Schmid. Histoire des événements militaires de 1674 à 1785 (publie des extraits de documents de la ville de Künzelau sur les passages de troupes, les logements militaires et réquisitions pendant cette période). = Heft 4. Schneider. Le Codex Hirsaugiensis (composé vers l'an 1500; contient une histoire du monastère de Hirsau en Wurtemberg, une liste des autels du monastère et de leurs reliques, une liste des dons et acquisitions du monastère au xiie et au xiiie s.; texte de ce ms. avec une table très détaillée).

103. — Bayerische Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-historische Classe. *Abhandlungen.* Bd. XVIII. Abth. I, 1888. — Ohlenschlager. Le retranchement-frontière des Romains en Bavière (recherche très détaillée de toutes les parties de la frontière romaine de Kehlheim sur le Danube jusqu'à la frontière de Wurtemberg. Le retranchement fortifié n'était pas une route, mais un mur construit pour la défense du pays. Signale un grand nombre de tours et de petits castella qu'on n'avait pas encore reconnus. Inscriptions. Publie huit cartes spéciales). — Brunn. Fouilles à la chartreuse de Parme (analyse très détaillée des découvertes archéologiques appartenant à l'époque ombro-étrusque). = *Sitzungsberichte,* 1888, Heft 2. Gregorovius. La première occupation d'Athènes par la république de Venise (d'après des pièces provenant des archives de l'état de Venise. Athènes avait été léguée en 1394 par le duc Nerio à l'église de Notre-Dame du Parthénon et mise sous la protection de la République. A la fin de 1394, la ville fut occupée par les Vénitiens, qui y dominèrent jusqu'en 1403). — Lossen. Sur l'histoire de la nonciature pontificale de 1573 à 1595 (sur l'activité spirituelle des nonces et leur immixtion dans les affaires politiques de l'Allemagne occidentale). — Von Lœher. Sur des constructions en pierre de l'époque préhistorique (décrit en détail ces constructions très répandues composées de blocs grossiers, carrés ou arrondis, recouverts souvent, comme d'un toit, de larges pierres plates. Elles servaient surtout de tombeaux. Montre qu'elles étaient répandues dans les divers pays de l'Europe; elles sont très probablement d'origine germanique. Appendice sur le mode d'ensevelissement usité chez les Germains).

104. — Schriften des Vereins für Geschichte des Bodensees. 1887, Heft 16. — E. Graf Zeppelin. Le traité de l'empereur Frédéric Barberousse avec le pape Eugène III en 1153 à Constance (discute les opinions émises par Prutz, Giesebrecht et Ribbeck sur ce sujet). — Schneider. Un procès de sorcellerie en 1625. — Strass. Vestiges de constructions sur pilotis trouvés à Haltnau sur le lac de Constance. — Von Tröltsch. Sur la civilisation dans les habitations lacustres du lac de Constance. — Samberth. Le chapitre rural d'Ailingen-Theuringen et de Tettnang; suite (publie de nombreux extraits de chartes inédites,

101. — Zeitschrift des Vereins für Thüringische Geschichte und Alterthumskunde. Neue Folge. Bd. VI, Heft 1-2, 1888. — Stoy. Les premiers essais d'alliance des princes et villes évangéliques (utilise de nombreux matériaux inédits; expose la situation des protestants allemands à l'égard de l'empire et de l'empereur, et les négociations préparatoires d'une alliance réciproque jusqu'en 1530. Publie 25 lettres des années 1526-27). — Anemüller. Le pillage et la misère de Rudolstadt en 1640 (publie un écrit du comte Ludwig Gunther de Schwarzburg).

102. — Württembergische Vierteljahrshefte für Landesgeschichte. Jahrg. X. Heft 1, 1888. — Kornbeck. Les armoiries du comte de Marstetten (avec la généalogie de sa maison). — Schultes. La famille patricienne des Besserer à Ulm. — Weizsæcker. Sur l'inscription de l'autel de Mengen consacrée au Danube. — Busl. Anciens usages ecclésiastiques et laïques à Ellwangen. — Bossert. La destruction du château-fort d'Enzberg par le Palatin Robert, en 1384. — Drueck. Fouilles du castellum romain de Murrhardt en 1885 (publie deux inscriptions). — Bossert. Sur la topographie ancienne du Wurtemberg (étudie surtout les données fournies par le Codex Laureshamensis). — Ludwig. Voyage au Mur du Diable (intéressants détails sur les ruines du « limes » romain et sur ses fortifications en Wurtemberg). — Kallec. Ruines romaines en Wurtemberg (1° substructions romaines sur le « petit Heuberg » à Geislingen; 2° la voie militaire de Rottenburg par le Bromberg à Cannstadt; 3° ruine romaine à Wachendorf dans le voisinage de Rottenburg; l'auteur y voit une station de la poste romaine). = Heft 2. Ouvrages relatifs au Wurtemberg parus en 1886. — Kluepfel. Les historiens souabes, du xve au xixe siècle; additions à l'ouvrage de Wegele. — Paulus. La voie militaire romaine de la table de Peutinger, de Vindonissa à Abussina (surtout à travers le Wurtemberg; détermine les stations les plus importantes de la route : Vindonissa-Windisch; Brigobanne-Rottweil; Abusina-Eining; Septemiaci-Maihingen; Arae Flaviae était placé entre Rottweil et Rottenburg, à deux heures au sud-est de Freudenstadt). — Bach. Une table généalogique du duc Frédéric Ier de Wurtemberg, 1515.—Schultes. La famille patricienne des Besserer; fin. — Bossert. Histoire de la conversion au christianisme de la Haute-Souabe méridionale (elle a été vivement encouragée par les rois francs. Vers l'an 550, il y avait déjà en Souabe une administration ecclésiastique organisée jusque dans les détails). — Ehrle. Sur les privilèges de la ville d'Isny. — Bossert. La topographie ancienne du Wurtemberg; suite. — Id. Histoire du monastère de Bruder-Hartmannszell. — Id. Petites contributions à l'histoire de la seigneurie de Hohenberg au xvie s. = Heft 3. Kluepfel. Les historiens souabes; fin. — Buck. Sur les noms de lieu de la table de Peutinger (explication étymologique de seize noms de villes romaines dans l'Allemagne du Sud, qui peuvent être pour la plupart renoués à des racines celtiques). — Ehrle. Les privilèges de la ville d'Isny (étudie

Vienne, publiée p. 82 de cette Histoire, est mal datée : elle porte la date du 10 juillet au lieu du 10 août). = Bibliographie. *Karabacek.* Neue Quellen zur Papiergeschichte (excellente dissertation sur les origines du papier; confirme historiquement les résultats auxquels Wiesner est parvenu par l'analyse microscopique de très anciens papiers orientaux et européens). — *Œchelhæuser.* Die Miniaturen der Universitæts-Bibliothek zu Heidelberg. Theil I (excellent).

107. — Wiener Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-historische Classe. *Sitzungsberichte.* Bd. CXIV, Heft 2, 1887. — Buehler. Une inscription de Goujarat (importante pour l'histoire de la dynastie des Sendraka au VIIe s. après J.-C. Texte, traduction et commentaire). — Steffenhagen. Le développement du Miroir de Saxe; suite (liste de 114 textes manuscrits et imprimés). — Horawitz. Histoire de l'humanisme dans les régions alpestres de l'Autriche (suite des pièces publiées d'après les archives du monastère de Saint-Pierre à Salzbourg. Les études humanistes au début du XVIe s. à Salzbourg et au monastère de Lembach dans la Haute-Autriche, sur les travaux littéraires exécutés au monastère de Mondsee. Biographie, caractère et liste des œuvres de Leonhard Schilling de Hallstadt). = Bd. CXV, 1887. Mussafia. Études sur les légendes relatives à la Sainte-Vierge au moyen âge; suite. = Pribram. Contribution à l'histoire de la Ligue du Rhin de 1658 (l'auteur reconnait les mérites de l'histoire de la Ligue du Rhin récemment publiée par Joachim; il espère pouvoir la compléter sur des points importants; il a eu la bonne fortune de trouver la plus grande partie des procès-verbaux des conférences tenues par les princes alliés; ses recherches ultérieures à Paris et à Vienne lui ont permis de déterminer avec plus de précision que Joachim le rôle des Pays-Bas, de la France et des Empereurs dans l'alliance).

108. — Wiener Studien. Jahrg. X, Heft 1.—Hauler. Sur le fragment des Histoires de Salluste qui se trouve à la bibliothèque du Vatican (histoire des deux feuillets de parchemin qui contiennent ce fragment; corrige et complète le texte).

109. — Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes. Bd. II, Heft 3. — G. Mueller. Études critiques sur l'épigraphie de l'Arabie méridionale (étudie 17 inscr.). — Vajeshankar G. Ogha. Une inscription de Somnâth Pâtan à Sorath (concerne l'érection d'une mosquée en 1430-1431). — Houtsma. Le peuple des Ghuzes (d'après la relation persane de Rasid-el-Din; des 24 tribus originaires de ce peuple, on en connait encore aujourd'hui 6 sous des noms semblables. Ghuzes et Turcomans sont identiques). — Fr. Mueller. Histoire de l'écriture arménienne (les Arméniens ont possédé d'abord une écriture de caractère sémitique; saint Mesrop la changea en prenant ses modèles dans l'alphabet grec). — Zenner. Une nouvelle inscription phénicienne du Pirée (publiée par Renan et Halévy; interprétation). = Comptes-rendus. Das armenische Geschichtswerk des Ar'aquel von Tebriz (important). — *Barone.* Vita ed opere di P. Paolino da S. Bartolomeo (bon).

110. — Mittheilungen des Vereins für die Geschichte der Deutschen in Bœhmen. Jahrg. XXVI, n° 1. — TOISCHER. Histoire de la langue et de la littérature allemandes en Bohême; suite (notices sur Ulrich de Neuhaus et Borso II de Riesenburg, poètes allemands au XIIIe et au XIVe s.). — AMMANN. La danse aux épées dans la Bohême méridionale. — HICKE. La famille du chevalier Berka de Duba et ses possessions en Bohême; suite (du commencement du XVIe s. au commencement du XVIIIe; d'après des documents inédits). — URBAN. Le caractère allemand de la ville de Plan (la germanisation de la ville a commencé au XIIIe s.; elle était entièrement terminée à la fin du XVe). = Comptes-rendus. *Hallwich*. Wallenstein und Waldstein (bon).

111.—Archiv des Vereins für Siebenbürgische Landeskunde. Bd. XXI, Heft 3. — TEUTSCH. Les origines de l'historiographie transylvanienne. — FILTSCH. Histoire du théâtre allemand en Transylvanie (mystères, spectacles populaires, comédies scolaires des Jésuites, etc.; article approfondi). — GROSS. La très ancienne histoire de la bibliothèque du gymnase de Kronstadt.

112. — Mittheilungen des historischen Vereines für Steiermark. Heft 36. — Fr. VON KRONES. Les Français à Graz en 1809; journal contemporain par J. Kratochwill; suite et fin. — GASPARITZ. Hans Ungnad et le monastère de Reun (d'après les archives du monastère). — J. VON ZAHN. Sur l'histoire des mœurs en Styrie (1° chronique de la famille de Steinach, extraits; 2° Inter nos; détails sur la corruption morale de la noblesse styrienne, surtout au XVIIe s.; c'est vers le milieu du XVIIIe s. seulement que la grossièreté de ces mœurs commença de s'adoucir, grâce aux progrès de la force gouvernementale et grâce à la littérature, surtout étrangère). — A. MUELLER. Sur la famille Leysser et sa prétendue communauté d'origine avec la famille wurtembergeoise-saxonne du même nom. — WASTLER. Notes sur la sculpture en Styrie. — KERNSTOCK. Souvenirs sur Thalberg; d'après les registres de la paroisse de Dechantskirchen, XVIIe-XVIIIe siècle (Thalberg était une des plus anciennes et des plus orgueilleuses seigneuries de Styrie). — AUST. Sur l'année 1809 (notes sur les réquisitions levées par les Français à Trofaiach). — J. VON ZAHN. Notes sur l'histoire des chasses sur le territoire de l'ancien monastère de Neuberg. = Bibliographie. *Bischoff*. Das Pettauer Stadtrecht vom J. 1373. — *M. Mayer*. Steiermark im Franzosenzeitalter (précieux pour l'histoire de la quadruple invasion française en 1797, 1800, 1805 et 1809). — *Orožen*. Das Bisthum und die Diöcese Lavant. Th. VI : das Decanat Drachenburg (bon). — *Jaksch*. Zur Lebengeschichte Sophias, der Tochter König Bela's II von Ungarn. — *Hauthaler*. Libellus decimationis de anno 1285 (important pour la topographie ecclésiastique de la Styrie et de la Carinthie au XIIIe s.). — *Wastler*. Geschichte der Befestigungsbauten des Schlossberges und der Stadt Grætz, 1543-1722. — *F. Krauss*. Die nordöstliche Steiermark. = KRONES. Notice nécrologique sur Moritz de Kaiserfeld,

1811-1885 (a pris une part importante aux débats constitutionnels en Autriche depuis 1848).

---

113. — The Academy. 1888, 28 juillet. — *Harrison.* O. Cromwell (étude remarquable par la connaissance des faits, la hauteur et l'équité des jugements). — *Prothero.* The pioneers and progress of english farming (très instructif). — L'école anglaise d'Athènes et l'exploration de Cypre. = 4 août. *Bridgett.* Life of blessed John Fisher, bishop of Rochester, and martyr under Henry VIII (ouvrage très méritoire, malgré le parti pris apologétique trop manifeste). = 1er sept. *Col. Malleson.* Prince Eugène of Savoy (excellent, malgré le parti pris trop évident de rabaisser Marlborough en faveur de son rival). = 8 septembre. *R. H. Ball.* Historical review of the legislative systems operative in Ireland, 1172-1800 (pas de faits nouveaux, ni d'idées originales; mais utile résumé). — *Forrest.* Selections from letters, despatches and other state papers preserved in the Bombay secretariat. Home series, vol. I et II (documents très intéressants, précédés par une bonne introduction historique).

114. — The Athenaeum. 1888, 28 juillet. — The diary of Mr. Justice Rokeby (souvenirs intéressants de ce personnage, qui fut nommé juge en 1689 et mourut dix ans plus tard; il a été un des plus chauds partisans de Guillaume d'Orange). — *Maitland.* Select pleas of the crown, 1200-1222. Tome I (excellent travail qui inaugure dignement les publications de la *Selden Society*). — *Head.* Catalogue of greek coins : Attica, Megaris, Ægina (excellent). — *Bradley.* A dictionary of miniaturists, illuminators, calligraphers and copyists. Vol. I (compilation très méritoire). = 4 août. *Mrs. Green.* Henry II (esquisse des plus remarquables). — Le 11e rapport de la commission des mss. historiques. Appendice, 5e partie. — 11 août. *Rye.* A guide to the genealogist and topographer (compilation très utile). — Détails sur Junius et Francis. = 18 août. *Gilman.* The Saracens, from the earliest times to the fall of Bagdhad (résumé banal des travaux les plus connus sur le sujet). = 25 août. *Parnell.* The war of the succession of Spain, 1702-1711 (beaucoup de lecture; emploi judicieux d'un grand nombre de documents inédits; malheureusement les renvois aux sources et aux livres sont brièvement condensés à la fin de chaque volume. L'auteur a des partis pris excessifs : trop sévère pour Peterborough, il exalte le prince Georges de Hesse et Ruvigny; il a prouvé que les mémoires du capitaine Carleton ne méritent qu'une créance médiocre, sinon même nulle). = 1er septembre. *Denton.* England in the XV cent. (étude inachevée, incomplète, mais fort intéressante, sur la condition sociale et économique de l'Angleterre au moyen âge. Les informations ne sont pas toujours très sûres, et les généralisations sont trop précipitées). — *Welford.* History of Newcastle and Gateshead. Vol. III : 1581-1640 (intéressant). — *Ingram.* A history of political economy (bon).

---

115. — R. Accademia dei Lincei. 1887, 4e série, classe des sciences morales, historiques et philologiques. — Vol. III. 2e partie : Notices sur les fouilles. Janvier. Bologne (sépulcre archaïque de la nécropole felsinéenne); Rome (inscriptions diverses); Nemi (nouvelles fouilles sur l'emplacement du temple de Diane); Tivoli (découvertes sur celui du temple d'Hercule vainqueur); Pompei; Sulmone; Cagliari (antiquités découvertes sur la place Del Carmine). = Février. Vintimille; Antemnae (avec un plan des environs); Rome; etc. = Mars. Orvieto; Città Castellana, anc. Faleria; suite dans les livraisons suivantes (beaucoup d'antiquités découvertes dans des tombes); Rome (publie une inscription sur marbre trouvée sur la route d'Ostie, et contenant une pétition d'un certain Geminius Eutychès, à l'effet d'être autorisé à élever un monument sur l'emplacement des « horti olitorii »; reproduction en phototypie). = Avril. Florence (fouilles du Vieux Marché); Rome; Tivoli; Baia. = Mai. Pérouse; Rome; Canossa; Bitonto, etc. = Juin. Crémone (fragments d'une caisse militaire de la Legio IV Macedonica); Rome; Pompei; Reggio de Calabre (thermes découverts sur la place Delle Caserme). = Juillet. Rome (découvertes dans la propriété des frères Lugari, au 4e milliaire, sur la voie Appienne); Sulmona; Chieti; Lentini de Sicile. = Août. Concordia (sépultures de soldats romains); Rome (cippe relatif à l'achèvement des quais du Tibre, sous l'empereur Claude). = Septembre. Bologne; Orvieto (fouilles de la nécropole de Vulsinii, avec de nombreuses reproductions); Syracuse (constructions attribuées au sanctuaire de la Fonte Ciane). = Octobre. Milan; Porretta; Pérouse (tombes étrusques découvertes dans le cimetière); Rome; Castelforte (d'un édifice thermal reconnu dans la commune); Pompei (objets de métal précieux et « libelli »); Ruvo de Pouille. = Novembre. Modène; Forli; Arezzo; Rome; Pompei.

116. — Archivio storico italiano. 1888, disp. 4. Série V, t. II. — Muntz. Giovanni di Bartolo, orfèvre de la cour d'Avignon au xive s. — Gianandrea. La domination de François Sforza dans la Marche, d'après les mémoires et les documents des archives de Fabriano. — Sommi-Picenardi. Exhumation et reconnaissance des cendres des princes Médicis, faites en 1857. = Comptes-rendus. *Ferrero*. La patria del imperatore Pertinace (fait naître le futur empereur à Dianum, près d'Alba Pompeia). — *Mazzi*. Studi bergamensi (examen critique et scrupuleux des sources). — *Creighton*. A history of papacy during the period of the Reformation; vol. III-V (excellent). — *Bustelli*. Sulla decollazione di Francesco Bussone, conte di Carmagnola, 1432 (véritable réquisitoire dressé contre cette victime du gouvernement vénitien). — *Verdi*. Gli ultimi anni di Lorenzo de' Medici, duca di Urbino, 1515-1519 (très bonne monographie). — *Campori* et *Solerti*. Luigi, Lucrezia e Leonora d'Este (à noter surtout la biographie de Leonora, qu'on nous représente comme ayant été aimée par le Tasse d'un amour malheureux. Mais c'est une pure légende). — *Cecchetti*. Una delle cause della caduta della repubblica veneta (c'est l'amoindrissement de la popu-

lation, croissant depuis le XVIe s.). — *Ghizzi*. Storia della Terra di Castiglione Fiorentino (beaucoup de recherches, mais trop de longueurs et trop peu d'art). = Variétés. S. Bonghi. Le 6e vol. des lettres de l'Arétin. — Neri. Cesare Magalotti, historiographe de l'ordre de Malte. = A part, les Papiers Strozzi; suite.

117. — R. Accademia delle scienze di Torino. *Atti*. Vol. XXIII, disp. 11-12. — C. Nani. Origines de l'université de Bologne. — Claretta. Corollaires historiques et critiques déduits de l'œuvre récente de D. Carutti sur le comte Humbert Ier et le roi Ardouin. — R. de la Batie. Note sur la véritable origine de la royale maison de Savoie.

118. — Società di archeologia e belle arti per la provincia di Torino. *Atti*. Vol. V, fasc. 2. — Boggio. Les premières églises chrétiennes dans le Canavese. — Rosa. Pierres, terres cuites et monnaies romaines trouvées récemment à Suze. — Promis et Brayda. Une contrée romaine à Turin.—Bérard. Appendice aux antiquités romaines et du moyen âge dans la vallée d'Aoste; suite.

119. — R. Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna. *Atti e memorie*. 3e série, vol. VI, fasc. 1-3. — Ferraro. Voyage du cardinal Rossetti, fait en 1644, de Cologne à Ferrare; rédigé par son secrétaire Armanni Vincenzo. — Venturi. L'art à Ferrare à l'époque d'Hercule Ier d'Este. — Favaro. Bonaventura Cavalieri à l'université de Bologne (ajoute de nouveaux détails à la biographie de ce savant mathématicien du XVIIe s.). — Dallari. La vie et les écrits de Gio. Sabadino degli Arienti (plusieurs écrits de ce littérateur du XVe-XVIe s. se rapportent à la famille Bentivoglio). — Albicini. Les origines de l'université de Bologne (considérations générales).

120. — Archivio veneto. Anno XVIII, fasc. 70. Tome XXXV, 2e partie. — Papadopoli. Notes sur les graveurs de la Monnaie de Venise. — Bellemo. L'enseignement et l'état intellectuel à Chioggia jusqu'au XVe s. — Giuriato. Souvenirs de Venise dans les monuments de Rome. — Medin. Fragment d'un sirventois en l'honneur de Cangrande I Della Scala (texte de ce sirventois en dialecte italien). — Cipolla. Statuts ruraux de Vérone; suite (Castelnuovo dell' abbate 1237 et 1260). — Paleri. Testament de Liberale da Sovernigo; mai 1485. — Pietrogrande. Sur Michel Lonigo, archiviste, et les membres de la famille Lonigo. = Bibliographie. *G. conte de Renaldis*. Memorie storiche di tre ultimi secoli del patriarcato di Aquileia, 1411-1751 (important). — *Occioni-Bonaffons*. Bibliografia storica friulana, 1861-1885; vol. II. = Variétés. Bertoldi. Topographie de Vérone au XVe s. (d'après un plan reproduit en fac-similé). — Pellegrini. Inscriptions romaines découvertes à Bellune.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — L'Académie des sciences morales et politiques a accordé une récompense de mille francs à M. Jacques DE REINACH, pour son mémoire sur les emprunts publics en France, en Angleterre et en Hollande, aux XVIIIe et XIXe siècles.

— Les auteurs proposés pour le concours d'agrégation d'histoire en 1889 sont les suivants : Appien, *Guerres civ.*, I, 7-33. — Arrien, Ἰνδική, II-VI, XX-XXIII, XXV, XXVI, XXIX, XXXII, XLIII. — César, *De bello gallico*, VI, 1-28. — Marculfe, *Formules*, I, 3, 5-10, 18-19, 24-29, 34, 39, 40 (éd. Zeumer[1]). — Frédéric II, *Histoire de mon temps :* avant-propos (1775), p. 21 et ss., chap. I, introduction, p. 1-49 (*Œuvres de Frédéric*, t. II, éd. de Berlin, 1846). — Tocqueville, *l'Ancien régime et la Révolution :* Que la centralisation administrative est une institution de l'ancien régime ; — comment ce qu'on appelle aujourd'hui la tutelle administrative est une institution de l'ancien régime ; — comment une grande révolution administrative avait précédé la révolution politique.

— M. AULARD est chargé de publier, dans la collection des documents inédits de l'histoire de France, un recueil des actes du Comité de salut public, avec la correspondance officielle des représentants en mission et le registre du Conseil exécutif provisoire. Ce recueil ne peut manquer de présenter un grand intérêt et de trouver faveur auprès d'un public étendu ; pourquoi donc le faire imprimer et publier aux frais de l'État et dans une collection réservée plutôt, ce semble, aux travaux d'érudition pure qui ne trouveraient pas d'éditeurs et dont l'État a le droit et le devoir de se charger ? Cette entreprise, que l'industrie privée eût exécutée très volontiers sans doute et certainement à bien meilleur marché, va, pendant plusieurs années, épuiser la plupart des fonds attribués aux documents inédits. C'est ainsi qu'un précieux recueil d'actes de Philippe le Bel, préparé et prêt depuis longtemps, ne commencera pas de sitôt. Pourquoi ne pas faire pour les archives de la Convention ce que le conseil municipal a fait pour les documents relatifs à l'histoire de Paris pendant la Révolution ?

— M. Georges MEUNIER a été chargé de faire, au ministère de la

1. Ce choix de formules a été réimprimé, d'après l'édition Zeumer, dans un fascicule publié chez l'éditeur A. Picard.

guerre, des recherches sur la correspondance des représentants en mission.

— Nous devons signaler l'étude de M. Cl. Léouzon Le Duc (Larose et Forcel, 16 p. in-8°) sur le *Régime de l'hospitalité chez les Burgondes*. L'auteur présente sous un jour nouveau cette question si controversée, analyse avec soin les textes y relatifs, apporte d'assez forts arguments en faveur de l'opinion qui voit dans les *hôtes* bourguignons de simples usufruitiers, non des propriétaires d'une partie des terres. Toutefois, M. Léouzon Le Duc nous paraît, dans sa conclusion, avoir exagéré les conséquences de son système. D'après lui, les Burgondes auraient été tout à fait subordonnés aux Romains, ce qui est contredit aussi bien par les textes d'Orose et de Grégoire de Tours que par ceux de la loi Gombette.

— L'excellente étude critique du Dr Fitting sur les commencements de l'école de Bologne a été traduite en français par M. Paul Leseur (A. Rousseau).

— Voici l'indication sommaire des articles contenus au tome VI des *Analecta Bollandiana :* Vita S. Radbodi Ultrajectensis episcopis. — Vita S. Bertuini episcopi Maloniae quiescentis. — Appendix de Antonio Gentio in Rubea Valle canonico regulari, hagiographo. — Opusculum R. P. Mauritii Chauncy de BB. martyribus anglicis O. Carth. Joanne Hougthon et sociis ejus. — Litterae a B. Carolo Spinola martyre e Soc. Jesu ad R. P. Mutium Vitelleschi praepositum generalem die 28 septembris anni 1621 e carcere Omurensi datae. — Vita antiqua S. Samsonis Dolensis episcopi (edente R. P. Dom Fr. Plaine, O. S. B.). — Praefatio in Vitam S. Deodati Nivernensis episcopi (edente R. D. J.-B. E. L'Hôte). — Catalogus codicum hagiographicorum bibliothecae regiae Hagensis. — Vitae S. Gisleni. — De inventione capitis S. Margaretae virginis et martyris in coenobio Gemblacensi facta. — Documenta de S. Wenefreda.

— M. le duc de la Trémoille avait publié, l'année dernière, en un magnifique volume, le *Livre de comptes de Guy de la Trémoïlle et de Marie de Sully* (1395-1406). Il nous donne cette année, édité avec le même luxe, l'*Inventaire de François de la Trémoïlle* (1542) *et Comptes d'Anne de Laval* (Nantes, Grimaud; 214 p., gr. in-8°). Ce beau livre sera consulté avec intérêt par les historiens de l'art au xvie siècle. Il est complété par un mémoire de M. E. Bonnaffé sur les faïences de Saint-Porchaire et par une table dressée avec soin par M. l'abbé A. Ledru, et dans laquelle ont été intercalés un grand nombre de documents relatifs aux personnages mentionnés dans le texte de l'inventaire ou des comptes : la plupart de ces documents proviennent du chartrier de Thouars. Il est infiniment souhaitable que l'accueil fait par le public érudit aux publications de M. le duc de la Trémoïlle décide celui-ci à donner un inventaire détaillé de ses riches archives, qui constituent, sans aucun doute, le plus riche dépôt privé qui existe actuellement en

France. Ce serait un service signalé rendu par leur possesseur aux études historiques.

— Dans son étude sur *Beaufort-en-Vallée et son château, de* 1342 *à* 1380 (in-8°, 96 p.; Angers, Lachèse et Dolbeau; extrait des *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*), M. C. Rivain a mis en œuvre divers documents conservés aux Archives nationales, et notamment un compte des travaux de reconstruction du château (1346-1350), qui fournit de précieux renseignements sur le prix des matériaux, des transports et de la main-d'œuvre au milieu du XIVe siècle.

— Comme on peut le conjecturer d'après le titre même, le petit volume de M. Edmond Stofflet : *les Marguerite françaises* (Plon et Nourrit), offre des récits d'histoire qui ne s'adressent pas à l'historien; la lecture n'en est pas ennuyeuse, nous n'en pouvons rien dire de plus.

— Bien légère encore est la trame qui relie les différents chapitres des *Époques de l'éloquence judiciaire en France,* par M. Munier-Jolain (librairie académique); c'est une série d'esquisses très sommaires, de Patru à Berville.

— M. Edmond Maignien publie par souscription (chez l'auteur, à Grenoble) une *Bibliographie historique du Dauphiné pendant la Révolution française,* qui contient la nomenclature, par ordre chronologique, des ouvrages relatifs à cette province, de 1787 au 11 nivôse an XIV (31 déc. 1805) de la République française. L'ouvrage comprend deux forts volumes in-8°.

— La librairie G. Pedone-Lauriel a mis en vente le tome XVI du *Recueil des traités de la France,* publié sous les auspices du ministère des affaires étrangères, par M. de Clercq et M. Jules de Clercq, consul de France. Ce volume renferme les tables générales des tomes I-XV (1713-1885). Ces tables sont au nombre de quatre : 1° table par ordre chronologique; 2° table par ordre alphabétique des puissances; 3° table alphabétique des lieux de signature des principaux traités; 4° table par ordre alphabétique des matières.

— La Société historique de Gascogne vient de faire paraître la première partie des *Sceaux gascons du moyen âge* (Paris, Champion, 1888, in-8°, XXVII-196 p.). Ce premier fascicule donne la description de 239 sceaux ecclésiastiques ou civils relatifs à la Gascogne, à l'Agenais, au Condomois, au Bigorre, au Béarn, à la Navarre et aux Landes.

— Ont paru dans la série des *Inventaires sommaires des archives départementales antérieures à* 1789 : Ardennes, tome IV, archives ecclésiastiques, séries G, H et I; Loir-et-Cher, archives civiles, séries C, D et E, supplément; Savoie, archives civiles, série C, tome I; Seine-Inférieure, archives ecclésiastiques, série G, numéros 4821-6220, t. IV; Vosges, archives ecclésiastiques, série G, tome I, 1-337; Morbihan, archives civiles, série E, supplément, 2e partie; Nord, archives civiles, série B, chambre des comptes de Lille, tome VI.

— Le *Journal officiel* a publié dans son n° du 21 août le rapport annuel adressé au ministre de l'instruction publique par M. Charmes, directeur du secrétariat et de la comptabilité, sur la situation des archives nationales, départementales, communales et hospitalières en 1887. Ce document, qui ne remplit pas moins de dix colonnes, traite particulièrement de la situation des bâtiments affectés aux archives, tant à Paris que dans les départements, et des mesures relatives à la suppression des papiers inutiles. Tandis que, dans les départements, des travaux considérables ont été faits depuis une trentaine d'années pour procurer aux archives une installation convenable et pour les protéger en particulier contre les dangers d'incendie, la situation à Paris est demeurée peu satisfaisante, du moins en ce qui touche la place offerte aux travailleurs aux Archives nationales. Nous nous sommes faits l'année dernière les interprètes des réclamations des travailleurs (XXXIV, 426). Le rapport constate que l'état de choses signalé par nous ne s'est pas amélioré. « Une salle basse, mal aérée, mal éclairée, malsaine et de moitié trop exiguë, sans les dépendances nécessaires pour la conservation provisoire des documents, sans même un recoin où il soit permis aux chercheurs d'interroger les archivistes ou d'attendre le résultat de leurs demandes, voilà tout ce que l'administration peut mettre à la disposition du public. On ne saurait imaginer un grand service national plus misérablement installé... Il importe qu'une solution ne se fasse pas trop attendre. »

Le rapport énumère ensuite les volumes d'inventaire publiés en 1887. Les Archives nationales ont fait paraitre le 1er volume de l'*Inventaire des arrêts du Conseil d'État,* rédigé par M. Valois. D'un autre côté, 26 nouveaux volumes ont été publiés dans les départements, savoir : 14 pour les archives départementales (Hautes-Alpes, Calvados, Charente, Doubs, Eure-et-Loir, Hérault, Loir-et-Cher, Lot, Lozère, Morbihan, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise, Haute-Vienne, Vosges) ; 10 pour les archives communales (Beaume-les-Dames, Pontarlier, Chartres, Cateau-Cambrésis, Wattignies, Beauvais, Lyon, Rouen, Épinal), et 3 pour les archives hospitalières (Marseille, Clermont-Ferrand et Tournus). Il a paru, en outre, un volume de catalogue des manuscrits conservés dans les archives départementales. D'autres volumes sont en cours d'impression, notamment, pour les Archives nationales, l'inventaire des *Procès-verbaux du conseil du commerce.* Le rapport énumère les noms des archivistes qui se sont particulièrement signalés par leur activité dans ces travaux d'inventaire; il signale aussi, — par une innovation qui nous parait peu conforme aux usages administratifs, — les noms de ceux dont le zèle a trop laissé à désirer.

Le rapport se termine par l'énumération des dons faits aux archives en 1887. Nous notons, comme particulièrement importants, le don, dans le Calvados, de 12,920 titres féodaux depuis 1101, par M. de Petiville; dans la Côte-d'Or, celui des titres de la seigneurie de Minot par M. Posey (4,000 pièces depuis 1295); dans la Nièvre, celui des archives

[illegible] château de Chassy par le prince de Béarn; enfin, dans divers départements, celui de séries importantes de registres notariaux.

LIVRES NOUVEAUX. — DOCUMENTS. — *L. Guibert*. Le livre de raison de [illegible], registre domestique et chronique tulloise, 1566-1641. Tulle, Crauffon (Bulletin de la Société des lettres de la Corrèze). — *Abbé Bargès*. Documents sur l'histoire de l'église d'Auriol et de son clergé pendant la Révolution. Goupy [illegible] Jourdan. — *E. de R. de Beaurepaire*. Histoire générale de l'abbaye du Mont-Saint-Michel en péril de la mer, par dom Huynes. Tome II. Rouen, Métérie.

HISTOIRE ÉTRANGÈRE. — *Legrand*. Éphémérides daces ou chronique de la guerre de Quatre ans, 1736-39, par C. Dapontès, secrétaire du prince C. Mavrocordato. Tome III. Leroux. — *Houdas*. Nozet-Elhâdj. Histoire de la dynastie Saadienne au Maroc, 1511-1670, par Mohammed Esseghir ben Elhady ben Abdallah Eloufrâni. Leroux. — *Clermont-Ganneau*. Recueil d'archéologie orientale; fasc. 2-4. Leroux.

HISTOIRE LOCALE. — *C. d'Aigrefeuille*. Histoire de la ville de Montpellier. Nouvelle édition. Vol. II, III et IV. Montpellier, Coulet. — *Rousselet*. Notes sur l'ancien Hôtel-Dieu de Paris relatives à la lutte des administrateurs laïques contre le pouvoir spirituel et aux abus et désordres commis par les religieuses et chapelains, de 1505 à 1789. Lecrosnier et Babé. — *Corbin*. Histoire de Pey Berland et du pays bordelais au XVe s. Bordeaux, impr. veuve Riffaud. — *Dehaisnes* et *Bontemps*. Histoire d'Iwuy. Lille, Danel. — *Prévost*. Recherches historiques sur la ville et la vallée de Veules. Kugelmann. — *Arnaud*. Histoire des protestants du Vivarais et du Velay, de la Réforme à la Révolution. Vol. I. Grassart. — *Abbé Appert*. La baronnie et le village de Troissy. Châlons-sur-Marne, impr. Trouille. — *H. Carrier*. Origines de la Maternité de Paris, 1378-1796. Steinheil. — *A. d'Hermansart*. Tournois et fêtes de chevalerie à Saint-Omer, aux XIVe et XVe s. St-Omer, d'Homont. — *Trepier*. Recherches hist. sur le décanat de Saint-André. Chambéry, impr. Châtelain (Acad. des sciences de Savoie, 3e série, tomes VI et VII). — *Buhot de Kersers*. Histoire et statistique monumentale du département du Cher. Canton de la Guerche. Bourges, Tardy-Pigelet. — *Carré de Busserolle*. Armorial du bailliage et de l'élection de Loudun. Tours, Suppligeon. — *Guillotin de Courson*. L'ancien manoir de Villeneuve-en-Toussaints de Rennes. Rennes, Catel.

BIOGRAPHIES. — *Aubier*. Un régiment de cavalerie légère de 1793 à 1815. Berger-Levrault. — Recherche de la noblesse en la généralité de Caen faite par ordre du roi en 1666 et années suivantes, par messire G. Chamillart, intendant. 2 vol. Caen, Delesques. — *A. de Martimprey*. Historique du 9e régiment de cuirassiers. — *B. de Broussillon* et *P. de Farcy*. Sigillographie des seigneurs de Laval, 1095-1605; Mamers, Fleury et Dangin. — Mémoires du général Cluseret. Tome III : la fin de l'empire. Lévy.

Alsace. — M. R. REUSS vient encore de publier deux intéressants essais; l'un : *Charlotte de Landsberg et le sacrilège de Dorlisheim*, 1722-1723 (Strasbourg, Treuttel et Wurtz), histoire d'une jeune fille noble qui avait tiré sur un crucifix, et qui échappa à toute punition, dans le siècle qui vit la mort de La Barre, est un curieux exemple des inégalités de la justice de l'ancien régime; l'autre : *M. Samuel Gloner, ein strassburger Lehrbild aus den Zeiten des dressigjährigen Krieges* (Strasbourg, Heitz), publié à l'occasion du jubilé du gymnase protestant de Strasbourg, fait revivre une figure originale et jusqu'ici oubliée, de poète et de professeur du XVIIe siècle.

— Voici un nouvel ouvrage du savant professeur de Strasbourg, M. Charles Schmidt : *Michael Schütz, genannt Toxites; Leben eines Humanisten und Artztes aus dem XVI Jahrh.* Strasbourg, Schmidt, 1 vol. in-8°.

— Le *Progrès religieux,* de Strasbourg, continue de publier des documents relatifs aux protestants d'Alsace au XVIIIe siècle (août-septembre-octobre 1888).

Allemagne. — Le 11 juin est mort à Cassel le surintendant général W. Kolbe, qui s'est fait un nom par ses recherches sur le domaine de l'histoire hessoise; il avait soixante-deux ans.

— Le 20 juin est mort le Dr K. Fr. A. Kahnis, professeur de théologie à l'université de Leipzig, à l'âge de soixante-quatorze ans. Outre ses travaux théologiques, nous possédons de lui une histoire de la Réforme allemande (1872) et un ouvrage intitulé : *Der innere Gang des deutschen Protestantismus seit der Mitte des XVIII Jahrhunderts* (3e édition, 1874).

— Le 23 juillet est mort le Dr August Ebrard, professeur de théologie à l'université d'Erlangen; il avait soixante-onze ans. On lui doit une *Kirchen und Dogmengeschichte* (4 vol., 1865-66); *Die irisch-schottische Missionskirche des VI, VII u. VIII Jahrhunderts* (1873), et *Bonifacius der Zerstörer des columbanischen Kirchenthums auf dem Festlande* (1882).

— Le 25 juillet est mort le Dr H. Bonitz, connu par ses travaux sur Aristote. En histoire on lui doit : *Ueber den Ursprung der homerischen Gedichte* (4e édit., 1875), et *Beiträge zur Erklärung des Thucydides* (1854).

— Le 10 août est mort, à l'âge de quatre-vingt-un ans, le Dr Georg Weber, l'auteur bien connu d'un *Allgemeine Weltgeschichte* (15 vol., 1857-1881), dont il existe une traduction française plus qu'insuffisante, et dont une seconde édition est en cours de publication. On lui doit encore : *Der Calvinismus im Verhältniss zum Staat* (1836), suivi d'une bonne *Geschichte der Reformation in England* (2 vol., 1845-58).

— Le 14 septembre est mort, âgé de soixante-neuf ans, le Dr Carl von Prantl, professeur de philosophie à l'université de Munich; on lui doit entre autres ouvrages : *Geschichte der Logik im Abendlande* (4 vol., 1855-70); une étude sur *Michael Psellus und Petrus Hispanus* (1867), et une *Geschichte der Ludwig-Maximilians Universität in Ingolstadt, Landshut, München* (1872).

— Le Dr A. Michaelis, professeur à Strasbourg, a été nommé membre correspondant de l'Académie des sciences de Berlin, section de philosophie et d'histoire.

— Dans la séance du 14 juin dernier, à l'Académie des sciences de Berlin, le prof. Lehmann a lu un mémoire sur les œuvres inédites de Frédéric le Grand. Deux d'entre elles, les « Considérations sur l'état politique de l'Europe » de 1782, et les « Réflexions sur l'administration des finances » de 1784, peuvent être considérées comme son testament politique. La troisième, « De la politique, » datée de nov. 1784, formait

sans doute le début d'un travail historique destiné à continuer les mémoires du roi, qui s'arrêtent à la paix de Teschen.

— L'Académie des sciences de Prusse a voté une subvention de 4,000 m. pour continuer la reproduction des portraits de l'époque romaine impériale et une autre de 3,000 m. pour continuer le supplément du *Corpus inscr. lat.* Elle a accordé au prof. Ad. Gaspary le prix de la fondation Diez, de 2,000 m., pour son Histoire de la littérature italienne. Dans le sein de l'Académie a été constituée une nouvelle commission chargée de publier les *Monumenta borussica;* cette collection doit comprendre, soit in extenso, soit par extraits, les pièces relatives à l'administration intérieure de la Prusse de 1713 à 1786; si on le juge opportun, on y comprendra même des pièces antérieures à 1713, et postérieures à 1786 (jusqu'en 1806). La commission se compose de trois historiens.

— La bibliothèque royale de Berlin a acquis un grand nombre de mss. japonais.

— M. Adolf Harnack, professeur d'histoire ecclésiastique à l'université de Marbourg, a été nommé en la même qualité à Berlin; cette nomination avait été retardée par des considérations politiques dont, à ce qu'il parait, les états démocratiques ne sont pas seuls à souffrir.

— M. Georg Kaufmann, directeur du lycée de Strasbourg, a été nommé professeur ordinaire d'histoire à l'académie de Munster. On lui doit une *Deutsche Geschichte bis auf Karl dem Grossen* (1880-81) et une *Geschichte der deutschen Universitæten,* œuvre remarquable, dont le t. I seul est paru (1880).

— Le théologien et orientaliste Dr Kautzsch, professeur à Tubingue, a été nommé à Halle. Le Dr Lehmann, archiviste et professeur à Berlin, a été nommé à Marbourg en remplacement du Dr Lenz, nommé à Breslau; M. Lindner à Halle.

— M. Nœldeke, professeur à l'université de Strasbourg, a été nommé chevalier de l'ordre prussien « pour le mérite. »

— M. Kahl, professeur à Erlangen, a été nommé à la chaire nouvellement créée de droit ecclésiastique et politique à l'université de Bonn.

— M. Th. Mommsen doit interrompre ses leçons pendant le semestre d'hiver et employer ses loisirs à de longues études épigraphiques en Italie.

— M. Bresslau a pris la direction du *Neues Archiv* en remplacement de M. Wattenbach.

— La 1re partie du tome V des *Leges* (*Monumenta Germ. hist.*) est parue; elle contient les *Leges Alamannorum* éditées par M. K. Lehmann. De même le tome II, 1re partie, des *Scriptores rerum merovingicarum,* contenant les chroniques de Frédégaire et autres, ainsi que plusieurs vies de saints. Le tome XXVIII des *Scriptores* paraîtra en décembre.

— La vie et les poésies d'Angilbert ont été étudiées par le Dr Althof

dans un programme du gymnase de Münden; la vie et les écrits de l'évêque d'Orléans Jonas, par le Dr Amelung, dans un programme du gymnase de Vitzthum à Dresde.

— M. P. von Bradke, professeur de langue et de littérature indiennes à l'université de Giessen, vient de publier son discours d'ouverture sur le titre : *Die arische Alterthumswissenschaft und die Eigenart unseres Sprachstammes* (Giessen, Ricker, 1888); il cherche à y determiner le caractère physique et intellectuel du peuple indo-européen primitif.

— Les rapports de Mulhouse avec les cantons suisses jusqu'aux guerres bourguignonnes ont fait l'objet d'une étude soignée de Georg Rettig (tirage à part de l'*Archiv des histor. Vereins des Kantons Bern*); l'auteur y a mis largement à profit les riches matériaux fournis par le *Cartulaire de Mulhouse* de M. X. Mossmann.

— On a trouvé sur le « Heiligenberg, » près de Heidelberg, une inscription dédiée à Mercure; c'est la troisième de ce genre trouvée sur cette hauteur. Près de Mayence, on a mis à découvert, dans ces derniers mois, d'importants restes d'un cimetière romain couvert de cercueils en pierre. A Bonn, l'enceinte extérieure du camp romain a été déblayée; on y a trouvé cinq inscriptions de la Legio I Minervia.

Livres nouveaux. — Histoire générale. — *Cornelius*. Die Rückkehr Calvins nach Genf. Munich, Franz. — *W. Michael*. Die Formen des unmittelbaren Verkehrs zwischen den deutschen Kaisern und souveränen Fürsten, vornehmlich in x, xi u. xii Jahrh. Hambourg, Voss. — *K. Müller*. Das Magnum Chronicon Belgicum, und die in demselben enthaltenen Quellen. Berlin, Mayer et Müller. — *C. de Boor*. Vita Euthymii, ein Anecdoton zur Geschichte Leo's des Weisen, 886-912. Berlin, Reimer. — *Zeissberg*. Erzherzog Carl und Prinz Hohenlohe-Kirchberg. Leipzig, Freytag. — *Nordenflycht*. Die französische Revolution von 1787. Bd. I : die Ausführung. Berlin, Wiegandt.

Histoire locale. — Geschichte der Stadt Düsseldorf. Dusseldorf, Kraus. — *Keussen*. Die Kölner Revolution, 1396. Cologne, Du Mont-Schauberg.

Autriche-Hongrie. — Le 20 mai est mort à Prague l'archéologue Fr. X. Benes, à soixante-huit ans.

— L'Académie des sciences de Vienne a élu les professeurs Brugsch, à Berlin, et Buecheler, à Bonn, membres correspondants.

— MM. Angerer et Gœschl, photographes à Vienne, ont fait exécuter une reproduction photographique de la fameuse Table de Peutinger, en onze planches correspondant aux onze parties de l'original. Ils en ont tiré seulement 50 exemplaires, mis en vente au prix de 100 florins, ou 165 marcs, ou 200 fr.

Belgique. — M. Théodore Juste, un des historiens les plus féconds de la Belgique, est mort à Ixelles-lès-Bruxelles en août dernier. Il était né le 11 janvier 1818. Sa grande *Histoire de Belgique* (4 éditions de 1840 à 1858), ses nombreux travaux sur l'histoire de Charles-Quint et des troubles religieux des Pays-Bas au xvie siècle, sur l'histoire des états généraux des Pays-Bas, sur la révolution brabançonne de 1790, sur le

royaume des Pays-Bas (1815-1830) et sur la révolution belge de 1830 avaient été complétés par une étude approfondie consacrée au *Congrès national* de 1830-31 (3 éditions de 1850-1880, trad. allemande) et par une galerie de biographies intitulée : *les Fondateurs de la monarchie belge* (27 vol., 1865-1881). On y rencontre des études soignées, faites d'après des documents inédits et des papiers de famille, sur Léopold Ier, Sylvain Van de Weyer, Félix de Mérode, lord Palmerston, le baron de Stockmar, le baron Nothomb, Charles Rogier, Paul Devaux, etc., etc. Plusieurs de ces volumes ont été traduits en néerlandais, en anglais et en allemand. M. Juste était un historien consciencieux et laborieux, son style terne et impersonnel allait bien au genre de compilations utiles et sages auxquelles il a attaché son nom, justement apprécié à l'étranger.

— M. Émile Banning, directeur général au ministère des affaires étrangères, a déjà publié de remarquables études d'histoire contemporaine, notamment plusieurs livres sur l'œuvre du roi Léopold II au Congo et sur la conférence africaine de Berlin, à laquelle il a lui-même pris une part importante. Il vient de consacrer un nouveau volume à cette question, intitulé : *le Partage politique de l'Afrique d'après les transactions internationales les plus récentes* (1885 *à* 1888), 181 p., avec une carte (Bruxelles, Muquardt). Le talent de l'auteur, la sûreté de ses informations et ses relations bien connues avec le roi des Belges donnent à ce livre une importance exceptionnelle.

— A Gand vient de paraître une traduction flamande de l'important opuscule de M. Holder-Egger, *Zu der Heiligengeschichten des Genter St. Bavoklosters,* publié auparavant dans le volume de dissertations historiques dédié à la mémoire de G. Waitz (Gand, Ad. Hoste, 41 pages. Extrait de la revue *Nederlandsch Museum*).

— M. Ch. Ruelens continue la publication du remarquable *Atlas des villes de la Belgique au XVIe siècle,* du géographe Jacques van Deventer, qui exécuta ses plans sur les ordres de Charles-Quint et de Philippe II. La 9e livraison contient *Avesnes* (texte de M. A. Jennepin), *Bruxelles* (texte de M. Alph. Wauters) et *Lessines* (texte de M. Ouverleaux).

— La deuxième édition du curieux ouvrage de M. Arthur Duverger, *l'Inquisition en Belgique,* contient quelques additions importantes (Verviers, Bibliothèque Gilon, 127 p.).

— M. Alph. Wauters, dont les recherches ont jeté tant de lumière sur les origines de l'école de peinture flamande, a consacré une étude à la *Famille Breughel.* Il y donne des renseignements en partie nouveaux sur tous les peintres de ce nom (75 p. Bruxelles, Vromant).

— *Mijn gedenkboek* (mes Mémoires) de M. F.-E. Lauwers contient des matériaux bizarres pour une histoire anecdotique des petits événements politiques et littéraires de Gand et de Bruxelles depuis la bataille de Waterloo (264 p. Termonde, De Schepper-Philips).

— Il vient de paraître une nouvelle édition de l'excellent livre de

M. Émile DE LAVELEYE, professeur à l'université de Liège, *la Péninsule des Balkans* (Vienne, Croatie, Bosnie, Serbie, Bulgarie, Roumélie, Turquie et Roumanie. 2 vol. 360 et 435 p. Bruxelles, Muquardt).

— M. Max ROOSES, le savant conservateur du Musée Plantin à Anvers, a fait paraître le second volume de son splendide ouvrage : *l'Œuvre de P.-P. Rubens* (histoire et description de ses tableaux et dessins). 361 p.; 80 planches. Anvers, J. Maes (prix : 45 fr.). Il nous a donné en outre deux intéressantes monographies : *la Maison de Rubens* (22 p. avec 3 pl.) et *Zolderstukken der voormalige Jezuietenkirk te Antwerpen geschilderd voor P. P. Rubens* (plafonds de l'ancienne église des Jésuites d'Anvers peints par Rubens; 47 p. avec 3 pl. (Anvers, veuve de Backer).

— M. l'abbé S. BALAU a écrit un livre très partial et très faible, intitulé : *Soixante-dix ans d'histoire contemporaine de Belgique* (1815-1885). Liège, Grandemont, 416 p.

— M. Ch. RAHLENBECK a publié une intéressante étude sur un épisode de l'histoire religieuse du XVIe siècle : les *Chanteries de Valenciennes* (68 p. La Haye, Nyhoff).

LIVRES NOUVEAUX. — *Th. Juste*. Bismarck. — *Le même*. Napoléon Ier (Verviers, Bibl. Gilon). — *Mgr Namèche*. Jean IV et la fondation de l'université de Louvain (Louvain, Ch. Fonteyn, 342 p.). — *Ed. Geudens*. L'hôpital St-Julien et les asiles de nuit à Anvers depuis le XIVe siècle jusqu'à nos jours (221 p., 6 planches. Anvers, J. Van Ael). — *A. Henri*. Notices sur l'histoire de Bouvignes (308 p. et 5 planches. Namur, Godenne). — *A. Schaepkens*. Illustration de la principauté de Liège (72 p. et nombreuses eaux-fortes. Bruxelles). — *H. Van Neuss*. Inventaire des archives du chapitre noble de Munsterbilsen (Limbourg). (207 pages. Hasselt, Billen.) — *Feys* et *Nélis*. Les cartulaires de la prévôté de Saint-Martin à Ypres (additions, corrections et tables des matières. Bruges). — *P. Kassat*. La civilisation africaine (par le roi des Belges), 1876-1888 (232 pages, deux cartes. Bruxelles, Mertens). — *P. Willems*. Le droit public romain. Sixième édition. 667 pages. Louvain, Charles Peeters. — *Léopold de Villers*. La naissance et les premières années de Jacqueline de Bavière. Son mariage avec Jean, duc de Touraine, puis dauphin de France. 94 p. Gand, Vander Haeghen. — *Général Wauwermans*. Napoléon et Carnot. Épisode de l'histoire militaire d'Anvers (1803-1815). 264 p. et 2 planches. Bruxelles, Muquardt. — *P. Génard*. Armorial des institutions communales d'Anvers. 200 p. et 30 pl. coloriées. Anvers, veuve de Backer. — *Th. Lejeune*. Histoire de la ville de Binche (en Hainaut). Binche, Winance. — La société littéraire de Liège, 1779-1888. 199 p. Liège, de Thiers. — *Chanoine Toussaint*. Histoire de l'abbaye de Marche-les-Dames. 124 p. avec planche. Namur, Douxfils. — *Capitaine A. Dejardin*. Deuxième supplément à la description des cartes de la province d'Anvers et des plans de la ville. 237 p. Anvers, Plasky. — *L. de Fisenne*. L'art mosan (de la vallée de la Meuse, en Belgique) du XIIe au XVIe s. 4e et 5e livr. Tilleur-lez-Liège, chez l'auteur. — *F. Ewerbeck*, *A. Neumeister* et *E. Mouris*. La Renaissance en Belgique et en Hollande. Divers fascicules. Leipzig, Seeman. — *Van Ysendyck*. Documents classés de l'art dans les Pays-Bas du Xe au XVIIIe s. 2e livr. — *L. Cloquet*. Monographie de l'église paroissiale de Saint-Jacques à Tournai. 404 p., nombreuses gravures. Bruges, Société Saint-Augustin. — *Sleeckx*. Karel VI en

Maria Theresia. Gand, J. Vuylsteke, 54 p. — *Le même.* Jozef II en zijne regeering. Gand, J. Vuylsteke, 52 p. — *Baron de Chestret de Haneffe.* Numismatique de la principauté de Liège et de ses dépendances (Bouillon et Looz). 249 p., 29 planches et carte. Bruxelles, Hayez.

Pays-Bas.—M. P. A. Tiele, bibliothécaire de l'université d'Utrecht, a rédigé le catalogue des mss. de cet établissement et l'a publié sous ce titre : *Catalogus mss. bibliothecae universitatis Rheno Trajectinae* (Utrecht, 1887).

— M. S. Muller a donné une description des archives de l' « oud bisschopelijke klerezii » d'Utrecht dans les *Bijdragen voor vaderlandsche geschiedenis en oudheidkunde* de Fruin. Dans ce même recueil, M. Pols cherche à prouver que la charte du comte Dietrich V de Hollande, de l'an 1083, pour le monastère d'Egmond, n'est pas authentique. Le point est important pour la critique des sources de l'histoire d'Egmond.

Angleterre. — Une société est en voie de formation pour publier des documents relatifs à l'histoire du comte de Hants. M. le doyen de Winchester est à la tête de cette entreprise.

— Le 9e volume de la *Pipe-roll society* contient le grand rôle de la 12e année de Henri II (déc. 1165-déc. 1166). Une préface, par M. W. Stubbs, montre l'importance de cette année, qui est celle de l'« Assise de Clarendon, » pour le développement de la législation anglaise. Douze volumes de cette collection ont déjà paru.

— M. W.-J. Ashley, de Lincoln College, Oxford, a inséré au tome II des *Publications of the american economic association* (sept. 1887), et à part, un bon article sur l'histoire ancienne de la laine en Angleterre, étudiée au point de vue spécialement économique (*The early history of the english woollen Industry*). Il est divisé en quatre chapitres : 1° l'établissement du système de la guilde (guilde des tisserands, guildes marchandes, antagonisme entre les bourgeois et les guildes des artisans; règlements pour les guildes qui manufacturaient la laine); 2° la première immigration (sous Édouard III; exportation et importation de la laine et du drap; relations entre les ouvriers étrangers et les guildes, etc.); 3° naissance d'une classe de marchands (les drapiers; la société des Merchant adventurers); 4° progrès du système domestique (fin du contrôle exercé par les guildes; effet produit par les progrès des manufactures de laine sur l'agriculture; les marchands de drap).

Livres nouveaux. — *J. Scott.* Berwick-upon-Tweed; a history of the town and guild. Stock. — *Fishwick.* The registers of the parish of Rochdale in the county of Lancaster, oct. 1582-mars 1616. Rochdale, Clegg. — *Gibbs.* Historical records of St Albans. Saint-Albans, Gibbs. — *W. Rye.* Calendar of the freemen of Norwich, 1317-1603, by John L'Estrange. Stock. — *Stevens.* Parochial history of St Mary Bourne.

Italie. — Une société archéologique est en voie de formation. MM. R. Bonghi, Ed. Brizio, A. Fabretti, I. Gentile, G. Lignana en sont les parrains. La société aura son siège à Rome. Les membres paieront une cotisation annuelle de 40 lire.

— L'Institut de droit romain fondé par le prof. V. Scialoia a été inauguré à Rome, le 5 février dernier.

— La librairie Cuggiani, de Rome, a mis en vente le tome II, 1re partie, des *Inscriptiones christianæ urbis Romæ septimo sæculo antiquiores* du commandeur J.-B. DE ROSSI (LXVIII-536 p. in-fol., avec 6 planches).

— L'éditeur ONGANIA de Venise a achevé en 1887 un splendide ouvrage historique, archéologique et artistique sur la *Basilique de Saint-Marc*. Il se compose d'une reproduction chromolithographique, gravée et phototypique de toutes les parties de l'édifice, de l'histoire de la basilique par M. C. Boïto, d'un recueil de documents sur Saint-Marc, du IXe au XVIIIe s.; d'une étude sur le trésor de Saint-Marc, par le chanoine Pasini. Le prix total de l'ouvrage est de 2,333 l. — M. VELUDO a consacré deux notices spéciales à la *Pala d'oro* et à l'*Imagine della Madonna* conservés à Saint-Marc.

— Une lettre de Christophe Colomb, datée du 2 avril 1502, a été récemment mise en vente à New-York, au prix de 2,000 dollars. M. Henry HARRISSE a prouvé que c'était un faux, fabriqué d'après un original conservé à Gênes (*Christopher Colombus and the bank of saint George*. New-York, 1888). Il a profité de l'occasion pour faire l'histoire des opérations de la banque de Saint-Georges, au moyen âge. Partout où il s'agit de Colomb, M. Harrisse a comme un droit de premier occupant; c'est en grande partie à son initiative qu'est due, sinon l'idée du centenaire de Colomb que l'Italie officielle se prépare à célébrer en 1892, du moins le mode le plus pratique et le plus durable de perpétuer le souvenir du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique; aussi fait-il partie de la commission chargée, par le décret du roi Humbert, de publier les écrits de Colomb, la bibliographie colombienne, etc. Rappelons qu'un crédit annuel de 12,000 lire est ouvert pendant cinq ans, pour couvrir les frais de cette vaste entreprise; une partie de l'honneur en devra revenir à notre savant collaborateur.

— La librairie C. Voghera, de Rome, publie deux nouveaux ouvrages sur Cavour : 1° *Il conte di Cavour avanti il* 1848; et 2° *Diario inedito con note autobiografiche del conte di Cavour*, l'un et l'autre par M. D. BERTI.

LIVRES NOUVEAUX. — *Manzoni*. Saggio di bibliografia storica bolognese. 1re partie. Bologne, Romagnoli. — *Chiappelli* et *Zdekauer*. AZZONE. Un consulto dell' anno 1205. Pistoie, Bracali. — *Baggiolini*. Lo studio generale di Vercelli nel medio evo. Verceil, Dell' Era. — *Cassani*. Dell' antico studio di Bologna e sua origine. Bologne, Regia tipogr. — *Chiala*. M. Castelli; Ricordi, 1847-1875. Turin, Roux. — *Gloria*. I monumenti della università di Padova (1222-1318) difesi contro il padre E. Denifle. Padoue, Giammartini. — *Malagola*. Monografie storiche sullo studio bolognese. Bologne, Zanichelli. — *Mussati*. Storia d' un lembo di terra, ossia Venezia ed i Veneziani. Vol. I et II. Padoue, typogr. du Séminaire. — *Malagola*. Statuti delle università e dei collegi dello studio bolognese. Bologne, Zanichelli. — Memorie e vicende politiche di G. Vinicelli, condannato politico bolognese (1843-1866). Bologne, Azzoguidi. — *Pres-*

suti. Regesta Honorii Papae III. Vol. I. Rome, Lœscher. — *Crollalanza*. Dizionario storico blasonico delle famiglie nobili e notabili italiane estinte e fiorenti. Vol. II. Pise, Pellici. — *Manzoni*. Saggio di una bibliografia storica bolognese. 1re partie. Bologne, Cenerelli. — *Giudicini*. Diario bolognese dall' anno 1796 al 1818. Bologne, Soc. tipogr. già Compositori. — *Mariotti*. Memorie e documenti per la storia dell' università di Parma nel medio evo. Vol. I. Parme, Battei. — *Peverelli*. Il consiglio di stato nella monarchia di Savoia, dal conte Tommaso I di Moriana fino ad Emanuele Filiberto. Rome, tipogr. delle Mantellate. — *Carutti*. Il conte Umberto I e il re Arduino. Rome, accad. dei Lincei. — *Corazzini*. I ciompi; cronache e documenti, con notizie intorno alla vita di M. di Lando. Florence, Sansoni. — *Vischi*, *Sandonnini* et *Raselli*. Cronache modenesi, secondo l'esatta lezione dei codici. Modène, Soliani. — *Malamani*. Memorie del conte L. Cicognara. Venise, Merlo. — *Zevi*. La guerra in Italia, 1742-1814. Rome, Voghera.

Russie. — Une traductrice russe, la même, si nous ne nous trompons, à qui nous devons la traduction de l'admirable roman historique de Tolstoï, publie en français l'ouvrage du prince Stcherbatow sur le *Feld-maréchal prince Paskevitch* (Saint-Pétersbourg, Trenke et Fusnoty). Cette biographie politique et militaire, mais surtout militaire, est fondée sur de nombreux documents inédits et en particulier sur les notes personnelles de Paskévitch, au moyen desquelles le prince Stcherbatow a pu mettre en pleine lumière les éminents services rendus par Paskévitch pendant la guerre de 1812, en particulier à Smolensk et à Borodino. — Le volume s'arrête au moment où va commencer la partie la plus brillante de la carrière du feld-maréchal, avec ses campagnes de Perse, de Pologne et de Turquie.

— La librairie Greuel et Francke, de Leipzig, a publié une traduction allemande de l'*Histoire de la Russie*, de Kostomarow, d'après la seconde édition de l'original russe. Elle est intitulée : *Russische Geschichte in Biographien ;* la traduction est l'œuvre de M. W. Henckel.

Pologne. — Nous devons à M. Alfred Melon une courte *Notice sur l'Église réformée de Pologne* (Caen, impr. Delesques), qui résume les ouvrages de Lubiniecki, Friese et Krasinski. Toutefois on trouvera bien insuffisante la page où l'auteur signale la décadence du protestantisme après 1572. Il est impossible de comprendre comment la nouvelle de la Saint-Barthélemy a pu à elle seule produire un pareil résultat. Par contre on lira avec intérêt les détails sur l'organisation des églises et sur le rôle joué par le protestantisme sur la littérature polonaise. La traduction de la bible contribua en Pologne, comme en Allemagne et en Angleterre, à fixer la langue littéraire.

— Ont paru chez Friedlein, à Cracovie, le tome XII des *Scriptores rerum polonicarum*, et la 3e partie du *Codex diplomaticus Poloniæ minoris* (1333-86).

Suisse. — M. le professeur Charles Le Fort est mort à Genève, le 29 août, à l'âge de soixante-sept ans. Il avait publié, de 1860 à 1888, le *Livre du Recteur ou Catalogue des étudiants de l'Académie de Genève*,

de 1559 *à* 1859 (en collaboration avec M. Ed. Fick); le *Régeste genevois ou Répertoire chronologique et analytique des documents imprimés relatifs à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève avant* 1312 (en collaboration avec M. P. Lullin); des *Chartes inédites relatives à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève antérieurement à l'année* 1312 (id.); le *Recueil des franchises et lois municipales des principales villes du diocèse de Genève* (id.); des *Documents inédits relatifs à l'histoire de Genève de* 1312 *à* 1378 (id.); des *Observations sur les chartes communales du pays de Vaud et leurs rapports avec les franchises des contrées voisines;* un mémoire sur les *Franchises de Flumet de* 1228 *et les chartes communales des Zæringen;* un autre sur un *Traité d'alliance au XIV*e *siècle;* une étude sur l'*Émancipation politique de Genève et ses premières relations avec les cités suisses;* des *Notices sur d'anciens membres de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève,* et bien d'autres travaux historiques ou juridiques que nous ne saurions indiquer ici. Au surplus, la liste, même complète, des ouvrages de M. Le Fort ne rendrait qu'imparfaitement compte de son incessante activité, et n'expliquerait qu'en partie l'influence qu'il a exercée sur la Société générale d'histoire suisse, comme sur la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. Ce savant modeste, pacifique, bienveillant et serviable entre tous, était, pour nombre de ses collègues, un « trait d'union » que rien ne remplacera. Sa perte sera vivement ressentie de tous ceux qui, dans notre petit pays, ont encore souci des fortes études; et, après avoir joui durant près de trente années de ses encouragements, de ses conseils, de son affection, l'ami qui écrit ces lignes ne peut, sans un profond regret, songer au vide que la disparition d'un tel homme va faire dans l'ordre des sciences auxquelles il a si longtemps consacré ses recherches. (P. V.)

— La Société générale d'histoire suisse, la Société d'histoire de la Suisse romande et la Société pour la conservation des monuments historiques ont tenu à Morat, le 12 et le 13 septembre, leur séance annuelle. Le président de la Société générale d'histoire suisse, M. G. de Wyss, a, dans son discours d'ouverture, rendu un éloquent hommage à la mémoire des quatre historiens que la Suisse a perdus depuis l'automne dernier : MM. A. de Gonzenbach, F. Fiala, A.-P. de Segesser et Ch. Le Fort. M. le Dr Sieber a parlé d'un ouvrage inconnu d'Albert de Bonstetten; M. le professeur A. Daguet, de l'entrée de Fribourg dans la Confédération suisse, et M. A. de Montet, de la jeunesse de Mme de Warens. M. le professeur Rahn, retenu loin de Morat par une indisposition, a fait donner lecture d'un très curieux mémoire sur l'architecture des villes suisses au moyen âge. Enfin, M. E. Secretan a présenté, au nom de la Société *pro Aventico,* un rapport sur les fouilles que celle-ci fait exécuter, et préparé ainsi ses collègues à la visite que, le voisinage aidant, ils y ont faite dans l'après-midi.

— Notre collaborateur M. P. Vaucher a été élu membre du conseil de la Société générale d'histoire suisse, en remplacement de M. Ch. Le Fort.

— L'*Indicateur d'histoire suisse* (1888, n° 4) publie, à propos du mémoire de M. P. Monceaux sur « le grand temple du Puy-de-Dôme » (*Revue*, t. XXXV-XXXVI), quelques remarques critiques de M. le Dr Dübi qui font sentir combien il importe de remonter à la plus ancienne forme des noms de lieux avant d'en tirer, pour l'histoire, aucune conclusion. Il s'agit des noms de Lugano, Locarno, Lucerne, etc., dans lesquels M. Monceaux a voulu retrouver la trace du culte du dieu gaulois Lug. M. Dübi montre que la plupart de ces interprétations sont on ne peut plus contestables. Le nom de Lucerne, en particulier, ne peut guère avoir signifié autre chose que « le domaine de Luz » ou « l'église de Saint-Léger » (Luz = Lutger, Leodegar).

— La Direction des archives fédérales vient de publier le tome III de l'*Inventaire sommaire des documents relatifs à l'histoire de Suisse conservés dans les archives et bibliothèques de Paris*, par M. le Dr Rott. Ce tome III, qui ne compte pas moins de 824 p. in-8°, est consacré aux quatre grandes ambassades de MM. de la Barde, Mouslier, de Saint-Romain et de Gravel (1648-1684). Il renferme, en outre, un appendice assez volumineux contenant l'indication de documents qui, recueillis plus tôt, auraient dû prendre place dans les deux parties précédentes.

République argentine. — Nous avons reçu la huitième année (pour 1886) de l'*Anuario bibliografico de la Republica Argentina*, fondé par A.-N. Viola, mort le 3 août 1887, et publié par l'imprimerie Biedma de Buenos-Aires. Il contient la mention de 899 ouvrages et de 452 périodiques. Il n'y avait en 1881 que 165 périodiques. Le nombre des revues sérieuses a été en diminuant. Les quatre revues d'histoire et littérature existant en 1886 sont réduites à une, et les deux revues consacrées à l'histoire seule n'existent plus. Le nombre des journaux français est tombé de huit à quatre, tandis que les journaux italiens sont au nombre de dix-sept, dix de plus qu'en 1881. Parmi les publications historiques de 1886, nous relevons : Vicente Lopez, *Historia de la Republica Argentina*, t. V, de 1815 à 1820 ; — Jacinto R. Rios, *El Dr Pedro Ignacio de Castro Barros* (1777-1849, prêtre et homme politique, exilé par la tyrannie de Rosas) ; — Benigno T. Martinez, *Dicionario biográfico-bibliográfico*. T. I. Introduction et lettre A ; — S. Estrada, *Liniers* (héros de la guerre contre l'Angleterre, libérateur de Buenos-Aires, en 1806-1807).

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE.

(*Nous n'indiquons pas ceux qui ont été appréciés dans les Bulletins et la Chronique.*)

Œuvres littéraires de Napoléon Bonaparte, p. p. T. Martel. Tome IV. A. Savine. 575 p. in-12. Prix : 3 fr. 50. — Le prince Lucien Bonaparte et sa

famille. Plon et Nourrit. xv-224 p. in-8°. — Desdevises du Dezert. Lettres de Servat Loup, abbé de Ferrières. Vieweg. 236 p. in-8° (77° fasc. de la Bibl. de l'École des hautes études). — F. Des Robert. Campagnes de Charles IV, duc de Lorraine et de Bar, 1638-43. Tome II. Paris, Champion. Nancy, Sidot. 413 p. in-8°. — Jurien de la Gravière. L'amiral Roussin. Plon et Nourrit. 314 p. in-12.

J. Bigelow. France and the Confederate navy, 1862-68. Sampson Low. 247 p. in-8°. — J. Earle. A hand-book to the Land-charters and other saxonic documents. Oxford, Clarendon Press. lxi-519 p. in-8°. — H. Elliot. The life of Sidney, earl of Godolphin, lord High Treasurer of England, 1702-1710. Longmans. vi-425 p. in-8°. Prix : 15 sh. — H. Morley. English writers. Vol. III. xiv-424 p. in-8°. — Skelton. Maitland of Lethington, and the Scotland of Mary Stuart. 2 vol. Blackwood. xl-336 et 436 p. in-8°.

Emerton. An introduction to the study of middle ages. 375-814. Boston, Ginn. xviii-268 p. in-12. — Turner. A sketch of the german constitution. New-York, Putman. x-185 p. in-8°.

Baumgarten. Geschichte Karls V. Bd. II, 2° Hælfte. Stuttgart, Cotta. — Davidsohn. Philipp II August von Frankreich und Ingeborg. Ibid. 337 p. in-8°. — J. von Dœllinger. Ueber die Wiedervereinigung der christlichen Kirchen. Nœrdlingen, Beck. v-140 p. in-8°. — J. von Dœllinger et F. H. Reusch. Geschichte der Moralstreitigkeiten in der rœmisch-katholischen Kirche seit dem xvi Jahrh. 2 vol. Ibid. 687 et 398 p. in-8°. Prix : 22 m. — E. Duemmler. Geschichte des ostfrænkischen Reiches. 2° Aufl. Bd. III : Konrad I. Leipzig, Duncker et Humblot. — Hergenrœther. Leonis X Regesta. Fasc. 5-6. Fribourg-en-B., Herder. Prix : 18 fr. — Pflugk-Harttung. Acta pontificum romanorum inedita, 748-1198. 3 vol. in-4°. 1881-1888. Stuttgart, Kohlhammer. Prix : 65 m. — L. von Ranke. Abhandlungen und Versuche. Leipzig, Duncker et Humblot. 1888. v-598 p. in-8°. Prix : 12 m. — O. Voot. Dr Johannes Bugenhagen's Briefwechsel (Baltische Studien, Jahrg. 38). Stettin, Hessenland. xvii-636 p. in-8°. — Wieland. Die Stadt Würzburg im Bauernkriege von Martin Cronthal. Wurzbourg, Wœrl. xi-182 p. in-8°.

Dr H. Schlitter. Kaiser Franz I und die Napoleoniden vom Sturze Napoleons bis zu dessen Tode. Vienne, Tempsky. 281 p. in-8°. — Dr L. Wahrmund. Das Ausschliessungsrecht (Jus exclusivae) der katholischen Staaten bei den Papstwahlen. Vienne, Hœlder. vi-329 p. in-8°.

Joh. Steenstrup. Bonden og Universitetet. Copenhague, Klein. 48 p. in-8°.— Id. Den danske Bonde og Friheden. Copenhague, Gad. 203 p. in-12.

Rikskansleren Axel Oxenstiernas Skrifter och Brefvexling. Bd. I : historiska och politiska Skrifter. Stockholm, Norstedt. xxviii-679 p. in-8°. Prix : 9 kr.

Edw. Boguslawski. Historyja slowan. Tome I. Cracovie, Korneckego. vii-532 p. in-8°.

Stocchi. La prima conquista della Britannia per opera dei Romani. Florence, Vieusseux. ix-207 p. in-8°. — Zdekauer. Statutum potestatis Comunis Pistorii anno 1296. Milan, Hœpli. lxviii-343 p. in-4°. — Id. Un consulto d'Azone dell' anno 1205. Pistoie, Bracali. 24 p. in-4°.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages
B. de Mandrot. Louis XI et Jean V d'Armagnac 241
M. Philippson. Études sur l'histoire de Marie Stuart (4e partie) 1
G. Fagniez. Le Père Joseph et Richelieu (suite) 64
Ch. Dufayard. La Journée des Tuiles, 7 juin 1788 305

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

H. Doniol. Une lettre inédite de La Fayette, 3 août 1792 . . 85
Baron Du Casse. La reine Catherine de Westphalie (suite). . 89, 364
A. Mallet. L'expédition d'Ancône en 1832 112

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. Pasquale Villari 413

BULLETIN HISTORIQUE.

France, par G. Monod et Ch. Bémont 140, 366
Russie, par Jakouschkine. 387

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

O. Aagaard. Frankrig og Skotland, 1536-1560 (Beauvois) . . 408
Th. Arnold. The second punic War 159
J. Felten. Robert Grosseteste Bischof von Lincoln (Ch. B.) . 159
Grand-Carteret. Les mœurs et la caricature en France (G. Monod) 183
Koser. Friedrich der Grosse als Kronprinz 170
H. Lehmgruebner. Benzo von Alba (Ch. Pfister) 400
Von Müllenheim-Rechberg. Die Annexion des Elsass durch Frankreich (Ch. Pfister) 411
Ch. Plummer. The governance of England by sir John Fortescue (Ch. Bémont) 160
G. Thomas. Les révolutions politiques de Florence, 1177-1530. 402
O. Treuber. Geschichte der Lykier (Th. Reinach). 399
N. Valois. Inventaire des arrêts du Conseil d'État (J. Tardif). 171
P. Villari. La storia di Girolamo Savonarola (P.) 165
P. De Witt. La peur en 1789; la Journée des Brigands en Limousin (A. Leroux) 186

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

		Pages
1.	Académie des inscriptions et belles-lettres	197, 427
2.	Académie des sciences morales et politiques	197, 428
3.	Académie du Var	430
4.	Almanach-annuaire du Limousin	426
5.	Almanach limousin pour la Corrèze	426
6.	Annales de Bretagne	196
7.	Annales de l'École libre des sciences politiques	194
8.	Annales de l'Est	422
9.	Annuaire de la Côte-d'Or	423
10.	Annuaire de la Mayenne	425
11.	Annuaire du Lot	427
12.	Archives historiques de la Gironde	196
13.	Bibliothèque de l'École des chartes	416
14.	Bulletin critique	192, 418
15.	Bulletin de correspondance hellénique	420
16.	Bulletin d'histoire ecclésiastique	427
17.	Bulletin d'histoire du diocèse de Dijon	423
18.	Commission historique de la Mayenne	425
19.	Le Correspondant	194, 422
20.	Journal des Savants	194, 419
21.	La Nouvelle Revue	196
22.	Nouvelle Revue historique de droit	419
23.	Polybiblion	192
24.	La Révolution française	192, 418
25.	Revue africaine	197, 427
26.	Revue archéologique	191, 421
27.	Revue celtique	420
28.	Revue critique d'histoire et de littérature	193, 418
29.	Revue d'Auvergne	196, 426
30.	Revue d'histoire diplomatique	189, 417
31.	Revue de l'Agenais	196, 426
32.	Revue de l'Anjou	424
33.	Revue de la Société des Études historiques	187
34.	Revue de Gascogne	197, 426
35.	Revue de Géographie	421
36.	Revue de l'Histoire des religions	194, 420
37.	Revue des Deux-Mondes	195, 421
38.	Revue des Études grecques	190
39.	Revue des Études juives	191, 420
40.	Revue des Questions historiques	187, 416
41.	Revue générale du droit	420

Pages
42. Revue historique et archéologique du Maine 423
43. Revue historique du département du Tarn 426
44. Revue maritime et coloniale 194
45. Société archéologique de la Charente 425
46. Société archéologique de Tarn-et-Garonne 198, 430
47. Société d'archéologie d'Abbeville 423
48. Société d'émulation de l'Ain 198
49. Société de la Diana 425
50. Société de l'Histoire de Paris 429
51. Société de l'Histoire du protestantisme français . . . 198
52. Société de statistique des Deux-Sèvres 425
53. Société des Antiquaires de l'Ouest 198, 429
54. Société des Antiquaires de Picardie 423
55. Société des sciences historiques de l'Yonne 429
56. Société Éduenne 429
57. Société historique du Cher 424
58. Société nationale des Antiquaires de France 197
59. Le Spectateur militaire 421

BELGIQUE.

1. Analectes pour servir à l'hist. ecclés. de la Belgique . 219
2. Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique . . 219
3. Annales de la Société archéologique de Namur . . . 219
4. Annales de la Société d'émulation de la Flandre. . . 219
5. Annales du cercle archéologique du pays de Waes. . 219
6. Bulletin de l'Académie royale de Belgique. 219
7. Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie 430
8. Commission royale d'histoire 430
9. Le Magasin littéraire et scientifique de Gand. . . . 431
10. Messager des sciences historiques de Belgique . . . 430
11. Le Muséon 431
12. Revue belge de numismatique. 431
13. Revue de l'Instruction publique 431
14. Revue de Belgique. 198

ALLEMAGNE.

1. Alemannia 433
2. Anthropologische Gesellschaft 447
3. Archiv für Frankfurts Geschichte. 442
4. Archiv für katholisches Kirchenrecht 438
5. Archiv für Kirchengeschichte des Mittelalters . . . 205
6. Bayerische Akademie der Wissenschaften. 449
7. Bremisches Jahrbuch. 446
8. Deutsche Revue 201, 433
9. Forschungen zur Brandenburgische Geschichte . . . 444
10. Germania. 433

Pages
11. Gesellschaft der Wissenschaften (Gœttingue) 207
12. Gœttingische gelehrte Anzeigen 201, 432
13. Hermes 202, 435
14. Historische Zeitschrift 198, 431
15. Historisches Jahrbuch. 200
16. Jahrbuch d. D. archæologischen Instituts 203
17. Jahrbücher für protestantische Theologie 204, 438
18. Der Katholik. 438
19. Mærkische Forschungen. 443
20. Mansfelder Blætter 205
21. Mittheilungen des k. d. archæolog. Instituts in Rom. . 203, 434
22. Neue Jahrbücher für Philologie 203, 436
23. Neues Archiv 200, 432
24. Nord und Süd 433
25. Philologus. 437
26. Preussische Jahrbücher 446
27. Preussische Akademie der Wissenschaften 206, 446
28. Quartalblætter des histor. Vereins für Hessen . . . 445
29. Rheinisches Museum für Philologie 203
30. Sæchsische Gesellschaft der Wissenschaften (Leipzig). 206, 444
31. Schriften des Vereins f. Geschichte des Bodensees . . 449
32. Staats-und socialwissenschaftliche Forschungen . . . 441
33. Theologische Quartalschrift. 438
34. Theologische Studien und Kritiken 204, 439
35. Untersuchungen aus d. d. Staats-und-Rechtsgeschichte 441
36. Westdeutsche Zeitschrift 442
37. Würtenbergische Viertelsjahrhefte 448
38. Zeitschrift der D. morgenlænd. Gesellschaft 441
39. Zeitschrift der Savigny-Stiftung 203
40. Zeitschrift des D. Palæstina-Vereins. 440
41. Zeitschrift des Vereins f. Hamburgische Geschichte . 446
42. Zeitschrift des Vereins f. Geschichte Schlesiens . . . 447
43. Zeitschrift des Vereins f. Thüringische Geschichte . . 448
44. Zeitschrift für ægyptische Sprache 434
45. Zeitschrift für alttestamentliche Wissenschaft . . . 204, 440
46. Zeitschrift für Assyriologie 434
47. Zeitschrift für deutsche Philologie 437
48. Zeitschrift für deutsches Alterthum 204, 441
49. Zeitschrift für die Geschichte d. Oberrheins 206, 442
50. Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft . . . 442
51. Zeitschrift für katholische Theologie. 205, 440
52. Zeitschrift für kirchliche Wissenschaft. 440
53. Zeitschrift für Kirchengeschichte. 205
54. Zeitschrift für romanische Philologie 438
55. Zeitschrift für Vœlkerpsychologie 205, 440
56. Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie. 439

Pages

AUTRICHE-HONGRIE.

1. Akademie der Wissenschaften (Vienne) 208, 451
2. Archiv d. Vereins f. Siebenbürg. Geschichte 452
3. Archiv f. œsterreichische Geschichte 208, 450
4. Mittheilungen des histor. Vereins f. Steiermark. . . 452
5. Mittheilungen d. Instituts f. œsterr. Geschichtsforsch. 207, 450
6. Mittheilungen d. V. f. d. Gesch. d. Deutsch. i. Bœhmen 452
7. Wiener Studien. 451
8. Wiener Zeitschrift f. d. Kunde d. Morgenlandes. . . 209, 451

GRANDE-BRETAGNE.

1. The Academy 211, 453
2. The Antiquary 214
3. The archæological Review 214
4. The asiatic quarterly Review 215
5. The Athenaeum 212, 453
6. Blackwood's Magazine 215
7. The classical Review 214
8. The contemporary Review 215
9. The English historical Review. 209
10. The Law quarterly Review. 215
11. The nineteenth Century 214
12. The Quarterly Review 215

ÉTATS-UNIS.

1. The Nation 215

ITALIE.

1. Accademia dei Lincei. 218, 454
2. Accademia delle Scienze di Torino 455
3. Archivio della società romana di storia patria. . . . 217
4. Archivio storico italiano. 217, 454
5. Archivio storico siciliano 218
6. Archivio veneto. 455
7. R. Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna 230, 455
8. Rivista storica italiana 216
9. Società di archeologia per la provincia di Torino . . 455

SUISSE.

1. Bibliothèque universelle et Revue suisse 218
2. Bollettino storico della Svizzera italiana 218

RUSSIE.

1. Russische Revue . . . . . 216.

Chronique et Bibliographie 240, 456
Errata 240
Liste des Livres déposés au bureau de la Revue 240, 470

L'un des propriétaires-gérants, G. MONOD.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.